MANDEMENT

DE

MM. LES VICAIRES GÉNÉRAUX

CAPITULAIRES DU DIOCÈSE DE QUIMPER,

Qui ordonne des Prières pour le repos de l'âme d'Illustrissime et Révérendissime Evêque de Quimper,

J. M. D. DE POULPIQUET DE BRESCANVEL.



QUIMPER,

TYPOGRAPHIE DE E. BLOT, FILS.

— 1840. —



MANDEMENT

DE MM. LES VICAIRES GÉNÉRAUX

CAPITULAIRES DU DIOCÈSE DE QUIMPER,

Qui ordonne des Prières pour le repos de l'Ame
de l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de Quimper,
J. M. D. De Poulpiquet de Brescanvel,

Les VICAIRES GÉNÉRAUX Capitulaires du Diocèse de Quimper, le Siége vacant, au Clergé et aux Fidèles du Diocèse, salut en notre Seigneur J. C.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

LA triste nouvelle a déjà retenti au milieu de vous. Le troupeau a perdu son premier Pasteur ! La famille a perdu son père ! Chacun a senti au fond de son âme que la mort venait de frapper un grand coup, en enlevant à son peuple le vénérable Prélat que nous nous plaisions à

entourer de nos hommages. La terre va recouvrir les dépouilles mortelles de Mgr J. M. D. DE POULPIQUET DE BRESCANVEL; mais, nous l'espérons, le souvenir de ses vertus vivra toujours dans la mémoire de ceux qui ont eu le bonheur de le connaître. Non, jamais on n'oubliera sa foi vive, son zèle infatigable, sa tendre charité.

C'est lui qui a pu dire avec le grand Apôtre : (1) *J'ai combattu fortement, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi.* Cette foi avait jeté de si profondes racines dans son âme, que, jeune encore, on le vit, sans hésiter, accepter l'exil sur une terre étrangère, avec tous les soucis de l'indigence, plutôt que de trahir en rien sa croyance et ses devoirs de prêtre catholique. C'était annoncer ce qu'une longue carrière devait produire plus tard en fruits édifiants de vertu et de sainteté. Car la foi ne se manifeste pas seulement dans ces occasions solennelles où une faiblesse équivaudrait à une apostasie : il en faut beaucoup aussi pour élever constamment l'homme au-dessus des choses périssables de ce monde et le tenir appliqué aux choses invisibles de l'éternité. Or, où aurait-on trouvé plus de détachement de tous les intérêts humains, plus de soumission aux ordres de la Providence, plus de fidélité à toutes les règles chrétiennes, plus d'assiduité à la prière, plus, en un mot, d'esprit de ferveur que dans notre saint Évêque?

Nous pouvons ajouter que, la mort étant l'écho fidèle de la vie, il eût suffi d'assister aux derniers moments de ce Pontife vénéré, pour juger de la vivacité de sa foi et de l'empire souverain qu'elle exerçait sur lui. Le mal, à mesure qu'il augmentait, semblait absorber ses facultés; mais il n'y avait qu'à lui rappeler quelques passages des livres saints, et aussitôt ses lèvres se remuaient pour continuer les paroles sacrées, et ses yeux s'élevaient vers le Ciel, pour lui demander ses immortelles espérances.

Certes, il avait le droit d'espérer, après avoir porté si long-temps et si courageusement le poids du jour et de la chaleur; il pouvait attendre le repos, celui qui avait cultivé, avec tant de peine et de fatigue, le champ que le Seigneur lui avait confié. Les années avaient pu affaiblir les forces de son corps; mais ne l'avez-vous pas vu, tous, triompher de cette faiblesse, pour suivre les ardeurs de son zèle et aller, tous les ans, visiter et bénir les portions les plus éloignées de son troupeau. Le présent, au reste, n'occupait pas seul ses pensées; il songeait à l'avenir. Les œuvres qu'il a fondées

(1) Ad Tim. II. 4. 7.

subsisteront pour le bien des générations futures, et, ces monuments durables de sa sollicitude pastorale, montreront, aux âges suivants, ce que peut un Evêque dévoré du zèle de la maison de Dieu. Ah! nous qui connaissions les sentiments de son cœur, nous savons avec quelle vérité il pouvait dire après l'Apôtre des Nations : *pour moi, je donnerai tout, très-volontiers, et je me donnerai encore moi-même pour le salut de vos âmes.* (1)

Cependant, ce n'étaient pas seulement les nécessités spirituelles de son peuple qui attiraient son attention et enflammaient sa charité : ce cœur vraiment paternel se dilatait encore, sans mesure, pour soulager les infortunes temporelles de ses enfants. *Il a passé en faisant le bien :* nous pouvons bien appliquer à son digne représentant sur la terre, ces paroles qui ont été dites du Sauveur des hommes. Oui, c'est la voix de tous qui s'élève en ce moment pour proclamer et célébrer l'inépuisable charité du Pasteur dont nous déplorons la mort. Que d'aumônes cette main bienfaisante a versées dans le sein du pauvre, que de larmes elle a essuyées! Il serait trop long de signaler ici tous les traits touchants qui ont rempli cette vie toute de dévouement et de charité. La reconnaissance se chargera elle-même de ce soin, elle publiera ces pieuses libéralités qu'une admirable humilité aurait voulu dérober à la connaissance publique. Oui on entendra long-temps les malheureux répéter qu'en perdant leur Evêque ils perdirent leur meilleur appui et leur plus insigne bienfaiteur.

C'est sans doute, N. T. C. F., renouveler tous vos regrêts que de vous retracer ainsi toutes les précieuses qualités du Pontife, selon le cœur de Dieu, qui a laissé cette Eglise veuve et désolée : mais n'est-ce pas en même temps adoucir l'amertume de votre douleur et la mélanger d'une grande consolation? Non, tant de vertus ne seront point demeurées sans récompense. Le saint Pontife que nous pleurons, est allé dans le ciel recevoir la couronne promise à ceux qui auront persévéré jusqu'à la fin. Il a échangé les peines de cette vie contre les joies ineffables de la vie éternelle. Du trône de gloire qui lui a été préparé, il abaissera sur nous encore ses regards d'amour, il sera toujours notre guide et notre protecteur.

Toutefois, N. T. C. F., parce qu'au jour de la mort les fautes les plus

(1) Ad Cor. II. 12. 15.

légères peuvent retarder l'entrée des âmes justes dans le séjour des bienheureux, et parce que telle est la règle de l'Eglise, toujours fidèle à prier en faveur des trépassés, nous vous appelons à prendre part à nos sacrifices et à nos supplications pour le repos de l'âme de Mgr J. M. D. de Poulpiquet de Brescanvel, Evêque de Quimper.

En même temps, nous vous exhortons à unir vos prières aux nôtres pour demander à Dieu de donner à cette Eglise un Pontife digne de la longue suite de ceux qui l'ont illustrée.

A ces causes, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les Chanoines et Chapitre de la Cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier.

Dans toutes les Eglises de ce Diocèse, il sera célébré un service solennel pour le repos de l'âme du vénérable Prélat que nous venons de perdre.

Article 2.

Pendant huit jours, après la réception du présent Mandement, les Prêtres réciteront, à la Messe basse, la Collecte *Deus qui inter Apostolicos sacerdotes*, avec la Secrète et la Post-Communion.

Article 3.

Après ces huit jours, ils réciteront, à toutes les Messes, la Collecte de la Messe *Pro eligendi Prælato* (1), avec la Secrète et la Post-Communion, jusqu'à ce qu'il plaise à la divine Providence de désigner l'Évêque qui doit gouverner le Diocèse.

Nous recommandons à tous les Fidèles de ce Diocèse, et particulièrement aux Communautés religieuses, d'adresser à Dieu de ferventes prières pour le même objet.

Article 4.

Les Vicaires généraux Capitulaires confirment, en tant que besoin, les pouvoirs tant ordinaires qu'extraordinaires et autres concessions ac-

(1) Pour l'élection d'un Prélat.

cordées par Monseigneur Jean-Marie-Dominique De Poulpiquet de Brescanvel, Évêque de Quimper.

Et sera, le présent Mandement, lu et publié au prône de la Grand'-Messe, le Dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Quimper, sous nos seings et le contre-seing de notre Secrétaire, le 3 Mai 1840.

Les Vicaires généraux Capitulaires,

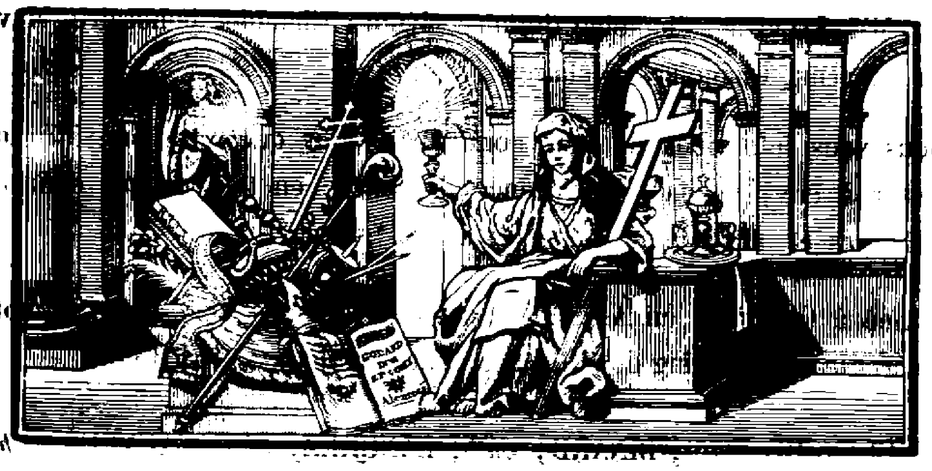
SAUVEUR, JÉGOU, MEVEL et LE CLANCHE.

Par MM. les Vicaires généraux,

ALEXANDRE,

Ch. Hon. Secre.

P. S. La Cérémonie funèbre aura lieu, dans l'Eglise Cathédrale, jeudi 7, à dix heures du matin ; immédiatement après, le corps partira pour Plouguerneau, où l'inhumation se fera vendredi 8, à dix heures.



MANDEMENT

DU VÉNÉRABLE CHAPITRE DE QUIMPER,

LE SIÈGE VACANT.

Le Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Quimper, à tout le Clergé du Diocèse, Salut en notre Seigneur.

Monsieur et cher Pasteur,

Nous avons la douleur de vous annoncer la mort de l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de Quimper, JEAN-MARIE-DOMINIQUE DE POULPIQUET DE BRESCANVEL. Après avoir payé à la mémoire d'un Pasteur si respectable un tribut de regrets justement mérités, voulant pourvoir à l'administration spirituelle du Diocèse, dont le Gouvernement nous est dévolu pendant la vacance du Siége épiscopal, nous avons nommé, pour nos Vicaires-Géné-

raux, MM. SAUVEUR, Chanoine titulaire, JEGOU, Chanoine honoraire, MEVEL et LE CLANCHE, Chanoines titulaires.

Nous vous informons de leur nomination pour que vous puissiez vous adresser à eux, pendant la vacance du Siége, en tout ce qui concerne les charges et offices dont nous les avons pourvus.

Donné à Quimper, en Assemblée capitulaire, sous nos seings et notre sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire, ce jour 1er Mai 1840.

LE CLANCHE, *Ch^ne*; BINARD, *Ch^ne*; LANGREZ, *Ch^ne*; SAUVEUR, *Ch^ne*; C. LE GAC, *Ch^ne*; J. MEVEL, *Ch^ne*; MICHEL, *Ch^ne*; QUILIEN, *Ch^ne*.

Par Mandement du Chapitre,

ALEXANDRE,

Ch. Hon. Sec^re.

Évêché de QUIMPER.

Quimper, le 27 Avril 1840.

Monsieur et cher Pasteur,

IL nous est bien douloureux d'avoir à vous annoncer que la santé de Monseigneur a reçu une atteinte qui nous donne, en ce moment, les plus vives inquiétudes.

Quand les jours du Pasteur sont en danger, le devoir du troupeau confié à ses soins est de redoubler ses prières et de conjurer le ciel de le préserver du malheur dont il est lui-même menacé.

En conséquence, nous vous invitons à recommander aux fidèles de votre paroisse, de prier pour la conservation du digne et vénérable Prélat, qui porte un si vif intérêt à leur salut.

Dans les villes et dans les communautés, le Saint-Sacrement sera exposé pendant trois jours, comme aux prières des quarante heures.

A la bénédiction du soir, *après l'antienne au Saint-Sacrement*, on chantera le *Psaume* 120, *Levavi*, avec les verset et répons : *Salvum fac servum tuum, Deus meus sperantem in te.*

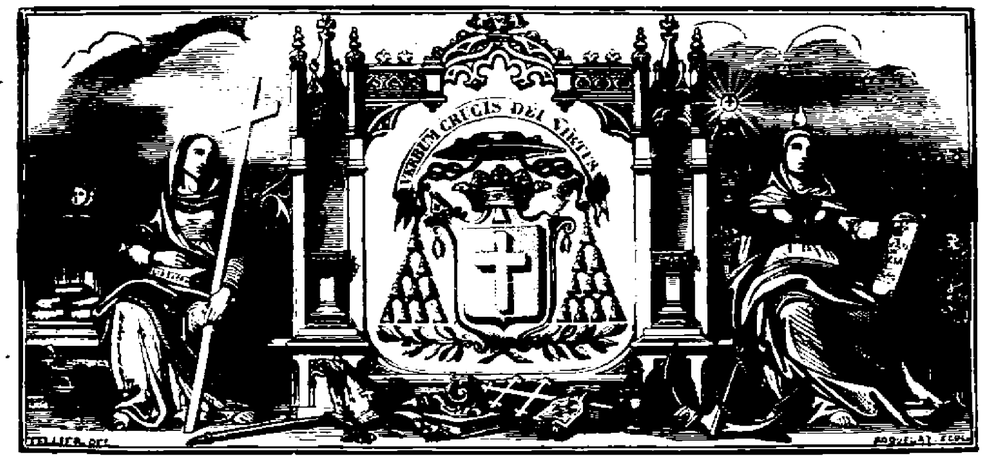
Dans les paroisses rurales, on donnera la bénédiction du Saint-Sacrement, à l'issue de la grand'messe, pendant trois dimanches consécutifs, en observant ce qui est prescrit ci-dessus.

Les prêtres reciteront à la messe, pendant quinze jours, la Collecte, la Secrète et la Poste-Communion *Pro infirmo* (de la Messe *Pro infirmis*).

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre bien sincère attachement.

SAUVEUR, *vic. gén.*

JÉGOU, *vic. gén.*



LETTRE PASTORALE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE

DE QUIMPER,

A L'OCCASION DE SON ENTRÉE DANS LE DIOCÈSE.

JOSEPH-MARIE GRAVERAN, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, Évêque de Quimper,

Au Clergé et aux Fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très-chers Frères, au moment où nous nous présentons

au milieu de vous, revêtu, malgré notre indignité, d'un auguste caractère, nous n'entendrons pas sortir de vos lèvres les questions des prêtres et des lévites au saint Précurseur (1) : *Qui êtes-vous,* et *que nous apprendrez-vous touchant votre personne ?...* Êtes-vous l'*envoyé* du *Très-Haut ?* un nouvel *Élie* qui fera descendre le feu du Ciel ? un *prophète* suscité par la bonté du Seigneur, pour nous instruire de ses voies et nous ramener à la vertu ? Expliquez-vous : que votre parole nous éclaire, nous tous qui vous écoutons ; et qu'elle aille édifier au loin les populations attentives au bruit de votre venue : *Qui êtes-vous ?*

Vous le savez, N. T. C. F., oui, vous savez qui nous sommes : notre berceau fut placé près du vôtre ; nous avons prié aux mêmes autels ; nous nous sommes prosterné devant les mêmes tabernacles ; le même air a rafraîchi notre sang, le même ciel réjoui nos regards. Nous avons habité vos cités et visité vos hameaux ; nous avons gravi vos montagnes, parcouru vos rivages ; nous nous sommes mêlé tour à tour à vos joies de famille, et à ces réunions saintes où votre foi déployait l'énergique simplicité des jours anciens ; prêtres et fidèles, nous nous sommes rencontrés cent fois dans la vie ; et quand la main de Dieu, *nous saisissant dans la poussière* (2) *et secouant nos ordures, a exhaussé notre indigence au niveau des princes de la terre,* vous avez compris ce que notre subite élévation vous donnait à espérer ; hélas ! aussi ce qu'elle vous donnait à craindre.

Il semblerait donc que nous dussions arriver parmi vous

(1) Joan., I, 19 et seq.

(2) Ps. CXII, 7.

dans un humble silence, laissant à l'avenir à justifier ou à tromper vos prévisions et vos espérances.

Mais une pieuse coutume a voulu que la voix du pasteur se fît d'abord entendre à son troupeau ; qu'il ne différât pas d'un jour la manifestation de son dévouement, de ses désirs et de ses vues, et la demande d'un concours indispensable à leur réalisation. D'ailleurs notre propre cœur nous presse, et appelle ces communications intimes qui deviendront le soutien et la consolation de notre ministère. Nous allons donc vous faire part, en toute simplicité, des réflexions qui nous ont occupé devant Dieu, durant ces jours où nous nous préparions à la consécration épiscopale.

L'apôtre saint Paul a résumé les devoirs de l'épiscopat dans ces paroles qu'il adressait à son cher Timothée (1) : Veillez, travaillez à tout, faites œuvre d'évangéliste ; remplissez votre ministère.

La vigilance ouvre cette série d'obligations qui font de la charge pastorale un fardeau sous lequel ploieraient les Anges du Ciel : et cette vigilance, avant de l'étendre à vos besoins, nous devons l'exercer sévèrement sur nous-même. N'est-ce pas à tous les évêques, dans la personne de leur chef, que saint Bernard disait, avec la sainte autorité de ses lumières et de sa vertu (2) : *Que votre première étude soit l'étude de votre propre cœur : ne vous oubliez pas, pour prodiguer*

(1) II. Timoth. IV, 5.

(2) *A te tua consideratio incohet : ne frustrà extendaris in aliena, te neglecto : quidquid enim extruxeris extrà te, si te ipsum neglexeris, erit instar congesti pulveris, ventorum turbinibus obnoxium.* (S. Bernard, lib. II, *de Considerat.*

ailleurs des soins inutiles ; car si vous négligez l'ouvrage de votre édification personnelle, les plus belles constructions élevées par vos mains auront aussi peu de consistance qu'un amas de poussière devant le souffle de la tempête. Nous veillerons donc sur nos actions, afin de les former sur la règle vivante, Jésus-Christ, le prince et le modèle des pasteurs. Puissions-nous ne jamais donner le plus léger scandale à la plus modeste brebis du troupeau. Nous veillerons sur nos paroles, afin qu'elles respirent le zèle de la vérité, l'amour d'une sévère décence, le respect envers les dépositaires du pouvoir, la bienveillance pour tous les hommes, la douceur évangélique pour les pauvres et les malheureux ; nous éviterons surtout de contrister nos frères dans le sacerdoce par la brusquerie ou la dureté de notre langage. Nous veillerons sur nos sentiments les plus cachés, pour étouffer dans leur germe les aveugles préventions des sympathies ou des antipathies naturelles, qui égarent l'autorité dans ses appréciations et dans ses choix. Nous veillerons encore à l'entrée de notre esprit, pour en écarter toute pensée d'orgueil et de présomption : pourrions-nous mettre en oubli que nous sommes devenu le premier, pour nous faire le dernier et le serviteur de tous (1)? N'est-elle pas journellement sur notre langue, cette recommandation de l'Esprit saint : « Ils t'ont choisi pour conducteur ; ne t'élève « pas ; sois à leur tête comme l'un d'entre eux, et prodigue- « leur tes services (2)? »

(1) Marc. IX, 34.
(2) Eccli. XXXII, 1.

Il fut un temps où nous prêchions aux élèves du sanctuaire la nécessité de se sanctifier eux-mêmes, avant de songer à la sanctification des peuples. Nous leur disions que leurs vertus devaient appuyer leurs paroles, et que leur piété devait se montrer à la hauteur de leurs fonctions. Les années n'ont pas effacé de notre souvenir ces belles pages où les Grégoire et les Chrysostôme déclarent aux prêtres de la loi nouvelle, qu'ils doivent briller aux yeux du monde plus encore par leur mérite que par l'éminence de leur dignité. C'est surtout lorsqu'elles s'appliquent à l'évêque, que ces recommandations doivent recevoir leur application la plus sévère ; et, dût sa faiblesse en rougir à toute heure, il faudra bien qu'il se résolve à lire de ses yeux, et au besoin à s'entendre rappeler par une bouche austère, cette effrayante vérité : « Celui qui reçoit la charge de conduire les autres, « doit briller d'un tel éclat de vertu, qu'à l'égal du soleil, il « absorbe, dans sa splendeur, tous les feux allumés au « ciel (1). »

Nous veillerons aussi sur vous, fidèles confiés à notre sollicitude, troupeau placé sous notre houlette pastorale. Le nom même de l'épiscopat, dit encore saint Chrysostôme, ne nous rappelle-t-il pas que nous devons avoir les yeux ouverts sur tout le monde ; veiller à tous les intérêts (2). Oui, nos yeux seront constamment ouverts pour découvrir au loin les enne-

(1) *Eum quippè qui regendos alios suscipit, tantâ decet gloriâ virtutis excellere, ut instar solis, cæteros veluti stellarum igniculos in suo fulgore obscuret.* (S. Chrys., Homel. 10, in 1 ad Tim.)

(2) *Episcopatus ex eo dicitur quod omnes inspiciat, cunctaque speculetur.* (S. Chrys., *ibid.*)

mis d'Israël, et signaler leur approche (1). Nous monterons sur la montagne sainte (2), et, à la première apparence du péril, nous élèverons la voix, pour vous appeler aux armes, et vous recommander la prudence, le courage et la persévérance dans le combat. Ils sont nombreux et redoutables, les ennemis qui vous menacent. Ce sont toutes les erreurs, faisant une trêve momentanée à leurs incurables divisions, pour se ruer d'un effort commun contre l'immuable vérité ; ce sont tous les vices conjurés contre la vertu, tous les scandales livrant l'assaut à l'innocence, tous les principes du mal cherchant à faire invasion dans l'empire du bien. Que vous dirai-je encore? Ce sont des loups cruels, qui, reconnaissant en vous le caractère des brebis, secouent de leurs dents furieuses l'enceinte qui vous protége. Puissions-nous rendre leur rage impuissante, et leur montrer que nous sommes le pasteur vigilant et dévoué jusqu'à la mort, et nullement le gardien mercenaire dont l'indifférence provoque le sommeil, ou dont la frayeur précipite honteusement la fuite (3)!

Vigila, veillez. Et sur qui veillerons-nous encore? Quelque partie de notre charge pastorale aurait-elle échappé à notre attention? Veillez, veillez surtout sur la tribu sainte, sur les ouvriers qui partageront votre travail, sur les moissonneurs infatigables qui porteront avec vous le poids du jour et de la chaleur (4), et vous aideront à remplir les greniers du père de famille. O devoir plein de douceur! ô devoir plein d'amertume! Oui, vénérables frères, nous veillerons sur vous, pour diriger votre zèle, pour encourager vos efforts, pour applaudir aux succès de votre ministère, et préparer tous les jours à la foi de nouveaux triomphes. Nous ferons notre bonheur de veiller à vos intérêts, d'assurer votre repos, de vous appuyer de toute la force de notre autorité spirituelle, dans les limites de la justice et de la sagesse évangélique. Nous aurons les yeux ouverts pour admirer vos vertus, et bénir dans l'effusion de notre cœur la puissance de la grâce qui nous réservait de si douces consolations ; et tandis que notre misère s'édifiera de vos beaux exemples, nous vous donnerons les moyens d'alimenter et d'accroître cette flamme de la piété sacerdotale. Peut-être, pour le châtiment de nos fautes, sommes-nous condamné à rencontrer dans les rangs de la milice sainte, quelques-uns de ces esprits superbes, dont parle le grand Apôtre ; hommes ennemis de la soumission, à la parole vaine, aux enseignements séducteurs (1), dont la révolte appelle une prompte répression.... Peut-être aurons-nous à gémir de quelques traits de lâcheté, de quelques exemples de scandale. Il nous en coûtera de lever sur les épaules des coupables la verge de correction (2). Nous la saisirons cependant, mais de manière à tempérer la rigueur par la mansuétude, les arrêts d'une justice

(1) Psalm. CXX, 4.
(2) Jerem. XXII, 20.
(3) Joan. X, 12.
(4) Matth. XX, 12.

(1) Tit. I, 10.
(2) *Sin autem ob delicti gravitatem virgâ opus fuerit, tunc cum mansuetudine rigor, cum misericordiâ judicium, cum lenitate severitas adhibenda est.* (Conc. Trid., sess. 13.)

rigoureuse par la miséricorde, une sévérité nécessaire par l'expression de la douceur.

Mais l'évêque n'est pas seulement la sentinelle qui veille immobile sur la montagne; il doit descendre dans la plaine pour se mêler au combat, et déterminer la victoire par la force de son bras et la sagesse de ses conseils. C'est pourquoi l'Apôtre lui crie incessamment : *Labora, travaillez.* Le titre que vous avez reçu n'est pas un privilége de repos et d'oisiveté; en vous revêtant des plus brillants insignes du ministère évangélique, l'Église n'a pas prétendu vous attacher sur un trône, pour recevoir des hommages. Ce n'est pas de la représentation, c'est de l'action qu'elle vous demande. Certes, l'épiscopat est une bonne chose, une prérogative excellente, mais à raison des fatigues qu'il impose: *Bonum opus* (1). Armez-vous donc de résolution, et mettez la main à l'œuvre du Seigneur. Gardez-vous d'en négliger aucune partie; vous n'avez pas le droit de couper votre tâche pastorale, et de dire : Cette moitié convient à mes goûts et à mon aptitude, je la soignerai avec amour; se charge qui voudra de la moitié qui reste. La charge en est à vous tout entière, et à vous seul : *Labora in omnibus;* et s'il vous est permis d'appeler quelques personnes pieuses et prudentes en partage de votre pouvoir et de votre sollicitude, elles n'auront pas pour mission de vous ôter le fardeau, mais de vous aider à le soulever.

Il nous semble, N. T. C. F., que notre esprit a compris ce langage, que notre cœur l'a goûté dans la paix de la retraite, et qu'il deviendra notre règle constante dans notre carrière

(1) I. Tim. III, 1.

active. Nous travaillerons avec ardeur à nous rendre de jour en jour moins indigne de vous commander, plus capable de vous conduire à Jésus-Christ, en acquérant une connaissance plus approfondie de la doctrine du salut, des règles de l'Église, des principes d'une sage administration. Nous nous appliquerons à connaître le troupeau remis à notre garde (1); à étudier à la fois son caractère et ses besoins. Quelle que soit l'étendue de ce diocèse, nous nous proposons de le parcourir jusqu'à ses dernières limites, de le visiter jusque dans ses paroisses les plus écartées. Nos mains se fatigueront, s'il le faut, à répandre l'huile sainte sur le front des athlètes de la foi; notre voix s'éteindra sur nos lèvres, avant que nous cessions d'appeler dans tous les cœurs les bénédictions célestes; nous aurons des paroles d'approbation pour les forts, d'encouragement pour les faibles, de blâme et de reproche pour les lâches et les infidèles. Chers et vénérés collaborateurs, nous prendrons à cœur les intérêts de vos églises; nous essayerons de parer tous les coups portés à vos personnes. Faudra-t-il ajouter que chacun nous trouvera toujours dans la disposition de recevoir ses confidences, d'éclaircir ses doutes, d'accueillir ses observations, et même ses plaintes, si son cœur sentait le besoin de les exhaler.

Quand nous vous tenons ce langage, nous sommes loin de nous dissimuler notre faiblesse : peut-être personne plus que nous ne s'étonne et ne s'effraye du travail; mais notre confiance est en celui qui nous appelle; sa force fera notre puissance (2).

(1) Prov. XXVII, 23.
(2) Philip. IV, 13.

Après Dieu, nous aimerons à nous appuyer sur le vénérable Chapitre de notre église Cathédrale ; nous aurons pour auxiliaires, la ferveur de ses prières, l'exemple de ses vertus ; et nous trouverons dans son sein, comme dans les rangs de notre clergé, des hommes dont les lumières, l'expérience et l'énergie soutiendront notre marche chancelante.

Faites œuvre d'évangéliste. C'est ici, N. T. C. F., la partie consolante du ministère pastoral : nous sommes les messagers de la bonne nouvelle. C'est à ce titre que nous devons l'accueil empressé des populations, et l'hommage de leur vénération et de leur affection filiale. Elle retentit au fond de leur cœur, cette parole du prophète (1). *Qu'ils sont beaux les pieds de celui qui vient dans nos montagnes, annoncer et prêcher la paix ; annoncer le bonheur, et prêcher le salut!* Mais la paix ne se trouve que dans la connaissance de Jésus-Christ ; le bonheur, dans l'amour de Jésus-Christ, le salut, dans la soumission à la loi de Jésus-Christ. Telle est la grande nouvelle que nous devons annoncer au monde : Faire connaître Jésus-Christ. Son nom, sans doute, n'est pas oublié ; ses temples sont debout, et ses autels n'ont pas reçu la stupide inscription : *Au dieu inconnu* (2). Mais aux esprits inattentifs qui semblent en avoir perdu le souvenir, nous rappellerons son essence divine, sa génération éternelle, son union mystérieuse avec la nature humaine ; nous leur aiderons à reconnaître dans celui qui porte ce nom devant lequel tout genou fléchit, la victime de la justice suprême, le réparateur de l'homme

(1) Is. LII, 7.
(2) Act. XVII, 23.

déchu, le modèle achevé de toute sainteté. Faire aimer Jésus-Christ, c'est-à-dire, faire aimer ses perfections comme Dieu, ses vertus comme homme, ses bienfaits dans le temps, ses récompenses dans l'éternité ; donner à comprendre à cette foule abusée qui prend l'agitation pour le bonheur, que celui-là seul est heureux qui, nettoyant son cœur de toute affection terrestre, y dresse des mains de l'amour un trône à Jésus-Christ ; faire servir Jésus-Christ ; rendre tous les hommes soumis à sa loi ; la leur faire adopter comme la règle de leurs pensées, la limite de leurs désirs, le juge de leurs actions, la mesure de leur félicité présente, le gage de leur bonheur à venir : oh! la bonne nouvelle pour le ciel et pour la terre! et puissions-nous mener heureusement à terme cette sainte entreprise!

Pour y parvenir, vous nous prêterez le concours de votre zèle et de vos travaux, prêtres de nos paroisses, pasteurs titulaires, ou gardiens auxiliaires des brebis du Sauveur. Votre piété, votre ardeur infatigable, les succès de votre ministère, rappellent les plus beaux jours de la foi dans nos contrées, et vous ne démentez pas la sainte renommée des générations sacerdotales qui vous ont précédés dans la carrière. Continuez à marcher avec courage, et prenez foi dans l'avenir : il ne se formera pas de vide derrière vous. Voyez se presser sur vos pas ces ardentes recrues du sanctuaire, formées à la science et à la vertu par des mains habiles et prudentes. Qu'elle est vénérable, qu'elle est imposante, cette suite de pontifes, de prêtres et de lévites, qui remonte de notre âge, à travers les siècles, aux jours des Corentin et des Paul Aurélien, les illustres fondateurs de nos églises réunies! Du haut du Ciel où nos prières iront les chercher près du trône

de Dieu, et d'où leur bénédiction descendra sur nos têtes, ils reconnaîtront la terre arrosée de leurs sueurs, fécondée par leurs travaux, riche des fruits de salut dont ils avaient déposé les germes dans son sein : et nous, N. T. C. F., à la vue de ces richesses, nous nous rappellerons la parole du divin Maître : *D'autres ont travaillé, et vous avez recueilli le fruit de leur labeur* (1).

Puissions-nous le recueillir jusqu'à la fin et remplir en serviteur fidèle la tâche qui nous est imposée! Depuis que nous en avons mesuré l'étendue, nous nous sommes surpris bien des fois dans de tristes pensées et d'alarmantes prévisions. Peut-être aussi notre abattement s'est-il accru du sentiment d'un regret trop naturel, mais que vous saurez comprendre, en nous séparant d'une population qui, durant de longues années, nous donna de nombreux témoignages de son attachement, de sa piété, de sa soumission. Mais pourquoi cette tristesse et ce trouble intérieur (2)? Notre espérance est en Dieu; c'est à lui que nous aurons recours; il ramènera la paix dans notre âme et le calme sur notre visage. Pourrions-nous d'ailleurs ne tenir aucun compte des consolations que doit nous procurer l'exercice du ministère pastoral dans ces régions privilégiées pour la foi et pour la piété? Nous avons vu de près les déplorables ruines dont l'esprit irréligieux a couvert d'autres contrées; nous avons appris dans quel oubli profond sont tombées les plus saintes pratiques du christianisme, et nous avons remercié le Seigneur qui

(1) Joan. IV, 38.
(2) Ps. XLI.

nous a préposé au gouvernement d'une église renommée par son attachement à ses vieilles croyances et à ses vieilles mœurs, et à laquelle pourrait s'appliquer cet éloge de l'Apôtre aux fidèles de Rome : Votre foi est connue du monde entier (1).

Nous avons la confiance, N. T. C. F., que les générations nouvelles ne dégénéreront pas de la fidélité de leurs pères, et que les flots de l'impiété se briseront contre leurs inébranlables convictions, comme les fureurs de l'Océan contre les rochers de nos rivages. Nous ne redouterons même pas pour leur simplicité les conquêtes de la science, ni la marche progressive de l'instruction élémentaire, pourvu que la direction en soit remise à des mains pures et fidèles : soit aux vôtres, frères bien-aimés, vénérables sœurs, dont toutes les heures comme toutes les pensées appartiennent à l'enfance; soit à celles de tant de maîtres justement estimés qui comprennent la hauteur de leur vocation et l'étendue de leur responsabilité. Tous ensemble comptez sur notre bienveillant concours; car nous avons compris que si nous détournions nos regards de l'enfance, notre ministère serait incomplet pour le présent et stérile pour l'avenir. Instruisez donc les enfants; mais à mesure que le soleil se lève sur leur intelligence, gardez que les mauvaises passions n'enflamment leur cœur : quand sa chaleur augmente, pour préserver d'une corruption hâtive les aliments offerts à leur avidité, donnez, en double mesure, le sel de la sagesse chrétienne.

Vous connaissez, N. T. C. F., nos pensées, nos vues et nos espérances. Cependant nous éprouvons le besoin d'ajou-

(1) Rom. I, 8.

ter une dernière parole. Dans les perplexités ou les combats de notre administration spirituelle, nous invoquerons avec confiance les lumières et l'autorité du Pontife suprême, auquel nous nous tiendrons attaché par les liens d'une inviolable soumission. Dans les soins réclamés par les intérêts temporels de nos églises, ou les nécessités de la paix extérieure, nous nous appuierons sur la justice et la bienveillance de la puissance publique, et de ces honorables magistrats auxquels notre reconnaissance est justement acquise et dont nous serions trop heureux de seconder les grands et utiles projets. En toute occasion nous compterons sur les prières de tous nos enfants en J.-C., du clergé, des simples fidèles, de ces anges de la solitude, dont la voix, dégagée des vains bruits de la terre, arrive plus prompte et plus distincte au trône de la divine miséricorde. Puissent tous ces vœux unanimes nous obtenir la faveur de ne pas réunir, par un monstrueux contraste, *le poste le plus élevé, et l'âme la plus basse; la première chaire, et les dernières mœurs; une langue aux paroles magnifiques, et une main fainéante; un discours abondant, et un résultat stérile.* (1). *Oui, priez pour nous,* dirons-nous encore avec le saint abbé Amos; *implorez en notre faveur l'appui de la clémence divine; car nos épaules ont reçu un grand et trop pesant fardeau, et notre élévation nous remplit de frayeur : que Pierre et Paul, et les hommes qui leur ressemblent, se*

(1) *Monstruosa siquidem res est gradus summus et animus infimus : sedes prima et vita ima; lingua magniloqua, et manus otiosa; sermo multus, et fructus nullus.* (S. Bern., l. 2, *de Consid.*)

chargent de conduire les âmes; nous ne sommes, nous, qu'un malheureux pécheur (1).

Accordez-nous aussi votre auguste protection, ô Marie! patronne de ce diocèse. Nos laboureurs célèbrent votre gloire au fond des campagnes; nos riverains dressent vos sanctuaires en regard de l'immense Océan; nos mariniers vous invoquent sur les flots; votre nom est dévotement imposé à presque tous nos enfants : j'ai moi-même le bonheur de le porter; ô Marie! qu'il me soit un gage de force et de salut!

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1er.

Pendant neuf jours, à dater de la réception de cette lettre, tous les prêtres réciteront au saint sacrifice de la messe les collecte, secrète, et post-communion PRO EPISCOPO (de la messe *In anniversario consecrationis episcopi.*)

Article 2.

Nous invitons les fidèles et les membres des différentes communautés religieuses de notre diocèse à offrir, aux mêmes intentions, des prières, des communions et autres bonnes œuvres.

(1) *Orate pro me, carissimi, et divinæ misericordiæ subsidium exorate : nam grave onus et importabile mihi impositum est, sacerdotiique sublimitas me terret : Petri enim et Pauli et similium est regere animas rationales; ego autem infelix peccator sum.* (Ab. Amos apud Sophron. prat. spir., c. 149.)

ARTICLE 3.

Nous maintenons et nous renouvelons tous les pouvoirs donnés par notre prédécesseur et par MM. les Vicaires Généraux capitulaires pendant la vacance du siége.

Et sera la présente Lettre pastorale lue au prône dans toutes les églises de notre diocèse, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Paris, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre Pro-secrétaire, le dimanche vingt-trois août mil huit cent quarante, jour de notre consécration épiscopale.

† **JOSEPH-MARIE,** Évêque de Quimper.

Par mandement de Monseigneur :

C.-M. LE GUILLOU, *Pro-secrétaire.*

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
rue Jacob, n° 56.

Évêché de QUIMPER.

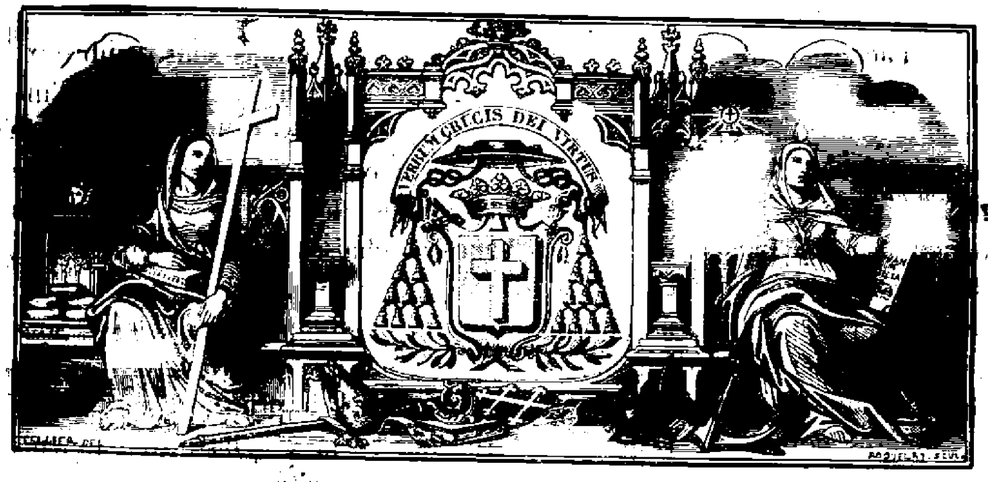
Quimper, le 24 Novembre 1840.

Monsieur et cher Coopérateur,

Vous connaissez les désastres qui frappent en ce moment plusieurs de nos provinces, par suite du débordement des rivières, dont les flots ont envahi les villes et les campagnes, portant, dans tous les lieux, la destruction et la misère. Les victimes de ces malheurs sont, comme nous, des Français et des Chrétiens, et notre charité doit venir au secours de leur détresse. Nous vous invitons, en conséquence, à faire, dans votre Eglise, une quête dont le montant, adressé au Secrétariat de notre Évêché, leur sera transmis sans retard. Vous expliquerez aux fidèles qui peuvent l'ignorer, l'étendue des maux auxquels il faut se hâter d'apporter un soulagement doublement nécessaire à l'entrée de la saison rigoureuse. La quête par nous ordonnée se fera le 2e Dimanche de l'Avent, après que l'annonce en aura été faite le Dimanche précédent, au prône de la Grand'-Messe.

Recevez, Monsieur et cher Coopérateur, l'assurance de mon sincère attachement.

J^H. M. ÉVÊQUE DE QUIMPER.



CIRCULAIRE

Adressée par Mgr l'Evêque de Quimper, au Clergé de son Diocèse.

Quimper, le 5 Janvier 1841.

Monsieur et cher Coopérateur,

Depuis que nous avons pris en main l'Administration du Diocèse, la position du Clergé est devenue l'objet constant de nos préoccupations et de nos sollicitudes. Nous avons reconnu que le Prêtre activement employé dans le ministère pastoral, est assuré d'une existence suffisante et honorable : mais il y a beaucoup à faire pour ceux à qui le poids des années, les infirmités ou la maladie commandent un repos forcé, et l'interruption, ou même la cessation absolue de leurs travaux spirituels : beaucoup à faire encore pour les nombreux élèves de nos séminaires qui, presque sans exception, ne peuvent nous offrir que l'exemple de leur piété, que la promesse de leur dévouement en échange des secours indispensables qui doivent

assurer l'achèvement de leurs longues études. Les besoins sont nombreux, et les ressources deviendraient insuffisantes du moment où l'apathie, l'insensibilité, les calculs de l'intérêt personnel en abaisseraient encore le chiffre amoindri. Ces ressources se composent en grande partie, vous ne l'ignorez pas, de redevances légalement établies (le tiers des offrandes des chapelles; le sixième du revenu des bancs et chaises dans les églises), et d'offrandes volontairement perçues d'après un mode, et dans une mesure déterminés par un long usage. Les revenus de la première classe sont acquis à leur pieuse destination, en droit rigoureux, et à titre de justice; et les Fabriques ne peuvent les retenir et se les approprier sans violer les premières notions de l'équité. Les revenus de la 2me classe sont le fruit béni de la charité chrétienne et surtout de la charité sacerdotale : nous ne pouvons croire que nos bien-aimés Coopérateurs nous refusent le secours de leur intervention et de leur aumône.

Cependant pour ne pas leur imposer un sacrifice personnellement trop pénible, nous avons modifié la vieille règle qui déterminait leur cotisation annuelle. Nos vénérables prédécesseurs avaient cru pouvoir réclamer 24 honoraires de Messe pour l'œuvre des séminaires, 8 honoraires pour les Prêtres infirmes ou retirés. C'était une offrande de 48 fr. que le grand nombre acquittait avec un généreux empressement. Mais nous avons appris que les honoraires des Messes ont diminué dans une proportion sensible; d'un autre coté le nombre des ecclésiastiques s'est accru. Ces deux considérations nous ont amené à réduire la subvention volontaire que nous demandons à nos prêtres.

Nous comptons, sans hésiter, sur leur bon vouloir et leur exactitude; nous accueillerons, dans les jours difficiles, leurs explications et leurs excuses; du reste ils approuveront que leur fidélité en ce point devienne le premier élément de notre appréciation de leur zèle, et la mesure de notre confiance et de notre affection.

En conséquence, Nous avons arrêté et arrêtons :

1° La cotisation annuelle, désignée sous le nom d'honoraires de messes, est réduite, à partir de l'année 1841, savoir :

Pour l'œuvre des séminaires, de 36 fr. à 20 fr.;

Pour les Prêtres âgés, infirmes ou malades, de 12 fr. à 10 fr.

2° Les quêtes, pour les séminaires, sont maintenues. Elles seront faites, dans toutes les églises paroissiales du Diocèse, les jours de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint et de Noël. Nous invitons les Pasteurs à recevoir les offrandes en nature, de leurs paroissiens, blé, beurre, etc., selon les usages des lieux.

3° Nous exhortons vivement les Curés et Desservants et les Fabriques des paroisses, à faire un léger prélèvement sur les revenus casuels des inhumations et des services funèbres, au profit des œuvres indiquées à l'art. 1.

4° Les Budgets des Fabriques devront indiquer, à la dépense, le tiers des offrandes des chapelles et le sixième du revenu des chaises acquis à notre Séminaire et à nos Prêtres hors de service.

5° Si les revenus mentionnés à l'article précédent étaient indispensables pour la reconstruction ou l'entretien des églises paroissiales ou des chapelles, les Conseils de Fabrique devraient nous en demander formellement l'abandon : la part du Curé ou Desservant, dans les offrandes des chapelles, serait réduite dans la même proportion que celle du séminaire.

6° Nous chargeons MM. les Curés de recueillir, dans toutes les paroisses de leur canton, les sommes provenant des diverses sources indiquées plus haut, et de les adresser à M. l'Econome de notre grand séminaire, ou bien au Secrétariat de notre Évêché.

7° Pour obtenir plus d'ordre dans la comptabilité, la collecte cantonale et l'envoi des fonds se feront deux fois l'année, et, autant que possible, dans les mois de Mai et de Novembre.

8° Le travail de MM. les Curés se bornera à demander, enregistrer et transmettre les fonds, sans aucun contrôle : cependant, il devront accueillir et consigner les observations et explications, soit des Ecclésiastiques, soit des Conseils de Fabrique.

9° L'état dressé par MM. les Curés contiendra toujours les noms de toutes les paroisses et de tous les Prêtres de leur canton, quand même ils n'en auraient rien reçu..

Nous donnons ici un modèle de comptabilité, auquel nous les engageons à se conformer bien exactement.

DIOCÈSE DE QUIMPER.

CANTON DE

RECETTES CÉSAINES.

	Quêtes.	⅓ des Chapelles.	⅘ des Chaises.	Casuel. Messes.	OBSERVATIONS.
Paroisse de					
N. Curé	«	«	«	«	
N. 1er Vicaire	«	«	«	«	
N. Aumônier de	«	«	«	«	
Paroisse de					
N. Desservant	«	«	«	«	
N. Vicaire	«	«	«	«	
TOTAL					

RÉCAPITULATION.

Quêtes	
⅓ des Chapelles	
⅘ des Chaises	
Casuel	
Honoraires	
TOTAL GÉNÉRAL	

Vu et arrêté le présent Compte, montant en recette à la somme de

A , *le* 184

N., *Curé.*

AVIS SUR LA FORMATION DES BUDGETS.

TITRE 1er. — Ch. uniq. — *Dette.* — Ce chapitre indique la dette de la Fabrique, non telle qu'elle était au 1er Janvier de l'année courante, mais telle qu'elle sera au 1er Janvier de l'année dont on forme le Budget. Le tit. 3, ch. 2, art. 1, indique si, dans cette même année, la dette sera soldée intégralement ou partiellement.

TITRE II. — *Reliquat définitif de l'année dont on rend compte.* — Cet article ne doit comprendre que la somme qui n'a pas reçu de destination, et demeure ainsi disponible pour l'année dont on règle le Budget. Ce n'est donc pas la totalité de l'excédant de la recette qui doit figurer en cet endroit; en effet, une partie de cet excédant a pu être portée par prévision au Budget de l'année courante (Chap. 2, rec. extraord., reste par aperçu), et ne peut recevoir une nouvelle destination. Un exemple rendra la chose plus claire.

Il s'agit de former le Budget de 1842. Trois années y concourent :

1° 1840, pour son reliquat définitif ;

2° 1841, pour le reste en caisse présumé au 31 Décembre 1841 ;

3° 1842, pour ses recettes ordinaires.

Je suppose que le compte-rendu de l'année 1840 donne un excédant de recette de 300 fr. J'examine le Budget de 1841 : et au Chapitre 2, *Recettes extraordinaires*, je lis : Reste par aperçu des recettes de 1840, 200 fr. Donc, sur l'excédant réel de 300 fr. obtenu en 1840, il y a déjà 200 fr. appliqués au Budget de 1841 ; il ne reste donc à reporter au Budget de 1842, que la différence, ou 100 fr. Voilà le reliquat définitif.

Si le résultat était contraire, c'est-à-dire si le reste par aperçu du Chapitre 2 n'était pas atteint par l'excédant réel, il n'y a rien à porter à l'article *Reliquat* ; mais il faudra diminuer dans la même proportion les recettes extraordinaires du Budget que l'on veut régler. Exemple : Le Budget de 1841, Chapitre 2, *Recettes extraordinaires*, porte, pour la fin de 1840, un reste par aperçu de 180 fr. ; mais ce reste n'a été que de 80 fr. : il faudra tenir compte de la diminution en arrêtant les recettes extraordinaires pour 1842.

Chapitre I. — *Recettes ordinaires.*

On doit faire figurer dans ce Chapitre les recettes des Chapelles qui n'ont

point de conseil de fabrique, comme on doit mentionner leurs dépenses. Nous approuvons la coutume assez générale d'établir quelque pieux fidèle comme surveillant et receveur de ces chapelles sous le nom de fabricien. Mais ses comptes doivent être rendus au conseil et réglés au Budget. Quand une paroisse possède plusieurs Chapelles, on peut communément, en indiquant leur nombre, mentionner leurs recettes et leurs dépenses sous une dénomination générale.

Chapitre II. — *Reste présumé, ou reliquat de l'année courante.*

On porte ici purement et simplement le résultat en excédant du Budget courant, à moins qu'une recette, ou bien une dépense imprévue, ne motivent un autre chiffre.

N. B. Le reliquat définitif qui ouvre le Titre II, doit s'additionner avec les Chapitres Ier et II.

TITRE III. — Dépenses.

Chapitre I, Article 3, aux réparations locatives de l'Eglise, il faut ajouter celles des Chapelles.

Articles 6, outre le tiers payé au Séminaire, il faut mentionner les deux neuvièmes payés au Curé ou Desservant.

Un Conseil de fabrique ne peut pas, sans y être autorisé, faire un virement de fonds, c'est-à-dire affecter à un article de dépenses, la somme portée au Budget pour un autre article. Si le Conseil reconnait, après l'approbation du Budget, la nécessité ou l'utilité d'une dépense non autorisée, il nous adressera un Budget supplémentaire, lequel expliquera et justifiera cette dépense ; il en fixera la quotité, puis déterminera les voies et moyens, c'est-à-dire indiquera les sources auxquelles il doit prendre les sommes nécessaires pour solder ladite dépense. Le Budget supplémentaire ne sera exécutoire qu'après notre approbation.

Compte annuel rendu par le Trésorier.

Ce compte doit présenter deux colonnes : la première indiquera, tant en recettes qu'en dépenses, les sommes portées au Budget ; la seconde, les recettes réellement effectuées et les dépenses soldées. Si la différence entre la réalité et les prévisions du Budget était considérable, une simple note en indiquerait les causes.

AVIS DIVERS.

1° Quelques Ecclésiastiques livrent leurs mandats à des commissionnaires, ou même les donnent en paiement à leurs fournisseurs, qui viennent les présenter aux receveurs des finances signés et acquittés, souvent à plusieurs jours de date. Il peut arriver que la signature du Prêtre et la personnne de son mandataire soient inconnues dans les bureaux, ce qui donne lieu de craindre ou que la signature ne soit contrefaite, ou que le mandat n'ait été frauduleusement soustrait. Nous Engageons les intéressés à se présenter eux-mêmes à la recette, ou bien à se faire remplacer par des personnes bien connues.

2° Certaines localités envoient prendre les Saintes-Huiles à l'époque de la semaine Sainte, dans des boîtes mal-propres, déformées, fermant mal, n'indiquant pas ce qu'elles doivent renfermer, ou l'indiquant de travers ou bien à l'aide d'un papier découpé que les accidents de la route détruisent facilement. Nous engageons les pasteurs des paroisses à faire cesser ces abus : il suffit pour celà d'un peu d'attention et de bonne volonté.

3° Dans son désir de fermer ou d'atténuer du moins la triste plaie de la mendicité, le gouvernement annonce la formation, plus ou moins prochaine, de Commissions chargées de lui fournir sur les mendiants, leur position, leurs ressources, les renseignements propres à éclairer sa marche ultérieure. Les Pasteurs seraient appelés à faire partie de ces Commissions. Nous les autorisons à ne pas refuser le concours de leur zèle et de leurs lumières; en leur recommandant toutefois de ne pas transgresser les lois de la discrétion et de la charité : il est des misères et des aumônes qui ne doivent point se montrer au grand jour.

(La présente circulaire sera conservée dans les archives des Conseils de Fabriques),

† J. M. Evêque de Quimper.

Par Monseigneur l'Evêque

ALEXANDRE, *Chan.-Hon.-Secr.*

MANDEMENT

DE

Mgr l'Evêque de Quimper,

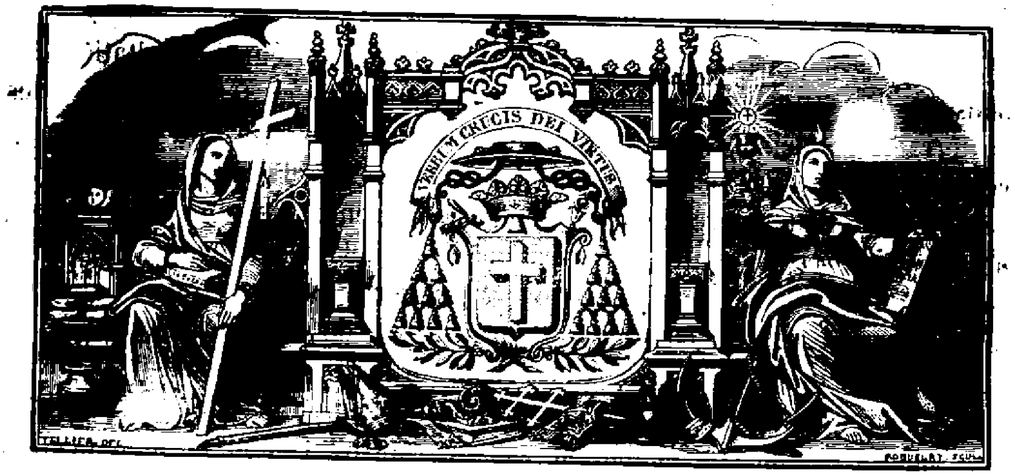
POUR

LE CARÊME 1841.



QUIMPER,

IMPRIMERIE DE E. BLOT, FILS, IMPRIMEUR DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE.



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER, POUR LE CARÊME 1841.

JOSEPH-MARIE GRAVERAN, par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siége apostolique, Évêque de Quimper, au Clergé et aux Fidèles de son Diocèse, SALUT ET BÉNÉDICTION.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

En vous parlant aujourd'hui, pour la première fois, des saintes prescriptions de l'Eglise; en rappelant à votre piété ces grandes lois du jeûne et de l'abstinence, si vénérables par leur antiquité, si fécondes en fruits de salut, nous éprouvons le double sentiment de la confiance et de l'appréhension, de la tristesse et de la joie. Qu'il est consolant de les voir arriver ces jours du repentir et du recueillement après les jours des vanités

et de la dissipation; de voir succéder le calme intérieur à l'agitation des plaisirs; le silence de la méditation au tumulte des fêtes frivoles; les austères enseignements du temple aux dangereuses leçons du monde; les retranchements de la pénitence chrétienne aux recherches de la sensualité, aux excès de l'intempérance! Qu'il est triste de rencontrer un grand nombre de chrétiens qui ne mettent le pied qu'en tremblant dans cette voie laborieuse, et s'arrêtent dès l'entrée de la carrière, oublieux ou dédaigneux du prix offert à leur courage! N'auraient-ils donc aucun égarement à déplorer, aucune expiation à subir? Leur orgueil repousserait-il la grâce d'un généreux pardon, ou leur présomption compterait-elle sur un retour sans efforts et une réconciliation sans garantie? Quand la manducation de l'agneau pascal doit appaiser la faim de leur âme dans un avenir si rapproché, cette âme ne se débarrassera-t-elle point des viles préoccupations de l'appétit charnel et de l'amour des viandes grossières dont elle engraissait son esclavage? (1)

A ces questions si naturelles, nous connaissons la réponse d'une piété soumise et courageuse; nous connaissons trop bien aussi les récriminations et les résistances d'une lâcheté habile à colorer sa honte. Au premier rang des ennemis de la pénitence chrétienne, nous apercevons ces hardis raisonneurs qui en contestent le principe et en méconnaissent les avantages. « A quoi bon tourmenter une existence déjà trop déplorable : « l'homme craint-il de succomber sous l'excès de son bonheur? Dans le « rude sentier de la vie, chacun de ses pas est un effort; il marche chargé « du fardeau de ses misères; il achève péniblement sa course dans les « privations et la douleur : et au nom du Ciel une voix effrayante lui « criera que ce n'est pas assez de sacrifices et de tortures; et une main « cruelle mettra un poids nouveau sur le poids déjà trop lourd qui fait « fléchir sa tête; et une amère dérision prétextera l'intérêt de sa perfec- « tion et de son salut, l'intérêt de la justice et de la gloire du Très-Haut! »

Oui, N. T. C. F., nous le proclamerons ouvertement ce double intérêt de Dieu et de l'homme prévaricateur : oui, nous vous prêcherons la pénitence volontaire au milieu de vos épreuves, de vos déceptions et de votre abattement; et quand nous la recommanderons à votre fidélité, nous ne serons

(1) *Sedebamus super ollas carnium.* Exod. XVI. 3.

pas vos ennemis; nous n'exagérerons pas vos obligations; nous n'appesantirons pas le joug qui charge vos épaules; mais nous rappellerons un devoir dont la prescription est rigoureuse, et cependant l'accomplissement facile et riche de grâces surnaturelles et de paix intérieure.

Si vous n'aviez jamais péché; si l'innocence, s'emparant de tout votre être dès le sein maternel, avait inspiré toutes vos pensées, purifié tous vos sentiments, sanctifié toutes vos œuvres, nous vous dirions encore : ne méprisez pas les exercices d'une salutaire mortification. Elle était exempte de souillure, celle que sa vertu a placée à la tête des élus; et cependant sa vie mortelle fut une vie d'épreuves et d'angoisses : toutes les voix l'ont salué du nom de saint, l'ont appelé la sainteté même ce puissant médiateur entre le ciel et la terre; et cependant il a connu la faim et la soif, la fatigue et la douleur. Et vous croiriez pouvoir vous soustraire, sans crime et sans péril, à cette loi de la réparation par la souffrance, vous sali de la poussière de votre fragilité, si non de la lèpre de votre corruption?

La pénitence est l'expiation nécessaire de vos transgressions. Par faiblesse ou par audace vous vous êtes affranchi de la loi qui devait régler votre conduite; vous avez fui le travail qui vous eût rendu fidèle; vous avez cherché sans relâche le repos d'une oisiveté coupable, ou la satisfaction de vos penchants désordonnés : subissez les suites de votre fatal égarement; subissez-les volontairement, si mieux vous n'aimez attendre l'arrêt de l'impassible justice. La Loi divine, dans l'intention de son auteur, ne devait pas être le jouet de la malice humaine. Toute faute engendre son châtiment : faites donc pénitence, ou vous périrez tous (1); tous sans égard pour votre multitude : le nombre des pécheurs ne dérange pas les balances du Juge suprême; faites pénitence, et si votre expiation ne peut égaler vos offenses, efforcez-vous du moins d'établir une ombre de proportion entre la grandeur de vos manquements et la sévérité de votre satisfaction.

La pénitence est le remède aux maux de votre âme : elle est le fer qui nettoie ses plaies, le feu qui les cautérise, le baume qui cicatrise ses blessures, le vin qui ranime ses forces. Oui, N. T. C. F., à quelque dégré de faiblesse qu'une âme soit réduite, quelque profonde que soit la

(1) *Nisi pœnitentiam habueritis, omnes similiter peribitis.* Luc XIII. 3.

morsure du serpent infernal, quelque douloureux que soient les déchirements des passions; à l'heure même où la vie intérieure paraît s'éteindre, où la mort semble donner à cette âme infortunée l'aspect et la fétidité d'un cadavre, la pénitence peut tout ranimer, tout guérir. Faites pénitence, et le démon fuira; faites pénitence, et le murmure des passions s'appaisera; faites pénitence, et votre langueur se dissipera; faites pénitence, et votre volonté se raffermira; faites pénitence, et votre vertu renaîtra.

La pénitence est la mesure de vos progrès et la condition de vos mérites. A Dieu ne plaise que, fermant les yeux sur vos belles qualités et vos dispositions bienveillantes, nous nous refusions à reconnaître les œuvres merveilleuses que vous dicte votre cœur, et que votre main se hâte d'accomplir. Mais si le repentir ne purifie votre âme, si la souillure du péché en éloigne l'esprit du Seigneur et sa grâce sanctifiante, le mérite de vos actions resserré dans les étroites limites d'une bonté naturelle, dépérira tristement avec le cours de vos années, ou s'enfouira dans votre tombe pour ne plus en sortir. Au contraire, si la pénitence fait tomber la barrière qui vous sépare de votre Dieu; si son esprit vous conduit, si sa grâce vous soutient, il n'est pas une inspiration de votre cœur, pas une détermination de votre volonté, pas une mortification de vos appétits naturels, quelque légère ou facile que vous la supposiez, qui n'accroisse le trésor de vos mérites sur la terre, et dans le ciel, l'éclat de votre couronne.

O combien cette pensée doit nous faire trouver la pénitence tolérable; disons plus, nous la faire trouver aimable! Si quelque fois nous en appréhendons les rigueurs, rappelons-nous encore la sentence de Saint Jérome : *il est dificile, je vais plus loin, il est impossible que le même homme jouisse des douceurs de la vie présente et des biens de la vie future; que d'une vie de délices, il arrive sans transition à une vie de délices* (1). *J. C. a dû souffrir pour entrer dans sa gloire* (2). Si nous voulons entrer en partage de sa royauté, pécheurs, rejetons la couronne de roses, et que la couronne d'épines ceigne nos fronts humiliés.

(1) *Difficile, imò impossibile est ut et præsentibus quis et futuris fruatur bonis; ut de deliciis transeat ad delicias....* S. Hier. Ad julian. Epist. 34.

(2) *Oportuit pati Christum, et ità intrare in gloriam suam...:* Luc. XXIV. 26.

Cette doctrine est sévère, pensez-vous peut-être avec les apôtres scandalisés des enseignements du Fils de Dieu : cette parole est bien dure, et quelle oreille l'entendra sans effroi? (1) Cri honteux d'une âme énervée qui semble réserver toute sa lâcheté pour la vertu, tandis que l'ambition, la cupidité, les plaisirs trouvent ses forces inépuisables. Il faut souffrir pour gagner le Ciel; mais l'avare fatigue son corps durant le jour, se prive du repos de la nuit, pour gagner un or périssable : il faut travailler pour se préparer une riche moisson de mérites; mais le laboureur brave tour-à-tour les feux de l'été, les glaces de l'hiver pour s'assurer un morceau de pain : il faut renoncer aux objets les plus doux, s'exposer aux épreuves les plus rudes pour assurer son avenir; mais le navigateur abandonne sa famille, affronte la fureur des flots dans l'espoir d'échapper à la pauvreté. Que dirons-nous encore? que c'est une affreuse existence que celle du Chrétien toujours attaqué, combattant toujours : oui, sans doute, s'il est vaincu; mais s'il est victorieux : le soldat qui revient triomphant, pleure-t-il sur ses glorieux lauriers?... Que les remèdes proposés pour les maux de l'âme sont pleins d'amertume, il est vrai; mais cette amertume n'est-elle pas adoucie par la perspective d'une prompte guérison (2).

Vous le voyez, N. T. C. F., autant de fois vous vous récrierez contre la sévérité de nos enseignements et la rigueur de la pénitence chrétienne, autant de fois nous sommes en mesure de vous répondre que, tous les jours, sans paraître vous en apercevoir, vous subissez des fatigues et des privations d'un caractère plus dur, d'une continuité plus désolante que celles dont la Religion vous impose le fardeau; et cependant quelle différence dans le but et dans les résultats!

Mais est-il bien vrai que la vie du pénitent soit si misérable? Ne connaît-il de la piété que ses inquiétudes, ses terreurs et ses larmes? Gardez-vous de le croire : l'opinion contraire est beaucoup plus près de la réalité. *Au premier aspect*, vous dit Saint Paul, *la discipline qui règle la vie présente paraît une source de tristesse et non de joie; mais que l'âme s'y exerce avec persévé-*

(1) *Durus est hic sermo, et quis potest eum audire?* Joan. VI. 61.

(2) *Pericula maris spes lucri delectat..... dolorem medicinæ spes salutis mitigat.* S. Hieron. in Marc. 1.

rance, et bientôt elle recueillera les paisibles fruits de la justice (1). Il est, en effet, si consolant de se dire à soi-même que cette voie laborieuse ramène à Dieu ; que chaque pas rapproche de ce terme désiré ; que chaque effort renverse une barrière ; chaque soupir prépare une heureuse réception : d'éprouver, comme le grand Apôtre, qu'au moment où J. C. verse, au cœur humilié, une goutte de son calice, il le réjouit de l'abondance de ses consolations (2). Non, le sacrifice n'est pas un cruel déchirement ; non, la douleur n'est pas un mal quand l'âme se place avec le souvenir de ses fautes entre le Calvaire et le Ciel.

Quand nous vous rappelons, N. T. C. F., cette grande loi de la pénitence, nous sommes loin de méconnaître qu'elle doit s'accomplir avant tout dans l'âme du pécheur. La douleur de ses fautes doit briser son cœur, selon le langage des livres saints, et l'oreille de la miséricorde ne s'ouvrira qu'au cri de son repentir. Cependant cette humiliation de l'homme intérieur n'exclut pas la satisfaction corporelle ; nous dirons même qu'elle l'appelle comme son complément indispensable. Nos membres furent les instruments de nos infidélités ; cette chair, lâchement flattée dans ses désirs, est devenue la cause habituelle de nos tentations les plus impétueuses, et de nos chutes les plus profondes : il est conforme aux lois de la justice qu'elle soit désormais l'instrument de notre réparation et l'objet de notre direction la plus sévère. Reconnaissez ici la doctrine de Saint Paul : *Vous avez façonné vos membres au service des passions impures et iniques pour votre perdition ; façonnez-les maintenant au service de la justice pour votre sanctification* (3).

Que des hommes qui ne voient rien au-delà de la vie présente et des voluptés sensuelles, se récrient contre cette doctrine de la mortification extérieure : nous le concevons sans peine ; mais ce qui nous étonnerait à bon droit, c'est que des Chrétiens, s'associant à cette réprobation impie, en vinssent à méconnaître les exemples et les enseignements du Sauveur, dont

(1) *Omnis disciplina in præsenti quidem videtur non esse gaudii sed mœroris ; postea autem fructum pacatissimum exercitatis per eam reddet justitiæ.* Hebr. XII. 11.

(2) *Sicut abundant passiones Christi in nobis, ita et per Christum abundat consolatio nostra.* II. Cor. I. 5.

(3) *Sicut exhibuistis membra vestra servire immunditiæ et iniquitati ad iniquitatem ; ita nunc exhibete membra vestra servire justitiæ in sanctificationem.* Rom. VI. 19.

nos corps ne partageront la vie glorieuse qu'à la condition de partager d'abord les rigueurs de sa pénitence (1).

Plus d'une fois on nous a demandé d'un sérieux qui déguisait mal la raillerie, si l'Eglise avait découvert quelque qualité malfaisante ou impure dans les viandes préparées par la Providence pour les besoins de sa créature raisonnable. Nous pourrions demander à notre tour à ces agréables questionneurs, si jamais il leur est tombé dans l'esprit que l'Eglise ait donné pour motif et pour base à sa loi de l'abstinence et du jeûne, le caractère impur des aliments qu'elle nous retranche. Une pareille opinion dénoterait une ignorance bien grande ou une intelligence bien étroite : Faisons aux personnes qui l'énoncent, l'honneur de penser qu'elles en aperçoivent l'extravagance. Oui, la nourriture que le Ciel prépare à ses enfants, est bonne de sa nature et parfaitement innocente ; mais l'homme est mauvais ; mais l'abus des biens naturels est à craindre : et c'est pour le prévenir plus sûrement, que l'Eglise, aux époques d'expiation solennelle, nous prescrit un retranchement salutaire. Le vaisseau légèrement chargé traverse les flots d'une course plus rapide ; tandis qu'une charge trop forte l'expose à périr ; ainsi, nous dit Saint Jean-Chrisostôme, le jeûne allége notre âme, et assure la navigation sur l'Océan de cette vie. (2)

Il reste à la lâcheté un dernier retranchement derrière lequel elle montre son assurance : la santé ; le besoin de prévenir le dépérissement des forces corporelles, ou d'en réparer l'épuisement. Que de personnes allèguent leur état habituel de faiblesse à la fin de la sainte quarantaine ! la solennité pascale les trouve fatiguées, exténuées, malades. Mais ce malaise provient-il de la rigueur de leur pénitence, et se mesure-t-il exactement à l'étendue de leurs privations ? Ne trouve-t-il pas son explication plus naturelle dans les imprudences de leur régime ordinaire à l'entrée d'une saison qui précipite le mouvement de la sève vitale dans tous les canaux de la vie organique ? N'a-t-il pas, pour causes prochaines, ces excès de la table, ces veilles prolongées dans l'athmosphère échauffée, impure, des lieux consacrés aux

(1) *Semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes, ut et vita Jesu manifestetur in corporibus nostris...* II. Cor. IV. 10.

(2) *Quemadmodum naves leviores Maria velociùs transeunt ; contrà, multis oneribus gravatæ, submerguntur, ità jejunium leviorem reddens mentem, efficit ut pelagus hujus vitæ facilius transeat....* S. Chrys. hom. 1. in cap. 1. Genes.

plaisirs par lesquels on prélude si étrangement aux exercices de la pénitence quadragésimale? Croyez-en l'expérience de tous les âges : l'intempérance a moissonné plus de victimes que le glaive (1). La sobriété n'est-elle pas préconisée journellement comme la mère et la sauve-garde de la santé? La variété des aliments, la substitution des nourritures végétales aux viandes plus substantielles, ne sont-elles pas recommandées comme un préservatif contre l'invasion menaçante des plus redoutables maladies. C'est la loi même de l'abstinence ecclésiastique, si vous joignez aux considérations du bien-être corporel, les considérations plus puissantes encore de l'intérêt spirituel. N. T. C. F. ne craignez pas les suites de quelques jeûnes bien adoucis; et rappelez-vous que rarement la médecine, en étudiant les maux qui usent notre chétive humanité, en a trouvé le germe dans une alimentation insuffisante, ou le remède dans une surabondance de nourriture.

Naguères une voix tristement véridique jetait ce cri d'alarme à la France agitée : notre population dépérit. Si le fait est patent, et si néanmoins dans sa généralité il admet quelqu'heureuse exception, où chercherons-nous les races vigoureuses, les générations fortes, sinon dans ces populations à l'âme simple et aux habitudes religieuses, qui unissent à l'amour du travail, le respect des prescriptions de l'Eglise? Si la Patrie leur commandait de marcher et de combattre, elles feraient bien voir que les saintes privations du Carême n'ont pas affaibli leurs bras, ou refroidi leur cœur; et qu'aux jours de l'épreuve, l'homme qui jeûne et qui prie offre un appui moins fragile que cette foule insensée qui s'asseoit pour manger et pour boire, et se lève pour se divertir (2).

Nous avons meilleure opinion de vous, N. T. C. F., et nous attendons de votre courage des résultats plus glorieux et plus utiles à votre salut (3). Vous serez toujours fidèles au moins par le désir : et cependant comme pour tous la force ne répondra pas au bon vouloir, nous avons résolu, à l'exemple de nos vénérables prédécesseurs, d'apporter à la rigueur de la loi les adoucissements reconnus nécessaires, et dans cette vue nous avons arrêté :

(1) *Plures occidit gula quàm gladius.*
(2) *Sedit populus manducare et bibere, et surrexerunt ludere...* Exod. XXXII. 6.
(3) *Confidimus de vobis meliora et viciniora saluti....* Hebr. VI. 9.

ARTICLE PREMIER.

Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage pendant tout le Carême, et l'usage des œufs jusqu'au Dimanche des Rameaux inclusivement.

ARTICLE 2.

Nous accordons à MM. les Curés et Desservants la permission de dispenser du jeûne et de l'abstinence, les fidèles confiés à leurs soins, qui auraient des raisons légitimes de réclamer cette dispense.

ARTICLE 3.

Les personnes qui l'auront obtenue seront exhortées à compenser, par des aumônes plus abondantes, la non observation de la loi du jeûne et de l'abstinence, afin de satisfaire à la justice Divine.

ARTICLE 4.

Nous autorisons MM. les Curés et Desservants à avancer le temps pascal ou à le proroger, selon qu'ils le jugeront nécessaire.

Et sera notre présent Mandement lu et publié au prône de la Grande-Messe le Dimanche de la *Quinquagésime.*

Donné à Quimper, le 5 Février 1841.

† J^h. M. **Évêque de Quimper.**

Par Monseigneur l'Évêque,

ALEXANDRE,
Chan. hon. Secre.

Evêché
de
QUIMPER.

TE PASTORALE.

RNÉES DE 1841.

Quimper, le 2 Mars 1841.

Monsieur et cher Pasteur,

Nous vous adressons le tableau de la visite Pastorale que nous nous proposons de faire cette année dans notre diocèse, afin que vous connaissiez à temps le lieu et le jour où vos paroissiens devront se présenter pour recevoir la confirmation.

Pour les préparer à cette grâce nous vous autorisons à vous faire aider par les Prêtres employés dans le diocèse, et même par les Ecclésiastiques des diocèses voisins qui voudraient bien vous seconder.

Nous leur accordons, à tous, comme à vous-même, pour cette circonstance, les pouvoirs que nous sommes dans l'usage d'accorder pour les missions.

Nous recevrons avec plaisir les Conseils de Fabrique et les Instituteurs primaires, et nous écouterons avec interêt les renseignements qu'ils pourront nous donner sur les objets de leur sollicitude respective.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre bien sincère, attachement.

† J^{h}. M. Évêque de Quimper.

Tableau de la Visite Pastorale des Tournées de 1841.

PREMIÈRE TOURNÉE.

MOIS et JOURS.	Date.	PAROISSES où se DONNE LA CONFIRMATION.	PAROISSES CONVOQUÉES.
AVRIL.			
Dimanche.	25	Plogonnec.	Locronan.
Lundi.	26	Cast.	»
Mardi.	27	Saint-Coulitz.	Lothey.
Mercredi.	28	Rumengol.	»
Jeudi.	29	Logonna-Daoulas.	
Vendredi.	30	Daoulas.	Loperhet.
MAI.			
Samedi.	1er	Plougastel-Daoulas.	»
Dimanche.	2	»	»
Lundi.	3	Dirion.	»
Mardi.	4	Ploudiry.	Loc Eguiner-Ploudiry.
Mercredi.	5	Saint-Sauveur.	Loc-Mélard-Sizun.
Jeudi.	6	Sizun.	Saint-Cadou. et Tréflévénez.
Vendredi.	7	Hanvec.	L'Hôpital-Camfrout.
Samedi.	8	Châteaulin.	»
Dimanche.	9	»	»
Lundi.	10	Dinéault.	»
MAI.			
Mardi.	11	Argol.	Landéven
Mercredi.	12	Crozon.	»
Jeudi.	13	Crozon.	»
Vendredi.	14	»	»
Samedi.	15	»	»
Dimanche.	16	»	»
Lundi.	17	Camaret.	»
Mardi.	18	Roscanvel.	»
Mercredi.	19	»	»
Jeudi.	20	»	»
Vendredi.	21	Lambézellec.	Saint-M
Samedi.	22	Saint-Sauveur-Brest.	Saint-Pierre-Q
Dimanche.	23	»	»
Lundi.	24	Saint-Louis-Brest.	»
Mardi.	25	»	»
Mercredi.	26	Telgruc.	»
Jeudi.	27	Plomodierne.	Saint-N
Vendredi.	28	Plonévez-Porzay.	Pluëve

SECONDE TOURNÉE.

MOIS et JOURS.	Date.	PAROISSES où se DONNE LA CONFIRMATION.	PAROISSES CONVOQUÉES.
JUILLET.			
Jeudi.	1er	»	»
Vendredi.	2	Plounévézel.	Kergloff.
Samedi.	3	Poullaouen.	»
Dimanche.	4	Huelgoat.	Plouyé. Loc-Maria-Berrien.
Lundi.	5	»	»
Mardi.	6	Commanna.	»
Mercredi.	7	Plounéour-Ménez.	Loc-Eguiner-Plounéour.
Jeudi.	8	La Feuillée.	Loqueffret. Bot-Meur.
Vendredi.	9	Berrien.	»
Samedi.	10	Serignac.	Bolazec.
Dimanche.	11	Quéménéven.	»
Lundi.	12	Pleyben.	Le Cloître-Pleyben.
Mardi.	13	Brasparts.	Lannédern. Saint-Rivoal.
Mercredi.	14	Gouézec.	»
Jeudi.	15	Lennon.	Saint-Thois.
Vendredi.	16	Plonévez-du-Faou.	Collorec.
Samedi.	17	Châteauneuf.	Laz. Saint-Goazec.
Dimanche.	18	Spézet.	»
Lundi.	19	Cléden-Poher.	Saint-Hernin. Landeleau.
Mardi.	20	Carhaix.	Plouguer. Motreff.

, le 2 Mars 1841.

† Jh. M. ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Par Monseigneur l'Évêque :

ALEXANDRE.

Chan. hon. Secre.

MANDEMENT

DE

Mgr l'Évêque de Quimper,

QUI ORDONNE DES PRIÈRES PUBLIQUES

POUR

DEMANDER A DIEU UN TEMPS FAVORABLE AUX MOISSONS.



QUIMPER,

IMPRIMERIE DE E. BLOT, FILS, IMPRIMEUR DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE.

MANDEMENT

De Monseigneur l'Evêque de Quimper,

Qui ordonne des Prières publiques pour demander à Dieu *un temps favorable aux Moissons.*

Joseph-Marie GRAVERAN, par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siége apostolique, Evêque de Quimper, au Clergé de son Diocèse, Salut et Bénédiction.

Monsieur et Cher Coopérateur,

Plus d'une fois, dans le cours de notre visite pastorale, nous avons été témoin des inquiétudes que donne à la population de nos campagnes la continuation des jours pluvieux, et de ses appréhensions pour la récolte des biens de la terre, riches d'abord des plus brillantes apparences, menacés aujourd'hui, sinon d'une perte totale, au moins d'une grande dépréciation. Connaissant l'esprit de piété sincère et de confiance en Dieu, qui distingue les Fidèles de ce Diocèse, nous sommes assuré d'entrer dans leurs vues et de faire une chose agréable à leur cœur, en les réunissant dans une prière commune pour obtenir de la bonté divine la cessation du fléau menaçant. A l'heure du danger, lequel d'entr'eux ne dira du fond de son âme, en élevant ses regards vers le trône de la miséricorde : Seigneur, toutes vos créatures attendent de vous seul la nourriture de chaque jour : vous donnez généreusement et elles recueillent pour leurs besoins : vous ouvrez votre main, et toutes sont enrichies de vos trésors (1).

(1) *Omnia à te expectant ut des illis escam in tempore : dante te illis colligent : aperiente te manum tuam, omnia implebuntur bonitate.* Ps. 103.

Que notre prière monte donc vers le Seigneur, qu'elle apaise sa justice, et qu'une saison moins fâcheuse devienne pour nous la preuve et le gage de sa miséricordieuse charité.

A CES CAUSES, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Aussitôt après la réception du présent Mandement, les Pasteurs des Paroisses feront une Procession solennelle pour demander à Dieu la cessation de la saison pluvieuse. Cette Procession aura lieu, soit extérieurement, soit dans l'intérieur des Églises, un Dimanche, ou bien un jour férié, selon qu'il leur semblera plus convenable, après en avoir toutefois prévenu leurs paroissiens. Ils y chanteront les Litanies des Saints, avec les Versets et Oraisons *Ad postulandam serenitatem.*

ART. 2.

Après la Procession l'on donnera la Bénédiction du Saint-Sacrement avec l'ostensoir, à laquelle on chantera le *Tantùm ergo*, le *Parce Domine*, le *Miserere mei*, avec les Versets et les Oraisons ordinaires.

ART. 3.

Pendant neuf jours, à partir de la réception de ce Mandement, on ajoutera aux Oraisons de la Messe, la Collecte qui se trouve dans le missel romain, *Ad postulandam serenitatem.*

ART. 4.

Dans les Hôpitaux et Communautés, les mêmes Prières et Bénédictions auront lieu, à l'exception des Processions.

ART. 5.

Si le mauvais temps se prolongeait au-delà de huit jours après la Procession ci-dessus ordonnée, les Pasteurs en feront une seconde avec les mêmes prières.

DONNÉ, à Quimper, le 5 Août 1841.

† Jh. M., ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Par Monseigneur l'Evêque :

ALEXANDRE,

Chan. hon. Secre.

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

POUR

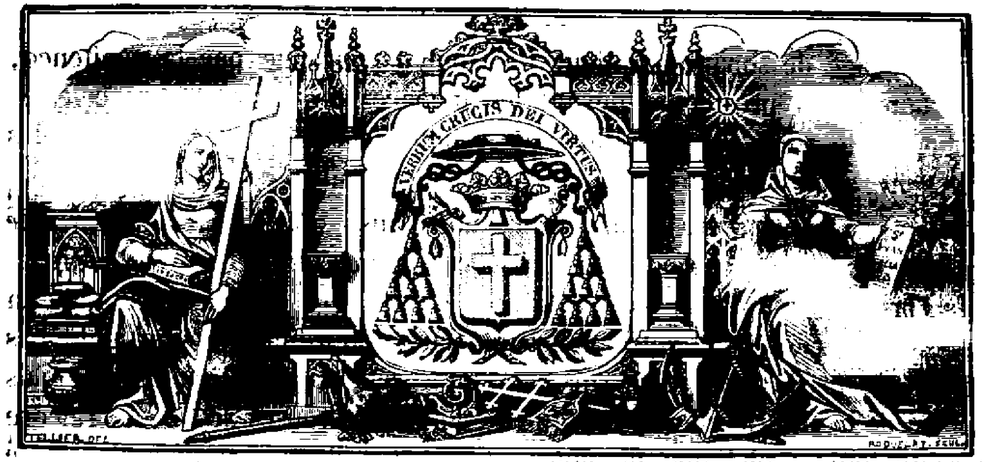
LE CARÊME 1842.



QUIMPER,

IMPRIMERIE DE E. BLOT, FILS, IMPRIMEUR DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE.





MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

POUR LE CARÊME 1842.

JOSEPH-MARIE GRAVERAN, par la Miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége apostolique, Evêque de Quimper, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, SALUT ET BENEDICTION.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

JADIS la colère de Dieu fit retentir aux oreilles de Ninive pécheresse, ce formidable arrêt : *Encore quarante jours et Ninive sera renversée.* (1) A ce cri, la ville infidèle s'effraya; la terreur monta jusqu'au trône du monarque : rejetant son vêtement royal, il se couvrit du sac du pénitent, et assis dans la cendre, convoqua le peuple et ses princes au spectacle

(1) Jon. III. 4.

et au partage de son humiliation. Ce front découronné par la pénitence, cette population prosternée devant les menaces de la vengeance céleste, touchèrent le cœur du Très-Haut; il révoqua la sentence de mort, et les larmes du repentir éteignirent la foudre dans sa main.

Encore quarante jours, vous dirons-nous aussi, N. T. C. F., *et Ninive sera renversée*; encore quarante jours, et l'empire du péché sera détruit, et la forteresse où Satan s'est retranché s'écroulera sous les coups de la Grâce et les efforts de votre courage. Car aujourd'hui je n'articule pas une funeste prédiction, je ne suis pas l'interprète de la colère divine; mais l'Apôtre de la Miséricorde et le prophète de vos heureuses destinées. Encore quarante jours : oh! que ne nous est-il donné de croire qu'à l'exemple des Ninivites convertis par Jonas, tous les pécheurs entendront notre voix, et du fond de leurs misères élèveront vers le Ciel irrité le cri de leur douleur et de leur espérance? Et pourquoi se refuseraient-ils à quitter les routes fangeuses de la perdition pour marcher dans les voies pures de la vertu et de la piété chrétienne? Pourquoi repousseraient-ils de leur cœur le repentir d'un passé coupable; de leur volonté, la résolution d'un meilleur avenir? Pourquoi? Plusieurs, hélas! s'effraient de la condition mise à leur retour au bien et à leur réconciliation avec Dieu : Plusieurs ferment l'oreille à l'appel de la Grâce et se détournent du sentier où sa main les pousse doucement, parce que, dès les premiers pas, il faudrait incliner sa tête et s'agenouiller devant la puissance de Dieu, représentée par un Prêtre. Convenez-en, N. T. C. F., si nous bornions les efforts de notre zèle à vous prêcher l'obligation de la pénitence intérieure, l'abaissement des pensées, le brisement du cœur sous l'invisible regard de la Justice Divine, notre doctrine serait goûtée, notre langage ne trouverait pas de contradicteurs. Mais que, pour obéir aux prescriptions de l'Evangile et aux règles de l'Eglise, nous rappellions au pécheur l'austère Loi de la confession, un sentiment de répugnance va germer au fond de sa conscience; une pensée de révolte se dressera dans les hauteurs de son esprit; et à travers l'orage qui gronde, nous saisirons ces paroles murmurées par l'orgueil : Que Dieu lise dans mon âme, j'y consens; aussi bien pour lui c'est un livre toujours ouvert; mais jamais le Prêtre ne sera le confident de mes faiblesses.

Hâtons-nous de le proclamer : cette résistance au précepte de la confes-

sion sacramentelle ne se rencontre que dans nos populations urbaines : les habitants de nos campagnes, à part quelques exceptions faciles à constater, obéissent avec une pieuse ardeur au décret formulé par l'Eglise; et leur foule pressée autour du tribunal de la réconciliation témoigne de la vivacité de leur foi et de la simplicité de leur obéissance. C'est pour les affermir dans ces heureuses dispositions, c'est pour effacer les funestes prétentions des chrétiens prévaricateurs, que nous venons en ce jour vous entretenir des avantages de la confession : et nous énoncerons d'abord toute notre pensée, en vous disant que la confession est pour l'esprit un foyer de lumière; pour la volonté, un principe de force; une source de consolations pour le cœur.

Appréciant l'importance de la confession, mesurant du regard de sa foi et de sa longue expérience, les immenses avantages et les admirables résultats de cette grande institution, l'Eglise a voulu que l'enfance elle-même fût mise en mesure de les recueillir; et l'âge où le vague instinct du mal fait place à la notion moins confuse du devoir est celui qu'elle se hâte d'astreindre à cette sainte obligation. (1) Qui pourrait méconnaître les secours qu'elle présente à la marche incertaine de cette raison essayant ses premiers pas dans la voie de la vérité? Quelle autre lumière remplacera celle qu'un guide bienveillant fera briller aux yeux de cette jeune âme si facilement éblouie par de trompeuses lueurs? Quelle voix, sans lui signaler la profondeur de l'abyme qu'elle ne pourrait encore contempler sans péril, saura l'en tenir éloignée sous l'impression d'une salutaire terreur? Pères et mères, vous connaissez, dites-vous, vos enfants; vous sondez leurs cœurs, vous lisez dans leurs pensées, vous répondez de leur innocence : oh! si vous connaissiez les ruses du démon, et les appétits qu'il réveille, et la dissimulation qu'il fait germer, même dans la tendre enfance! Hâtez-vous de remettre leur direction intérieure au zèle éclairé d'un bon prêtre. Se rapetissant à la taille de leur intelligence, il leur parlera de *leur père qui est dans les cieux*, de la tâche que sa volonté leur impose, des récompenses promises à leur travail, des châtiments réservés à leur négligence. Il découvrira et leur fera remarquer le principe de leurs fautes journalières, et de ces inclinations funestes qui dégénèrent en habitudes crimi-

(1) Concil. Lateran. 4. C. 21.

nelles, et pervertissent les caractères les plus heureux. Il les exercera de bonne heure à reconnaître l'ennemi de leur vertu sous les déguisements les plus habiles, et leur remettra ces armes spirituelles qui, dans leurs faibles mains, triompheront de ses ruses comme de ses violences. Hâtez-vous donc de les initier aux leçons de cet enseignement tout intime, tandis que leur confiante simplicité s'y prête sans répugnance; n'attendez pas à l'époque où vous aurez à les entretenir de leur première communion; alors, peut-être, leurs passions naissantes auront pris de l'accroissement, la plaie de leur cœur sera déjà profonde; ils s'effraieront ou se dégoûteront du remède, et notre ministère se fatiguera vainement pour rendre la force et la santé à ces malades amoureux de leur maladie. Pour échapper à ce malheur, il faut qu'à côté des premières impressions du foyer domestique, l'enfant retrouve dans son âme les premières impressions du confessionnal; et qu'à toutes les époques de son orageuse carrière les paroles secrètes de son directeur se mêlent dans le lointain de ses jeunes souvenirs aux premiers conseils de son père, aux premières caresses de sa mère.

Vous le savez, N. T. C. F., sous le rapport de la simplicité quelquefois, et bien souvent de l'ignorance, nous pouvons placer sur la même ligne que l'enfant cette multitude préoccupée des soucis de la vie présente, absorbée dans les labeurs d'une existence toute matérielle, manœuvres, artisans, serviteurs de toute dénomination et de toute valeur: hommes remarquables peut-être dans la sphère de leur activité, mais peu familiarisés avec les enseignements de l'Évangile et la méditation de ses prescriptions morales. Qui pourra les instruire de leurs devoirs, leur indiquer la limite de leurs droits, les réconcilier avec leur condition, adoucir la rigueur de leur sacrifices? Quand leur intelligence aigrie par le contraste de leurs douleurs et des jouissances des élus de la terre, est prête à dévier du droit chemin, pour se précipiter dans les voies des doctrines d'erreur, quelle main leur présentera le flambeau qui doit guider leur marche laborieuse à travers les épreuves de cette vie? la main du prêtre, la main d'un confesseur. Oui, le directeur de la conscience est pour eux le guide nécessaire : qui le consulte, trouve la solution de ses doutes; qui l'écoute, entend la voix de la vérité : *qui le suit, ne marche pas dans les ténèbres.* (1)

(1) Joan. VIII. 12.

Que l'on instruise donc les ignorants, disent tout bas, peut-être, les ennemis de la confession. Que le zèle les appelle dans l'enceinte du Temple; que la science leur parle du haut de la chaire sacrée : cette parole solennelle aura sans doute une autre puissance que les accents étouffés du tribunal de la pénitence. Non, non, la parole la plus haute et la plus éloquente ne remplacera jamais celle qui, cachée sous le sceau d'une mystérieuse confidence, tombe silencieusement des lèvres du prêtre dans l'oreille du pécheur humilié, pour arriver à son intelligence comme une clarté divine. Non, les plus magnifiques développements de la morale évangélique, captivant à la fois mille auditeurs charmés, ne donneront pas à l'homme une idée si précise de ses devoirs personnels, une connaissance si lumineuse de ses misères individuelles, que le modeste entretien où son austère franchise a mis à nu les plaies de son cœur, et appris du médecin spirituel le remède qui doit les guérir. Et cependant les pécheurs diront encore : prêchez, faites retentir la parole du salut dans l'assemblée des fidèles; mais épargnez-nous les interrogatoires secrets et les tortures du confessionnal. Ames sans énergie, ou sans lumières, qui ne veulent pas comprendre que la prédication trouve son complément nécessaire dans l'étude de l'homme isolé; dans ces révélations et ces enseignements échangés, sans témoins, entre l'erreur qui se reconnaît et s'humilie, et la vérité qui se dévoile et reprend ses droits.

Représentez-vous, N. T. C. F., une vaste galerie où sont rassemblés avec leurs caractères les plus funestes et sous leur aspect le plus repoussant, tous les maux qui affligent l'humanité. L'âge mûr y paraît entre l'enfance et la vieillesse, diversement tourmentés par la douleur, rongés de plaies hideuses. Un seul sentiment remplit les jours de ces infortunés, celui de la souffrance; un seul désir préoccupe leur âme, le désir d'une prompte guérison. Or voici qu'on leur annonce la visite et les secours d'un médecin renommé : l'espérance renaît dans ces cœurs flétris. En effet l'homme célèbre fait élever une tribune au centre de leur douloureux asyle : il y monte avec appareil, déclame d'une voix sonore un discours puissamment raisonné, habilement écrit. Il leur dépeint avec enthousiasme les caractères de la santé, ses avantages, et les moyens de la conserver ou de la rétablir; décrit ensuite les diverses maladies qu'il a sous les yeux, leurs causes et leurs symptômes les mieux connus, les désastres qu'elles

pourraient amener, les remèdes que chacun y doit opposer sans retard, et sa harangue terminée, il salue et se retire.

Les malades, éblouis de sa parole, vont-ils se lever et marcher? Qui ne voit que le médecin n'a pas rempli sa tâche. Ne devait-il pas s'arrêter devant chaque lit, interroger tour à tour ces créatures souffrantes, déterminer séparément pour chacune, le caractère de la maladie et la nature et la dose du remède? Jamais médecin ne suivit un autre procédé; mais on dédaignera cette marche rationnelle, quand il sera question des maladies de l'âme. Elles sont plus cachées dans leurs causes, plus funestes dans leurs suites, plus rebelles à la guérison; n'importe, il ne sera pas nécessaire que le malade s'abouche avec son médecin spirituel, et pour toute prescription médicale, on fera résonner à son oreille une exposition plus ou moins brillante des enseignements évangéliques. Voilà ce n'est pas ainsi que le mal s'éloigne et que la santé revient.

Des Chrétiens dédaignent les lumières du tribunal sacré, sur cette allégation que leur science dépasse celle du Prêtre qui prétend leur donner ses conseils. Vous en savez beaucoup plus que le confesseur. Expliquons-nous sans ambiguité : vous savez, je le veux bien, plus de littérature, plus de jurisprudence, de médecine, de beaux-arts, de procédés industriels; mais plus de théologie, de morale évangélique, de maximes de perfection! la chose n'est pas vraisemblable et serait au moins bien surprenante. Cette étude a fait l'occupation exclusive de ses plus belles années; elle aura pris à peine quelques heures de votre première jeunesse! Tous les jours il y revient avec une ardeur soutenue par la pensée d'un grand devoir; vos recherches se bornent à quelques lectures rapides et légères. Mais je ne conteste plus votre supériorité; oui vous êtes plus habile que le plus habile confesseur, et cependant vous avez besoin d'un confesseur. En êtes-vous donc à n'avoir pas appris cette maxime élémentaire : que les passions du cœur obscurcissent l'intelligence, et que du feu qu'elles allument s'élève une fumée qui aveugle les yeux les plus clairvoyants. Dans l'ordre moral, l'homme qui s'en rapporte à ses lumières, se connaît mal, se juge mal, se conduit mal; il est nécessaire qu'un autre l'étudie pour le connaître, l'interroge pour le juger, lui prenne la main pour le conduire. Si vous me disiez à moi : je me sens capable de vous guider, je vous croirais peut-être; mais quand vous me direz : je puis me guider moi-même, je ne vous

croirai plus. J'en croirai plutôt cette déclaration de l'Ecclésiaste : *Nul homme ne sait s'il est digne d'amour ou de haine* (1), et dans la terreur qu'elle m'inspire, je vous dirai, joignez-vous à moi et cherchons au fond du sanctuaire un homme dont la parole pleine d'autorité puisse affaiblir cette effrayante incertitude.

Quelle était belle la destinée de l'homme sortant des mains de Dieu, dans l'éclat de son innocence originelle! et même depuis son malheur, qu'il était beau le cœur de l'homme lavé de ses souillures, orné de toutes les vertus, brillant d'une céleste clarté! Temple du Dieu vivant, le Très-Haut l'avait choisi pour sa demeure; mais le péché l'a contraint d'en sortir et s'est assis sur son autel. Alors l'habitation de l'Esprit-Saint n'a plus été qu'une retraite immonde, asyle des dragons et des reptiles venimeux, des passions honteuses et des volontés perverses. Bientôt la nuit a rempli son enceinte, nuit du vice et du mensonge, cachant les restes dégradés de sa majesté primitive. Les ténèbres en ont pris possession pour toujours..... Mais voici que de la hauteur de ses voûtes une lampe s'abaisse, répandant sa lumière faible d'abord, puis insensiblement plus brillante. A sa clarté, l'œil ravi découvre la grandeur de l'édifice, en mesure les proportions, en sonde les profondeurs. Il reconnaît aussi avec une tristesse douloureuse, les effrayants ravages qui en compromettent la durée, les sales ordures qui en déshonorent la gloire. Alors une voix se fait entendre; elle demande si ce magnifique sanctuaire ne doit pas retrouver ses honneurs, et le cœur tremblant d'émotion a répondu : il les retrouvera.

Vous nous avez compris, N. T. C. F., le sanctuaire désolé, c'est votre âme; la lampe qui vous en a dévoilé la magnificence et la désolation, c'est la parole de votre confesseur qui s'est hâté d'y descendre avec le double flambeau de la science et de la charité.

La confession est un principe de force pour la volonté. Cette force lui vient d'abord de l'humilité de ses aveux; tout homme qui n'a pas répudié la foi chrétienne, ne contestera pas cette assertion : *Dieu résiste aux superbes*, nous disent les livres saints, *mais il donne sa grâce aux humbles* (2), et la grâce n'est pas seulement une lumière pour l'entendement, elle est

(1) Eccl. IX. 1.
(2) Jacob. IV. 6.

encore un appui pour le libre-arbitre dont elle aiguillonne la paresse, encourage les résolutions et soutient les efforts. Quand la nature se plaint que la révélation des fautes les plus secrètes et les plus honteuses est la plus grande des humiliations, la grâce réplique bien haut que la plus grande humiliation est près de Dieu la recommandation la plus puissante. Quand la nature se sent défaillir dans l'accomplissement de cette redoutable obligation, la grâce lui crie : sois sans crainte, le bras de Dieu se présente, quand le courage de l'homme est vaincu, et par un miraculeux échange, sa faiblesse devient la mesure de sa force. Adam se perd par l'orgueil ; cet orgueil voudrait dérober à Dieu lui-même la connaissance de sa prévarication; Adam se trouve faible et désarmé en face des créatures et de son propre cœur. Le pécheur revient à la vertu par l'humilité; par humilité il confie à un homme le triste récit de ses écarts, et le voilà fort et puissant contre son cœur et toutes les créatures. Hommes pusillanimes qui rougissez de votre esclavage, mais n'avez pas le courage de briser vos fers, recourez à l'énergique stimulant de la confession : le moyen vous répugne, recourez-y de nouveau; il vous répugne encore, recourez-y une troisième fois. Oh! comme votre âme se fortifiera dans cette lutte, comme elle se dénouera, comme elle grandira dans cette gymnastique spirituelle! Il vous en coutera pour abaisser sa dédaigneuse hauteur sous le niveau de la loi d'accusation; pour faire plier aux genoux d'un prêtre sa prétentieuse roideur; mais aussi quand elle aura cédé à votre énergique résolution, quand sa fierté frémissante se sera façonnée au joug de l'obéissance, avec quelle facilité vous la dirigerez vers le bien; avec quelle vitesse vous la pousserez dans les voies de la perfection, avec quelle aisance elle portera le fardeau de ses épreuves et de ses misères.

Un homme a osé dire (que ses paroles ne nous causent pas de surprise, le voile de l'hérésie est encore devant ses yeux), un homme n'a pas craint de proclamer que, matériellement et moralement, il ne connaissait rien de plus hideux que le confessionnal : *moralement* et *matériellement*. Ecartons la question matérielle, question d'art plutôt que de Religion. Mais sous l'aspect moral, quel caractère de laideur ou d'avilissement offre donc le confessionnal? Où se montre ici la dégradation de la nature humaine? Dans le sentiment intérieur du repentir? Mais le repentir marche à côté de l'innocence; dans la posture humiliée

du pécheur implorant son pardon? Mais le pécheur qui s'humilie se met à sa place; et qui se tient volontairement à sa place, ne se dégrade pas; dans sa croyance à l'efficacité de l'absolution sacramentelle? Mais la parole de Dieu, sur laquelle il s'appuie, et l'assentiment de dix-huit siècles catholiques, ne laissent pas monter la rougeur à son front; dans le respect avec lequel il écoute les réprimandes et les conseils de son guide? Mais les conseils de la sagesse et les doux reproches de la charité n'ont jamais déshonoré personne; dans la soumission avec laquelle il accomplit l'expiation stipulée comme condition de la grâce divine, comme gage et moyen de sa persévérance? Mais ici son hésitation serait une lâcheté, son infidélité un parjure. Dites encore que le Chrétien se dégrade en confessant ses fautes, je vous répondrai : la confession l'abaisse devant Dieu, et cet abaissement devient le principe de sa force.

La confession lui en présente un autre dans les pressantes exhortations de son directeur spirituel. Qui pourrait mesurer les effets de cette parole où la douceur s'unit à la vivacité du zèle, austère quelque fois, toujours bienveillante. L'âme agitée s'inquiète et interroge : le confesseur, interprète de la loi, lui répond et l'encourage; brebis imprudente, elle bondit sur le bord de l'abyme; la voix du pasteur la rappelle : dans ses folles excursions elle a rencontré des loups cruels et senti leur morsure; une main exercée met l'appareil sur sa blessure, un cœur ami veille sur ses périls. Comment le confesseur n'exercerait-il pas une grande influence sur l'homme touché de ses torts et jaloux de les réparer? Celui-ci doit se dire, dans le secret de ses réflexions : les vérités que mon directeur me prêche, lui-même les croit sans hésitation, au besoin il les scellerait de son sang; les devoirs qu'il m'impose il les pratique ostensiblement avec une fidélité exemplaire; les sacrifices qu'il me commande sont dans mon seul intérêt, il ne doit y trouver personnellement aucun avantage; quand il s'agit de mon salut, rien ne le fatigue, rien ne le rebute; il paraît remplir un ministère facile et plein d'attraits; la légèreté de mon caractère, l'impétuosité de mes désordres, la faiblesse de mes résolutions, la fréquence de mes rechûtes, l'affligent; je le vois bien, l'inquiètent vivement, mais ne lui causent jamais d'irritation ni de froideur. Ainsi doit se parler le pécheur au moment où la voix des passions est couverte par la voix du remords, et se pour-

rait-il que l'ami, que le père qui se montre à ses yeux sous un jour si beau, n'exerçât pas sur ses volontés un salutaire empire?

Aussi regardez, ou plutôt souvenez-vous : l'enfant délaisse ses occupations studieuses et ses jeux bruyants pour venir déposer dans l'oreille de son confesseur l'aveu de ses premières infidélités et de ses défauts naissants; malgré sa pétulance habituelle et sa nature oublieuse, il écoute, il grave dans son cœur les leçons de la sagesse, et sa jeune âme s'embrase de l'amour du devoir et s'encourage à la pratique de la vertu. Supprimez la paternelle influence du directeur spirituel, où puisera cette âme neuve et tendre la force de combattre et de remporter la victoire? Le jeune homme sent bouillonner dans son sein, comme une lave brûlante, les passions les plus impétueuses : l'abandonnerez-vous à sa propre énergie, sa fougue sera-t-elle contenue par le frein de quelqu'aphorisme de morale ou d'un avis timidement hazardé? Qu'il coure s'agenouiller au confessionnal, et la parole qui descendra dans son âme sera la rosée bienfaisante qui rafraîchira son ardeur, la sève nourrissante qui ranimera sa langueur : qu'il y revienne à plus d'une reprise, car l'impression solennelle qu'il a reçue sera prompte à s'affaiblir, mais elle reparaîtra plus profonde dès qu'il aura revu les traits vénérés de son guide et recueilli le son de sa voix. Si devant les fatigantes exigences d'un maître dur et capricieux, le cœur du serviteur est sans fiel et sa langue sans venin, la cause n'en est-elle pas dans les encouragements du sacré tribunal? Quelle doit être puissante l'influence du prêtre pour faire taire la médisance et la haine d'un serviteur ulcéré. Si l'ouvrier borne son ambition au modique salaire que lui paie l'opulence, n'est-ce pas qu'il a goûté les leçons de détachement et de modération chrétienne qui ont préparé son âme au bienfait de la reconciliation? Son confesseur est l'autorité vivante dont il n'oserait s'affranchir, et la pensée ne lui viendra pas de rétablir de ses mains l'équilibre rompu entre ses labeurs et sa récompense. Examinez le pauvre : isolé de la religion et de ses ministres, étranger à ses enseignements et à ses expiations, il devient le rebut et la terreur de la société, le fléau qui la menace, la plaie hideuse qui la ronge; mais combien le spectacle sera différent, et l'appréciation plus consolante, si le pauvre est venu coller son oreille au guichet où la foi murmure ses leçons, où l'espérance découvre ses trésors, où la charité prodigue les effusions de sa tendresse. Alors il se relève, il grandit dans sa propre estime, il s'ennoblit aux yeux du monde chrétien, il a sa place dans le temple et au pied des autels. Ne croyez pas qu'il convoite d'un œil jaloux les avantages de la fortune et les jouissances du luxe; qu'il rêve révolutions et bouleversements pour se faire une part plus large sur la terre. N'a-t-il pas entendu répéter à son confesseur que les pauvres sont la fidèle image de Jésus-Christ et les meilleurs amis de Dieu : il croit à la parole de son confesseur et se tient en repos.

Chrétiens éclairés et fermes dans la foi, vous connaissez à la confession un principe de force plus énergique encore, la grâce sacramentelle. Plus d'une fois vous avez senti en vous mêmes une volonté plus généreuse, une résolution plus inébranlable au moment où l'absolution sacerdotale, ratifiée par la justice divine, récompensait l'humilité de vos accusations et vous rendait à l'innocence. Il ne vous venait pas alors en pensée qu'il y eût ici bas ennemi si formidable que vous ne pussiez terrasser. Mais la grâce du Sacrement ne se borne pas à cette impulsion passagère; elle s'établit à demeure dans l'âme du pécheur reconcilié : comme l'arbre qui a trouvé une terre convenable à sa nature, elle y enfonce ses racines et l'enrichit tous les jours de ses fruits précieux. La grâce pénitentielle possède une vertu permanente : c'est le don habituel du repentir qui provoque la miséricorde, de l'expiation qui solde la dette laissée à la charge du coupable; de la résistance qui fatigue et amortit la fureur des passions. Je vais plus loin : cette grâce constitue en notre faveur un droit réel, positif, établi par la bonté de Dieu et reconnu par sa justice : le droit de demander et de recevoir à tous les instants et dans toutes les circonstances ces secours surnaturels qui seuls assurent notre victoire au jour de la lutte et du péril. Comprenez-vous tout ce qu'il y a là de ressources, tout ce que l'âme doit y puiser de résolution et de confiance? Le pécheur qui a laissé au tribunal de la réconciliation la dépouille du vieil homme, c'est le malade qui a retrouvé la santé, qui sent tous les jours croître ses forces, et se dit à lui-même : Pourquoi ne reprendrai-je pas mes travaux, pourquoi négliger des intérêts où tiennent mon bonheur et ma gloire? tant d'autres se montrent animés d'une ardeur infatigable : ai-je plus à faire ou moins à gagner? Le pécheur qui a repris au confessionnal le vêtement purifié de sa première

innocence, c'est le favori de Dieu, longtemps indigne de son amour, mais enfin rentré dans ses bonnes grâces : dans les heures difficiles, ce maître indulgent guide ses pas, assure sa marche chancelante, et le *portera dans ses mains plutôt que de le voir blessé contre la pierre* (1). Oh! que la course est facile à la faiblesse humaine quand elle s'appuie sur la force de Dieu et la puissance de son amour! Faut-il s'étonner après cela de voir des âmes naturellement faibles et longtemps infidèles, déployer tout-à-coup une merveilleuse énergie et triompher des plus rudes épreuves, tandis que par un étrange contraste, des âmes fortement trempées succombent à la première attaque de leurs mauvaises passions. Ne cherchez pas bien loin le mot de cette énigme morale; chacun l'a déjà prononcé, la confession; c'est son omission qui affaiblit les plus forts, sa pratique habituelle, qui fortifie les plus faibles.

La confession est une source de consolations pour le cœur : il en goûtera le pressentiment dans les premières paroles par lesquelles s'ouvrira cette scène mystérieuse : *Mon Père, bénissez-moi, car j'ai péché.* Vous êtes assis pour me juger, je le sais, et la sévérité de la loi divine sera la règle de votre jugement; mais au moment où cette loi condamnera mon péché, la charité vous dictera pour le pécheur une sentence de miséricorde, *car vous êtes mon Père* : je reconnais en vous le médecin qui doit sonder et guérir les plaies de mon âme; coupez, brûlez, je baiserai votre main un moment cruelle; bientôt elle répandra sur ma blessure l'huile de la douceur, *car vous êtes mon Père. Bénissez-moi* : Pécheur quelle audace est la tienne? tu t'es éloigné de ton Dieu, tu as transgressé ses commandements, blasphémé son nom, sali son image dans ton cœur : et tu veux être béni! Ne devrais-tu pas dire au ministre sacré : appelez sur ma tête la malédiction du ciel, je l'ai méritée cent fois. C'est pour cette raison même que je veux être béni, que je suis assuré de l'être; *est-ce pour l'homme en santé qu'on fait venir le médecin, et non pas plutôt pour le malade?* (2). *Mon Père, bénissez-moi, parce que j'ai péché....* Oui tu seras béni, parce que tu as péché : Que Dieu soit présent dans ton cœur, qu'il soit aussi sur tes lèvres afin que la sincérité de tes aveux fasse descendre sur toi le pardon et la paix.

(1) Ps. xc. 12.

(2) Luc. iv. 23.

O paroles d'une inéffable tendresse! et cependant il est des Chrétiens que ce début ne rassure pas. Quand à travers les ombres de la nuit et le silence de la solitude, l'œil entrevoit une forme bizarre, l'oreille perçoit un léger bruissement, l'imagination peuple la nuit silencieuse de monstres effrayants, et la peur suspend et précipite tour-à-tour la course du sang dans les artères : le jour paraît, et l'on rit de ses terreurs. Le pécheur égaré dans nos temples, s'est arrêté devant le sacré tribunal : à travers les ténèbres de ses préventions, il a vu comme un blanc fantôme, il a receuilli des bruits étranges : va-t-il se rapprocher, toucher et reconnaître l'objet qui l'épouvante? Cette seule pensée le remplit d'un insurmontable effroi. Quand la lumière de la foi sera rentrée dans son âme, quand il aura reconnu par lui-même quel ami vient s'asseoir à ce guichet, quelles paroles y sont doucement échangeés, il aura peine à comprendre sa première frayeur, et regrettera d'être venu puiser si tard à cette source des divines consolations.

Si quelqu'un suspectait la vérité de mes paroles, j'en appellerais à l'expérience. Sur quel front lirez-vous l'expression du contentement et de la paix intérieure : sur le front de la jeune fille qui délaisse la confession pour les plaisirs et les triomphes de sa vanité : du jeune homme qui préfère aux conseils du directeur de son enfance les conseils de ses passions effrénées, ou sur celui de cette jeune personne qui passe du tribunal de la pénitence à la table eucharistique; de cet adolescent qui met sa vertu sous la garde de Dieu et du dépositaire de son pouvoir? Voyez cet homme tombé du faîte de l'opulence et des honneurs : sur sa tête s'accumulent les revers, les disgrâces, la ruine; son désespoir s'est réfugié dans le suicide : il eût vécu pour lui-même et pour sa triste famille, s'il avait eu son confesseur : s'il eût connu cet ami compatissant auquel il eût osé faire sans honte la confidence de ses chagrins, il eût appris à les supporter avec courage comme une expiation, peut-être à les bénir avec amour comme une heureuse délivrance. Voici une mère qui pleure le fils enlevé à sa tendresse : sera-t-elle consolée par l'expression banale d'une froide condoléance murmurée à son oreille, ou rimée sur la pierre sépulcrale? Mais une pieuse résignation rendra la paix à son âme, quand le prêtre, qui acceuille avec la même charité ses aveux et sa douleur, lui aura montré son enfant parmi les anges, et promis de le retrouver un jour à la condition de vivre selon les lois de l'Evangile. Là c'est un homme frappé dans la force de l'âge :

Carême, et l'usage des œufs jusqu'au Dimanche des Rameaux inclusivement.

ARTICLE 2.

Nous accordons à MM. les Curés et Desservants la permission de dispenser du jeûne et de l'abstinence, les fidèles confiés à leurs soins, qui auraient des raisons légitimes de réclamer cette dispense.

ARTICLE 3.

Les personnes qui l'auront obtenue, seront exhortées à compenser, par des aumônes plus abondantes, la non observation de la loi du jeûne et de l'abstinence, afin de satisfaire à la justice Divine.

ARTICLE 4.

Nous autorisons MM. les Curés et Desservants à avancer le temps pascal ou à le proroger, selon qu'ils le jugeront nécessaire.

Et sera notre présent Mandement lu au prône de la Grand'-Messe le Dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Quimper, le 17 Janvier 1842.

† J^h. M. *Évêque de Quimper.*

Par Monseigneur l'Évêque,

ALEXANDRE,

Chan. hon. Secre. de l'Evêché.

N. B. Nous prions les Pasteurs qui nous adressent des fonds pour dispenses et permis d'ondoyement expédiés de notre Secrétariat, d'indiquer fidèlement l'époque de ces expéditions et le nom des personnes en faveur desquelles elles ont eu lieu.

Évêché
de
QUIMPER.

ASSOCIATIONS
R L'EXTINCTION
la mendicité.

Quimper, le 4 Mars 1842.

Monsieur et cher Pasteur,

Notre Circulaire du 5 Janvier 1841 contenait cet avis :

« *Dans son désir de former ou d'atténuer du moins la triste plaie de la men-*
« *dicité, le Gouvernement annonce la formation, plus ou moins prochaine, de*
« *commissions chargées de lui fournir sur les mendiants, leur position, leurs*
« *ressources, les renseignements propres à éclairer sa marche ultérieure. Les*
« *Pasteurs seraient appelés à faire partie de ces commissions. Nous les autorisons*
« *à ne pas refuser le concours de leur zèle et de leurs lumières, en leur recom-*
« *mandant toutefois de ne pas transgresser les lois de la discrétion et de la*
« *charité : il est des misères et des aumônes qui ne doivent point se montrer au*
« *grand jour.* »

Les succès obtenus par l'association formée dans la ville de Morlaix pour l'extinction de la mendicité ont prouvé encore une fois que, dans l'exercice de la bienfaisance, comme dans toute entreprise, l'union fait la force, et que dans la guerre de la charité contre l'invasion des misères humaines, la victoire couronne les efforts sagement combinés et soutenus avec persévérance.

Bien convaincu de cette vérité, M. le Préfet du département invite MM. les Maires à se concerter avec les Conseils municipaux, les Bureaux de bienfaisance, MM. les Curés et Desservants, et les personnes notables de leurs localités respectives, afin d'y organiser des associations semblables à celle qui produit déjà un si grand bien à Morlaix (*Bulletin administratif du* 9 *Février* 1842).

Nous entrons pleinement dans les vues de cet honorable Magistrat, et n
vous autorisons, nous vous engageons même à concourir, selon vos moy
et les règles de la prudence évangélique, à leur prompte réalisation. Qu
il s'agit de soulager l'infortune, le Clergé doit toujours se montrer au prem
rang : il doit offrir, sans hésiter, le concours de sa bourse, de ses conseils e
son influence.

*Recevez, Monsieur et cher Pasteur, la nouvelle assurance de notre t
sincère attachement.*

ÉCHÉ
QUIMPER.

RAITES
ASTIQUES.

ÉRIES.

RES

pagne.

Quimper, le 2 Mai 1842.

Monsieur et cher Pasteur,

Le Diocèse doit jouir encore, cette année, du précieux avantage d'une double retraite ecclésiastique. Le Clergé, nous en avons la confiance, s'empressera de profiter de cet inestimable bienfait. Nous comptons particulièrement sur la présence des prêtres qui ne purent pas suivre ces pieux exercices l'année dernière.

La première retraite doit s'ouvrir à Lesneven, le Dimanche 21 Août; la seconde, au Séminaire de Quimper, le Dimanche 4 Septembre, à cinq heures de l'après-midi. Elles seront closes le samedi matin.

Les prêtres qui doivent s'y rendre, voudront bien prévenir à l'avance M. l'Économe du Séminaire, ou M. l'Aumônier de la Retraite à Lesneven.

Nous vous faisons savoir que nous avons reçu du Saint-Siége les pouvoirs spirituels dont l'énumération suit :

1° D'établir, dans les églises paroissiales, la Confrérie du Rosaire;

2° D'établir, dans les églises paroissiales, la Confrérie de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, ou du Scapulaire;

3° D'établir, dans les églises paroissiales, la Confrérie des Trépassés;

4° D'attacher, en faveur des membres défunts de cette dernière Confrérie, les grâces et indulgences d'autel privilégié, à tous les autels de l'église où nous l'aurons érigée;

5° D'ériger, pour sept années, un autel privilégié pour les fidèles T passés, dans les églises paroissiales, et même dans les chapelles des hô taux et des communautés religieuses.

Nous désirons que les demandes nous soient adressées dans le cour de Juillet.

Vous examinerez préalablement, avec une grande attention, si l'é blissement d'une ou de plusieurs de ces Confréries peut se faire con nablement dans votre église et tourner à l'avantage de vos paroissie

---

Vous connaissez, au moins pour en avoir ouï parler, les maux désolent l'Église d'Espagne, et les calamités, plus grandes encore, la menacent dans l'avenir. Soit dessein prémédité, soit imprévoyan les mains qui l'ont dépouillée et cruellement meurtrie, la poussent v le schisme, sous prétexte de la ramener à l'indépendance et à la pur de ses premières années. A la vue du péril qui menace l'existence cette magnifique portion de la Catholicité (car la séparation, c'est mort) le Chef des Pasteurs s'est hâté d'élever vers le ciel son ard prière, et sa voix suprême a convoqué, au pied des saints autels, to les âmes qui ne sont pas indifférentes aux intérêts sacrés de la Religi pour obtenir de la Bonté divine le retour de la paix et le maintien l'unité. Enfants dociles, nous obéirons; et nos cœurs, plus encore nos lèvres, rediront les vœux du Père commun : Membres de la gra famille de J. C., dans le calme qui nous protège, nous prierons p nos frères battus par la tempête. Qui pourrait blâmer notre sollicitu condamner nos soupirs, proscrire nos espérances?

Vous engagerez donc les fidèles à prier pour l'Église d'Espagne, vous leur ferez savoir qu'une indulgence plénière, en forme de jub est attachée à cette prière, unie à la confession de ses péchés et sainte communion, et répétée trois fois, durant la quinzaine assig par la présente circulaire, dans l'église paroissiale, pour le commun paroissiens, et dans les chapelles où se célèbre l'office divin, pour personnes vivant en communauté.

Nous assignons pour la quinzaine de prières mentionnée plus haut, c qui s'ouvrira le Dimanche de la Trinité, pour clore le Dimanche dans l'Octave du Saint-Sacrement.

Durant ces quinze jours, tous les Prêtres ajouteront à la Messe, les collecte secrète et Post-Communion de la Messe *Ad tollendum schisma.*

Au Salut donné le soir ou après les Vépres du Dimanche de la Trinité, et des jours de l'Octave du Saint-Sacrement, l'on chantera, 1° Une Antienne à la Sainte Vierge (*Sub tuum..... Inviolata.....*), le ℣ *Ora pro nobis.....* et l'Oraison *Concede nos;.....* 2° l'Antienne *Tu es Pastor ovium,* ℣ *Tu es Petrus,.....* Or. *Deus qui beato Petro* (18 Janv.); 3° l'Ant. *Da pacem Domine,.....* ℣ *Dominus Deus loquetur pacem :* ℟ *In plebem suam.*

OREMUS.

Deus summa caritas et vera unitas, da fidelibus Hispaniæ, intercedentibus hujus regni Patronis, Cor unum et animam unam, ut Ecclesiæ tuæ corpus membrorum concordiâ vigeat, et quæ veritatis confessione nititur, unitatis stabilitate firmetur. Per Christum.....

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de mon sincère attachement.

† J. M., **Évêque de Quimper.**

Par Monseigneur l'Évêque :

MOËLO, Pro-Secrétaire.

Trégunc, le 21 Juillet 1842.

Monsieur et cher Pasteur,

Il aura retenti bien douloureusement au cœur de nos populations si religieuses et si dévouées, le coup terrible qui a porté le deuil dans la Maison royale, et provoqué, dans la France entière, ce sentiment profond et cette manifestation unanime de douleur, de regrets et d'inquiétudes. Un Prince était assis près du trône, qui semblait appelé à l'occuper un jour : et voici qu'une catastrophe, aussi imprévue que lamentable, l'enlève à la tendresse de sa jeune épouse, à l'amour d'une mère qui lui donnait l'exemple des plus admirables vertus, à l'affection paternelle d'un monarque qui le préparait avec une haute sollicitude aux redoutables fonctions de la royauté, aux espérances que la patrie se plaisait à fonder sur ses qualités aimables et brillantes.

Les plus puissantes consolations, dans d'aussi grands malheurs, sont celles qu'offre la Religion, a dit le Roi, dans la lettre par laquelle il réclame les prières de l'église, pour l'*aîné de ses fils*, LE DUC D'ORLÉANS, *Prince royal*.

Vous aurez donc à célébrer un Service solennel pour le Prince défunt, le lundi 25 de ce mois. Vous donnerez à cette cérémonie tout l'appareil que comportent les localités et les ressources de votre fabrique. Vous y appellerez le concours des fidèles, et vous concerterez avec les diverses administrations.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de mon sincère attachement.

† J^h^.-M. ÉVÊQUE DE QUIMPER.

LETTRE CLOSE.

MONSIEUR L'EVÊQUE, la France vient d'être atteinte dans sa plus précieuse espérance; moi et ma famille nous avons été frappés dans nos plus chères affections : l'aîné de mes fils, le DUC D'ORLÉANS, Prince Royal, est mort! les plus puissantes consolations, dans d'aussi grands malheurs, sont celles qu'offre la Religion; mon intention est qu'un service solennel soit célébré dans toutes les Eglises du Royaume, le 25 de ce mois. Vous aurez à prescrire à ce sujet les dispositions convenables et à vous concerter avec qui de droit. Je désire qu'il ne soit prononcé ni discours, ni oraison funèbre. Fait au palais de Neuilly, le 17 juillet 1842.

Votre affectionné,

LOUIS-PHILIPPE,

PAR LE ROI,

Le Garde des Sceaux, Ministre Secrétaire d'Etat, de la Justice et des Cultes,

N. MARTIN.

Pour copie conforme :

† J^h^.-M. *Evêque de Quimper.*

MANDEMENT

de

Mgr L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

POUR

LE CARÊME 1843.



QUIMPER,

IMPRIMERIE DE E. BLOT, FILS, IMPRIMEUR DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE.

MANDEMENT

de

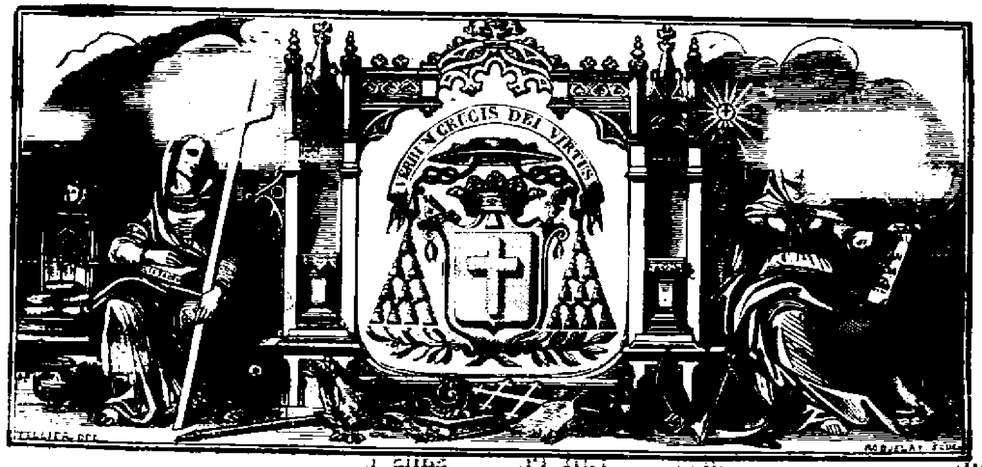
M^gr L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

POUR

LE CARÊME 1843.

Nous autorisons *les Pasteurs à donner en deux fois la lecture publique du présent Mandement.*





MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

POUR LE CARÊME 1843.

JOSEPH-MARIE GRAVERAN, par la Miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, Evêque de Quimper, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, SALUT ET BÉNÉDICTION en N. S. J. C.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

L'Apôtre Saint Paul mettait au premier rang des obligations chrétiennes, celle de veiller sur sa famille; et, dans la sévérité de son langage, il plaçait au-dessous des infidèles, et marquait du sceau de l'apostasie le père qui néglige le soin de ses enfants. (1)

---

(1) 1. Thim. 5. 1.

L'Eglise n'a pas laissé passer inaperçue cette sentence du grand Apôtre; et ses Pontifes unissant leurs voix, disaient anathème à l'indifférence paternelle qui ne prend aucun souçi de procurer à l'enfance les aliments réclamés par ses besoins; ou, plus criminelle encore, ne la forme pas, dans la mesure de ses lumières, au service de Dieu et à la piété. (1)

Pourquoi la Providence, en appelant au bienfait de la vie ces générations successives qui semblent presser leur marche vers l'éternité, ne les façonne-t-elle pas de ses mains, ne les pétrit-elle pas entre ses doigts, comme elle façonna le premier homme, comme aux jours de la création elle pétrit le limon pour en faire une chair vivante? Cette œuvre merveilleuse, la puissance de Dieu l'accomplirait encore sans peine : mais la sagesse a pris une autre voie; et pour unir ses créatures par le double lien du bienfait et de la reconnaissance, elle a placé entre le néant et nous les images vénérées d'un père et d'une mère. Assurer par leur tendresse, développer par une incessante sollicitude la vie de leurs enfants, tel est leur devoir: vocation aussi consolante que sublime, s'ils savent la comprendre et la remplir. Or, l'enfant doit vivre d'une triple vie : vie corporelle, vie intellectuelle, vie morale.

Le devoir des parents commence avec la vie corporelle de l'enfant. La lumière du jour n'a pas encore éveillé son regard; la voix de ses gémissements n'a pas révélé ses besoins, et déjà cette frêle créature réclame les soins prévoyants de la sagesse paternelle, et plus encore les délicates attentions de l'amour maternel. Je ne vous dirai pas : gardez-vous de tuer dans son germe le fruit qui doit croître et murir pour l'ornement de la terre et la gloire du ciel; crime affreux, horrible calcul, dont je dois vous croire incapables; mais je vous dirai bien haut : durant ces jours d'un mystérieux développement, gardez-vous des excès, ou même des imprudences qui compromettraient une vie doublement précieuse à l'église et à la société. Epoux chrétiens, si vous êtes pénétrés de la grandeur de votre mission, vous environnerez de vos égards et de votre affection l'épouse qui doit vous enrichir des trésors de la paternité, vous abstenant sévèrement de ces paroles emportées, de ces récriminations haineuses, de ces procédés violents qui porteraient un trouble funeste dans toutes les

(1) Conc. Gangr. an. 324. Can. 55.

puissances de son être, et dont le contre-coup frapperait une créature innocente.

Mais c'est à vous, o mères, que s'adressent nos recommandations les plus pressantes, nos exhortations les plus vives ! car votre conduite peut exercer une influence décisive sur l'avenir, et ne l'oubliez pas, sur les destinées éternelles de ce noble rejeton dans lequel le Très-Haut contemplé son image.

Femmes prédestinées à une vie de peines, et dont le partage est de manger votre pain à la sueur de votre front, évitez les travaux excessifs, et ces fatigues accablantes qui vous épuiseraient bientôt au détriment d'une double existence.

Femmes riches de fortune et de loisir, dont l'occupation la plus chère fut longtemps de voler de fête en fête, et de chercher dans les plaisirs un antidote à l'ennui, et un allégement au poids de votre vie désœuvrée; fuyez les divertissements qui plongeraient vos sens dans l'ivresse, et produiraient dans vos âmes une funeste exaltation : fuyez ces nuits sans sommeil rendues plus dangereuses par les mouvements désordonnés de la danse, et les émanations délétères d'une athmosphère doublement corrompue.

Toutes à l'envi, défendez-vous des passions violentes, des désirs effrénés, des emportements de la colère, des fureurs de la jalousie, des excès d'une grossière ou crapuleuse intempérance : comprimez vos penchants, quittez vos habitudes, menez, s'il le faut, une vie tranquille jusqu'à la monotonie, retirée jusqu'à l'isolement, sobre jusqu'à la mortification : la modération dans les désirs, la privation de ces jouissances dont l'éclat et le bruit ne sont pas la mesure du bonheur, s'offriraient-elles à votre pensée comme un mal moins tolérable que le péril, et à tout événement, que la mort de l'être qui doit bientôt vous appeler du nom de mère. O femmes chrétiennes, élevez votre courage à la hauteur de votre vocation; sachez vous honorer vous-mêmes et respecter dans votre personne le sublime caractère de la maternité; pendant ces mois d'une religieuse attente, vous êtes le mystérieux sanctuaire où Dieu se prépare de fidèles adorateurs.

Votre enfant a-t-il vu le jour, le cercle de vos devoirs s'agrandit. Les yeux de votre tendresse doivent se tenir constamment ouverts pour écarter

les périls si nombreux à l'entrée de la vie, et conjurer les maux contre lesquels cette frêle existence se briserait sans retour : ici l'imprudence peut devenir une faute irréparable. Ne vous reposez sur une vigilance étrangère que des soins que vous ne pourrez donner vous-mêmes, et pour lesquels une autre personne pourra vous remplacer avec avantage. Ne répudiez pas surtout cette admirable loi de la Providence qui a voulu que l'enfant trouvât sa première nourriture dans le sein qui l'avait conçu : ne repoussez point l'instinct qui le jette dans vos bras quand la faim lui fait sentir son aiguillon : n'est-il pas l'*os de vos os et la chair de votre chair?* (1) Pour l'indifférence ou l'égoïsme, c'est quelque chose de bien triste qu'un berceau; les soins qu'il réclame fatiguent la paresse; les cris qui s'en échappent resserrent le cœur; il annonce des jours sans plaisirs, et souvent des nuits sans repos; mais ces privations et ces inquiétudes sont le charme et le soutien de la tendresse maternelle. Et cependant ne suivez pas sans réflexion les mouvements de cette tendresse sujette à s'égarer; mais si votre sang échauffé ou appauvri ne promet qu'une alimentation insuffisante ou malsaine, faites-vous une sainte obligation de trouver ailleurs une source plus abondante et plus pure : tout doit être amour, prévoyance, sacrifice, dans le cœur d'une mère.

A la faiblesse du premier âge ont succédé les années d'une enfance plus vigoureuse, avec son escorte obligée de besoins plus étendus : c'est l'heure où sans oter à la femme sa part de sollicitudes domestiques, la Providence agrandit la tâche du chef de la famille. C'est de sa main désormais que les enfants recevront le pain qui les doit nourrir, et le vêtement qui réchauffera leurs membres. Qu'il se garde bien de retrancher une portion de ce pain nécessaire, d'emporter un lambeau de ce vêtement indispensable, dans la vue de fournir à son luxe, ou d'assouvir des passions encore plus criminelles. Il se montre indigne du nom de père, il le déshonore, il l'abjure, l'homme vain qui s'étale somptueusement tandis que la faim et la froidure habitent sa demeure; l'homme intempérant qui engloutit sa fortune avec la boisson qui l'abrutit, tandis que les siens tendent la main sur la voie publique; l'homme débauché, qui paie sans marchander le vice qui l'empoisonne, tandis qu'il néglige le salaire du maître qui façonne au travail les bras de

(1) Gen. 2. 23.

ses enfants; le joueur effréné qui aventure, sur une carte, son argent, sa maison, et jusqu'à sa chétive couchette, où ils oubliaient un moment leurs privations et leur inquiétudes.

Parents chrétiens, le temps qui s'enfuit doit modifier vos obligations, mais ne saurait les éteindre : elles ont pour mesure les besoins de vos enfants et non pas leurs années. Vous devez leur venir en aide aussi longtemps qu'ils ne pourront se passer de votre appui; leurs défauts même et leur inconduite, en les montrant indignes de vos bienfaits, ne doivent pas les y rendre étrangers. S'agit-il de leur former un établissement, la religion ne vous dira pas sans doute : attachez-vous à la fortune, le reste n'est rien, ou peu de chose; mais elle vous criera de jeter, s'il le faut, vos privations personnelles dans les fondements de l'édifice qui doit abriter leurs destinées. Votre cœur est-il préoccupé du sort qui les attend au jour où vous échangerez leurs propos et leurs caresses contre le silence et les vers du sépulchre; nous nous garderons bien de vous tranquiliser par cette parole : soyez avares pour que vos héritiers trouvent un trésor sous la couche de votre agonie; mais nous vous répéterons : soyez noblement économes, évitez les écarts d'une folle prodigalité, pour que l'indigence ne fasse pas irruption dans la maison que vous aurez désertée, et qu'aux yeux de vos enfants votre mémoire ne soit pas entachée d'égoïsme.

Tandis que nos lèvres laissent échapper ces accents, une amère pensée remplit notre cœur : qu'ils sont nombreux les parents qui comprennent mal et accomplissent plus mal encore la loi qui met à leur charge la vie corporelle de leurs enfants! Regardez de toutes parts, puis jetez les yeux sur ces asiles où la commisération publique recueille par milliers ces pauvres créatures méconnues par leurs pères, repoussées par leurs mères, sans famille, sans nom, sans avenir : qu'elle multitude! est-ce la misère qui s'étend, l'insensibilité qui gagne, la corruption qui se propage? je ne sais : tout celà, peut être. Mais le nombre des délaissements croit et s'élève sans cesse : il monte, il monte encore, il monte toujours comme les flots de la mer; et les cœurs les plus fermes ont frémi, et les esprits les plus habiles ont hésité, la religion s'est mise à l'œuvre avec sa charité; l'administration lui est venue en aide avec sa puissance; devant la vague menaçante une digue s'est élevée . sera-t-elle assez forte et assez haute? Problème redoutable, qui cessera de

s'agiter au jour où la voix du devoir se sera fait entendre au cœur de tous les pères et de toutes les mères.

Un sentiment de pudeur, que vous saurez comprendre, a retardé jusqu'à ce moment l'accusation que nous sommes contraint de porter contre une criminelle habitude, qui, d'abord implantée dans nos villes, menace d'étendre ses racines au sein des campagnes. Vous ne connaissez pas ces hommes (comment les désignerons-nous) qui essaient de renverser au profit de leurs passions la grande loi du mariage : *Croissez et multipliez-vous.* (1) Maxime surannée, disent-ils ; croisse la fortune, croissent les honneurs et les plaisirs; mais non pas la famille. Et ce n'est pas seulement un vœu de leur cœur, c'est la règle cachée de leurs actions : une famille plus nombreuse serait une charge trop lourde pour le présent, un embarras trop grand pour l'avenir. Seigneur, ils ont perdu toute confiance en votre bonté; votre Providence ne rassure pas leur tendresse alarmée. Leur fortune si modique permettrait-elle un accroissement des dépenses, et la part du survenant ne se prendrait-elle pas sur le nécessaire de ses aînés? Admirable calcul d'un cœur prévoyant et sensible! Et cependant ces hommes sont riches, du moins par comparaison avec mille autres. Mais qu'importe, o mon Dieu, leur richesse ou leur pauvreté? Quand vous faites asseoir un hôte de plus à notre table; ne faites-vous pas produire un épi de plus à nos guérets? N'avez-vous pas des pluies fécondes pour faire germer nos plantes; les rayons d'un soleil bienfaisant pour murir nos moissons? et si vous étiez résolu à punir nos transgressions par le retrait de vos bienfaits, n'avez-vous pas pour frapper la terre de stérilité, *le feu, la grêle, la neige, la glace et l'esprit des tempêtes?* (2) Huit cent millions de créatures humaines vous doivent tous les jours leur nourriture; et un homme ose dire à sa compagne : gardons-nous d'en mettre une de plus sur la terre, car avec elle viendrait la faim. Quand ils ont prononcé cette parole, la paix et la joie sainte de vos enfants se sont enfuies de leur cœur, où bouillonnent l'impiété, l'avarice et l'infâme luxure. Ils s'applaudissent cependant, car leur champ s'est agrandi, et de nombreux héritiers ne le découperont pas en parcelles imperceptibles; et quand un fils dira : pourquoi n'ai-je pas une sœur qui partage ma tendresse avec mes

(1) Gen. 1. 28.

(2) Ps. 148. 8.

bons parents; son père lui répondra : mon fils l'argent vaut mieux qu'une sœur; et quand une fille, attristée de la solitude de la chambre maternelle, dira : ma mère, qu'il m'eût été doux d'avoir un frère pour compagnon de mes jeunes années; sa mère lui répondra : ma fille, nous avons pensé, ton père et moi, que tu aimerais mieux une riche dot qu'un bon frère.

Etonnez-vous, maintenant, que ces familles s'effacent et disparaissent sans laisser même un héritier de leur nom. C'est la nature, disent les habiles, qui rétablit l'égalité parmi les hommes, en précipitant les premiers parvenus, pour livrer un libre accès aux rivaux qui les suivent, et seront précipités à leur tour : et la foi nous crie bien haut : c'est la justice de Dieu qui confond les impures combinaisons de l'avarice et de la volupté. Le Seigneur ayait dit à celui qui marchait dans ses voies : *ton épouse sera comme une vigne féconde aux flancs de la maison : tes enfants se dresseront comme de jeunes plants d'olivier autour de la table paternelle.* (1) Mais des hommes se sont rencontrés qui ont pris ces promesses pour des anathèmes; la fécondité de leur épouse leur est apparue comme un malheur, et la multitude des enfants comme une disgrâce. *Ils ont choisi la malédiction et elle sera leur partage; ils ont rejeté la bénédiction et elle s'éloignera de leur demeure.* (2) O profond calculateur, tu craignais une lignée trop nombreuse; le Seigneur t'exaucera au-delà de tes espérances : n'as-tu pas entendu la voix du prophète : *Parate filios ejus occisioni in iniquitate patrum suorum : préparez ses fils à la mort pour l'iniquité de leurs pères : ils ne s'éleveront point, et la terre ne deviendra pas leur héritage.* (3)

N. T. C. F., quelque rapprochement que la science puisse établir entre l'homme et les objets au milieu desquels il est placé, un abyme infranchissable sépare son intelligence, de la création matérielle : l'homme qui pense ne saurait être confondu avec la plante qui végète ou l'animal qui rumine. Pères et mères, gardez-vous donc de croire votre tâche remplie, et de vous croiser les bras en disant : nous avons assuré à nos enfants la vie végétative et animale; ils n'ont plus rien à réclamer de notre amour. C'est là le moins noble des biens que leur doit votre tendresse :

(1) Ps. 127.

(2) Ps. 108.

(3) Isaï. 14.

âmes intelligentes, qu'elles reçoivent par vos soins la vie intellectuelle. Vivre par l'intelligence, c'est rechercher la vérité avec ardeur, la trouver avec joie, la posséder avec amour; mais toutes les vérités ne sont pas d'une égale importance pour la conduite ou le bonheur de la vie, et personne ne refusera le premier rang aux vérités religieuses. Avec quel empressement vous les graverez dans l'esprit, et plus encore, dans le cœur de vos enfants. Elles y pénétreront sans peine et s'y établiront avec force; car ces jeunes âmes sont ouvertes aux saintes impressions de la foi. Vous leur parlerez de Dieu, et elles comprendront qu'elles ont dans le ciel un père qui veille à leurs besoins : vous leur parlerez d'un avenir de gloire, et leur pensée novice s'essaiera doucement à voler au-delà de ce monde visible : vous leur expliquerez la rédemption par le sang de l'Homme-Dieu, et avant de connaître le péché leur innocence l'aura pris en horreur : vous les exercerez à bégayer la Sainte Loi, et leurs inclinations naissantes se plieront à la règle du devoir : elles apprendront la confiance, sous la protection de Marie; la modestie, sous le regard du bon Ange; l'obéissance, à l'école de l'Enfant-Jésus.

N. T. C. F. est-il une autre science comparable à celle-ci; une autre qui puisse la remplacer sans désavantage? Disons plus : cette connaissance de Dieu et de son évangile ne serait-elle pas pour l'homme étranger à tout enseignement humain un ample dédommagement et une consolation surabondante?

Nous n'ignorons pas, et nous nous faisons un besoin de le proclamer, que dans nos contrées si religieuses cette première instruction manque rarement au jeune âge. La négligence même d'un père apathique ou peu croyant ne ferme pas cette école domestique où chaque jour une mère pieuse porte la lumière des vérités chrétiennes dans l'intelligence de ses fils et de ses filles. Qu'il nous serait doux d'ajouter que la suite ne dément jamais ces débuts rassurants. Mais le cours des années a plus d'une fois trompé nos espérances et troublé la joie de notre cœur. Dans quelle retraite se sont-ils cachés ces enfants naguères assidus à nos instructions? Leurs lèvres redisaient sans hésitation le texte précis de la doctrine du salut : ils écoutaient nos commentaires : ils goûtaient nos leçons : nous les avons conduits à la table sainte une première fois, une seconde fois encore. Depuis ce jour, nos yeux les cherchent avec anxiété près de la chaire évangélique, dans les rangs pressés de la foule qui vient recevoir la manne céleste. Mais d'autres pensées les préoccupent; mais d'autres études absorbent leurs loisirs; ils ont entrevu la fortune et les honneurs; ils ont appris que le succès doit être le prix de la science, et dans le programme qui donne la longue nomenclature des connaissances exigées pour entrer dans la lice, ils n'ont pas trouvé la connaissance de la religion et de ses devoirs. aussi de ce côté ont-ils fermé la barrière de bonne heure; n'ont-ils pas complété leur arsenal religieux? Les parents vous le diront au besoin : ces enfants se sont mis en règle : le médecin leur a inoculé le vaccin préservatif : le Prêtre les a reçus à la communion; le venin et l'ignorance sont neutralisés pour toujours.

S'il est vrai, N. T. C. F., que pour un grand nombre d'enfants l'étude de la religion ne se prolonge pas au-delà de la douzième année, quelle intelligence en auront-ils acquise, et quelles traces en conservera leur mémoire au milieu des préoccupations d'une jeunesse livrée tour-à-tour aux investigations de la science et à la dissipation des plaisirs, et ne devons-nous pas voir, sinon sans tristesse, au moins sans étonnement ce mélange d'opinions bizarres, de doctrines incohérentes, d'accusations hasardées, de préventions absurdes que la religion rencontre devant ses pas comme un rempart qu'elle doit renverser tout d'abord pour faire arriver aux esprits la lumière de la vérité?

Quand nous assurons aux enseignements de la foi une incontestable prééminence, nous ne voulons ni déprécier l'enseignement humain, ni lui donner une injuste exclusion. Nous l'apprécions dans tous ses degrés, nous en reconnaissons les avantages; et quoique l'on feigne d'en croire, nous n'éprouvons aucune peine à vous dire · mettez à profit dans l'intérêt de vos enfants, les moyens d'instruction placés sous votre main. Tous peuvent dès aujourd'hui, ou du moins pourront bientôt acquérir ces connaissances élémentaires qui doivent être comme le rudiment de la vie intellectuelle. Les familles les plus sévèrement traitées par la fortune, ne sont pas exclues du banquet de la science; et si elles ne doivent pas en connaître les raffinements et la délicatesse, elles y trouveront, en faisant éclairer leur choix, une alimentation suffisante et salubre. Hatez-vous

donc de leur procurer un bien dont vous fûtes peut-être privés vous-mêmes, et dont la privation ne vous aura pas rendus, sans doute, moins heureux, et surtout moins vertueux et moins estimables; mais dont la diffusion bientôt universelle établirait un état d'infériorité non moins humiliante que fâcheuse au détriment de celui qui en serait déshérité. Lorsque tous sauront exprimer convenablement leurs pensées, découvrir sous l'enveloppe matérielle de quelques caractères, les éléments d'une instruction nouvelle ou d'un utile délassement, confier au papier le secret de leurs sentiments ou de leurs affaires, supputer leurs ressources en regard de leurs charges, la condition de l'ignorant sera plus dure, et sa position exceptionnelle plus remplie d'inquiétudes et de périls.

Il est d'ailleurs une considération qui, pour nous, domine toutes les autres : la piété peut retirer les plus grands avantages de l'enseignement même élémentaire; par son moyen, elle peut acquérir une connaissance plus étendue et plus précise des vérités de la religion, des devoirs qu'elle prescrit, des pratiques qu'elle recommande, des modèles qu'elle propose, des encouragements qu'elle prodigue. Certes la lecture, l'écriture et la supputation des nombres ne représentent pas le bonheur, moins encore la vertu : plus d'une fois elles ont été l'indice fatal du trouble et de la corruption du cœur. Mais si le vice y cherche un auxiliaire, la vertu peut s'en faire un appui : le fer qui blesse n'est pas d'une autre nature que le fer qui guérit. C'est à la sagesse éclairée des parents à neutraliser le poison qui, dans une proportion plus ou moins forte, se combine toujours avec le savoir et s'infuse avec lui dans l'intelligence.

Cette recommandation acquiert une importance plus grande et devient d'une application plus difficile, lorsque s'élançant au-delà des étroites limites de l'instruction primaire, l'enfant voit s'ouvrir devant son ardeur la carrière des fortes études. C'est une grande et belle chose que la science; nous voulons dire quand elle est digne de ce nom : ce n'est rien moins que la connaissance et la possession de la vérité : connaissance imparfaite sans-doute, possession bornée, car elle se mesure à la constance et au succès de nos efforts, et toutefois, connaissance précieuse, possession incomparable que l'argent ne paiera pas à sa valeur, que l'or ne remplacera pas. La vérité dans les lois du monde physique et les lois plus belles encore,

du monde moral : La vérité dans les faits contingents de la nature humaine et de la création extérieure : la vérité dans les lettres et dans les arts; quel noble but à nos recherches, quelle magnifique récompense de nos travaux! Nous dirons donc aux élus de la terre : cultivez l'intelligence de vos enfants avec plus de complaisance que les champs dont vous leur laisserez les contrats; les moissons fécondées par la rosée du Ciel ne valent pas la moisson fécondée par l'étude. Nous dirons aux plus chétives fortunes : le Ciel vous a-t-il donné les moyens de procurer à vos enfants le bienfait d'une solide instruction; ne regrettez pas pour leur avenir les avantages et le prestige de la richesse; la science est un lot que nul autre n'efface, et qui peut tenir lieu du plus brillant héritage; étudiée sous ses aspects divers, considérée dans ses applications nombreuses, elle agrandit le domaine de l'intelligence, enrichit la mémoire, féconde l'imagination, orne le langage, développe l'énergie des facultés naturelles; ici soumet les éléments, là subjugue les esprits et maîtrise les volontés; elle donne une douce compagnie à l'homme solitaire et fatigué de son isolement; elle procure un repos délectable au cœur assourdi des bruits de la terre : qu'ils sont beaux les fruits du savoir!

Mais ajoutons, pour la décharge de notre conscience, que les pères soigneux du bonheur de leurs enfants ne sauraient prendre de trop grandes précautions pour que l'étude ne leur devienne pas dangereuse et la science funeste. Tout enseignement n'est pas scientifique, car tout enseignement ne se fonde pas sur la vérité. Notre siècle se montre habile dans l'art de dénaturer le goût et de colorer le mensonge; il s'est fabriqué des règles nouvelles pour justifier ses écarts, pour élever à la hauteur de principes incontestés de monstrueuses et insoutenables théories. Parents chrétiens, veillez à ce que le palais de vos enfants, doucement flatté par ces perfides apprêts, n'appelle pas, pour s'en nourrir avec délices, des viandes trop légères ou malsaines.

Veillez encore pour les sauver de la présomption : elle les étoufferait entre l'odieux et le ridicule; pour les sauver de l'ambition, elle les ménagerait en ne les rendant que malheureux : son naturel est de faire des coupables. Tant de voix ont répété que le siècle s'éclaire, que le siècle marche, que le siècle fait chaque jour de nouvelles découvertes

dans les régions inexplorées de la science. Le siècle, c'est nous, dit la jeunesse : et dans sa naïve admiration d'elle-même, elle se croit parvenue aux dernières limites de cette région fortunée, *prenant son horizon pour les bornes du monde*. Le mérite seul, dans nos jours de justice sociale, doit porter aux emplois, élever aux honneurs; le mérite ne doit pas languir obscur, méconnu, opprimé par l'intrigue. Mais n'a-t-il pas fait preuve de mérite le jeune lauréat qui vient de développer avec bonheur les règles du beau langage ou les théorèmes de philosophie transcendante; que les barrières s'abaissent donc devant ses pas : il va commencer sa course et ne s'arrêtera qu'à la première place. Malheur, N. T. C. F., malheur aux esprits dans lesquels l'instruction alimenterait ces prétentions hautaines : le vent des cruelles déceptions abattrait bientôt ces fumées d'un délirant orgueil.

Pères et mères qui prêtiez à nos paroles une religieuse attention pendant que nous placions sous vos yeux l'obligation de développer dans vos enfants la vie du corps et la vie de l'esprit, peut-être disiez-vous dans votre pensée avec une secrète satisfaction : j'ai fidèlement rempli ces devoirs depuis le jour où mon premier-né fut remis à ma tendresse; que me manque-t-il encore pour être un père accompli, une mère parfaite? Nous nous hâtons de vous répondre : donnez-leur aussi la vie morale. Grâce à vos soins judicieux, leurs membres se développent avec force, leur intelligence s'éclaire et s'enrichit de jour en jour : que leur cœur reçoive également sa culture, et que ces enfants si chers se montrent honnêtes et vertueux.

Sur un point de cette importance, nous ne songeons pas à mettre en problème la sincérité de votre désir, la droiture de votre intention ou la fermeté de votre zèle. Mais pour devenir dans l'éducation morale de vos enfants les utiles auxiliaires de la Providence, il est besoin d'élaguer de votre cœur certaines imperfections où l'injustice ne se mêle que trop souvent à la faiblesse. Et d'abord nous vous dirons dans le langage de la Religion, langage austère dans ses formes, mais en réalité plein d'une douceur ineffable : aimez vos enfants en Dieu et selon Dieu. Votre amour ne doit pas se réduire à l'instinct du pauvre animal que la Providence instruit à caresser ses petits, à leur procurer leur pâture, à les réchauffer

contre son corps, à les défendre aux approches du danger pendant les jours de leur rapide croissance. L'instinct doit s'élever dans votre cœur à la hauteur d'un amour réfléchi et d'un dévouement raisonné. Votre attachement pour cette créature, en qui vous vous sentez revivre, ne doit pas se nourrir de ces maigres avantages sur lesquels viennent s'abattre la délicatesse des sens et l'orgueil d'une folle tendresse. Quelle misérable affection que celle qui s'attache à l'enfant pour ses qualités corporelles, qui se mesure à la grâce de ses mouvements, à l'éclat de son visage, à la régularité de ses traits, à la couleur de sa soyeuse chevelure, que sais-je? qui s'extasie tout haut devant ses grâces naissantes rehaussées par les heureuses saillies d'une intelligence précoce. O pères imprévoyants! ô mères infatuées! votre amour s'attache à l'enveloppe qui s'use et semble ne pas soupçonner le trésor qui se conserve. Aimez, dans vos enfants, l'âme faite à l'image de Dieu, rachetée du sang de J. C., héritière d'une immortelle gloire. Aimez-la comme un dépôt que la Providence vous a confié pour vous le redemander un jour accru par votre laborieuse industrie. La beauté des formes corporelles, les caractères d'une intelligence supérieure ne se montrent pas également dans tous les membres d'une nombreuse famille; et si vous en faites la règle de votre tendresse, celle-ci se partagera inégalement sur toutes ces têtes qui devaient vous être également chères. Inconvénient léger, direz-vous peut-être, et dont il sera toujours facile de se garantir. Gardez-vous de le croire. Un père et une mère ne sauraient si bien cacher leur préférence, que les enfants ne la découvrent bientôt dans leur cœur : la prudence ne saurait s'envelopper d'un voile assez épais pour arrêter la perspicacité de leurs regards; cette vue produit inévitablement hauteur et prétentions chez les élus de l'amour paternel; chez les autres, tristesse et irritation profonde : la douce confiance s'éteint et le cœur du frère est fermé pour son frère. Résultat désastreux que vous n'auriez pas à vous reprocher si vous aimiez tous vos enfants selon Dieu; car il vous fait une loi de les aimer tous d'une égale tendresse.

Êtes-vous dans ces saintes dispositions, nous résumons en trois paroles vos devoirs pour leur direction morale : la leçon, la correction et l'exemple.

Formez votre enfant à la vertu et votre cœur en recevra un doux ra-

fraîchissement et votre âme sera remplie de délices (1); *dressez-le de bonne heure et pliez sa volonté dès l'enfance* (2); montrez dans cette œuvre difficile une sage patience et ne vous laissez pas décourager par le dérèglement de ses inclinations, l'inutilité de vos premiers efforts (3); son cœur ne méconnaîtra pas toujours la voix paternelle. Qu'elle arrive souvent à son oreille comme l'heureux messager de la vertu; qu'elle lui parle du devoir dans un langage sans apprêts, avec l'accent de la conviction, l'autorité de l'expérience et le doux prestige d'une puissance vénérée. Nul instituteur n'obtiendra de l'enfant une créance aussi facile, nul autre ne trouvera une docilité aussi complète. Le père et la mère ne sont pas des moralistes spéculatifs discutant une thèse controversée; encore moins des maîtres mercenaires parlant morale à prix débattu : leurs recommandations les plus austères glisseront doucement au cœur sous la fondante enveloppe d'un regard affectueux; leurs leçons les plus graves se mêleront dans les âmes aux impressions de la reconnaissance. Parents chrétiens, accomplissez avec un saint empressement la première, la plus redoutable de vos obligations. Que vos enfants avancent chaque jour dans l'amour et la pratique du bien à l'appui de vos leçons et sous l'œil de votre conseil. Ne dites pas : ils ont des pédagogues pour les régenter, des prêtres pour leur prêcher la morale de l'évangile : écoles précieuses, mais stériles si elles n'ont un fidèle écho dans l'école domestique. Répandez donc avec une sage profusion les bons principes, les maximes édifiantes, les pressantes exhortations; mais veillez à ne pas arracher d'une main ce que vous aurez semé de l'autre. A quoi bon tenir à vos enfants, dans l'intimité de vos rapports habituels, un langage religieux et chrétien, s'ils doivent entendre à votre table des propos impies et blasphématoires? Quel avantage à leur dépeindre le danger des passions et la laideur du vice, si vous leur laissez sous la main de mauvais livres et des romans immoraux? Avec quel succès leur prêcherez-vous la modestie, quand ils verront appendues à vos murailles d'impures nudités? Ici le bien ne compense même pas le mal; car autant l'âme montre de raideur pour l'un, autant l'autre lui trouve de flexibilité.

(1) Prov. 29.
(2) Eccl. 7.
(3) Prov. 19.

Employez la correction : elle s'exerce par le châtiment, quelquefois aussi pas la récompense, selon les circonstances et le caractère des enfants. Il en est que la récompense ramène et contient dans le devoir; le grand art consiste à récompenser à propos et à ne pas donner le change à ces jeunes âmes en leur faisant entrevoir l'accomplissement de leurs obligations comme le moyen; la satisfaction promise, comme le but et le résultat final. Ne serait-il pas affligeant de leur laisser croire que le devoir et la vertu sont comme une monnaie courante avec laquelle on solde le plaisir ou les distinctions? Les récompenses que vous accordez sont un encouragement au bien, mais ne représentent pas sa valeur. Veillez à ce que, par un déplorable renversement, elles ne deviennent pas le stimulant des mauvaises passions, de la paresse, de l'intempérance, de la vanité.

La correction comporte surtout le châtiment des fautes commises ou des inclinations mal réglées ; châtiment corporel quelquefois, disait la sagesse antique, du moins pour le premier âge moins sensible à l'humiliation d'une réprimande qu'à l'action douloureuse des verges (1). Nous connaissons sur ce point la délicatesse de notre siècle, justifiée peut-être par des mœurs nouvelles; mais sans nous en préoccuper, nous vous dirons: O pères et mères chargés de la difficile mission de corriger des enfants, que cette correction offre d'abord les caractères de la justice; que la peine soit en rapport avec la nature et la gravité du délit; et ne laissez pas tomber vos coups au hasard, dans la crainte qu'ils n'atteignent aussi des têtes innocentes. Dans les âmes les plus neuves existe le sentiment inné de l'équité naturelle : c'est lui qui sous l'impression douloureuse d'un châtiment mérité ratifie intérieurement la sentence qui l'inflige; mais si la correction ne se mesure pas à la faute, l'âme froissée par l'injustice se révolte et se roidit.

Corrigez avec prudence, le remède le plus énergique et le plus éprouvé, offert à contre-temps est au moins inefficace et peut devenir funeste. Pour en calculer les effets, il faut avec la nature du mal connaître les dispositions du malade. La sagesse conseille tantôt de fermer les yeux sur la transgression, parce que l'obligation de la punir entraînerait l'inconvénient

(1) Prov. 23 et 30.

de la rendre notoire; tantôt d'attendre en patience le moment favorable à la réprimande : car tandis que l'effervescence de l'âme dure encore elle perd l'intelligence de sa faute, et par conséquent de la correction.

Corrigez avec calme; soyez maître de vos paroles et de vos mouvements, et que cet empire sur vous-mêmes soit plus absolu en proportion de ce que votre conduite doit se montrer plus sévère. Un visage enflammé, des traits altérés par la colère, un regard furieux, les éclats d'une voix emportée sont d'un faible secours pour arrêter les bonds impétueux de la passion, où réveiller l'ardeur d'une nature paresseuse. Les caractères énergiques s'en irritent ou prennent le parti d'en rire : les caractères timides s'en effraient et deviennent pusillanimes. (1)

Formez vos enfants à la vertu par l'exemple. N. T. C. F. à cette parole notre cœur se serre douloureusement. Qu'ils sont rares les pères et les mères accomplissant dans toute sa rigueur ce devoir du bon exemple! Ne pourrions-nous pas dire au plus grand nombre : vous devez à ces enfants l'exemple de la douceur et d'un heureux accord, et vous les désolez par votre désunion et vos récriminations amères : l'exemple de la modération du langage, et vous les effrayez par vos emportements : l'exemple de la modestie, et vous effarouchez leur innocence par vos propos obscènes, et peut-être votre conduite immorale : Ces faibles créatures sont en droit de vous demander l'exemple de la tempérance, et vous vous avilissez à leurs yeux par les excès d'une ignoble crapule : l'exemple de la soumission, et vos discours respirent le mépris et la haine de toute autorité : l'exemple de la fidélité aux Saintes Lois de la Religion, et votre vie tout entière est une audacieuse protestation contre les enseignements et les prescriptions de l'Evangile. Est-ce donc une résolution bien arrêtée dans votre esprit d'amener vos enfants aux excès dont vous oubliez de rougir en leur présence? ou si par le mouvement d'une tendresse mieux conseillée, vous désirez que vos fils vaillent mieux que leur père, que vos filles dépassent les vertus de leur mère, faudra-t-il vous apprendre la puissance des exemples domestiques pour les maintenir dans la voie du bien ou les pousser dans les routes de la perdition? Le premier âge est imitateur : ainsi l'a

(1) 2. Col. 3.

voulu la nature ou plutôt la Providence qui l'a doté de cet admirable instinct dans l'intérêt de sa conservation et de son développement, pour attendre sans péril, l'expérience fruit de la réflexion et des années. *Que peut faire un enfant sinon ce qu'il voit faire à son père?* question mille fois reproduite depuis Saint-Augustin, et qui n'a rien perdu de son à-propos. *Il est nécessaire*, écrit Saint-Jérome (1) *que l'enfant puisse reproduire sans péché toutes les actions de ses parents* : heureuse nécessité, ajouterons-nous avec Saint-Chrysostome, qui donne à leurs enseignements le rassurant appui d'une vie sans reproche. (2)

Qu'elle est douce au cœur la vue d'une famille chrétienne dont les nobles chefs ont compris la sainteté des fonctions paternelles! Leur tache a commencée avec le premier trésaillement du premier né de leur tendresse. Il ont accueilli sa venue avec bonheur, veillé sur son berceau avec amour, endormi ses douleurs par leurs voix caressantes. Epiant les naissantes lueurs de sa raison, ils ont tourné vers le ciel la pureté de son regard et l'innocence de son cœur : soins attachants qu'ils ont redonnés de concert quand de leur tige féconde sont sortis de nouveaux rejetons. Ils ont guidé l'adolescence, éclairé la jeunesse, et leur utile influence s'étend aux jours de la maturité. La vieillesse est arrivée au milieu de ces saintes occupations, vieillesse entourée d'affection et d'hommages, car le bon père et la bonne mère n'ont pas l'habitude de faire des enfants ingrats et peu respectueux. Quand l'heure en sera venue ils s'endormiront dans la paix du Seigneur, et leur tranquille agonie ne sera pas troublée par les funestes pressentiments des discordes fraternelles. A l'ombre de la croix, leur dépouille mortelle attendra celle des enfants qu'ils ont formés à la vertu; et leurs âmes bienheureuses se rencontreront au pied du trône de Dieu.

Porté à vous accorder pour la pratique de la pénitence extérieure, la même indulgence que dans les années précédentes, nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage pendant tout le

(1) *Ad lætani. Ep. 7.*
(2) S.-Chrys. Tom. 5. in Epist. 2. ad Thessal.

Carême, et l'usage des œufs jusqu'au Dimanche des Rameaux inclusivement.

ARTICLE 2.

Nous accordons à MM. les Curés et Desservants la permission de dispenser du jeûne et de l'abstinence, les fidèles confiés à leurs soins, qui auraient des raisons légitimes de réclamer cette dispense.

ARTICLE 3.

Les personnes qui l'auront obtenue, seront exhortées à compenser, par des aumônes plus abondantes, la non observation de la loi du jeûne et de l'abstinence, afin de satisfaire à la justice Divine.

ARTICLE 4.

Nous autorisons MM. les Curés et Desservants à avancer le temps pascal ou à le proroger, selon qu'ils le jugeront nécessaire.

Et sera notre présent Mandement lu au prône de la Grand'-Messe le Dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Quimper, le 6 Février 1843.

† J^h. M. *Évêque de Quimper.*

Par Monseigneur l'Évêque,

ALEXANDRE,

Chan. hon. Secr. de l'Évêché.

Évêché
QUIMPER.

Quimper, le 28 Février 1843.

VISITE PASTORALE
ET
CONFIRMATIONS
DE 1843.

DATE.	MOIS.	PAROISSES où se donne LA CONFIRMATION.	DATE.	MOIS.
de la			de la	
			Mercredi	
			4 Lundi	
			Saint-Divy	
			Lambaren	
			Dimanche	

Monsieur et cher Pasteur,

Nous vous adressons le Tableau de la Visite Pastorale que nous nous proposons de faire cette année dans notre Diocèse, afin que vous connaissiez à temps le lieu et le jour où vos paroissiens devront se présenter pour recevoir la confirmation.

Pour les préparer à cette grâce, nous vous autorisons à vous faire aider par les Prêtres employés dans le Diocèse, et même par les Ecclésiastiques des Diocèses voisins qui voudraient bien vous seconder.

Nous leur accordons, à tous, comme à vous-même, pour cette circonstance, les pouvoirs que nous sommes dans l'usage d'accorder pour les missions.

Nous désirons que la Cérémonie commence, autant que possible, vers huit heures du matin. Nous prions Messieurs les Recteurs des paroisses, dont les chemins seraient mauvais et les abords difficiles, de nous procurer un cheval de renfort.

Veuillez bien nous accuser la réception de la présente circulaire.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre bien sincère attachement.

† J^h. M. ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Tableau de la Visite Pastorale des Confirmations de 1843.

JOURS de la SEMAINE.	DATE.	PAROISSES où se donne LA CONFIRMATION.	PAROISSES CONVOQUÉES.
Mercredi	3	Quimerc'h.	Lopérec.
Jeudi	4	Irvillac.	Saint-Eloy.
Vendredi	5	Saint-Divy.	Laforêt, St-Thonan, Lesaint.
Samedi	6	Landerneau.	Plouédern.
Dimanche	7	Le Calvaire.	»
Lundi	8	La Roche.	Loc-Eguiner.
Mardi	9	Lampaul-Guimiliau.	Guimiliau.
Mercredi	10	Bodilis.	Plongourvest, St-Servais.
Jeudi	11	Plounéventer.	Trémaouézan.
Vendredi	12	Ploudaniel.	Saint-Méen, Trégarantec.
Samedi	13	Plounéour-Trèz.	»
Dimanche	14	Plouider.	Goulven.
Lundi.	15	Kernilis.	Loc-Brévalaire, Lanarvily.
Mardi	16	Lannilis.	»
Mercredi	17	Landéda.	»
Jeudi	18	Plouvien.	»
Vendredi	19	Plabennec.	Le Drenec.
Samedi	20	Lesneven.	Le Folgoat, Kneués.
Lundi	22	Lanhouarneau.	Plougar.
Mardi	23	Plouzévédé.	St-Vougay, Trésilidé.

MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	DATE.	PAROISSES où se donne LA CONFIRMATION.	PAROISSES CONVOQUÉES.
MAI.	Mercredi	24	Saint-Pol-de-Léon.	Santec.
	Vendredi	26	Le Collége.	»
	Samedi	27	Roscoff.	Ile-de-Batz.
	Dimanche	28	Ursulines de Saint-Pol.	»
	Lundi	29	Sibiril.	Plouescat.
	Mardi	30	Plouvorn.	»
	Mercredi	31	Landivisiau.	»
JUIN.	Jeudi	1	Saint-Urbain.	Le Tréhou.
	Vendredi	2	Saint-Ségal.	Logonna-Quimerc'h.
	Mardi	13	Bénodet.	»
	Mardi	27	Le Faou.	Rosnoën.
	Mercredi	28	Guipavas.	»
	Jeudi	29	Goueznou.	»
	Vendredi	30	Brest, Saint-Louis.	»
JUILLET.	Samedi	1	Brest, Saint-Sauveur.	»
	Lundi	3	Guilers.	Bohars.
	Mardi	4	Saint-Renan.	Lanrivoaré.
	Mercredi	5	Plouzané.	Loc-Maria.

MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	DATE.	PAROISSES où se donne LA CONFIRMATION.	PAROISSES CONVOQUÉES.
	Lundi	6	Plougonvelen.	»
	Mardi	7	Lochrist-Conquet.	Trébabu.
	Mercredi	8	Ouessant.	»
			Molène, en allant ou en revenant d'Ouessant.	»
	Lundi	10	Ploumoguer.	Lambert.
	Mardi	11	Plouarzel.	Lampaul-Plouarzel.
	Mercredi	12	Milisac.	Guipronvel.
	Jeudi	13	Brélès.	Lanildut.
	Vendredi	14	Porspoder.	Plourin, Landunvez.
	Samedi	15	Ploudalmézeau.	Lampaul-Ploud., St-Pabu.
	Dimanche	16	Plouguin.	Tréouergat, Tréglonou.
	Lundi	17	Bourg-Blanc.	Coat-Méal.
	Mardi	18	Plouguerneau.	»
	Mercredi	19	Guissény.	Saint-Frégan.
	Jeudi	20	Kerlouan.	»
	Vendredi	21	Plounévez-Lochrist.	Tréflez.
	Samedi	22	Plouescat.	»
	Dimanche	23	Cléder.	Tréllaouénan.
	Lundi	24	Plouénan.	Mespaul.
	Mardi	25	Guiclan.	»

MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	DATE.	PAROISSES où se donne LA CONFIRMATION.	PAROISSES CONVOQUÉES.
JUILLET.	Mercredi	26	Taulé.	Henvic.
	Jeudi	27	Saint-Martin.	Sainte-Sève.
	Vendredi	28	Plourin.	Le Cloitre.
	Samedi	29	Plougonven.	St-Eutrope, Lanéanou.
	Lundi	31	Ursulines de Morlaix.	»
AOUT.	Mardi	1	Guerlesquin.	Botsorhel.
	Mercredi	2	Plouigneau.	Plouégat-Moysan.
	Vendredi	4	N.-D. de la Victoire.	»
	Samedi	5	Plougaznou.	Saint-Jean-du-Doigt.
	Lundi	7	Guimaëc.	Loquirec.
	Mardi	8	Lanmeur.	Plouégat-Guerrand.
	Mercredi	9	Plouézoch.	»
	Vendredi	11	Ploujean.	Loquenolé.
	Samedi	12	Morlaix (Saint-Mathieu).	Garlan.
	Lundi	14	Carantec.	»
	Mercredi	16	Pleyber-Christ.	»
	Jeudi	17	Saint-Thégonnec.	»

Arrêté à Quimper, le 28 Février 1843.

† J^h. M. *Évêque de Quimper.*

Par Monseigneur l'Évêque,

ALEXANDRE,

Chan. hon. Secre. de l'Évêché.

Diocèse
de
QUIMPER.

Désastres
de
GUADELOUPE.

Quimper, le 15 Mars 1843.

Monsieur et cher Pasteur,

Une horrible catastrophe vient de frapper l'ile de la Guadeloupe et surtout la ville de la Pointe-à-Pitre : cette Cité malheureuse a été renversée de fond en comble, et des milliers de personnes ont trouvé la mort sous ses ruines. Celles qui ont sauvé leur vie, blessées et cruellement amputées pour la plupart, se voient d'ailleurs réduites à une affreuse misère.

Comme hommes, comme français, et plus encore comme chrétiens, nous devons compatir à leur infortune et nous hâter de leur venir en aide. Notre offrande n'aura pas pour unique résultat de pourvoir à leurs premiers besoins, elle consolera leur douleur en leur prouvant que nous l'avons vivement ressentie.

Le premier dimanche après la réception de cette lettre, vous annoncerez publiquement au prône une quête pour les victimes du désastre de la Guadeloupe. Cette quête sera faite le dimanche suivant à toutes les messes, et, autant que possible, par un Ecclésiastique.

Vous en adresserez, sans retard, le produit au Secrétariat de notre Evêché.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de mon sincère attachement.

J^h. M.,
Evêque de Quimper.

Évêché
Quimper.

TRAITES
ÉSIASTIQUES.

ERVICE
JUILLET.

Quimper, le 17 Juin 1843.

Messieurs et chers Coopérateurs,

La première Retraite ecclésiastique s'ouvrira le Dimanche 6 Août, au Grand Séminaire de Quimper; — la deuxième, le Dimanche 20 Août, à Lesneven.

Puissions-nous avoir la consolation de vous y voir accourir avec le même empressement que les années précédentes. Après avoir travaillé avec un zèle admirable à la sanctification des Fidèles, et courageusement soutenu des fatigues, doublées pour plusieurs, par les travaux préparatoires au Sacrement de la Confirmation; vous sentirez plus vivement le besoin de vous occuper de votre sanctification personnelle, et de retremper vos forces dans l'étude de votre propre cœur et la tranquille méditation de vos devoirs. Il sera bon de s'annoncer une quinzaine à l'avance.

J^h M., *Évêque de Quimper.*

La visite pastorale devant encore nous éloigner de Quimper pour un temps assez long, nous vous renouvelons dès à présent nos recommandations pour le service funèbre du 28 Juillet. MM. les Maires recevront sans doute à cet égard des instructions précises. En ce cas, vous vous concerterez avec eux et les autres autorités pour l'heure où commencera l'Office religieux, qui pourra se remettre dans les campagnes au dimanche suivant.

† J^h M., *Evêque de Quimper.*

Évêché
DE QUIMPER.

SERVICE
NIVERSAIRE
pour
S.A.R.^{me} LE DUC D'ORLÉANS.

Quimper, le 14 Juillet 1843.

67

Monsieur et cher Pasteur,

Par lettre close, en date du 11 courant, Sa Majesté le Roi des Français demande qu'il soit célébré, le 4 Août prochain, un Service anniversaire pour le repos de l'âme de Son Altesse Royale Monseigneur le DUC D'ORLÉANS.

En conséquence, vous aurez à vous concerter avec les autorités locales pour cette cérémonie funèbre.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de mon sincère attachement.

SAUVEUR,
Vic. Gén.

VÊCHÉ
IMPER.

SSAGE
DE
Royales Mgr le Duc et
chesse de NEMOURS.

Au Château de Keranroux, en Ploujean, le 3 Août 1843.

Monsieur et cher Pasteur,

Leurs **AA. RR. Monseigneur** le Duc et Madame la Duchesse de **NEMOURS** arriveront dans le département du Finistère, dans les derniers jours du mois d'Août. La route que doivent parcourir leurs AA. RR. traversant votre paroisse, je vous invite à vous entendre avec M. le Maire et les autres Autorités pour présenter aux augustes voyageurs les hommages des populations confiées à votre pastorale sollicitude.

Vous ferez sonner les cloches à la volée.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de mon sincère attachement.

J[h]-M. Evêque de Quimper.

ITINÉRAIRE DE LEURS AA. RR.

Août	**Lundi 28**,	**de Guingamp à Morlaix.**
	Mardi 29,	**de Morlaix à Brest.**
Septembre	**Samedi 2**,	**de Brest, par Châteaulin à Quimper.**
	Dimanche 3,	**de Quimper, par Concarneau et Quimperlé à Lorient.**

ÉVÊCHÉ de QUIMPER.

Quimper, le 11 Janvier 1844.

MAISON de Retraite ECCLÉSIASTIQUE.

Messieurs et chers Coopérateurs,

Nous avons la consolation de vous annoncer qu'une Ordonnance royale du 15 Mars 1843, a autorisé, à titre d'établissement d'utilité publique, la fondation, dans le Diocèse de Quimper, d'une Maison de Retraite pour les Prêtres âgés ou infirmes.

La même Ordonnance, article 4, nous permet d'acquérir, au nom de notre Évêché, le Manoir de Bel-Air, situé à Saint-Pol-de-Léon, pour servir à cet établissement.

L'article 5 rappelle les Décrets du 13 Thermidor an 13 et 24 Mars 1838, en vertu desquels les fonds provenant du produit des chaises, bancs et places dans les Églises, doivent être affectés à ladite Maison de Retraite.

Les Statuts rédigés par nous et visés par son Ex. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes, comptent parmi les ressources de l'établissement (outre le produit des chaises sus-mentionné)

Les quêtes qui pourraient être ordonnées;

Les souscriptions annuelles et volontaires du Clergé du Diocèse;

La pension que pourront payer les Prêtres admis dans la Maison, et qui sera fixée, s'il y a lieu, par l'Évêque, sur l'avis du Conseil d'administration.

Les mêmes Statuts portent, article 6, qu'après l'entier acquittement des charges de la Maison, il pourra être fourni des secours aux Prêtres dont la situation l'exigerait, et qui seraient étrangers à l'établissement.

Vous savez, Messieurs et chers Coopérateurs, que la Maison de Saint-Pol remplit depuis plusieurs années sa pieuse destination. Depuis longtemps aussi nous assurons des secours plus ou moins abondants à plusieurs Ecclésiastiques répandus dans le Diocèse.

Le nombre de ceux que nous aurons à soutenir ne peut que s'accroître de jour en jour, soit à raison de l'accroissement général du Clergé, soit à raison du nombre relativement plus grand de ses vieillards, car nous nous éloignons de l'époque où les Prêtres étaient presque tous jeunes encore ou dans la force de l'âge.

Pour suffire à ces obligations, nous comptons avec confiance sur votre zèle et votre esprit d'équité : vous veillerez aux intérêts de vos fabriques, de manière à ne pas léser les droits de vos vénérables confrères.

Nous comptons aussi sur votre généreuse charité, nous lui demandons annuellement 20 fr. pour les besoins de nos Séminaires, 10 fr. pour nos dignes vétérans. Quel Prêtre reculerait devant ce sacrifice? Qui voudrait se montrer sans souvenir ou sans reconnaissance pour le passé, sans affection ou sans prévoyance pour l'avenir? Mais nous n'insisterons pas sur ces considérations, et si dans la vue d'une équitable répartition nous devons tenir un compte exact de la contribution que chacun de vous aura librement déposée dans nos mains, nous croyons, sans hésiter, que la liste de nos souscripteurs ne nous laissera jamais apercevoir des vides fâcheux.

L'article 3 des statuts est ainsi conçu :

« Il sera formé pour l'Administration de l'établissement, un Conseil composé « de l'Evêque, Président, d'un Vicaire-Général, d'un Chanoine, d'un Curé et « d'un Desservant, tous nommés par l'Evêque. Ce Conseil choisira dans son sein « un Secrétaire et un Trésorier qui sera nommé par le Ministre des Cultes, sur « la proposition de l'Evêque. »

Pour nous conformer à cette disposition, nous avons nommé membres du conseil d'administration :

MM. Keraudy, Vicaire-Général,
Mével, Chanoine,
Nédélec, Curé de la Cathédrale,
Pouliquen, Desservant de St.-Mathieu, de Quimper.

Nous avons proposé pour Trésorier M. Keraudy, dont la nomination a été sanctionnée par arrêté de son Ex. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes, à la date 10 Juin 1843.

Ainsi se trouve définitivement constituée une œuvre à laquelle notre vénérable prédécesseur attachait une grande importance, et à laquelle nous sommes heureux d'avoir donné nos services et notre concours.

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, la nouvelle assurance de notre bien sincère attachement.

J^h-M.,

Evêque de Quimper.

Evêché de Quimper. 12 Janvier 1844.

Nous voulons aujourd'hui vous entretenir d'une question qui préoccupe vivement les esprits et qui mérite en effet la plus sérieuse attention : il s'agit de la liberté de l'enseignement.

Des voix nombreuses se sont élevées de toute part, et, sans nul doute, des voix plus nombreuses encore s'élèveront bientôt contre l'illégalité, les dangers certains, les funestes effets du monopole de l'enseignement. Dans ce concert de volontés, et d'efforts pour obtenir la plus précieuse des libertés, le Clergé devra se faire remarquer par la fermeté de son zèle, la pureté de ses vues et la mesure parfaite de son langage, mesure qui ne sera pas le cachet de la faiblesse, mais le signe de la confiance appuyée sur la justice.

Les écoles secondaires, dans ce Diocèse, reçoivent, à ce que nous croyons, une direction sage, ferme, éclairée : la religion, respectée dans tous ces établissements, est florissante dans quelques-uns, où les maîtres, comme les élèves, donnent l'exemple de la piété la plus édifiante. Longtemps inquiet sur l'esprit de certains enseignements, nous sommes plus tranquille à cette heure et nous aimons à nous persuader qu'aucune doctrine condamnable ne réveillera nos allarmes. C'est quelque chose, c'est beaucoup si l'on veut, mais ce n'est pas la liberté promise qui peut seule rassurer pleinement pour l'avenir.

Les écoles élémentaires sont bien tenues, (nous ne voulons pas mentionner quelques exceptions fâcheuses); mais encore ici nous devons faire des vœux pour une liberté mieux définie et plus complète. Nous ne pouvons oublier, qu'en opposition avec les dispositions textuelles des lois et ordonnances, quelques-uns de nos comités supérieurs ont pris un arrêté formel pour repousser à l'avenir des écoles communales, les maîtres appartenant à une congrégation religieuse, même reconnue et autorisée par l'Etat. Ces comités rejettent inéxorablement tout instituteur religieux présenté de concert par les conseils communaux et les comités de surveillance, et en cas de persistance, prétendent leur imposer d'office un instituteur que les intéressés à leur tour refusent dans la limite de leur droit incontestable. Plus d'une fois l'autorité supérieure a dû intervenir pour opposer une barrière aux prétentions d'un despotisme qui n'a pas même en sa faveur une apparence de légalité.

Dans des conjonctures aussi difficiles et aussi délicates, c'est un devoir pour le clergé de former des vœux pour la liberté de l'enseignement, et d'appuyer de son suffrage les pacifiques manifestations essayées pour atteindre un but si désirable. Sans prétendre formuler des dispositions législatives, il doit vouloir et demander :

1° Que, dans aucun cas, un père de famille ne soit dans l'obligation de faire donner à ses enfants une instruction qui lui semblerait pernicieuse ou dangereuse pour leur foi ou leur innocence;

2° Que dans aucun cas l'instruction reçue en dehors de l'enseignement universitaire ne devienne directement ou indirectement une cause d'exclusion ou de défaveur dans la recherche et l'exercice des divers emplois de la société.

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, la nouvelle assurance de notre bien sincère attachement.

† J.-M. ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Typ. de E. Blot, fils.

MANDEMENT

DE

Mgr l'Évêque de Quimper,

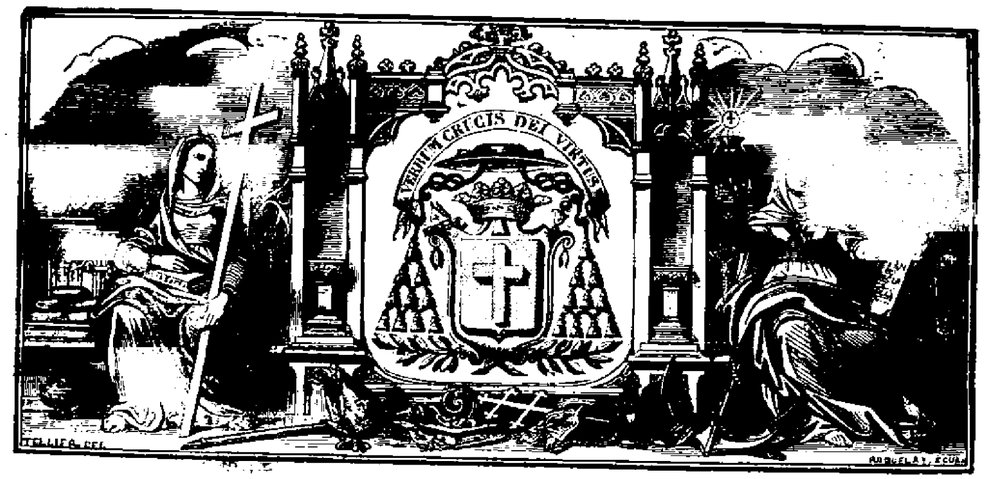
POUR

LE CARÊME 1844.



QUIMPER,

IMPRIMERIE DE E BLOT, FILS, IMPRIMEUR DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE.



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

POUR LE CARÊME 1844.

JOSEPH-MARIE GRAVERAN, par la Miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége apostolique, Évêque de Quimper, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, SALUT et Bénédiction en N. S. J. C.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Nous sommes tous les enfants du même Père céleste, tous façonnés de ses mains, animés de son souffle, appelés au partage de son bonheur et de sa gloire; mais bien que nous formions une seule et grande famille, nous ne sommes pas, durant cette vie d'épreuves, soumis aux lois d'une complète égalité : tous les hommes n'exercent pas les mêmes droits sur la terre et ne recueillent pas les mêmes avantages. Dans tous les lieux comme à toutes les époques, le monde offre à nos regards des

des supérieurs et des inférieurs, des chefs et des subordonnés, des maîtres et des serviteurs : (nous ne disons pas des esclaves, nous connaissons les bienfaits du Christianisme), les uns possèdent et commandent; ils sont les plus élevés, les plus riches, les plus forts ; les autres ne possèdent pas et obéissent; ils sont les plus petits, les plus pauvres, les plus faibles.

Trop souvent le commandement affecte les formes acerbes d'une domination hautaine, et l'obéissance se courbe en frémissant sous le poids de l'humiliation. Quelquefois ses exigeances se produisent avec les allures de la tyrannie, et l'obéissance donne la main à l'oppression et à la misère. Mais quand le commandement est juste dans ses prescriptions, modéré dans son langage, bienveillant dans ses rapports, l'obéissance devient facile, la soumission offre plus de douceurs que d'amertumes, et l'honneur se rencontre avec la subordination. Voyez plutôt : quelle obéissance plus absolue que celle du soldat sous les drapeaux, et toutefois nul abaissement; car le même dévouement anime le chef qui commande, et le simple guerrier qui marche à sa voix. Et dans cette autre milice armée pour les combats de la vertu, lesquels s'estiment les mieux partagés et les plus heureux? Ceux qui passent leur vie dans les emplois les plus bas et les plus fatigants; lesquels gémissent et s'effraient de leur partage? les chefs et les conducteurs.

Pourquoi ne rencontrons-nous pas ces nobles sentiments partout où nous voyons des serviteurs et des maîtres? Mais les uns comme les autres ont perdu la notion chrétienne de leur position et de leurs devoirs: et à l'orgueil, aux mépris, aux injustices, à la dureté des maîtres, répondent trop souvent la jalousie, la paresse, les révoltes et l'insolence des serviteurs. Nous serions heureux de contribuer par nos efforts à les ramener à la connaissance et à la pratique de leurs obligations; et pour commencer notre tâche, nous vous entretiendrons aujourd'hui des devoirs des maîtres chrétiens envers les serviteurs que la Providence leur a momentanément soumis.

Nous les ramènerons à ces quatre chefs : Estime, Attachement, Justice, bonne Direction.

I. Ne soyez pas surpris, N. T. C. F., si nous vous parlons tout d'a-

bord de l'estime que vous devez avoir dans le cœur, et montrer dans vos discours, et prouver par votre conduite pour les personnes dont vous réclamez les services, que vous abritez sous votre toît, qui deviennent votre famille, *famuli*, comme le rappelle aussi dans notre langue cette dénomination de *domestiques*, dénomination si belle et si touchante, mais hélas si peu comprise! N'eussiez-vous égard qu'à votre intérêt personnel, et par un égoïsme bien entendu, faites voir à ces domestiques que vous les prisez à une haute valeur; quand ils regarderont dans votre âme, qu'ils y lisent l'expression d'une estime bien sentie, et leur fidélité sera plus sûre, leur zèle plus ardent, leur dévouement plus profond et plus durable; mais malheur à vous, si leurs yeux pénétrants croient découvrir les caractères du mépris, s'ils en viennent à se persuader qu'ils sont à vos yeux une race moins noble, prédestinée à vos plaisirs ou à votre élévation, et sur laquelle votre pied peut s'appuyer sans crainte et sans ménagement, comme pour atteindre un objet élevé vous montez sur un escabeau auquel vous laissez la boue de votre chaussure : malheur à vous si vos serviteurs sentent le poids intolérable de l'humiliation et du mépris. Ils ne prendront pas pour un dédommagement équitable le salaire que vous laisserez tomber dans leurs mains, ni la livrée brillante dont vous couvrirez leurs épaules; et leur fidélité sera chancelante, leur zèle glacé, leur dévouement éteint. C'est qu'aux plus bas degrés de l'échelle sociale, comme sur les plus élevés, se rencontrent le sentiment de sa valeur personnelle, et l'instinct de sa dignité native. A cette place aussi l'on comprend que servir ce n'est pas s'avilir, et que si le travail matériel peut à la rigueur se payer d'une pièce de monnaie, il faut de plus nobles gages pour équilibrer la volonté qui s'aliène et le cœur qui se dévoue.

Si l'orgueil ne dominait pas trop souvent nos pensées, s'il ne nous habituait pas à prendre notre position pour du mérite, et nos avantages pour des qualités ou même des vertus, nous comprendrions sans peine que la domesticité appelle l'estime loin de l'exclure, et qu'il n'y a pas moins d'ineptie que d'injustice à se montrer sans égards pour le serviteur fidèle. Le mépris se mesure à la bassesse des sentiments et à la honte des actions; il frappe d'autant plus fort qu'il s'adresse plus haut : l'estime s'attache à l'honneur et à la fidélité, elle y prend d'autant plus de complaisance que la sphère où elle les a reconnus est plus abaissée. O chefs et arbitres de

vos semblables, avec leur obéissance vous demandez leur respect; respectez vous-mêmes leur condition et leur faiblesse. Vous commandez et leur sort est d'obéir; ainsi l'a règlé une providence supérieure. Sans doute l'obscurité environna leur naissance, la pauvreté berça leurs premières années: le besoin fatigua leur jeunesse; ce n'est peut-être pas un malheur, et à coup sûr ce n'est pas une honte, encore moins un crime; et maintenant qu'ils en sont réduits à vous vendre leurs sueurs, à solliciter comme un bienfait l'abdication entre vos mains de leur libre arbitre, pour subir les lois de votre volonté, sinon de vos caprices, ne les humiliez pas, ne les méprisez pas; estimez-les autant que vous-mêmes, s'ils ont autant de vertu; plus que vous-mêmes, s'ils sont meilleurs: l'œil considère sans dégoût un pied sain et valide; le cœur se soulève à la vue d'une tête rongée par le cancer.

N. T. C. F. vous reconnaîtrez dans nos paroles les enseignements de la foi et la doctrine des livres saints. L'orgueil et le mépris furent presque toujours le triste apanage du commandement; mais toujours aussi l'esprit de vérité gourmandait les grandeurs dédaigneuses, et les abaissait devant les petits et les faibles. Il leur disait par la bouche d'un prophète: *ne reconnaissons-nous pas tous le même père, ne sommes-nous pas les créatures d'un même Dieu? pourquoi donc chacun montre-t-il du mépris pour son frère?* (1) et notre Seigneur, à propos de cette inégalité nécessaire de rang et de puissance, n'a-t-il pas élevé une digue contre les envahissements d'une autorité trop superbe, quand il a dit à ses Apôtres: *Si quelqu'un veut être le premier, il sera le dernier de tous, le serviteur de tous* (2). Et ces paroles sont la loi du commandement aussi bien que la condamnation de la tyrannie. Pour commander aux hommes, il faut les grandir dans son estime, et se rapetisser soi-même, et ne pas en éprouver une fausse honte; car on se place alors à côté de Jésus-Christ *venu pour servir et non pour être servi* (3).

Voulez-vous comprendre la dignité d'un bon serviteur? considérez que l'Eglise qui oublie si facilement les noms retentissants des conquérants et des monarques, place sur ses autels de simples domestiques, et honore d'un

(1) Malach. II. 10.
(2) Marc. IX. 34.
(3) Marth. XX. 28.

culte solennel les vertus par lesquelles ils ont sanctifié leur humble condition. L'esclave même passera devant son maître, s'il a gagné la première palme, et le noble martyr *agricola* ne sera invoqué qu'après son généreux esclave, le martyr *vital* (1).

Montrez donc à vos serviteurs une estime sincère; qu'elle respire dans vos paroles, qu'elle éclate dans vos actions. Inspirez-là de bonne heure à vos enfants: qu'ils prennent la religieuse habitude de recevoir les soins des domestiques avec une bienveillante reconnaissance, et empêchez surtout qu'ils ne se permettent jamais ces appellations inconvenantes, ces injonctions impérieuses qui feraient un si pénible contraste avec la faiblesse et l'inexpérience de leur âge.

II. Aimez vos serviteurs non-pas seulement de cette charité générale que vous devez à tous les hommes; aimez-les d'une affection toute particulière, comme unis à votre sort par un lien sacré. Ils ne résident pas dans une terre lointaine, ils ne parlent pas une langue inconnue, ne défendent pas des intérêts ennemis: leurs intérêts sont les vôtres; leur voix fait arriver à vos oreilles le langage intelligible de la soumission et du respect; ils ont leur abri sous votre toit, et se nourrissent du pain de votre table. Pourriez-vous les confondre avec le mercenaire auquel vous achetez le travail d'un jour et qui va sans regrets vendre ailleurs le travail du jour suivant: la vie de ce dernier est un échange de valeurs matérielles et non de sentiments: mais le bon domestique vous a dévoué son cœur avec ses bras et son intelligence; c'est peu de reconnaître cette intelligence, de payer de votre or la fatigue de ses bras: que votre cœur comprenne et apprécie son cœur: que votre affection réponde à son dévouement; et vous ne serez pas même généreux, vous serez justes et rien de plus.

Si vous possédez un serviteur fidèle, qu'il vous soit précieux comme votre âme; traitez-le comme un frère, car c'est une conquête que vous avez dû faire au prix de votre sang (2). N. T. C. F., elle vient de l'esprit de Dieu cette pressante recommandation, et pouvait-elle s'appuyer sur de plus impérieuses raisons? Le serviteur fidèle est comme un frère qui vient s'ajouter

(1) 27 Novembre.
(2) Eccli. XXXIII. 31.

à nos frères selon la loi de la nature : son dévouement ne serait pas trop payé de notre sang, et son âme doit peser comme la nôtre dans la balance de nos affections. Magnifiques enseignements de la charité, qui de ses mains divines a su dresser un trône pour le pauvre serviteur dans le cœur de son maître. Voulez-vous un exemple touchant de cette tendre sollicitude pour une classe trop habituellement déshéritée de ces trésors de bienveillance et d'amour? Relisez les prières de Saint-Paul à Philémon, et ses vives instances en faveur d'Onésime. Celui-ci ne sera plus un *esclave échappé, mais un frère chéri pour le maître* vers lequel le ramènent la grâce de Jésus-Christ et la parole puissante de son apôtre; c'est le *fils de ses entrailles qu'il a spirituellement engendré dans les fers, et qu'il remet avec confiance à son autre fils également engendré par ses soins à la vie de l'évangile; en reconnaissance de cette foi surnaturelle, que le fugitif reçoive un accueil affectueux* (1).

Et maintenant pour remplir envers vos serviteurs la grande loi d'amour, jugez leurs défauts avec indulgence; n'exagérez pas leurs manquements, soyez plutôt ingénieux à leur trouver des excuses; reprenez-les avec douceur; gourmandez leur désobéissance, sans colère; aiguillonnez leur paresse sans amertume; montrez-vous occupés de leurs intérêts, soucieux de leurs besoins, touchés de leurs peines; que votre silence s'étende comme un voile entre leurs fautes et les regards de l'étranger; il s'établit une convention tacite entre le maître et le serviteur, à l'effet de dérober à la curiosité publique les secrets et les misères du foyer domestique; montrez-vous fidèles à cette convention pour en recueillir personnellement les avantages; étouffez entre les murs de votre demeure, vos griefs et vos plaintes; alors il vous sera permis de croire que vous aimez vos serviteurs, et leur zèle, réchauffé par la reconnaissance, vous prouvera qu'ils l'ont compris eux-mêmes.

N. T. C. F., on a connu à d'autres époques, et sans doute on pourrait trouver encore de ces familles privilégiées où la succession des domestiques était marquée comme la succession des maîtres, par celle des générations : par une heureuse communauté de sentiments, ils se choisissaient, ils se prenaient pour la vie, et l'échange habituel de services fidèles et d'une bienveillante protection, faisait du dévouement un besoin pour les cœurs et rapprochait la distance qui partout ailleurs sépare

(1) Ad. Philem. 10. et seq.

le serviteur de son maître. Réunis par les liens d'une douce et forte affection, ils ne se divisaient pas, ils ne se séparaient pas pour un misérable intérêt, pour une brusquerie de paroles, et le chef mourant léguait à son héritier, avec ses terres et ses maisons, son vieux et fidèle domestique. Aujourd'hui le dévouement n'entre pas dans les conditions de l'engagement, on le sait des deux parts : l'un apporte ses bras, l'autre promet son or; c'est un marché dont la bourse fera tous les frais, et où le cœur ne prend aucun intérêt.

Nous ne l'ignorons pas, ces tristes symptômes ont éveillé les alarmes des meilleurs esprits, qui, dans leurs inquiètes prévisions, ont cherché le remède au mal dont ils ont aperçu les ravages. Mais ne pouvant commander la vertu et n'osant presque y compter, leur sagesse s'est adressée à l'intérêt matériel, et des primes graduées appellent les serviteurs au haut de cette rude échelle dont les marches sont des années. Puissent leurs efforts arrêter les progrès de la cruelle épidémie : et cependant nous ne leur accordons qu'une défiante adhésion. Nous avons peine à croire qu'il soit donné à notre siècle d'encourager l'attachement des serviteurs par les moyens tentés pour l'élève du cheval ou la culture d'une plante fourragère. Cette qualité précieuse ne mûrit jamais bien au soleil de la fortune; elle demande impérieusement l'air pur de la foi et les rayons échauffants de la piété chrétienne.

III. A l'estime, à l'attachement pour ses serviteurs, le bon maître joindra une inviolable justice. En prononçant cette parole, nous ne voulons pas vous faire entendre, croyez-le bien, que nous avons vu ou que, du moins, nous redoutons l'invasion générale, l'éruption violente de l'iniquité. Dans les transactions et les rapports des domestiques avec les chefs de famille auxquels ils ont engagé leur temps et leurs travaux : l'injustice patente, l'injustice calculée, si elle se rencontre quelquefois, ne peut être qu'une rare exception : le maître qui stipule veut sincèrement et croit de bonne foi se montrer rigoureusement juste, sinon largement généreux. Et cependant la règle théoriquement inflexible se pliera dans la pratique aux exigeances de son intérêt. Que chacun interroge ses souvenirs ou plutôt sa conscience : en réglant avec un serviteur qui cherchait un maître, comme le malheureux entraîné par un torrent, cherche une branche

où s'accrocher, n'avons-nous pas fait entrer en compte et rangé parmi nos avantages sa gène et les angoisses de sa misère? Ne les avons-nous pas exploitées, pour obtenir ses services au rabais et solder ses fatigues d'un prix insuffisant? N. T. C. F., nous traversons une époque très-habile qui a malheureusement perfectionné ce genre de spéculations, qu'elle juge grandement profitables et aucunement malhonnêtes.

Quand le père de la race humaine eût transgressé la loi de son créateur, une voix se fit entendre dans l'éden profané : parce que tu as violé mon commandement, *tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage* (1). La justice de Dieu prononçait la condamnation et le châtiment du péché. Si dans cette France que nous habitons, si dans une de ces cités industrieuses où s'entasse une population exubérante, une voix se faisait entendre : *in sudore vultûs tui vesceris pane* : ô peuple, tu mangeras du pain à la sueur de ton front, un cri de joie sortirait de toutes les poitrines; un hymne de reconnaissance saluerait cette promesse d'un avenir moins sombre. Que s'est-il donc passé de si étrange que ces paroles qui avaient traversé les siècles comme une malédiction, retombent sur le siècle présent comme une bénédiction céleste? Vous avez la clé du mystère : la cupidité spécule sur les bras qui surabondent, sur les besoins qui se multiplient, sur la misère qui s'étend; elle marchande à la faim le morceau de pain qu'elle lui jette comme un bienfait, tout en se le faisant payer bien cher : et à ce prix encore tous ne peuvent s'en rassasier, tous ne peuvent échanger leurs sueurs contre une chétive nourriture, tant il est vrai que Dieu, même quand il châtie, se montre plus miséricordieux et plus libéral que l'homme même quand il prétend obliger.

Mais ces excès sont rares, sinon totalement inconnus dans nos heureuses contrées : puissent-elles les écarter toujours comme de honteuses et criminelles spéculations; puissent-elles, toujours guidées par le sentiment vivace de l'équité naturelle, montrer les maîtres scrupuleusement fidèles à leurs engagements et les serviteurs en possession des avantages stipulés en leur faveur, comme le prix de leurs bons services. L'homme qui sert, nous ne cherchons pas à le dissimuler, se relâche quelquefois dans l'accomplissement de ses obligations. L'insouciance, la paresse, le dégoût,

(1) Gen. III. 19.

paralysent son zèle et enchaînent ses bras. Le maître sagement avisé gourmandera son apathie, au besoin punira son inconduite; mais il prendra garde qu'une sévérité nécessaire ne révête pas les caractères de l'injustice. Nul homme n'est parfait ni complet dans sa condition, pas plus le maître que le serviteur; quand ils se prennent, les défauts connus ou cachés entrent comme appoints nécessaires dans leurs comptes mutuels, et ce serait manquer de générosité, disons plus, de justice, que de profiter des premières faiblesses d'un domestique pour amoindrir ses avantages et lui arracher par la peur les concessions faites à sa confiance. Vous ne ferez pas ces calculs, N. T. C. F., vous répugnerez toujours à regarder les torts ou les maladresses d'un serviteur, comme une bonne fortune; à vous en emparer comme d'une chance heureuse qui doit vous assurer le gain de quelques oboles.

Quand nous exercions le ministère paroissial, qui nous a donné de si douces consolations et laissé de si profonds souvenirs, nous entendions quelquefois les plaintes des domestiques contre les qualités nuisibles ou l'insuffisance de leur nourriture, et nous étions tentés de voir dans leurs paroles au moins une grande exagération. Nous nous rappelions involontairement le trait lancé par Saint Paul contre ces hommes aux instincts grossiers qui font *un Dieu de leur ventre* (1), et *murmurent tout haut quand ses appétits se réveillent et ne sont pas satisfaits* (2); car comment nous persuader qu'un maître, en découpant le pain de ses serviteurs, se règle, non sur la mesure de leurs besoins, mais sur les supputations d'une honteuse économie, supputations d'ailleurs mal fondées et mensongères; n'est-il pas de son intérêt bien entendu d'entretenir soigneusement des forces qui s'emploient à son profit, de prévenir une sourde irritation et le danger des compensations occultes et des soustractions frauduleuses?

N. T. C. F., nous éprouvons comme un regret d'avoir arrêté votre attention sur ces travers de notre pauvre nature. Nous vous croyons trop généreux pour descendre, à l'égard du dernier des domestiques, à cette inique lésinerie. S'ils se croyaient lésés, votre oreille est ouverte à leurs réclamations, et pénétrés de respect pour leurs droits, vous diriez comme Job : *Je*

(1) Philip. III. 19.
(2) Ps. LVIII. 16.

ne dédaigne d'entrer en jugement avec mon serviteur et ma servante, quand leur plainte s'élève contre moi (1).

Le même principe d'une sévère justice ne vous permettra pas de dépasser la mesure de leurs forces dans la tâche que vous leur imposerez. Ces forces vous appartiennent, et vous pouvez en déterminer l'emploi; en abuser, jamais. La fatigue est une limite que vous ne devez point franchir; l'épuisement, un terme que vous n'atteindriez pas sans crime. Il est, nous ne l'ignorons pas, des circonstances pénibles ou douloureuses dans lesquelles le bon serviteur doit redoubler de dévouement, travailler tout le jour, veiller durant les nuits, sans trève ni repos. Mais cette lutte si rude sera par cela même une lutte passagère; le besoin la justifie, la nécessité la commande; le seul caprice lui laisserait l'odieux caractère d'une inexcusable cruauté. Malheur à ces maîtres au cœur dur dont l'indolente mollesse se refuse à tout effort, et ne trouve jamais assez lourd le fardeau sous lequel plient leurs tristes serviteurs; incessamment ils pressent, ils menacent; comme le cavalier impitoyable qui déchire les flancs de son coursier haletant de fatigue; la douleur arrache un dernier effort au pauvre animal qui veut s'élancer, et tombe. Il sera sévère le jugement du maître sans pitié, qui trouvera au pied du tribunal redoutable le serviteur que ses cruelles exigeances auront fait mourir à la peine : mais le juge se montrera miséricordieux au maître bienfaisant et ami de la justice, qui aura respecté les droits de ses serviteurs, ménagé leurs forces, protégé leur faiblesse, guéri leurs blessures et soulagé leurs douleurs.

IV. N. T. C. F., nous devons vous parler d'une dernière obligation, sans contredit la plus importante, mais peut-être, hélas! la plus habituellement transgressée, ou du moins la plus imparfaitement accomplie : la bonne direction. Un maître n'en est pas quitte envers son serviteur, quand il l'a bien nourri, bien vêtu et convenablement rétribué : surtout il n'en est pas quitte envers Dieu. Lorsque, pour des raisons dont nous devons adorer la sagesse, le Créateur soumet quelques-uns de ses enfants à la puissance de leurs frères, il n'abdique pas à leur endroit son pouvoir souverain. Et quand sa tendresse paternelle permet aux plus nécessiteux d'engager leurs forces et leur travail, il n'autorise pas l'aliénation de leur âme et de leur avenir

(1) Job. XXXI. 13.

éternel. Les maîtres ne doivent pas oublier que leurs serviteurs demeurent toujours les disciples de l'évangile et les héritiers du royaume céleste : et si les serviteurs eux-mêmes semblaient en perdre le souvenir, les maîtres, vraiment dignes de ce nom, les rappelleraient à la dignité de leur être et à la sainteté de leur vocation. Vos domestiques sont-ils suffisamment instruits des principes de la foi chrétienne, des vérités qu'elle proclame, des vertus qu'elle commande, des devoirs qu'elle prescrit? Et si vous reconnaissez leur ignorance, avez-vous pris le soin de la guérir : leur avez-vous du moins permis de recevoir aux pieds des autels l'instruction que votre bouche ne pouvait leur départir? Votre sollicitude est-elle constamment éveillée sur toutes leurs démarches? Se montrent-ils retenus dans leurs discours, irréprochables dans leurs mœurs, sobres dans les habitudes de la vie corporelle? Quand ils se sont offerts à vous servir, ils se disaient les enfants de l'Eglise : ce titre est-il justifié par leur conduite? Le tribunal de la pénitence a-t-il reçu leurs aveux; la table sainte les a-t-elle comptés dans les rangs de ses heureux convives; connaissent-ils le repos du saint jour, la distinction des viandes, et la mortification des appetits naturels? Questions sérieuses, dont peut-être vous ne vous êtes que faiblement préoccupés, mais qui vous seront posées tôt ou tard, et auxquelles vous serez bien forcés de répondre.

Qu'il est triste de songer qu'au sein même du christianisme, tant de maîtres méconnaissent la nature et l'étendue de leurs obligations morales, et la terrible responsabilité à laquelle ils sont soumis. Bornant leurs exigeances aux détails d'un service tout matériel, et la conscience tranquille, quand en retour ils ont assuré à leurs serviteurs une mesure de bien-être, ils ne semblent pas soupçonner qu'en dehors de ce vasselage, ces malheureux puissent avoir un autre maître à servir ou d'autres intérêts à ménager : ou bien se persuadent-ils que telles affaires ne sont pas de leur ressort, et que l'âme doit demeurer étrangère à leur sollicitude. Et ces maîtres insouciants ne sont pas les plus coupables. Combien font mourir la vertu dans l'âme de leurs serviteurs, par l'exemple de leurs infidélités, par les scandales de leur vie? Combien déconcertent leur zèle et usent leur courage par leurs attaques perfides contre la piété, leurs plaisanteries bruyantes ou leurs sarcasmes incisifs contre les pratiques les plus autorisées, mais marquées, à les en croire, des honteux stigmates de la superstition? Hommes aveugles qui n'ont pas vu tout ce qu'il faut d'abnégation et de force d'âme, c'est-à-dire

de religion à un pauvre domestique, pour supporter les caprices de tels maîtres, et en regard de sa misère, conserver son cœur innocent de toute convoîtise, et ses mains pures de toute fraude.

Jadis un roi de Babylonne, à l'instigation de quelques courtisans, vils flatteurs, qui couvraient d'un zèle mensonger une trame sanguinaire, jadis Darius le Mède défendit sous peine de mort à tous les sujets de son empire, d'adresser, durant trente jours, leurs hommages et leurs prières à d'autre Dieu, qu'à sa royale majesté. (1) Oui, chrétiens, jadis, aux jours de l'erreur et de l'infidélité payennes, une seule fois, dans une seule ville, un conquérant s'est mis pour un temps à la place de Dieu : et le mépris de vingt siècles a fait justice de sa stupide arrogance. Mais qui l'aurait pu croire? voici qu'au grand jour de l'évangile un monarque victorieux; non, un homme obscur dans son obscure localité, cent hommes sans gloire comme sans vertu, conseillés par un immense orgueil, ou par une cupitidé insatiable, ont aussi arrêté le dessein de se substituer aux droits du Très-Haut : Ils ont fait comparaître leurs timides serviteurs, et leur ont fièrement signifié qu'ils eussent à renier le culte du Dieu de leurs pères. Hélas! leurs volontés impies n'ont pas toujours rencontré d'intrépides Daniels, et bien des cœurs ont apostasié au bruit de leurs menaces. O quelle est profonde la perversité de ces maîtres qui commandent à leurs subordonnés de renier, du moins dans la pratique, le Christ et son Eglise, leurs lois sacrées et leurs saintes prescriptions! Que leur malice est criminelle, et que leur chatiment sera terrible! Odieux tyrans des consciences, si notre cœur ne retenait le cri de l'anathême, notre indignation leur jetterait cette menace : Honte et malheur; que le mépris et l'exécration pèsent éternellement sur leur mémoire!

N. T. C. F., ces maux ne vous atteindront pas, car vous saurez toujours remplir vos devoirs envers vos serviteurs : estime, attachement, justice, bonne direction.

Nous connaissons le zèle de nos religieux diocésains à observer les saintes lois de l'abstinence et du jeûne. Mais quelques-uns pourront avoir besoin d'indulgence; et nous nous sentons porté à leur accorder les mêmes

(1) Dan : VI. 7.

grâces que dans les années précédentes. Nous avons donc arrêté et arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage pendant tout le carême, et l'usage des œufs jusqu'au dimanche des rameaux inclusivement.

ARTICLE 2.

Nous accordons à MM. les Curés et Desservants la permission de dispenser du jeûne et de l'abstinence les fidèles, confiés à leurs soins, qui auraient des raisons légitimes de réclamer cette dispense.

ARTICLE 3.

Les personnes qui l'auront obtenue seront exhortées à compenser par des aumônes plus abondantes, la non observation de la loi du jeûne et de l'abstinence, afin de satisfaire à la justice divine.

ARTICLE 4.

Nous autorisons MM. les Curés et Desservants à avancer le temps pascal ou à le proroger, selon qu'ils le jugeront nécessaire.

Et sera notre présent Mandement lu au prône de la grand'messe le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Quimper, le 29 Janvier 1844.

J.-M. ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Par Monseigneur l'Evêque,

ALEXANDRE,

Chan. Hon. Secre de l'Evêché.

Eveche

Quimper, le 26 Février 1844.

Monsieur et cher Pasteur,

Nous avions pensé jusqu'à ces derniers temps que l'Eglise, en supprimant certaines Fêtes et en abrogeant pour les Fidèles l'obligation de sanctifier ces Fêtes supprimées par l'assistance à la Sainte Messe et la cessation des œuvres serviles, avait, comme par une conséquence naturelle, dispensé les Pasteurs de l'obligation d'offrir en ces mêmes jours le Saint Sacrifice pour les âmes confiées à leur sollicitude. Plusieurs décisions successives nous ont montré que nous étions dans l'erreur.

Nous nous sommes donc adressé au Souverain Pontife, qui nous a fait répondre, à la date du 15 Janvier 1844,

1° *Teneri parochos ad applicationem missæ pro populo etiam iis festis diebus qui suppressi fuerunt vigore indulti S^æ mem^æ Pii VII, die* 9 *april.* 1802.

2° *Attentis peculiaribus circumstantiis, ipsa sanctitas sua facultatem concedit amplitudini tuæ singulos parochos istius diœcesis à præteritis omissionibus hujusmodi pro suo arbitrio et conscientia gratis absolvendi, iisdem que missas sic de præterito non applicatas, celebratâ tamen unicâ missâ ab unoquoque parocho, gratis pariter condonandi, supplente in reliquis eddem sanctitate sud de thesauro ecclesiæ.*

En conséquence, les Pasteurs ayant charge d'âmes seront tenus,

1° D'appliquer une fois pour le passé l'intention de la Sainte Messe, formément à la concession du Souverain Pontife, rapportée ci-dessus.

2° D'offrir à l'avenir le S. Sacrifice pour leurs paroissiens les jours Fêtes supprimées, savoir :

1. Le jour de la Circoncision.
2. ——— de la Purification.
3. ——— de l'Annonciation.
4. Le Lundi de Pâques.
5. Le Mardi de Pâques.
6. Le Lundi de la Pentecôte.
7. La Fête de S. Jean Baptiste.
8. ——— de la Nativité de la Sainte Vierge.
9. ——— de la Conception de la Sainte Vierge.
10. ——— de S. Etienne 1er Martyr.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre sincère attachem

J^h.-M. ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Quimper, le 19 Avril 1844.

81

Monsieur et cher Pasteur,

Si tous les jours nos prières montent vers le Ciel pour en faire descendre les bénédictions et les lumières sur *le Roi*, elles doivent s'animer d'une nouvelle ferveur et prendre un caractère plus solennel dans l'heureux anniversaire que la France va bientôt célébrer.

Le 1er Mai, à l'occasion de la fête du Roi, après en avoir donné l'avis à vos paroissiens au prône du Dimanche précédent, et vous être concerté avec les Autorités civiles et militaires, vous chanterez le *Te Deum* et la prière *Domine salvum fac Regem*, avec les versets et oraisons convenables.

Dans notre Eglise cathédrale, ces chants seront précédés de la célébration d'une Messe basse.

Nous autorisons les Pasteurs des paroisses rurales à remettre la cérémonie religieuse au Dimanche, si les populations ne peuvent être facilement réunies le Mercredi.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de mon sincère attachement.

J^h M., ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Évêché
de
Quimper.

PRIÈRES
A DEMANDER
LA PLUIE.

QUIMPER, le 15 Juin 1844.

82

Messieurs et chers Coopérateurs,

Il y a quelques semaines, nous chantions avec toute l'Église les Litanies solennelles des Rogations pour attirer les Bénédictions célestes sur les fruits de la terre, et demander à la Providence les biens nécessaires au soutien de la vie présente.

Une sécheresse prolongée a fait naître de sérieuses inquiétudes, et tous les vœux appellent sur nos champs altérés le bienfait de pluies fécondantes.

Recourons encore à la prière; adressons-nous à celui qui peut seul faire croître les moissons et les conduire à une parfaite maturité! Prions avec persévérance et dans les sentiments d'un humble repentir de nos fautes.

A CES CAUSES :

1. Dans toutes les Eglises et Chapelles de notre Diocèse on récitera les Litanies et Prières du Processionnal *ad petendam pluviam.*

2. Les Pasteurs des Paroisses pourront faire une Procession extérieure et solennelle.

3. Aussitôt après la réception de la présente Circulaire, tous les Prêtres réciteront à la Messe, pendant neuf jours, les Collecte, Secrète et Post-Communion *ad petendam pluviam.*

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de mon sincère attachement.

J^h M., ***Evêque de Quimper.***

Évêché

DE QUIMPER.

SERVICE

de Juillet.

Quimper, le 10 Juillet 1844.

Monsieur et cher Pasteur,

Nous avons lieu de croire que MM. les Maires recevront des instructions précises pour le Service anniversaire des Victimes de Juillet. En ce cas, vous vous concerterez avec eux et les autres Autorités pour l'heure où commencera l'Office religieux. Cette année, il devra être célébré le Samedi 27. Dans les campagnes, il pourra se remettre au lendemain Dimanche 28.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de mon sincère attachement.

SAUVEUR, Vic. Gen.

Quimper, le 30 Juillet 1844.

Messieurs et chers Coopérateurs,

Nous devons vous faire connaître l'époque prochaine de nos Retraites Ecclésiastiques.

La première s'ouvrira au Grand-Séminaire, à Quimper, le Dimanche 8 Septembre.

La seconde, à Lesneven, le Dimanche 22 septembre. Vous savez que ces retraites ouvertes vers les cinq heures du soir, le Dimanche, finissent le Samedi matin d'assez bonne heure.

Ceux qui se proposent de les suivre, en donneront avis une quinzaine de jours à l'avance.

Nous croyons inutile de vous rappeler longuement les avantages, nous pourrions dire la nécessité d'une retraite annuelle pour tous les prêtres engagés dans les difficiles et périlleuses fonctions du Saint Ministère; un prêtre qui négligerait, durant plusieurs années, de se retremper dans ces pieux exercices, marcherait à grands pas vers l'affaiblissement de la piété et le refroidissement du zèle, si déjà il n'y était pas arrivé. Vous l'avez compris depuis longtemps, et nous avons la confiance que vous profiterez en grand nombre de la grace qui vous est encore offerte.

Recevez l'assurance de notre bien sincère attachement.

J^h-M. ÉVÊQUE DE QUIMPER.

4F

Évêché
Quimper.

BUET.

RE DIOCÉSAIN.

ice public.

Quimper, le 2 Décembre 1844. 85

MANDEMENT

Messieurs et chers Coopérateurs,

Nous avons reçu, dans le courant de l'été, onze lettres qui nous demandent la suppression du *Bréviaire diocésain*, et le rétablissement du Bréviaire romain. Quelques-unes de ces lettres portent un assez grand nombre de signatures : en les comptant, on arrive presqu'à la sixième partie du Clergé du Diocèse.

Nous avons examiné cette requête avec l'intérêt et les égards que méritent les respectables signataires. Le résultat a été de nous confirmer dans la résolution de maintenir ce que nous avons trouvé établi par l'autorité de notre vénérable prédécesseur.

Cependant, à l'exemple de ce digne Prélat, nous ne refuserons pas d'accueillir les demandes isolées, quand elles seront appuyées de raisons puissantes et personnelles. Ainsi, nous avons reconnu que la récitation du Bréviaire diocésain peut devenir fatigante pour les personnes âgées, ou dont la vue commence à s'affaiblir ; car il n'existe de ce Bréviaire qu'une seule édition in-12, en très-petits caractères. Quand les yeux se fatiguent, l'attention et la dévotion se soutiennent plus difficilement.

Telle est donc notre volonté : le maintien du Bréviaire diocésain ; au besoin, de rares dispenses et bien motivées.

Il n'est peut-être pas nécessaire de rappeler aux Ecclésiastiques qui auraient obtenu semblable dispense, qu'elle ne s'étend pas à l'Office public, lequel devra toujours être célébré conformément à l'*Ordo diocésain* (français), en se servant, comme par le passé, du *Missel*, *Graduel* et *Vespéral romains*.

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, la nouvelle assurance de mon bien sincère attachement.

J^h^ M. Évêque de Quimper.

86

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

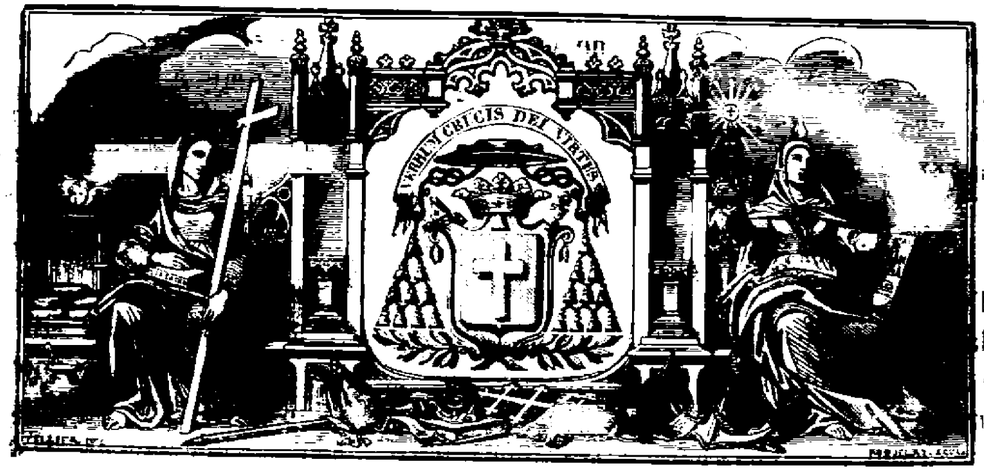
POUR

LE CARÊME 1845.



QUIMPER.

IMPRIMERIE DE E. BLOT, FILS, IMPRIMEUR DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE.



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

POUR LE CARÊME 1845.

Joseph-Marie GRAVERAN, par la Miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége apostolique, Évêque de Quimper, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. J. C.

C'est à vous que nous nous adressons aujourd'hui, serviteurs qui mangez le pain d'un maître : à vous tous encore hommes de labeur et de fatigue, ouvriers ou manœuvres, qui attendez votre salaire pour vous donner la nourriture et les vêtements, pour les donner à vos enfants, si Dieu vous a placés à la tête d'une famille. Vous aussi, vous reconnaissez des maîtres dans les hommes qui occupent vos bras : et bien que vous ne remplissiez point à leur égard un service personnel, bien que leur toit n'abrite pas votre repos, je ne crains pas de vous assimiler aux serviteurs ; car vos

besoins vous soumettent à une égale dépendance, et la loi de Dieu vous impose des obligations semblables. Vous serez donc présents à notre pensée dans le cours de cette instruction, et, sans qu'il soit besoin de vous nommer, vous vous appliquerez dans le secret de votre cœur ce que nous allons dire sur les devoirs des serviteurs envers leurs maîtres temporels.

Les devoirs des serviteurs : cette parole sonnera mal peut-être à plus d'une oreille, et les intéressés se diront avec chagrin : Quel sujet à traiter dans la chaire chrétienne ! Et pourquoi rappeler nos obligations ? Est-il à craindre que nous en perdions le souvenir ? Le fardeau qu'elles nous imposent ne permettrait pas un pareil oubli : qu'il serait plus expédient et surtout plus miséricordieux de nous offrir quelque soulagement. C'est aussi notre dessein, N. T. C. F., car, en parlant de vos devoirs, nous n'avons nulle intention d'appesantir votre joug : nous prétendons au contraire l'alléger au point qu'il soit à peine sensible à vos épaules. Le devoir écrase le lâche qui veut s'en décharger, il fortifie le cœur généreux et fidèle qui le porte avec allégresse. Le devoir seul nous console, nous élève, nous ennoblit à nos propres yeux comme aux regards du juge suprême.

Quels sont les devoirs des serviteurs à l'égard de leurs maîtres ?

Pour soulager votre attention, nous les comprendrons dans ces deux paroles : Obéissance et fidélité : le bon serviteur est soumis aux volontés de son maître ; il se montre le gardien fidèle de ses intérêts.

Il y a longtemps que saint Paul a écrit (1) : Serviteurs, obéissez à vos maîtres charnels, avec crainte et tremblement, et dans la simplicité de vos cœurs, comme vous obéiriez à Jésus-Christ lui-même..... et ces recommandations étaient comme un écho de celles que proclamait saint Pierre, le chef du collége apostolique : serviteurs, soyez soumis en toute crainte à vos maîtres, non-seulement quand vous trouvez en eux la bonté unie à la modération, mais encore quand ils vous montrent une humeur sévère (2).

N. T. C. F., l'obéissance pèse horriblement à l'orgueil de l'homme. Nos premiers parents en secouèrent le fardeau presqu'au sortir des mains

(1) Ephes. 4.
(2) II. Petr. 2.

de Dieu et dans ce jardin de délices où toutes les créatures se montraient pour eux empressées et soumises. Fils d'Adam, nous rêvons comme notre père une chimérique indépendance, et ce mot d'obéissance, qui chatouille la vanité de notre cœur, quand nous nous croyons assez forts pour l'imposer, nous attriste, nous révolte, quand c'est à nous de la subir : obéissez — Seigneur, ce mot est dur — à vos maîtres — Seigneur, cette parole est humiliante.

N'est-ce pas le murmure qui gronde au fond de vos âmes, ô serviteurs et servantes ?

Mais, pourquoi ce murmure ? Sous une forme ou sous une autre, l'obéissance n'est-elle pas la condition de tout ce qui vit ici-bas : l'Esprit-Saint nous l'a montré : au-dessus de la tête qui s'élève, se dresse une tête plus haute encore, dominée elle-même par une autre tête : et au-dessus de toutes ces hauteurs plane le regard tranquille du monarque (3). Mais le roi lui-même obéit, à notre époque du moins : il obéit, je ne dis pas seulement à la majesté des lois, à la sainteté de la religion, mais aux nécessités de sa position, à la force des événements, à l'empire éphémère de l'opinion : il obéit même quand il commande, et vous vous récriez contre l'ordre de l'apôtre : *Servi obedite Dominis*, serviteurs, obéissez à vos maîtres.

N. T. C. F., si nous traduisons les paroles de saint Paul, nous ne rendons pas toute sa pensée : nous lui faisons dire : Montrez-vous soumis, *serviteurs ;* mais ceux auxquels s'adressait ce discours, ou du moins le plus grand nombre n'étaient pas des serviteurs dans le sens que nous attachons à cette dénomination, il parlait à des esclaves : Savez-vous ce que c'est qu'un esclave, et surtout ce que c'était à l'époque où l'Évangile naissant lui faisait une loi de l'obéissance ? Un être sans droits, sans liberté, sans protection ; et, pour parler comme la loi, une chose et non pas un homme. Arraché de sa patrie, et enlevé à la guerre comme un butin, ou bien marqué dans sa naissance du sceau de la servitude et inscrit avec le bétail pour labourer le même champ, il n'avait rien en propre, pas même le droit de vivre qu'il tenait de la volonté, disons mieux, du caprice de son maître.

Notre âge aussi connaît la servitude ; elle pèse encore sur la popula-

(3) Eccl. 5.

tion noire des états et des colonies du nouveau monde : serviteurs, leur condition comparée à la vôtre est bien cruelle et bien humiliante, et cependant ce n'est pas l'antique esclavage. Ces malheureux ont droit à la vie du corps que les lois protègent, à la vie de l'âme que la religion leur apporte. Ils rencontrent presque toujours un sentiment de justice et de bienveillance dans le cœur de leur maître adouci par les enseignements de la foi, ou ramolli du moins par l'influence d'une civilisation avancée. L'esclave au temps de saint Paul était trop souvent pressuré par la bassesse au profit de l'orgueil et de la cruauté, et cependant l'apôtre de Jésus-Christ lui criait de sa voix puissante : *Obéis à ton maître;* et, poussant à la dernière limite, le bienheureux Pierre insistait : *Sois soumis même aux plus fâcheux.*

N. T. C. F., les mêmes syllabes viennent se placer aujourd'hui sur notre langue, les mêmes sons tombent de nos lèvres : mais votre oreille n'en doit pas être offensée, votre cœur doit les accueillir sans effroi, car si les mots ne sont pas changés, les idées sont bien différentes. Ces dénominations de maîtres et de serviteurs ne marquent plus un état de guerre et de haine, mais une subordination, commandée par l'intérêt et allégée par la bienveillance. C'est donc sans crainte que nous vous redisons : *Serviteurs, obéissez à vos maîtres.*

Que votre soumission soit pleine de respect : c'est toujours la voix de saint Paul, *que les serfs attachés au joug estiment leurs maîtres dignes de tout honneur, afin que les hommes superbes ne blasphèment pas le nom du Seigneur* (4) et la doctrine de salut; mais que touchés de cette profonde déférence, ils reconnaissent l'excellence de la morale évangélique. Les serviteurs doivent être instruits à considérer toujours leur humble condition et à ne pas mépriser leurs maîtres, dans la crainte d'offenser le Seigneur en résistant avec orgueil à l'ordre établi par la Providence. C'est comme le commentaire du texte sacré donné par le grand pape saint Grégoire.

N'allez pas croire, N. T. C. F., que le respect pour le maître entraîne la dégradation et l'avilissement du serviteur. Tout l'Évangile est là pour démentir cette erreur grossière. Obéir et commander ici-bas ne sont que des accidents ménagés par une miséricorde prévoyante pour nous conduire

(4) 1. Tim. 6.

par des voies différentes au même but; la plénitude de la vertu couronnée par la plénitude de la gloire, et la vertu de celui qui obéit est plus facile et souvent plus parfaite que la vertu de celui qui commande; et la gloire, qui doit récompenser le commandement équitable, n'effacera pas la gloire de l'obéissance chrétienne.

Jadis au sein des sociétés payennes, l'orgueil des riches et des puissants ne répondait que par le mépris le plus profond à l'empressement et au respect des malheureux dont ils daignaient recevoir les services. Encore aujourd'hui, dans les contrées infidèles de l'Indoustan, l'infernale invention des castes bracmaniques, dont rien dans notre patrie ne saurait vous donner l'idée, rejette dans la fange tout ce qui ne tient pas aux sommités sociales, comme la lie impure sur laquelle surnage, sans s'y mêler, une liqueur limpide et bienfaisante; mais le christianisme a d'autres enseignements et forme d'autres mœurs.

Il proclame, et trop haut pour que nous puissions feindre de ne l'avoir pas entendu, que tous les hommes sont frères : que le même créateur les a façonnés, que le même souffle leur a donné la vie. Le plus grand ne lui a pas demandé plus d'efforts que le plus chétif, et n'est pas pour son amour l'objet d'une capricieuse préférence. L'église, animée de son esprit, repousse également toute distinction dans les choses qui tiennent à l'essence même de la vie intérieure : riches ou pauvres, elle nous purifie dans les mêmes eaux baptismales, arme nos fronts de la même onction du saint chrême, prononce à l'aide des mêmes paroles mystérieuses la sentence de notre absolution, nous fait asseoir au même banquet eucharistique, nous distribue le même viatique pour le redoutable voyage de l'éternité. Mais en dehors de ce domaine sacré, elle reconnaît ces distinctions plus ou moins tranchées, sur lesquelles la société temporelle paraît établie. Elle reconnaît des petits et des grands, des maîtres et des serviteurs, et si elle commande aux uns la justice et la bienveillance, elle prescrit aux autres l'obéissance et le respect. *Servi Dominos suos omni honore dignos arbitrentur.*

Nous devons vous avertir, N. T. C. F., de ne pas prendre le change sur le caractère de ce respect qui doit accompagner votre obéissance. Comprenez bien quel est l'objet de votre vénération dans vos maîtres : ce n'est pas leur fortune : fût-elle sans, contestation le prix

mérité de leurs travaux et de leur industrie, ce trésor sur lequel ils s'exhaussent comme sur un piédestal pourra éblouir les regards, mais n'obtiendra que les dédains d'une âme chrétienne; ce n'est pas leur rang sur la terre, la considération dont le monde les environne, tout cela n'est que le bruit d'un songe qui va finir. Nous dirons même au risque de heurter vos esprits, mais avec la confiance que la réflexion nous les ramènera : l'obéissance respectueuse pour les maîtres n'a pas son principe dans leurs vertus et leurs bonnes œuvres. Sans nul doute nos hommages doivent aller vers le bien et la vertu partout où notre œil les découvre, mais dans son maître, le serviteur reconnaît et vénère, avant tout, l'autorité. Fût-elle dépouillée de tout prestige, obscurcie par le vice, souillée par le scandale; elle est : cela suffit, et le serviteur chrétien lui montre une soumission pleine de respect. C'est qu'il n'a pas oublié l'oracle de l'Esprit Saint : *Tout pouvoir vient de Dieu : toute puissance a été ordonnée par son éternelle sagesse : et résister à son commandement, c'est résister à Dieu lui-même* (5). Paroles qui ne sont pas vraies seulement de la puissance politique, chargée de maintenir la paix et la justice au milieu des nations, mais encore du pouvoir domestique, veillant dans ses modestes limites aux intérêts et au bonheur de la famille.

Que votre obéissance soit libre de toute contrainte; l'obéissance forcée est une source de tristesse et d'humiliations, c'est celle du galérien enchaîné sur son banc, ou conduit à la fatigue par ses geôliers armés. La soumission librement acceptée n'a rien d'amer pour le cœur, rien d'humiliant pour l'intelligence, rien de révoltant pour la volonté. Que ce noble caractère de la liberté se montre donc toujours dans votre obéissance.

Liberté du cœur. Obéissez à vos maîtres comme l'enfant à la parole de son père et de sa mère : l'enfant ne raisonne pas sa soumission, il l'accorde comme par instinct; elle n'est pas en lui une conclusion logique, mais un sentiment. Il sent, en effet, sa dépendance pour les premiers besoins de la vie : les aliments contre la faim, les vêtements contre la froidure; pour la direction de ses pensées et le gouvernement de sa conduite. Il entrevoit plutôt qu'il ne comprend son insuffisance, et quand une malice précoce n'a pas dépravé son cœur, il obéit... il obéit librement, car telle est sa pente naturelle, et trouve dans cette obéis-

(5) Rom. 13.

sance volontaire son bonheur et sa sécurité. Serviteurs et servantes, que votre cœur ainsi se porte librement à obéir : ne sentez-vous pas en vous-même ce besoin de soumission? Il ne s'agit pas à cette heure de théories plus ou moins plausibles, de spéculations plus ou moins profondes sur les droits des maîtres et les devoirs des serviteurs, c'est au sentiment que j'en appelle, c'est le cœur que j'interroge : n'a-t-il pas une voix pour vous dire : Heureux qui obéit sans contrainte.

Mais si le cœur a le sentiment de l'obéissance, l'esprit doit en avoir l'intelligence, et quand il l'a comprise, il doit aussi l'embrasser librement. Que votre soumission offre donc encore ce grand caractère, la liberté de l'esprit : c'est là soumission du soldat qui apprend ou plutôt qui voit, en arrivant sous les drapeaux, que, s'il n'y a pas d'armée sans discipline, il n'y a pas de discipline sans obéissance, sans une obéissance qui égale par la promptitude de ses déterminations, l'énergie du commandement. N'oubliez pas, N. T. C. F., que le commandement n'est pas moins nécessaire, l'obéissance moins requise dans les rapports de la société civile ou de la vie domestique. Là, comme dans l'enceinte d'un camp, en face du chef qui ordonne, se tient le subalterne qui exécute. Vous êtes subalterne, cédez sans hésitation et sans contrainte à l'impulsion qui vous est donnée. Pour prix de votre docilité, vous goûterez les douceurs de l'ordre et de la paix. Certes, il ne faut pas être un esprit supérieur pour comprendre tout ce qu'une libre soumission renferme de grandeur et d'avantage. Si le guerrier y trouve le principe de sa force, de ses succès, de sa gloire, le simple serviteur, le pauvre domestique n'y trouve-t-il pas le sentiment modeste de sa valeur, le témoignage d'une conscience satisfaite, l'estime, la confiance et l'amour de ses maîtres?

N. T. C. F., ce n'est pas assez pour le serviteur chrétien d'avoir le sentiment de l'obéissance comme l'enfant, l'intelligence de l'obéissance comme le soldat, il doit y joindre l'amour de l'obéissance. Alors sa soumission sera complétement libre; car, à la liberté du cœur, à la liberté de l'esprit, elle unira la liberté plus haute de la volonté, ce sera l'obéissance du religieux.

Que cette parole ne vous effraie pas, comme si nous voulions ajouter à votre fardeau le poids des observances claustrales. Vous comprenez sans peine que telle n'est pas notre pensée : quand nous disons que par

votre obéissance vous devez vous rapprocher du religieux, nous signalons le caractère essentielle de cette obéissance, et non la nature particulière des œuvres qu'elle doit accomplir. Nous ne disons pas aux serviteurs : Faites les œuvres du cénobite dans sa cellule; mais bien : Agissez d'après le principe qui dirige sa conduite, l'obéissance embrassée par choix et pratiquée avec amour. Heureux l'homme auquel il fut donné de comprendre qu'il est plus sûr et même plus doux d'obéir que de commander! deux fois heureux qui tous les jours en fait la sainte expérience! C'est le partage de ces âmes séparées du monde, sevrées de ses plaisirs et débarrassées de ses entraves, qui donnent pour frein aux écarts de leur volonté, les inflexibles prescriptions de la règle, et pour stimulant à leur nature, par fois paresseuse, le salutaire aiguillon de l'obéissance : elles semblaient nées pour le commandement; elles l'ont exercé peut-être utilement si ce n'est avec gloire : et le jour le plus beau de leur vie fut celui où dépouillées de ce pouvoir qui effrayait leur modestie, elles se sont réfugiées sous l'aile de l'obéissance. N. T. C. F., le Ciel ne vous a pas donné le choix de commander ou d'obéir. S'il vous avait consultés, votre hésitation, n'est-il pas vrai, n'eût pas été bien longue : la domination a tant de charmes pour le cœur ! mais puisqu'il a dit : *Serviteur, obéis à ton maître ;* ne dégradez pas votre obéissance par la contrainte, mais ennoblissez-la par le libre concours de votre volonté.

Non ad oculum servientes (Eph. 4.) *non tam conditionis necessitate quam officii delectatione* (S. Aug. De moribus eccles. 30).

Que votre obéissance soit chrétiennement raisonnable, *rationabile obsequium vestrum* (6). Je ne dis pas subtilement raisonnée. Cette parole présenterait à l'esprit une dangereuse équivoque : elle tendrait à laisser croire aux serviteurs qu'ils doivent discuter avec leurs maîtres et ne céder qu'à la supériorité de leurs arguments, comme si l'obéissance n'était que la conclusion forcée d'un raisonnement victorieux. Ce n'est pas ainsi que nous la comprenons. Qu'elle soit chrétiennement raisonnable, c'est-à-dire, qu'elle s'arrête à la limite au-delà de laquelle elle deviendrait une complaisance criminelle, une lâche condescendance... et qui reconnaîtra cette limite fatale, si ce n'est la raison éclairée par la foi chrétienne?

Voici une pensée de Saint Augustin : Le simple soldat obéit à la voix

(6) Rom. 12.

du centurion : si le tribun, chef de la légion, donne un ordre contraire, il obéit au tribun; si l'ordre du tribun est revoqué par l'ordre de César, du souverain de l'empire, il obéit à César, et cette soumission à la volonté de l'empereur n'est pas même une désobéissance à la volonté des pouvoirs inférieurs, car ces pouvoirs s'effacent, cette volonté s'évanouit dès que le maître a parlé.

Mais quand César a commandé, si le maître de César, le Dieu du ciel fait entendre sa voix pour intimer un commandement contraire, c'est à lui que doit aller notre soumission; le roi temporel n'a plus même le droit de nous accuser de désobéissance, car il n'a pas reçu de puissance contre le Seigneur.

M. T. C. F., ces principes ne sont-ils pas d'une admirable lucidité? Aussi personne qui ne les approuve en théorie, qui ne les préconise aussi longtemps qu'ils se produisent comme de simples formules de morale. Mais quand il en faut venir à la pratique, quand il faut les adopter pour la règle de ses actions, leur charme disparaît et leur efficacité semble éteinte. Tous les âges, et le nôtre, à cet égard, ne jouit d'aucun privilége, tous les âges ont montré des serviteurs et des servantes moins préoccupés de la loi de Dieu que du bon plaisir de leurs maîtres; des serviteurs et des servantes marchandant leur obéissance, lorsqu'ils devaient l'accorder sans hésitation; la refusant quand ils ne pouvaient le faire sans crime : puis, par un renversement étrange, montrant pour ces maîtres une infatigable soumission, une obséquiosité sans dignité comme sans mesure, précisément quand la résistance devenait un devoir : mystères de la volonté dont l'explication se trouvera sans peine. Quand il faudrait obéir, le serviteur se montre coutumace, sous prétexte de sauvegarder son indépendance contre les tyranniques exigeances de son maître : orgueil et paresse. — Quand il faudrait résister, le serviteur plie la tête et reçoit le joug, alléguant le précepte sacré de l'obéissance, — lâcheté de cœur et calcul intéressé. Certes, pour un bon serviteur, c'est une extrémité bien cruelle que de résister à son maître ; mais quand le devoir le commande, il faut en avoir le courage.

N. T. C. F. nous ne faisons ici le procès à personne. A Dieu ne plaise que nos paroles soient jamais interprétées comme un acte d'accusation contre les maîtres temporels. Ne savons-nous pas que le très-grand nombre

exerce chrétiennement l'autorité que le ciel a déposée dans leurs mains; mais il est des exemptions. Il se montre parfois des maîtres scandaleux ou impies, et c'est de ceux-ci que nous disons à leurs serviteurs : résistez.

Résistez à leurs scandales et à leurs pernicieux exemples, et si la lutte est trop pénible et le succès incertain, retirez-vous du combat; sacrifiez, si la vertu l'exige, les douceurs et les avantages d'une condition brillante.

Résistez à leurs conseils pervers. Ils se railleront peut-être de la naïveté de vos croyances, de la simplicité de vos pratiques, de la confiance docile de votre foi (je n'ose dire de la pureté de votre vie); toutes choses, à les en croire, qui ne sont plus de notre temps, et touchent de près au ridicule. — N'en croyez rien, et tenez ferme à vos pratiques toutes simples et à vos croyances toutes naïves.

Résistez à leurs ordres impies; serviteurs et ouvriers, un maître ne vous a-t-il jamais tenu ce langage : si tu tiens à me servir, si tu veux que j'occupe tes bras, tu ne connaîtras pas le repos du dimanche, tu ne garderas pas les prescriptions de l'Église, mon bon plaisir sera ta loi, et ta religion de faire mes volontés. Vous savez la réponse des saints : *mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes.*

Telle est l'obéissance des enfants de l'évangile, respectueuse, libre de toute contrainte, chrétiennement raisonnable.

A cette obéissance les serviteurs doivent unir la fidélité. *Courage serviteur bon et fidèle* (7), dit le maître suprême avant de décerner ses récompenses : sa justice n'a d'éloges et de prix que pour la fidélité.

Cette fidélité doit s'étendre à tous les intérêts du maître.

A ses intérêts matériels, c'est la première close du contrat intervenu, tacitement du moins, pour régler leurs obligations et leurs droits mutuels. Sans qu'il soit besoin d'une stipulation explicite, n'est-il pas entendu que le serviteur veillera soigneusement sur la fortune de son maître, et surtout que lui-même n'en deviendra pas le spoliateur. Il nous en coûterait, N. T. C. F., de nous appesantir sur ce point, l'injustice la plus vile est celle qui se couvre des dehors du dévouement; la soustraction la plus odieuse, celle qui s'accomplit sous les auspices de la confiance; le vol domestique est de tous les vols le plus criminel, le plus flétri par

(7) Math. 25.

la conscience, le plus condamné par la loi. Arrêtons-nous, pour ne pas donner lieu de croire que, dans notre opinion, un seul de ceux auxquels s'adressent nos paroles puisse descendre si bas.

Serviteurs, hommes de peine, nous vous rendons cette justice; vous ne dérobez pas le bien de vos maîtres; mais ne le laissez-vous pas dépérir? Non, vous n'êtes pas ravisseurs, mais vous êtes insouciants, indifférents pour des intérêts qui vous semblent étrangers. Celui qui partage avec vous son pain a droit de compter sur vos soins vigilants : et votre vigilance s'endort, et quand le mal est accompli, vous dites : Que m'importe; et puis mon maître est riche, et mince est le dommage. N. T. C. F. si dans vos rangs l'injustice est rare, la négligence est commune, et à la longue la négligence devient aussi une cause de ruine. Veillez donc comme s'il était question de vos intérêts personnels; soignez le bien de vos maîtres, comme s'il allait bientôt devenir votre héritage : qu'il ne diminue pas sous votre garde, qu'il augmente plutôt par votre sollicitude, l'évangile ne condamne pas seulement l'économe infidèle qui s'enrichit aux dépens de son maître, mais encore le serviteur négligent qui enfouit dans la terre, pour le rendre sans profit, le talent qu'il devait faire valoir.

L'insouciance engendre la paresse : quand le froid gagne le cœur, la lassitude s'empare des membres. Alors on travaille peut-être encore, ou du moins l'on feint de travailler quand on est en vue; on se repose quand on est à l'écart; on puise encore un reste d'ardeur dans le regard sévère d'un surveillant; que cet œil se ferme, l'ardeur tombe et le mouvement s'arrête : *ad oculum servientes* (8). Nos paroles ne doivent pas être suspectes, N. T. C. F.; nous avons blâmé assez hautement, condamné assez durement les maîtres qui exigent de leurs serviteurs des travaux excessifs; nous devons blâmer avec la même franchise, condamner avec la même rigueur les serviteurs qui remplissent mollement leur tâche, quand ils ne la négligent pas complétement. D'ailleurs en gourmandant leur paresse nous prenons leur intérêt autant pour le moins que celui du maître qui les nourrit. Le paresseux empoisonne son présent et compromet son avenir; il indispose, il irrite les arbitres de son sort, provoque chaque jour leurs reproches et leurs menaces; sa vie nonchalante établit insensiblement l'inef-

(8) Eph. 3.

façable opinion de sa nullité; on se lasse de lui prodiguer des conseils qui viennent échouer contre son incurable apathie, des reprimandes qui semblent tomber dans l'oreille d'un cadavre; on l'éloigne enfin, et la porte de la maison qui lui offrait une existence tranquille se ferme sur ses pas devant lesquels aucune autre porte ne voudra s'ouvrir.

Alors peut-être il comprendra (heureux, si c'est pour en faire son profit), la menaçante ironie des livres saints : *jusques à quand, ô paresseux, dormiras-tu, quand te réveilleras-tu de ton sommeil?.... Tu vas te reposer un peu, t'assoupir pour une heure, pour un instant tu placeras ta main droite dans ta main gauche afin de dormir; et pendant cet assoupissement fatal, l'indigence arrivera comme un voyageur inattendu, et la pauvreté viendra fondre sur toi comme un guerrier couvert de son armure* (9).

N. T. C. F. la grande loi de la fidélité des serviteurs aux intérêts temporels de leurs maîtres, donne naissance à certaines questions délicates que nous ne pouvons traiter longuement, mais dont nous vous donnerons du moins l'indication sommaire.

Nous sommes tous dominés par l'orgueil; tous, à différents degrés sans doute, possédés de la bonne opinion de nos qualités et de nos œuvres : la louange que notre feinte modestie décline tout haut, comme empreinte d'exagération, notre vanité la savoure tout bas, et ne lui trouve qu'un défaut, de n'être pas au niveau de nos mérites : le prix décerné à nos travaux provoque le témoignage bruyant de notre reconnaissance; mais au fond du cœur l'ambition nous crie : tu en méritais davantage. Cette voix perfide se fait entendre aux petits comme aux grands, aux bas de l'échelle comme au sommet. Un domestique se tient à lui-même ce langage : « Ton maître se montre pour toi sans égards et sans équité; « au mépris de la parole donnée, il te surcharge de travail, il abuse « de ta retenue et de tes craintes pour t'imposer un service que tu n'as « pas promis; passe encore si tes gages augmentaient dans la même pro- « portion! A la force tu réunis l'activité, ton ardeur est infatigable et « tu accomplis double tâche; mais tu ne reçois pas double salaire. »

Une servante fait aussi son raisonnement : ses compagnes lui peuvent-elles être comparées pour l'adresse et l'intelligence? Et cependant sa condition n'est pas meilleure, elle est moins bonne peut-être.

(9) Proverb. 6.

Ces monologues de l'intérêt froissé ne se renferment pas toujours dans le monde idéal des rêveries : l'esprit a posé des prémisses spéculatives, la conscience en fera sortir une conclusion pratique, et le domestique et la servante évidemment lésés dans leurs droits, (comment en douter? ils l'affirment,) auront recours — au larcin? A Dieu ne plaise : à la compensation; comprenez-vous, N. T. C. F., à la compensation secrète; et les moyens ne leur feront pas défaut : le maître les charge de ses commissions; la maîtresse leur confie ses achats quotidiens; le contrôle n'est pas sévère, et nul œil ne découvrira le prélèvement d'un mince denier. On s'engage ainsi dans une voie tortueuse, on s'y enfonce de plus en plus, jusqu'au moment où l'injustice qui a suinté goutte à goutte forme une masse d'eau où la conscience se noie.

Porterons-nous donc la sévérité jusqu'à traiter d'illégitime tout bénéfice recueilli par les serviteurs? Nous préserve le ciel de cette exagération ! la morale chrétienne est parfaitement belle, et l'exagération la défigure. Je suis un pauvre domestique, dites-vous, intermédiaire habituel entre les besoins de mon maître et l'homme du négoce qui se charge d'y pourvoir : si celui-ci m'offre un présent, par générosité, par calcul, je n'examine pas, pourrai-je le recevoir sans injustice? Oui, si le donateur le prélève sur ses profits légitimes : non, s'il vous est donné aux dépens de votre maître chèrement exploité grâce à votre connivence. Cette décision n'est pas d'un rigorisme outré. Souffrez que nous ajoutions une parole : quand il s'agit des intérêts de vos maîtres, votre zèle doit aller jusqu'à la délicatesse.

La position d'un serviteur chrétien est quelquefois difficile et son embarras extrême : quand, associé pour le service d'un commun maître, à des compagnons d'un dévouement apathique et d'une fidélité équivoque il croit apercevoir, il finit par reconnaître des abus pernicieux, des torts inexcusables, des injustices réelles. D'une part c'est un devoir pour lui de vivre en paix avec tout le monde, et surtout avec ceux dont il partage la fortune. La charité lui commande de jeter sur leurs écarts un voile officieux, tout en déplorant leur conduite; de ne point compromettre cette union fraternelle, qui double les joies du cœur, et adoucit l'amertume des douleurs les plus cruelles : d'une autre part il a pris avec son maître des engagements sacrés, que sa conscience ne saurait mécon-

naître ou violer sans parjure. Il a promis de veiller à ses intérêts, d'écarter dans la mesure de ses forces, tout ce qui leur porterait préjudice, de le servir du regard et de la parole aussi bien que du travail de ses bras : et quand son regard a découvert, quand sa parole peut dévoiler le mal qui s'apprête ou le mal déja consommé, doit-il être aveugle ou muet? Lutte effrayante entre la charité qui semble commander le silence et la justice qui ordonne d'élever la voix. Quel parti vous prescrire N. T. C. F. si ce n'est peut-être de vous défier alors de vos impressions et de consulter avant d'agir, la lumière et la prudence de vos directeurs spirituels.

Si cette question vous était adressée : auquel de ces deux biens attachez-vous le plus grand prix, votre renom de probité, de zèle, d'intelligence, ou le pécule que vous avez lentement et péniblement amassé ? lequel redoutez-vous davantage, le voleur ou le diffamateur ? bien que vous ne soyez que de pauvres serviteurs j'ai la confiance, je suis certain, que vous préférez à tous les trésors une réputation sans tache : que vous diriez d'une voix unanime et bien haute : s'il faut opter, notre choix est fait : prenez l'argent et laissez-nous l'honneur.

N. T. C. F. Vos maîtres connaissent aussi ces nobles sentiments ; comme vous, il est un trésor qu'ils préfèrent aux plus brillants métaux. Leur renom de moralité, de bienveillance, de droiture. Ils seraient donc en droit de se plaindre, si, scrupuleusement fidèles aux interêts de leur fortune, vous trahissiez les intérêts de leur réputation. En rappelant ainsi leurs droits et vos devoirs, je ne raisonne pas dans la supposition qu'ils soient parfaits et sans défauts : supposition d'ailleurs démentie par la raison et l'expérience : car si les plus mauvais conservent dans leur dépravation quelque qualité louable, les meilleurs se montrent toujours incomplets par quelqu'endroit : vous servez des hommes et non pas des anges. Sans épier leurs actions (que le ciel vous en ôte à jamais la pensée), vous aurez des occasions journalières de remarquer de l'inégalité dans leur humeur, de la bisarrerie dans leur caractère, de la brusquerie dans leur langage, et peut-être des choses plus fâcheuses encore : que ces remarques involontaires dorment silencieusement dans votre sein. N'en faites pas le sujet de vos entretiens avec vos compagnons, le thême envenimé de vos récriminations et de vos plaintes. A l'intérieur discrétion inviolable ; au dehors silence absolu. Qui voudrait servir, si le maître prônait les torts

du serviteur : mais aussi qui voudrait commander, si le serviteur s'établissait le censeur de son maître ? la vie domestique doit être murée ; cette parole est devenue proverbe. Ainsi les regards du dehors ne doivent point pénétrer au foyer de la famille, ni surprendre les misères qui se réchauffent à sa flamme discrète. Mais à quoi bon, si les bruits intérieurs arrivent aux oreilles des passants et leur révèlent de tristes combats et de honteuses blessures? Serait-elle encore vraie sous la loi d'amour, cette désolante révélation du prophète : *inimici hominis domestici ejus*, et serions-nous condamnés à revoir des serviteurs tremblants devant la colère de leurs maîtres ; des maîtres stigmatisés par la parole accusatrice de leurs serviteurs? Vous ne donnerez pas N. T. C. F. cet affligeant spectacle et vos discours ménageront avec soin une réputation qui doit vous être aussi chère que la vôtre.

Voulez-vous arriver à la perfection de la fidélité? étendez-la jusqu'à la personne même de vos maîtres. Que votre cœur soit rempli pour eux d'un amour dévoué ; ce sentiment est tout ensemble la base et le couronnement de la fidélité chrétienne ; c'est le point de départ et le point d'arrivée : le dévouement à la personne produit le dévouement à ses intérêts et à sa réputation ; et la fidélité en ces deux points accroit et fortifie la fidélité personnelle. Travaillez donc à l'établir solidement dans votre âme. Si vous me dites : c'est une vertu bien haute, et, qui pourra l'atteindre? je vous répondrai : elle est à la base de l'édifice, à la portée de votre main. Si vous reprenez : cette vertu est bien vulgaire et peu digne de nos efforts; je vous repliquerai : elle brille au sommet de l'édifice, elle en est le glorieux couronnement.

Aimez et *faites* ce *qu'il vous plaira* : cette admirable parole de S.-Augustin, si énergiquement expressive quand elle s'applique au maître que nous avons dans le ciel, conserve sa vérité pratique, quand il s'agit de celui qui nous commande sur la terre : aimez, aimez saintement, et vous serez, presque sans efforts, obéissants et fidèles.

Nous maintenons cette année les dispositions que nous avions arrêtées pour les années précédentes. — Ainsi :

ARTICLE 1er.

Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage pendant tout

le carême, et l'usage des œufs jusqu'au dimanche des rameaux inclusivement.

ARTICLE 2.

Nous accordons à MM. les Curés et Desservants la permission de dispenser du jeûne et de l'abstinence, les fidèles confiés à leurs soins, qui auraient des raisons légitimes de réclamer cette dispense.

ARTICLE 3.

Les personnes qui l'auront obtenue, seront exhortées à compenser par des aumônes plus abondantes, la non observation de la loi du jeûne et de l'abstinence, afin de satisfaire à la justice divine.

ARTICLE 4.

Nous autorisons MM. les Curés et Desservants à avancer le temps pascal ou à le proroger, selon qu'ils le jugeront nécessaire.

Et sera notre présent Mandement lu au prône de la grand'messe le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Quimper, le 20 Janvier 1845.

J^h. M. Évêque de Quimper,

Par Monseigneur l'Evêque

ALEXANDRE,

Chan. honre Secre de l'évêché.

95

L'AVIS suivant ne doit pas être lu en Chaire.

Nous nous sommes aperçu qu'il n'existait pas une complète uniformité pour le chant du *Domine salvum fac Regem.*

Le concordat porte textuellement :

8. *Post divina officia, in omnibus catholicis galliæ templis, sic orabitur :* DOMINE, etc.

Ces paroles *post divina officia*, doivent s'entendre de l'office solennel et obligatoire; et la prière pour le Roi doit être chantée vers la fin de la grand'messe, non-seulement les dimanches, mais dans les fêtes conservées *Noël*, *l'Ascension*, *l'Assomption et la Toussaint;* sans préjudice de l'usage où sont plusieurs Églises de la chanter à la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement.

Dans le Bref, au 8 Septembre, ces mots ont été omis par mégarde : Au Chœur, Messe et Vêpres chantées.

Evêché [illegible]

Quimper, le 24 Février 1845.

DE QUIMPER.

Visite Pastorale
et
CONFIRMATIONS
DE 1845.

Monsieur et cher Pasteur,

Nous vous adressons le Tableau de la Visite pastorale que nous nous proposons de faire cette année dans notre diocèse, afin que vous connaissiez à temps le jour et le lieu où vos paroissiens devront se présenter pour recevoir la Confirmation.

Pour les préparer à cette grâce, nous vous autorisons à vous faire aider par les prêtres employés dans le diocèse, et même par les ecclésiastiques des diocèses voisins qui voudraient bien vous seconder.

Nous leur accordons à tous, comme à vous même, pour cette circonstance, les pouvoirs que nous sommes dans l'usage d'accorder pour les missions.

Nous désirons que la cérémonie commence, autant que possible, vers huit heures du matin.

Nous recevrons avec plaisir les conseils de fabrique et les instituteurs primaires, et nous écouterons avec intérêt les renseignements qu'ils voudront bien nous donner sur les objets de leur sollicitude respective.

PS Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre bien sincère attachement.

† J.-M. Évêque de Quimper.

P. S. Veuillez bien nous accuser la réception de la présente circulaire.

TABLEAU DE LA VISITE PAS[illegible]ES CONFIRMATIONS EN 1845.

MOIS.	JOURS de LA SEMAINE.	DATE.	PAROISSES où se donne LA CONFIRMATION.	PAROISSES CONVOQUÉES.
AVRIL.	Samedi	19	Locronan.	»
	Dimanche	20	Saint-Nic.	Plomodiern.
	Mardi	22	Crozon.	»
	Vendredi	25	Dinéault.	»
	Samedi	26	Lothey.	Saint-Goulitz.
	Lundi	28	Daoulas.	Logonna.
	Mardi	29	Loperhet.	
	Mercredi	30	Dirinon.	»
MAI.	Samedi	3	Refuge (Brest).	
	Mardi	6	Plougastel-Daoulas.	»
	Mercredi	7	Lambézellec.	Saint-Marc.
	Jeudi	8	Recouvrance.	Saint-Pierre.
	Vendredi	9	Brest (Saint-Louis).	»
	Mardi	13	Tréflévénez.	»
	Mercredi	14	La Martyre.	
	Jeudi	15	Loc-Eguiner.	
	Vendredi	16	Saint-Sauveur.	»
	Samedi	17	Saint-Cadou.	
	Lundi	19	Rumengol.	
	Mardi	20	L'hôpital.	»
	Mercredi	21	Quéménéven.	
	Jeudi	22	Ploéven.	
JUIN.	Mardi	3	Le Cloître.	»
	Mercredi	4		
	Jeudi	5	Laz.	
	Vendredi	6	Lennon.	
	Samedi	7		»
	Lundi	9		»
	Mardi	10	Cléden.	Landeleau. Saint-Hernin.
	Mercredi	11	Kergloff.	Plounévézel.
	Jeudi	12	Carhaix.	Plouguer. Motreff.
	Vendredi	13	Poullaouen.	»
	Samedi	14	Scrignac.	Bolazec.
	Lundi	16	Berrien.	»
	Mardi	17	Huelgoat.	Loc-Maria.
	Mercredi	18	Plouyé.	Collorec.
	Jeudi	19	Loqueffret.	Lanédern.
	Vendredi	20	La Feuillée.	Bot-Meur.
	Samedi	21	Plounéour-Ménez.	Loc-Eguiner.
	Dimanche	22	Braspartz.	Saint-Rioual.
	Lundi	23	Gouézec.	»
	Mardi	24	Kerfeunteun.	»

Arrêté à Quimper, le 24 Février 1845.

† J.-M. ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Par Monseigneur l'Évêque : †

ALEXANDRE,

Chan. hon. Secr[illegible] de l'Evêché.

Évêché
de
Quimper.

Quimper, le 11 Avril 1845.

98

Monsieur et cher Pasteur,

Fête du Roi.

1° Cette année la fête de l'Ascension tombe au 1er Mai.

Cette circonstance ne doit apporter aucun changement aux prières que nous sommes dans l'usage de faire à pareil jour pour la conservation du Roi et la prospérité de son règne.

Vous chanterez à l'issue de la Grand'Messe le *Te Deum* et le *Domine Salvum*, avec les versets et oraisons ordinaires.

Vous vous concerterez cependant avec les autorités civiles et militaires.

Dans les villes où le nombre des ecclésiastiques en donnera la facilité, MM. les Curés prendront leurs dispositions pour célébrer une messe basse à l'issue de la messe paroissiale si les autorités en témoignent le désir.

Service de Juillet.

2° Nous autorisons également pour le 27 ou le 28 Juillet le service funèbre qui se célèbre depuis 1830, pour les victimes de ces douloureuses journées: en cette circonstance les Pasteurs se concerteront encore avec les autorités locales.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de mon bien sincère attachement.

† Jh.-M. Évêque de Quimper.

Quimper, le 20 Décembre 1845.

Monsieur le Curé,

Monseigneur l'Évêque du pays de Galles a conçu la pensée d'établir une Mission Bretonne dans son vaste et malheureux diocèse. Cette pensée vient de Dieu ; mais pour être mise a exécution, elle a besoin de votre bienveillant concours. Ce concours bienveillant que Monseigneur le Docteur BROWN m'a envoyé solliciter auprès de vous, je veux dire, les secours nécessaires au maintien des Prêtres bretons de bonne volonté que je suis chargé d'amener avec moi en Angleterre, j'ose espérer, Monsieur, qu'il vous plaira de n'y point demeurer étranger.

Certes, la pieuse entreprise de mon *infatigable* Évêque mérite bien d'être secondée par le clergé de la Bretagne. Elle doit lui être chère, plus chère qu'aucune autre, bien que le royaume de Dieu soit de tous les pays du monde. Ici, en effet, ce sont des frères dans un sens plus étroit qui vous appellent à leur aide. Unis dans de communs malheurs, dans de communs efforts, dans de communs services, comme dans une commune origine, n'ont-ils pas droit d'espérer qu'ils obtiendront de votre charité les moyens de rentrer dans la foi qu'ils ont perdue? Non, leur espérance ne sera pas vaine, et tandis que quelques Prêtres se dévouent pour répondre à cet appel, leurs confrères dans le saint ministère, ne refuseront certainement pas de leur procurer le pain quotidien.

Une légère souscription annuelle, insensible par sa modicité (ne serait-ce que 3 ou 4 fr.), assurerait, dans son ensemble, le succès de la Mission bretonne au sein de cette Galles plus délaissée peut-être que les *Indes ;* si donc, M. le Curé, vous voulez bien, comme je n'en doute pas, contribuer à cette Mission qui, pour la Bretagne, est une œuvre de famille, veuillez, s'il vous plait, adresser le plus tôt possible votre adhésion à M. le Secrétaire de Monseigneur l'Évêque de Quimper, qui en sera le Trésorier.

Je suis, Monsieur le Curé, avec le plus profond respect,
votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J.-J. MAHÉ,
M. A.

Approuvé, le 13 Décembre 1845.

† Jh-M. Évêque de Quimper.

P. S. Vous trouverez ci-après, Monsieur le Curé, quelques détails puisés dans le *Tablet* du 27 septembre et reproduit intégralement, le 5 novembre dernier, par l'excellente *Revue de l'Armorique et de l'Ouest.*

« Nous apprenons avec une vive satisfaction et une bien douce espérance qu'un essai doit être fait, ou plutôt vient d'être tenté dans le pays de Galles, qui promet les plus heureux résultats. Il ne s'agit de rien moins que de placer dans les vicariats de ce pays des missionnaires de la Basse-Bretagne.

« Nous ne savons pas l'effet que produira cette nouvelle dans l'esprit de nos lecteurs, mais pour notre pauvre part, nous ne pouvons exprimer toute la joie et la surprise que nous a causé cette heureuse pensée; nous sommes étonné que jusqu'à présent elle ne se soit présentée à l'esprit de personne, et enchanté de voir combien son exécution paraît facile. Ceux qui sont un peu instruits des antiquités historiques de la Bretagne doivent savoir quels rapports intimes existaient, il y a plusieurs centaines d'années, entre l'Armorique et le pays de Galles. Les habitants des deux pays ne sont qu'un même peuple, appartenant à la même race, ayant les mêmes traditions d'héroïsme religieux et parlant la même langue, de sorte que de nos jours le breton et le gallois peuvent encore se comprendre presque sans étude et sans préparation.

« Il est bien connu qu'entre le gallois et l'irlandais un sentiment peu amical a longtemps existé. Ce défaut d'affection du gallois pour le saxon date du temps où Hengist mit le pied sur le territoire de Thanet. Mais pour l'Armorique, pour la Bretagne continentale, l'homme du pays de Galles a toujours eu depuis qu'il se connaît de l'amour et des sentiments de la plus tendre *consanguinité*.

« Unis dans de communs malheurs, dans de communs efforts, dans de communs services, comme dans une commune origine, ils conservèrent les rapports les plus intimes jusqu'à ce que la libre communication entre les deux rivages eût été interceptée par la main de fer d'une autorité tyrannique. Les vieux Bretons aidèrent les vieux Gallois à résister aux conquêtes de César. Sous l'usurpateur Maxime, la Bretagne insulaire, dépouillée de sa jeunesse, fonda des colonies en Armorique, et l'île et le continent furent identifiés dans un même nom. Les deux Bretagnes, subjuguées par le même despotisme, saisirent le même moment pour s'affranchir du joug des Romains. Quand le Saxon ravagea la Bretagne insulaire, quand la France fit invasion dans la Gaule, alternativement la petite et la grande Bretagne exercèrent une mutuelle hospitalité envers leurs malheureux émigrés. Devant Clovis les Armoricains se retirèrent dans le pays de Galles; devant Ina les Bretons se refugièrent dans la Gaule. Et quand le descendant des princes gallois, Henri Tudor, vint de la France pour frapper Richard l'usurpateur; quand il aborda à Milford-Haven, les sabres de deux mille Bretons du continent contribuèrent à sa victoire au champ de Bosworth.

« L'union de leur religion ne fut ni moins intime ni moins touchante. Le siége de Dol, en Bretagne, fut fondé par saint Samson, émigré de Glamorganshire; le père de saint Samson était un petit prince d'Armorique, émigré dans le pays de Galles. Saint Iltud, l'un des fondateurs de la règle ancienne d'un des plus fameux monastères gallois, avait pris naissance dans la Basse-Bretagne. Saint Paul, qui donna son nom à la ville et au diocèse de Saint-Pol-de-Léon, en Basse-Bretagne, était Gallois. Saint Oudocé, illustre parmi les évêques gallois, eut pour père l'un des princes les plus puissants de l'Armorique; saint David, le patron du pays de Galles, avait fait son éducation sous des maîtres bretons. Les travaux de saint Teil, évêque de Llandaff, furent également remarquables sur les deux rives de la Manche. Au commencement du sixième siècle, saint Cadfan, et environ vingt nobles Bretons de sa famille ou de ses parents, firent voile pour le pays de Galles, et ils devinrent des fondateurs d'églises et de monastères. Le pays de Galles est couvert des noms de saints bretons. La Bretagne s'est illustrée par des évêques gallois.

« Le catalogue que nous venons de donner pourrait s'étendre indéfiniment; mais nous en avons assez dit pour qu'on puisse suppléer à ce que nous n'avons ni la place ni le temps d'ajouter. Qu'il nous suffise d'avoir établi que le pays de Galles et la Bretagne sont un même pays séparé par un large bras de mer. Entre eux se trouve l'Angleterre, dont la conversion est due à un saint, qui fut moine dans le Nord, évêque dans le Sud, et qui a donné son nom à une des paroisses de ce royaume.

« Remarquez maintenant le contraste. La Bretagne est de tous les pays du monde, sans excepter l'Irlande, celui qui garde le plus fermement la vieille foi, la vraie foi.

« Le pays de Galles, — non par sa faute, mais à cause du malheur de sa position et de son assujettissement au joug des Saxons, a perdu la vraie doctrine. Le peuple ne s'est pas converti au protestantisme, mais il est mort, religieusement parlant, au milieu des persécutions de ses dominateurs, et par la longue absence *d'instructeurs*. Cependant les Gallois, dont l'esprit, le caractère, les habitudes et les instincts révèlent l'origine celtique, sont encore de nos jours plutôt catholiques que protestants.

« Par la perte de ses croyances, le caractère national du pays de Galles est comme mutilé, et semble divisé en deux populations différentes : l'une est protestante, à raison de sa nature saxonne; l'autre penche essentiellement vers le catholicisme. Cette dernière a évidemment ses racines sur l'autre côté du canal, où la religion fait du breton ce qu'aurait dû être le gallois. Le gallois n'est que le développement incomplet de la même race qui, de l'autre côté du détroit, est arrivée par sa dévotion si pure et si sublime à son plein développement. Sur cette terre favorisée germent et fleurissent les semences d'une piété qui devait animer également les montagnes dénuées et les vallées peu fertiles du pays de Galles. Là se rencontrent les restes d'une vieille et honorable liaison, cimentée par d'innombrables et mutuels bienfaits et qui, brisée par les malheurs des temps, ne demande qu'à se renouer pour devenir la source des plus précieuses bénédictions.....

« M. Mahé, à la pressante sollicitation de son évêque, doit se rendre prochainement en Bretagne, muni de lettres de recommandation pour les cinq évêques de cette province, afin d'engager les Bretons zélés à s'intéresser au salut de leurs frères de Galles, si négligés. Il espère amener en Angleterre quelques prêtres armoricains. Mais avant cela, il désire trouver dans la charité; dans la libéralité de nos compatriotes gallois, le moyen d'en soutenir au moins un. Il regarde, et avec raison, comme très-essentiel au succès de son plan, de pouvoir dire aux catholiques bretons que les catholiques anglais ont contribué de leur aumône pour soutenir le seul prêtre breton qui soit encore venu labourer dans leur champ. Considérant combien petite serait la somme nécessaire pour atteindre ce but important, nous sommes certain que M. Mahé ne restera pas sans encouragement. Déjà quelques personnes généreuses ont donné leurs noms comme souscripteurs annuels pour une partie des fonds nécessaires. M. Mahé se prépare maintenant à poursuivre son œuvre, et, avec la grâce de Dieu, il espère réunir un nombre de souscriptions suffisant pour la mener à bonne fin. Nous n'avons pas besoin d'en dire plus long.

« Les lignes suivantes de la plume de l'admirable évêque du vicariat apostolique de la province de Galles, serviront à faire connaître l'importance des vues de M. Mahé.

« Une tentative a été faite récemment; le succès en paraît assuré. Il s'agit d'employer dans les vica-
« riats gallois, des missionnaires bas-bretons. Il s'est trouvé que les dialectes des deux pays étaient
« presque semblables, et que les Gallois acceptent le clergé breton avec moins de répugnance que des
« prêtres irlandais et surtout anglais. Dans ces circonstances, je desire établir une mission conduite
« par deux prêtres bretons. J'ai donc engagé le révérend M. Mahé à avoir recours à la pieuse libéra-
« lité anglaise et à celle de ses propres compatriotes pour aider à l'établissement d'une mission perma-
« nente à Aberystwith. Que la charité de Dieu récompense de ses dons les plus choisis ceux qui
« coopéreront à cette bonne œuvre!

« † T. J. Brown, V. A Wales.

« Chepstaw, sept. 17, 1845.

— Quimper, Typ de E. Bloy, fils. —

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

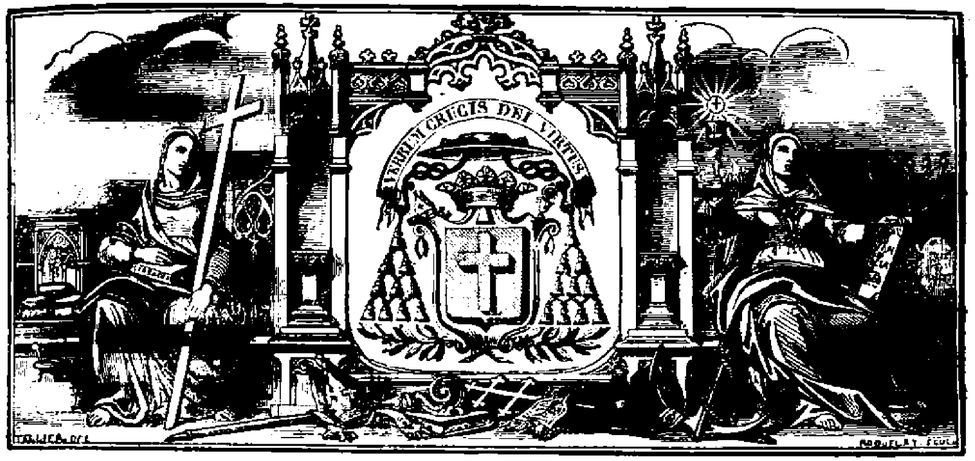
Pour

LE CARÊME 1846.



QUIMPER,

IMPRIMERIE DE E. BLOT, FILS, IMPRIMEUR DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE.



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

POUR LE CARÊME 1846. (*)

Joseph-Marie **GRAVERAN**, par la Miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége apostolique, Evêque de Quimper, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. J. C.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Une pensée nous préoccupe souvent : que deviendra la Religion dans ce diocèse? Quelles seront parmi nous les destinées de la Foi? L'avenir verra-t-il encore le triomphe de l'Evangile et le règne de la piété chrétienne, ou sera-t-il témoin du dépérissement de la vérité, de l'abandon des saintes pratiques, du mépris de la loi de Dieu! Triste préoccupation, sans doute, questions désolantes et que peut-être vous jugerez étranges dans

(*) La lecture de ce Mandement pourra être partagée et faite en deux fois.

un pays signalé au loin par la tenacité de ses croyances et sa fidélité traditionnelle aux prescriptions de l'Eglise. Son passé glorieux ne doit-il pas dissiper nos alarmes, et cette grande voix qui a traversé les âges en proclamant la royauté de Jésus-Christ et les droits de son enseignement, s'éteindra-t-elle sans écho au cœur d'une génération nouvelle? Nous nous sentons pressé de répondre : non jamais notre Bretagne ne répudiera l'Évangile venu du Ciel; jamais son front ne sera marqué des honteux stigmates de l'apostasie : cette conviction est un besoin pour notre âme, et l'ébranler ce serait détruire notre bonheur et notre joie.

Et cependant nous nous retrouvons en face de cette demande : notre pays, ce pays des vieux bretons, sera-t-il toujours chrétien par sa foi, par ses mœurs, par sa piété sincère? Qui pourra préjuger ce qu'il sera devenu dans un siècle, dans moins d'années encore, aujourd'hui que le monde marche si vite, et qu'une vie d'homme voit passer tant d'événements, s'accomplir tant de révolutions? Nous sommes chrétiens, catholiques, croyant de toute l'énergie de nos cœurs, et faisant de nos croyances la règle de nos actions. Mais sont-ils déjà si loin de nous que la mémoire en soit effacée, les jours où notre foi était la foi commune, où notre Religion sainte voyait toutes les intelligences abaissées devant son sceptre royal, toutes les volontés soumises à ses lois; où l'obéissance était si générale, qu'elle aurait pu ne tenir aucun compte des transgresseurs, si, pour éveiller sa tendresse, il ne suffisait pas qu'une seule brebis s'écartât du bercail. Oui, l'Evangile a régné sans rival dans toute la France, dans ses grandes cités, comme dans ses modestes bourgades, comme dans ses plus pauvres hameaux. Mais, à l'heure présente, combien son empire est réduit! O Dieu, serait-il possible qu'un jour notre pays ressemblât à ces contrées volontairement déshéritées des promesses célestes; que la foule s'éloignât indifférente ou dédaigneuse de nos temples déserts et de nos autels méprisés; que cette génération si pieuse dans ses habitudes, si fervente dans sa dévotion, si calme dans sa foi, dût laisser après elle une race méconnaissable, infidèle aux croyances comme aux pratiques de ses pères, chrétienne seulement par le caractère indélébile du baptême?

N. T. C. F. l'impiété nourrit cette espérance et travaille avec ardeur à la réaliser. Partout où brille la croix, elle déploie son drapeau et marche au combat : la lâcheté lui a déjà cédé plus d'une victoire; ses conquêtes s'étendront-elles jusqu'à nous, et serons-nous subjugués à notre tour? Effacera-

t-elle au milieu de nous les signes de la Foi catholique, pour arborer sous la dénomination mensongère de civilisation et de progrès, ceux de la révolte contre Dieu, et de la démoralisation?

Nous ne craignons pas cependant une transformation subite, opérée brusquement et sans transition, comme par un coup de tonnerre. Quand l'esprit du siècle se présentera à notre frontière, il ne la franchira pas sans obstacle, car elle est gardée par nos mœurs, nos idées, notre langue. Mais il cachera ses traits et masquera ses attaques; il s'efforcera de dégrader sans bruit, de démolir sans violence, n'ignorant pas que *la pierre s'use sous la chute répétée d'un filet d'eau, que le ruisseau, dans son cours tranquille, emporte la terre de ses rives.* (1)

Voilà, N. T. C. F., le danger qui nous presse, la transformation qui nous menace. Et que gagnerions-nous à échanger nos vieilles croyances, nos mœurs austères, nos habitudes simples, grossières, si l'on veut, contre les idées nouvelles, les mœurs énervées, les habitudes brillantes, mais anti-chrétiennes d'une société trop éblouie de sa prospérité matérielle? Mieux vaut le diamant brut que le cristal poli.

Notre pays sera-t-il toujours chrétien par sa foi, par ses mœurs, par sa piété sincère? Quelles raisons doivent nous faire espérer, quelles raisons nous faire craindre : quelle doit être notre conduite en face de cet avenir plein d'incertitude : livrons-nous à cet examen avec un esprit calme et libre de préventions, sans nous laisser éblouir par l'éclat trompeur de nouveautés dangereuses, mais aussi sans méconnaître ce que notre époque a produit d'utile, de grand, de merveilleux.

Vous le savez, N. T. C. F., la foi est le fondement de la religion : quand ce fondement est ébranlé, l'édifice croule; quand il est arraché, l'édifice a disparu : s'il est ferme et inébranlable, l'édifice tient debout, et si le vent des passions fait des ruines, les mains du repentir soutenues par la grâce, peuvent élever sur cette base solide une construction nouvelle plus belle et plus durable. Et voilà tout d'abord ce qui nous donne de la confiance dans l'avenir religieux de ce diocèse, sa foi ferme, éclairée, généreuse. Bien des erreurs ont envahi le monde depuis qu'il a reçu la semence évangélique, bien des hérésies ont déchiré le sein de l'Église depuis que le Sauveur l'a rendue dépositaire de la vérité. La-

(1) Lapides excavant aquæ, et alluvione paulatim terra consumitur. Job. xiv. 19.

quelle de ces tristes conceptions de l'orgueil humain a poussé ses racines dans notre terre bénie, et obscurci nos sillons de son ombre mortelle? Dans quel siècle le mensonge a-t-il emprunté notre langue pour répandre son venin, et empoisonner des populations imprudentes? Comptez les générations que notre sol a portées depuis les compagnons de Paul Aurélien et les enfants spirituels de Corentin, jusqu'à cette race forte qui luttait il y a un demi-siècle, et mourait pour ses vieilles croyances. Toujours nos pères ont fermé à l'erreur la porte de leur cœur et la barrière de leur pays.

Et vous, N. T. C. F., avez-vous des convictions moins arrêtées, une foi moins robuste? Qu'il nous est doux de répondre que vous n'êtes pas des enfants dégénérés, que vous ne répudiez pas la gloire des anciens jours, et que l'Église aime à vous compter parmi ses fils les plus soumis et les plus résolus. Qu'ils viennent au milieu de nous les prédicants des doctrines mensongères, et nous les accueillerons comme nos aïeux accueillirent leurs devanciers, par la profession haute et claire de la vérité catholique. Qu'ils accourent, avec leurs théories plus éphémères encore que séduisantes, les apôtres d'un nouvel évangile qui doit, à les en croire, supplanter l'évangile de Jésus-Christ pour le bonheur des hommes et la paix du monde : nous secouerons la tête à leur brillante parole, réservant notre obéissance à la parole puissante qui a changé l'univers. Alors, s'il leur plaît d'examiner leurs conquêtes, peut-être s'applaudiront-ils d'avoir gagné quelques rares adeptes, sortis de l'Église sans l'appauvrir, comme le fruit trop avancé que le souffle de la brise détache de l'arbre ployant sous le poids de sa fécondité.

Au jugement de certains esprits, votre attachement inébranlable aux doctrines de la foi, est le triste fruit d'une ignorance d'autant plus obstinée, qu'elle est plus profonde et paraît incurable. Vous ne marchez pas, parce que vous êtes aveugles. Plût au ciel que dans les voies de la religion, tous les yeux fussent aussi ouverts et aussi clairvoyants que les vôtres! Vous ignorez beaucoup de choses, sans doute, mais vous savez qui vous êtes et à qui vous appartenez. Vous connaissez vos destinées comme votre origine, l'étendue de vos devoirs, comme la noblesse de vos droits. Combien d'autres pour qui ces vérités sont couvertes d'un nuage que leur œil n'essaie pas même de percer, tandis que la science et la civilisation l'inondent de leurs clartés éblouissantes. Com-

bien parlent doctement des découvertes de l'industrie et des procédés des arts, qui ne distinguent pas la mort du néant, l'homme de la brute, le créateur de la matière pétrie dans ses mains puissantes. Ne vous laissez pas imposer par des mots sonores et des vanteries pompeuses. Ne soyez pas trop humiliés de la teinte obscure répandue sur votre pays, c'est-à-dire sur votre esprit inculte. Nous ne sommes pas tellement étrangers à notre siècle, qu'aucun bruit ne soit venu à nos oreilles, du fond de ces campagnes désertées par la foi, du fond de ces usines envahies par l'irréligion. Quelle absence complète des notions les plus élémentaires sur l'homme, sur Dieu, sur le divin médiateur! Vous connaissez moins bien peut-être les finesses du langage et le mouvement des machines; mais vous connaissez mieux Jésus-Christ et son Évangile. Non, ce n'est pas votre foi qui est aveugle, c'est, dans des contrées moins heureuses, l'incrédulité populaire qui est ignorante, profondément ignorante.

L'avenir nous rassure, car vous gardez dans vos cœurs l'espérance chrétienne; elle est le gage de notre salut, dit l'apôtre (2). Quelles causes provoquent l'oubli de Dieu et l'apostasie de sa loi sainte? Avec l'orgueil qui se complait dans la contemplation de sa propre excellence, nous placerons sur le premier rang le mépris des biens célestes, l'amour des richesses périssables, la recherche des plaisirs sensuels, un attachement exclusif à la vie présente dont l'étroit horizon semblerait la limite extrême de notre existence. Quand le cœur de l'homme en est là, et que l'espérance chrétienne a fait place à l'instinct des appétits matériels, la religion devient une gêne, et la répulsion commence. Si plusieurs hommes à la fois se livrent aux mêmes passions, ils uniront leurs intérêts, ils repousseront tous ensemble, et le résultat s'accroîtra du concours de leurs effotrs : l'oubli de Dieu est moins profond dans l'isolement que dans les réunions.

N. T. C. F., Nous serions heureux de proclamer que vos cœurs éprouvent une indifférence profonde pour les trésors et les jouissances de la terre : mais ne serait-ce pas trop présumer de votre abnégation? Du moins nous dirons sans crainte, qu'au milieu des sollicitudes de la vie présente, vous ne perdez pas de vue les années éternelles; que les soucis de la fortune n'absorbent pas toutes vos heures au détriment des biens spirituels, que vos délassements et vos plaisirs vous sembleraient

(2) *Spe salvi facti sumus.* (Rom. VIII. 24.)

trop chèrement payés par le sacrifice de la félicité céleste. Si vous marchez sur la terre, vos regards sont souvent tournés vers le ciel, et sa vue vous donne cette force dans l'adversité, cette résignation dans la disgrâce, cette patience dans la douleur, cette tranquillité en présence de la mort qui accusent plus encore une espérance inébranlable qu'une nature énergique. Quand vient l'heure suprême, d'autres attristent par leurs alarmes, effraient par leurs terreurs; vous, vous étonnez par votre calme; vous surtout habitants de nos campagnes, vous édifiez par votre douce confiance. Ce n'est pas à votre chevet que la religion arrive par surprise, que les derniers adieux se dissimulent sous les protestations d'une fallacieuse espérance : on vous parle sans détour du voyage de l'éternité : un parent met le crucifix dans vos mains défaillantes, et vous dit : Mon frère, que votre cœur s'unisse à nos prières, nous allons demander votre délivrance · parole aussi vraie qu'elle est touchante. Pour l'entendre alors sans effroi, que l'espérance doit être forte dans l'âme du chrétien mourant; mais aussi que la religion a d'avenir dans un pays où l'on sait ainsi mourir.

Qu'elle a d'avenir, dirons-nous encore, dans une population qui sait aimer chrétiennement, qui a compris et s'applique à garder le précepte évangélique de la charité fraternelle. La charité n'est-elle pas le trait distinctif et le plus glorieux caractère des disciples de Jésus-Christ (3)? Parmi vous sans doute, comme ailleurs, les passions ne sont pas mortes, ni toujours endormies : elles se réveillent par fois pour faire entendre les sifflements de l'envie ou les rugissements de la colère. Parmi vous aussi, certaines âmes ont leurs accès de haine et leurs jours de vengeance; mais ces désolantes exceptions ne feront pas méconnaître votre caractère aimant et dévoué. Qui vous aura étudiés avec quelque attention, proclamera votre bienveillance mutuelle, et l'union qui fait le bonheur et le charme de votre tranquille existence. Quand la flamme de la charité s'est éteinte, les hommes y substituent la chaleur des paroles et le reflet douteux des empressements et des protestations : vous êtes moins empressés, N. T. C. F., moins démonstratifs; mais sous cette froide enveloppe battent des cœurs chauds; et si vos assurances sont moins vives, vos sentiments sont plus vrais : ailleurs on se rapproche, parmi vous on s'unit. N'est-ce pas cet invisible attrait de la charité qui appelle

(3) *In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem.* Joan. XIII. 35.

l'un vers l'autre les enfants de la chrétienne Bretagne jetés, par le devoir ou l'intérêt, loin de leur patrie? Les étrangers cent fois en ont fait la remarque. Et quand sur une terre lointaine, vous vous prenez comme les enfants de Judas à regretter le toit de vos pères et la flèche élancée de vos églises rustiques, est-ce bien l'aspect matériel de la campagne, la grâce ou la pureté des lignes architecturales qui attristent vos souvenirs : ne serait-ce pas plutôt l'image d'une famille bien chère, de parents, de compagnons d'enfance que votre cœur avait pris l'habitude d'aimer en présence de cette nature féconde, de ce temple vénéré? Ces impressions si amères et si douces ont trempé leurs racines dans les eaux vives de la charité chrétienne.

Les dispositions affectueuses de vos âmes se montrent surtout à l'égard des pauvres. Le père céleste a permis que leur nombre se soit accru dans une proportion qui alarme la sagesse des gouvernants, et déconcerte la générosité des maisons les plus opulentes : et cependant, N. T. C. F., vos mains sont toujours ouvertes, et vous n'avez pas la pensée que vos saintes prodigalités puissent amener la faim dans vos demeures appauvries. Souvent le voyageur a pu voir des troupes de mendiants sur le chemin de vos fermes isolées; c'était leur jour, et, l'un après l'autre, ils s'arrêtaient à votre porte pour recevoir l'offrande qui ne leur faisait pas défaut. Mais vous avez pour le pauvre un soulagement plus précieux que le morceau de pain qui doit soutenir ses forces défaillantes, vous soulagez aussi les peines de son cœur : vous le relevez à ses propres yeux, et *rafraîchissez ses entrailles*, comme parle saint Paul (4), en l'accueillant comme un frère. D'autres ont vu son abaissement et lui ont montré de la compassion : vous avez compris sa dignité, et l'avez traité avec respect. Aux yeux de la foi surtout, *le malheureux est un objet sacré*. O spectacle que la charité seule a pu donner au monde : un être qu'à ses vêtements en lambeaux on prendrait pour le rebut de la terre, dépasse votre seuil avec une tranquille assurance, s'asseoit à votre foyer, se mêle à vos propos, s'unit avec votre famille à la prière qui couronne vos travaux, et s'abrite jusqu'au retour de la lumière sous votre chaume hospitalier. Témoins de votre charité, vos enfants en conserveront pieusement les saintes traditions, et en retour, le père des pauvres leur conservera le don de la foi (5).

(4) Philem. 20.
(5) *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem.* Ps. XL. 1.

Mais, dans leur cœur, comme dans le vôtre, cette foi ne sera pas une croyance stérile et sans influence sur la conduite de la vie. Croire à la parole de l'Évangile est une disposition encore assez commune : suivre ses saintes ordonnances devient, hélas! une pratique bien rare. Oui, N. T. C. F., dans une grande partie du royaume très-chrétien (fasse le ciel que cette dénomination ne soit pas dérisoire), les hommes vivent comme si Dieu ne leur demandait rien, comme s'ils n'avaient aucun hommage à lui rendre, aucun devoir à remplir envers sa toute puissante majesté. Cette défection générale, cette transgression scandaleuse des lois divines, nous n'avons pas à les déplorer, nous sommes heureux de le reconnaître. Non, vos pasteurs n'en sont pas réduits à célébrer les saints mystères sur un autel abandonné, à suivre seuls l'étendard de la croix sous les voûtes silencieuses de leurs nefs attristées, à chanter les louanges du Seigneur, sans être accompagnés et soutenus par la grande voix d'un peuple fidèle, sans autre écho dans leurs temples déserts que celui de leur solitude. Tel n'est pas l'aspect de vos églises dans les solennités saintes. Quand, après une semaine de labeurs arrive le jour du repos chrétien, vous ne vous délassez pas de vos fatigues dans les langueurs d'une honteuse oisiveté, mais vous accourez avec un religieux empressement devant le tabernacle où réside la victime du salut du monde. Votre multitude pressée contre les murs du sanctuaire, autour des colonnes qui portent les sacrés lambris, suit avec les préoccupations d'un esprit attentif et d'un cœur ému, la prière du prêtre renouvelant, par la réalité, la mémoire du sacrifice éternel. Votre bonheur est de recevoir la parole de vie, quand elle découle de ses lèvres, d'unir vos voix à la sienne dans la modulation des cantiques inspirés au roi prophète et pénitent. Ce n'est pas vous qui calculez, avant de quitter vos demeures, la distance qui vous sépare de la maison de Dieu, l'inclémence de la saison, la dégradation des chemins. Votre corps est endurci, ou plutôt votre foi est armée contre ces obstacles qui en arrêtent tant d'autres. Que vous importent les ténèbres de la nuit, les fondrières de la route, les pluies qui tombent du ciel? Une seule pensée occupe votre esprit, un seul désir remue votre cœur : vous voulez entendre la sainte messe. S'il est vrai que les objets de nos affections nous deviennent plus chers à raison des sacrifices qu'ils nous imposent, quelle doit être la force de votre attachement pour la religion de Jésus-Christ?

Oui, toujours elle régnera sur vous, toujours elle enrichira de ses trésors vos âmes soumises et reconnaissantes. N. T. C. F., pourrons-nous vous révéler sans imprudence ce que des bouches véridiques nous ont raconté, ce que nous avons entrevu nous-mêmes dans nos rapides pérégrinations? Des provinces entières où la doctrine évangélique n'est plus une loi qui commande aux volontés, mais une simple théorie pour les intelligences; des populations sur lesquelles le soleil de la foi fait briller encore quelques rayons de sa lumière, mais qu'il ne réchauffe plus de sa douce chaleur. Là, on tient encore par conviction, par l'effet d'une vieille habitude, à faire baptiser les enfants, bénir l'union des époux, à réciter les dernières prières au bord de la tombe qui va se fermer; mais c'est, à peu de chose près, tout le christianisme. Les péchés se multiplient, et pas de répentir; les crimes s'entassent, et pas de confession; les années se succèdent et s'envolent, et pas de communion; la vieillesse arrive, et pas de changement; la maladie sévit, et pas de retour vers Dieu; la mort frappe, et pas de réconciliation avec sa redoutable justice. O Seigneur, n'est-il pas de remède à ces maux, et la plaie serait-elle incurable?

Qu'il en va bien autrement parmi vous, N. T. C. F.; voici le tribunal de la réconciliation : votre foule l'environne calme et recueillie, l'âge mûr avec l'enfance et la vieillesse, les pères et les époux avec les épouses et les mères. Où se cachent les déserteurs? Hélas! ils se réfugient dans nos cités populeuses; nos campagnes laissent à peine apercevoir quelques vides dans leurs rangs fidèles. La porte du tabernacle s'ouvre, et les heureux convives du banquet de l'agneau se pressent autour de la table mystique; et l'aliment céleste excitant la faim de leur âme, ils reviendront bientôt pour s'en nourrir encore (6). Quels gages d'un avenir béni! Une terre profondément labourée, richement ensemencée, désaltérée par la rosée du ciel, longtemps couverte des plus belles moissons, perdra-t-elle sa fécondité pour se couvrir de bruyères stériles? (7)

Nous écartons ces prévisions funestes, et notre espérance se fortifie encore de votre zèle à décorer la maison de Dieu et à parer ses autels. Vos pères les ont élevés dans la généreuse ardeur de leur piété, ces églises et ces oratoires dont les heureuses proportions, les gracieux détails, les tours hardi-

(6) *Qui edunt me, adhuc esurient.* — Eccli. XXIV. 29.

(7) *Terra enim sæpè venientem super se bibens imbrem, et generans herbam opportunam illis à quibus colitur accipit benedictionem à deo.* — Hebr. VI. 7.

ment découpées dans la pierre arrêtent de toutes parts les regards du voyageur étonné: et vous, saintement épris de leur beauté (8), vous vous montrez jaloux de la conserver dans tous son éclat, de la rehausser par la richesse de vos offrandes. On a dit bien souvent, et peut-être dans l'intention de vous faire un reproche, que malgré les progrès de notre âge dans les voies du bien-être matériel, vous étiez demeurés étrangers aux recherches du luxe et aux délicatesses d'une existence plus commode. Il est vrai que pour vos nécessités personnelles vous vous montrez sévèrement économes; vos libéralités pour le temple du Seigneur et la splendeur de son culte n'en méritent qu'une plus haute admiration. S'il est un luxe utile et honorable, ce n'est pas celui qui provoque les prodigalités pour la satisfaction de goûts frivoles ou de penchants égoïstes: celui-là dégrade et avilit; mais le luxe qui se déploie dans les monuments élevés à la gloire de Dieu et à l'avantage du pays: celui-ci grandit l'homme et l'attache par un lien plus fort à sa patrie et à sa religion. C'est le vôtre, et vous avez raison d'y tenir. Qu'à votre exemple vos enfants soient toujours fiers de leurs églises, et la foi ne comptera pas d'apostats.

Nous ne prolongerons pas, N. T. C. F., l'énumération des causes qui nous font croire au long règne de l'Évangile dans ce diocèse. Nous mentionnerons à peine, et pour ne pas encourir le reproche d'un fâcheux oubli, votre zèle pour l'éducation chrétienne de vos familles, élevées dans les croyances catholiques, formées de bonne heure aux pratiques de la piété, confiées à des maîtres éprouvés et choisis avec une sollicitude éclairée parmi les plus exemplaires. — Puis votre caractère calme, réfléchi, tenace, médiocrement amoureux des nouveautés, peu susceptible de ces enthousiasmes subits que l'erreur exploite habilement pour son triomphe.

Oui, nous sommes plein d'espérance, mais aussi nous sommes rempli de crainte; quoi qu'il nous en coûte de vous en exposer les motifs, nous le ferons dans votre intérêt et pour l'acquit de notre conscience. Nous avons dit le bien sans réticence, révélons le mal sans dissimulation.

Pour concevoir des craintes sur notre avenir religieux, il suffit, N. T. C. F., d'étudier le cœur humain. Il nourrit dans ses profondeurs des penchants que la religion lui ordonne d'étouffer. Il laisse trop souvent prendre le sceptre à des passions fougueuses que la religion lui ordonne de contenir. Si dumoins celle-ci se bornait à une désapprobation silencieuse; si elle n'op-

(8) *Domine dilexi decorem domus tuæ.* — Ps. XXV. 8.

posait à de criminelles entreprises que la lettre morte de ses prescriptions et de ses défenses; mais si les passions parlent haut, elle prétend couvrir leurs voix; n'est-il pas naturel que ces passions contrariées dans leur essor, s'emportent et s'efforcent de briser le frein qui les maîtrise. Oui, la triple convoitise qui travaille le cœur de l'homme, rugit dans la prison où la loi chrétienne la tient enfermée, et s'efforce d'en ébranler les fondements et d'en renverser les murailles.

Or, vous la connaissez, N. T. C. F., cette triple concupiscence signalée par l'apôtre S. Jean (9). Vous aussi vous avez des passions habituellement contenues, sans-doute, mais quelquefois frémissantes, impatientes dans la violence de leurs désirs, et s'en prenant à l'évangile de leurs mécomptes et de leurs défaites. Tant qu'un peuple a conservé sa candeur native, la simplicité de ses premières croyances, l'instinct plutôt senti que raisonné du pouvoir et de la soumission, ses écarts les plus grands sont une désobéissance bien plus qu'une rébellion. Les lois sont transgressées, mais le principe de l'autorité se montre toujours environné d'un respect inviolable, et la majesté du trône ne reçoit pas un fatal ébranlement. Mais, quand l'orgueil a semé dans les esprits la haine du pouvoir et l'amour d'une folle indépendance, le mécontentement tourne à la désobéissance, et la désobéissance à la révolte, après laquelle il n'y a que désordre et confusion.

Au point de vue du christianisme, ces dispositions seraient-elles les vôtres, N. T. C. F.? Grâces au ciel vous en êtes bien éloignés. Mais, hélas! ne franchirez-vous pas la distance qui vous en sépare? et si le chemin est trop long pour la génération qui va bientôt se reposer (quoiqu'on marche vite dans le mal), les générations plus jeunes et plus ardentes ne se hâteront-elles pas vers ce terme fatal? L'attrait est si puissant, et la pente si facile! Chaque vice est un poids qui attire, une impulsion qui précipite. Voici d'abord l'orgueil, le commencement de tout péché. Les pères ont reçu la parole du salut avec une humble soumission, dans la simplicité de leur confiante ignorance; mais l'arbre de la science a incliné ses rameaux sur les enfants, qui en ont cueilli les fruits: « Pourquoi aurions-nous foi dans la parole de « ce prêtre, et des autres prêtres, et des évêques, et de leur chef, le pontife « suprême? Notre savoir est le gage de notre affranchissement. » — Et ces grands esprits qui ont appris ce qu'on apprend dans les écoles, dédaignent les enseignements de la foi qu'ils ont oubliés, si jamais ils les ont connus.

(9) I. Joan. II. 16.

Puis arrive l'avarice. Dans un siècle où l'or donne la puissance et commande le respect, le sage le ménage avec soin, et le place à propos. La religion en réclame la dîme pour la faim de ses pauvres, la nudité de ses temples, les souffrances des âmes soumises à l'expiation, et l'avarice répond : les âmes ne souffrent pas, et les temples n'éprouvent pas de besoins, et la philantropie nourrit l'indigence; la religion est-elle une banque? déniant ses droits pour se soustraire à ses exigences, et voilant sous le dédain des paroles, la honte du refus.

Que n'aurions-nous pas à dire de cet autre vice que St.-Paul défend de nommer dans l'assemblée des saints? (10) Quand on le voit étendre ses ravages et consolider son empire, comment ne pas trembler, non plus seulement, pour l'honneur de la piété, mais pour la conservation même de la foi? Certes, ils sont nombreux les reptiles immondes qui font du cœur de l'homme leur horrible repaire, mais aucun n'y verse autant de poisons que celui-ci, ou plutôt à lui seul il empoisonne plus d'âmes que tous les autres ensemble. Oui, la corruption des mœurs est la grande source de l'apostasie, et jamais elle n'obtient de plus déplorables succès que dans les âges où elle dissimule sa honte sous les dehors d'une fausse civilisation : il y a moins à désespérer d'une nation barbare, ou d'une peuplade sauvage.

Peut-être vous demandez-vous, N. T. C. F., si les passions de l'homme n'ont pas toujours menacé sa foi, et si de nos jours l'âme, qui veut demeurer chrétienne, doit se prémunir avec plus de soin contre leurs assauts. Nous répondrons franchement : oui les dangers sont aujourd'hui plus redoutables, et les précautions doivent être plus sévères, et le courage plus intrépide. Sans doute, toujours les passions se sont agitées; mais aujourd'hui elles dogmatisent : toujours, elles ont voulu être satisfaites; aujourd'hui elles veulent être justifiées, être glorifiées, nous avons presque dit être canonisées. Par la bouche de leurs Apôtres, par la plume de leurs panégyristes, les plus honteuses, comme les plus emportées, se proclament justes, glorieuses, saintes... Nous aurions voulu vous cacher ces monstrueux écarts, mais un jour, bientôt peut-être le récit en viendra à votre oreille épouvantée, si déjà plusieurs ne connaissent la triste vérité ! Nous dirons aux autres : examinez ce qui se passe près de vous, même au fond des campagnes, et demandez-vous à vous-mêmes, s'il

(10) Ephes. V. 3.

n'y a pas dans l'air que vous respirez comme une impression vague, et encore mal définie, de préventions contre vos pasteurs, de jalouse irritation contre leur influence, contre l'influence de leur caractère, de leur autorité, de leur enseignement, si cette rivalité ne travaille pas à recruter des partisans, à enrôler des défenseurs. Sous cette agitation naissante un œil exercé pressent l'orage qui se forme contre la religion, comme à l'aspect d'un léger nuage qui monte sur l'horizon, le pilote expérimenté devine la tempête.

Et maintenant si vous nous interrogez, pourquoi ces alarmes? nous vous répondrons : parce que l'esprit du siècle souffle aussi sur notre pays, et nous redoutons ses ravages. Cependant toutes les émanations qu'il nous apporte, ne sont pas pestilentielles, nous en faisons l'aveu sans peine. Ainsi dans son horreur des mœurs grossières et des habitudes crapuleuses qui blessent sa délicatesse, il proscrit sévèrement les excès d'une basse intempérance, et son mépris égale son indignation à la vue de ces hommes appesantis par le vin, hébétés par *la liqueur brûlante,* qui rapportent d'un pas chancelant à leur famille désolée, la honte et la ruine. O peuple breton, si religieux, si moral, le jour où tu passeras sans t'arrêter devant ces tavernes maudites, tu seras le premier des peuples : mais si jamais à l'ivresse de tes dangereux breuvages, tu joignais l'ivresse de l'impiété, malheur : tu serais une nation intraitable !

Lorsque dans le silence de la nuit l'oreille s'applique contre la terre, elle saisit des bruits sourds, des sons confus, comme les coups répétés d'un travail souterrain, l'ébranlement de la campagne sous les pas de nombreux escadrons, le mugissement lointain des flots. Sentinelle placée à votre frontière, nous avons écouté; l'ennemi sape dans l'ombre les fondements de votre foi, il marche à l'assaut de vos croyances, il se flatte d'emporter jusqu'aux derniers vestiges de vos saintes pratiques. Vous avez vos rochers de granit contre les fureurs de l'océan; vous opposerez vos cœurs intrépides aux attaques de l'irréligion.

N. T. C. F. dans le tranquille isolement de votre existence, vous n'êtes pas tellement étrangers à la marche des événements que vous n'ayez entendu parler quelquefois des merveilleuses découvertes de la science moderne, de leurs magnifiques applications aux travaux de l'industrie et aux intérêts du commerce, du mouvement rapide de la prospérité matérielle, de la transformation des villes et des provinces subitement rap-

prochées par le feu qui dévore l'espace. Vous avez admiré sur parole ces miracles du génie de l'homme, et votre cœur a senti naître avec le désir de les contempler, celui de prendre bientôt votre part aux trésors qu'ils enfantent. Et nous aussi nous sommes en admiration devant ces étonnantes créations de notre âge; et nous aussi nous applaudissons à ces victoires remportées par l'intelligence humaine dans le domaine caché de la nature: mais en les voyant trop souvent exploitées par les passions cupides et irréligieuses, nous ne pensons qu'avec crainte à l'heure où vous serez soumis à cette redoutable épreuve. Et quoi, l'homme ne peut-il jouir des bienfaits du créateur, sans voiler son image, sans méconnaître ses droits et transgresser ses commandements ? Mais, plus le seigneur est prodigue, plus la soif des jouissances s'allume dans les cœurs, et bientôt la vie tout entière se concentre dans ces misérables intérêts du plaisir ou de la convoitise. Des hommes ont une heure pour chaque chose, qui n'en trouvent aucune pour la prière; un jour pour chaque affaire, aucun pour le culte du maître de la vie; une époque pour reviser leurs comptes, aucune pour compter avec le juge suprême et leur conscience: qui le croirait, si ses yeux ne l'en rendaient témoin ? et n'est-ce pas une pensée désolante, qu'avec ces magiques inventions, ces voies nouvelles, ces industries perfectionnées, notre pays recevra, si Dieu ne détourne ce malheur, tout un funeste attirail de désirs cupides, de vie matérielle, d'apathie religieuse, d'insouciant oubli du ciel ! Oui, N. T. C. F. un jour vous verrez arriver au milieu de vous des hommes habiles, à la parole décidée, au regard assuré; vous considérerez avec étonnement leurs immenses travaux et leurs puissantes mécaniques. Puis ils vous proposeront de louer vos heures et la force de vos bras, pour vous assurer un riche pécule. Après les fatigues de la semaine vous garderez le repos du saint jour, et ces hommes s'étonneront à leur tour d'une pareille interruption pour eux inaccoutumée. Ils emploieront le raisonnement, assaisonné s'il le faut d'une fine raillerie, pour vous prouver que la cessation du travail entraîne la cessation des bénéfices. Alors, ne trouverez-vous pas aussi que votre présence dans les usines et dans les ateliers est trop nécessaire, et surtout trop profitable pour vous laisser le loisir de visiter l'église et d'entrer au confessionnal?

On a pris à tache, N. T. C. F. surtout dans ces dernières années, de représenter vos pasteurs comme les ennemis des lumières, et de l'instruction qui les répand dans les esprits. On leur a trouvé ou supposé je ne sais quelle jouissance ou quel profit à vous tenir dans le noir cachot de l'ignorance, loin du soleil qui éclaire des intelligences plus heureuses. Répondrons-nous à cette accusation mensongère? Nous estimons la science, nous aimons l'instruction, et c'est avec une joie réelle que nous constaterons sa marche et ses bienfaits. Mais à raison même de son excellence, nous en redoutons les abus. C'est une arme trop bien trempée pour ne pas faire de profondes blessures, abandonnés à des mains malveillantes ou imprudentes: c'est une flamme trop vive pour ne pas faire craindre un incendie, et nous nous prenons souvent à trembler en voyant agiter près de nous cette torche flamboyante, au risque de consumer l'édifice de la piété chrétienne.

Nous craignons que l'instruction, d'ailleurs si développée même dans les écoles du peuple, ne soit insuffisante au point de vue de l'enseignement religieux. Le bon vouloir ne manquera pas aux maîtres, nous aimons à le croire; l'application et la docilité se rencontreront dans ses élèves: mais leur jeune intelligence a tant d'objets à considérer, tant de notions à retenir! Et puis, les connaissances religieuses, trésor caché au fond du cœur, ne sont pas de celles qui procurent des succès brillants, qui ouvrent les carrières lucratives; elles tiennent peu de place dans les programmes, si elles n'en sont pas exclues; et nous l'avouerons avec amertume, les pasteurs eux-mêmes trouvent peu de jour à faire pénétrer la science du salut dans ces esprits préoccupés, nous dirions, surchargés de tant d'études. Combien de fois n'avons-nous pas admiré dans les rejetons des plus humbles familles, une connaissance de la doctrine évangélique, que les élèves des écoles les plus florissantes étaient loin de nous offrir?

Nous craignons que l'instruction religieuse ne soit faussée. N. T. C. F., comme la piété tient à tous les sentiments du cœur, la foi tient à toutes les recherches de l'intelligence. Dieu est au fond de toutes choses, et en quelque lieu que nous portions nos pas dans le monde des corps ou dans celui des esprits, nous nous trouvons sans cesse en présence de ses œuvres et de ses volontés. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris si des études étrangères par leur objet apparent au domaine de la religion, y touchent par des points nombreux. Là, n'est pas le danger, au contraire; ce contact fournirait le moyen de se reconnaître et de ne pas s'égarer. Le danger, le malheur, c'est que la religion est peu connue (nous ne disons

pas peu respectée) même des plus savants : c'est que, par une exception qui ne s'étend à aucune autre science, tout le monde croit pouvoir en parler sans approfondir ses enseignements, nous dirions volontiers, sans connaître les éléments de sa doctrine. Delà tant de coups qui lui sont portés, tant de blessures qui lui sont faites par des hommes étonnés ensuite de ses plaintes et offensés de ses réclamations. Delà encore cet étrange phénomène d'une génération élevée dans les principes de la foi catholique, mais dominée par des préventions si tenaces, qu'on la croirait étrangère à cette même foi, et condamnée à refaire son instruction et à redevenir catéchumène.

Nous craignons que l'instruction appelée à développer la vie de l'intelligence, et à fournir un aliment salubre aux bons sentiments du cœur, ne devienne pour l'un et l'autre, non pas une cause, mais une occasion d'empoisonnement et de mort. Et pour justifier nos vives appréhensions, ne suffira-t-il pas de rappeler ces innombrables productions d'une presse effrénée, les unes ouvertement impies ou grossièrement obscènes, les autres cachant la malice de leurs attaques sous des formules respectueuses, et ne montrant le vice que dépouillé de son nom et de sa laideur naturelle. L'instruction fait de la lecture un délassement, un besoin; la perversité spécule sur ce besoin. Elle manipule dans ses brochures compactes ou ses feuilles légères, un affreux et quelquefois habile mélange d'assertions impies, de pensées corrompues, de peintures lascives, d'histoires horribles, relevées par la calomnie, et présente cet appât au palais allèché de ses avides lecteurs. Oh! quelle affliction serait la nôtre, N. T. C. F., si de pareilles productions tombaient dans vos mains et passaient sous vos yeux : si pour ces pernicieuses lectures, vous abandonniez jamais les livres utiles qui orneront vos esprits en épurant vos cœurs!

Et maintenant, N. T. C. F., avec tant de sujets de crainte, mais de si puissants motifs d'espérance, que ferons-nous pour préserver notre pays de l'impiété qui nous arrive mêlée aux flots d'une civilisation matérielle, mais brillante, comme les eaux fangeuses d'un égout se mêlent, en le troublant, au cours majestueux d'un grand fleuve ? Dirons-nous à la civilisation elle-même de suspendre sa marche, et de s'arrêter respectueusement devant notre frontière? Autant vouloir arrêter avec la main le mouvement de la marée qui monte contre nos rivages. Mais quand l'abîme soulevé menace d'ouvrir une brèche et de se précipiter sur la campagne, une prévoyance courageuse oppose à ses efforts l'immobile

résistance d'une digue puissante. Et nous, Bretons et chrétiens, ne saurons-nous pas en élever une pour abriter nos saintes croyances ? Qu'elle reçoive pour fondement une humilité profonde. Malheur à nous si nous allions par une fausse estime, attribuer à nos vertus et à nos mérites le bonheur d'avoir sauvé du naufrage le précieux dépôt de la foi et de ses pratiques salutaires! Si nous avons marché dans la bonne voie après que tant d'autres nations l'avaient abandonnée, c'est que la main de Dieu guidait et soutenait nos pas : et aujourd'hui, si la présomption nous gagnait, qui pourrait dire que bientôt on ne nous verrait pas dévoyés à notre tour, tandis que des populations longtemps égarées retrouveraient le chemin qui conduit à la vie ? Ainsi le cours des âges a vu le soleil de la vérité prêter et retirer successivement sa lumière aux peuples qui la bénissaient ou fermaient leurs yeux à son éclat. Cette pensée nous préoccupait naguères dans la capitale de la France à la vue de ces touchantes et imposantes réunions où des milliers de voix chantaient avec un admirable ensemble des hymnes et des cantiques à la gloire de J. C. et de son auguste mère, où des milliers de cœurs recevaient avec l'attendrissement d'une vive reconnaissance les étonnantes communications arrivées des quatre vents du ciel pour apprendre le triomphe de la grâce dans les âmes les plus rebelles. Elle nous préoccupait encore quand nos yeux parcouraient avec surprise le récit merveilleux de ces grandes conversions qui semblent préluder au retour d'une nation puissante dans le giron de l'église qui la rechauffa longtemps avec amour : nous nous surprenions à nous demander avec quelque tristesse, si cette rentrée dans le bercail, de tant de brebis égarées, serait fatalement payée par la désertion des brebis auparavant fidèles. Et cependant nous avons résolu de prier nous-même et de provoquer vos prières pour l'heureuse conversion de nos rivaux en puissance, mais nos frères en J. C., les chrétiens de la grande Bretagne : car nous savons que l'ardeur de nos vœux, en hâtant leur retour, confirmera votre propre vocation; et nous éprouvons aussi une vive satisfaction à répondre aux pieux désirs d'un illustre pontife (A).

Vous opposerez encore à l'invasion des nouveautés dangereuses, le respect pour vos pères, et le culte des souvenirs. Le passé de notre pays a été glorieux parce qu'il a été chrétien : ne remuons pas à la légère

(A) Voir la lettre de Mgr Wiseman à la suite du Mandement.

les bornes placées par la sagesse antique (11); ceux qui nous ont précédés dans les sentiers où nous portons aujourd'hui nos pas, ne furent ni des aveugles ni des insensés, quoi qu'en puisse dire une génération présomptueuse. Sans nul doute, le genre humain avance toujours, et dans sa marche progressive, il découvre de nouveaux aspects, et voit les objets sous des faces nouvelles. Mais, dans le domaine de la religion, l'esprit a pour se mouvoir un cercle immense, dont il ne saurait franchir la limite, et c'est toujours le même soleil qui éclaire ses excursions les plus audacieuses comme le calme de ses pensées. Ainsi le croyaient nos pères, ne méprisons pas leurs convictions; le respect pour les vieilles traditions qui fait les patriotes dévoués, fait aussi les chrétiens fidèles. et n'est-ce pas pour s'en être écartées que les populations de nos villes présentent un contraste si affligeant avec celles de nos campagnes ! phénomène à peine croyable : Voici des hommes sortis pour ainsi-dire du même sol, et vivant sous le même ciel; les uns ont fixé leur demeure au milieu des champs et sont demeurés fidèles aux saintes pratiques du christianisme; les autres ont choisi l'enceinte des villes pour exercer leur industrieuse habileté, et presque tous omettent l'accomplissement des deux grands commandements de l'église, la confession annuelle et la communion pascale. Et que parlons-nous de nos villes? cette contagion, nous dirions presque, cette conjuration non de la haine, mais de l'apathie, ne gagne-t-elle pas déjà nos bourgades où le commerçant, l'homme de loi commencent aussi à s'apercevoir que les devoirs de la piété catholique sont dans la vie humaine une gênante superfétation.

Ne vous offensez pas, N. T. C. F., de la sévérité de ce langage; il est dicté par une affection sincère. Quand un père lit sur le visage de son enfant les traces d'une maladie dangereuse, où l'indice irrécusable d'un mal qui se déclare, cherche-t-il à le tromper en lui vantant sa bonne mine et sa florissante santé?

Nous vous ferons une dernière recommandation : ayez toujours du respect et de l'estime pour vous-mêmes. Vous avez une intelligence trop vraie des maximes de la vie chrétienne, pour croire que nous vous prêchions l'estime de vos propres vertus, le respect de votre mérite personnel; c'est-à-dire un fol orgueil : non, vous ne vous méprenez pas sur le sens ou la portée de nos paroles. Respectez-vous comme chrétiens :

(11) Ne transgrediaris terminos antiquos quos posuerunt patres tui.–proverb. xxii-28.

aucun titre sur la terre n'égale celui-là en grandeur et en espérances; le dernier des chrétiens, nous disons des vrais chrétiens, est au-dessus du plus glorieux adepte d'une civilisation anti-chrétienne. Estimez-vous comme Bretons; ce nom, quand il est bien porté, est un gage d'attachement aux vieilles croyances, de fidélité aux pratiques saintes, de constance dans le sentier du devoir. D'autres peuples présenteront une apparence moins inculte, un habit moins grossier, une parole moins rude; qu'importe, et qu'aurez-vous à leur envier si vous conservez un esprit plus convaincu, un cœur plus dévoué, une volonté plus énergique. Vous avez besoin, dit-on, d'être polis par la civilisation avancée du siècle, nous ne disputerons pas, mais prenez garde qu'à force de vous polir la civilisation ne vous use, ne vous amoindrisse, n'efface l'empreinte de votre caractère religieux. Voilà, N. T. C. F. le sujet de nos alarmes; voilà pourquoi nous voyons avec un contentement réel que vous teniez à vos vieux usages, à vos vieux costumes, à votre vieille langue : et nous ne parlons pas ici, en littérateur préoccupé de questions philologiques, en artiste épris de formes pittoresques, mais en évêque convaincu par l'expérience et la raison de l'étroite liaison qui existe entre la langue d'un peuple et ses croyances, entre ses usages et ses mœurs, entre ses habitudes et ses vertus.

Pour le Carême de la présente année 1846, nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

ARTICLE 1er.

Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage pendant tout le Carême, et l'usage des œufs jusqu'au dimanche des Rameaux *inclusivement.*

ARTICLE 2.

Nous accordons à MM. les Curés et Desservants la permission de dispenser du jeûne et de l'abstinence les fidèles confiés à leurs soins, qui auraient des raisons légitimes de réclamer cette dispense.

ARTICLE 3.

Les personnes qui l'auront obtenue, seront exhortées à compenser par des aumônes plus abondantes la non observation de la loi du jeûne et de l'abstinence, afin de satisfaire à la justice divine.

ARTICLE 4.

Nous autorisons MM. les Curés et Desservants à avancer le temps pascal ou à le proroger selon qu'ils le jugeront nécessaire.

Et sera notre présent Mandement lu au prône de la grand'messe le premier dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Quimper, le 25 Janvier 1846.

J^h M., **Evêque de Quimper.**

Par Monseigneur l'Évêque,

ALEXANDRE,

Chan. hon., Secre de l'évêché.

Lettre de M^gr Wiseman, Evêque de Mélipotame, à M^gr l'Evêque de Quimper.

Paris, Octobre 1845.

Monseigneur,

Le lien de sympathie qui unit les parties et les membres de l'Eglise catholique, la confiance qu'un Evêque de cette Eglise (quelqu'indigne qu'il puisse être de ce nom) doit avoir en la bonté et en la charité des autres pasteurs ses frères, tels sont, Monseigneur, les titres qui me font espérer que vous voudrez bien m'accorder votre attention et votre intérêt.

Il a plu à la divine Providence de vous placer pour exercer votre ministère dans un pays où la religion catholique est reconnue et professée par la presque totalité de la population, où un clergé nombreux, zélé et exemplaire, allège le fardeau de votre charge pastorale et vous console par des fruits abondants de salut, un pays enfin où, après bien des années d'épreuve, vous voyez la religion et ses vénérables ministres sortir comme l'or de la fournaise, plus purs et plus brillants qu'avant d'y avoir passé. Quant à nous, nous avons au contraire été placé par la même Providence dans un pays où l'hérésie et le schisme ont longtemps prévalu, et tiennent encore le peuple en masse enchaîné dans les ténèbres, où le nombre des ouvriers évangéliques est insuffisant pour la moisson, en un mot, où nous avons tout à faire : bâtir des églises, pourvoir à l'éducation et fonder des institutions religieuses. Mais au milieu de cette désolation, il a plu au Tout-Puissant d'opérer un changement propre à nous remplir de consolation; il a fait briller sur nous un rayon d'espérance qui dissipe les ténèbres de l'avenir; il a allégé nos travaux et les a rendus agréables, comparativement à ce qu'ils ont été pour nos pères dans le ministère. Nos prédécesseurs ont semé dans les larmes et nous récoltons dans la joie.

L'Eglise catholique tout entière a appris avec allégresse qu'il se manifeste en Angleterre un nouvel esprit religieux, que l'on ne peut s'empêcher de regarder comme une manifestation de ce même esprit saint qui agita les eaux du Cahos pour produire l'ordre et la lumière, et qui semble agiter aujourd'hui le sombre Océan des erreurs humaines dans le but d'en tirer l'unité, la vérité et un monde nouveau de foi religieuse. Ce n'est pas seulement qu'il s'opère au milieu de nous des conversions plus nombreuses qu'autrefois et parmi des personnes occupant dans la société des positions plus éminentes; mais les vieux préjugés s'effacent; on nous exprime des sentiments affectueux, et les esprits, en nombre plus considérable que jamais, se préoccupent du retour à l'unité et le désirent. Dans ce changement, le Tout-Puissant a eu soin de nous prémunir contre les

dangers de la présomption, en nous plaçant dans l'impossibilité de nous attribuer même la plus faible part du bien qui s'opère.

Ce qui se passe en Angleterre ne saurait s'expliquer ni par l'activité des catholiques, ni par les prédications de notre clergé, ni par les ouvrages de nos écrivains, ni par le zèle et la piété des fidèles. Ce n'est ni l'habileté, ni la prudence, ni la puissance, ni l'adresse, ni la sagesse de l'homme, qui ont, même d'une manière éloignée, concouru au développement de ce qui se fait autour de nous. Bien au contraire, il semble que toute intervention de notre part, ayant pour objet de hâter le dénouement désiré de ce grand mouvement, en aidant à venir à nous ceux qui se rapprochent de nos doctrines, ait eu pour résultat de retarder plutôt que de seconder les effets qui se produisent. Une impulsion spontanée de la grâce et une succession providentielle de circonstances, sont les deux seuls moyens auxquels le maître des hommes et des choses ait eu recours pour produire les glorieux résultats dont nous sommes témoins.

La foi nous apprend que nous pouvons favoriser cette action de la grâce d'une manière certaine en recourant à la prière, et l'expérience nous a dit que c'était là notre seule et notre plus puissante ressource.

Les catholiques d'Angleterre ont appris avec une sincère gratitude que leurs frères du continent et de la France en particulier ont déjà uni leurs supplications aux leurs. Ils ont vu une preuve d'amour fraternel dans cet empressement à prier pour le retour de l'Angleterre à l'unité de la foi, au moment où Dieu commençait à toucher le cœur de quelques protestants et à leur inspirer la pensée de chercher leur consolation dans le sein de leur mère affligée. Ces deux impulsions se sont développées simultanément, l'une répondant à l'autre ou plutôt la secondant et étant en quelque sorte sa récompense. Ainsi, nos prières devraient redoubler d'ardeur en proportion du succès dont elles sont couronnées. C'est là, Monseigneur, le genre de secours, la charité que le plus humble de vos frères, vient solliciter de vous. Nous sommes arrivés à une crise des plus consolantes; les esprits sont plus que jamais agités et inquiets sur ce qu'ils doivent faire. Un grand nombre des hommes qui sont disposés à venir à nous ont à soutenir les luttes les plus terribles. Ils sont placés dans l'alternative de choisir entre la perte de tous les biens terrestres et le rejet de la vérité; ils ont à vaincre le respect humain, les préjugés, à sacrifier leurs plus chers intérêts de famille, et souvent des affections que respectent la nature et la loi de Dieu. Toutes ces circonstances concourent à rendre leur conversion plus difficile, et pour plusieurs la démarche d'entrer en communion avec l'église demande un esprit de sacrifice poussé à un degré héroïque.

Quel catholique pourrait refuser ses prières, quel enfant de l'Eglise ne s'estimerait heureux de venir au secours des âmes engagées dans cette terrible lutte? Plusieurs sont encore chancelants et indécis sur le parti qu'ils doivent prendre. Qui se refuserait à demander pour eux l'esprit de sagesse et de force dans toute sa plénitude?

J'espère, Monseigneur, que vous ne trouverez pas présomptueux de ma part l'appel que je fais à votre charité en faveur de cette cause, qui mérite tout l'intérêt de votre clergé et de votre troupeau.

Le vénérable prélat dont je suis le coadjuteur a pensé, après mûres réflexions, et je me suis rangé de son avis, qu'un des moyens les plus efficaces pour hâter le moment du retour dans le commun bercail de tous ces frères qu'un mouvement d'erreur en a fait sortir depuis si longtemps, serait de solliciter de nos frères les évêques de la France et des autres pays catholiques, une grande manifestation de sympathie et de prières à l'égard de la malheureuse Eglise d'Angleterre.

Cette circonstance vous explique, Monseigneur, comment je m'adresse à vous plutôt que tout autre personne plus digne de remplir cette mission.

Si nous pouvions comme fruit de cet appel espérer d'obtenir de vous une demande publique de prières de la part de vos prêtres, de vos communautés religieuses ou de tous vos fidèles, si surtout nous pouvions obtenir de chacun des prêtres de votre diocèse une oblation de l'adorable sacrifice en faveur de notre malheureux pays, nos désirs, Monseigneur, seraient largement satisfaits.

Nous aurions soin nous-même ensuite de porter à la connaissance de toute l'Angleterre ces témoignages et ces ardents désirs de votre charité, et l'Eglise d'Angleterre répondrait, nous en avons l'espérance, à ces vœux de ses anciens frères.

Vos cœurs pourraient jouir ainsi, dès cette vie, de la récompense due à votre charité, en attendant que Dieu rende ce bienfait au centuple dans le Ciel, tant à vous, Monseigneur, qu'aux membres de votre clergé et à votre troupeau.

Je vous prie, Monseigneur, d'excuser cette importunité, et de me permettre de me dire

Monseigneur,

de votre Grandeur,

Le très-humble et respectueux serviteur,

† N. WISEMAN, ÉVÊQUE DE MELIPOTAME.

Pour répondre comme nous l'avons promis, aux vœux de notre vénérable collègue, nous avons ordonné et ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Les fidèles sont instamment invités à prier pour le retour de l'église d'Angleterre à l'unité catholique. Nous leur accordons quarante jours d'indulgence pour chaque communion qu'ils feront à cette intention.

ARTICLE 2.

Les 1er 2e et 3e dimanches du carême, à l'issue des vêpres, il y aura bénédiction solennelle du St-Sacrement dans toutes les églises et chapelles où se célèbre l'office divin. On ajoutera aux prières ordinaires le chant du Psaume 66. *Deus misereatur nostri* (fer. 5. ad 1.am) le V. *Convertere Domine usquequo*; R. *et deprecabilis esto super servos tuos*, et l'oraison *Deus qui errata corrigis* (*missa ad tollendum schisma.*)

ARTICLE 3.

A partir du 1er dimanche du carême et pendant neuf jours, tous les prêtres réciteront à la messe la *Collecte*, la *Secrète* et la *Post-Communion* de la messe *ad tollendum schisma.*

Donné à Quimper, le 25 Janvier 1846.

J^h. M. **Evêque de Quimper.**

Par Monseigneur l'Evêque :

ALEXANDRE,

Chan. hon., Secr. de l'évêché.

ORDONNANCE

DE MGR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

POUR

LA SUBSTITUTION DE LA BARETTE AU BONNET CARRÉ.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Dans un grand nombre de diocèses, la barette a été substituée au bonnet carré, reconnu fort incommode dans sa forme actuelle. Cette substitution nous a été demandée par plusieurs d'entre vous, et nous avons tout lieu de croire qu'elle sera accueillie avec une satisfaction générale.

En conséquence, et après avoir pris l'avis de notre Conseil et des Chanoines composant le Chapitre de notre église cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons :

ARTICLE 1er.

A partir du Dimanche de Pâques de la présente année 1846, la barette sera substituée au bonnet carré dans tous les offices de l'église et du chœur.

ARTICLE 2.

La barette sera faite de drap noir, sans ornements, et portera au sommet une petite houpe plate en soie noire, le tout conforme au modèle déposé dans notre Grand Séminaire.

ARTICLE 3.

Les Membres du vénérable Chapitre de notre église cathédrale et les

Chanoines honoraires, porteront la barette (avec la houpe) en soie noire, doublée en soie rouge, et sur les coutures un petit cordonnet rouge (d'environ un millimètre de largeur).

ARTICLE 4.

Les rubriques ordonnant de se couvrir à certaines parties de l'office, l'acquisition et le port de la barette seront obligatoires. Nous recommandons aux fabriques d'en acheter une ou plusieurs, selon leur importance et leurs ressources, pour le service des Prêtres étrangers appelés pour la prédication ou toute autre cérémonie religieuse.

Donné à Quimper, le 25 Février 1846.

J^h M. Evêque de Quimper.

Par Monseigneur l'Évêque :

ALEXANDRE,
Chan. hon. Secrét. de l'Évêché.

ORDONNANCE

SUR

LES EXAMENS ANNUELS DES PRÊTRES VICAIRES.

Une des institutions les plus utiles dont notre Diocèse soit redevable au zèle de nos vénérables prédécesseurs, est celle des examens annuels de MM. les Vicaires.

Notre volonté est de les maintenir; mais pour les rendre plus utiles, nous croyons devoir y apporter quelques modifications :

1° Les examens doivent nous fournir les éléments d'une appréciation éclairée, équitable, de la capacité, de l'application, du mérite de MM. les Vicaires. Pour obtenir ce résultat, il est nécessaire que les examinateurs aient, autant que possible, une manière uniforme de poser les questions, d'apprécier les réponses, d'énoncer leurs jugements. Jusqu'à ce jour cette uniformité n'a pas été suffisamment garantie, parce que MM. les Examinateurs, très-capables, très-zélés, mais très-nombreux, ne pouvaient se concerter, ni recevoir une direction commune et bien arrêtée;

2° A l'époque où les examens furent établis, le petit nombre des prêtres nécessitait de bonne heure leur placement dans les paroisses en qualité de pasteur. Aujourd'hui, par suite de l'augmentation du clergé, les jeunes Prêtres passent un grand nombre d'années dans les vicariats. Nous avons pensé qu'il n'était pas urgent de prolonger si loin l'obligation des examens.

En conséquence nous avons ordonné et ordonnons :

ARTICLE 1^er.

MM. les Vicaires seront soumis à un examen annuel pendant six années après leur promotion au sacerdoce.

Les prêtres ordonnés aux quatre-temps de l'été ou de l'automne, ne se présenteront pour la première fois à l'examen en qualité de Vicaires, que l'année suivante.

ARTICLE 2.

L'obligation de se présenter à l'examen, pourra être prorogée par nous au-delà des six années, pour MM. les Vicaires auxquels nous croirons cette mesure avantageuse.

ARTICLE 3.

Les examens seront présidés par des Examinateurs nommés par nous, pour chaque arrondissement civil, lesquels se rendront chaque année dans les divers cantons, et s'adjoindront le Curé du chef-lieu cantonal et un autre Ecclésiastique de la circonscription.

ARTICLE 4.

L'*Ordo* diocésain indiquera chaque année les matières de l'examen, et l'époque en sera indiquée pour chaque localité par des lettres particulières, au moins un mois à l'avance. — MM. les Examinateurs choisiront le mois d'Août ou celui de Septembre.

ARTICLE 5.

Les notes de MM. les Examinateurs nous seront fidèlement remises, et transcrites par nos soins sur un registre spécial *ad hoc*, que nous conserverons et consulterons souvent.

ARTICLE 6.

MM. les Vicaires qui ne pourront assister à l'examen, donneront ou feront donner par écrit, leurs excuses, lesquelles seront mentionnées au procès-verbal.

Donné à Quimper, le 26 Février 1846.

J^h M. Evêque de Quimper.

Par Monseigneur l'Évêque :

ALEXANDRE,
Chan. hon. Secrét. de l'Évêché.

Quimper, typ. de E. BLOT, fils.

Évêché de Quimper.

Fête du Roi et Anniv. du 29 Juillet.

Quimper, le 8 Avril 1846.

Monsieur et cher Pasteur,

Chaque année, à l'occasion de la fête du Roi, nous vous recommandons d'appeler les fidèles au pied des saints autels et d'adresser tous ensemble vos prières ferventes et solennelles à celui qui régne dans les Cieux, et qui est la source de toute puissance et de toute sagesse, afin que le monarque chargé de gouverner le vaisseau de l'état au milieu des orages et des écueils, le conduise sûrement au port de la paix et de la prospérité publique.

Nous vous renouvelons aujourd'hui nos pressantes recommandations.

Le Vendredi 1^er^ Mai (ou le Dimanche 3 Mai dans les paroisses rurales) vous chanterez le *Te Deum* et la prière *Domine salvum fac Regem* avec les versets et oraisons ordinaires.

Dans notre église cathédrale, ces chants seront précédés de la célébration d'une Messe basse.

Pour les dispositions à prendre, vous vous concerterez avec les autorités civiles et militaires

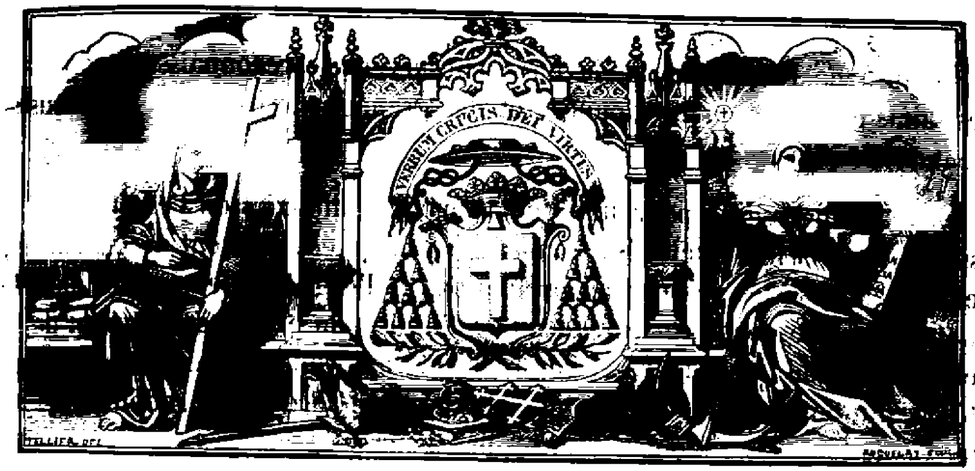
Nous autorisons également, pour le 27 ou le 28 Juillet, le service qui se célèbre depuis 1830, pour les victimes de ces douloureuses journées.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre sincère attachement.

J^h^.-M. Évêque de Quimper.

Par Mgr l'Évêque :

Alexandre,
Chan. hon. Secret.



MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

QUI ORDONNE DES PRIÈRES A L'OCCASION DE LA MORT DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE **GRÉGOIRE XVI,** ET POUR L'ÉLECTION D'UN SOUVERAIN PONTIFE.

Joseph-Marie GRAVERAN, par la Miséricorde Divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, Évêque de Quimper, au Clergé et aux Fidèles de notre diocèse, Salut et Bénédiction en N.S.J.C.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Vous connaissez déjà le coup qui vient de frapper l'Eglise dans la personne sacrée de son vénérable chef, Grégoire XVI; le Seigneur l'a rappelé de cette vie après un long et glorieux pontificat. Le ciel, nous en avons la confiance, lui tenait en réserve le prix de ses vertus et des services rendus

à la cause de l'Évangile, et la terre conservera le reconnaissant souvenir des saints exemples qu'il a donnés, et des grandes choses qu'il a généreusement accomplies.

Dieu l'avait réservé pour une de ces époques difficiles où l'exaltation des esprits, la force des préjugés, la marche précipitée, souvent désordonnée, des évènements, les despotiques prétentions de l'orgueil, demandent dans le pilote chargé de conduire le vaisseau de l'Église, la précieuse réunion de la perspicacité, de la prudence et de la fermeté apostolique. Ces grandes qualités ne lui ont pas fait défaut, et, chargé d'un fardeau si redoutable, sa marche de toujours a été droite et ses pas assurés.

L'Église a déja recueilli, et continuera longtemps encore à recueillir les fruits de cette admirable direction où la sagesse se montre toujours entre la force et la mansuétude. Partout l'esprit chrétien semble se reveiller; le mouvement est donné aux cœurs et aux intelligences, et leur élan vers la vérité semble s'accélérer d'heure en heure. Un avenir meilleur se prépare pour l'Église, et quand le Pontife a jeté un dernier regard sur la famille remise aux soins de sa tendresse, il a dû se consoler, la laissant enrichie de rejetons nombreux, et heureuse de son inépuisable fécondité. Depuis quinze années, la foi catholique a fait de brillantes conquêtes : elle a reporté son drapeau sur les rivages de l'Afrique; elle a fait entendre sa voix dans les îles à peine connues de la lointaine Océanie, tandis qu'elle regagnait une partie de son influence sur ces populations vieillies de notre Europe, qui semblaient ne connaitre en son endroit que l'indifférence où le dédain. Or, quand une société s'affermit et s'étend, la gloire en revient, après Dieu, au chef qui sut stimuler et diriger son ardeur.

Regrets et reconnaissance au Pontife qui n'est plus.

Puis, que nos vœux s'élèvent vers le ciel, pour qu'il daigne remplacer le Pontife que nous pleurons, par un homme au même degré rempli de lumières et de force, qui conserve avec une paternelle sollicitude le bien déjà accompli; qui hâte avec une sage prévoyance celui dont les germes fécondés attendent leur heureux développement.

A ces causes, et après avoir demandé l'avis de nos vénérables frères,

les Chanoines de notre église cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er. Le lundi 22 juin, un service solennel sera célébré à 9 heures du matin, dans notre église cathédrale, pour le repos de l'âme de sa Sainteté, le Pape Grégoire XVI.

Art. 2. Un service funèbre sera également célébré dans les autres Églises du Diocèse, le plus tôt qu'il se pourra, et le jour que les pasteurs jugeront le plus convenable.

Art. 3. Le dimanche qui suivra la réception du présent Mandement, on chantera, avant la Grand'Messe, le *Veni Creator*, pour attirer les lumières du Saint Esprit sur le Conclave.

Art 4. A partir du même jour, et jusqu'au moment où sera connue l'élection du souverain Pontife, tous les Prêtres réciteront à la Messe les oraisons *Pro Papâ eligendo.*

Art. 5. Quand l'élection sera connne, ils réciteront pendant neuf jours les oraisons ordinaires, *Pro Papâ* ; et le premier dimanche qui suivra, un *Te Deum* sera chanté à l'issue de la Grand'Messe, avec les versets et oraisons *Pro Gratiis Agendis.*

Art. 6. Nous exhortons les religieuses et les âmes ferventes à faire une ou plusieurs communions aux mêmes intentions.

Et sera notre présent Mandement lu au Prône de la Grand'Messe, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Quimper, le 16 juin 1846.

J^h. M. Evêque de Quimper.

Par Monseigneur l'Evêque :

ALEXANDRE,
Chan. hon., Secr^e de l'évêché.

MANDAMANT

ANN

ADTROU 'N ESKOP A GEMPER,

PEHINI A C'HOURC'HEMENN PEDENNOU

EVID ENE HON TAD SANTEL AR PAB,

GREGOR XVI,

Iaro nevez-so, bag evit ma plijo gand Doue çei d'he iliz eur Pab all herver he galoun.

LAKEAT E BREZOUNEK

Gand ann Aotrou 'n Abad ALEXANDRE,

Chalouni-Sekretour eux ann Eskopti.

PRIZ : DAOU WENNEK.



KEMPER,

Moulet gand E. BLOT, mab, Mouler ann Aoutrou 'n Eskop.

119

1846.

122

née encore,
retraite.

embre;

ıq heures et

medi matin,
a Messe du

les paroles

Marc. VI. 31.)

ns, pendant
s s'opposent
si le vôtre,
le se réunir
ble, sur les
connaître ses
ercice même
quelquefois

MANDAMANT

ANN

AOTROU 'N ESKOP A GEMPER,

PEHINI

A C'HOURC'HEMENN PEDEDENNOU EVID ENE HON TAD SANTEL AR PAB,

GREGOR XVI,

Maro nevez-so, hag evid ma plijo gand Doue rei d'he liz eur Pab all hervez he galonn.

Jozef-Mari GRAVERAN, dre drugarez ann Aotrou Doue ha dre c'hras hon Tad santel ar Pab, Eskob a Gemper, d'ar veleien ha dar Gristenien euz hon Eskopti, SALUD ha BENNOZ en hor Zalver Jesus-Christ.

HOR BREUDEUR KER,

Klevet hoc'h euz, araog hirio, koms euz ar gwal-heur a zo arruet gand iliz Jezuz-Krist : hon Tad santel ar Pab, Gregor XVI, a zo maro. Goude beza renet meur a vloaz gand gloar, ann Aotrou Doue en deus he c'halvet evit, fisians hon euz, evit he baea mad enn he varadoz, abalamour d'he vertuziou hag abalamour ivez dar mad talvoudek meurbet hen deus great d'ann Aviel. Na ni ken nebeut na ankouaimp birvikenn ar skouer vad en deuz roet deomp nag ann oberou burzuduz en deuz great e iliz Jezuz-Krist.

Doue, war henvel, en devoa he zibabet e touez kalz re all

120

1846.

122

née encore,
retraite.
embre ;
aq heures et

medi matin,
la Messe du

les paroles

Marc. VI. 31.)

ns, pendant
s s'opposent
si le vôtre,
le se réunir
uble, sur les
econnaître ses
xercice même
e quelquefois

ovid amzeriou diez. Her gouzout a rit, ar sperejou a zo leun a follentez, kals tud a zo touellet gand ar c'hredennou faoz, ar bed a zo direiz hag a ia buan araok, ar re a ren war ar bobliou ho defe c'hoant ivez ren war ar relijion; evel-se, ann hini a zo bet karget gant Doue da vleina ann iliz, a reng eta gwel sklear, kaouet furnez ha nerz evel gwech-all ann Ebestel; hon Tad santel ar Pab Gregor XVI en devoa ann holl skianchou, ann holl vertusiou-ze, ha pegen pounar benak ma oa ar beac'h lekeat war he ziou skoaz gand Doue, en deuz han douget ato gand nerz hag heb fazia kammed ebed.

Ia, renn ar Pab Gregor XVI a zo bet ato leun a furnez, abalamour ma'z eo bet leun a nerz hag a vadelez; evel-se ivez ar bed holl en deuz tennet hag a denno c'hoaz epad pell amzer kalz frouez a zilvidigez eüz ren meuleuduz ar Pab santel-ze. Gwelit penaoz e c'hounit ar relijion gristen e peb leac'h; e peb leac'h ar c'halounnou hag ar sperejou a dro warzu ar feiz, ha dre-se ivez ar feiz a gresk mui oc'h mui bemdez. Heb mar ebet, ar bed a wella bemdez e kenver ar relijion, rak se pa en deuz Gregor XVI roet, en eur vervel, eunn taol lagad diveza dar bobl kristen, euz a behini e oa ann tad ken karantezuz, en deus dleet e galoun dridal gand joa, en eur gavout ann iliz ker kresket hag oc'h he gwelout ken evuruz hag eur vamm vad e kreiz eunn niver braz a vugale.

Nag a bobliou gounezet d'ar feiz abaoue pemzek vloas gand ar relijion : plantet e deuz a nevez he banniel enn Afrika: prezeg e deus great ar feiz enn enezennou euz ann Oseania, dizoloet abaoue nemeur a vloavesiou, hag er memes amzer e deus gounezet nebeut a nebeut a nevez karantez ar bobliou koz euz ann Europa, pere, abaoue pell amzer, ne zeblantent kaout nemet ienien ha dispriz evit-hi. Hogen pa weler eunn tiegez o pinvidikaat hag oc'h evurusaat bemdez, e renker anzao penaoz ann enor euz a gement-ze a zo, goude Doue, dlect da vestr ann ti.

Meuleudi eta hag anaoudegez vad d'ar Pab santel pehini ne ma mui war ann douar.

Ra savo ivez hor pedennou war-zu ann env evit ma plijo gand Doue lakaat e leac'h ar Pab santel a wellomp, eunn all ker braz a speret ha ker santel hag hen; eur Pab pehini, egiz d'eunn tad mad, a labouro bemdez da genderc'hel ann holl vad great gand ann hini a zo bet galvet gand Doue, ha peur-ober ar mad n'en deuz ket gallet kas da benn.

Dre-ze, goude beza gouleunet kuzul digant hor breudeur ker ar Chalounied euz hon Ilis Gatedral, hon euz gourc'hemennet hag e c'hourc'hemennomp :

Da guenta.

Dal lun, 22 a viz Even, eur zervich braz a vezo kanet da nav heur enn hon Iliz Gatedral, evit ene hon Tad Santel ar Pab Gregor XVI.

D'ann eil.

Eur zervich braz a vezo ivez kanet enn holl Ilizou all euz hon Eskopti, kenta ma vezo gallet, ha d'ann deiz ma kredo gand ar bersouned e vezo gwel hen ober.

D'ann drede.

Ar zulvez goude ma vezo digwezet ar Mandamant-man er Parresiou e vezo kanet, araog ann oferen bred, ar *Veni Creator* evit ma plijo gand ar Speret-Santel sklerijenna ar re a zo karget da henvel ar Peb nevez.

D'ar bevare.

A zaleg ann deiz se, beteg ann hini ma vezo anavezet ar Pab nevez, ann holl velein euz hon Eskopti a lavaro en ho oferen ann orezonnou evit goulenn eur Pab nevez, *Pro Papâ eligendo.*

D'ar hemved.

Pa vezo anavezet ar Pab nevez, ar velein a lavaro en ho oferen bemdez, e pad nao devez, ann orezonnou evit hon Tad

11

b

née encore,
retraite.
embre ;
nq heures et

medi matin,
la Messe du

les paroles

Marc. VI. 31.)

ns, pendant
's s'opposent
si le vôtre,
de se réunir
uble, sur les
econnaître ses
xercice même
e quelquefois

Santel ar Pab, *Pro Papâ*, hag ar zulvez goude e vezo kanet goude ann oferen bred eunn *Te Deum* gand ar ɣ hag ann orezon evit trugarekaat Doue, *Pro Gratiis agendis*.

D'AR C'HOEC'HVED.

Pedi hag aspedi a reomp al leanezed hag ar gristenien vad euz hon eskopti da zakramanti evit goulenn ar c'hrasou-zo digand Doue.

Hag e vezo lenned ar Mandamant-man et pron ann oferen bred ar zulvez goude ma vezo digwezet er parresiou.

Roet e Kemper ar 16 a viz Even 1846.

† J^h.-M., Eskop a Gemper,

Dre ann Aotrou 'n Eskop a Gemper,

ALEXANDRE,

Chalouni a enor ha Sekretour euz ann Eskopti.

ıncée encore,
retraite.

embre ;

ıq heures et

medi matin,
'a Messe du

les paroles

Marc. VI. 31.)

ns, pendant
s s'opposent
si le vôtre,
le se réunir
ıuble, sur les
econnaître ses
xercice même
e quelquefois

Huelgoat, le 16 Juillet 1846.

122

Messieurs et chers Cooperateurs,

Vous apprendrez avec joie que nous avons réussi, cette année encore, à procurer au Clergé de ce Diocèse le bienfait d'une double retraite.

La première doit s'ouvrir à *Quimper*, le Dimanche 13 Septembre;

La seconde, à *Lesneven*, le Dimanche 27 Septembre, à cinq heures et demie du soir.

La clôture devant se faire, comme de coutume, le Samedi matin, votre présence à la retraite ne privera pas les fidèles de la Messe du Dimanche.

Nous vous adressons avec empressement et avec confiance les paroles de Notre Seigneur :

Venite seorsum in desertum locum, et requiescite pusillum. (Marc. VI. 31.)

Nous voudrions que chacun de vous pût goûter tous les ans, pendant quelques jours, ce repos de la solitude; mais si des difficultés s'opposent à l'accomplissement de notre désir, qui, sans doute, est aussi le vôtre, qu'au moins, tous les deux ans, chacun se fasse un devoir de se réunir à ses confrères pour méditer, sans empêchement et sans trouble, sur les devoirs et les vertus du Prêtre; pour étudier ses misères, reconnaître ses faiblesses, et ranimer des résolutions qui s'énervent dans l'exercice même du saint ministère, où la langueur de l'habitude remplace quelquefois l'impulsion du zèle et l'ardeur de la charité.

Quel Prêtre n'a recommandé souvent aux fidèles les avantages d'une retraite spirituelle ? Rappelez-vous les raisons que la foi et les lumières de l'expérience vous fournissaient alors pour convaincre leur esprit, et triompher de leurs résistances : comme vous saviez leur prouver que la retraite est le moyen le plus facile et le plus assuré, pour les pécheurs, de revenir à Dieu ; pour les justes, de persévérer dans la justice, et d'y faire chaque jour des progrès plus rapides. Ces raisons si pressantes perdront-elles de leur force quand vous les appliquerez à vos besoins personnels ; ou plutôt ne croirez-vous pas que personne ne doit retirer plus d'avantages des exercices d'une retraite que le Prêtre trop souvent absorbé dans les soins extérieurs de son ministère ? *Venite seorsum in desertum locum, et requiescite pusillum. Erant enim qui veniebant et redibant multi ; et nec spatium manducandi habebant.* (Marc. VI. 31.)

Quant à nous, Messieurs et très-chers Coopérateurs, nous goûtons une grande consolation à nous trouver pour quelques jours au milieu de vous, et quand ces heureux moments sont passés, nous aimons à relire, dans un tableau fidèle, les noms des Prêtres qui nous ont édifié par leur empressement et l'exemple de leur piété.

Recevez l'assurance de notre bien sincère attachement.

J^h M., ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Les Ecclésiastiques qui se proposent de faire la retraite, doivent en prévenir une quinzaine à l'avance

A *Quimper*, M. le Supérieur ou M. l'Econome du grand Séminaire ;

A *Lesneven*, M. l'Aumônier de la Retraite.

Quimper, le 7 Novembre 1846.

123 4

Monsieur et cher Pasteur,

D'immenses désastres ont frappé les pays que traverse la Loire. Aux approches de l'hiver, de nombreuses populations ont perdu leurs ressources les plus précieuses, les plus nécessaires au soutien de leur vie. Dans nos contrées, rien ne saurait donner une idée de cet horrible fléau ; cependant, les fidèles pourront entrevoir l'étendue des malheurs accomplis, quand vous leur direz que le fleuve, subitement enflé par les orages, a franchi ses rives et couvert au loin les campagnes de ses flots impétueux, envahissant les demeures, et, en quelques lieux, roulant sur le toit des pauvres laboureurs, surpris par ce déluge pendant leur sommeil. Cent lieues de pays viennent d'être ainsi ravagées.

Nous faisons un appel à la charité de nos généreux diocésains, avec la confiance qu'il sera entendu.

Le Dimanche qui suivra la réception de cette circulaire, vous annoncerez au prône de la grand'messe, que le Dimanche suivant des quêtes seront faites, à toutes les messes, pour les inondés de la Loire.

Vous en adresserez, sans retard, le montant au Secrétariat de l'Évêché.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre bien sincère attachement.

J^h M. Évêque de Quimper.

LETTRE CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE,

SUR LA COMPTABILITÉ ET L'ADMINISTRATION

DES FABRIQUES.

Monsieur et cher Pasteur,

1. — Convaincu de l'importance d'une comptabilité régulière, nos efforts tendent sans cesse à perfectionner celle des Fabriques, en rendant plus facile l'observation des lois qui la régissent.

2. — C'est dans cette vue que nous avons introduit quelques changements dans la rédaction des Budgets annuels, et que nous avons préparé pour la reddition des Comptes, des formules exactement calquées sur lesdits Budgets pour les dépenses comme pour les recettes.

Nous vous en expédions plusieurs exemplaires.

3. — Nous voulons que désormais, et à partir de l'année 1847, les Fabriques nous adressent, avec le Budget, arrêté le Dimanche de la *Quasimodo* pour l'année suivante, le compte rendu par le Trésorier et approuvé par elles pour l'année échue.

4. — Vous aurez donc à soumettre à notre approbation vers la fin d'avril prochain :

1° Le Compte-rendu de l'année 1846,

2° Le Budget réglé pour 1848,

en double expédition, l'une des copies du Compte comme du Budget devant être déposée dans les archives de notre secrétariat.

5. — L'examen et l'approbation des Comptes de l'année échue, doit précéder l'examen et l'approbation du Budget de l'année à venir.

6. — Vous savez que l'exercice financier des Fabriques court du 1er janvier au 31 décembre inclusivement; de sorte qu'au 1er janvier le Trésorier doit ouvrir un nouveau Compte en recettes et en dépenses pour l'exercice qui commence.

7. — Cependant il reste presque toujours, après le 31 décembre, quelques sommes à recouvrer sur celles qui sont acquises à l'Église pendant l'année qui vient de finir, quelques dépenses à solder; le Trésorier, tout en ouvrant un nouveau compte pour l'année qui commence, laissera donc encore ouvert le compte de l'année qui vient de finir, pour inscrire les recettes et dépenses qui s'y rapportent, ainsi que cela se pratique dans la comptabilité des communes.

8. — Mais les Comptes et Budgets devant être réglés le Dimanche de la *Quasimodo*, et préparés à l'avance par le Trésorier et le bureau des Marguilliers, le Compte de l'année échue le 31 décembre sera définitivement clos le second Dimanche avant Pâques (*Dim. de la Passion*). A partir de ce Dimanche les recettes ou dépenses appartenant à l'année échue, figureront dans les Budget et Compte de l'année courante.

9. — Vous comprendrez bien le sens de ce paragraphe : les Comptes courent toujours du 1er janvier au 31 Décembre inclusivement, et après cette dernière époque, jusqu'au *Dimanche de la Passion*, on n'inscrit aux Budget et Compte de l'année échue que les recettes réellement acquises pendant ladite année, mais dont l'encaissement a été postérieur, ou les dépenses réellement faites dans la même année, mais soldées après sa clôture.

10. — De même que les dettes de la Fabrique sont portées dans les Budgets successifs jusqu'à leur parfait paiement, ainsi doit-on y porter ses créances, c'est-à-dire, les sommes acquises à la Fabrique et non payées par les débiteurs. Après la clôture de l'exercice auquel elles appartiennent,

elles figureront dans les Budgets des exercices suivants, aux recettes extraordinaires, comme *arriéré à recouvrer*.

11. — S'il venait un moment où le Conseil reconnût qu'une créance ne sera jamais payée, par exemple, parce que les débiteurs ou leurs ayants-cause, sont morts ou insolvables, il ferait porter la somme en question aux dépenses extraordinaires sous le titre de *non-valeurs*, indiquant la quotité de la somme et le nom du débiteur. Une fois cet article approuvé, ladite somme serait annulée et cesserait de compter dans les recettes des Budgets suivants.

12. — Nous devons rappeler que l'excédant porté au Chapitre 1er des recettes doit comprendre tout le *boni* de la Fabrique. Il arrive souvent que les Fabriques économisent chaque année une petite somme qui s'accroît par les économies des années suivantes. C'est la totalité de ces économies, et non-pas seulement celle de la dernière année, qui doit figurer au Budget, autrement il serait impossible d'apprécier les ressources des Fabriques.

13. — Dans le Budget, nous avons détaillé à part, pour nous conformer à l'Art. 45 du Décret du 30 décembre 1809, les dépenses relatives à la célébration du culte, et pour la présentation desquelles l'initiative appartient au Curé ou Desservant, puis nous les avons portées en bloc à la page suivante, dans l'ensemble des dépenses.

14. — Dans les modèles de Compte, la première colonne rappelle les sommes prévues au Budget, afin de juger, au premier coup-d'œil, du rapport entre les recettes et dépenses réelles d'une part, et de l'autre les prévisions de recettes et autorisations de dépenses. Cette première colonne doit contenir les sommes arrêtées par l'Évêque dans le Budget correspondant.

15. — Les articles du Budget portent tous des *numéros d'ordre*, qui doivent être répétés pour les articles du compte, de manière à se correspondre exactement et à rendre la confrontation facile. Quand le Trésorier dresse le Compte, il doit avoir sous les yeux le Budget approuvé, pour en suivre l'ordre, article par article.

16. — Les modèles de Comptes offrent encore une colonne sous ce titre : *Numéros des quittances*; les quittances et pièces à l'appui du Compte du Trésorier, doivent être par lui numérotées au haut de la page; ce numéro,

rapport sur le Compte, aide à retrouver sur le champ les pièces qui justifient des dépenses.

17. — Les quittances des sommes au-dessus de 10 fr. sont soumises au timbre; mais rien n'empêche, quand un même marchand fournit plusieurs objets, par exemple le vin, la cire, l'huile des lampes, le charbon, etc., qu'il ne porte toutes ses fournitures sur une même facture et avec une seule quittance. En ce cas, le Trésorier, au lieu d'inscrire en bloc le montant total de la facture, inscrira chaque objet à l'article correspondant dans le modèle du Compte, mettant pour chacun le numéro de la quittance.

18. — Le Bureau des Marguilliers doit désigner un de ses membres pour la réception des fournitures et l'ordonnancement des dépenses. Le Curé ou Desservant, dans les campagnes surtout, peut faire ce travail. Voici en quoi il consiste : le marchand ou fournisseur, en même temps qu'il livre les objets demandés, en présente la note écrite et détaillée. L'ordonnateur s'assure que la note est exacte et les objets en bon état et conformes à la demande, pour la qualité comme pour la quantité; puis il écrit son *visa* au bas de la note; p. ex. *reçu bien conditionné. Bon à payer*; puis il date et signe. Le trésorier paiera sur la remise de cette pièce *acquittée* par le fournisseur, ou bien celui-ci réunit toutes ces notes particulières dans une facture générale (timbrée, si elle dépasse 10 francs), et à l'appui de cette facture unique, il présente toutes les petites notes de détail, que le trésorier conserve pour le règlement de ses comptes.

19. — Les Budgets et Comptes des Fabriques doivent être inscrits sur le registre des délibérations, lequel sera signé par tous les membres présents. — Le président ou le secrétaire transcrira les énoncés et les chiffres des dépenses et recettes sur les modèles que nous avons dressés, relatera les signatures et certifiera lui-même le tout pour copie conforme, en signant de son nom et de son titre.

20. — Les revirements de fonds sont défendus, c'est-à-dire qu'on ne peut appliquer à une dépense la somme votée pour une autre dépense. Si le Conseil de la Fabrique jugeait qu'il y eût lieu d'omettre une dépense approuvée, pour en faire une autre non autorisée au Budget, il devrait en faire l'objet d'une délibération spéciale et la soumettre à notre approbation.

126

21. — Si le Conseil, sans omettre aucune des dépenses votées, voulait en faire quelqu'autre non comprise au Budget, il devrait rédiger un Budget supplémentaire et le soumettre à notre approbation. Le Budget supplémentaire ne doit pas seulement énoncer la dépense, mais encore les voies et moyens pour la solder, c'est-à-dire, sur quels fonds, et le cas échéant, à quelle époque elle sera payée.

22. — Les anticipations sont également défendues, c'est-à-dire, qu'on ne doit pas, pendant l'exercice courant et sur les fonds de cet exercice, faire des achats, exécuter des travaux, payer des dépenses qui ne sont votées et approuvées que dans le Budget de l'année suivante.

23. — Dans certaines Paroisses, les fabriciens-quêteurs des chapelles rurales, les quêteurs à domicile pour l'Eglise, gardent toute l'année le produit des offrandes qu'ils ont perçues. Quelques-uns en font l'emploi pour les besoins desdites chapelles, sans l'avis et la participation des Conseils de Fabrique : c'est un abus. Les quêtes faites dans l'Eglise paroissiale, doivent être remises et inscrites le jour même. Celles des chapelles éloignées, au moins une fois par mois. Nous engageons les Conseils de Fabrique à y tenir la main, tout en ménageant des susceptibilités fort respectables.

24. — Nous les engageons également à régler avec une prudente économie les dépenses faites par les fabriciens-quêteurs à l'occasion des fêtes patronales.

25. — Nous avons reconnu que, par suite de négligence ou d'irrégularités dans les écritures des Fabriques, il est quelquefois difficile de faire cadrer exactement les chiffres portés dans les Comptes avec l'état réel de la caisse; celle-ci est assez souvent plus riche que ne l'indique le calcul : cela tiendra, p. ex., à ce que l'on aura négligé de faire figurer quelque rentrée ou recette arriérée. Pour faire cesser cette irrégularité, nous recommandons instamment aux Conseils de Fabrique de s'assurer sans retard (au besoin, nous les autorisons à se réunir extraordinairement), 1° des sommes déposées dans la caisse ou entre les mains du trésorier; 2° des créances ou sommes acquises à la Fabrique et non encore payées; 3° de ses dettes ou des sommes dues par elle pour dépenses faites et non soldées. Cet état sera arrêté avec une grande exactitude, et servira de base à toute la comptabilité, après que le trésorier en aura reconnu et admis les éléments.

26. — Nous rappelons ici l'obligation, pour les Fabriques, d'avoir *un coffre à trois clés* pour y renfermer leurs fonds, leurs titres de propriété, créances, etc. Nous recommandons aussi d'y déposer, pour la consulter au besoin, la présente Circulaire.

27. — Tous les Conseils de Fabrique feront bien de se procurer quelqu'un des ouvrages les plus récents, qui ont trait à l'administration temporelle des Paroisses. Nous engageons ceux auxquels l'état de leurs finances permettra cette dépense, à s'abonner au *Journal des Conseils de Fabrique* (10 francs par an), et même à se procurer les volumes qui ont déjà paru : ce recueil leur sera fort utile. Ils veilleront à conserver soigneusement toutes les livraisons, et à les relier ou cartonner en volumes, suivant la pagination adoptée par les rédacteurs.

28. — Vous remarquerez, à la suite du Budget, un tableau indicatif du *personnel de la Fabrique* : c'est vous, Monsieur et cher Pasteur, qui aurez à le remplir chaque année. Nous avons eu lieu de reconnaître très-fréquemment que les élections, pour le Conseil et le Bureau, ne se font pas avec régularité : ou elles sont omises, ou elles ne sont pas faites à l'époque voulue, ou elles ne sont pas inscrites au registre. L'illégalité d'une Fabrique entraîne la nullité de ses délibérations et de ses actes.

29. — Dans la première partie du tableau, relatif au Conseil de la Fabrique, à la suite de ces mots : *nommé par*, vous écrirez *le Conseil* ; ou si le Conseil avait été reconstitué par l'autorité supérieure, vous diriez *par l'Evêque*, — *par M. le Préfet*.

30. — Le Conseil nomme toujours son Président, son Secrétaire et les trois Marguilliers formant le Bureau avec le Pasteur.

Le Bureau nomme son Président et son Secrétaire particulier et le Trésorier.

31. — Si le Président et le Secrétaire du Conseil font partie du Bureau des Marguilliers, rien n'empêche qu'ils soient aussi nommés Président ou Secrétaire du Bureau.

32. — Nous savez que les Conseillers sont nommés pour six ans et que le Conseil se renouvelle par moitié tous les trois ans. Si tous les Conseillers avaient été nommés ensemble, après trois ans d'exercice, le sort désignerait les Conseillers qui doivent sortir ; les autres achèveraient leurs six ans. Les membres sortants peuvent être réélus.

33. — Les élections comptent toujours du Dimanche de la *Quasimodo*. Si un Conseiller meurt ou se démet avant l'expiration de ses fonctions, son remplaçant n'est nommé que pour le temps qui lui restait à fournir.

34. — Les trois Marguilliers nommés par élection, sont en exercice trois ans. — Il en sort un chaque année, lequel peut être réélu. — Si le Conseil les avait nommés tous les trois ensemble, après la 1re et après la 2e année, le sort déciderait lequel doit cesser ses fonctions. — Dans le Bureau, comme dans le Conseil, un remplaçant n'est élu que pour le temps qui restait au membre remplacé.

Donné à Quimper, le 15 Décembre 1846.

DE L'ÉLECTION [illegible] PIE IX.

J.-M. Evêque de Quimper.

Par Monseigneur l'Evêque :

[illegible] ALEXANDRE,
Chan. hon. Secr. de l'Évêché.

DU

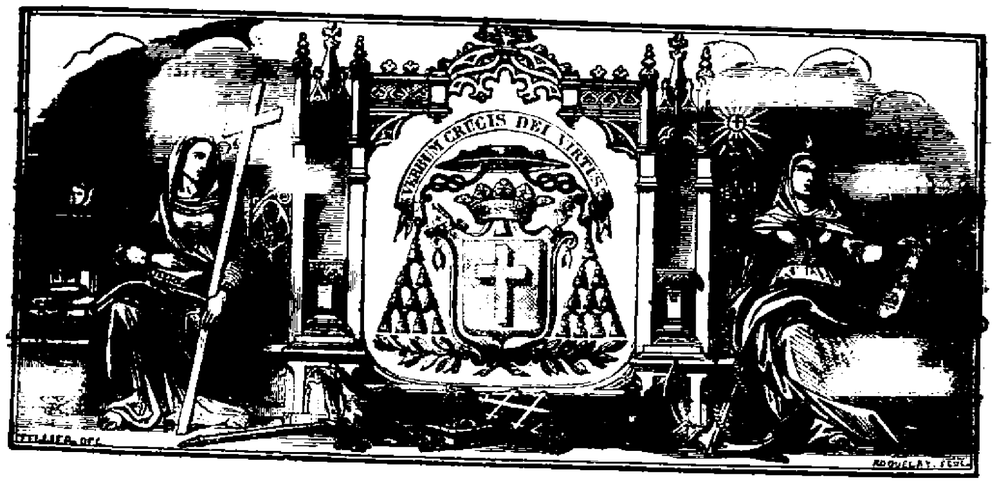
DU JUBIL[illegible] ÉGL[illegible]

Quimper, Imp. de E. Blot, fils.

[redacted]

[redacted]

[redacted]



INSTRUCTION PASTORALE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

SUR L'AUTORITÉ DU SOUVERAIN PONTIFE,

A L'OCCASION

DE L'ÉLECTION DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE IX,

ET DU JUBILÉ ACCORDÉ A L'ÉGLISE.

Joseph-Marie GRAVERAN, par la Miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége apostolique, Évêque de Quimper, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. J. C.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Remontons par la pensée au jour où furent prononcées pour la première fois ces paroles : *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* (1).

Rome étendait au loin sa domination sur l'Univers soumis par la force

(1) Math. XVI. 18.

de ses armes; mais esclave elle-même au sein de ses murailles, elle se prosternait tremblante devant le sceptre de *Tibère*. Du haut de son trône, assiégé par le soupçon et la crainte, ce maître redoutable dictait ses volontés aux nations asservies, et leurs chefs avilis ceignaient le diadême ou rentraient dans la poussière, selon les caprices du tyran. Cependant avec lui régnaient tous les vices et toutes les erreurs, et la terre, ivre d'orgueil et d'impiété, dégoûtante de cynisme et de superstition, semblait attendre au bord de l'abyme le dernier coup de la foudre destinée à venger le ciel et la vertu.

Mais voici qu'au milieu de la corruption générale un homme s'est rencontré, qui ne désespère pas de la nature humaine, et entreprend sa guérison. Il prétend reconstruire sur de nouvelles bases la société sapée dans ses vieux fondements et à la veille de s'écrouler sur elle-même. De tous les peuples de la terre, divisés par l'ambition et gangrenés par le crime, il veut former un seul peuple uni par les liens d'une croyance commune et d'une charité universelle. A sa voix le vice perdra ses attraits, l'erreur ses illusions; la vertu embrasera de ses feux, éclairera de son divin flambeau quiconque ne fermera pas volontairement les yeux à sa lumière, le cœur à sa chaleur vivifiante. Que s'il ne doit pas pousser assez loin sa carrière mortelle pour voir le succès complet de cette vaste entreprise, il saura pourvoir à ce que sa place ne reste jamais vide; et déjà son choix s'est arrêté sur l'homme qui recevra l'héritage de sa doctrine et de son autorité. C'est à lui qu'il annonce ses projets dans les paroles que j'ai déjà rappelées : tu seras la pierre fondamentale d'une société nouvelle, formée pour les combats de la vertu et de la vérité : les passions se déchaîneront avec fureur, quand leur honte sera dévoilée; l'enfer armera tous ses satellites pour défendre l'empire que je vais arracher de ses mains : mais la rage de l'enfer sera vaine, mais les clameurs des passions seront impuissantes contre l'œuvre méditée par ma sagesse : *portæ inferi non prævalebunt adversus eam.*

Quels sont ces hommes qui s'entretiennent tranquillement de la réforme de l'Univers comme d'un projet qui n'a rien qui passe leurs forces ou étonne leur audace? Trouvons-nous ici de grands capitaines accoutumés à voir les nations armées dociles à leurs ordres, et la victoire fidèle à leurs drapeaux? Se présentent-ils confiants dans leur savoir et leur éloquence, fameux dans les académies, capables d'entraîner les esprits par la puissance

ou la douceur de leurs paroles? Je regarde : l'auteur de cette entreprise gigantesque, c'est Jésus le fils d'un charpentier : le confident de ses pensées, et son premier lieutenant, Simon, fils de Jonas, pêcheur sur les lacs de la Galilée. Mais, sans doute, ils ne s'entretiennent de la sorte que par forme de délassement : les personnes du peuple aiment ainsi à se forger un avenir d'honneurs et de richesses : mais si l'imagination caresse cette chimère, l'esprit n'a garde d'y croire. Il est vrai : cependant Jésus et Simon parlent sérieusement, et si leur langage nous étonne, rappelons-nous que Jésus est Dieu, et Simon-Pierre le dépositaire de son autorité!

Nous nous proposons en ce jour, N. T. C. F., de vous remettre sous les yeux les titres sacrés de cette autorité divine, tombée des mains de Saint Pierre dans celles des Pontifes Romains, et l'usage qu'ils en ont fait depuis dix-huit siècles pour le triomphe de l'Eglise et le bonheur du monde.

Jésus-Christ parcourant la Judée, pour répandre ses divins enseignements, ne ressemblait pas à ces fabricateurs de systèmes philosophiques, lançant au milieu des écoles quelques opinions plus ou moins plausibles, plus ou moins ingénieuses, pour fournir un aliment à la curiosité de leurs auditeurs et aux disputes des sectes rivales : il voulait établir sur la terre un système de religion lié dans toutes ses parties, complet dans son ensemble, également à l'épreuve des progrès de la science et de l'inconstance des opinions humaines. Quand, à la suite de tous ces inventeurs de législations, il voulut devenir législateur à son tour, et former un peuple nouveau pour la vertu et le bonheur, il n'alla point chercher dans les élucubrations décousues de quelques idéologues le plan d'une république imaginaire. C'est dans l'intelligence divine qu'il trouva le type du gouvernement le plus parfait, parce qu'il est fondé sur les rapports nécessaires de l'homme avec son créateur, avec ses semblables, avec sa propre conscience. Tant qu'il vécut sur la terre, il gouverna lui-même cette société constituée par sa sagesse et pénétrée de son esprit : tant que sa voix put se faire entendre, il dut être consulté comme le seul maître et l'unique docteur.

Mais, enfin, cette voix allait se taire, et cependant les leçons qu'elle avait données au monde devaient se conserver sans altération dans la suite des siècles : Ce monarque éternel, sans abdiquer son pouvoir, allait en abandonner l'exercice visible; et cependant cette société chrétienne, si faible par le nombre et la qualité de ses premiers adeptes, mais si forte par sa constitution, devait s'étendre de proche en proche jusqu'aux bornes

du monde, et dans ses immenses développements embrasser les cités et les royaumes. Le fils de Dieu, pour assurer la durée de son ouvrage et n'être pas accusé d'imprévoyance, devait donc se faire représenter parmi les fidèles par un homme qui fût tout ensemble le premier interprète de ses lois et le premier dépositaire de sa puissance. Telle en effet a été sa conduite, et son choix, pour ces augustes fonctions, est tombé sur Saint Pierre. Vous connaissez, N. T. C. F., la circonstance solennelle où l'Apôtre reçut ce glorieux privilége. *Quelle opinion le peuple s'est-il formé de la personne du Fils de l'Homme?* A cette question de Jésus-Christ, les disciples se sont hâtés de répondre : *Les uns le prennent pour Jean-Baptiste, les autres pour Elie-Jérémie, ou l'un des prophètes : mais vous, qui croyez-vous que je sois? Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant..... Vous êtes bienheureux, ô Simon, fils de Jonas, car la chair et le sang ne vous ont pas révélé ce mystère, mais bien mon père qui est dans les cieux : et moi je vous le déclare : Vous êtes Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.* (2)

Le Sauveur ajoute ces magnifiques paroles : *Je vous donnerai les clés du Royaume des cieux, et tout ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié dans le ciel, et tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel.* (3)

Pesons attentivement chacune de ces paroles prophétiques; car la circonstance où elles furent prononcées, la solennité avec laquelle le Verbe divin rendit cet oracle, doit nous y faire soupçonner un sens profond. Remarquez d'abord le changement du premier nom de l'apôtre, et ce nom tout nouveau d'une signification si expressive et d'une interprétation si lumineuse, *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* Ne croyez pas, N. T. C. F., que ce soit ici un puéril jeu de mots bizarrement introduit dans notre langue, et plus bizarrement encore habillé en argument théologique : la même expression se rencontre dans le texte original, et dans toutes les versions connues, dans les idiômes des peuples de l'Orient, comme dans la langue des Grecs et des Romains. D'ailleurs, ces changements de nom n'étaient pas sans exemple parmi les Hébreux, et les dénominations nouvelles étaient toujours appuyées sur un fait accompli ou sur un événement attendu. Nous en avons la preuve dans les noms d'Abraham, de Sara, d'Israël : et Jésus-Christ lui-même, pour exprimer le zèle ardent des enfants de Zébédée, ne les avait-il pas nommés *les Enfants du Tonnère.* (4)

(2) Math. xvi. 17.
(3) Ibid.

Ainsi donc notre Apôtre portera désormais le nom de *Pierre*, parce qu'il sera jusqu'à la fin des siècles, par lui-même ou dans la personne de ses successeurs, la pierre fondamentale de l'Eglise chrétienne, laquelle élevée sur cette base inébranlable ne cédera jamais aux assauts de l'enfer. Saint Paul, il est vrai, nous apprend que Jésus-Christ est l'unique fondement de cette Eglise qu'il a cimentée de son sang (5) : et toutefois Jésus-Christ lui-même communique à Saint Pierre cette prérogative glorieuse, l'associant de la sorte à l'accomplissement et à la conservation de son œuvre. Méditez encore les paroles qui suivent : *Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux.* Il semble voir un monarque recevant aux portes des villes soumises à son pouvoir, les clefs, emblème de leur soumission et de leur obéissance.

Sans doute le pouvoir de fermer et d'ouvrir n'a pas été donné si exclusivement à Saint Pierre, que ses collègues dans l'apostolat n'en dussent recevoir aucune participation. Mais l'autorité qui leur fut accordée plus tard ne révoqua point la première concession faite à leur chef, et dut être subordonnée à la sienne. Ce n'est donc pas une simple courtoisie, quand l'Evangile appelle Saint Pierre le *premier des Apôtres*, *primus Simon qui dicitur Petrus* (6). Ces paroles annoncent une primauté de juridiction aussi bien que d'honneur, et l'esprit de schisme a pu seul représenter Saint Pierre au milieu des apôtres, comme le président d'une assemblée au milieu de ses égaux. Et qui pourrait balancer dans l'Eglise la puissance de celui qui a reçu de la confiance du Souverain Pasteur, la conduite de tout son troupeau, des brebis comme des agneaux, des enfants spirituels et de leurs pères dans la foi : *Pasce agnos meos, pasce oves meas* (7). Evêques et Pontifes conduisez dans les bons pâturages la partie du bercail confiée à votre sollicitude : *Pascite qui in vobis est gregem Dei* (8). Au prince seul des évêques il appartient d'étendre sa vigilance sur le bercail tout entier.

Vous nous dispenserez, N. T. C. F. de rapporter longuement les témoignages des pères et des docteurs : leurs expressions ne sont le plus souvent que la répétition littérale des paroles de l'Evangile, et ce sont leurs raisonnements affaiblis en passant par notre bouche, que vous venez d'entendre. Les

(4) Marc. iii. 17.
(5) I. Cor. iii. 11.
(6) Matth. x. 2.
(7) Joan. xxi. 15.
(8) I. Petr. v. 2.

Ambroise, les Augustin, les Jérôme, les Hilaire, tels sont, après l'Esprit-Saint, nos maîtres et nos garants, et la Grèce jalouse renforcera cette docte phalange de ses Origène, de ses Basile, de ses Chrysostome. Ainsi nous n'en pouvons douter, Saint Pierre est le chef des Apôtres, le premier des Pontifes, l'Evêque universel.

Mais plutôt voyez-le agir, car ses actions sont le plus noble commentaire des paroles de son maître : le jour où l'Esprit de Dieu est descendu dans son âme, il s'élance du Cénacle, brûlant de zèle, animé d'un courage intrépide : sa voix retentit dans Jérusalem étonnée, la grâce opère et huit mille adorateurs sont tombés au pied de la croix (9). Que la Synagogue s'indigne, que les prêtres et les magistrats éclatent en menaces; à leurs ordres impies sa généreuse liberté opposera la volonté du ciel, et les fers qu'on lui montre ne rendront pas la vérité captive. Que ces enfants d'Abraham, accourus de toutes les parties du monde pour la grande solennité de la Pentecôte, entendent le premier son de la trompette évangélique, et qu'enrolés sous les drapeaux du Christ, ils redisent au loin sa gloire et ses miséricordes : c'est Pierre qui les a gagnés à l'Evangile, c'est à lui que sont dues les premières conquêtes de la Foi, et nous pouvons dire qu'il a fondé par sa première prédication toutes les Eglises réunies en une seule Eglise catholique, comme les fruits dans leur germe fécond. Mais vous n'avez vu que les premiers efforts de son zèle. Ce succès rapide, loin d'éteindre la soif des conquêtes spirituelles dont il est dévoré, ne servira qu'à l'accroître; ses désirs s'étendent avec ses glorieux travaux, et les cités, les provinces, les royaumes viennent s'offrir à sa noble ambition comme le digne prix de nouveaux combats et de nouvelles victoires. Et n'a-t-il pas été choisi pour gouverner l'Univers soumis à l'Evangile? Voyez-le s'étendant de proche en proche et marchant à la domination universelle. Jérusalem a vu fonder la première société chrétienne, Lydde et Joppé sont peuplées des serviteurs du Christ; les limites de la Judée sont franchies, la cité la plus célèbre de l'Asie, *Antioche* voit arriver dans ses murs *Pierre* et *Jean*, et le nom chrétien y prend naissance (10).

Cependant le chef du collége apostolique médite de nouvelles conquêtes; où dirigera-t-il sa marche triomphante? Aux rivages du *Nil* une ville puissante rappelle la gloire du conquérant qui lui donna son nom; sur les bords

(9) Act. II et IV.
(10) Act. XI. 26.

132

du *Tibre* est assise la reine du monde : *Rome*, *Alexandrie*. Où tomberont ses premiers efforts? c'en est fait, ces deux villes superbes subiront à la fois le joug de l'Évangile. Ce vaillant capitaine n'a-t-il pas ses lieutenants, pleins de son esprit et animés de son courage? *Marc*, son disciple chéri, lui soumettra la cité d'*Alexandre*, et lui-même ira placer sa chaire près du trône des Césars. Tremblez sur vos autels, divinités impures, idoles impuissantes; rentrez dans vos ténèbres avec vos doctrines impies et vos honteux mystères, oracles menteurs, pontifes sacriléges; le soleil de la vérité paraît, l'esprit du Seigneur a soufflé et la face de la terre se renouvelle (11). Quel effroi se répandit dans l'empire de satan, quand le vicaire de Jésus-Christ fit marcher vers le Capitole l'étendard de la Croix! Ainsi on vient l'attaquer au centre de sa puissance; ainsi cette ville orgueilleuse, et liée de la double chaîne du vice et de l'erreur, va briser ses fers; ce *Panthéon*, peuplé de tous les princes de l'enfer, ouvre ses portes au Christ vainqueur. Rome est chrétienne, et l'Univers le sera bientôt; mais céder sans combat! Où sont les tyrans et les bourreaux, les roues et les chevalets, le fer et la flamme? Vains efforts, rage impuissante. Si la Croix ne brille pas encore au front des empereurs, elle couvre déjà la poitrine des martyrs; son règne commence, et c'est Pierre qui l'a fondé.

Et cependant, ô Rome, ne regrette pas tes sanglants trophées, ne pleure pas sur ton empire détruit et ta grandeur évanouie; de nouvelles destinées, plus brillantes et plus durables, vont commencer pour toi, et à la place d'une domination despotique et cruelle, tu exerceras sur l'Univers l'autorité la plus douce et la plus vénérée. Si le colosse élevé par l'orgueil et l'ambition tombe pour ne plus se relever, la pierre qui a brisé ses pieds d'argile devient une montagne qui remplit la terre, et au haut de cette montagne sainte c'est Rome encore qui reçoit l'hommage des nations étonnées de sa nouvelle splendeur; Rome qui préside aux destinées du monde chrétien, placée comme un soleil mystérieux entre le ciel et la terre, pour éclairer de sa lumière, pour réchauffer de ses feux les peuples les plus écartés. Salut, église mère et maîtresse de toutes les églises. Non, les siècles ne dépouilleront pas ton front de la tiare pontificale, et le trône élevé sur le tombeau du premier apôtre, résistera au choc des erreurs et des passions conjurées.

Cet empire, N. T. C. F., ne s'est établi qu'après une lutte longue et sanglante. Rome tenait à ses superstitions autant qu'à son pouvoir, et ses maîtres,

(11) Ps. CIII. 30.

nous dit un père, comme s'ils eussent pressenti les destinées de l'Evangile, redoutaient plus le vicaire de Jésus-Christ prêchant aux portes de leur palais, qu'un concurrent leur disputant, à la tête des légions, le diadème impérial. Un jour l'un d'eux se vanta, dans une fastueuse médaille, d'avoir anéanti la secte sacrilége des chrétiens; c'était, selon son dire, un titre à l'immortalité. Pauvre empereur! depuis longtemps ses cendres sont dispersées, et le Christianisme vit encore. Comme un chêne vigoureux qui entrelace ses racines dans les anfractuosités d'un rocher et pousse au loin ses nombreux rameaux; si le fer acéré le frappe, et couvre la terre de sa verte dépouille, il ne tarit pas dans ses veines les sources de la vie; la sève, un instant refoulée dans le tronc et les racines, se reporte avec une plus grande énergie vers les parties attaquées, et des branches nouvelles, plus nombreuses et plus fortes, réparent promptement ses pertes et couvrent ses blessures (12).

Il s'est rencontré, N. T. C. F., des hommes assez inconséquents pour reconnaître la primauté de Saint Pierre et contester celle du Pontife romain! C'était, à les en croire, une prérogative personnelle, destinée à mourir avec celui qui l'avait obtenue. D'autres, mieux avisés, ne pouvant, sans mentir à l'évidence historique, disconvenir que l'Évêque de Rome n'ait exercé dès l'origine, une juridiction universelle, se sont efforcés de n'y voir qu'une concession libre de l'Église, révocable à sa volonté. Il en est même qui, asservissant la religion à la politique, n'ont vu dans l'autorité pontificale qu'un reflet de la grandeur romaine, qui a dû pâlir et s'éteindre quand la translation de l'empire aux rives du Bosphore, a fait passer aux évêques de Constantinople les honneurs du souverain sacerdoce. C'est encore aujourd'hui la chimère des Grecs. Au point où la discussion est parvenue, leurs prétentions surannées sont d'un faible poids sur les esprits éclairés, et l'Europe savante est convenue depuis longtemps que si l'on doit, en matière de religion, reconnaître une autorité vivante, il faut entrer sans retard dans le sein de l'Église catholique, et si l'Église catholique a sur la terre un chef visible, ce ne peut être que l'Évêque de Rome. Ainsi la question se trouve posée avec la plus grande précision, et nous osons ajouter que la solution en sera facile.

Le fondateur de la société chrétienne ne ressemblait pas à ces législateurs improvisés qui, dans l'orgueil de leurs pensées et l'effervescence de toutes les passions, jettent à un peuple fatigué de lui-même, les tristes essais de leur sagesse, pétris de la haine du passé, de l'ignorance du présent, de l'impré-

(12) Horace, liv. 4. Ode 3.

voyance de l'avenir. Non, la législation chrétienne, le chef-d'œuvre de la sagesse éternelle, ne devait avoir aucun trait de ressemblance avec ces constitutions éphémères, enfantées par la sottise et bientôt étouffées par le mépris. C'était l'ordre parfait que le Fils de Dieu voulait établir sur la terre, et non pas l'anarchie. Ses vastes desseins embrassaient tous les temps et tous les lieux, et tendaient à faire de tous les peuples du monde un seul peuple chrétien, un peuple de frères, unis dans le cœur par la charité, unis au dehors par la profession d'une même foi et la soumission au même régime spirituel.

Eh bien! nous vous le demandons, N. T. C. F., concevez-vous un état sans chef, nous entendons un état bien ordonné; un gouvernement sans hiérarchie de pouvoirs, une union durable sans un centre de ralliement. Milice sainte, appelée à combattre les ennemis de la vérité, marcherons-nous au combat sans capitaine reconnu? Est-ce une armée régulière que Jésus-Christ a voulu opposer à l'enfer, ou quelques bandes désorganisées? Exposer de tels doutes c'est les avoir résolus pour tout cœur droit; nous ne dirons pas pour tout esprit éclairé; car il n'est pas besoin de grandes lumières pour apercevoir des choses si palpables, il suffit du bon sens le plus commun, quand il n'est pas obscurci par les fumées de l'irréligion. Examinez plutôt et prononcez, non d'après d'obscures théories, mais sur des faits patents et hors de toute contestation. Comparez l'Église catholique dirigée par l'autorité d'un chef suprême, et marchant comme un seul homme dans la voie de la vérité, avec ces sociétés acéphales se précipitant au hasard dans tous les sentiers de l'erreur. Considérez d'une part cette uniformité des doctrines, cet accord des intelligences; de l'autre, la diversité des sentiments, la division des esprits, réunis par l'unique lien d'une haine commune contre la foi qu'ils ont abandonnée. Comparez le roc inébranlable du catholicisme avec ces sectes pulvérisées que le souffle de l'orgueil achèvera de disperser le jour où le venin de l'envie ne leur laissera plus un reste de cohérence. Où éclate la prévoyance? où brille la sagesse? Chrétiens abusés, vos yeux commencent-ils à s'ouvrir? Oh! combien l'impiété se montre plus clairvoyante! elle ne sépare point Jésus-Christ et son Pontife, Rome et l'Évangile. Sa haine les confond, et dans la guerre qu'elle a déclarée au Christianisme, elle ne croit pas que ses coups s'égarent lorsqu'ils tombent sur la chaire apostolique. Soit calcul, soit instinct, sa perversité ne lui a que trop bien enseigné les plus sûrs moyens de nuire. Et des hommes qui s'honorent du titre de chrétiens, et pour qui la piété n'est pas un vain nom, verront d'un œil prévenu l'exercice de la prérogative pontifi-

calé, et mêleront leurs imprudentes clameurs aux aboiements d'une secte sacrilége.

Si leurs préventions ne sont pas dissipées, qu'ils prêtent l'oreille aux décisions des Conciles, aux oracles de la tradition ; quelle autorité plus imposante pourrait invoquer un chrétien?

Le premier des Conciles généraux, composé de plus de trois cents Évêques, honoré de la présence du grand Constantin, proclame la principauté, toujours incontestée de l'Église romaine : *Ecclesia Romana semper habui primatum.* Le Concile d'Ephèse, après avoir reconnu Saint Pierre comme le *prince des apôtres*, le *fondement de l'Église Catholique*, le *dépositaire des clés du Royaume Céleste*, déclare qu'il vit encore, qu'il juge et jugera toujours dans la personne de ses successeurs. Le Concile de Calcédoine, dans sa lettre à Saint Léon, appelle ce pontife le *gardien de la vigne du Seigneur.* Les pères du septième synode œcuménique ne tiennent pas un langage différent : *Pierre, ce bienheureux Apôtre, préposé par l'ordre de Dieu au gouvernement de l'Église, exerce aujourd'hui, comme autrefois, un pouvoir auquel personne n'a le droit de se soustraire, et la chaire qu'il a fondée brille aux yeux de l'Univers d'un éclat impérissable.*

Remarquez, N. T. C. F, que toutes ces assemblées dont j'ai recueilli les témoignages, se sont tenues dans l'Orient, à une époque où Rome, encore la capitale du monde, n'était plus le séjour des Empereurs. C'est à Nicée, à Calcédonie, à Constantinople que les primats et les patriarches de l'Asie et de l'Afrique ont proclamé, sous l'inspiration de l'esprit de Dieu, la monarchie du Pontife romain ; ce sont des rivaux qui, de leurs propres mains, placent la couronne sur le front de l'élu du Ciel. De pareils faits ne sont-ils pas au-dessus de toutes les chicanes, et faudra-t-il, pour corroborer nos preuves, vous montrer encore l'Église réunie à *Trente* ou à *Florence*, dans la basilique de *Latran* ou la métropole de *Lyon*, pour ajouter des déclarations nouvelles aux déclarations anciennes et prononcer de nouveaux anathèmes contre les détracteurs de l'autorité Pontificale?

Du reste, en maintenant avec tant de force le principe fondamental de son gouvernement, l'Église n'a fait que suivre la doctrine uniforme de ses docteurs les plus anciens et les plus accrédités. Pour compléter la démonstration, nous rapporterons quelques-unes de leurs paroles. Saint Cyprien se plaint avec amertume de l'audace de certains sectaires qui, dans des vues

hypocrites, ne *craignaient pas d'aborder avec leurs lettres mensongères la première des églises, le centre de l'unité sacerdotale.* Saint Athanase, élevé sur le premier siége de l'Orient, celui d'Alexandrie, se plaît à reconnaître que le Fils de Dieu a *placé l'Évêque de Rome au sommet de la hiérarchie sacrée, afin que de cette forteresse inexpugnable, il soit l'appui et le défenseur de ses frères.* Saint Jérôme écrit au Pape Damase : *Je me tiens uni à votre béatitude, c'est-à-dire, à la chaire de Pierre; car je n'ignore pas que c'est sur elle que le sauveur a édifié son église. Qui mange ailleurs l'agneau sans tache est un profane.*

Il serait bien facile de multiplier les citations ; mais la bonne foi n'en a pas besoin, et l'esprit de révolte n'en deviendrait pas plus traitable. Je n'ajouterai qu'une réflexion : c'est que *l'Église gallicane*, regardée par quelques ignorants comme la rivale de l'Église romaine, a constamment reconnu la suprématie du Pape. La faculté de Paris l'avait hautement proclamée contre *Luther*, le réformateur de l'Allemagne, et le Clergé français, dans l'année qui précéda notre fameuse déclaration, marqua la doctrine contraire de la note du schisme et de l'hérésie. Cette déclaration elle-même, en expliquant, d'après nos maximes, l'exercice de l'autorité pontificale, l'a formellement reconnue, clairement énoncée ; et quand on voit de prétendus amis de nos libertés ecclésiastiques s'étayer des quatre articles qu'ils n'ont peut-être jamais lus, pour amener une criminelle rupture avec Rome et son Pontife, on ne sait quel sentiment l'emporte, de la pitié pour leur ignorance ou de l'indignation contre leur malice. Défions-nous du Pape, disent-ils, c'est un étranger. En fût-il ainsi, nous dirions encore : loin, bien loin l'étranger qui voudrait nous asservir, nous dépouiller, nous humilier : qu'il vienne, au contraire, si ses mains doivent répandre les bienfaits de la science, de la morale, de la liberté. Mais à quel titre le Pontife qui trône dans la basilique de Latran, serait-il un étranger pour nous, enfants de l'Église catholique? Nul ne songe à le contester, dans l'ordre temporel : nos règlements d'administration civile ne sont pas élaborés dans ses chancelleries ; nos tributs ne sont pas versés à son épargne, et nos soldats, comme on l'a dit agréablement, ne sont pas les soldats du Pape. Mais, dans l'ordre spirituel, son Évangile est notre Évangile ; ses lois sont nos lois ; ses trésors sont nos trésors : et sur ce terrain, l'appeler un étranger, c'est vouloir que le Roi soit un étranger dans son royaume, le père, dans sa famille et au milieu de ses enfants.

Un patriotisme qui ne se comprend pas lui-même, a murmuré le nom d'*Église nationale.* L'Église, dit Saint Paul, est la *colonne* et le *soutien de la vérité.* Sur la nature de Dieu, sur les destinées de l'homme, sur la mission du Rédempteur, quelqu'un a-t-il eu connaissance d'une vérité nationale, d'une révélation nationale? L'Église est le soleil placé par la main du Tout-Puissant au centre de la création spirituelle pour répandre sa lumière dans les intelligences obscurcies par le mensonge ; sa chaleur, dans les cœurs glacés par l'égoïsme. O grands défenseurs de l'indépendance de la patrie, réclamez bien haut un soleil national ; ou mieux encore, puisqu'il n'en a été donné qu'un seul pour notre monde, ne vous dérobez point à sa bénigne influence!

Mais laissons là ces pauvretés, et hâtons-nous de conclure que tout chrétien doit reconnaître l'Évêque de Rome pour le chef de l'Église universelle.

(Ici finira la première lecture.)

(La partie suivante supposant quelques connaissances historiques, nous nous en rapportons à MM. les Recteurs pour les explications et commentaires dont ils croiront utile de l'accompagner.)

Nos très-chers Frères, nous voulons vous montrer, par l'exposé rapide de quelques faits incontestables, que le gouvernement spirituel des Pontifes romains a mérité la reconnaissance du monde chrétien.

Celui qui veut parler de l'administration des papes, et des bienfaits qu'elle a répandus sur le monde, ne trouve guère que des hommes prévenus et des esprits incrédules ; chacun est en mesure de repousser ses assertions ; les imputations sont toutes préparées, les histoires arrangées depuis longtemps. Il n'est savant si mince qui n'ait inscrit sur ses listes de proscription l'odieux nom de *Borgia ;* et ces champions de la morale, dans le zèle dont ils sont animés contre le vice, lancent leurs anathèmes contre ce Pontife prévaricateur, et surtout contre l'Église qui condamnait sa vie en subissant son pouvoir. Ils ont aussi découvert un *Boniface,* querellant Philippe-le-Bel pour quelques actes de son gouvernement ; et les voilà, défenseurs officieux de la royauté, qui élaborent contre la *cour de Rome* un libelle d'accusation où l'orgueil et l'ambition des Papes sont présentés sous les couleurs les plus sombres. Si ces aver-

tissements demeurent sans effet, si les monarques ne sentent pas la couronne chanceler sur leur tête, ils font apparaître à grand bruit le spectre d'*Hildebrand* (13), armé de la foudre qui brisa le sceptre impérial dans la main du quatrième *Henri.* Ces faits, et quelques autres semblables, répétés, enflés, commentés de mille manières, forment un abondant répertoire où les amis de la justice peuvent choisir selon les besoins du moment et l'exigence des auditeurs : le thème n'est pas très-varié, et les disciples peuvent retenir sans peine les leçons de leurs maîtres.

Quant à nous, N. T. C. F., nous ne prétendons pas justifier en particulier tous les actes de l'administration pontificale ; nous n'avons pas entrepris l'apologie personnelle de chacun des Papes, et s'il en est qui aient oublié la sainteté de leur vocation, nous les abandonnons à votre censure. C'est l'ensemble de leur gouvernement et son influence générale sur les destinées des nations chrétiennes, que nous allons offrir à votre appréciation, réclamant, non pas votre indulgence, mais votre bonne foi. Et que fait à notre objet que tel ou tel Pontife ait mérité les anathèmes de la morale ou de la justice sociale dans un intervalle de dix-huit siècles? Deux cent cinquante Evêques se sont assis dans la chaire de Saint Pierre ; et quelques noms obscurcis, dans une suite si glorieuse de Papes bienfaisants ou célèbres, ne peuvent ternir l'éclat de la tiare pontificale. Qu'un observateur jaloux, suivant avec la tenacité de la haine, les mouvements du soleil, découvre quelques taches sur son disque étincelant, il ne persuadera pas aux personnes sensées que cet astre est enveloppé de ténèbres, et que l'univers ne lui doit que des malédictions en retour de la lumière et de la chaleur qu'il dispense à toute la nature.

Veuillez prêter à nos paroles une équitable attention, et mettant à l'écart tout ce qui n'est qu'argumentation et raisonnement, nous prouverons par des faits que les Papes ont été les premiers auteurs de la civilisation de l'Europe ; — qu'ils ont assuré son indépendance au moyen des ligues saintes formées sous l'influence de leur pouvoir ; — préparé la liberté politique par leur résistance aux despotiques entreprises des oppresseurs du moyen-âge ; — consolidé la liberté civile par leurs travaux sur le droit et la législation ; — garanti la liberté domestique, en maintenant la sainteté du mariage ; — contribué plus que personne aux progrès des sciences et à la splendeur des lettres et des arts par l'érec-

(13) S. Grégoire. VII.

tion des Universités, les priviléges accordés au savoir, et les récompenses prodiguées au mérite.

Il n'est pas un homme instruit qui ne convienne que les nations de l'*Europe* ont été civilisées par la Religion chrétienne. Remontez le cours des siècles, prenez à leur berceau les peuples qui jettent aujourd'hui le plus d'éclat sur la scène du monde ; et voyez ce qu'ils étaient avant que la lumière de la Foi n'eût commencé à dissiper les ténèbres de leur barbarie. *Francs et Lombards, Teutons et Germains, Goths et Vandales, Saxons et Danois*, présentent l'aspect uniforme de hordes sans frein, sans lois, sans humanité, promenant dans l'Europe épouvantée la dévastation, la servitude et la mort. Mais quand la Religion eut pénétré dans ces âmes de fer, elle les amollit peu à peu, les retrempa au feu de la charité évangélique, effaça par des efforts répétés la rouille de la barbarie, et prépara la splendeur des monarchies modernes.

Mais il faut entrer dans quelques détails et vous montrer l'action des souverains pontifes dans ces grandes révolutions. Nos affections, non moins que l'ordre des temps, nous prescrivent de commencer par notre patrie.

Rome à peine était chrétienne, et déjà elle songeait à étendre les conquêtes de la foi bien au-delà des bornes de l'empire des Césars. Ses premiers regards, en quittant l'Italie, durent se porter sur la Gaule, qui lui rappelait tant de périls et de gloire : Rome ne pouvait oublier les compagnons de *Brennus* ; mais cette fois elle ne leur apportait que des bienfaits. Le chef des évêques a parlé ; une troupe de conquérants, armés du glaive de la parole, s'élancent à sa voix : des bouches du Rhône aux rives de la Seine, aux bords de l'Océan, ils accourent, ils sont vainqueurs. Trophyme a fondé l'église d'Arles, Crescent, celle de Vienne : sur leurs traces marchent Denys, Gatien, Saturnin, Paul, Austremoine, Martial, et la Gaule arrosée de leurs sueurs et fécondée par leur sang, voit naître et s'étendre les églises de Paris et de Rouen, de Tours, de Toulouse, de Narbonne, de Clermont, de Limoges. Bientôt le druidisme vaincu ne trouvera plus de forêts assez profondes pour cacher ses horribles mystères. Qu'il fuie de rochers en rochers, de caverne en caverne, qu'il se réfugie avec ses dieux confondus sur les montagnes les plus escarpées : la vérité, plus ardente que le mensonge, ne connaît pas d'asile impénétrable, et l'épée du glorieux Michel percera dans son dernier repaire le dragon qui séduisait la terre. Honneur aux soldats de l'Evangile, aux vengeurs de l'humanité ; honneur aussi au chef de cette milice sainte,

honneur au pontife qui a conçu le projet, tracé le plan de cette vaste entreprise. Par ses soins, un peuple nouveau se prépare, qui tiendra le sceptre entre tous les peuples de l'Europe. Bientôt le fier Sicambre humiliera devant *Remy* son front ceint du laurier de *Tolbiac*, et la France, d'une main tenant son glaive, de l'autre embrassant la croix, s'avancera dans sa puissance et sa gloire. France, France, fille aînée de l'Église, asile des pontifes persécutés, assez d'autres rediront les exploits de tes guerriers et la gloire de tes armes ; mais cette constitution si forte, et longtemps admirée des nations rivales n'avait-elle pas pour éléments essentiels la pureté de ta foi et ton attachement inaltérable au centre de l'unité catholique ? Hélas ! après quatorze cents ans, des barbares sont venus ; et voyant l'œuvre du génie couverte de la poussière des âges, au lieu de la restaurer avec respect, ils l'ont brisée sous les coups de leur marteau. Des mains prudentes ont recueilli ces débris épars, qu'elles ont mêlés avec mesure aux idées et aux exigences de notre époque : puisse leur ouvrage durer aussi longtemps que le *royaume fait par les évêques* (14).

Les bornes d'une simple instruction ne nous permettent pas de parcourir avec vous les diverses provinces de l'Europe, pour vous y montrer les envoyés du Pontife romain travaillant à l'envi à répandre parmi les nations les plus féroces les lumières de la foi et les bienfaits de la civilisation chrétienne. Nous voulons, du moins, vous raconter comment l'Angleterre est sortie de la barbarie. Saint Grégoire, auquel la justice publique a décerné le nom de grand, aperçut, lorsqu'il n'était encore que diacre de l'Eglise de Rome, une troupe d'esclaves remarquables par l'éclatante blancheur de leur teint et la beauté de leurs formes ; il s'enquiert avec intérêt de leur patrie, de leur religion, et bientôt instruit qu'ils sont Anglais et idolâtres : de tels hommes, s'écrie-t-il, dans les filets de l'erreur, dans les chaînes du démon ! Et à l'heure même, il arrête le projet de travailler à leur délivrance. Ce qu'il ne peut exécuter par lui-même, il le confie plus tard au zèle et à la prudence du moine Augustin ; la parole du salut fructifie au centuple, et Cantorbéry devient la métropole de l'Angleterre chrétienne. Ainsi cette fière ennemie des papes et des institutions monastiques, est entrée dans la carrière de la vérité, sous les auspices d'un pape représenté par un moine.

Quelqu'un s'est dit, peut-être, en écoutant nos paroles : on avait promis

(14) Gibbon.

de nous montrer dans les papes les auteurs de la civilisation moderne, et nous n'avons vu que les ardents propagateurs de la religion chrétienne. — Ignorez-vous, N. T. C. F., que pour l'Europe entière la civilisation est venue à la suite de la religion : tous les historiens, tous les philosophes, l'ont remarqué, même les plus hostiles au christianisme, et vous en serez bientôt convaincus vous-mêmes, si vous prenez seulement le loisir de comparer les nations chrétiennes aux nations infidèles. Considérez l'Europe, si petite sur la carte du Globe, si grande par l'étendue de ses relations, la supériorité de ses lumières, la puissance de ses armes, l'éclat des arts et des sciences. Croyez-vous que cette immense prépondérance soit le fruit du climat ou de l'élévation polaire? Combien de peuplades barbares errent sous les mêmes lattitudes? Cette domination sur le monde, l'Europe la doit à ses institutions, et la supériorité relative de ses institutions ne se peut expliquer que par le principe chrétien dont elles sont pénétrées. Comparez encore le chrétien libre et fier, avec ce ramas d'infidèles, vils esclaves ou cruels oppresseurs. Ce n'est pas à l'ombre du *Parthenon*, ni du Capitole antique que la liberté a pris naissance, mais bien sur le calvaire, au pied de cette croix qui a sauvé le monde : c'est du centre de l'Eglise catholique, de la Rome papale, qu'est parti le premier signal de la guerre à l'esclavage.

N'est-ce pas encore au zèle et à l'influence des Pontifes romains que nous devons de n'avoir point courbé la tête sous le glaive musulman? Les farouches sectateurs de Mahomet, après avoir conquis en courant l'Arabie, l'Assyrie et l'Egypte, s'avancent, toujours vainqueurs, jusqu'aux limites occidentales de l'Afrique; l'Espagne les voit arriver sur ses bords; ses habitants divisés sont refoulés dans les montagnes des Asturies, et le fier *Abdérame* arbore le croissant dans les plaines de la France. L'écho de la foudre qui gronde au couchant se répète dans l'Orient ébranlé : l'orage s'étend de jour en jour; bientôt il fondra sur Constantinople (15), et la secousse se fera sentir jusqu'à Belgrade (16) et à Vienne (17). Qui donc arrêtera dans leurs triomphes ces fiers conquérants? L'épée des guerriers chrétiens, sans doute, et surtout des guerriers Français. Mais ces guerriers désunis, qui pourra réunir leurs glorieuses phalanges? Quelle

(15) Prise en 1453.
(16) Pris en 1521 et 1660.
(17) Assiégée en 1529 et 1683.

voix assez forte pourra faire taire dans tous les cœurs la voix de l'intérêt et de la vengeance? Celle de la religion qui rendra ses oracles par la bouche du Pontife romain. Il parle, et les rois abjurent leurs querelles : il lance des anathèmes, et le châtelain rassuré abandonne son noble manoir pour aller mesurer sa lance avec le Sarrasin; il annonce l'indulgence et le pardon, et des milliers de pécheurs courent le mériter en versant leur sang dans les combats. Voilà la part des souverains Pontifes dans ces grandes entreprises; l'événement n'était pas en leur pouvoir. Et cependant, malgré les malheurs qui ont accompagné ces merveilleuses expéditions, quels immenses résultats n'ont-elles pas obtenus? N'y eût-il que d'avoir forcé les ennemis de la croix à conserver pour la défense de l'Asie les hordes qu'ils auraient précipitées sur l'Europe, d'avoir épuisé la première fureur de leur fanatisme, et préparé leur rapide décadence qui date du jour mémorable où *Lépante* (18) vit leur flotte dispersée fuir devant l'étendard béni par Pie V.

N. T. C. F., naguères encore, nos cœurs étaient attendris au récit des calamités qui pesaient sur un peuple chrétien brisé sous la verge de fer des Ottomans. La Grèce a reconquis sa liberté; mais si au jour de la lutte les Papes, retrouvant leur ancienne influence, avaient armé en sa faveur l'élite des guerriers de l'Europe, il me semble que bien des voix accusatrices auraient changé leurs malédictions en hymnes de louanges. Ce qu'ils ne pouvaient entreprendre dans l'état actuel des croyances et des mœurs, ils l'ont tenté avec succès dans des siècles de foi et d'énergie. Ils ont sauvé du joug, non pas un petit peuple connu par d'anciens souvenirs, mais toutes les nations réunies sous l'étendard de la croix. Ils ont opposé une barrière, non pas aux faibles efforts d'une nation décrépite qui ne doit qu'aux combinaisons de la politique le terrain qu'elle occupe près de nous, mais à la fureur de vingt peuples féroces, échauffée par le fanatisme et la victoire. Montrons-nous conséquents; N. T. C. F., et en prodiguant notre admiration aux défenseurs de la Grèce, soyons sobres de blâme pour les héros de la Palestine. Ce sont de beaux noms, sans doute, qu'Athènes et Lacédémone; des lieux célèbres que Salamine et Marathon. Passons à nos vieux chrétiens de n'avoir pas trouvé moins de charmes au Carmel et au Thabor, montré moins d'empressement pour Nazareth et Jérusalem. Fier ennemi de l'oppression, plaide encore aujour-

(18) Victoire de Lépante, en 1572.

d'hui la cause des chrétiens massacrés dans les gorges du Liban, mais n'oublie pas que tes ancêtres plus généreux donnaient leur sang : apôtre de la liberté, appelle la foudre sur le croissant; mais souviens-toi que c'est *Rome* qui a vaincu la *Mecque*. Sans ces Papes que tu blasphèmes, ingrat, tu serais à cette heure chrétien esclave, ou si la religion n'est rien pour toi, musulman oppresseur.

L'influence des Pontifes romains, si heureuse dans ses efforts contre l'invasion de l'*Islamisme*, s'est exercée avec non moins de bonheur au milieu des nations chrétiennes pour le soulagement des calamités publiques et l'abolition de la servitude. Représentez-vous l'Europe au moyen-âge, telle que l'avaient faite l'ignorance, l'affaiblissement de l'autorité royale, l'esprit exclusivement guerrier des seigneurs. Alors, comme aujourd'hui, les peuples s'armaient contre les peuples, et le sang chrétien s'épuisait dans des combats sans fin. Alors encore, à défaut d'ennemis étrangers, l'on tirait le glaive contre ses voisins et ses proches. Chaque terre était un royaume; chaque manoir, une forteresse; et des vassaux malheureux, froissés par le choc des prétentions rivales, payaient les frais de ces expéditions sanglantes. — Au milieu de ces scènes de malheurs, voyez le rôle dévolu aux souverains pontifes. Placés par le respect des peuples et des rois à la tête de la société chrétienne, ils s'offrent pour médiateurs dans toutes es querelles. Dans la chaleur des discussions, parmi le tumulte des armes, ls font entendre une voix conciliatrice; et, combien de fois, heureux négociateurs, n'ont-ils pas ramené la concorde dans deux camps prêts à s'entr'égorger. Admirez surtout leurs efforts pour abolir les guerres particulières, ou du moins en adoucir les rigueurs. Que de canons dressés, que d'anathèmes lancés par eux ou par les conciles tenus sous leur autorité, pour affaiblir et déraciner enfin cette coutume barbare. S'ils n'ont pas réussi tout d'abord, ils ont procuré du moins aux malheureux quelques jours de trêve et de repos, et la continuité de leurs efforts a obtenu, à la longue, un triomphe complet. Vous parlerai-je encore de leurs sévères remontrances aux rois oppresseurs. Les peuples, courbés sous un sceptre de fer, tournaient leurs regards vers le trône pontifical, et le vicaire de Jésus-Christ ne craignait pas de prêter à leurs lamentations la puissance de sa voix et l'autorité de la religion.

Nous ne rechercherons pas l'origine de cette influence extraordinaire que les papes ont exercée sur les plus fiers potentats, bien qu'elle soit peut-être facile à découvrir. Cette influence est un fait notoire; elle était également

reconnue par les peuples et par les rois, elle s'exerçait sans contestation sur l'Europe soumise : et si l'on admet en principe l'action réciproque des états sur leurs destinées, suivant leurs forces respectives ou le caractère de leurs souverains, nous ne voyons pas ce que l'on trouverait à redire à l'intervention des papes dans les affaires de la chrétienté, intervention réclamée longtemps par l'opinion générale, et presque toujours employée pour le bonheur public.

Les papes n'ont pas moins entrepris pour le bonheur domestique. La famille n'est heureuse qu'autant que les mœurs sont pures et les cœurs unis; et cette union intime, cette pureté de mœurs ne se peuvent conserver sans la sainteté du lien conjugal et la stabilité des mariages. Ici brillent encore la prévoyance et la fermeté des pontifes romains. Dans ces temps où les passions étaient moins raffinées, moins raisonneuses, mais plus franches dans leur expression, plus impétueuses dans leurs écarts, des hommes puissants cherchaient à secouer le joug incommode d'une union indissoluble. Si ces doctrines du vice avaient prévalu, c'en était fait des mœurs et de la paix domestique; l'exemple serait descendu comme un torrent des sommités sociales jusqu'aux dernières classes du peuple; la corruption passait en principe, et la foi conjugale recevait une blessure incurable. Les papes le comprirent; ils surent aussi comprendre qu'eux seuls pouvaient parer à ce malheur; car quelle résistance attendre de quelques évêques isolés, circonvenus? Le Pape ou l'Eglise, c'est tout un, a dit Saint François de Sales. Cette maxime se vérifia surtout aux époques dont nous parlons, et les souverains pontifes se montrèrent les défenseurs infatigables de la doctrine catholique. Dans l'ardeur de leur courage, ils ne s'arrêtèrent point à guerroyer avec quelque prévaricateur subalterne : c'est contre les têtes couronnées qu'ils dirigèrent les foudres apostoliques : l'histoire est pleine de ces grands exemples de fermeté sacerdotale. Nous en rapporterons deux, choisis dans les annales de la France.

Lothaire, roi de Lorraine, tourmenté d'une passion adultère, avait répudié son épouse légitime, et donnait à ses peuples le pernicieux exemple du mépris de la foi conjugale. Il ne prétendait à rien moins qu'à faire reconnaître par les lois et sanctionner par la religion son union criminelle avec Valdrade, mais il rencontra dans le pape Nicolas I^er^ une résistance insurmontable. Prières, protestations, ruses, violences, tout demeura sans effet, et le fier monarque se vit contraint à respecter les liens sacrés du mariage.

Trois siècles plus tard, un roi de France (et quel roi), renouvelle la lutte avec aussi peu de succès. Philippe-Auguste a résolu de placer la couronne sur la tête d'*Agnès de Méranie*, et cependant la fille de *Canut*, *Ingeburge*, a reçu sa foi aux pieds des autels. Mais une passion violente n'a-t-elle pas des réponses à tout, et calcule-t-elle les obstacles ? L'horreur du parjure, la crainte du scandale, la perspective d'une guerre sanglante avec un prince qui voudra venger l'honneur de sa fille, rien ne l'étonne. Mais Rome a parlé : la Religion a trouvé des organes, l'innocence, des défenseurs; et *Philippe*, après une vive résistance, cède enfin à la voix du devoir, non moins grand lorsqu'il triomphait d'une passion criminelle que lorsqu'il terrassait l'Europe conjurée dans les plaines de *Bouvines*.

Après des traits pareils et souvent répétés, on a quelque peine à s'expliquer pourquoi tant de personnes ne voient les souverains pontifes que des yeux de la prévention et de la haine. Oserons-nous encore faire remarquer à un siècle si fécond en légistes, avec quelle constance les papes ont encouragé l'étude du droit et de la jurisprudence. Voudra-t-on bien observer que lorsque l'Europe était gouvernée par des coutumes empreintes de la barbarie et de l'ignorance générales, les papes élevaient l'imposant édifice du droit canonique, perfectionnant leur ouvrage à mesure qu'il approchait de son terme, et montrant aux princes et aux magistrats la route qu'ils devaient suivre pour fixer la jurisprudence civile. Des esprits chagrins affecteront d'y signaler des imperfections nombreuses, quelques traces d'ambition : et quelle œuvre parfaite est sortie de la main des hommes? où n'a-t-il pas imprimé le cachet de sa faiblesse? Aux yeux de tout juge impartial, le corps du droit canonique sera toujours, malgré ses imperfections, un glorieux monument du zèle et des lumières des souverains pontifes.

Nous craignons d'avoir fatigué votre attention, et nous voudrions l'arrêter un moment encore sur les efforts des papes pour le progrès des sciences et la gloire des lettres. Il est reçu parmi les adversaires du catholicisme de représenter le Pape avec le clergé dont il est le chef comme des ennemis des lumières; et cette accusation de la malveillance est répétée par la sottise avec une assurance risible. Des gens qui n'ont pas sans doute assez étudié pour savoir qu'à toutes les époques le clergé fut la partie la plus éclairée des sociétés modernes, nous gratifient du brevet d'obscurantisme, grand mot à l'usage des dupes, auxquels on persuade facilement que le siècle se perfectionne, parce qu'il a imaginé pour ses écoles de nouvelles méthodes de

lecture. Pour ce qui concerne les souverains pontifes (car c'est eux que nous voulons venger), les accusations tombent devant les faits; et la prison de Galilée, épisode obligé du manifeste lancé contre les protecteurs de l'ignorance, n'empêchera pas les hommes sans préventions de reconnaître dans les papes les restaurateurs des études et les protecteurs éclairés des arts.

Quiconque n'est pas étranger à l'histoire, n'ignore pas que presque toutes les universités de l'Europe ont été fondées par les Papes, ou du moins de leur consentement formel et sous la protection de leur autorité. Comme l'étude des lettres sacrées en fut longtemps l'objet principal, on croyait qu'elles relevaient naturellement du chef de la religion. Les Rois, les nôtres surtout, étaient fiers de s'en montrer les protecteurs, mais les souverains Pontifes en étaient les modérateurs suprêmes. Et sans multiplier les exemples, il suffira de rappeler qu'en 1215, *Robert de Courçon*, légat d'*Innocent III*, publiait, par ordre du Pape, un règlement pour l'université de Paris, où tout était tracé avec la plus grande précision, jusqu'à l'âge des maîtres et aux auteurs qu'ils devaient expliquer. Il paraît, du reste, que ces règles étaient dictées par la sagesse; car les résultats en furent merveilleux, et sous les premiers Valois, Paris, qui n'était que l'ombre de notre Paris moderne, compta vingt-cinq mille élèves dans ses écoles.

Cependant les Papes contribuaient d'une autre manière au progrès des études, nous voulons dire par les priviléges attachés aux grades littéraires, par les grâces ecclésiastiques proposées à l'émulation comme la récompense du savoir. Alors, comme aujourd'hui, les emplois étaient souvent le prix de l'intrigue; car cette branche d'industrie, si perfectionnée de nos jours, n'était pas inconnue à nos pères. Trop souvent les collateurs des bénéfices, seigneurs ou prélats, consultaient moins les droits acquis que les affections personnelles et les services domestiques. Mais les Papes, placés au-dessus de la sphère étroite des intérêts privés, mettaient avant tout la splendeur des sciences et l'honneur de la religion, et les savants avaient pris l'habitude de recourir à Rome pour le soutien de leurs droits et la défense de leurs priviléges.

Les souverains Pontifes donnèrent une nouvelle preuve de leur amour pour les lettres à l'époque où l'invasion du croissant les chassa de la Grèce, leur ancienne patrie. Constantinople était forcée dans ses remparts, et le sabre de *Mahomet* avait brisé le sceptre du dernier *Paléologue*. C'est

alors que les muses, si votre piété n'est pas blessée de ce langage profane, vinrent chercher sous le ciel de l'Italie un abri plus sûr et des retraites plus tranquilles. Vous savez quel accueil elles y reçurent, avec quel empressement les souverains de ces contrées les attirèrent dans leurs états. Mais nulle part elles ne furent mieux accueillies qu'à la cour des Pontifes romains, nulle part elles ne trouvèrent plus d'honneurs et de bienfaits. Dans ce siècle à demi-policé, les Papes étaient sensibles à la gloire des lettres, et *Eugène IV*, croyait honorer la pourpre romaine lorsqu'il en décorait *Isidore* et *Bessarion* Ses successeurs ne répudièrent point ce noble patronage, et le spirituel et satyrique Erasme ne dut qu'aux nuages répandus sur sa foi, d'avoir manqué le cardinalat, accordé plus tard à *Sadolet*, comme lui censeur acerbe d'un langage obscur et d'une latinité barbare.

Mais la gloire littéraire de Rome moderne semble pâlir et s'effacer près de la splendeur que les arts ont répandue sur la ville éternelle. Rome, qui n'est plus pour plusieurs nations le centre de la foi chrétienne, est encore pour l'univers la capitale des beaux-arts et la patrie des grands modèles. Ses palais et ses temples, chefs-d'œuvre de goût et de magnificence, rappellent dans Rome, à moitié déserte, la grandeur des vieux romains : les salles du Vatican offrent aux regards éblouis les miracles enfantés par le pinceau de Raphaël; et le génie de l'immortalité a gravé au frontispice de Saint Pierre les noms de *Michel-Ange* et de *Bramante*. Qui donc a fécondé ces puissants génies? Quelle main ferme a soutenu leurs efforts? Quelle voix a encouragé leur sublime audace? Qui? N. T. C. F., sinon ces Pontifes dont les récompenses avaient éveillé leur émulation, dont le génie avait deviné le leur, dont l'équitable discernement protégeait leur gloire contre les traits de l'envie? Tous les siècles produisent de ces esprits extraordinaires, capables d'étonner le monde par la perfection de leurs ouvrages. Mais si les maîtres de la terre ne savent pas les distinguer dans la foule et les élever à leur place, ils languissent méconnus. Honneur donc aux Pontifes romains qui ont su reconnaître, qui ont su employer avec un discernement si merveilleux tant d'hommes supérieurs. Et des littérateurs de journaux ne prononceront le nom des Papes que pour crier à l'ignorance ! Des savants imberbes, des artistes apprentis signaleront Rome chrétienne comme un obstacle au progrès des lumières ! Ombres de *Sixte* et de *Léon*, du haut de cette coupole auguste

d'où vous semblez encore commander à Rome et à l'Univers, apercevez-vous ces pygmées de la littérature et des beaux-arts se dressant fièrement contre votre gloire et lançant de leurs bras débiles quelques poignées de fange qui retombent sur ces ridicules assaillants.

Serrons-nous, N. T. C. F., autour de la chaire apostolique : que la voix de notre soumission et de notre reconnaissance arrive au cœur du Pontife que la Providence vient d'y asseoir. O père et docteur de tous les chrétiens, nous vous présentons l'hommage des chrétiens de ce diocèse, en tout temps soumis à votre siége suprême, l'hommage du clergé toujours uni à la foi de *Saint Pierre :* recevez aussi l'hommage du pasteur de ce troupeau; il vous l'offre, et vous daignerez l'accueillir comme celui d'un humble représentant de la vieille et fidèle *Eglise gallicane*. Nous la désignons comme les siècles antérieurs, comme vos augustes prédécesseurs dans leurs communications si paternelles, car votre autorité ne l'a point frappée de ses anathèmes, vos lèvres sacrées ne lui ont pas reproché son nom comme une flétrissure. Fille aînée de l'Eglise romaine, elle a combattu pour les droits de sa mère; elle les a proclamés sous la main des spoliateurs, sous le fer des bourreaux, dans les misères de l'exil : et quand, pour épreuve suprême, la main qui la bénissait avec amour lui a retiré avec angoisse sa houlette pastorale, elle a compris cette marque prodigieuse d'estime et de confiance et reçu ce dernier coup comme la plus belle récompense de ses luttes et de ses victoires. O Eglise gallicane, ton courage fut grand, ta fidélité inaltérable, ta résignation sublime; et si le manteau qui enveloppe tes blessures laisse voir quelques taches, ce sont les taches de ton sang noblement versé, mais non celles du schisme ou de l'hérésie.

I. ORDONNANCE POUR LA CÉLÉBRATION DU JUBILÉ.

1°. — Après en avoir conféré avec le vénérable chapitre de notre Eglise cathédrale, nous indiquons l'ouverture du Jubilé pour le 1er Dimanche du Carême, 21 février; — la clôture, pour le 4e Dimanche (inclus), 14 mars.

2°. — La veille du jour de l'ouverture et le jour de la clôture, on sonnera toutes les cloches à l'*Angelus* du soir, comme il est d'usage pour les grandes solennités.

3°. — On chantera le *Veni Creator* avant la Grand'Messe du 1er Dimanche du Carême et le *Te Deum*, pour la clôture, après les Vêpres du 4e Dimanche.

4°. — Les conditions prescrites pour gagner l'indulgence du Jubilé, sont:

1. De se confesser avec un vrai repentir de ses fautes, et de communier dévotement.

2. De visiter deux fois les églises et chapelles désignées par l'autorité de l'ordinaire (ou du moins l'une d'entre elles) et d'y faire une prière.

3. De jeûner les mercredi, vendredi et samedi d'une des trois semaines.

4. De faire une aumône aux pauvres suivant sa dévotion.

5°. — Nous désignons, dans la ville de Quimper, pour les visites prescrites l'église Cathédrale, l'église de Saint-Mathieu et les chapelles du Séminaire et de l'Hospice.

6°. — Dans les autres localités, la visite devra se faire dans l'église paroissiale et dans quelqu'une des chapelles désignées par les Pasteurs. Si les paroisses n'avaient pas de chapelles séparées ou si elles étaient trop écartées, les visites pourront être faites aux chapelles intérieures des églises Paroissiales.

7°. — Les personnes vivant en communauté, les malades, les infirmes, les prisonniers, pourront être dispensés de la visite aux églises désignées; les confesseurs pourront leur prescrire quelqu'autre œuvre de dévotion.

8° — L'obligation de communier ne concerne pas les enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion.

9°. — Les voyageurs et navigateurs absents au temps du Jubilé, pourront en gagner l'indulgence à leur retour, en accomplissant les œuvres prescrites.

10°. — Tout confesseur approuvé par l'Évêque, peut absoudre, à l'effet de gagner l'indulgence du Jubilé, de tout péché réservé, soit à l'Evêque lui-même, soit au Saint-Siége, des censures, et irrégularités contractées par la violation des censures....., commuer les vœux simples, même émis avec serment et réservés au Saint-Siége (excepté les vœux de chasteté, d'entrée en religion et tout vœu dont le non-accomplissement serait nuisible à un tiers).

11°. — Les confesseurs prescriront quelque prière ou bonne œuvre spéciale aux personnes déjà obligées, par la loi générale du Carême, au jeûne des

mercredi, vendredi et samedi et à celles qui ne pourraient jeûner, à raison du mauvais état de leur santé.

II. ORDONNANCE POUR LE CARÊME.

Article Premier.

Nous permettons l'usage du beurre du lait et du fromage pendant tout le Carême, et l'usage des œufs jusqu'au Dimanche des Rameaux *inclusivement*.

Article Deux.

Nous accordons à MM. les Curés et Desservants la permission de dispenser du jeûne et de l'abstinence les fidèles confiés à leurs soins, qui auraient des raisons légitimes de réclamer cette dispense. Cette année ils pourront se montrer plus faciles à raison de la pénurie générale.

Article Trois.

Les personnes qui auront obtenu la dispense, seront exhortées à compenser par des aumônes plus abondantes la non-observation de la loi du jeûne et l'abstinence, afin de satisfaire à la justice divine.

Article Quatre.

Nous autorisons les Pasteurs à avancer ou proroger le temps Pascal, selon qu'ils le jugeront nécessaire, de manière cependant à ne s'écarter que le moins possible des limites tracées par l'Église.

Et sera notre présente Instruction Pastorale lue au prône de la Messe paroissiale, ainsi que les deux ordonnances qui la suivent.

Donné à Quimper, le 17 Janvier 1847.

J^h.-M. **Evêque de Quimper.**

Par Monseigneur l'Evêque :

ALEXANDRE,

Chan. hon., Secr de l'évêché.

ÉVÊCHÉ DE QUIMPER.

Quimper, le 29 Janvier 1847.

LETTRE APOSTOLIQUE

de

Sa Sainteté PIE IX.

JUBILÉ.

Monsieur et cher Pasteur,

Nous vous adressons la lettre apostolique de Notre Saint-Père le Pape PIE IX, *qui indique un Jubilé universel pour implorer le secours divin.*

Vous lirez cette lettre au prône de la Grand'-Messe avant l'ouverture du Jubilé.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, la nouvelle assurance de notre sincère attachement.

J^h^-M. ÉVÊQUE DE QUIMPER.

LETTRE APOSTOLIQUE

DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX

QUI INDIQUE

UN JUBILÉ UNIVERSEL

POUR IMPLORER LE SECOURS DIVIN.

PIE IX,

A tous les Fidèles qui verront les présentes lettres, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Élevé, par les impénétrables desseins de la Providence, malgré Notre indignité, au faîte du Siége Apostolique, Nous connaissons trop bien les difficultés des temps et des circonstances présentes pour ne pas sentir combien Nous avons profondément besoin du secours d'en haut pour préserver le troupeau du Seigneur des embûches cachées partout, pour relever et régler, selon le devoir de Notre charge, les affaires de l'Eglise catholique. Aussi, jusqu'à ce jour, Nous n'avons cessé d'adresser des prières continuelles au Père des miséricordes, afin qu'il daigne fortifier de sa vertu Nos faibles forces et éclairer Notre esprit de la lumière de sa sagesse, pour que le ministère apostolique qui Nous est confié tourne à l'avantage et à la félicité de la chrétienté tout entière, et qu'enfin, les flots s'apaisant, le vaisseau de l'Eglise se repose des longues agitations de la tempête. Mais comme ce qui est un bien commun doit être demandé par des vœux communs, Nous avons résolu d'exciter la piété de tous les fidèles de Jésus-Christ, afin que leurs prières étant jointes aux Nôtres, nous implorions avec plus d'ardeur le secours de la droite du Tout-Puissant. Et comme il est certain que les prières des hommes seront plus agréables à Dieu s'ils viennent à lui avec

des cœurs purs, c'est-à-dire avec des consciences libres de toute souillure, Nous avons résolu d'imiter l'exemple que Nous ont donné nos Prédécesseurs au commencement de leur pontificat, en ouvrant, avec une libéralité apostolique aux Fidèles de Jésus-Christ, les célestes trésors d'indulgences dont la dispensation Nous a été confiée, afin qu'excités plus vivement à la vraie piété et lavés des taches du péché par le sacrement de pénitence, ils approchent avec plus de confiance du trône de Dieu, obtiennent sa miséricorde et trouvent auprès de lui les grâces dont ils ont besoin. Pour ces motifs, Nous annonçons à l'univers catholique une indulgence en forme de jubilé.

C'est pourquoi, Nous confiant en la miséricorde du Dieu tout-puissant, et en l'autorité de ses bienheureux apôtres, Pierre et Paul, en vertu de cette puissance de lier et de délier que le Seigneur nous a conférée, quelque indigne que Nous en soyons, Nous donnons et accordons, par la teneur des présentes, Indulgence plénière et rémission de tous leurs péchés à tous et chacun des fidèles, de l'un et l'autre sexe, demeurant dans Notre bonne ville, ou y venant d'ailleurs, lesquels, depuis le deuxième dimanche de l'Avent, c'est-à-dire depuis le 6 décembre inclusivement, jusqu'au vingt-septième jour du mois inclusivement, jour de la fête de saint Jean, apôtre, visiteront deux fois, pendant ces trois semaines, les basiliques de Saint-Jean-de-Latran, du Prince des Apôtres, et de Sainte-Marie-Majeure, ou bien l'une de ces églises, y prieront avec dévotion durant quelque espace de temps, jeûneront le mercredi, le vendredi et le samedi de l'une de ces trois semaines, et dans le même intervalle de ces trois semaines, se confesseront et recevront avec respect le très-saint sacrement de l'Eucharistie, et feront quelque aumône aux pauvres, chacun selon sa dévotion, et pour tous ceux qui, demeurant hors de Rome, en quelque lieu que ce soit, visiteront deux fois les Eglises désignées, au reçu de la présente, soit par les Ordinaires, soit par leurs Vicaires ou Officiaux, soit d'après leur ordre, et, à leur défaut, par ceux qui ont la conduite des âmes dans ces mêmes lieux; et qui, ayant visité deux fois ces églises, ou quelqu'une d'elles dans le même espace de trois semaines (lesquelles seront déterminées par les autorités indiquées ci-dessus), accompliront avec dévotion les autres œuvres ci-dessus énumérées; Nous leur accordons aussi par ces présentes l'Indulgence plénière de tous leurs péchés, comme on a coutume de l'accorder dans l'année du Jubilé à ceux qui visitent certaines églises dedans ou dehors la ville de Rome.

Nous accordons aussi que ceux qui sont sur mer ou en voyage, aussitôt

qu'ils seront dans les lieux de leurs domiciles, puissent gagner la même indulgence, en remplissant les conditions ci-dessus marquées, et en visitant deux fois l'Eglise cathédrale, principale ou paroissiale du lieu de leur domicile. Et à l'égard des réguliers de l'un et de l'autre sexe, de ceux même qui vivent en perpétuelle clôture, et de tous autres, quels qu'ils puissent être, tant laïques qu'ecclésiastiques, séculiers et réguliers, même ceux qui sont en prison, ou détenus par quelque infirmité corporelle ou autre empêchement, qui ne pourront accomplir les œuvres exprimées ci-dessus, ou quelques-unes d'elles, Nous permettons pareillement qu'un confesseur du nombre de ceux qui sont déjà approuvés par les Ordinaires des lieux puisse lui commuer lesdites œuvres en d'autres œuvres de piété, ou les remettre à un autre temps peu éloigné, et enjoindre des choses que les pénitents pourront accomplir. Nous autorisons aussi le même confesseur à dispenser de la réception de l'Eucharistie les enfants qui n'ont point encore fait leur première communion.

Nous donnons de plus à tous et à chacun des fidèles séculiers et réguliers, de quelque ordre et institut qu'ils soient, la permission et le pouvoir de se choisir à cet effet pour confesseur tout prêtre tant séculier que régulier, du nombre de ceux qui sont approuvés par les Ordinaires des lieux (les religieuses même, les novices et les femmes vivant dans le cloître, pourront user de cette permission, pourvu que le confesseur soit approuvé *pro monialibus*), lequel pourra les absoudre et délier dans le for de la conscience, et pour cette fois seulement, d'excommunication, suspense, et de toutes autres sentences ecclésiastiques et censures, soit *à jure*, soit *ab homine*, prononcées et portées, pour quelque cause que ce soit (hormis celles qui sont exceptées plus bas), et aussi de tous péchés, excès, crimes et délits quelque graves et énormes qu'ils puissent être, même réservés en quelque manière que ce soit aux Ordinaires des lieux, ou à Nous et au Siége Apostolique, et dont l'absolution ne serait pas censée accordée par toute autre concession, quelque étendue qu'elle fût; lequel confesseur pourra, en outre, commuer avec dispense toutes sortes de vœux, même faits avec serment et réservés au Siége Apostolique (excepté les vœux de chasteté, de religion, et ceux par lesquels on contracte une obligation envers un tiers, lesquels auraient été acceptés par lui, ou dont l'omission lui porterait préjudice; ainsi que les vœux dits préservatifs du péché, à moins que la commutation de ces vœux ne soit jugée aussi utile que leur première matière pour réprimer

l'habitude du péché), en d'autres œuvres pies et salutaires, en imposant néanmoins à tous et à chacun d'eux, dans tous les cas susdits, une pénitence salutaire, et autre chose que ledit confesseur jugera à propos de leur enjoindre.

Nous accordons en outre la faculté de dispenser d'irrégularité contractée par violation des Censures, en tant qu'elle n'a pas déjà été déférée au for extérieur, ou ne pourrait y être déférée facilement. Nous n'entendons pas néanmoins, par ces présentes, dispenser d'aucune irrégularité provenant de délit ou de défaut, publique ou occulte, ou d'aucune note d'infamie, et autre incapacité quelconque ou inhabileté, de quelque manière qu'elle ait été contractée, ni donner aucun pouvoir de dispenser sur ces objets, ou de réhabiliter et de remettre dans le premier état, même au for de la conscience, ni que les présentes doivent déroger à la constitution de Benoît XIV, Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, commençant par ces mots : *Sacramentum Pœnitentiæ*, ni aux déclarations qui y sont jointes, touchant l'incapacité d'absoudre son complice et l'obligation de la dénonciation, ni aussi que les présentes puissent ou doivent servir en aucune manière à ceux qui auraient été nommément excommuniés, suspends ou interdits par Nous et par le Siége Apostolique, ou par quelque autre prélat ou juge ecclésiastique, ou qui auraient été autrement déclarés ou dénoncés publiquement comme ayant encouru des censures et autres peines portées par des sentences, à moins que, dans l'espace desdites trois semaines, ils n'aient satisfait, ou ne se soient accordés avec les parties intéressées. Que si, au jugement de leur confesseur, ils n'ont pu satisfaire dans ledit terme, Nous accordons qu'ils puissent être absous dans le for de la conscience, à l'effet seulement de gagner les indulgences du jubilé, avec l'obligation de satisfaire aussitôt qu'ils pourront.

C'est pourquoi, en vertu de la sainte obéissance, Nous mandons et ordonnons expressément par la teneur des présentes, à tous et à chacun des Ordinaires, quelque part qu'ils soient, et à leurs Vicaires et Officiaux, ou, à leur défaut, à ceux qui ont la conduite des âmes, que, lorsqu'ils auront reçu copies des présentes, même imprimées, ils les publient ou les fassent publier aussitôt que, devant Dieu, ils le jugeront convenable, en vue des temps et des lieux, dans leurs églises, diocèses, provinces, villes, bourgs, territoires et lieux, et qu'ils désignent aux peuples convenablement préparés, autant que faire se pourra, par la prédication de la parole de Dieu, les églises à visiter et le temps pour le présent jubilé.

Ces présentes pourront avoir et auront leur effet, nonobstant toutes Constitutions et Ordonnances Apostoliques, et particulièrement celles par lesquelles la faculté d'absoudre en certains cas y exprimés, est tellement réservée au Pontife Romain tenant pour lors le Saint-Siége, que, semblables ou différentes concessions d'indulgences et de facultés de cette sorte ne peuvent être d'aucun effet à qui que ce soit, s'il n'en est fait mention expresse, ou s'il n'y est spécialement dérogé; comme aussi, nonobstant la règle de ne point accorder d'Indulgence *ad instar*, et nonobstant tous statuts de tous Ordres, Congrégations et Instituts, même confirmés par serment, Autorité Apostolique, ou de quelque autre manière qu'ils aient pu l'être, nonobstant leurs coutumes, et enfin les priviléges à eux concédés et toutes Lettres Apostoliques accordées en quelque forme que ce puisse être à ces mêmes Ordres, Congrégations et Instituts, et aux personnes qui les composent, même approuvés et renouvelés: auxquelles choses, et à chacune d'icelles, comme aussi à tous autres contraires, Nous dérogeons pour cette fois, spécialement, nommément et expressément, à l'effet des présentes; encore que d'icelles et de toute leur teneur il fallût faire mention ou autre expression spéciale, spécifique et individue, et non par des clauses générales équivalentes, ou qu'il fût besoin d'observer pour ce quelque autre formalité particulière, réputant leur teneur pour suffisamment exprimée dans ces présentes, et toute la forme prescrite en ce cas pour dûment observée. Et afin que les présentes, qui ne peuvent être portées partout, puissent plus facilement venir à la connaissance de tous les fidèles, Nous voulons qu'en tous lieux foi soit ajoutée aux copies des présentes même imprimées, signées de la main d'un Notaire public, et scellées du sceau de quelque personne constituée en dignité Ecclésiastique, telle qu'on l'ajouterait aux présentes, si elles étaient exhibées et représentées en original.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le vingt-deux novembre mil huit cent quarante-six, la première année de Notre pontificat.

A. Card. LAMBRUSCHINI.

Quimper, E. BLOT, Imprimeur de Mgr l'Evêque.

Evêché de Quimper.

Fête du Roi et JOUR DE JUILLET.

Quimper, le 8 Avril 1846.

145

Monsieur et cher Pasteur,

Chaque année, à l'occasion de la fête du Roi, nous vous recommandons d'appeler les fidèles au pied des saints autels et d'adresser tous ensemble vos prières ferventes et solennelles à celui qui régne dans les Cieux, et qui est la source de toute puissance et de toute sagesse, afin que le monarque chargé de gouverner le vaisseau de l'état au milieu des orages et des écueils, le conduise sûrement au port de la paix et de la prospérité publique.

Nous vous renouvelons aujourd'hui nos pressantes recommandations.

Le Vendredi 1er Mai (ou le Dimanche 3 Mai dans les paroisses rurales) vous chanterez le *Te Deum* et la prière *Domine salvum fac Regem* avec les versets et oraisons ordinaires.

Dans notre église cathédrale, ces chants seront précédés de la célébration d'une Messe basse.

Pour les dispositions à prendre, vous vous concerterez avec les autorités civiles et militaires

Nous autorisons également, pour le 27 ou le 28 Juillet, le service qui se célèbre depuis 1830, pour les victimes de ces douloureuses journées.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre sincère attachement.

J.-M. ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Par Mgr l'Évêque :

Alexandre,

Chan. hon. Secret.

Quimper, le 18 Septembre 1847. 146

Messieurs et chers Coopérateurs,

Nous vous faisions savoir, il y a trois ans, qu'en maintenant le Bréviaire Diocésain donné par notre vénérable prédécesseur, nous étions dans la disposition d'accorder, quand il y aurait lieu, et par une mesure personnelle, la permission de réciter le Bréviaire Romain.

Il nous a paru que, depuis cette époque, le nombre des Ecclésiastiques, désireux de prendre le Bréviaire Romain, s'était accru dans une proportion considérable, et formait peut-être aujourd'hui la majorité dans le Clergé du Diocèse.

Voulant connaître vos dispositions réelles, nous vous recommandons de nous en instruire en quelques mots, par exemple : *Je désire conserver le Bréviaire Diocésain ;* ou : *Je désire réciter le Bréviaire Romain ;* ou : *Je n'ai de préférence ni pour l'un ni pour l'autre Bréviaire.* MM. les Vicaires feront la même déclaration sur une feuille à part, que les Recteurs joindront à leur propre déclaration. Cette marche nous paraît préférable aux déclarations collectives. Vous nous adresserez ces réponses sans retard.

Si nous acquérons la certitude que le vœu de la majorité du Clergé est pour le *Bréviaire Romain*, quel que soit notre profond respect pour le Prélat qui a donné le Bréviaire Diocésain, nous modifierons, à partir de l'an prochain, les dispositions de notre circulaire du 2 Décembre 1844, sauf à prendre plus tard une mesure plus décisive.

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, la nouvelle assurance de notre bien sincère attachement.

J^h^-M., Évêque de Quimper.

147

MANDEMENT

DE

Mgr l'Évêque de Quimper,

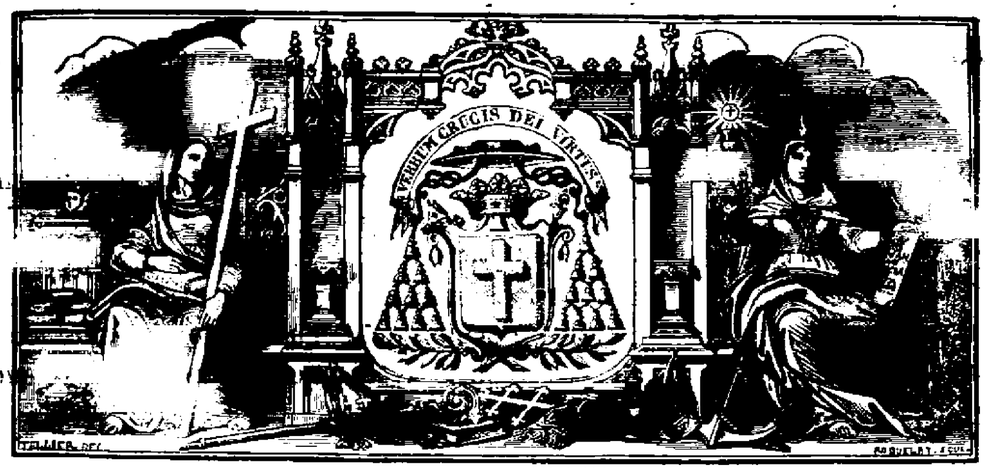
POUR

LE CARÊME 1848.



QUIMPER,

IMPRIMERIE DE E. BLOT, FILS, IMPRIMEUR DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE.



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

POUR LE CARÊME 1848.

Joseph-Marie GRAVERAN, par la Miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége apostolique, Evêque de Quimper, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. J. C.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Près de trois mille ans se sont écoulés depuis que *Salomon* a prononcé ces paroles : *Il n'est aucune fin à la multiplication des livres.* (1).

Nous sommes tentés de sourire à la remarque du royal écrivain, et à l'expression chagrine de son étonnement. *Salomon* trouvait, il y a trente siècles, que le monde renfermait beaucoup de livres, trop de livres, peut-être. Cependant les littératures les plus fécondes et les plus bril-

(1) *Faciendi plures libros, nullus est finis.* Eccl. XII. 12.

lantes étaient encore à naître, et leur berceau n'apparaît, à travers les nuages d'une critique incertaine, qu'à des époques bien postérieures. Et puis, quel que fût dès lors le nombre et la fécondité des auteurs, la multiplication de leurs écrits se trouvait forcément limitée par les difficultés matérielles de la reproduction ou de la transcription manuelle, et sans doute encore par la rareté ou le prix élevé des objets propres à recevoir l'écriture (nous parlons surtout par comparaison avec des temps plus favorisés à cet égard). Quoi qu'il en fût de ces obstacles, l'écrivain inspiré n'en disait pas moins avec une profonde conviction : *Il n'est aucune fin à la multiplication des livres.*

Que penseriez-vous aujourd'hui, ô sage Monarque, auteur vous-même d'écrits si éloquents et si variés, poëte merveilleux, moraliste incomparable, infatigable scrutateur de la nature que vous aviez dépeinte avec toutes ses richesses, depuis l'hyssope jusqu'au cèdre du Liban ; que diriez-vous, si vous étiez témoin du spectacle offert par notre âge, s'il vous était donné comme à nous de voir ce mouvement tumultueux, cette agitation fiévreuse des pensées humaines, s'échappant à grand bruit de l'intelligence qui les a conçues, et se traduisant à la hâte en caractères visibles pour arriver aux autres intelligences, les séduire et les dominer ; si vous viviez dans ces pays où les livres s'élaborent jour et nuit dans d'innombrables ateliers, s'entassent comme les pierres d'un immense édifice, s'élèvent comme les assises d'une interminable pyramide qui s'élargit à mesure qu'elle monte dans les airs ; où les feuilles destinées à transmettre journellement, à travers le temps et l'espace, les découvertes et les rêves de l'esprit humain, soigneusement rapprochées, couvriraient bientôt des provinces? A cette vue, sans doute, vous renforceriez votre voix pour répéter votre antique oracle : *il n'est aucune fin à la multiplication des livres.*

N. T. C. F., cette multiplication ne s'arrêtera pas, et, en dehors de l'action divine, nulle sagesse ne saurait lui assigner, nulle puissance lui imposer des limites. Elle s'étend et gagne toujours, secondée par les procédés les plus merveilleux, poussée par les moyens les plus énergiques, dont chaque heure amène la découverte ou le perfectionnement. Jadis, pour obtenir une seule copie d'un seul livre, il fallait le travail d'un

copiste assidu pendant des jours, des semaines, des mois. Maintenant, quelques heures suffisent pour en reproduire les exemplaires par milliers. L'invention de la typographie, a-t-on dit bien haut, annonçait une révolution dans le monde intellectuel ; et cependant combien ses premiers procédés étaient incomplets, combien lente sa marche, si l'on songe au mouvement rapide, aux proportions colossales qu'elle atteint déjà sous nos yeux ! Notre siècle a su lui appliquer toutes les ressources d'une industrie perfectionnée, le génie de la mécanique, la puissance de la vapeur. Voici un orateur qui pérore à la tribune, un philosophe qui disserte, un professeur qui expose ou raconte. Recueillies à mesure qu'elles tombent de leurs lèvres, et rapidement fixées dans un cadre immobile, leurs paroles en ressortent en tableaux vivants, incessamment reproduits sous les coups du balancier infatigable ; et quelques heures plus tard, elles sont devant les yeux de cent mille lecteurs, charmés, remués, séduits (si ce n'est trompés), par leur éclat, leur grâce ou leur énergie.

Puis avec l'habitude de la lecture, s'étend et se fortifie le besoin de lire. Les écoles se remplissent et regorgent ; de nouvelles écoles s'élèvent, et les rangs se pressent dans leur enceinte à peine ouverte, et déjà trop étroite. Cette fourmilière humaine où les têtes se comptent par millions, étudie, écoute, apprend, retient, c'est-à-dire, manie des livres, en déchiffre les caractères, en étudie le sens, en recueille l'instruction. Pour tous, il est vrai, la vie ne sera pas toujours si laborieusement studieuse ; les livres feront place aux instruments du travail, et aux labeurs de l'étude succéderont les fatigues d'une profession manuelle : l'homme fait lira moins, mais il lira, pour se délasser de sa vie monotone, pour se rendre compte de ses affaires et même des affaires publiques : car quel esprit ne s'en préoccupe aujourd'hui, souvent avec passion à défaut de lumières.

Certes, nous ne méconnaissons pas ce besoin des âmes, et nous nous garderons bien de lui refuser une satisfaction légitime. L'homme, nous le savons, et sommes chargé de le rappeler à ceux qui pourraient le mettre en oubli, l'homme ne vit pas seulement de pain (2), du pain matériel qui nourrit ses membres, développe ses forces, répare son épuisement : substance immaté-

(2) Luc. iv. 4.

elle, des besoins plus relevés lui font sentir leur aiguillon, et sa faim réclame une alimentation en rapport avec sa nature supérieure. Dans le monde des esprits, l'homme est tout à la fois intelligence, amour, volonté : intelligence, il connaît et s'efforce de comprendre; amour, il préfère et s'attache; volonté, il se détermine et agit. Sa destinée, commencée dans le temps, pour se poursuivre et se consommer dans l'éternité, est de connaître ce qui est vrai, d'aimer ce qui est beau, de vouloir et de faire ce qui est bon. et c'est pour l'aider dans ce labeur aussi important que difficile, que le bon, le beau, le vrai sont recueillis et déposés dans ces ouvrages qui prennent toutes les formes et remuent toutes les questions.

Heureux le monde, si leurs solutions étaient toujours justes et leurs formes toujours pures! Si leurs auteurs pouvaient dire comme celui du livre des *Machabées*, qu'en ajoutant le fruit de leurs recherches et de leurs veilles à cette multitude de livres étalés de toutes parts, *ils ont uniquement voulu procurer à leurs lecteurs un agréable délassement et un avantage réel* (3). Mais si tous protestent bien haut de la pureté de leurs intentions et de la sainteté de leur but, s'ils prennent soin de préconiser dans des préfaces quelquefois pompeuses, souvent habiles, mais plus rarement sincères, leur zèle pour la vérité, leur respect pour les mœurs, leur désir d'être utiles aux hommes, sans aucun retour personnel; tous ne tiennent pas leurs promesses : obéissant à des passions différentes, plusieurs se font les champions du vice et du mensonge, par faiblesse ou imprudence, quand ce n'est pas avec audace et habileté.

Nous avons proclamé plus d'une fois que nous ne redoutions ni le progrès des lumières, ni la multiplication des livres destinés à les répandre sur les hommes; mais les livres peuvent répandre également les ténèbres, et les ténèbres les plus épaisses et les plus dangereuses; et vus de ce côté, nous confessons qu'ils nous inspirent une grande crainte. C'est que leur puissance est immense, nous avons presque dit, irrésistible; c'est que leur action s'étend et se fortifie à chaque heure du jour, et que leur influence n'est balancée par aucune autre.

Jadis, l'erreur, comme la vérité, se propageait surtout par la parole articulée; elles semblaient s'échapper spontanément du cœur, franchir impétuensement la barrière des lèvres, faire vibrer l'air au vestibule de l'oreille, pour réveiller l'intelligence et la rendre attentive. L'apôtre parlait; le docteur

(3) *Considerantes enim multitudinem librorum... Curavimus volentibus quidem legere, ut esset animi oblectatio :.... omnibus autem legentibus utilitas conferatur.* II. Mach. II. 25.

du mensonge lui opposait une autre parole. Quelquefois cependant l'erreur se condensait dans des livres; mais, le plus souvent, quels livres! doctement composés, lourdement écrits, tristement diffus, farcis d'autorités et de citations, rédigés dans une langue inconnue au vulgaire. Quelques savants intrépides, quelques disputeurs ardents les lisaient, les commentaient, les réfutaient; mais la foule, les enfants, les femmes, les hommes sans instruction ou d'une instruction bornée, les laissaient dormir sur leurs rayons. Alors, pour remuer, pour passionner les multitudes, il fallait leur parler, leur intimer une parole forte, convaincue, assurée; faire planer sur ces têtes courbées par le respect, tantôt les accents de l'espérance chrétienne, comme une céleste mélodie; tantôt l'éclat des menaces, comme le grondement du tonnerre de la redoutable Justice. Ainsi faisaient les *Vincent Ferrier*, les *Bernard*, les *Pierre l'Hermite*, quand leur voix arrachait les populations émues à leur sol natal, ou mieux encore, aux habitudes d'une vie contraire à l'Évangile. Ainsi même quelquefois au milieu de leurs disciples fascinés, les *Luther* et les *Knox*, avec leur parole fougueuse et emportée.

Aujourd'hui la parole semble avoir perdu de sa puissance, et les livres en ont hérité. Quelques hommes encore, d'un esprit plus élevé, d'une éloquence plus vive, d'une renommée plus éclatante, à la tribune, au barreau, dans la chaire, émeuvent, et parfois enthousiasment un sympathique auditoire, un auditoire d'élite (et dès lors restreint), capable de les apprécier et de les goûter; mais la foule, mais les grandes masses, quelle voix les domine et les conduit? Où sont les *Bernard*, les *Xavier*, ou seulement les *Abeilard*? Un seul homme dans notre siècle a régné par la parole; une seule voix a eu assez de retentissement pour appeler tout un peuple, le discipliner, le mettre en marche et modérer ses mouvements. Mais après qu'elle s'est éteinte, nulle autre ne retentira dans le monde avec la même puissance : non que le génie doive faire défaut, ni le patriotisme, ni la vertu, mais bien ce concours providentiel de circonstances et d'événements qui, donnant à un seul homme pour client tout un peuple d'opprimés, fut pour moitié dans les succès et la fortune *d'O'Connel*.

Désormais la discussion sera portée sur un autre terrain, et les intérêts les plus hauts et les plus sacrés, les intérêts de la religion et des mœurs, de la paix et du bonheur des nations et des individus, seront débattus surtout dans les livres

Mais voici que les livres eux-mêmes commencent à peser à des mains débiles et menacent d'être détrônés par ces feuilles légères, où chaque jour l'esprit et le cœur s'alimentent sans effort de la plus chétive pâture, et trop souvent des poisons les plus subtils. Sous leurs formes éphémères se cache en réalité la puissance la plus formidable. Les penseurs ont dit que la presse est le levier qui soulèvera le monde; cet aphorisme est vrai, surtout de la presse quotidienne. La pierre résiste au torrent qui passe, et se laisse creuser au petit filet d'eau qui tombe en gouttes incessantes (4). Il est peu d'esprits assez fermes pour ne pas céder à cette pression douce, mais continue, qui les écarte de leurs voies par degrés insensibles; il est peu de croyances assez fortes, peu de convictions assez profondes, pour ne pas se modifier bientôt sous l'effort de ces attaques habillées de modération et de franchise, et arriver plus tard à une transformation complète. Tel est l'effet bien connu et depuis longtemps expérimenté de ces lectures répétées chaque jour sous l'influence d'une pensée dominatrice et persévérante, que des hommes sont amenés à déserter leurs opinions les plus chères, sans l'avoir voulu, sans le savoir, sans pouvoir se rendre compte du chemin qu'ils ont parcouru.

Des médecins, au moyen de quelques préparations alimentaires, de quelques manipulations savantes, sont parvenus à colorer de telle nuance qu'il leur plait, non pas de fragiles tissus, mais les substances les plus dures, les os de l'animal vivant. L'animal en effet, vit et se meut, se nourrit et travaille; l'expérimentateur règle et mesure les doses; et quelques semaines lui suffisent pour que les os atteints et pénétrés, passent du blanc au rouge, du rouge au vert, selon son bon plaisir. Ainsi fait la lecture invariablement dirigée vers un but, surtout dans les esprits ignorants et crédules: elle les teint de la couleur que l'écrivain a répandue dans son livre ou dans sa feuille; plus ils s'en nourrissent, plus la nuance se prononce, et cet effet nous explique les oppositions tranchées, les préventions indestructibles que présentent trop souvent les hommes d'un même âge et d'un même pays, sous les rapports religieux ou politiques.

Mais combien le mal sera plus profond et les résultats plus désastreux, si pour l'objet de ses lectures habituelles, l'on choisit ces productions destinées à saper les croyances et les mœurs; les œuvres impies ou licencieuses, qui ne

(4) *Lapides excavant aquæ.* Job. xiv. 19.

renferment pas seulement quelques principes équivoques, quelques sophismes insidieux, quelques peintures trop faiblement voilées, mais adressent leurs grossières provocations aux passions violentes, cupides ou honteuses! combien d'hommes dont le langage est décent, dont le front trahit l'embarras et la honte au bruit des paroles obsènes, qui les supportent, et bientôt les goûtent, les savourent, quand un livre les fait passer silencieusement devant leurs regards dans la solitude du cabinet! combien détacheraient l'image impure suspendue aux lambris de leur salon, qui la contempleront à loisir, encadrée dans un récit dangereusement spirituel! il semblerait que le poison ne fût plus poison quand on le prend à l'écart, seul et sans témoins. Puis, après le tableau des excès qui flattent les passions, viennent les sophismes qui les atténuent, les principes qui les justifient, les mensongères inventions qui en tempèrent l'horreur. L'âme s'aguerrit dans cette lutte, et vient le jour où nulle immoralité ne la blesse, où nulle absurdité ne la révolte. Les calomnies les plus monstrueuses seront les mieux reçues. Comme les enfants aiment dans les contes, les géants et les grands coups d'épée, ainsi ces lecteurs, enfants par les préjugés, mais non par la simplicité, demandent aussi que l'on ébranle leur imagination par des fictions monstrueuses, qu'ils s'habitueront à prendre pour des réalités vivantes; et leur intelligence se dégradant et s'hébêtant au contact de ces conceptions extravagantes, les assertions les plus déraisonnables, les récits les plus controuvés, les mensonges les plus énormes trouveront une aveugle et indomptable croyance.

Il se rencontre toujours à point nommé, des auteurs pour satisfaire ces vils appétits, pour flatter ces goûts crapuleux. La littérature impie et immorale est inépuisable. La corruption de l'écrivain recherche la corruption du lecteur, pour l'accroître en se développant elle-même, comme deux fruits échauffés placés l'un près de l'autre: le contact hâte la décomposition, et amène une putréfaction complète.

Alors un auteur fait un calcul d'intérêt ou d'amour-propre basé sur les mauvais sentiments de ses lecteurs; il prépare ses poisons à leur goût, et songe avec satisfaction que ses tableaux horribles ou licencieux porteront le trouble dans les imaginations, le désordre dans les pensées, le vice dans les cœurs, en attendant qu'il passe dans les œuvres. On a vu même des femmes descendre dans cette honteuse arêne, et disputer ces palmes flétries.

L'effet arrive et ne se fait pas attendre. Voyez où en sont les croyances et les mœurs. Jadis la foi était renversée comme par une tempête, arrachée comme par un éclat de tonnerre : sous la parole ardente des hérésiarques, des populations entières abandonnaient à grand bruit l'église et la vérité dont elle est l'interprète. Aujourd'hui sous l'influence des mauvais livres, on ne voit plus de ces grandes apostasies, mais les âmes sont détachées, emportées une à une. Le travail de la décomposition s'accomplit incessamment dans le silence de la lecture : c'est la goutte de pluie qui pénètre dans les fissures de la muraille ; c'est le ver qui pique la racine de l'arbre : regardez; mais l'œil ne voit rien : écoutez ; mais l'oreille n'entend rien : et cependant la ruine s'accélère, l'arbre périt et la maison s'écroule.

Quand une ville est assiégée, il se rencontre, au milieu des braves qui défendent ses remparts, des hommes lâches, timides, qui voudraient bien qu'elle ouvrît ses portes, car les privations les fatiguent et les dangers les épouvantent. Cependant ils cachent au fond de leur cœur ce sentiment honteux du découragement et de la peur ; mais qu'une voix s'élève qui parle de capitulation, ils y prêtent l'oreille, et s'enhardissent bientôt à crier qu'il est temps de se rendre. Ainsi quand la foi, quand la piété luttent au fond de nos âmes contre les assauts des erreurs et des scandales, nos mauvaises passions disent tout bas que la résistance est bien rude et les fatigues accablantes; qu'alors une feuille insidieuse engage à cesser le combat, nos passions applaudissent, et nos mains laissent tomber les armes.

Ainsi les mœurs s'en vont avec les croyances : mais tout se tient dans l'homme, et avec les croyances et les mœurs s'en vont la probité, l'honneur, le bonheur de la vie. De l'ouvrier qu'ils ont corrompu, les mauvais livres ont fait un ouvrier paresseux au travail et avide de jouissances ; du fabricant dont elles ont gâté le cœur, les lectures impies et obscènes ont fait un spéculateur éhonté, un artisan de fraudes. Il faut bien donner leur pâture à ces passions brutales dont on a éveillé les appétits : De là ces mécontentements, ces coalitions, ces guerres entre les ouvriers et les maîtres : de là ces basses tromperies qui avilissent le commerce, ce déplorable discrédit où sont tombés tant de productions et tant de producteurs, qui compromettraient l'honneur de la France, si la France était solidaire de leurs tristes méfaits.

Ne proscrivons pas les livres, dit-on, car le savoir est utile : qui le conteste?

152

Il a sa source en Dieu : car le savoir est moralisateur ; c'est-à-dire qu'il devrait l'être toujours et pour tous les hommes. Ce n'est pas pour la consacrer à des œuvres de corruption que la Providence a départi à quelques-unes de ses créatures une intelligence riche de pensées, avec la précieuse faculté de les communiquer à la foule : mais l'homme n'abuse-t-il jamais de ces nobles dons du Créateur? L'estomac aussi éprouve le besoin des aliments : ne peuvent-ils pas devenir nuisibles, au lieu de profiter, par leur excès, leur opposition au tempérament, leur mélange avec des substances empoisonnées? Si beaucoup de productions littéraires obtiennent l'estime et la confiance publique par la sagesse de leurs vues et la pureté de leurs principes, combien d'autres où la richesse des formes et l'éclat des couleurs ne servent qu'à dissimuler les difformités du vice, qu'à parer la laideur du mensonge; sans parler de ces œuvres avortées où tout est pauvre, misérable, repoussant, l'exécution comme le dessein ! Les *Augustin* et les *Jérôme* se sont reproché quelquefois leur amour trop vif pour les grands écrivains de l'antiquité payenne, pour *Homère*, *Virgile*, *Cicéron*, *Démosthènes*. C'étaient là, cependant, indépendamment du génie, des écrivains graves, et pleins de respect pour eux-mêmes et pour leurs lecteurs. Nos saints docteurs ont paru croire que des chrétiens n'avaient pas trop de toutes leurs heures pour des études plus élevées, et des livres d'une perfection plus éminente. Qu'auraient-ils pensé de cette nuée d'auteurs à la fois légers et corrompus, vides de bonnes doctrines, pleins d'enseignements pervers?

Il est, N. T. C. F., une classe de productions qui ne s'adressent pas aux instincts vicieux de notre nature; qui n'adoptent par un langage honteusement immoral ou grossièrement provocateur; mais plus ou moins ouvertement dirigées contre les enseignements de l'Eglise catholique, elles doivent être signalées à votre attention, afin que leur candeur apparente et leur modération affectée ne deviennent pas un danger pour vos croyances et un écueil pour votre foi. Nous parlons, comme vous l'avez compris, de ces livres dont l'hérésie se fait une arme contre la vérité. Tous ne sont pas répréhensibles au même titre : il en est quelques-uns (et ceux là sont jetés en avant comme un premier essai), qui pèchent, moins par des assertions fausses que par des omissions calculées : puis arrivent, dans un ordre savamment combiné, les insinuations contre la doctrine, les railleries contre les pratiques, les attaques contre l'autorité nécessaire de l'Eglise, l'éloge du complet affranchis-

sement des intelligences, les raisonnements subtils, les argumentations savantes, les textes tronqués ou pris à contre sens; quelquefois, mais plus rarement, les accusations contre vos pasteurs, contre leur intolérance, leur cupidité, leurs exactions criantes.

Quelques-unes des provinces de la France sont périodiquement inondées de ces dangereux manifestes. Longtemps inconnus, dans nos fidèles contrées, ils en ont un jour trouvé le chemin, et pour se faire mieux acceuillir à vos foyers, ils commencent à parler votre langue. Défiez-vous, N. T. C. F., de ces assertions sans preuves, de ces enseignements sans garantie, de ces docteurs sans titres pour vous enseigner et vous conduire. Quand un livre parle de religion, examinez d'abord si l'église l'a marqué de son cachet : s'il y manque, ne l'ouvrez pas.

Nous lisons au livre des actes des apôtres (5), que *Saint Paul* ayant prêché la foi dans la ville d'*Ephèse*, plusieurs des nouveaux convertis, et sans doute des plus lettrés, apportèrent les livres qui leur avaient servi pour les recherches d'une vaine et sacrilége curiosité, et les jetèrent dans les flammes en présence de la multitude. Sans parler du mérite de leur sacrifice, cet anéantissement de productions dangereuses ou coupables pouvait avoir un heureux résultat, dans un siècle où leur remplacement devenait une œuvre difficile et dispendieuse. Aujourd'hui un pareil remède serait complétement inefficace. Nous pourrions demander à une âme égarée par de mauvaises lectures, la destruction de ces misérables feuilles, comme un témoignage de son répentir et un gage de ses bonnes dispositions, mais non comme un moyen d'en purger la terre. Par de pareilles mesures, la masse n'en serait pas sensiblement diminuée; et puis la feuille du lendemain renchérirait sur celles que la flamme aurait dévorées.

Non, ce n'est pas avec le fer et le feu qu'on détruira les mauvais livres ou qu'on arrêtera leurs ravages. O combien le nombre en serait amoindri, s'ils étaient accueillis par le mépris public et le dédain universel! Que notre bourse ne les solde pas, que nos mains ne les remuent pas, que nos lèvres ne les recommandent pas, que nos demeures ne leur soient pas ouvertes, que nos bibliothèques n'en soient pas infectées. Quand tout ce qui porte un cœur

(5) Act. xix. 19.

honnête les traitera avec cette inflexible sévérité, ils se produiront avec moins d'audace.

Eloignons-les surtout des mains et des yeux de l'enfance. Pourrions-nous oublier combien cet âge ouvert à toutes les impressions, commande de discrétion, de vigilance, et pour parler comme la sagesse antique, de respect? O pères et mères dont l'insouciance n'examine pas quels livres sont remis à vos enfants, dont la faiblesse ne leur arrache pas des productions dangereuses, dont la connivence peut-être leur facilite des lectures mortelles à leur innocence, savez-vous de quelle responsabilité vous prenez l'horrible fardeau? Vous ne leur mettez pas vous-mêmes entre les mains des livres impies, obscènes : nous le croyons; mais ces peintures exagérées qui pervertissent leur imagination. mais ces détails passionnés qui amollissent leur cœur, mais ces romans futiles qui énervent leur intelligence, mais ces feuilletons éhontés que chaque courrier vous apporte, que vous dévorez avec une fiévreuse impatience et que vous laissez ensuite traîner dans vos salons et sur vos meubles, où votre compagne, vos fils et vos filles les recueillent pour s'en nourrir à leur tour, c'est-à-dire pour s'empoisonner à leur tour! Et puis vous demanderez avec un naïf étonnement pourquoi la vertu s'affaiblit, pourquoi la pudeur s'éteint, pourquoi la soumission disparaît, pourquoi la paix déserte le sanctuaire de la famille? Pourquoi? parce que vous avez transformé ce sanctuaire de la famille en cabinet de mauvaises lectures.

N. T. C. F. lisez, puisque vous en avez le loisir; mais dans votre intérêt et dans l'intérêt de tout ce qui vous est cher, que les ouvrages destinés à vos études ou à votre délassement, soient soumis à un contrôle discrètement sévère. Ne craignez pas qu'en élagant sans pitié tout ce qui est mauvais ou simplement dangereux, vous vous fermiez du même coup les sources du savoir ou du génie littéraire. Grâces au ciel, les bons livres abondent dans le domaine des sciences, comme dans le champ de la littérature; il en est pour tous les âges et tous les besoins, pour toutes les capacités et tous les goûts; et s'il vous convenait de les réunir, personne ne songerait à faire à votre collection le reproche de pauvreté.

Nous ne terminerons pas, N. T. C. F., sans vous rappeler une œuvre qui n'est encore qu'en germe dans notre pays, mais à laquelle l'avenir réserve, nous le désirons du moins, un utile et vaste développement. Nous voulons

parler de ces bibliothèques établies pour venir en aide aux plus humbles classes de la société, à tant de personnes qui éprouvent le besoin de lire, mais auxquelles manquent presque toujours et le discernement pour choisir, et la fortune pour acquérir les ouvrages propres à les éclairer, à les moraliser, à les consoler. Trop heureuses quand, à force de travail, elles ont réussi à se procurer *la nourriture et le vêtement* (6), entourées peut-être d'une famille sur laquelle s'éparpillent leurs chétives ressources, quel moyen leur restera d'apaiser le cri de leur âme saintement affamée d'une utile instruction? Pour elles s'élaborent ces collections choisies, ces recueils économiques, où les vérités de la religion, les enseignements de la morale, les leçons de l'histoire, les exemples de la vertu, quelquefois même d'ingénieuses et innocentes fictions se présentent sous les formes les plus attrayantes, les plus heureusement adaptées à la mesure de leur intelligence et au mouvement habituel de leurs pensées. Mais est-il rien d'économique pour les pauvres? Ces productions préparées pour leurs besoins, leur demeureront étrangères, si une générosité sagement avisée ne les place dans leurs mains. Nous savons concerter nos efforts pour donner à l'indigent le pain qui le sustente, le vêtement qui le couvre, le toit qui le garantit de la pluie et de la froidure : et la nourriture de son âme, son vêtement d'honneur, sa défense contre de dangereuses atteintes, c'est-à-dire les leçons de la sagesse et de l'expérience, trop chères pour qu'il les achète, même quand elles sont au rabais, nous ne voudrons pas les payer pour lui au prix d'un léger sacrifice? Les misères du corps sont grandes, mais les misères de l'âme plus grandes encore; venons-leur donc généreusement en aide. Il y va d'ailleurs, non pas seulement du bien-être et de l'amélioration de quelques hommes, mais de l'avenir des sociétés. Les privations et les calamités temporelles peuvent amener la ruine et la mort des individus: les peuples périssent par d'autres causes; et dans le nombre de ceux qui ont disparu sans retour, après avoir occupé la scène du monde avec plus ou moins d'éclat, nous croyons qu'aucun ne s'est trouvé anéanti par la faim, la soif, le froid, la flamme ou même le glaive. Quand des nations disparaissent emportées par le vent des révolutions, ou balayées par le souffle de la colère divine, c'est qu'elles avaient subi l'invasion des mauvaises mœurs, préparée par l'invasion des mauvaises doctrines.

(6) Denter, X. 18.

N. T. C. F., vous trouverez peut-être notre langage sévère et nos alarmes exagérées, en regard de l'état présent de nos populations. Mais une transformation se prépare, j'ai presque dit s'opère : et si nous voulons qu'elle s'accomplisse dans les habitudes de la vie extérieure, sans altérer au fond des âmes le sentiment religieux, avisons de bonne heure à préparer pour les générations qui arrivent, des trésors de bonnes doctrines et de sages conseils.

ORDONNANCE POUR LE CARÊME.

Article Premier.

Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage pendant tout le carême, et des œufs jusqu'au dimanche des Rameaux *inclusivement.*

Article 2.

Nous accordons à messieurs les Curés et Desservants, la permission de dispenser du jeûne et de l'abstinence les fidèles confiés à leurs soins, qui auraient des raisons légitimes de réclamer cette dispense.

Article. 3.

Les personnes qui l'auront obtenue seront exhortées à compenser par des aumônes plus abondantes la non-observation de la loi du jeûne et de l'abstinence, afin de satisfaire à la justice divine.

Article 4.

Nous autorisons les pasteurs à avancer ou proroger le temps pascal selon qu'ils le jugeront nécessaire, de manière cependant à ne s'écarter que le moins possible des limites tracées par l'église.

Donné à Quimper, le 12 février 1848.

Jh. M. Evêque de Quimper.

Par Monseigneur l'Evêque :

EVRARD,

Prêtre, Secrétaire de l'Evêché.

Quimper, le 29 Février 1848.

Monsieur et cher Pasteur,

Les événements qui viennent de s'accomplir, et qui vous sont connus, doivent amener un changement dans la formule par laquelle nous appelions les grâces d'en haut sur le chef du gouvernement.

Bientôt tous les citoyens réunis en assemblées primaires auront à se prononcer sur la nature et la forme du gouvernement qui régira la France (proclamations du gouvernement provisoire).

Nous devons former les vœux les plus ardents pour que le résultat soit le plus juste et le plus utile à notre patrie.

Sans rien préjuger, nous demanderons que Dieu répande sur la nation son esprit de lumière, de sagesse et de force.

Vous modifierez donc, comme il suit, l'ancienne formule de prière :

Domine salvam fac Francorum gentem, et exaudi nos, etc.

Quand elle se chantera pour la bénédiction du S. Sacrement, vous ajouterez :

℣ *Salvum fac populum tuum Domine :*

℟ *Et benedic hæreditati tuæ.*

OREMUS.

Deus, à quo sancta desideria, recta consilia et justa sunt opera, da servis tuis illam quam mundus dare non potest pacem, ut et corda nostra mandatis tuis dedita, et hostium sublatâ formidine, tempora sint tuâ protectione tranquilla. Per Christum.

Tout en vous engageant à faire usage, dans l'occasion, des droits qui vous sont communs avec tous les Français, nous vous recommandons le calme, la prudence et la confiance.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre bien sincère attachement.

J^h^-M.,

Évêque de Quimper.

Quimper, le 8 Mars 1848.

Monsieur et cher Pasteur,

Nous vous adressons le tableau de la Visite Pastorale que nous nous proposons de faire cette année dans notre Diocèse, afin que vous connaissiez à temps le lieu et le jour où vos paroissiens devront se présenter pour recevoir la Confirmation.

Pour les préparer à cette grâce, nous vous autorisons à vous faire aider par les Prêtres employés dans le Diocèse, et même par les Ecclésiastiques des Diocèses voisins qui voudraient bien vous seconder.

Nous leur accordons, comme à vous-mêmes, pour cette circonstance, les pouvoirs que nous sommes dans l'usage d'accorder pour les Missions.

Vous rappellerez aux fidèles que c'est un préjugé funeste que de croire qu'il y ait avantage pour leur âme à remettre à un âge avancé la réception du sacrement de la confirmation.

Nous désirons que la cérémonie commence, autant que possible, vers les huit heures du matin.

Nous recevrons avec plaisir les Conseils de Fabrique et les Instituteurs primaires, et nous écouterons avec intérêt les renseignements qu'ils voudront nous donner sur les objets de leur sollicitude respective.

Veuillez bien nous accuser réception de la présente circulaire.

Agréez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre bien sincère attachement.

† J^h-M., Evêque de Quimper.

TABLEAU DE LA VISITE PAST[illegible]ES CONFIRMATIONS EN 1848.

MOIS.	JOURS de LA SEMAINE.	DATE.	PAROISSES où SE DONNE LA CONFIRMATION.	PAROISSES CONVOQUÉES.
MAI.	Lundi.	15	Plonéis.	«
	Mardi.	16	Plougastel-Saint-Germain.	«
	Jeudi.	18	Saint-Corentin.	«
	Mardi.	23	Lopérec.	Quimerc'h.
	Mercredi.	24	Le Tréhou.	«
	Jeudi.	25	Plonéderu..	Trémaouézan. — La Roche. Lanneuffret.
	Vendredi.	26	Saint-Thonan.	Kersaint.
	Samedi.	27	La Forêt.	Saint-Divy.
	Dimanche.	28	Guipavas.	«
	Lundi.	29	Gouesnou.	«
	Mardi.	30	Guilers.	Bohars.
	Mercredi.	31	Saint-Renan.	Milizac.
JUIN.	Vendredi.	2	Plouzané.	Loc-Maria.
	Samedi.	3	Lochrist-Conquet.	Plougonvelen. — Trébabu.
	Dimanche.	4	Ouessant.	«
	Lundi.	5	Molènes.	«
	Mercredi.	7	Lamber.	«
	Jeudi.	8	Lampol-Plouarzel.	«
	Vendredi.	9	Gnipronvel. — Tréouergat.	«
	Samedi.	10	Brélès.	«
	Lundi.	12	Lanildut.	«
	Mardi.	13	«	«
	Mercredi.	14	Lampol-Ploudalmézeau. Saint-Pabu.	«
	Jeudi.	15	«	«
	Samedi.	17	Coatméal.	«
	Dimanche.	18	«	«
	Lundi.	19	Le Drénec.	«
	Mardi.	20	Plougar.	«
	Mercredi.	21	Saint-Vougay. — Trésilidé.	«
	Jeudi.	22	Bodilis.	«
	Vendredi.	23	«	«
	Samedi.	24	Mespaul.	«
JUILLET.	Lundi.	3	Plougoulm.	Sibiril.
	Mardi.	4	Plouescat.	Trefflaouénan.
	Mercredi.	5	Plonévez-Lochrist.	«
	Jeudi.	6	Tréflez.	«
	Vendredi.	7	Plouider.	Goulven.
	Samedi.	8	Plounéour-Trèz.	«
	Dimanche.	9	Kerlouan.	«
	Lundi.	10	Guissény.	Saint-Frégant.
	Mardi.	11	Plouguerneau.	«
	Mercredi.	12	Lannilis.	Landéda. — Tréglonou.
	Vendredi.	14	Loc-Brévalaire.	Lannarvily. — Kernilis.
	Lundi.	17	Saint-Méen.	Trégarantec.
	Mardi.	18	Ploudaniel.	«
	Mercredi.	19	Plounéventer.	St.-Derrien. — St.-Servais.
	Vendredi.	21	Saint-Urbain.	«
AOUT.	Jeudi.	3	Bénodet.	«

Arrêté à Quimper, le 8 Mars 1848.

† J[e].-M., ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Par Monseigneur l'Évêque :

ÉVRARD,

Prêtre, Secrétaire.

ÉVÊCHÉ
DE QUIMPER.

ÉLECTIONS
générales.

Quimper, le 14 Mars 1848.

Monsieur et cher Pasteur,

Les assemblées électorales de canton sont convoquées au 9 avril prochain, pour élire les représentants du peuple à l'assemblée nationale qui doit décréter la Constitution. (Décret du 5 mars.)

Dans une circonstance si décisive pour l'avenir et le bonheur de la France, notre première pensée sera de nous adresser *au père des lumières, à l'auteur de tout don parfait*, pour que les représentants de la volonté nationale soient élus avec une intelligente discrétion, dans l'amour du bien public et de la paix.

Que chacun prie avec ferveur et fasse son devoir;

Que la paresse ou l'indifférence ne retienne personne;

Que la défiance ou la peur n'éloigne aucun de nos frères de l'urne qui doit recueillir toutes les voix pour représenter et sauvegarder tous les intérêts.

Au-dessus de leur tête planera cette devise dont de cruels souvenirs ne doivent pas obscurcir le doux éclat:

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ!

Liberté *: Où souffle l'esprit du Seigneur, là règne la Liberté* (1).
Vous avez été appelés à la Liberté, mes frères (2).

Egalité *: Dieu a fait le petit et le grand, et prend de tous un soin égal* (3).

Fraternité *: Ne sommes-nous pas tous les enfants d'un même père?*
Pourquoi donc mépriser notre frère (4)?

Pour votre direction, dans ce moment solennel, voici nos recommandations :

1. Dites aux Fidèles que c'est pour eux une obligation de se rendre aux assemblées électorales, et de voter selon leur conscience et sans faiblesse pour les hommes qui leur sembleront les plus dignes de leurs suffrages. Mais bornez-vous à ces indications générales, et ne traitez pas dans la chaire des questions politiques, encore moins des questions personnelles.

2. Beaucoup d'électeurs sentiront le besoin de prendre conseil pour fixer leurs choix, et auront recours à des personnes plus éclairées, magistrats, hommes de loi, etc. Si quelques-uns s'adressaient à vous, vous exposant leurs irrésolutions et leurs doutes, dans le calme et la confiance des relations privées, vous vous rappelleriez que tous ont droit à vos conseils, et vous les donneriez franchement et sans hésitation, évitant d'ailleurs toute obsession, toute agitation incompatibles avec la sainte gravité de votre ministère.

3. Présentez-vous aux élections, si vous le pouvez sans manquer à vos obligations pastorales un jour de dimanche. Votre exemple encouragera surtout les populations rurales, encore peut-être sous l'impression d'une vague inquiétude.

4. Fixez l'heure des Offices, et spécialement de la Messe, de manière à faciliter aux Fidèles l'accomplissement de leur devoir électoral. Nous désirons que les Curés des chefs-lieux de Canton puissent disposer, dans la matinée du 9 Avril, plusieurs Messes successives pour la commodité des électeurs venant des autres paroisses; il serait bon d'en donner avis dans tout le canton.

Le Dimanche 2 Avril, avant la Grand'Messe, on chantera, dans toutes les églises, le *Veni Creator*, avec le ℣ *Emitte* et l'Oraison *Deus qui Corda...* pour l'heureux succès des élections générales.

Pendant la semaine et le Dimanche 9 Avril, tous les prêtres réciteront à la Messe la Collecte, la Secrète et la Post-Communion de la Messe du Saint-Esprit.

Si les Autorités locales demandaient un Service pour les Victimes des journées de Février, les Pasteurs pourraient les célébrer avec toute la décence que permettraient les ressources des fabriques.

Nous recommandons instamment à toutes les personnes vivant en communauté, et en général à toutes les personnes pieuses, de faire une communion, pour obtenir du ciel des élections qui répondent aux besoins de la France.

Recevez*, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre bien sincère attachement.*

† J^{h}.-M., ÉVÊQUE DE QUIMPER.

P. S. **Des fonds ont été alloués au budget de 1848, pour augmenter de 100 fr. le traitement des Desservants âgés de 50 ans, avec une augmentation égale à 60 ans, une nouvelle augmentation à 70 ans.**

Nous engageons les Desservants âgés de 50 ans, à nous transmettre sans retard leur extrait d'âge, délivré sur timbre par le Maire de la commune où ils sont nés. Les Desservants âgés de 60 ans et au-dessus, nous ont déjà fourni cette pièce.

La Retraite bretonne indiquée à Quimperlé pour le 24 Juin, commencera le Samedi 17 Juin.

Typographie de E. Blot, fils.

(1) *Ubi spiritus Domini, ibi libertas.* II. Cor. 3. 17.
(2) *Vos in libertatem vocati estis, fratres.* Galat. 5. 13.
(3) *Pusillum et magnum ipse fecit, et æqualiter cura est illi de omnibus.* Sap. 6. 8.
(4) *Numquid non pater unus omnium nostrûm? Quare ergò despicit unusquisque nostrûm fratrem suum?* Malach. 2. 10.

160

ÉVÊCHÉ
DE
QUIMPER.

Quimper, le 12 Avril 1848.

Monsieur et cher Pasteur,

Le choix du 23 avril pour les Élections générales, avait pu jeter dans les esprits une sorte d'hésitation, et quelques électeurs étaient peut-être disposés à s'abstenir, au détriment de la chose publique qui demande, dans cette circonstance si décisive pour le bonheur de la France, le concours éclairé de tous les bons citoyens.

La lettre de M. le Ministre des Cultes aux Évêques (5 avril), indique le moyen de concilier l'accomplissement des devoirs religieux avec l'exercice du droit électoral. *Les scrutins resteront ouverts au moins pendant la journée du lundi, 24 avril.*

Voici, dès lors, la conduite que vous aurez à tenir. Les Curés des chefs-lieux de canton ne changeront pas les heures des offices solennels le jour de Pâques : leurs paroissiens pourront voter dans les intervalles, et même pendant les offices, s'ils ont entendu la sainte messe.

Les Recteurs des paroisses les plus voisines chanteront la grand'messe à 9 heures et engageront leurs paroissiens à se rendre ensuite au chef-lieu de canton pour déposer leur vote.

Les habitants des paroisses les plus éloignées (comprenant la moitié, ou plus, de la population cantonnale), pourront remplir le lundi leur devoir

électoral. Ce jour-là, les Curés cantonnaux tâcheront de faire célébrer plusieurs messes pour satisfaire la dévotion des fidèles, bien que ce ne soit pas fête de précepte.

Rappelez-leur l'obligation d'aller aux Élections.

Si dans votre paroisse, l'autorité publique faisait planter un arbre de la liberté, et demandait le concours de la religion, vous l'accorderiez sans hésiter, et donneriez la bénédiction selon la formule ci-après.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre bien sincère attachement.

† Jh-M., Évêque de Quimper.

BÉNÉDICTION D'UN ARBRE DE LA LIBERTÉ.

℣ Adjutorium nostrum in nomine Domini. ℟ Qui fecit cœlum et terram.
℣ Dominus vobiscum. ℟ Et cum spiritu tuo.

Oremus.

Benedic, Domine, hanc Arborem et terram cui inseritur;
Benedic radices, et nutrias humore fecundo;
Benedic truncum, et firma robore;
Benedic ramos, et extende pullulantes;
Benedic folia, et refrigera rore superno;
Benedic Arborem totam et crescere facias sub nubium imbre, splendore luminis et sole benigno. Sub illius tegmine germinet christiana libertas, vigeant æqualia civium jura, regnet charitas fraternitatis, ut sit memoriale vitalis illius ligni in quo pendens filius tuus veram nobis sanguine suo comparavit libertatem et fraternitatem ad æterna gaudia pariter vocatis. Qui tecum, etc.

Évêché de Quimper.

Quimper, le 2 Mai 1848.

161

Messieurs et chers Coopérateurs,

Au moment où nous allons quitter le Diocèse pour quelques mois, afin de remplir, selon la mesure de nos forces, le mandat que nous avons reçu de la confiance et de l'attachement de nos pieux diocésains, nous nous faisons un devoir de demander pour nous et pour tous nos collègues à l'Assemblée nationale, le secours de vos prières et l'appui, auprès de Dieu, des fidèles confiés à vos soins, afin que notre bonne volonté ne soit pas impuissante, ni nos travaux stériles. Puissions-nous préparer à la France une ère de sécurité, de paix et de bonheur!

Vous avez dû recevoir l'appel de la Commission chargée de recueillir les dons offerts à la Patrie par la générosité publique. Vous vous ferez un devoir de prêter votre concours aux Autorités locales, pour atteindre le noble but que se propose la Commission supérieure.

Nous profitons de la circonstance pour vous exhorter de nouveau, et avec de plus pressantes instances, à profiter des exercices de la Retraite sacerdotale qui s'ouvriront :

A Quimper, le Dimanche 6 Août;

A Lesneven, le Dimanche 20 Août.

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, la nouvelle assurance de notre bien affectueux dévouement.

† Jh.-M., évêque de Quimper.

Par Monseigneur l'Évêque :

ÉVRARD,
Prêtre, Secrétaire.

Évêché
de
QUIMPER.

Quimper, le 2 Juillet 1848.

Monsieur et cher Pasteur,

Par une dépêche télégraphique du 1er courant, l'Assemblée nationale ordonne qu'il soit célébré dans toutes les Églises de France, Jeudi prochain, 6 du présent mois, un service solennel pour le repos de l'âme des citoyens qui ont succombé dans les journées de Juin, pour la défense de la République.

En conséquence, vous aurez à vous entendre avec les Autorités locales pour cette cérémonie funèbre, à laquelle vous donnerez toute la publicité possible et toute la solennité que permettent les ressources de la Fabrique.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre bien sincère attachement.

SAUVEUR,
Vicaire général.

CIRCULAIRE

d'un de MM. les Vicaires generaux

de Quimper,

qui, en l'absence de Monseigneur l'Évêque, appelé à l'Assemblée nationale,
ordonne des Prières publiques pour demander à Dieu un temps favorable
aux moissons.

Nos très-chers Freres,

ARTICLE I.

Il s'est trouvé, dans tous les temps, des hommes qui ne voient Dieu nulle part, et qui le regardent comme étranger à ce qui se passe sur la terre : pour eux, rien n'est réel que ce qui frappe les sens. Aussi, s'imaginent-ils qu'il n'y a de ressources pour tous les besoins de la vie présente que dans l'industrie humaine. Parce que la science et les arts ont vu reculer leurs limites, parce que l'agriculture a fait des progrès qu'on ne saurait trop encourager, et que la culture de la pomme de terre a enrichi notre sol depuis plusieurs années, on s'est écrié avec enthousiasme : *il n'y a plus de famine possible en France.*

Vous voyez maintenant avec douleur, nos très-chers frères, quelle foi on peut ajouter à ces paroles prophétiques. On dirait qu'on a voulu donner un défi à Dieu ; mais Dieu se plaît à humilier les superbes pour leur instruction.

Pour vous, nos très-chers frères, qui, éclairés par les pures lumières de la foi, franchissez la sphère étroite de votre raison et remontez à la source de toute chose, vous comprenez mieux que jamais la vérité de cette prière céleste que Jésus-Christ nous a enseignée: *notre père, qui êtes aux cieux.... donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien.* Vous savez que l'homme peut planter, arroser de ses sueurs les sillons auxquels il confie la semence; mais vous savez aussi qu'il n'y a que Dieu qui puisse donner l'accroissement. Que servirait-il donc à l'homme de déchirer péniblement le flanc de la terre, si Dieu ne daignait bénir ses travaux? Que lui servirait-il même de voir ses champs couverts d'une riche moisson, si le père céleste ne les garantissait contre l'intempérie des saisons et ne les faisait parvenir à leur maturité? Qu'il comprenne donc bien que sa confiance ne doit être ni dans la force de ses bras, ni dans l'habileté de son art, mais en celui qui est la source de tout *don parfait.*

La même foi nous apprend aussi, N. T. C. F., que c'est le péché qui rend les peuples *malheureux.*

On en est si bien convaincu, que, quand un pays est menacé d'une calamité publique, il n'est que trop ordinaire de s'en prendre aux crimes et aux scandales qui le désolent. Mais hélas! personne ne songe à descendre dans son propre cœur, pour y reconnaître une des causes qui les attire, le péché. Allons tous, avec des sentiments de repentir et de confiance aux pieds des autels, pour conjurer le Dieu des miséricordes d'avoir pitié de nous, et de détourner le malheur que nous fait craindre le dérangement de la saison.

A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

ARTICLE 1.

Aussitôt après la réception de la présente circulaire, les pasteurs des paroisses feront une procession solennelle pour demander à Dieu la cessation de la saison pluvieuse. Cette procession aura lieu, soit extérieurement, soit dans l'intérieur des églises, un dimanche, ou bien un jour férié, selon qu'il leur semblera plus convenable, après en avoir toutefois prévenu leurs paroissiens. Ils y chanteront les litanies des saints, avec les versets et oraisons *Ad postulandam serenitatem.*

ARTICLE 2.

Après la procession, on donnera la bénédiction du Saint-Sacrement avec l'ostensoir, à laquelle on chantera le *Tantùm ergò*, le *Parce domine*, le *Miserere mei*, avec les versets et les oraisons ordinaires.

ARTICLE 3.

Pendant neuf jours, à partir de la réception de cette circulaire, on ajoutera aux oraisons de la messe, la collecte qui se trouve dans le missel romain, *Ad postulandam serenitatem.*

ARTICLE 4.

Dans les hôpitaux et communautés, les mêmes prières et bénédictions auront lieu, à l'exception des processions.

ARTICLE 5.

Si le mauvais temps se prolongeait au-delà de huit jours après la procession ci-dessus ordonnée, les pasteurs en feront une seconde avec les mêmes prières.

ARTICLE 6.

Nous autorisons à travailler le dimanche pour sauver la récolte.

Donné à Quimper, le 24 août 1848.

SAUVEUR, *Vicaire général.*

Par mandement:

ÉVRARD,

Prêtre, Secrétaire de l'Évêché.

Évêché
de Quimper.

Quimper, le 8 novembre 1848.

Monsieur et cher Pasteur,

Une dépêche télégraphique annonce que la promulgation de la Constitution aura lieu dimanche, 12 novembre.

M. le Préfet désirant que cet acte solennel soit consacré par la religion, demande qu'il soit célébré à cette occasion, une messe, dans toutes les paroisses, avec la pompe que comportent les localités.

En nous transmettant la dépêche, M. Le Préfet s'exprime ainsi :

Notre premier devoir est d'appeler les bénédictions du ciel sur l'avenir de la France et sur la stabilité des institutions républicaines, et de prier Dieu qu'il nous inspire cet esprit de paix et de concorde qui est le gage le plus assuré de la félicité d'une grande nation.

Nous ne pouvons que nous associer à un sentiment si religieux.

En conséquence, vous inviterez les autorités à assister dimanche, à la grand'messe, à l'issue de laquelle vous chanterez le *Te Deum*.

Dans les villes où le nombre des ecclésiastiques en donnera la facilité, MM. les Curés prendront leurs dispositions pour célébrer une messe basse à l'issue de la messe paroissiale, si les autorités en témoignent le désir.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre bien sincère attachement.

SAUVEUR *vicaire-général*

Quimper, le 21 novembre 1848

Quimper.

ÉLECTION
du Président
de la République

Monsieur et cher Pasteur,

Nous touchons à une époque du plus haut intérêt pour la France; il ne s'agit de rien moins que de fixer son avenir. Il n'y a nulle divergence, nulle incertitude sur le but général. Tous désirent la paix, l'union, la concorde, le bien-être de toutes les classes de la société; une liberté franche et des garanties pour la propriété. Mais on se demande: où trouver l'homme qui réponde à tant d'espérances? C'est en vain qu'on voudrait s'éclairer au flambeau de la seule raison: on ne trouve que ténèbres. Grande leçon de la sagesse divine qui nous prouve une fois de plus, que livrés à nos propres ressources, nous ne pouvons que nous agiter et nous égarer.

Que cette leçon ne soit pas perdue pour nous! Ayons recours à Dieu par la prière, conjurons-le de diriger tellement les esprits, que la majorité désigne l'homme de sa droite : celui qu'il a lui-même choisi dans les décrets de son admirable providence.

Le dimanche, 3 décembre, avant la grand'messe, on chantera dans toutes les églises et chapelles du diocèse, le *Veni Creator* avec le ℣: *Emitte*..... et l'oraison: *Deus, qui corda*...., pour l'heureux succès de l'élection du Président de la République.

Pendant la semaine et le dimanche 10 décembre, tous les prêtres réciteront à la messe la *Collecte*, la *Secrète* et la *Post-Communion* de la messe du Saint-Esprit.

Nous recommandons instamment à toutes les personnes vivant en communauté, et, en général, à toutes les personnes pieuses, de faire une communion, pour obtenir du ciel une élection qui réponde aux besoins de la France.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre bien sincère attachement.

SAUVEUR, *Vicaire-Général.*
KERAUDY, *Vicaire-Général.*

PAR MANDEMENT :

EVRARD,
Prêtre, secrétaire de l'évêché.

P. S. Messieurs les Curés et Desservants sont invités à fixer l'heure des offices et spécialement de la messe, de manière à faciliter aux fidèles l'accomplissement de leur devoir d'électeur.

ÉVÊCHÉ
DE QUIMPER.

Paris, le 28 Novembre 1848.

Monsieur et cher Coopérateur,

En ce moment l'Église de Dieu est soumise, dans la personne de son premier pasteur, à une de ces tristes épreuves où se montrent dans leur hideuse difformité, l'ingratitude et la perversité du cœur humain.

Remplis d'une foi inébranlable en celui qui a fondé cette Église sur la pierre, nous sommes sans crainte comme sans colère, et nous attendons, dans le calme de notre douleur, l'heure de la délivrance et le retour de la paix que signalera (le passé nous en est un sûr garant), une indulgence inépuisable.

Cependant, nous devons aider de nos vœux et de nos prières le Pontife engagé dans cette lutte sacrilége.

Vous aurez donc à réciter, chaque jour, à la Messe, les oraisons *pro summo Pontifice*.

Recevez l'assurance de notre bien sincère attachement.

J^h^-M., Évêque de Quimper.

Évêché
de
QUIMPER.

Quimper, le 9 Janvier 1849.

Monsieur et cher Pasteur,

Les tristes et déplorables événements de Rome ne sont déjà que trop connus. Le Souverain Pontife a dû chercher ailleurs un asile que lui refusent des enfants ingrats et révoltés. Sur la terre étrangère l'immortel Pie IX n'a, pour sa propre subsistance et le gouvernement de l'Église universelle, de ressources aujourd'hui, que dans l'affectueuse et sans doute généreuse hospitalité du Roi de Naples.

Avec l'Épiscopat français, et à la recommandation expresse de notre Évêque bien-aimé, nous faisons un nouvel appel à la charité des Fidèles, et nous la réclamons vivement en faveur de notre Père commun.

Le ~~deuxième~~ 3e Dimanche après l'Épiphanie, 21 Janvier, une Quête pour le Saint-Père sera faite dans toutes les Églises, à toutes les Messes et à tous les Offices de la journée.

Le montant de la collecte sera envoyé, le plus tôt possible, au Secrétariat de l'Évêché.

Et sera notre présente lettre lue au Prône de la Grand'Messe, le Dimanche qui suivra sa réception.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre sincère attachement.

SAUVEUR, *Vicaire général.*

KERAUDY, *Vicaire général.*

P. S. Comme les besoins du Saint-Père, urgents aujourd'hui, ne paraissent pas devoir être momentanés, un registre de souscription pourrait-être ouvert dans tous les Presbytères. MM. les Recteurs en donneraient connaissance aux personnes pieuses et aisées, aux membres du clergé et aux communautés religieuses de leur paroisse. Cette souscription serait organisée à l'instar de l'*Œuvre de la Propagation de la Foi*. Le montant des souscriptions serait de 5 ou 10 centimes, ou, etc., par jour, ou par semaine, ou par mois. Pour faire la collecte et pour le succès de l'œuvre, MM. les Recteurs s'associeraient quelques laïcs zélés.

159

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

POUR

LE CARÊME 1849.

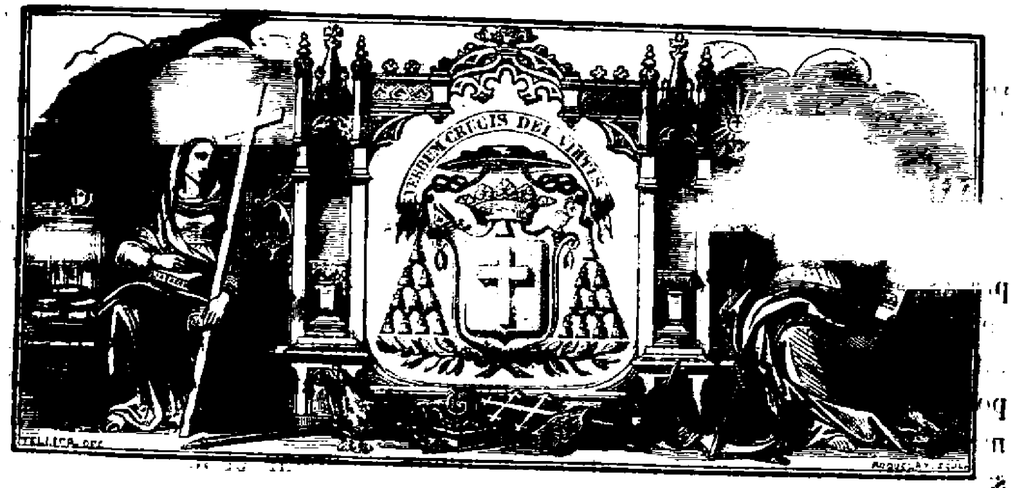
POUR [redacted]



QUIMPER,

IMPRIMERIE DE E. BLOT, FILS, IMPRIMEUR DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE.

160



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

POUR LE CARÊME 1849.

JOSEPH-MARIE GRAVERAN, par la Miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége apostolique, Évêque de Quimper, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, SALUT ET BÉNÉDICTION EN N. S. J. C.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Retenu loin de vous, depuis près d'une année, mais soutenu par la pensée que nous sommes en ce lieu par votre volonté et non par la nôtre, pour les intérêts de la religion et du pays, et non pour notre satisfaction personnelle; consolé d'ailleurs par la perspective d'un retour prochain au milieu de notre famille spirituelle, nous nous faisons un devoir et un bonheur de vous envoyer quelques paroles à la veille de la sainte quarantaine, et à défaut d'une instruction détaillée sur une des vérités de la Foi, ou des obligations de la

vie chrétienne, de vous encourager du moins à marcher avec persévérance dans les voies de la pénitence et de la piété.

Et d'abord, nous vous féliciterons dans la joie de notre cœur, de la conduite que vous avez tenue pendant les jours difficiles que la France vient de traverser, et auxquels succéderont bientôt (nous en avons l'espoir), des jours plus heureux et plus tranquilles. Votre caractère ne s'est pas démenti, et cette fois encore, vous avez montré un calme inaltérable au milieu de l'agitation générale; un admirable esprit de soumission aux lois et de respect pour les dépositaires de la puissance publique, en présence de tant de clameurs irrévérencieuses, et d'essais de rébellion; un élan généreux dans les sacrifices demandés à votre patriotisme pour l'honneur et la sécurité de la France.

Persévérez, Nos très-chers Frères, dans ces nobles dispositions et rendez-les encore plus saintes, en les associant au sentiment chrétien du devoir et du dévouement absolu.

Dans les temps de révolution politique, il est des écueils dont il faut se garantir avec une prudente et ferme circonspection : nous signalerons les plus dangereux pour les cœurs honnêtes et confiants.

1° Les espérances exagérées (quand elles ne sont pas coupables ou chimériques). — Dans l'ordre politique, une indépendance sans limites. — Dans l'ordre social, un nivellement rigoureux où les petits s'élèvent et les grands s'abaissent à la hauteur inflexible d'une même ligne horizontale. — Dans l'ordre naturel, la profusion des richesses, une production intarissable, une répartition stricte comme la justice, large comme la charité. — Dans l'ordre spirituel, une liberté sans contrôle, des croyances sans devoirs ou des devoirs sans pratique.

Vous aurez compris sans peine que l'indépendance sans limites, c'est le fleuve sans rives, qui s'épand et s'évapore. — Que le niveau social, c'est l'étirement douloureux pour les petits, l'aplatissement mortel pour les grands; — Que la répartition des biens naturels est le fait de la charité chrétienne, bien mieux que de l'arithmétique sociale; et que leur production est le don de Dieu, plus encore que le travail de l'homme : car celui-ci n'a pas fait un pacte avec le soleil pour en diriger les rayons sur ses sillons refroidis; sa main ne pressera pas les nuées pour faire tomber la pluie sur ses épis

altérés, et le souffle de sa bouche n'écartera pas les vents du ciel qui lui apportent sur leurs ailes les orages ou la peste. — Quant à la religion, ce n'est pas à vous, N. T. C. F., qu'il sera nécessaire de rappeler la valeur de ses titres, la sainteté de ses droits et le texte de ses prescriptions : vous la connaissez, vous la vénérez et ce qui vaut mieux encore, vous l'observez.

2° Le découragement et un sentiment de lassitude intérieure succédant aux premières illusions. — Dans les commotions sociales, les esprits marchent vite et vont bientôt aux extrêmes; mais l'homme instruit à l'école de l'Évangile n'ignore pas que la Providence a ses vues dans les évènements les moins attendus, et souvent les plus redoutés; vues de justice, et presque toujours aussi de miséricorde. A côté de leurs illusions et de leurs malheurs, les révolutions ont leurs vérités et leurs avantages : il faut avoir le courage de les découvrir et de les dégager, comme on cherche un fruit rafraîchissant sous son épaisse et dure enveloppe. Sachons trouver dans celle que nous avons sous la main, un fruit de liberté chrétienne et de dévouement évangélique.

3° Quand le désenchantement a remplacé l'enthousiasme, la haine frappe à la porte des cœurs. Chacun, selon ses appréciations personnelles, attribue la rigueur de ses épreuves ou la perte de ses espérances à l'action inintelligente ou à la résistance intéressée d'un adversaire; et la haine est trop souvent le dernier mot de ces révolutions exécutées au nom de la fraternité humaine.

N. T. C. F., que vos cœurs ne donnent jamais entrée à ce triste sentiment. Quelle que soit la diversité de vos opinions, ou l'opposition de vos intérêts, que le lien d'une charité commune vous étreigne toujours; qu'il s'étende, sans se rompre, dans vos plus grands écarts; et si les esprits ne parviennent pas à s'entendre, que les cœurs du moins vivent dans un heureux accord.

4° La grande plaie des révolutions populaires, la plus dangéreuse pour le corps politique et la plus difficile à guérir, c'est l'affaiblissement de l'autorité publique; de cette autorité nécessaire qui n'est pas la force matérielle ou la coaction physique, mais la puissance reconnue et respectée du droit et de ses organes légitimes. Toujours attaquée, souvent vaincue, elle arrive par la déconsidération et le mépris à une complète énervation, et dépouillée

de son prestige, n'échappe à l'insulte qu'en se réfugiant dans l'intimidation, sinon dans la terreur.

N. T. C. F., une chose nous a toujours frappé dans votre caractère, rassuré dans vos habitudes : votre soumission aux lois de votre pays et votre respect pour les dépositaires de l'autorité; cet instinct d'une subordination nécessaire, merveilleusement allié au souvenir d'une antique et fière indépendance, et au sentiment de votre valeur nationale : de sorte que vous avez résolu le difficile problème d'obéir sans vous dégrader, et de vous maintenir, sans vous révolter.

Puissiez-vous, au milieu des changements qui vous environnent et qui vous atteindront bientôt peut-être, conserver à jamais ces saintes et nobles dispositions que vous avez puisées surtout, dans la fermeté de vos croyances et la fidélité de votre vie.

ORDONNANCE POUR LE CARÊME.

ARTICLE PREMIER.

Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage pendant tout le carême, et des œufs jusqu'au dimanche des Rameaux *inclusivement*.

ARTICLE 2.

Nous accordons à Messieurs les Curés et Desservants, la permission de dispenser du jeûne et de l'abstinence les fidèles confiés à leurs soins, qui auraient des raisons légitimes de réclamer cette dispense.

ARTICLE 3.

Les personnes qui l'auront obtenue, seront exhortées à compenser par des aumônes plus abondantes, la non-observation de la loi du jeûne et de l'abstinence, afin de satisfaire à la justice divine.

ARTICLE 4.

Nous autorisons les Pasteurs à avancer ou proroger le temps pascal selon

qu'ils le jugeront nécessaire, de manière cependant à ne s'écarter que le moins possible des limites tracées par l'Église.

Donné à Paris, sous notre seing, le 28 janvier 1849.

J^h-M., Évêque de Quimper.

Par Monseigneur l'Évêque :

ÉVRARD,

Prêtre, Secrétaire de l'Évêché.

Évêché
de
Quimper.

Quimper, le 22 Février 1849.

Monsieur et cher Pasteur,

Conformément au vœu de l'Assemblée nationale, exprimé dans la loi du 15 courant, et transmis par dépêche télégraphique aux Archevêques et Évêques, il sera célébré, Samedi prochain, anniversaire du 24 Février, à la Cathédrale, et, autant que faire se pourra, dans toutes les églises paroissiales, un Service funèbre, à la suite duquel on chantera le *Te Deum*.

Vous vous concerterez à cet égard avec les Autorités civiles et militaires.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre bien sincère attachement.

SAUVEUR, *Vicaire général.*

KERAUDY, *Vicaire général.*

ÉCHÉ
IMPER.
—
Pastorale
IRMATION
1849.

Paris, le 1er Mars 1849.

Monsieur et cher Pasteur,

Nous vous adressons le tableau de la Visite Pastorale que nous nous proposons de faire cette année dans notre diocèse, afin que vous connaissiez à temps le lieu et le jour où vos paroissiens devront se présenter pour recevoir la Confirmation.

Pour les préparer à cette grâce, nous vous autorisons à vous faire aider par les Prêtres employés dans le diocèse, et même par les Ecclésiastiques des diocèses voisins qui voudraient bien vous seconder.

Nous leur accordons, comme à vous-mêmes, pour cette circonstance, les pouvoirs que nous sommes dans l'usage d'accorder pour les Missions.

Vous rappellerez aux fidèles que c'est un préjugé funeste que de croire qu'il y ait avantage pour leur âme, à remettre à un âge avancé la réception du sacrement de la Confirmation.

Nous désirons que la cérémonie commence, autant que possible, vers les huit heures du matin.

Nous recevrons avec plaisir les Conseils de fabrique et les Instituteurs primaires, et nous écouterons avec intérêt les renseignements qu'ils voudront nous donner sur les objets de leur sollicitude respective.

Veuillez bien accuser réception de la présente circulaire.

Agréez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre bien sincère attachement.

† J.-M., Evêque de Quimper.

TABLEAU DE LA VISITE PAS[TORALE] CONFIRMATIONS EN 1849.

MOIS.	JOURS de LA SEMAINE.	DATE.	PAROISSES où SE DONNE LA CONFIRMATION.	PAROISSES CONVOQUÉES.
AVRIL.	Jeudi.	26	Plonéis.	«
	Vendredi.	27	Plogastel-Saint-Germain.	«
MAI.	Mercredi.	2	Lopérec.	Quimerc'h.
	Jeudi.	3	Le Tréhou.	«
	Vendredi.	4	Plouédern.	Trémaouézan. — La Roche. Lanneuffret.
	Samedi.	5	Saint-Thonan.	Kersaint.
	Lundi.	7	La Forêt.	Saint-Divy.
	Mardi.	8	Gouesnou.	«
	Mercredi.	9	Guilers.	Bohars.
	Jeudi.	10	Plouzané.	Loc-Maria.
	Vendredi.	11	Lochrist-Conquet.	Plougonvelen. — Trébabu.
	Samedi.	12	Ouessant.	«
	Dimanche.	13	Molènes.	«
	Lundi.	14	Ploumoguer.	Lamber.
	Mardi.	15	Plouarzel.	Lampol-Plouarzel.
	Merçredi.	16	Saint-Renan.	Milizac.
	Vendredi.	18	Lanrivoaré.	Guipronvel. — Trénuergat.
MAI.	Samedi.	19		Brélès.
	Dimanche.	20		Lanildut.
	Lundi.	21		«
	Mardi.	22		Lampol-Ploudalmézeau. Saint-Pabu.
	Mercredi.	23		«
	Vendredi.	25		Coat-Méal.
	Samedi.	26		«
	Lundi.	28		Le Drénec.
	Mardi.	29		Saint-Marc.
JUIN.	Vendredi.	1		«
	Samedi.	2		Saint-Pierre.
	Lundi.	4		«
	Mardi.	5		«
	Jeudi.	7		«
	Vendredi.	8		«
	Jeudi.	21		St.-Derrien. — St.-Servais.
	Vendredi.	22		«
JUILLET.	Samedi.	23	Saint-Méen.	Trégarantec.
	Lundi.	25	Loc-Brévalaire.	Lannarvily. — Kernilis.
	Mardi.	26	Lannilis.	Landéda. — Tréglonon.
	Mercredi.	27	Plouguerneau.	«
	Jeudi.	28	Guissény.	Saint-Frégant.
	Vendredi.	29	Kerlouan.	«
	Samedi.	30	Plounéour-Trèz.	«
	Dimanche.	1	Plouider.	Goulven.
	Lundi.	2	Tréflez.	«
	Mardi.	3	Plonévez-Lochrist.	«
	Mercredi.	4	Plouescat.	Trefflaouénan.
	Jeudi.	5	Plouzévédé.	Saint-Vougay. — Trésilidé.
	Vendredi.	6	Plougar.	Lanhouarneau.
	Samedi.	7	Plougourvest.	Bodilis.
	Lundi.	9	Plougonlm.	Sibiril.
	Jeudi.	19	Plouénan.	Mespaul.
	Vendredi.	20	Plouvorn.	«

Arrêté à Paris, le 1er Mars 1849.

J[ean]-M., Évêque de Quimper.

Par Monseigneur l'Évêque :

ÉVRARD,

Prêtre, Secrétaire de l'Évêché.

CIRCULAIRE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE,

A l'occasion de la Lettre encyclique de Notre Saint-Père le Pape Pie IX, relative à l'*Immaculée Conception de Marie*.

Quimper, le 23 Avril 1849.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Au milieu de ses préoccupations pastorales et des tristesses de son exil, le vénérable Chef de l'Église a suivi d'un œil attentif ce mouvement de la piété catholique, qui se porte avec une ardeur chaque jour plus marquée, vers son trône pontifical, pour en faire descendre une décision solennelle conforme à ses vieilles croyances, et à ses sentiments les plus chers pour la mère de Dieu.

Le moment lui semble venu de répondre à ce pieux appel, et d'élever à la hauteur d'un dogme de notre foi, cette vérité : *Marie a été conçue sans la tache originelle.*

Cependant, avant de prononcer souverainement, le Vicaire de Jésus-Christ invite ses Frères les Évêques à lui faire connaître, sans retard, leurs pensées et leurs vœux sur cette grave question, la dévotion du Clergé aussi bien que des Fidèles envers la Conception de la Vierge immaculée, et le désir avec lequel ils appellent la décision du Siége apostolique.

Il leur recommande encore de prescrire, dans leurs diocèses, des prières publiques pour lui obtenir du Père des lumières l'assistance de son esprit dans l'intérêt de sa gloire.

Nous serons heureux de manifester hautement nos sentiments et les vôtres et voulant répondre aux intentions si pieuses du Souverain Pontife, et obtenir pour nous-mêmes et pour toute l'Église, la protection toute puissante de Marie ;

Après en avoir conféré avec nos vénérables Frères les Chanoines de notre église cathédrale :

Nous avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er.

Les trois Dimanches qui suivront la réception de la présente circulaire, on chantera, dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, avant la Grand'Messe (ou la Messe de Communauté), l'Hymne *Veni Creator*, et l'Antienne *Sub tuum præsidium*, avec les Versets et Oraisons correspondants.

Art. II.

Pendant ces trois semaines, les Prêtres ajouteront à la Messe la Collecte etc., *De Spiritu Sancto.*

Art. III.

Nous recommandons aux religieux et religieuses, aux élèves de nos séminaires et à toutes les personnes pieuses de faire au moins une communion, et à tous les fidèles de réciter chaque jour, pendant ce temps, et à la même intention, un *Pater* et un *Ave Maria.*

Et sera la présente circulaire lue au prône de la Grand'Messe, le Dimanche qui suivra sa réception.

J^b-M., Évêque de Quimper.

Par Monseigneur l'Évêque :

Evrard, *Prêtre Secretaire.*

ENCYCLIQUE DE N. S. P. LE PAPE PIE IX,

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES PATRIARCHES, LES PRIMATS, LES ARCHEVÊQUES ET LES ÉVÊQUES DE TOUT L'UNIVERS CATHOLIQUE.

PIUS PP. IX.

Venerabiles Fratres salutem et Apostolicam Benedictionem.

Ubi primùm nullis certè Nostris meritis sed arcano divinæ Providentiæ consilio ad sublimem Principis Apostolorum Cathedram evecti totius Ecclesiæ gubernacula tractanda suscepimus, summâ quidem consolatione affecti fuimus, Venerabiles Fratres, cùm noverimus quomodò in Pontificatu recol. me. Gregorii XVI Prædecessoris Nostri ardentissimum in catholico orbe mirificè revixerit desiderium, ut ab Apostolicâ Sede tandem aliquandò solemni judicio decerneretur, Sanctissimam Dei Genitricem, omniumque nostrûm amantissimam matrem Immaculatam Virginem Mariam absque labe originali fuisse conceptam. Quod pientissimum desiderium clarè apertèque testantur, atque demonstrant postulationes tum ad eumdem Prædecessorem Nostrum, tum ad Nos ipsos continenter perlatæ, quibus et clarissimi Antistites, et illustria Canonicorum Collegia, et Religiosæ Familiæ, inter quas inclytus Prædicatorum Ordo certatim efflagitârunt, ut in Sacrâ Liturgiâ, ac præsertim in Præfatione Missæ de Beatissimæ Virginis Conceptione vocem illam *Immaculatam* palàm publicèque enunciare et addere liceret. Quibus postulationibus ab eodem Præcessore Nostro, atque à Nobis ipsis quàm libentissimè fut obsecundatum. Accedite etiam, Venerabilis Fratres, ut quamplurimi è vestro ordine suas literas ad ipsum Decessorem Nostrum, et ad Nos dare non destiterint, per quas iteratis petitionibus, atque ingeminatis studiis expostulârunt, ut veluti Catholicæ Ecclesiæ doctrinam definire vellemus, Beatissimæ Virginis Mariæ conceptum immaculatum omninò fuisse, atque ab omni prorsùs originalis culpæ labe immunem. Neque verò hâc nostrâ etiam ætate defuêre viri ingenio, virtute, pietate, doctrinâ præstantes, qui doctis ac laboriosis eorum scriptis hujusmodi ar-

LE PAPE PIE IX.

Vénérables Frères, salut et Bénédiction Apostolique.

Dès les premiers jours, où, élevé sans aucun mérite de Notre part, mais par un secret dessein de la divine Providence, sur la Chaire suprême du Prince des Apôtres, Nous avons pris en main le gouvernail de l'Église entière, Nous avons été touché d'une souveraine consolation, Vénérables Frères, lorsque Nous avons su de quelle manière merveilleuse, sous le Pontificat de Notre Prédécesseur Grégoire XVI, de vénérable mémoire, s'est réveillé dans tout l'univers catholique l'ardent désir de voir enfin décréter par un jugement solennel du Saint-Siége, que la très-sainte Mère de Dieu, qui est aussi Notre tendre Mère à tous, l'Immaculée Vierge Marie, a été conçue sans la tache originelle. Ce très-pieux désir est clairement et manifestement attesté et démontré par les demandes incessantes présentées tant à Notre Prédécesseur qu'à Nous-même, et dans lesquelles les plus illustres Prélats, les plus vénérables Chapitres canoniaux et les Congrégations religieuses, notamment l'Ordre insigne des Frères Prêcheurs, ont sollicité à l'envi qu'il fût permis d'ajouter et de prononcer hautement et publiquement dans la Liturgie sacrée et surtout dans la Préface de la Messe de la Conception de la bienheureuse Vierge, ce mot : *Immaculée.* A ces instances, Notre Prédécesseur et Nous-même avons accédé avec le plus grand empressement. Il est arrivé en outre, vénérables Frères, qu'un grand nombre d'entre Vous n'ont cessé d'adresser à Notre Prédécesseur et à Nous des lettres par lesquelles exprimant leurs vœux redoublés et leurs vives sollicitations, ils Nous pressaient de vouloir définir, comme doctrine de l'Église catholique, que la Conception de la B. Vierge Marie avait été entièrement immaculée et absolument exempte de toute souillure de la faute originelle. Et il n'a

gumentum, pientissimamque sententiam ità illustrârunt, ut non pauci mirentur, quòd nondùm ab Ecclesia, et Apostolica Sede hic Sanctissimæ Virgini decernatur honor, quem communis fidelium pietas Virgini ipsi ex solemni ejusdem Ecclesiæ et Sedis judicio, atque auctoritate tribui tantoperè exoptat. Equidem hujusmodi vota pergrata, perque jucunda Nobis fuêre, qui vel à teneris annis nihil potius, nihil antiquis habuimus, quàm singulari pietate, et obsequio, atque intimo cordis affectu Beatissimam Virginem Mariam colere, et ea peragere, quæ ad majorem ipsius Virginis gloriam, et laudem procurandam, cultumque promovendum conducere posse videantur. Itaquè vel ab ipso supremi Nostri Pontificatûs exordio summâ quidem alacritate in tanti momenti negotium curas cogitationesque Nostras seriò convertimus, atque humiles fervidasque Deo Optimo Maximo preces adhibere haud omissimus, ut cœlestis suæ gratiæ lumine mentem Nostram collustrare velit, quo cognoscere possimus quid in hac re à Nobis sit peragendum. Etenim eâ potissimùm spe nitimur fore, ut Beatissima Virgo, quæ *meritorum verticem supra omnes Angelorum choros usque ad solium Deitatis erexit* (1), atque antiqui serpentis caput virtutis pede contrivit, quæque *inter Christum et Ecclesiam constituta* (2), ac tota suavis et plena gratiarum christianum populum à maximis quibusque calamitatibus, omniumque hostium insidiis, et impetus semper eripuit, atque ab interitu vindicavit, tristissimas quoque ac luctuosissimas nostras vicissitudines, acerbissimasque angustias, labores, necessitates amplissimo, quo solet, materni sui animi miserans affectu, velit præsentissimo, æquè ac potentissimo suo apud Deum patrocinio, et divinæ iracundiæ flagella, quibus propter peccata nostra affligimur, avertere, et turbulentissima malorum procellas, quibus cum incredibili animi Nostri dolore ubique jactatur Ecclesia, compescere, dissipare, et luctum Nostrum convertere in gaudium. Optimè enim nostris, Venerabiles Fratres, omnem fiduciæ Nostræ rationem in Sanctissima Virgine esse collocatam; quandoquidem Deus *totius boni plenitudinem posuit in Maria; ut proindè si quid spei in nobis est, si quid gratiæ, si quid salutis, ab Ea noverimus redun-*

(1) S. Gregor. Pap. *de exposit.* in libros *Regum*

(2) S. Bernard. *Serm.* in cap. XII. *Apocalyps.*

pas manqué aussi dans Notre temps d'hommes éminents par le génie, la vertu, la piété et la doctrine, qui, dans leurs savants et laborieux écrits, ont jeté une lumière si éclatante sur ce sujet et sur cette très-pieuse opinion, que beaucoup de personnes s'étonnent que l'Église et le Siége Apostolique n'aient pas encore décerné à la très-sainte Vierge cet honneur que la commune piété des fidèles désire si ardemment lui voir attribué par un solennel jugement et par l'autorité de cette même Église et de ce même Siége. Certes, ces vœux ont été singulièrement agréables et pleins de consolation pour Nous, qui, dès Nos plus tendres années, n'avons rien eu de plus cher, rien de plus précieux que d'honorer la B. Vierge Marie d'une piété particulière, d'une vénération spéciale, et du dévouement le plus intime de Notre cœur, et de faire tout ce qui Nous paraîtrait pouvoir contribuer à sa plus grande gloire et louange, et à l'extension de son culte. Aussi, dès le commencement de Notre Pontificat, avons-Nous tourné avec un extrême empressement Nos soins et Nos pensées les plus sérieuses vers un objet d'une si haute importance, et n'avons-Nous cessé d'élever vers le Dieu très-bon et très-grand, d'humbles et ferventes prières, afin qu'il daigne éclairer Notre esprit de la lumière de sa grâce céleste, et Nous faire connaître la détermination que Nous avons à prendre à ce sujet. Nous Nous confions surtout dans cette espérance, que la bienheureuse Vierge, qui a été élevée *par la grandeur de ses mérites au-dessus de tous les chœurs des anges jusqu'au trône de Dieu* (1), qui a brisé, sous le pied de sa vertu, la tête de l'antique serpent, et qui, *placée entre le Christ et l'Eglise* (2), toute pleine de grâces et de suavité, a toujours arraché le peuple chrétien aux plus grandes calamités, aux embûches et aux attaques de tous ses ennemis et l'a sauvé de la ruine, daignera également, Nous prenant en pitié avec cette immense tendresse qui est l'effusion habituelle de son cœur maternel, écarter de Nous, par son instante et toute-puissante protection auprès de Dieu, les tristes et lamentables infortunes, les cruelles angoisses, les peines et les nécessités dont Nous souffrons, détourner les fléaux du courroux divin qui Nous affligent à cause de Nos péchés, apaiser et

(1) S. Greg. Pap. *De Expositione*, in lib. *Reg.*

(2) S. Bernard. *Serm.* in cap. XII. *Apocalyps.*

dare.... quia sic est voluntas Ejus, qui totum nos habere voluit per Mariam (1).

Hinc aliquos ecclesiasticos viros pietate spectatos, ac theologicis disciplinis apprimè exultos, et nonnullos Venerabiles Fratres Nostros Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinales virtute, religione, consilio, prudentiâ, ac rerum divinarum scientiâ illustres selegimus, eisque commisimus, ut pro eorum prudentia atque doctrina gravissimum argumentum omni ex parte accuratissimè examinandum curarent, ac subindè eorum sententiam ad Nos diligentissimè deferrent. Dùm autem ità se res habent, illustria Decessorum Nostrorum vestigia sectari, exempla æmulari censuimus.

Quamobrem has Vobis, Venerabiles Fratres, scribimus Litteras, quibus egregiam vestram pietatem, atque episcopalem sollicitudinem magnoperè excitamus, Vobisque etiam atque etiam inculcamus, ut quisque vestrûm pro suo arbitrio, atque prudentia in propria Diœcesi publicas preces indicendas, ac peragendas curet, quo clementissimus luminum Pater Nos supernâ divini sui Spiritûs luce perfundere, numine afflare dignetur, ut in tanti momenti re illud consilium suscipere valeamus, quod ad majorem tum sancti sui Nominis gloriam, tum Beatissimæ Virginis laudem, tum militantis Ecclesiæ utilitatem possit pertinere. Optamus autem vehementer, ut majore, quâ fieri potest, celeritate nobis significare velitis quâ devotione vester Clerus, Populusque fidelis erga Immaculatæ Virginis Conceptionem sit animatus, et quo desiderio flagret, ut ejusmodi res ab Apostolica Sede decernatur, atque in primis noscere vel maximè cupimus quid ipsi, Venerabiles Fratres, pro eximia vestra sapientia de

(1) S. Bernard. *in Nativit. S. Mariæ de Aquæductu.*

dissiper les effroyables tempêtes de maux dont l'Église est assaillie de toutes parts, à l'immense douleur de Notre âme, et changer enfin Notre deuil en joie. Car vous savez parfaitement, Vénérables Frères, que le fondement de notre confiance est en la très-sainte Vierge; puisque c'est en elle que Dieu a placé *la plénitude de tout bien, de telle sorte que, s'il y a en Nous quelque espérance, s'il y a quelque faveur, s'il y a quelque salut, Nous sachions que c'est d'Elle que nous le recevons..... parce que telle est la volonté de Celui qui a voulu que nous eussions tout par Marie.*

En conséquence, Nous avons choisi quelques ecclésiastiques distingués par leur piété, et très-versés dans les études théologiques, et en même temps un certain nombre de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Église Romaine, illustres par leur vertu, leur religion, leur sagesse, leur prudence, et par la science des choses divines, et Nous leur avons donné mission d'examiner avec le plus grand soin, sous tous les rapports, ce grave sujet, selon leur prudence et leur doctrine, et de Nous soumettre ensuite leur avis avec toute la maturité possible. En cet état de choses, Nous avons cru devoir suivre les traces illustres de Nos Prédécesseurs, et imiter leurs exemples.

C'est pourquoi, Vénérables Frères, Nous Vous adressons ces lettres par lesquelles Nous excitons vivement votre insigne piété et votre sollicitude épiscopale, et Nous exhortons chacun de vous, selon sa prudence et son jugement, à ordonner et à faire réciter, dans son propre Diocèse, des prières publiques pour obtenir que le Père miséricordieux des lumières daigne nous éclairer de la clarté supérieure de son divin Esprit, et Nous inspirer du souffle d'en-haut, et que, dans une affaire d'une si grande importance, Nous puissions prendre la résolution qui doit le plus contribuer tant à la gloire de son saint Nom qu'à la louange de la Bienheureuse Vierge et au profit de l'Église militante. Nous souhaitons vivement que Vous Nous fassiez connaître le plus promptement possible, de quelle dévotion votre Clergé et le Peuple fidèle sont animés envers la conception de la Vierge Immaculée, et quel est le désir de voir le Siége apostolique porter un décret sur cette matière. Nous désirons surtout savoir, Vénérables Frères, quels sont à cet égard les vœux et les sentiments de votre éminente sagesse. Et comme Nous avons déjà accordé au

168

re ipsa sentiatis quidque exoptetis. Et quoniàm Romano Clero jàm concessimus, ut peculiares canonicas horas de Beatissimæ Virginis Conceptione recentissimè compositas, ac typis editas recitare valeat loco earum, quæ in communi Breviario continentur, idcircò hisce Litteris facultatem Vobis tribuimus, Venerabiles Fratres, ut, si ità placuerit, universus vestræ Diœceseos Clerus easdem de Sanctissimæ Virginis Conceptione canonicas horas, quibus nunc Romanus utitur Clerus, persolvere liberè et licitè possit, quin ejusmodi veniam à Nobis, vel a Nostra Sacrorum Rituum Congregatione implorare debeatis.

Planè non dubitamus, Venerabiles Fratres, quin pro singulari vestra in Sanctissimam Virginem Mariam pietate hisce Nostris desideriis omni curâ et studio quàm libentissimè obsequi gaudeatis, atque opportuna responsa, quæ à Vobis exposcimus, Nobis dare properetis. Interìm verò cœlestium omnium munerum auspicem, et præcipuæ Nostræ in Vos benevolentiæ testem accipite Apostolicam Benedictionem, quam ex imo corde profectam Vobis ipsis, Venerabiles Fratres, cunctisque Clericis, Laicisque fidelibus vigilantiæ vestræ commissis amantissimè impertimur.

Datum Cajetæ, die 2ª februarii, anno 1849, Pontificatûs Nostri anno tertio.

PIUS PP. IX.

Clergé romain l'autorisation de réciter un office canonique particulier de la Conception de la très-sainte Vierge, composé et imprimé tout récemment, à la place de l'office qui se trouve dans le Bréviaire ordinaire, Nous Vous accordons aussi par les présentes Lettres, Vénérables Frères, la faculté de permettre, si vous le jugez convenable, à tout le Clergé de votre Diocèse, de réciter librement et licitement le même office de la Conception de la très-sainte Vierge, dont le Clergé romain fait actuellement usage, sans que vous ayez à demander cette permission à Nous ou à Notre Sacrée Congrégation des Rits.

Nous ne doutons nullement, Vénérables Frères, que votre singulière piété envers la très-sainte Vierge Marie ne vous fasse obtempérer avec le plus grand soin et le plus vif empressement aux désirs que Nous Vous exprimons et que Vous ne Vous hâtiez de Nous transmettre en temps opportun les réponses que Nous vous demandons. En attendant, recevez comme gage de toutes les faveurs célestes, et surtout comme un témoignage de Notre bienveillance envers vous, la bénédiction apostolique que Nous Vous donnons du fond de Notre cœur, à Vous, Vénérables Frères, ainsi qu'à tout le Clergé et tous les Fidèles laïques confiés à votre vigilance.

Donné à Gaëte, le deuxième jour de février de l'année 1849, l'an III^e^ de notre Pontificat.

PIE IX.

AVIS.

I.

La première retraite ecclésiastique s'ouvrira le Dimanche 2 Septembre, à Lesneven;

La seconde, le Dimanche 16 Septembre, à Quimper.

Les prêtres qui voudront en profiter, en donneront avis au moins 15 jours à l'avance.

Nous ne croyons pas nécessaire d'insister sur l'importance de ces pieux exercices, et sur le désir très-ardent que nous éprouvons de les voir suivis par un grand nombre de nos zélés Coopérateurs.

II.

Si l'autorité publique demande des prières pour l'anniversaire du 4 Mai, les pasteurs des paroisses chanteront le *Te Deum*, le *Domine Salvam fac Rempublicam* avec le ℣ et l'oraison ordinaires. Ils s'entendront avec les autorités locales pour fixer le moment de la cérémonie qui pourra être remise au dimanche 6 Mai.

III.

M. le Préfet du Finistère a pris un arrêté pour prescrire les mesures les plus propres à prévenir ou atténuer les ravages du choléra, qui s'est déjà montré dans quelques parties de la France. Il a prescrit l'établissement de commissions cantonnales, en exprimant le désir que MM. les Curés en fissent partie.

Le 9 Avril, il nous a écrit directement pour nous prier d'engager MM. les Curés et Desservants à seconder MM. les Maires dans cette mission toute d'humanité et de bienveillance.

Quimper, le 9 Avril 1849.

« MONSEIGNEUR,

« J'ai lieu de craindre que des accidents de choléra ne se soient manifestés sur quelques points du département. Dans ces circonstances, nous ne devons négliger aucune des précautions qui peuvent nous préserver de l'invasion ou en atténuer l'action.

« J'ai pensé, Monseigneur, que MM. les Curés et Desservants voudraient bien seconder MM. les Maires dans cette mission toute d'humanité et de bienveillance. Le ministère qu'ils exercent, la nature et la fréquence des rapports qu'il établit entre eux et leurs paroissiens, les mettent plus que personne à portée de leur faire comprendre la nécessité des précautions qui leur sont conseillées par l'autorité administrative, pour les préserver de la maladie dont nous sommes menacés. J'ai donc l'honneur de vous prier, Monseigneur, de vouloir bien intervenir auprès de MM. les Curés et Desservants, pour que ces dignes ecclésiastiques s'attachent à persuader aux populations des campagnes que la propreté, un régime salubre, l'abstinence des boissons fortes, sont les plus efficaces des préservatifs à employer. Je leur serai également obligé de tenir l'autorité administrative exactement et promptement informée de l'état sanitaire de leurs localités respectives et de lui rendre compte sur le champ des cas de choléra qui viendraient à s'y produire.

« Agréez, etc. »

Le Préfet du Finistère,

Signé : BRISSOT-THIVARS.

† J.-M. ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Quimper, Impr. de E. Blot, fils,
Imprimeur de Monseigneur l'Evêque.

ÉVÊCHÉ DE QUIMPER.

Lettre-Circulaire de Monseigneur l'Evêque de Quimper, qui ordonne des prières pour demander à Dieu l'éloignement ou la cessation du Choléra.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Vous savez que le fléau qui désola tant de pays, il y a dix-sept années, a reparu dans la capitale de la France et dans quelques-unes de nos provinces.

Moins redoutable que dans sa première invasion, il frappe cependant un grande nombre de victimes. A l'heure où nous écrivons, il n'a pas encore franchi les limites de ce diocèse ; mais il s'est déjà montré dans notre voisinage, et nous pouvons craindre qu'il ne soit aussi bientôt parmi nous.

Nous vous recommandons instamment l'emploi des moyens préservatifs ou curatifs dont la science et l'expérience ont révélé l'efficacité. L'Esprit Saint n'a pas dédaigné de nous instruire que la terre *produit des remèdes à nos maladies* (1) *et qu'il a formé le médecin pour que nous invoquions son savoir à l'heure du danger* (2).

(1) *Altissimus creavit de terrâ medicamenta, et vir prudens non abhorrebit illa.* (Eccl. 28. 4.)
(2) *Honora medicum propter necessitatem, etenim illum creavit altissimus.* (Eccl. 28. 1.)

Opposons encore aux coups de l'ennemi la puissante défense d'une vie sobre et régulière.

Opposons-lui surtout les pieux élans d'une prière pleine de confiance et d'abandon. *Si Dieu nous frappe, sa main peut aussi nous guérir* (3) : *si la mort est à ses ordres, il est également le maître de la vie* (4), et son oreille ne se fermera pas à notre voix pieusement soumise. Nous lui dirons avec le roi pénitent : *Guérissez-moi, Seigneur, car le trouble a pénétré mes os* (5). Et quand il nous aura exaucés, nous chanterons le cantique de la reconnaissance : *J'ai crié vers vous, et vous m'avez guéri : vous avez rappelé mon âme des portes du tombeau* (6).

Que si nous sommes personnellement à l'abri des atteintes du fléau, nous ne nous montrerons pas indifférents aux épreuves et au salut de ceux qui en seront frappés, et nous dirons avec Moyse, affligé de la maladie de Marie, sa sœur : Voici que le mal a déjà dévoré la moitié de sa vie, *guérissez-la, Seigneur, je vous en conjure* (7).

A CETTE FIN, NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS :

1. Tous les Dimanches, après la réception de la présente circulaire (et jusqu'à la cessation du Choléra), on chantera, à l'issue de la Grand'Messe, le Psaume *Levavi oculos meos in montes*, et l'Antienne à la Sainte Vierge *Sub tuum præsidium.*

Les Prêtres réciteront à la Messe les Oraisons *Pro vitandâ mortalitate.*

Quimper, le 14 Juin 1849.

J.-M., Évêque de Quimper.

Par Mgr l'Évêque :

Évrard, *Prêtre, Secrétaire de l'Évêché.*

(3) *Percutiam et ego sanabo.* (Deuter. 32. 39.)
(4) *Ego occidam, et ego vivere faciam.* (Ibid.)
(5) *Sana me, Domine, quoniam conturbata sunt ossa mea.* (Ps. 6. 3.)
(6) *Clamavi ad te, et sanasti me; Domine, Eduxisti ab inferno animam meam.* (Ps. 29. 3.)
(7) *Deus, obsecro, sana eam.* (Num. 12. 13.)

Évêché de Quimper,

Quimper, le 2 Octobre 1849.

Monsieur et cher Pasteur,

J'ai cru devoir recommander vivement, pendant la retraite ecclésiastique de Quimper, l'œuvre de M. A. Duclézieux *pour la colonisation de la Bretagne, en faveur des orphelins, enfants pauvres, trouvés ou abandonnés.*

Cette œuvre est d'autant plus intéressante, et peut se promettre un avenir d'autant plus prospère que les *Contre-Maîtres* de la colonie sont réunis, avec l'approbation de l'autorité spirituelle, en un institut de *Religieux-Laboureurs,* spécialement voués au travail agricole et à l'éducation des enfants de la campagne. Nous croyons être certain que les projets de M. A. Duclézieux ont reçu les encouragements du Souverain Pontife.

La fortune du généreux fondateur a largement pourvu aux premières dépenses des trois établissements déjà fondés. Pour consolider son œuvre et l'étendre aux cinq départements de la Bretagne, il fait appel à la bienveillance de ses compatriotes. Le Gouvernement, qui lui a donné des preuves d'un intérêt bien sincère, vient d'autoriser une Loterie destinée spécialement à l'institut religieux des *Contre-Maîtres.* Les billets en sont cotés à un prix assez bas pour être accessibles aux fortunes les plus modestes : (1 franc). Je désire que vous en assuriez le succès par votre concours et votre influence.

Des billets seront déposés au moins dans les mairies de tous les chefs-lieux de canton. Les sommes recueillies pourront être adressées à la préfecture ou à l'évêché. Cet envoi ne doit pas être retardé au-delà des premiers jours de décembre.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de mon bien affectueux dévouement,

J^E^-M., Évêque de Quimper.

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

DU CONCILE DE LA PROVINCE DE TOURS.

Joseph-Marie GRAVERAN, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége apostolique, Evêque de Quimper, au clergé et aux fidèles de notre Diocèse, salut et bénédiction en N. S. J. C.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Notre vénérable métropolitain, Monseigneur l'Archevêque de Tours, a convoqué les Évêques ses suffragants, dans la ville de Rennes, pour former avec lui et sous sa présidence, le Concile de notre province ecclésiastique. Il a choisi, pour l'ouverture de cette religieuse assemblée, le jour où toute l'Église honore le grand Saint Martin, le plus illustre des Pontifes dont il a recueilli l'héritage, afin de trouver dans ce nom et ce souvenir, protection et encouragement.

C'est pour vous, N. T. C. F., c'est dans votre intérêt, que les Évêques vont se réunir; et, sous les yeux de Jésus-Christ, le Pontife éternel, examiner

quelles recommandations ils devront vous faire, quelles erreurs vous dénoncer, quels écueils signaler à votre vigilance. Ils ne discuteront pas vos affaires temporelles, ni les lois destinées à les régler et à les garantir : mais laissant, comme il convient, ce souci aux hommes qui sont en possession de votre confiance et de votre mandat, ils se préoccuperont exclusivement de vos intérêts spirituels, des droits de la vérité, des avantages de la vertu, de la règle du devoir, du triomphe de la piété chrétienne.

Alors même que leur attention semblera concentrée dans des questions en apparence étrangères aux simples brebis de leur berçail, quand ils rappelleront l'ordre immuable de la sainte hiérarchie, les principes de la juridiction ecclésiastique, les obligations des pasteurs, les devoirs de la vie sacerdotale, ou bien encore, les vénérables et sages prescriptions qui doivent assurer l'observation de la liturgie sacrée, la splendeur du culte public et la pompe des saintes cérémonies, vous serez tous présents à leur pensée; et le plus grand bien de vos âmes sera le but de leurs travaux, et dictera leurs décisions.

Le Concile de la province de Tours a donc des titres bien justifiés à votre respect et à votre intervention; et c'est avec confiance que nous réclamons pour lui le secours de vos prières et de vos bonnes œuvres. Vous demanderez au Père des lumières, à la source de toute sagesse, que son Esprit préside à cette vénérable assemblée, qu'il en dirige les débats et en inspire les décrets.

A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons :

ARTICLE Ier.

Le 11 novembre, jour de l'ouverture du Concile, il sera chanté un *Veni Creator* dans toutes les églises de notre diocèse, à l'issue de la messe paroissiale.

ARTICLE II.

Nous exhortons les fidèles à le réciter en particulier, chaque jour, pendant la durée du Concile, ou bien, l'*Oraison dominicale* et la *Salutation angélique*.

ARTICLE III.

Nous les invitons à communier une fois à la même intention.

ARTICLE IV.

Pendant le Concile, les prêtres diront chaque jour, à la messe, les oraisons *de Spiritu Sancto*.

Et sera, le présent Mandement, lu dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Quimper, sous notre seing, notre sceau et le contre-seing de notre Secrétaire, le 26 octobre 1849, fête de saint Alor et de saint Alain, évêques de Quimper.

J[b]-M., Évêque de Quimper.

Par Monseigneur l'Évêque :

ÉVRARD,

Prêtre, Secrétaire de l'Évêché.

174

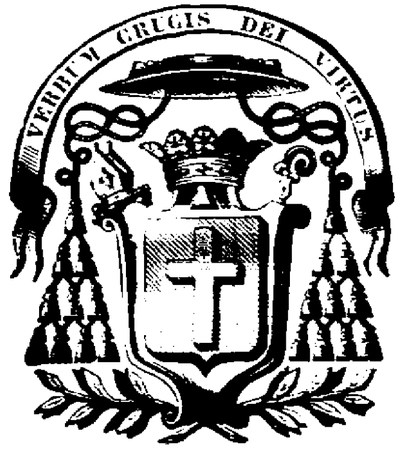
MANDEMENT

DE

Mgr l'Evêque de Quimper,

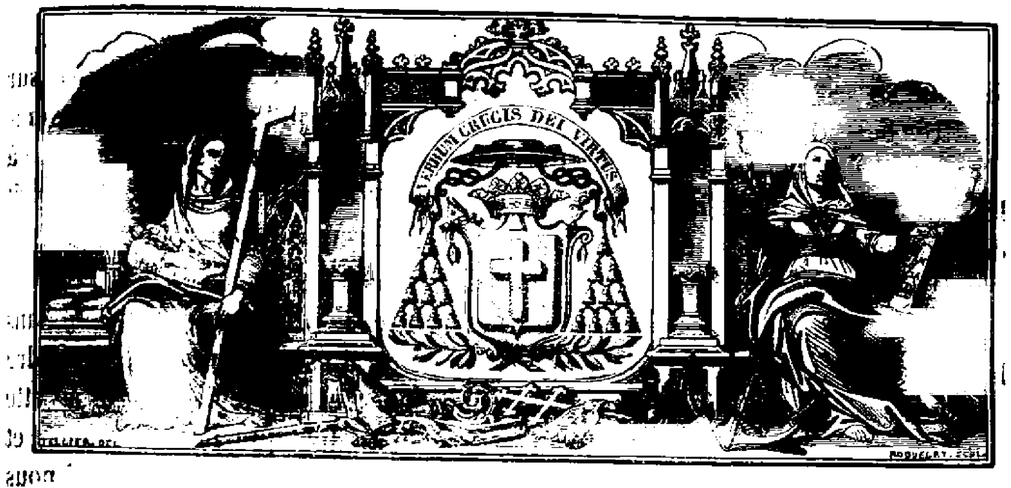
POUR

LE CARÊME 1850.



QUIMPER,

IMPRIMERIE DE E. BLOT, FILS, IMPRIMEUR DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE.



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

POUR LE CARÊME 1850.

Joseph-Marie GRAVERAN, par la Miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége apostolique, Évêque de Quimper, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. J. C.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Il est une prière, empruntée au saint Roi *David*, que nos lèvres répètent et que nos cœurs prononcent avec confiance : *Seigneur, vous enverrez votre Esprit, et une autre création s'accomplira, et vous renouvellerez la face de la terre* (1)

Cette pensée de rénovation, cette image d'un monde nouveau préoccupent dans les jours présents, une foule d'esprits de tout ordre et de toute trempe, qui jugent que le monde, le monde social surtout, est mal organisé; que déjà

(1) *Emittes Spiritum tuum et creabuntur, et renovabis faciem terræ.* (Ps. 103. 30.)

la ruine s'y est introduite, et que l'heure est venue de le reconstruire sur d'autres bases et dans de nouvelles proportions, et si quelques-uns, à l'exemple du Roi prophète, demandent l'accomplissement de cette grande œuvre à l'Esprit de Dieu, plusieurs se persuadent qu'elle n'est pas au-dessus de l'esprit de l'homme, et que leur intelligence et leur force suffiront à la conduire à bonne fin.

Oui, sans doute, le désordre est sur la terre, et le plus grand désordre dans le cœur de l'homme; c'est même de ce cœur qu'il est sorti pour se répandre dans la société; mais qui s'occupe à le chercher, et sait le découvrir à cette source? en général, nous nous trouvons très-bons tels que nous sommes, et ne voyons le mal que dans notre entourage, dans les événements qui nous froissent, les lois qui nous gênent, l'organisation sociale qui nous assigne un rang subalterne.

Jadis l'homme se contentait d'améliorer et de changer sa position personnelle, et celle de sa famille; aujourd'hui chacun semble avoir reçu la mission de changer le monde. Jadis, simple passager sur le vaisseau qui portait sa fortune, il s'en prenait souvent à murmurer de sa place, à en désirer une meilleure, à se la procurer par la force ou la ruse : aujourd'hui, il prétend calculer et règler la marche du navire, et menace le pilote de le jeter à la mer, s'il n'obéit pas à ses injonctions impérieuses; et en effet, il parvient quelquefois à imposer sa volonté. Quand elle est appuyée par d'autres volontés également en révolte : il prend le gouvernail, et présente la voile à un autre vent du ciel, audace qui ne le préserve pas toujours du naufrage; heureux quand il peut échapper tout meurtri à la fureur des vagues et aux aspérités des écueils.

Est-ce donc qu'il faille condamner sans indulgence ce besoin de changement dont l'homme est incessamment tourmenté, et ne devons-nous y voir que le triste fruit d'une corruption avancée ou le stérile effort d'une irrémédiable faiblesse? A Dieu ne plaise que nous en portions toujours un jugement si sévère. Cette mobilité inquiète est un indice de sa grandeur. Il sent instinctivement, même quand il n'a pas reçu, ou qu'il a mis en oubli les enseignements de la foi, qu'il est fait pour les grandes choses, et qu'il n'est pas de destinée si haute à laquelle il ne doive aspirer et qu'il ne puisse atteindre. Mais il est bien vrai qu'à ces aspirations vers un état meilleur et une condition plus parfaite, l'homme mêle trop souvent la confusion de mille plans di-

vers, conçus par la présomption, pour être exécutés par l'ignorance, les fausses combinaisons d'un esprit sans prévoyance, les ardeurs d'une impatience qui ne veut pas souffrir et ne sait pas attendre, et presque toujours, hélas! les emportements d'une colère qui s'allume au choc des oppositions, et s'avive au souffle des rivalités.

Nous ne dirons pas à l'homme : Renonce à tes pensées de rénovation, repousse tout projet d'amélioration pour toi-même comme pour la société au sein de laquelle tu accomplis tes chétives destinées; reste à jamais ce que tu es, sans désir comme sans espoir de ce sort plus prospère et de cette condition plus digne dont le sentiment vivace est un souvenir et non pas un mensonge.

Mais il nous sera bien permis de lui dire tout d'abord que si la création, dans le monde des esprits comme dans le monde des corps, a bien pu être dégradée par ses attentats, elle ne se relèvera point par un acte de sa volonté ni par un effort de sa puissance. L'auteur de ce merveilleux ouvrage pourra seul en réparer les ruines. *Quand il détourne sa face, tout est dans le trouble, l'intelligence se perd, la créature est défaillante, et retombe dans sa poussière; quand son esprit revient, tout renaît, et la face de la terre se renouvelle..... que la gloire du Seigneur brille dans la durée des siècles.* (2)

Puis, après avoir proclamé l'impuissance de l'homme en dehors de Dieu, nous lui dirons que si ce Dieu fort n'a pas besoin de son aide, il veut bien accepter son concours; qu'il lui fait même cet honneur de le réclamer dans l'œuvre de la réhabilitation universelle. Mais le concours, c'est l'identité des desseins, l'accord des volontés, et la simultanéité des efforts. Si l'homme, au lieu de concourir avec Dieu, combat ses plans et lève le drapeau d'une criminelle et sotte opposition, il s'épuisera vainement dans la lutte, et sera brisé à l'heure même qu'il aura marquée pour son triomphe.

Voici, N. T. C. F., la pensée sur laquelle nous voulons appeler l'attention de votre esprit : de toutes parts, nous entendons retentir ces grands mots de progrès, de renouvellement, de réhabilitation complète, de bonheur universel. Après avoir ébranlé les cités populeuses, ils ont trouvé un écho dans les campagnes, et déjà l'habitant des hameaux commence à se demander si, en effet, se lèvera bientôt ce soleil qui n'éclairera que des heureux. Si nous ne pou-

(2) *Avertente autem te faciem turbabuntur: auferes spiritum eorum, et deficient, et in pulverem suum revertentur..... Emittes Spiritum tuum..... Sit gloria Domini in seculum.* (Ps. 103. 29.)

vous partager ces illusions, nous n'avons garde de repousser la douce attente d'un avenir moins rude, ou de condamner les efforts tentés pour en hâter la réalisation. Travaillez donc, dans la mesure de vos forces, à vous faire de nouveaux *cieux et une terre nouvelle* (3), comme parlent les livres saints, c'est-à-dire une destinée plus digne de votre céleste origine; mais travaillez avec Dieu et comme Dieu.

Quel est le caractère qui nous frappe d'abord dans les ouvrages du Très-Haut? l'*ordre*. Il se montre aux regards les moins attentifs dans la création matérielle, dans la disposition des éléments, leurs combinaisons variées, les lois de leurs rapports mutuels, leur marche régulière dans le temps et l'espace. Chacun, à la place qui lui fut assignée, poursuit sa carrière et accomplit sa tâche sans trouble et sans confusion, à la plus grande gloire de leur auteur, et au plus grand avantage de la créature raisonnable. *Les astres du firmament gardent leur rang dans leur course rapide* (4), *et le jour docile ramène la lumière* (5).

S'agit-il de créer une nation, le Seigneur choisit pour ses instruments des *ordonnateurs*, c'est-à-dire des hommes d'ordre (6). Veut-il désigner une armée *terrible dans les combats*, il dépeint ses phalanges se réunissant et marchant en bon ordre (7). Ailleurs il nous montre les enfants de Lévi appliqués au service du tabernacle, ou chantant les louanges du Dieu assis sur les chérubins, et nous fait admirer dans la beauté de l'ordre la majesté de leurs cérémonies et la sainte harmonie de leurs cantiques (8). Les œuvres même inspirées par la vertu, perdent leur caractère, si l'ordre ne les règle pas (9), et la charité n'est souveraine que parce qu'elle est souverainement ordonnée (10).

Mais qu'est-ce que l'ordre, et quelle idée l'esprit doit-il s'en former? L'ordre résulte, dans le monde matériel et pour chaque chose, du choix et de la

(3) *Ecce ego creo cœlos novos et terram novam, et non erunt in memoriâ priora.* (Isa. 65. 17.)
(4) *Stellæ manentes in ordine et cursu suo* (Judic. 5. 20.)
(5) *Ordinatione tuâ perseverat dies.* (Ps. 118. 91.)
(6) *Et mittam eis ordinatores.* (Jerem. 48. 12.)
(7) *Terribilis ut castrorum acies ordinata.* (Cant. 6. 3.)
(8) *Constituit Levitas in ordine suo ut laudarent et ministrarent.* (II. Paral. 8. 14.) *Et ordo in cantoribus per dies singulos.* (II. Esdr. 11. 23.)
(9) *Omnia honestè et secundùm ordinem fiant.* (I. Cor. 14. 40.)
(10) *Ordinavit in me caritatem.* (Cant. 2. 4.)

nature des éléments qui la constituent, du temps où elle vient, de la place qu'elle occupe, de sa fidélité à remplir sa destinée naturelle. Si ses éléments se combattent, si son heure n'est pas venue, ou se trouve dépassée, si la place lui est insuffisante ou d'ailleurs occupée, si le résultat final est en opposition avec le but à atteindre, il y aura désordre, lutte et destruction.

Dans le monde moral, et pour les actes libres de la volonté humaine, l'ordre résulte également de la nature et de la combinaison des motifs qui déterminent le choix de cette volonté, de l'opportunité du temps, de la convenance des lieux, des moyens employés et de leur proportion exactement calculée avec la fin qu'il s'agit d'obtenir. Si les éléments des déterminations de l'homme sont corrompus, s'il prend mal son heure ou le champ de ses expériences, si ses moyens d'exécution vont à contrarier ou empêcher son action et en pervertissent le résultat, il y a désordre, lutte et destruction.

Et remarquez que l'ordre ne doit pas se montrer seulement dans chacune de nos œuvres; il doit régner dans la suite même de ces œuvres et dans leur ensemble, assignant à chacune son rang et son importance.

A partir de ces principes, nous vous dirons, **N. T. C. F.** : Quand une voix séduisante chatouille votre oreille par de flatteuses promesses de rénovation, de liberté, de richesse universelle; quand elle vous convie à secouer ce qu'elle nomme votre apathie séculaire, et à hâter par votre concours actif l'avènement de cette ère glorieuse et fortunée, à briser avec un passé honteux et funeste, et à fonder par vos lumières, votre énergie, la puissance réunie de vos suffrages, le règne indestructible de la justice et de la fraternité : demandez-vous d'abord si votre œuvre, comme celle de Dieu, portera le cachet nécessaire de l'ordre. Les éléments de vos résolutions sont-ils tous d'une pureté inaltérable, et ne s'y mêle-t-il aucun levain d'intérêt personnel et peut-être exclusif? Cette organisation d'une société merveilleuse, n'y travaillez-vous que dans un esprit de sacrifice, pour l'amour de la vertu et le zèle du bien général? Vous êtes-vous assuré que l'heure est venue où doit s'accomplir cette vaste transformation, et que votre pays est mûr pour ses nouvelles destinées? Vos voies sont-elles assurées, vos ressources suffisantes, votre force plus puissante que tous les obstacles; mais surtout pouvez-vous répondre qu'au lieu d'un ordre parfait, vos tentatives n'amèneront pas un affreux désordre et une irrémédiable confusion?

Nous voudrions, N. T. C. F., que les hommes qui vous prêchent la nécessité d'une réorganisation sociale, et vous en pronostiquent, en termes pompeux, les splendides résultats, voulussent bien se demander à eux-mêmes si le triomphe de leurs doctrines serait en effet le triomphe de l'ordre.

Mais si notre voix ne peut les atteindre, nous vous dirons, à vous qui les avez entendus : Ne recevez leurs leçons qu'avec une prudente défiance, et ne vous laissez pas éblouir par de brillantes théories : car l'expérience ne les confirme pas toujours, et trop souvent leur application pratique se résout en bouleversements.

Cependant le monde s'agite, et en présence de cette agitation il n'est donné à personne de demeurer dans l'indifférence ou l'inertie : tous doivent s'intéresser, et dans une mesure plus ou moins large, se mêler au mouvement; mouvement de progrès, de réforme, de quelque nom qu'on le nomme. Eh bien, marchez, réformez; mais pour le faire avec ordre, travaillez d'abord à vous réformer vous-même; mettez de l'ordre dans vos pensées, de l'ordre dans vos sentiments, de l'ordre dans vos desseins et dans vos œuvres, puis étendez la réforme à ce qui vous entoure et vous touche de plus près, à cette famille que Dieu vous a confiée, à ces enfants qui déjà prêtent l'oreille à la voix du mensonge, et semblent prêts à suivre l'appel des passions; à ces serviteurs qui ne tiennent pas une place assez grande dans vos préoccupations, et vous en accordent une fort petite dans leurs respects, et plus restreinte encore à Dieu et à sa sainte loi. Puis, quand l'ordre régnera dans votre âme et dans votre maison, étendez votre sollicitude aux intérêts de la petite patrie, de la patrie communale, portant encore l'esprit d'ordre dans l'administration et le conseil; et quand la grande patrie fera un appel à vos lumières et à votre dévouement, si le progrès est votre but, qu'à l'exemple de Dieu, l'ordre soit votre règle.

II. Un second caractère se fait remarquer dans les œuvres du Très-Haut; la *prévoyance*. Dieu ne se détermine et n'agit jamais sans se proposer un but certain; il voit clairement l'œuvre qu'il veut produire; il connaît la nature et la puissance des moyens qu'il emploie, la force et la durée des résistances qu'il rencontrera, (et ces résistances proviennent de la volonté de l'homme que Dieu a voulu libre, parce qu'il l'a voulu capable de vertu et de mérite). Il aperçoit dans un avenir déjà présent pour lui, le résultat final de ses actes

qui ne trompe jamais ses prévisions. Quand il appelle la lumière, ce ne sont pas les ténèbres qui répondent : ces astres auxquels sa main a tracé leur route, nous ne les voyons pas s'arrêter ou retrograder dans leur marche; la terre passe toujours par les mêmes saisons, les arbres et les plantes se reproduisent des mêmes semences et se couvrent des mêmes fruits; les animaux se perpétuent d'après leur type originel, et le roi de la création, l'homme, n'a pas de vertu si solide dont la main de Dieu n'ait déposé dans son cœur et fécondé le germe, d'égarements si prodigieux où son regard ne le suive attentivement, de chute si profonde dont son esprit n'ait mesuré la hauteur, de plaie si gangrenée dont sa bonté n'ait préparé le remède; devons-nous ajouter : de rébellion si audacieuse pour laquelle sa justice n'ait pas un châtiment. Oui, la prévoyance de Dieu embrasse tout, et les œuvres qu'il accomplit par lui-même et sans intermédiaire, et celles où il emploie le ministère de ses créatures, celles-là même que ses créatures voudraient produire en dehors de lui et contre lui. Il n'est pas de déception pour Dieu, parce qu'il ne saurait y avoir de surprise : tout est prévu *d'une éternité à l'autre* (11).

Mais que les vues de l'homme sont courtes! que ses conceptions sont mesquines, et ses calculs fautifs! quelle faiblesse dans son action, et quelle misère dans ses œuvres! On lui parle d'émancipation, de liberté, de richesse; et le voilà qui se précipite dans des voies inexplorées, dont il ne connaît pas mieux le terme qu'il n'en a prévu les obstacles. Nous vous le demandons, N. T. C. F., en vous priant de ne pas vous offenser de cette hardiesse, parmi tant d'hommes qui aspirent vers un avenir meilleur, et luttent vigoureusement pour l'atteindre, la prévoyance est-elle la vertu du grand nombre? Chacun s'est-il bien rendu compte de l'œuvre qu'il veut édifier, de son plan, de sa distribution, de ses avantages, et aussi de ses désagréments ou de ses périls? Ne prenons pas des mots pour des choses, ou nos désirs pour des réalités. Ce qui est trop réel, c'est que l'homme ne prévoit pas et serait même fâché de prévoir, quand il agit sous l'empire de sa passion : il veut, cela suffit. Ce qu'il veut ne peut être que bon, juste, glorieux; ainsi le croit-il sans plus ample examen, et il continuera de le croire jusqu'au jour où, le touchant de sa main, il en aura tristement reconnu l'inanité.

Vous répondez que c'est un bien très-réel que vous hâtez de vos vœux

(11) *Ab æterno in æternum.* (I. Paral. 29. 10.)

et que vous préparez par vos efforts : mais avez-vous prévu les difficultés de l'entreprise, pesé les résistances, mesuré vos forces, assuré votre triomphe, avec la certitude que les désastres de la bataille ne seront pas plus grands que les fruits de la victoire? Car, à un tel prix, ces avantages seraient achetés trop chèrement.

N. T. C. F., combien d'hommes auraient reculé d'effroi, si, en poursuivant un dessein qui leur semblait honnête, et qui l'était peut-être, ils avaient su prévoir l'acharnement de la lutte et ses suites affreuses? La colère a été dans la mesure de l'imprévoyance, et ceux qui ont amené tant de calamités, entassé tant de ruines, n'allèguent qu'une excuse: ils ne les avaient pas prévues. Nous le croyons, et cette conviction indélébile n'est pas seulement un besoin de notre cœur, elle est aussi un acte de notre raison, une conclusion logique de notre intelligence. En face du passé, elle nous dispose à l'indulgence : en regard de l'avenir, elle éveille nos inquiétudes. Les hommes aujourd'hui se montrent-ils plus prévoyants? Après des déceptions si amères, notre pensée devrait être plus modeste, et notre confiance amoindrie dans la sagesse de nos conceptions et l'habileté de nos plans. Oui, c'est une grande chose que de changer le monde, et de *renouveler la face de la terre* : Dieu seul est assez fort pour accomplir une pareille révolution, et si nous voulons y concourir avec lui, éclairons nos voies du flambeau de la prévoyance.

III. Il est une autre qualité, disons mieux, une vertu non moins indispensable à l'homme qui prétend travailler au redressement de tous les griefs et à l'avènement de tous les biens : *la patience*. Non que nous devions nous flatter, même aidé de ce puissant auxiliaire, d'établir sur la terre cette société complètement heureuse et souverainement parfaite dont l'image idéale berce d'ardentes imaginations. Mais si la raison croit entrevoir un monde meilleur, et si le bonheur social doit se montrer, bien que sous des formes moins séduisantes, nous n'en ferons la conquête que par la patience. La patience est à l'usage même de Dieu, et comme un élément de sa force (12). Il est fort, et rien ne lui résiste; sa volonté n'est pas flottante ou incertaine, et marche à son but sans hésitation, sans tâtonnement, mais aussi sans précipitation. Le Tout-Puissant ne précipite rien, il prépare tout avec maturité, il couve, pour ainsi dire, dans son sein les choses et les événements, pour les faire éclore

(12) *Dominus patiens et magnus fortitudine.* (Nahum. 1. 3.)

à l'heure opportune, sans craindre que le temps fasse défaut à l'exécution de ses desseins; *il est patient, parce qu'il est éternel* (13).

Mais quand l'homme désire, rarement sait-il attendre; il a toujours hâte d'arriver et de jouir. Capable d'un effort héroïque, mais faible pour une lutte prolongée, il s'irrite contre les obstacles, et semble dire, à l'encontre de Dieu, que n'étant pas éternel, il a le droit d'être impatient. Ce défaut de notre nature, nous l'exagérons comme Français, si du moins la renommée ne nous calomnie pas, et à peine une conception est formée dans notre esprit que nous voulons la voir extérieurement réalisée.

Cette impatience doit surtout se rencontrer dans les hommes qui ne regardent pas au-delà de la vie présente, et se persuadent que la destinée humaine s'accomplit tout entière entre le berceau et la tombe : ils n'ont qu'un jour, qu'une heure pour exposer leurs pensées, pour en assurer le triomphe, pour en goûter les fruits; et ce jour s'écoule, et cette heure avance, et la victoire ne se décide pas; et la crainte les saisit de mourir avant d'avoir trempé leurs lèvres dans cette coupe de la volupté ou de la vaine gloire. Hâtons-nous, disent-ils, (mais non pas comme l'ecclésiaste dans un pieux souvenir du Créateur), *avant la venue du temps de l'affliction, et de ces années dont il faudra dire : elles me sont déplaisantes; quand le soleil et les étoiles perdront pour nous leur éclat, et que les ténèbres se répandront dans ces cavités d'où notre œil épie le retour de la lumière, quand nos oreilles, filles de l'harmonie, ne percevront plus le bruit des fêtes, et que nos bras, impuissants à défendre notre demeure, seront agités d'un triste tremblement* (14).

Écoutez les ardentes provocations et les appels impatients d'une jeunesse instruite à ne donner à la vie d'autre but que des trésors palpables et des jouissances sensuelles; son programme, aussi vieux que les passions, se transmet d'une génération à l'autre, à travers les siècles, et l'écho qu'il trouve dans les cœurs en répète fidèlement toutes les syllabes.

Le temps de notre vie est court et fâcheux, et la fin de l'homme sans espérance: on n'a vu personne revenu des enfers. Nous sommes nés de rien, et après la mort nous serons comme si nous n'avions jamais été; car la respiration est une fumée dans nos narines, et l'âme une étincelle qui remue le cœur; quand elle s'éteindra,

(13) *Patiens quia æternus.* (S. August.)
(14) Eccl. 12. 1. et seq.

notre corps sera cendre, et l'esprit se dissipera comme un air subtil : notre vie passera comme la trace de la nuée ; elle s'évanouira comme le brouillard sous les rayons du soleil et la force de sa chaleur, et le temps couvrira notre nom de l'oubli, et nul ne gardera la mémoire de nos œuvres ; car notre existence est le passage d'une ombre, et s'en va sans retour : on scelle la tombe et personne n'en sort. Venez donc, et jouissons des biens présents, et usons de la créature en hâte, comme il convient à la jeunesse ; n'épargnons pas les vins précieux et les parfums, et que les fleurs de la saison ne manquent pas à nos banquets. Couronnons-nous de roses avant qu'elles ne soient flétries ; qu'il ne reste pas un coin de terre paré de sa verdure, qui ne porte l'empreinte de nos ébats. Que pas un seul de nous ne demeure étranger à nos plaisirs ; laissons en tout lieu les marques de notre joie, car c'est là notre lot, c'est là notre sort (15).

Nous le savons, N. T. C. F., ce langage fut toujours aussi loin de vos lèvres, que les sentiments qu'il exprime sont loin de vos cœurs; et cependant vous aussi vous vous abandonnez par fois à des désirs impatients. Auriez-vous oublié l'avenir qui vous attend sur les rivages de l'éternité? Tous vos desseins, nous en sommes convaincu, vont à la plus grande gloire de Dieu, au triomphe de la vertu, au règne de la justice, au bonheur de vos semblables; mais vous voyez vos efforts stériles et vos plans avorter tristement : de là, vos impatiences. Vous avez choisi votre temps et noté l'heure de la réussite; mais une erreur inaperçue a dérangé vos calculs, et vous vous impatientez contre vous-même. Vous avez suivi la marche des idées, étudié du regard de l'esprit le chemin qu'elles ont parcouru, marqué le terme où elles conduisent le monde; mais les événements jettent la perturbation dans ce mouvement si logiquement tracé; vous vous impatientez contre les événements. Vous avez tout préparé pour l'extirpation des abus, l'anéantissement de la misère, le retour de la concorde, la consolidation du bonheur général; mais des hommes se présentent qui ne partagent pas vos espérances, combattent vos théories, en empêchent ou, du moins, en retardent la réalisation; vous vous impatientez, vous vous emportez contre ces soldats d'un autre drapeau.

Et cependant, sans la patience vous n'édifierez rien de solide, rien de grand, rien de durable; la patience, c'est la prudence dans la conduite (16),

(15) Sap. 2.

(16) *Qui sapiens est, multâ gubernatur prudentiâ* (Prov. 14. 29).

la force, et mieux que la force dans l'exécution (17); l'homme patient ira plus loin que l'homme rempli d'une confiance arrogante (18); la patience sera la lumière de son conseil pour s'introduire dans la citadelle ennemie (19); la patience est surtout nécessaire dans les œuvres entreprises pour Dieu. Il semble que lui-même prenne à tâche de multiplier les obstacles, et de retarder l'heure où l'édifice recevra son couronnement, pour nous mieux faire sentir notre impuissance et nous épargner la dangereuse tentation de lui dérober la gloire du succès. Malheur à nous si ce succès trop prompt ou trop facile nous faisait oublier que le monde ne se renouvelle que sous le souffle fécond de son esprit; *emittes Spiritum tuum et creabuntur.*

Ainsi, N. T. C. F., dans l'œuvre de la rénovation comme dans celle de la création, Dieu procède avec *patience*, avec *prévoyance*, avec *ordre ;* nous nous hâtons d'ajouter avec *amour.*

IV. Certes, toutes les créatures rendent un magnifique témoignage à la puissance et à la sagesse de leur auteur, et l'oreille de l'homme a depuis longtemps entendu la voix des cieux qui racontent sa gloire; mais dans cette œuvre immense, le trait saillant c'est l'*amour*, cette affection paternelle que Dieu conserve aux ouvrages conçus par sa féconde pensée, et qui ne lui permet pas de voir avec indifférence leur dégradation et leur ruine. *Seigneur,* dit le sage, *vous aimez tous les êtres, et n'avez d'aversion pour aucune des œuvres de vos mains* (20). Cet amour se montre surtout dans les rapports de Dieu avec la famille humaine; et pour ne pas sortir de ce thême si vivement débattu, de la réhabilitation de l'homme dans une société régénérée, désormais à l'abri de l'injustice et de la misère, voyez comme Dieu procède et comme son amour se dévoile même sous la rigueur de ses menaces et la sévérité de ses châtiments. Il ne rencontre pas toujours de la soumission à ses volontés, bien que justes; de la docilité à ses conseils, bien que désintéressés; de la reconnaissance pour ses réprimandes, bien que paternellement affectueuses; Il en est souvent réduit à prendre la verge de la correction; mais il corrige parce

(17) *Melior est patiens viro forti* (Prov. 16. 32).

(18) *Melior est patiens arrogante* (Eccl. 7. 9).

(19) *Possederunt omnem locum consilio suo et patientiâ* (I. Marc. 8. 3).

(20) *Diligis enim omnia quæ sunt, et nihil odisti eorum quæ fecisti* (Sap. 11. 25).

qu'il aime (21); il corrige pour arracher l'esprit à l'ignorance (22) et l'âme à la mort (23).

La conduite qu'il tient à l'égard de chacun de nous, le même amour la lui inspire pour ces agrégations nombreuses qui constituent les nations, avec leurs besoins, leurs lois et leurs destinées providentielles. Il guide leur marche, soutient leurs pas, les rappelle quand elles s'égarent, les presse, les aiguillonne quand elles s'arrêtent, les gourmande quand elles se cabrent sous sa main : mais à travers sa colère qui gronde on reconnaît l'accent de sa tendresse. Voyez-en la preuve dans la merveilleuse histoire de son peuple : il l'épouvante au pied du *Sinaï*, par la foudre et les éclairs, mais il le nourrit de la manne du ciel; il châtie ses murmures par quarante années d'exil dans le désert, mais il lui accorde la victoire sur ses ennemis; il l'excite à s'élancer et à s'élever, mais il le garantira de la chûte, comme l'*aigle qui appelle ses aiglons hors de leur aire, et déployant ses ailes, vole au-dessus de leur tête, puis les porte, fatigués, sur ses nobles épaules* (24), alors même que par la bouche de ses prophètes, il lui reproche en termes amers la honte de ses prévarications et le crime de ses révoltes incessantes; quand il menace et se montre prêt à frapper, il rappelle les anciens témoignages de son amour, et le montre gravé dans son cœur en traits plus profonds que l'amour d'une mère pour l'enfant sorti de ses entrailles (25).

Les hommes aussi, quand ils veulent innover, et comme ils le prétendent, renouveler le monde, n'oublient pas de mettre en avant l'amour de leurs semblables; ils exaltent les droits et les douceurs de la fraternité, et leurs travaux n'ont pas un autre but que l'établissement et la consolidation de son empire universel. Et cependant des excès déplorables se mêlent trop souvent à ces protestations touchantes, et ce dévoûment au bonheur de l'humanité se résout finalement en colères et en oppression. Serait-ce que les hommes qui s'en montraient si prodigues dans leurs discours, n'en avaient pas le sentiment dans leur cœur, et leurs paroles n'étaient-elles que le voile menteur d'une basse hypocrisie? Mais l'hypocrisie n'est pas si spontanée, si générale; l'ex-

(21) *Ego quos amo, arguo et castigo* (Apoc. 3. 19).
(22) *Castigasti me, et eruditus sum* (Jerem. 31. 18).
(23) *Castigans castigavit me Dominus, et morti non tradidit me* (Ps. 117. 18).
(24) Deuter. 32. 11.
(25) Isa. 49. 15.

plication doit se trouver ailleurs. Il est quelque chose que l'homme place dans son amour au-dessus des intérêts de l'humanité, ce sont ses propres pensées, ses conceptions personnelles (nous ne disons pas ses intérêts personnels, nous sommes convaincu que plusieurs en feraient sans peine le généreux sacrifice); mais les pensées que son esprit a conçues, les projets que sa réflexion a mûris, les résultats merveilleux que sa perspicacité a clairement entrevus, ces espérances de succès et de renommée avec lesquelles sa vie tout entière s'est identifiée; voilà la partie vulnérable, y toucher, c'est le blesser à la prunelle de l'œil, et la douleur est si subite, si poignante, qu'elle étouffe pour un temps les impressions, cependant sincères, du dévouement et de la fraternité; l'orgueil humilié, voilà l'ennemi le plus redoutable de l'amour qui doit unir tous les enfants de la patrie commune.

N. T. C. F., au milieu de ce travail incessant qui s'accomplit de toutes parts pour l'amélioration des lois, des mœurs, et de la société française, parlons moins de fraternité, mais méditons-en mieux les maximes, pour en pratiquer plus fidèlement les devoirs. On nous a tous appelés à cette œuvre immense, et ce n'est pas trop en effet que nos bras, de nos intelligences, de nos cœurs, pour la mener à terme. Mais où commencent les divisions, là commence le danger; où se montre la haine, là se rencontre la ruine. Si nos avis sont partagés, que nos âmes demeurent unies : le salut est à ce prix. Fussions-nous assurés par une révélation céleste que nous marchons dans la bonne voie, rappelons, mais ne blessons pas nos frères marchant dans une voie différente. Soyons ardents pour le bien, mais, comme Dieu, sachons attendre son heure, et ne croyons pas la hâter par les ardeurs d'un zèle emporté ou l'aigreur de nos récriminations.

Prenons garde aussi de nous faire une fausse idée de la fraternité évangélique. Les traits sous lesquels nous nous la représentons, ne sont peut-être pas les siens. Envisageons cet amour mutuel comme un principe de sacrifice plutôt que de jouissance; comme principe de jouissance, il produit l'égoïsme; comme principe de sacrifice, le dévouement; c'est là son mérite et sa gloire. Et cependant il est vrai que l'on trouve dans le dévouement les jouissances les plus nobles, et dans le sacrifice, les liens les plus forts. Les hommes les plus étroitement unis et les plus heureux de se retrouver, ne sont pas ceux qui se sont assis ensemble devant une table somptueuse, mais bien ceux qui

ont partagé dans l'angoisse le pain de la misère, de la prison ou de l'exil.

Nous vivons, N. T. C. F., à une de ces époques critiques, nous avons presque dit, solennelles, où les peuples humiliés de leur passé, fatigués du présent, tournent avec une inquiète espérance leurs regards vers l'avenir, comme s'il renfermait dans ses obscures profondeurs le secret de leurs destinées et le germe d'une félicité jusqu'à ce jour inconnue à la terre. Pour hâter cette ère merveilleuse, ils remuent, bouleversent, jettent au loin tout ce qui pourrait, à leur sens, entraver ou retarder sa venue; puis ils font un appel à leur énergie, à leurs instincts de liberté, aux dévouements généreux, aux intelligences d'élite, à toutes les forces vives de la société.

Alors il s'élève une foule de prophètes, c'est-à-dire, d'esprits hardis, de politiques adroits, qui s'adressent au zèle, au patriotisme, aux lumières de la multitude, et bien plus encore à ses passions et à son inexpérience. Que ferons-nous, frères : *Quid faciemus viri fratres?* (Act. 2. 37). A cette question, chaque docteur tient sa réponse toute prête : chacun expose ses principes, développe ses théories, en fait ressortir les conséquences fécondes pour le bonheur de l'humanité : chacun s'estime et se proclame le régénérateur de cette pauvre humanité, si tristement fourvoyée dans les routes de l'ignorance et de la servitude. On lui dit hardiment, et comme empruntant les paroles du Fils de Dieu : *Voulez-vous être guérie* (26), et si elle répond comme le paralytique : *Il me faudrait un homme pour me plonger dans la piscine réparatrice,* le guérisseur répond sans hésiter : Je suis cet homme providentiel; *levez-vous et marchez.* Mais en dépit de sa foi trop crédule, l'humanité ne ressent pas l'effet de cette parole et reste sur son grabat.

La religion aussi demande aux peuples malades s'ils désirent leur guérison, et, dépositaire de la puissance divine, elle ne trompe pas leur attente, quand elle leur dit : *Levez-vous et marchez.* Sans épargner le blâme à ce qu'il y a de faux ou d'exagéré dans ces récriminations ardentes contre l'organisation politique et sociale, elle reconnaît avec franchise les abus et les désordres, et la nécessité d'une grande et profonde rénovation; mais faiblement confiante dans les pensées de l'homme, elle nous répète que, pour cette œuvre difficile, nous devons agir avec Dieu et comme Dieu; avec Dieu, car nous avons besoin de ses lumières et de sa force; comme Dieu, car, pour être

(26) *Vis sanus fieri.* (Joan. 5. 6.)

durable, notre œuvre devra porter comme les siennes le caractère de l'ordre, de la prévoyance, de la patience, de l'amour.

Dans les réflexions que nous venons d'exposer, devez-vous voir, N. T. C. F., la promesse, au moins conditionnelle, d'un bonheur parfait ici-bas, du redressement de tous les torts, de la réparation de toutes les iniquités, de l'anéantissement de tous les vices, de la cessation de tous les désordres, du règne de toutes les vertus, de la fin de toutes les misères? Loin de nos lèvres d'aussi téméraires assertions et de vos cœurs d'aussi chimériques espérances. Nous pouvons sans doute approcher de cet idéal d'une société parfaite, nous devons y tendre de tous nos efforts; mais la conquête ne s'en achèvera que dans le ciel. Et cependant dès cette vie, nous trouverons, en suivant la route indiquée par la foi, une paix plus profonde, une union plus étroite, des consolations plus efficaces, une résignation plus courageuse, une espérance plus ferme, des jouissances plus réelles.

ORDONNANCE POUR LE CARÊME.

ARTICLE PREMIER.

Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage pendant tout le Carême, et des œufs jusqu'au dimanche des Rameaux *inclusivement.*

ARTICLE 2.

Nous accordons à Messieurs les Curés et Desservants, la permission de dispenser du jeûne et de l'abstinence les fidèles confiés à leurs soins, qui auraient des raisons légitimes de réclamer cette dispense.

ARTICLE 3.

Les personnes qui l'auront obtenue, seront exhortées à compenser par des aumônes plus abondantes, la non-observation de la loi du jeûne et de l'abstinence, afin de satisfaire à la justice divine.

ARTICLE 4.

Nous autorisons les Pasteurs à devancer ou à proroger le temps pascal selon qu'ils le jugeront nécessaire, de manière cependant à ne s'écarter que le moins possible des limites tracées par l'Église.

Et sera, notre présent Mandement, lu et publié au prône de la grand'messe, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Quimper, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire de notre évêché, le vendredi 25 janvier 1850, jour de la conversion de saint Paul.

J.-M., Évêque de Quimper.

Par Monseigneur l'Evêque.
ÉVRARD,
Prêtre, Secrétaire de l'Évêché.

Quimper, le 16 Février 1850.

Monsieur et cher Pasteur,

En exécution de la loi du 15 février 1849, Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes me prie de vouloir bien donner les instructions nécessaires pour qu'il soit célébré, dans toutes les Églises du Diocèse, un Service funèbre, à la suite duquel un *Te Deum* sera chanté, pour l'anniversaire du 24 février 1848.

Vous aurez donc à célébrer un Service funèbre et à chanter le *Te Deum* le dimanche 24 février, après vous être concerté avec les diverses autorités. Dans les Églises où cela sera possible, une Messe basse sera dite *Pro defunctis* (in violaceis) à la suite de la Grand'Messe. — Dans les autres, un Nocturne sera chanté avec l'*Invitatoire*, soit avant, soit après la Grand'Messe, puis le *Te Deum*, le *Domine salvam fac Rempublicam*, avec les ℣℣ et ℟℟ ordinaires.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de mon bien sincère attachement.

J.-M.,
ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Quimper

à

Quimper.

Quimper, le 25 Avril 1850.

Monsieur et cher Pasteur,

Après un long et douloureux exil, le Souverain Pontife est rentré dans la ville de Rome, et a repris le gouvernement temporel des États de l'Église.

Ce grand évènement préparé par la France et assuré par le succès de ses armes, doit remplir les âmes fidèles d'une joie toute sainte; car, en même temps qu'il montre le triomphe de la justice et du bon droit, il rétablit l'indépendance nécessaire du Vicaire de Jésus-Christ dans le gouvernement spirituel de l'univers catholique.

Il est juste que nous en rendions des actions de grâces à la bonté divine. A cette intention, dans toutes les églises du Diocèse, à l'issue des Vêpres du Dimanche qui suivra la réception de la présente circulaire, il sera donné un Salut solennel du Saint Sacrement. Après le *Tantùm ergo* et une Antienne à la Sainte Vierge, on chantera le Psaume *Cùm invocarem exaudivit me Deus....*, avec les ℣ et Oraison *Pro Papâ.*

Conformément à l'article 2 de notre Circulaire du 9 Avril 1849, si l'Autorité publique demande des prières pour l'anniversaire du 4 Mai 1848, les Pasteurs des paroisses chanteront le *Te Deum* et le *Domine salvam fac Rempublicam, avec le* ℣ et l'Oraison ordinaires. Ils s'entendront avec l'Autorité locale pour fixer le moment de la cérémonie qui pourra, de concert, être remise au Dimanche 5 Mai.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de mon bien sincère attachement.

† J^{h} M.,

Évêque de Quimper.

Évêché
de
QUIMPER.

QUIMPER, le 30 Avril 1850.

Monsieur et cher Coopérateur,

Jusqu'ici notre correspondance avec Messieurs les Curés, Desservants et Aumôniers avait été admise à circuler en franchise, toutes les fois qu'elle était relative à des questions d'administration diocésaine. Cet état de choses existait, croyons-nous, depuis le Concordat.

M. le Directeur de l'administration générale des postes, interprète l'article 1er de l'ordonnance royale du 17 novembre 1844, de manière à restreindre la franchise à la correspondance *traitant de questions d'administration relatives à un service public*, mais n'admet pas à l'exemption de taxe *des correspondances concernant en tout ou en partie des intérêts privés.*

M. le Directeur ajoute que *les demandes de dispenses de bans et autres de l'espèce, se trouvent dans ce dernier cas.*

C'est en ces termes qu'il a répondu (le 23 avril) à la réclamation que nous lui avions adressée, et des instructions dans ce sens ont dû être envoyées aux employés de la poste dans le département.

Vous devrez donc à l'avenir demander les dispenses pour mariage et permis d'ondoiement, par lettres fermées et affranchies, cette dépense demeurant à la charge des intéressés.

Vous pourrez continuer à demander, par lettres placées sous bandes et contre-signées, les avis et renseignements dont vous auriez besoin pour la direction spirituelle qui vous est confiée, mais sans désignation individuelle des personnes.

Recevez, Monsieur et cher Coopérateur, l'assurance de mon bien sincère attachement.

† J. M.,
Évêque de Quimper.

Quimper, le 11 Juillet 1850.

Messieurs et chers Coopérateurs,

Les Retraites pastorales de cette année doivent s'ouvrir, la première, à Quimper, le Dimanche 18 Août ; la seconde, à Lesneven, le Dimanche 1.er Septembre.

Les Prêtres qui se proposent d'en suivre les exercices devront en donner avis plusieurs jours à l'avance, soit à M. l'Économe du Séminaire, soit à M. l'Aumônier de la Maison de Retraite à Lesneven.

Nous serons heureux de les y voir en grand nombre, s'édifiant mutuellement et se renouvelant dans l'esprit de leur sainte vocation.

Pour les plus pieux et les plus zélés, une retraite de quelques jours sera certainement très-utile, si elle ne leur est rigoureusement nécessaire. *Et erit ibi semita et via, et via sancta vocabitur. Is.* 35. 8.

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de notre bien sincère attachement.

✠ M., ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Nous croyons devoir porter à votre connaissance une Circulaire ministérielle relative *aux affiches apposées sur les murs et les portes des Églises.*

Si vous étiez dans le cas de réclamer près des autorités locales l'exécution

des dispositions indiquées dans cette circulaire, vous le feriez avec le discer
et les égards convenables, vous en référant à nous, s'il n'était pas fait dr
vos justes réclamations.

† J[o]-M., ÉVÊQUE DE QUIMPER.

MINISTÈRE
de l'Instruction publique
et des Cultes.

Paris, le 25 juin 185

Administration des Cultes

Instructions pour faire cesser l'abus des affiches apposées sur les murs et les portes des églises.

MONSIEUR LE PRÉFET, depuis quelque temps de nombreuses réclamations on adressées à l'Administration des cultes contre l'usage qui s'est introduit dans plus communes, d'afficher les actes de l'autorité publique et même les annonces d'in privé sur les portes ou les murs des églises. Déjà des instructions ont été transm pour faire cesser cet abus dans les départements où il a été signalé ; j'ai pens était nécessaire de les réunir dans une seule circulaire, et d'en prescrire par l'exécution.

En règle générale, les affiches ne doivent pas être apposées sur les murs portes des églises. Elles occasionnent des dégradations qu'il importe de prév dans l'intérêt des édifices religieux et des fabriques chargées de leur entretien; entravent la circulation, par les rassemblements et les attroupements de perso qu'elles attirent; enfin elles donnent lieu à des conversations bruyantes, à des cussions plus ou moins vives, qui troublent le prêtre et les fidèles dans l'exercice culte. Il en résulte même quelquefois des désordres qui portent atteinte au prin de la liberté des cultes, que la constitution garantit à tous les citoyens.

Le moyen le plus sûr d'obvier à ces graves inconvénients, qui ont motivé plaintes que j'ai reçues, c'est de ne plus permettre qu'à l'avenir les affiches so placardées sur les murs et les portes des églises. On peut choisir, soit la mai soit tout autre local disponible pour y afficher les actes de l'autorité publique. D les communes où il n'existe pas de bâtiment affecté à la mairie, s'il n'y a point autre endroit plus favorable à la publicité, il sera facile d'élever à peu de frais, la place même de l'église, un poteau ou pilier sur lequel on placera un tableau tiné à recevoir les affiches.

L'article 11 de la loi du 18-22 mai 1791 confie aux maires le soin de désigner lieux où sont posées les affiches des lois et des actes de l'autorité publique. Cette signation doit être faite par un arrêté régulièrement public. Si, malgré vos av tissements, un maire de votre département persistait à indiquer l'église paroissi vous auriez le droit, Monsieur le Préfet, de réformer l'arrêté qu'il aurait pris à effet; mais je ne doute pas que les autorités municipales reconnaîtront com les communes sont intéressées à conserver intactes toutes les parties de l édifices religieux et à maintenir le respect qui leur est dû à tant de titres.

Toutefois, Monsieur le Préfet, la règle générale que je viens de vous rappeler n'est pas sans exceptions. Aux termes des articles 6, 15 et 21 de la loi du 3 mai 1841, les actes relatifs à l'expropriation pour cause d'utilité publique doivent être affichés à la principale porte de l'église. L'article 6 du décret du 7 août 1848 prescrit en outre d'afficher sur la porte de l'église la liste des jurés pour chaque commune.

Sans doute, dans ces deux cas, les dispositions formelles de la législation continueront d'être observées; il est utile, néanmoins, d'en déterminer le mode d'exécution.

Vous remarquerez, d'abord, que les actes relatifs à l'expropriation pour cause d'utilité publique et la liste des jurés ne peuvent être mis sur les murs des églises; ces documents doivent seulement être affichés sur la partie extérieure *de la principale porte de l'église*. Il conviendra d'y attacher un cadre ou tableau destiné à les recevoir, et placé de manière à ce que la circulation ne soit pas entravée.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour interdire l'apposition des affiches, hors les cas prévus par les lois précitées, sur les murs et les portes des églises de votre département.

Vous m'accuserez réception de la présente circulaire.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Signé E. DE PARIEU.

POUR EXPÉDITION :

Le Directeur de l'Administration des Cultes,

Signé CONTENCIN.

de E. Blot, éd.

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

POUR

LA PUBLICATION DU JUBILÉ

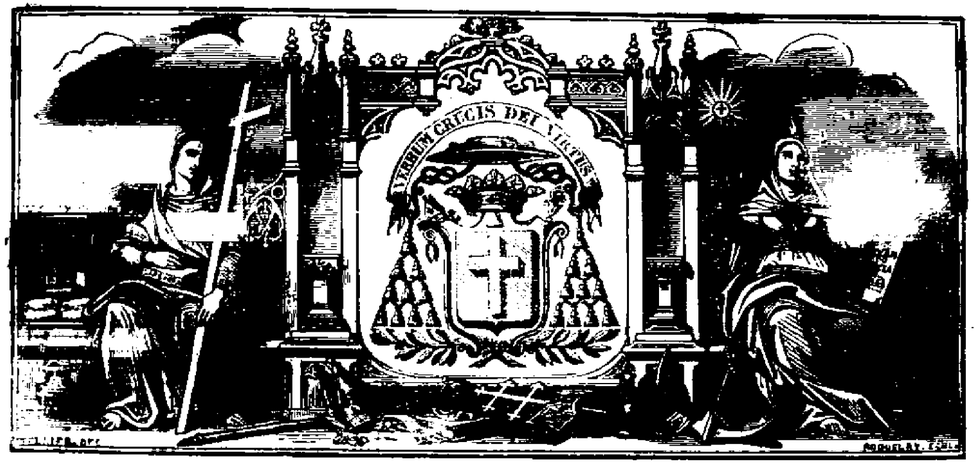
ACCORDÉ

PAR NOTRE S. P. LE PAPE PIE IX.



QUIMPER,

IMPRIMERIE DE E. BLOT, IMPRIMEUR DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE.



MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

POUR

LA PUBLICATION DU JUBILÉ

ACCORDÉ

PAR NOTRE S. P. LE PAPE PIE IX.

JOSEPH-MARIE GRAVERAN, par la Miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, Évêque de Quimper, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. J. C.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Nous accomplissons un devoir bien cher à notre cœur, et nous éprouvons une joie bien douce en vous annonçant la grâce du Jubilé universel, et les faveurs spirituelles répandues avec une magnifique abondance par le vicaire de Jésus-Christ, pour être recueillies par les enfants de l'Église avec un pieux empressement.

C'est ici la grande année, l'année sainte, si riche en bénédictions, si vivement attendue jadis et si pompeusement célébrée par les populations fidèles, si chère encore aux âmes pieuses et préoccupées de leur salut.

N. T. C. F., si nous annoncions aux indigents le soulagement de leurs misères; aux malades, la fin de leurs maux; aux captifs, le brisement de leurs fers et l'ouverture de leur prison; si notre voix criait : *Liberté, santé, richesse,* quelle allégresse dans tous les cœurs et quelle émotion dans les multitudes! Si, pour conquérir ces trésors, nous indiquions des moyens connus, infaillibles, faciles, quelle reconnaissance et quel concours!

Laisserons-nous éclater une joie moins vive à l'annonce des grâces célestes, une reconnaissance moins ardente pour la bonté qui va les répandre, un empressement moins prompt à les recueillir? Non, vous ne croirez pas qu'il soit ici question pour l'âme chrétienne d'intérêts plus mesquins ou de résultats plus chétifs.

Notre langage s'adresse à tous, à commencer par nous-même.

Nous sommes pauvres en bonnes œuvres et en mérites, et notre dette est immense : nous sommes malades et faibles jusqu'à la défaillance, et nos passions sont pleines d'énergie et infatigables à l'attaque : nous sommes misérablement chargés des chaînes de nos mauvaises habitudes, et notre âme est comme au fond d'un cachot, loin du soleil qui éclaire et des rayons qui réchauffent, engourdie dans son immobilité. Voici l'heure de revenir à la lumière, de recouvrer nos forces, de payer notre dette et d'amasser des trésors inappréciables.

Vous serez heureux, N. T. C. F., de connaître les religieuses et bienveillantes intentions du Souverain Pontife, telles qu'elles nous sont exprimées en son nom, par son éminent interprète, le cardinal Orioli.

(Ici on lira la traduction française de la lettre).

Illustrissime et Révérendissime Seigneur et Frère,

Des temps très-durs et lamentables n'ont pas permis la publication du Jubilé universel qui devait être célébré, selon la coutume, au retour de la présente année, dans cette ville de Rome. Cependant, ne voulant pas que le peuple chrétien demeure entièrement privé de cette grâce, Notre Saint-Père le Pape Pie IX a jugé convenable d'y suppléer de quelque manière; il a donc résolu d'ouvrir aux fidèles avec une libéralité apostolique, les célestes trésors des indulgences, afin qu'embrasés d'une plus vive ardeur pour la véritable piété, et purifiés des souillures de leurs péchés par le sacrement de pénitence, ils approchent avec plus de confiance du trône de Dieu, lui rendant de très-grandes actions de grâces pour les secours obtenus dans la tribulation et suppliant instamment le Père des miséricordes qu'accueillant d'un visage propice et favorable les vœux de toute l'Eglise, il apaise entièrement l'affreuse tempête, écarte aussi du troupeau du Seigneur les embuches secrètes, dissipe les erreurs, augmente la foi et rende à l'Eglise la paix et la tranquillité.

A cette intention, SA SAINTETÉ qui a déjà, par une lettre circulaire de cette congrégation préposée aux affaires et consultations des Evêques et Réguliers, en date du 2 Juillet de la présente année, annoncé une indulgence en forme de Jubilé pour l'Italie et les îles adjacentes, l'étend comme il suit à tous les autres diocèses placés au delà des monts.

Elle autorise tous et chacun des Ordinaires à publier dans leurs diocèses respectifs, pendant l'année courante 1850, ou la prochaine année 1851, l'indulgence plénière pour tous les péchés, laquelle durera 30 jours et pourra être gagnée, comme dans l'année du Jubilé, par les fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui auront accompli, dans ce temps de trente jours, les

Perillustris, et Rme Domine uti Frater.

Universale Jubilaeum, quod juxta morem hoc recurrente anno in hac alma Urbe habendum erat, ob acerbissima, et deploranda tempora indici haud potuit. Ne igitur populus christianus eo omnino privatus remaneat, Sanctissimus D. N. PIUS PP. IX aliquo modo supplendum existimavit; ac propterea caelestes Indulgentiarum thesauros apostolica liberalitate Christifidelibus reserare constituit, ut inde ad veram pietatem vehementius incensi, et per Poenitentiae Sacramentum a peccatorum maculis expiati ad Thronum Dei fidentius accedant maximas gratias agentes pro collatis in tribulatione praesidiis, et enixis precibus misericordiarum Patrem exorantes, ut totius Ecclesiae vota propitio, ac sereno vultu respiciens luctuosissimam tempestatem omnino sedet, a dominico grege latentes etiam insidias arceat, errores depellat, fidem augeat, et pacem tranquillitatemque Ecclesiae restituat.

Hoc igitur consilio SANCTITAS SUA postquam Indulgentiam ad instar Jubilaei pro Italia et Insulis adjacentibus per encyclicam epistolam hujus S. Congregationis negotiis, et consultationibus Episcoporum, et Regularium praepositae diei 2 Julii currentis anni denunciaverit, eam ad omnes alias Dioeceses ultra montes existentes prout sequitur extendit.

Omnibus, et singulis Ordinariis facultatem tribuit denunciandi pro diebus triginta intra currentem annum 1850, vel proximum futurum 1851 in respectivis dioecesibus plenissimam omnium peccatorum Indulgentiam sicut in anno Jubilaei lucrandam a Christifidelibus utriusque sexus, qui infra praefatum terminum dierum triginta pia opera ab Ordinariis praescribenda adimpleverint, et peccata sua confessi

œuvres de piété prescrites par les Ordinaires, et, après la confession de leurs péchés, reçu avec respect le très-saint sacrement de l'Eucharistie :

Les autorise encore à publier ce jubilé de trente jours, successivement dans chacune des villes et lieux de leur diocèse, et à prescrire les prières publiques et autres pieux exercices que dans le Seigneur, ils jugeront les plus expédients, comme aussi à déterminer combien de fois les œuvres prescrites devront être accomplies pour gagner l'indulgence plénière : faisant savoir en outre que Sa Sainteté accorde, chaque fois qu'elles seront accomplies, une indulgence de cent ans ; que les personnes vivant en communauté, et n'ayant pas d'église publique, pourront gagner les mêmes indulgences, si, réunies chaque jour dans le lieu où elles ont coutume de prier, elles accomplissent les prescriptions de l'Ordinaire ; que les Curés et Confesseurs approuvés par les Ordinaires des lieux, sont autorisés à prescrire selon leur prudence, quelques prières aux infirmes, prisonniers ou captifs, afin qu'ils puissent aussi gagner les indulgences.

De plus, Sa Sainteté accorde à tous et à chacun des fidèles séculiers et réguliers de tout ordre ou institut, (même jouissant du privilège de mention spéciale), licence et faculté de choisir, pour la même fin, parmi les confesseurs actuellement approuvés par les Ordinaires des lieux, un prêtre confesseur quelconque séculier ou régulier, (faculté dont jouiront également les religieuses, les novices et les autres femmes demeurant dans la clôture des monastères, avec cette réserve que ces confesseurs auront été approuvés *pro monialibus*), lesquels pourront, pour cette fois, les absoudre des sentences d'excommunication, de suspense, et autres sentences ecclésiastiques et censures, prononcées ou appliquées pour quelque cause que ce soit par le droit ou le juge ecclésiastique, et de tous les péchés, excès, crimes et délits, quelle qu'en soit la gravité et l'énormité, et bien que reservés par une disposition spéciale aux

Sanctissimum Eucharistiae Sacramentum reverenter susceperint. Indulget pariter iisdem Ordinariis, ut etiam successive in singulis oppidis, et locis suae Diocesis Jubilaeum per dies triginta duraturum publicare possint ; utque eas publicas preces, aliaque pia exercitia praescribant, quae in Domino expedire judicaverint, ac definiant vices. quibus praescripta opera ad plenariam indulgentiam lucrandam adimplenda sint; et insuper ut declarent SANCTITATEM SUAM pro singulis vicibus concedere indulgentiam centum annorum : personas, quae in communitate vivunt, nec publicam Ecclesiam habent, hujusmodi indulgentias lucrari posse si simul unitae quotidie in loco, in quo orare solent, ea adimpleant, quae Ordinarius praescribet : Parochos, et Confessarios ex actu approbatis ab Ordinariis locorum posse infirmis, vel in carcere seu captivitate existentibus aliquas preces prudenti arbitrio injungere ad indulgentias lucrandas.

Praeterea omnibus, et singulis Christifidelibus Saecularibus, et Regularibus cujusvis Ordinis et Instituti etiam specialiter nominandi licentiam concedit, et facultatem, ut sibi ad hunc effectum eligere possint quemcumque Presbyterum Confessarium tam Saecularem, quam Regularem ex actu approbatis a locorum Ordinariis (qua facultate uti possint etiam Moniales, Novitiae aliaeque mulieres intra claustra degentes, dummodo Confessarius approbatus sit pro Monialibus), qui eos ab excommunicationis, suspensionis, aliisque ecclesiasticis sententiis, et censuris a jure vel ab homine quavis de causa latis, vel inflictis, nec non ab omnibus peccatis, excessibus, criminibus, et delictis quamtumvis gravibus, et enormibus etiam

Ordinaires des lieux, aux supérieurs des Ordres, ou même à Sa Sainteté et au siége apostolique, et dont l'absolution ne serait pas censée comprise dans toute autre concession même la plus ample ; sauf les cas où il s'agirait de personnes nommément excommuniées, suspendues, interdites par le Saint-Siège apostolique, quelque prélat ou juge ecclésiastique, ou bien encore frappées d'autres sentences et censures, et déclarées telles, ou publiquement dénoncées.

De plus, de commuer, avec dispense, en autres œuvres pieuses et salutaires, les vœux particuliers, même confirmés par serment et réservés au Saint-Siège, (à l'exception des vœux de chasteté, de religion et des vœux emportant obligation en faveur d'un tiers ayant accepté, ou dont la violation lui porterait préjudice quand d'ailleurs ces vœux sont parfaits et absolus, à l'exception encore des vœux pénitentiels, dits préservatifs des péchés) ; leur imposant néamoins à tous et à chacun, dans tous les cas sus-énumérés d'absolution et de commutation, une pénitence salutaire et autres injonctions de droit.

Les confesseurs auront aussi la faculté de dispenser de l'irrégularité contractée par la violation des censures, pourvu que le for extérieur n'en ait pas été saisi et ne doive probablement pas l'être ; d'exempter de *l'obligation de la dénonce*, sauf le cas des hérétiques dogmatisants, et les autres cas marqués dans la constitution de Benoît XIV, commençant par ces mots : *Sacramentum pœnitentiæ*, laquelle devra demeurer stable, même dans la disposition qui rend inhabile à absoudre son complice.

Mais Sa Sainteté déclare que ces absolutions, commutations et dispenses ne peuvent servir que pour le for de la conscience ; et que par les présentes, Elle n'entend dispenser d'aucune irrégularité provenant de délit ou défaut, publique, occulte ou connue, autre que celle dont il a été mention plus haut, ni de toute autre incapacité ou inhabileté, de quelque cause

locorum Ordinariis, vel Superioribus Ordinum, sive Sanctitati Suae, et Sedi Apostolicae speciali licet forma reservatis et quorum absolutio in quacumque alia quantumvis ampla concessione non intelligeretur comprehensa, exceptis tantum casibus, in quibus agitur de personis, quae ab Apostolica Sede, vel aliquo Praelato seu judice ecclesiastico nominatim excommunicatae, suspensae, interdictae, seu alias in sententias et censuras incidisse declaratae, vel publice denunciatae fuerint, hac vice absolvere valeant : et insuper vota quaecumque private emissa etiam jurata, et Sedi Apostolicae reservata (castitatis, religionis, et obligationis, quae a tertio acceptata fuerit, seu in quibus agatur de praejudicio tertii semper exceptis, quatenus ea vota sint perfecta et absoluta, nec non poenalibus, quae praeservativa a peccatis nuncupantur) in alia pia, et salutaria opera dispensando commutare ; injuncta tamen eis, et eorum cuilibet in supradictis omnibus absolutionis, et commutationis casibus poenitentia salutari aliisque de jure injungendis. Concedit quoque iisdem Confessariis facultatem dispensandi super irregularitate ex violatione censurarum contracta, quatenus ad forum externum non sit deducta, vel de facili deducenda ; nec non eximendi ab obligatione denunciationis, exceptis tamen casibus, in quibus agitur de denunciandis dogmatizantibus, vel de aliis in Constitutione Benedicti XIV incipien Sacramentum Poenitentiae *comprehensis. quae etiam quoad inhabilitatem absolvendi complicem firma remaneat. Declarat autem SANCTITAS SUA hujusmodi absolutiones, commutationes, et dispensationes pro foro conscientiae tantum suffragari posse, nec intendere per praesentes super alia quavis irregularitate praeter superius enunciatam sive ex delicto, sive ex defectu, vel publica, vel occulta, aut nota, aliaque incapacitate, aut inhabilitate quoquomodo con-*

qu'elle provienne, ni accorder pour tous ces cas aucune faculté de dispenser, de rendre habile, ou de rétablir dans le premier état.

Et afin que les présentes aient leur plein effet, Sa Sainteté déroge absolument à toutes dispositions à ce contraires, même jugées dignes d'une mention spéciale et particulière.

En faisant à votre Grandeur cette communication, je demande de cœur pour elle au Seigneur toutes prospérités.

De votre Grandeur,

le frère,

Fr. Antoine-François Card. Orioli, Préfet.

D. Archevêque de Damas, Secrétaire.

---

tracta dispensare, vel aliquas facultates tribuere super praemissis dispensandi, seu habilitandi, et in pristinum statum restituendi. Et ut praesentes plenum effectum habeant omnibus in contrarium facientibus licet speciali, et individua mentione dignis prorsus derogat.

Haec dum Amplitudini Tuae significo prospera cuncta ex corde adprecor a Domino.

Amplitudinis Tuae

Romae die 25 *Julii* 1850

Uti Frater

Fr. A. F. Card. Orioli Praefectus.

D. Archiepiscopus Damascenus Secretarius.

A CES CAUSES,

Voulant nous conformer aux intentions et prescriptions du Souverain Pontife,

Le saint nom de Dieu invoqué,

après en avoir conféré avec nos vénérables frères les Chanoines de notre Eglise Cathédrale,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE Ier.

Le Jubilé universel accordé par Notre Saint Père le Pape Pie IX, sera publié dans tout notre diocèse.

ARTICLE II.

Nous assignons, d'une manière générale, pour gagner l'indulgence plénière et autres grâces de ce Jubilé, les trente jours du mois d'avril de l'année 1851.

ARTICLE III.

Nous autorisons Messieurs les Curés et Recteurs,

1° Des paroisses qui doivent avoir l'Adoration perpétuelle dans cette année 1851;

2° De celles qui doivent, pendant la même année, être visitées par nous ou convoquées pour la confirmation, à célébrer le Jubilé dans leurs églises à ces époques de l'adoration ou de la visite pastorale;

Pareillement, si Messieurs les Recteurs jugeaient d'après les besoins, les occupations ou les habitudes des fidèles, qu'une autre époque fût plus favorable que celle que nous avons assignée, du 1er au 30 avril, ils auraient à nous adresser à cet effet une demande spéciale, à laquelle nous nous empresserions de faire droit, conformément à l'autorisation que nous en avons reçue du Saint Siége.

ARTICLE IV.

Dans chaque paroisse, l'ouverture du Jubilé sera annoncée la veille au soir par le son de toutes les cloches, lesquelles seront également sonnées pour la clôture.

ARTICLE V.

Nous désignons, dans chaque paroisse, l'église paroissiale pour les visites prescrites par les lettres du Jubilé, ordonnant qu'elle sera visitée trois fois en trois jours différents; dans chacune de ces visites, les fidèles réciteront *cinq Pater* et *cinq Ave Maria*, selon les intentions du Souverain Pontife.

L'église paroissiale sera remplacée, pour les communautés et autres établissements semblables, par la chapelle de ces communautés ou établissements.

Les visites pourront être commuées en d'autres œuvres pies par les recteurs, aumôniers ou confesseurs, en faveur des malades, des infirmes et des prisonniers.

ARTICLE VI.

Tous les prêtres approuvés par nous pour entendre les confessions, pourront user, dans toute l'étendue de notre diocèse, des facultés accordées par le Souverain Pontife, et mentionnées dans la lettre de Son Em. le Cardinal Orioli. En jouiront également, à l'égard des religieuses, les prêtres approuvés pour entendre leurs confessions.

ARTICLE VII.

Nous autorisons deux processions solennelles pendant le Jubilé, aux jours et heures qui seront jugés les plus opportuns par Messieurs les Curés, Recteurs ou Aumôniers.

ARTICLE VIII.

Sur les trente jours accordés à chaque localité pour gagner l'indulgence plénière, ils pourront, tenant compte du chiffre de la population, en choisir et désigner quelques-uns pour donner aux fidèles des instructions et des exercices publics de piété, par eux-mêmes ou par des confrères appelés à leur aide. — Nous leur en faisons l'invitation expresse, et permettons de donner une fois par jour, pendant la durée de ces pieux exercices, la bénédiction du Saint-Sacrement.

ARTICLE IX.

Le Jubilé s'ouvrira par le chant du *Veni Creator*, avec les ℣. ℟. et oraison du Saint-Esprit. Il se terminera par le chant du *Te Deum*, suivi des ℣. ℟. et orraison *Pro Gratiarum Actione*.

ARTICLE X.

Nous recommandons à MM. les Recteurs de rappeler, plusieurs fois au besoin, et de bien expliquer aux fidèles les diverses dispositions contenues dans la lettre annonçant la concession du Jubilé, les œuvres qu'ils devront accomplir et les grâces extraordinaires attachées à chacune de ces œuvres.

Et sera notre présent Mandement, lu dans les églises et chapelles de notre diocèse, le dimanche qui suivra sa réception, et le dimanche qui précédera en chaque lieu, l'ouverture du Jubilé.

Donné à Quimper, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire de notre évêché, le 23ᵉ jour de novembre 1850.

† J^h.-M. Évêque de Quimper.

Par Mgr. l'Evêque :

ÉVRARD,

Prêtre, Secrétaire de l'Evêché.

LETTRE SYNODALE

DES PÈRES

DU CONCILE PROVINCIAL DE RENNES

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES

DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE TOURS.

TOURS

Ad MAME ET Cie, IMPRIMEURS DE Mgr L'ARCHEVÊQUE

—

1851

LETTRE SYNODALE

DES PÈRES

DU CONCILE PROVINCIAL DE RENNES

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES

DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE TOURS.

François-Nicolas-Madeleine MORLOT, par la Miséricorde Divine et la Grâce du Saint-Siége Apostolique, Archevêque de Tours;

Charles-Jean DE LA MOTTE DE BROONS ET DE VAUVERT, par la Miséricorde Divine et la Grâce du Saint-Siége Apostolique, Évêque de Vannes;

Jean-Baptiste BOUVIER, par la Miséricorde Divine et la Grâce du Saint-Siége Apostolique, Évêque du Mans;

Joseph-Marie GRAVERAN, par la Miséricorde Divine et la Grâce du Saint-Siége Apostolique, Évêque de Quimper;

Jacques-Jean-Pierre LE MÉE, par la Miséricorde Divine et la Grâce du Saint-Siége Apostolique, Évêque de Saint-Brieuc;

GODEFROY SAINT-MARC, par la Miséricorde Divine et la Grâce du Saint-Siége Apostolique, Évêque de Rennes;

GUILLAUME-LOUIS-LAURENT ANGEBAULT, par la Miséricorde Divine et la Grâce du Saint-Siége Apostolique, Évêque d'Angers;

ANTOINE-MATHIAS-ALEXANDRE JAQUEMET, par la Miséricorde Divine et la Grâce du Saint-Siége Apostolique, Évêque de Nantes;

Au Clergé et aux Fidèles de la Province ecclésiastique de Tours, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Lorsque nous quittions, vers la fin de l'année dernière, le pieux cénacle où la ville de Rennes nous avait vus réunis, pour aller retrouver, après un mois d'absence, sur tous les points de cette belle Province ecclésiastique, les diocèses confiés à notre sollicitude, nous aurions voulu vous entretenir aussitôt, Nos TRÈS-CHERS FRÈRES, de l'œuvre que nous venions d'accomplir, et promulguer, pour votre consolation et pour la nôtre, le résultat de nos travaux.

Mais notre profond respect pour le Siége Apostolique, notre filiale soumission et notre tendre dévouement pour l'auguste chef de l'Église universelle, nous faisaient un devoir de soumettre d'abord au vicaire de Jésus-Christ les décrets de notre Concile provincial et d'attendre sa suprême décision. Maintenant qu'après des retards faciles à comprendre au souvenir des événements qui se sont succédé en Italie et à Rome, les décrets des divers Conciles célébrés en France reviennent revêtus de la sanction pontificale, nous nous hâtons de rendre publics ceux du Concile de Rennes, en même temps que nous vous adressons cette courte Instruction Pastorale, destinée à vous initier à nos travaux et à nos principales pensées.

Quel a donc été notre but dans ces solennelles circonstances, et pourquoi allions-nous avec tant d'empressement à ce Concile? Nous avons

voulu d'abord, N. T.-C. F., reprendre possession de cette liberté que vous vous garderez bien de confondre avec celle au nom de laquelle tant de ruines se sont accumulées dans le monde, de cette liberté descendue du Ciel, dont l'apôtre saint Paul disait que Jésus-Christ nous *a délivrés* par elle, *quâ libertate Christus nos liberavit* (1); dont l'illustre saint Anselme de Cantorbéry a pu dire aussi : *Dieu n'aime rien tant sur la terre que la liberté de son Église. Nihil magis diligit Deus in hoc mundo quàm libertatem Ecclesiæ suæ* (2). Car il ne faut pas que rien s'oppose à la libre communication des âmes avec Dieu qui est leur centre; à l'exercice et au développement de la foi, de l'espérance et de la charité parmi les fidèles; à la légitime indépendance du ministère pastoral, sans laquelle il serait impuissant ou du moins dépourvu de cet esprit de concert qui fait la force et l'honneur de l'Église catholique.

C'est moins pour nous que pour vous, veuillez le comprendre, que nous réclamons cette sainte indépendance. Si le bien de vos âmes le demandait, nous saurions, comme saint Paul, commencer nos lettres par ces mots : Moi votre Évêque, prisonnier de Jésus-Christ, *Ego Paulus vinctus Jesu Christi.* Nous saurions imiter de grands Évêques nos contemporains, dont la prison a été comme le boulevard et l'appui de la foi de leurs troupeaux. Mais aujourd'hui il est bon pour vous que nous soyons libres, et nous avons usé de cette liberté pour nous réunir en Concile.

En nous y rendant nous voulions aussi procurer, suivant notre pouvoir, le bien de notre patrie: car nous l'aimons avec passion; et si un historien peu suspect a pu dire que la France avait été construite par les Évêques, comme la ruche est construite par les abeilles, nous n'avons pas hésité à penser et à espérer que nous ne serions pas non plus inutiles à une époque où il y a tant à guérir et tant à réparer. Non pas que nous demandions aucune part dans l'action législative ou dans le gouvernement du pays;

(1) Gal., IV, 31.
(2) S. Anselm., Ep. IV, 9.

mais nous demeurons convaincus que nous sommes les plus puissants auxiliaires de la société si profondément blessée, en combattant, en condamnant avec autorité les erreurs qui la dissolvent, en ranimant partout, et jusqu'aux derniers de nos villages, les principes immortels qui sont la vraie vie d'un peuple, et qui peuvent lui rendre la force de l'âge viril et l'éclat même de la première jeunesse.

Nous sommes allés au Concile, surtout en vue des intérêts spirituels de l'Église notre mère, afin de resserrer les liens qui doivent unir étroitement tous les membres dont elle se compose. Au nom de cette tendre mère nous avons proclamé les vérités immuables dont la garde nous est confiée. Successeurs des apôtres, nous sentions tous alors la merveilleuse fécondité, l'énergie persévérante des paroles que Jésus-Christ notre maitre leur avait adressées, et à eux et à nous, il y a dix-huit siècles. Elles retentissaient à nos oreilles et au fond de nos cœurs, aussi vives, aussi puissantes qu'au premier jour, et nous entendions le Sauveur nous dire aussi : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie* (1); *allez, enseignez toutes les nations* (2); *qui vous écoute m'écoute* (3).

Appuyés sur cette mission céleste, nous avons promulgué de nouveau l'enseignement catholique sur la divine hiérarchie qui fait de l'Église comme une armée rangée en bataille; sur la suprême puissance de Pierre, toujours vivant dans ses successeurs. Nous avons juré au Chef des Évêques une fidélité, une docilité à toute épreuve; nous avons aimé à lui répéter le serment du jour de notre consécration épiscopale; et pleins d'espérance dès lors dans le prochain retour du saint Pontife à Rome sa capitale, nous réprouvions, avec nos plus illustres prédécesseurs, ces esprits téméraires qui ne comprennent pas que la puissance temporelle du Saint-Siége est plus nécessaire encore à l'Église universelle qu'à son chef, et qu'elle est une des

(1) Jean, xx, 21.
(2) Matth., xxi, 19,
(3) Luc, x, 16.

plus sûres garanties de son indépendance dans le gouvernement du monde catholique.

Nous avons rappelé l'autorité, les droits et surtout les devoirs des Évêques. Chose étrange! dans cette société où tout pouvoir vacille, où toute autorité est plus ou moins méconnue, il en est une, la plus faible de toutes en apparence, qui s'enracine et grandit au milieu des orages: c'est celle dont nous sommes les dépositaires. Nous avons dû proclamer de nouveau et cette autorité et les droits qui en découlent, parce qu'ils font partie du dépôt de la foi, et que les Évêques unis à leur chef sont les colonnes sur lesquelles repose l'édifice spirituel, le temple magnifique qui vous abrite.

Mais nous avons mis plus de soin encore à nous rappeler à nous-mêmes nos innombrables devoirs. Vous pourrez en lire la longue série dans les divers décrets de notre Concile. Nous nous contentons d'en indiquer deux ici, pour l'accomplissement desquels nous réclamons votre concours, à savoir : Le zèle persévérant à procurer partout, suivant les limites de notre pouvoir, l'éducation chrétienne de la jeunesse, portion chérie du troupeau, espérance de l'avenir; et le soin assidu des pauvres. *Le soin des pauvres*, nous l'avons revendiqué comme une portion inaliénable de notre héritage. Nous avons condamné les tentatives téméraires de ceux qui, à diverses époques, ont bien osé nous dire : Cessez de vous occuper des pauvres, nous leur avons donné d'autres tuteurs. Tous ensemble, au Concile, nous avons répété ce que nous avions répondu isolément : Nous avons *un commandement divin* qui ne nous permet pas plus d'abandonner le soin des pauvres que la prédication de l'Évangile. On ne nous interdira pas plus l'exercice de la charité que l'enseignement des doctrines de la foi. *Divino præcepto mandatum est omnibus quibus animarum cura commissa est..... pauperum aliarumque miserabilium personarum curam paternam gerere.* (Conc. Trid., sess. xxiii, cap. 1. de R.)

Autour de nous se trouvaient au Concile des représentants de ce sacer-

doce qui, dans nos villes et nos campagnes, tout près de vous, tout entier à vous, vous édifie, se dévoue à votre service, exerce à chaque instant sur vos âmes le pouvoir le plus paternel, le plus librement accepté; excite par ses vertus votre tendre vénération, comme il fait l'admiration des étrangers qui parcourent notre France. Appelés par nous des divers rangs de la milice sainte, pour être nos conseillers et nos collaborateurs dans la grande œuvre que nous avions entreprise, ces prêtres fidèles nous consacraient, avec un zèle admirable, leurs journées et leurs veilles; ils semblaient nous dire tous ensemble par leurs regards respectueusement fixés sur nous : Vous êtes nos chefs, dirigez nos combats, nous vous obéirons en tout (1).

C'est spécialement avec le concours de ce presbytère vénérable dont nous étions entourés, que nous avons retracé les devoirs du sacerdoce dans ses nombreux ministères. Mais tandis que, sous la conduite de l'Esprit saint, les yeux fixés sur les lois de la sainte Église, nous rappelions ou nous posions les règles qui doivent assurer la sainteté du clergé; les règles qui doivent assurer la perpétuité de la prière publique confiée au premier corps ecclésiastique de chaque diocèse; les règles qui doivent diriger les curés et les vicaires dans chaque paroisse distincte, les aumôniers et chapelains dans tant d'établissements divers; nous bénissions Dieu, N. T.-C. F., dans la pensée que nous ne faisions que raconter la vie, le dévouement, les sacrifices des prêtres de nos diocèses, et que nous pouvions vous prendre à témoin de la légitimité de notre joie et de la vérité de nos éloges. C'est ainsi que nous avons rappelé aux Chapitres de nos églises cathédrales, et à nos chers coopérateurs dans la direction des paroisses, comme à nous-mêmes, le devoir de la résidence; le devoir imposé aux pasteurs des âmes, de catéchiser les enfants et de les préparer avec un soin extrême à la première communion; le devoir et les règles de la prédication assidue de la parole sainte; le devoir de visiter les malades

(1) Machab., xiii, 8, 9.

et de pourvoir avec sollicitude à leur salut; le devoir d'administrer saintement les sacrements aux fidèles.

Vous ne nous demanderez pas, N. T.-C. F., de vous dire en détail quelles règles ont été tracées sur ces points. Bien que se rapportant toutes à votre sanctification, elles s'adressent cependant plus directement au clergé. Pour le même motif, nous ne mentionnons ici ni les décrets relatifs à nos séminaires, objet de notre plus vive affection, à l'éducation de nos jeunes aspirants au sacerdoce selon les âges divers de leur vie; à l'examen des jeunes prêtres déjà appliqués au saint ministère, et aux graves études inséparables de la vie du prêtre; ni les décrets qui ont pour objet l'obéissance due à l'Évêque; la vigilance pastorale; le zèle à embellir la maison de Dieu.....

Mais avant d'appeler votre attention sur quelques-uns de ceux qui s'adressent plus spécialement aux fidèles, nous ne passerons pas sous silence une considération d'une haute importance.

Vous avez pu comprendre, par le fait même de la célébration des récents conciles qui se sont succédé en France, et plusieurs d'entre vous ont pu constater par les Lettres pastorales qui les ont précédés ou suivis, que les Evêques y ont eu principalement en vue de fortifier la discipline ecclésiastique. Tel a été le but de nos plus grands efforts, et c'est là aussi qu'est le principe de l'immense avantage des Conciles provinciaux, pour l'Église et pour la société tout entière. Le jour où l'épiscopat et le sacerdoce ne compteront que de saints évêques et de saints prêtres, dévorés de zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, la France sera bien près d'être sauvée. Elle le sera plus sûrement mille fois que par toutes les combinaisons qu'inspire la sagesse humaine. Quand les douze apôtres commençaient leur mission, le vieux monde était plus malheureux que le nôtre et plus près de sa ruine. Mais, sous l'influence de l'esprit apostolique, sous l'influence de tant de charité et de tant de sacrifices, sous l'action merveilleuse du dévouement de l'épiscopat d'alors et du sacerdoce,

il se fit comme une nouvelle création, et la face du monde fut changée. Espérons, N. T.-C. F., que sous l'action puissante et fréquemment répétée de nos conciles, devenant tous, nous et nos chers coopérateurs, des hommes de plus en plus animés de l'esprit apostolique, rien ne résistera à l'entraînement de notre zèle. Par nos efforts, par nos sacrifices, par nos sueurs, et, s'il le faut, par notre sang, le mal qui nous dévore sera vaincu, et la France et l'Europe, redevenues profondément chrétiennes, triompheront dans les splendeurs de la vérité et dans les douceurs de la paix.

Nous signalerons maintenant à votre attention les erreurs que le Concile a plus particulièrement condamnées.

Ce sont celles-là mêmes qui attaquent aujourd'hui avec opiniâtreté la religion et l'édifice social, depuis le sommet jusqu'à la base. Pour la plupart, cachées longtemps ou dans les écoles philosophiques, ou dans des livres presque ignorés, ou dans des sociétés secrètes qui les avouaient à peine, elles ont fait irruption dans le monde, et ébranlent, par leurs coups redoublés, les fondements de la société. Écoutez avec respect la condamnation portée par le Concile contre ces doctrines funestes.

DECRET du Concile provincial de Rennes contre plusieurs erreurs du temps présent, subversives de la religion et de la société.

Comme on voit de nos jours apparaître et se propager des doctrines plus ou moins nouvelles qui attaquent les fondements de la religion et de la société, les Pères du Concile de Rennes, voulant, autant qu'il est en eux, défendre, par de communs efforts, la religion, et avec elle la société, ont résolu de dénoncer sommairement et de condamner, parmi les principales et les plus dangereuses erreurs du temps présent, divers systèmes philo-

sophiques dont l'effet est de séduire un grand nombre des enfants de la sainte Église, lesquels oublient ou dédaignent l'avertissement contenu dans ce cri de l'apôtre : *Prenez garde qu'on ne vous fasse errer au moyen d'une vaine philosophie et de ses raisonnements trompeurs* (1).

Ainsi, « 1° la doctrine qui exalte outre mesure la raison de l'homme et soumet à son jugement toutes les vérités, même celles qui ont été révélées de Dieu : cette doctrine, le Concile la dénonce, la réprouve, la condamne comme source de toutes les erreurs, comme privant les intelligences humaines du flambeau qui doit les éclairer dans les choses divines, et comme détruisant radicalement la religion ; puisque, contrairement à cette doctrine, et selon le principe de la foi divinement transmis à l'Église, fidèlement et perpétuellement gardé par elle, la première loi de la religion chrétienne est précisément celle qui nous oblige à recevoir, lorsque Dieu les révèle, tous les dogmes, même ceux que nous ne comprenons pas, et à soumettre humblement notre raison à l'autorité de la révélation divine.

« 2° La doctrine qui, répétant que toutes les formes de religion sont indifférentes ou également bonnes, affirme qu'on peut obtenir le salut éternel dans quelque religion que ce soit, par le seul mérite de la conduite et des œuvres : cette doctrine, le Concile la condamne comme confondant les notions du vrai et du faux, réduisant à néant tous les fruits de l'Incarnation et de la prédication de Jésus-Christ, et contredisant ouvertement la foi, puisque, appuyée sur ces paroles de l'Évangile : *Celui qui ne croira pas sera condamné* (2); et sur cet article du symbole de saint Athanase : *Quiconque ne gardera pas intégralement et inviolablement la foi catholique sera sans aucun doute perdu pour l'éternité*, l'Église a toujours cru et enseigné qu'il n'y a de salut à espérer pour personne en dehors de la foi catholique.

(1) Coloss., II, 8.
(2) Marc, XVI, 16.

« 3° La doctrine qui prétend que la vérité est répandue et doit être cherchée dans toutes les traditions et dans toutes les philosophies, et qu'elle ne peut jusqu'ici se trouver parfaite sous aucune forme de religion; admettant bien que l'Évangile a été autrefois utile, mais enseignant que la religion chrétienne est susceptible de perfectionnement, et qu'il faut, pour former une doctrine parfaite et mieux adaptée à la raison, faire un choix de vérités au sein des traditions et des philosophies: cette doctrine, le Concile la condamne comme fausse en théorie, impossible en pratique et de plus comme gravement injurieuse à Jésus-Christ, qui a dit en parlant de lui-même : *Je suis la lumière du monde* (1), et au Saint-Esprit, de qui le Sauveur a dit à ses apôtres : *Il vous enseignera toute vérité* (2). Les chrétiens, en effet, croient et professent que la religion, œuvre de Jésus-Christ et du Saint-Esprit, est de tous points parfaite; en sorte qu'en dehors d'elle, aucune vérité, en ce qui regarde sa croyance et sa doctrine, ne peut être découverte ou admise.

« 4° La doctrine qui, affirmant que *Dieu est tout et que tout est Dieu*, détruit par là Dieu lui-même, anéantit la création, confond les notions diverses de l'esprit et de la matière, supprime toute distinction entre les pensées divines et les pensées et actions humaines, nie les récompenses ou les châtiments d'une autre vie, dont elle n'admet pas même l'existence, et entraîne une infinité d'autres conséquences qu'on n'ose redire: cette doctrine, le Concile la condamne comme radicalement subversive, non-seulement de la religion, mais encore de la société; puisque, d'une part, l'objet de la religion est d'imposer aux créatures intelligentes des devoirs envers le Créateur, et de les conduire, par l'observation de la loi durant la vie présente, au bonheur éternel dans la vie future; et puisque, d'autre part, la société repose nécessairement sur la triple notion du vrai et du faux,

(1) Jean, VIII, 12.
(2) Jean, XVI, 13.

du bien et du mal, du droit et du devoir, et que cette notion disparaît complétement dans ce monstrueux système où l'on suppose un être unique qui pense, agit et possède en tous et en chacun.

« 5° La doctrine qui, des régions germaniques, a été récemment importée en France, et s'efforce de faire passer tous les faits, et souvent même tous les personnages des livres sacrés, tant de l'ancien que du nouveau Testament, pour des mythes ou des symboles créés la plupart par la poésie et l'imagination, et qui, dans la suite des temps, ont été acceptés comme des réalités : cette doctrine, le Concile la condamne, comme détruisant le principe de la certitude historique, renversant les bases et déchirant les titres sur lesquels repose la vérité et l'autorité de la religion. L'Église, au contraire, tient pour indubitable la réalité de ces faits et de ces personnages; elle la place au nombre des articles de sa foi, de telle sorte que, si cette réalité est anéantie, tous les dogmes et tous les préceptes qui en découlent tombent d'eux-mêmes et entraînent dans leur ruine la Religion chrétienne tout entière.

« 6° La doctrine qui, affirmant que chaque homme a un droit natif et inamissible à l'exercice de toutes ses facultés, proclame la réhabilitation de la chair, et, par suite, déclare indistinctement légitimes tous les désirs de l'âme et tous les appétits sensuels: cette doctrine, le Concile la condamne comme niant le dogme du péché originel, contredisant ouvertement la doctrine de l'Évangile et ouvrant la voie à toutes sortes de passions; tandis qu'en vertu des principes fondamentaux de la religion *l'homme doit ici-bas se renoncer lui-même, porter sa croix tous les jours de sa vie et s'appliquer surtout à obtenir la nourriture immortelle*, selon la parole de Jésus-Christ (1). D'où vient que dans l'Église on a toujours cru et enseigné que la loi de l'esprit et celle de la chair sont contraires l'une à l'autre,

(1) Luc, IX, 23; Jean, VI, 27.

et que pour appartenir à Jésus-Christ il faut crucifier sa chair avec ses vices et ses convoitises (1).

« 7° La doctrine qui, se vantant d'apporter à la société de meilleures conditions d'existence, renverse en réalité les fondements de toute société, savoir : la religion, la famille et la propriété; ou qui, du moins, modifiant les droits de famille et de propriété, et cherchant à appuyer ses prétentions sur une fausse interprétation de la conduite des premiers chrétiens, affirme que tous les biens sont communs et doivent être mis en partage : cette doctrine, le Concile la condamne comme détruisant ou ébranlant les bases de toute société, comme tendant, par mensonge ou par ignorance, à présenter la religion comme favorable à ces systèmes désorganisateurs ; tandis qu'il est manifeste que toujours on a cru, dans l'Église, que le possesseur des biens légitimement acquis, a sur eux un droit strict et rigoureux, et de plus, que les lois du mariage établies par Jésus-Christ, doivent être immuablement observées.

Telles sont, N. T.-C. F., les erreurs justement condamnées par le Concile, comme elles l'ont été par le Saint-Siége apostolique, sous leurs noms divers de Rationalisme, d'Indifférentisme, d'Éclectisme, de Panthéisme, de Socialisme, etc. — Ces déplorables aberrations semblaient d'abord, ainsi que nous le disions tout à l'heure, se renfermer dans les écoles philosophiques, et s'envelopper à dessein de savantes ténèbres; mais bientôt, comme les nuages malfaisants qui recèlent la tempête, elles sont descendues de ces hauteurs mystérieuses, pour répandre partout les fléaux dévastateurs qu'elles portaient dans leur sein. Elles se sont étendues avec rapidité au milieu des peuples; elles ont pris tout à coup un

(1) Galat., v, 24.

langage à la portée des plus simples, et se sont efforcées de les séduire en faisant appel à leurs passions.

Nous avons mission de vous dénoncer ces doctrines mensongères, soit qu'elles aient pénétré parmi vous, soit qu'elles essayent de vous atteindre. Nous devons vous montrer à quel point elles sont en opposition non-seulement avec la vérité, avec la vertu, avec votre foi religieuse, mais encore avec la paix de la société et avec vos plus chers intérêts. Les chefs de famille veilleront aussi avec nous, et ils signaleront à leurs enfants, comme dignes de toute leur horreur, ces nouveautés criminelles. Ils les leur montreront conduisant le plus souvent à leur suite, comme autant d'auxiliaires, la cupidité, l'envie, le désir effréné du bien d'autrui et tous les désordres de l'esprit, du cœur et des sens.

Le Concile a cru devoir frapper aussi une autre erreur récente, tissu de chimères et de rêveries qui, sous le nom d'*Œuvre de la miséricorde,* a réussi à tromper quelques âmes faibles en leur annonçant un nouvel apostolat, un prétendu règne du Saint-Esprit qui doit être substitué à l'état présent de la Religion chrétienne, et plusieurs autres nouveautés répréhensibles sur les anges, sur la nature humaine, sur la bienheureuse Vierge Marie.

Les Pasteurs des âmes, en écartant avec soin les erreurs qui menacent le troupeau de Jésus-Christ, n'apporteront pas moins de sollicitude à repousser trois autres dangers sur lesquels le Concile a voulu exciter spécialement leur vigilance et celle des pères de famille.

1° Le danger des mauvais livres, des mauvais journaux, des mauvais feuilletons qui pénètrent, nous le disons avec douleur, jusqu'au sein des familles chrétiennes, pour y produire sinon toujours l'impiété et l'immoralité, au moins l'affaiblissement de la foi, l'affaiblissement des saines doctrines et des bonnes mœurs. A ce péril le Concile désire qu'on oppose, sur tous les points de notre province, des Bibliothèques paroissiales composées de livres utiles, édifiants, instructifs, d'une doctrine sûre et d'une saine littérature.

2° Le danger des spectacles signalé dès les premiers siècles du christianisme, et, jusqu'à nos derniers temps, par tout ce que l'Église a compté de plus illustre et de plus saint parmi ses évêques et ses docteurs ; *le danger des spectacles*, aujourd'hui, de l'aveu de tous, bien plus licencieux qu'autrefois, ne respectant trop souvent ni le sanctuaire de la famille, ni ce que la religion a de plus auguste et de plus sacré, et, à ces titres, méritant plus que jamais d'inspirer aux chrétiens un légitime effroi.

3° Le danger résultant des efforts de l'hérésie qui s'applique, sur quelques points de cette province, à répandre de pernicieuses influences, et qui, après avoir si longtemps attaqué les cérémonies de l'Église catholique, affecte parfois de les imiter aujourd'hui, pour persuader aux fidèles mal affermis dans la foi ou imprévoyants, que la distance qui existait entre elle et nous est aujourd'hui presque insensible. Plût à Dieu! Oh! c'est avec un grand amour que nous ouvririons à nos frères séparés et nos bras et nos cœurs. Mais, en reprenant quelques-unes de nos cérémonies, ils ne reprennent pas les doctrines seules vraies, seules immuables de notre sainte Église catholique, autrefois leur mère comme elle est et a toujours été la nôtre. Le grand nombre d'entre eux va se précipitant de plus en plus, comme le prévoyait il y a bientôt deux siècles le grand Évêque de Meaux, dans une série d'erreurs qui, bientôt, ne leur laisseront plus de vestiges de la foi chrétienne. A ce danger, le Concile veut que nous opposions, N. T.-C. F., pasteurs et fidèles, des œuvres de charité incessantes, un zèle actif et infatigable à former et à soutenir les écoles des enfants du peuple, et surtout la sainte vie et les bons exemples dont les effets sont toujours si étendus et si salutaires.

Le Concile n'a pas épargné ses avertissements paternels aux amis, aux défenseurs les plus zélés de la foi, aux écrivains catholiques qui consacrent leurs efforts, leur temps, souvent leur fortune et leur vie à combattre pour la religion, à venger ses dogmes et sa morale des attaques audacieuses ou perfides de l'impiété. Nous avons dit à ces amis fidèles, avec une liberté

presque sévère, qu'il leur arrivait, dans leur ardeur bouillante, de déplacer le pouvoir, de s'emparer à un certain degré du commandement, de la direction, qui, dans les choses de Dieu, appartiennent aux évêques ; de violer ainsi, dans la chaleur du combat, l'ordre de la hiérarchie, les règles de la discipline ; d'oublier que, dans l'Église militante, il y a aussi des soldats et des capitaines ; que l'autorité n'y appartient pas de droit au zèle et au génie, mais à la mission divine. Nous leur avons dit qu'il leur arrivait, dans leur indignation légitime, d'employer contre nos adversaires des formes trop dures et par là même peu chrétiennes, de condamner arbitrairement des opinions que l'Église ne condamne pas. Nous les avons avertis enfin de se tenir en garde, dans leurs écrits philosophiques et historiques, contre le système plusieurs fois condamné par le Pape Grégoire XVI, et qui, en exagérant sans mesure les droits de l'autorité aux dépens de la raison, renverse, comme l'expérience l'a démontré, les fondements de l'une et de l'autre ; système qui essaye de reparaître encore parfois, et dans la presse et dans de récents ouvrages.

En leur rappelant ici ces avertissements qui prouvent assez notre pleine confiance dans les sentiments dont ils sont animés, nous bénissons avec une profonde tendresse ces fils dévoués, nos généreux défenseurs, et nous implorons pour eux la plénitude des faveurs divines.

Et maintenant, N. T.-C. F., que nous reste-t-il, sinon à vous recommander, avec les prières les plus instantes, à Dieu votre Père, à Jésus-Christ votre Sauveur, à son cœur sacré tout plein d'amour, de grâce et de vérité, à qui nous consacrons avec bonheur et cette province tout entière et chacun de nos diocèses? A vous placer tous sous la protection de Marie, que vous appelez avec nous du nom de Mère? Son souvenir a accompagné chacun de nos actes, chacun de nos pas au Concile ; il a adouci nos fatigues et nos peines. Son nom a été tendrement invoqué dans nos anxiétés et nos doutes, et nous avons senti constamment sa douce et céleste influence. Tous ensemble, et répondant par un même élan de cœur à la

demande du Souverain Pontife, nous avons proclamé notre ferme persuasion que cette Vierge bénie avait été préservée du péché d'origine; nous avons conjuré, en notre nom et au vôtre, le Saint-Siége apostolique de définir comme enseignement de l'Église la Conception immaculée de Marie. Puissent nos désirs être bientôt exaucés! Puisse la gloire de la Reine des vierges briller d'un nouvel éclat, et devenir pour Rome, pour la France, pour le monde entier, une source abondante de grâces, de bénédictions et de salut!

Sera la présente Lettre Synodale lue au prône, dans toutes les églises et chapelles de nos diocèses, le dimanche qui suivra immédiatement sa réception.

Le huitième jour de décembre, fête de l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge, de l'an de grâce 1850.

† F.-N., Archevêque de Tours.
† CHARLES, Év. de Vannes.
† J.-Bpte, Év. du Mans.
† JOSEPH-MARIE, Év. de Quimper.
† JACQUES-JEAN, Év. de Saint-Brieuc.
† GODEFROY, Év. de Rennes.
† GUILLAUME, Év. d'Angers.
† ALEXANDRE, Év. de Nantes.

Les *Actes et Décrets du Concile de la Province de Tours* sont sous presse. On trouvera à la librairie de Ad Mame et Cie, imprimeurs de l'Archevêché, une traduction de ces mêmes Décrets (texte en regard) faite par M. l'abbé Bourassé, chanoine de Tours, avec l'approbation de Mgr l'Archevêque.

Quimper, le 25 Janvier 1851.

DE QUIMPER.

Visite Pastorale
CONFIRMATIONS
de 1851.

Monsieur et cher Pasteur,

Nous vous adressons le tableau de la Visite Pastorale que nous nous proposons de faire cette année dans notre Diocèse, afin que vous connaissiez à temps le lieu et le jour où vos paroissiens devront se présenter pour recevoir la Confirmation.

Pour les préparer à cette grâce, nous vous autorisons à vous faire aider par les Prêtres employés dans le Diocèse, et même par les Ecclésiastiques des Diocèses voisins qui voudraient bien vous seconder.

Nous leur accordons, comme à vous-mêmes, pour cette circonstance, les pouvoirs que nous sommes dans l'usage d'accorder pour les Missions.

Vous rappellerez aux fidèles que c'est un préjugé funeste que de croire qu'il y ait avantage pour leur âme à remettre à un âge avancé la réception du sacrement de la Confirmation.

Nous désirons que la cérémonie commence, autant que possible, vers les huit heures du matin.

Nous recevrons avec plaisir les Conseils de Fabrique et les Instituteurs primaires, et nous écouterons avec intérêt les renseignements qu'ils voudront nous donner sur les objets de leur sollicitude respective.

Veuillez bien nous accuser réception de la présente circulaire.

Agréez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre bien sincère attachement.

† J.-M., Evêque de Quimper.

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS EN 1851.

MOIS.	JOURS de LA SEMAINE.	DATE.	PAROISSES où SE DONNE LA CONFIRMATION.	PAROISSES CONVOQUÉES.
MAI.	Lundi.	5.	Saint-Yvi.	
	Mardi.	6.	Elliant.	
	Mercredi.	7.	Bannalec.	
	Jeudi.	8.	Scaër.	
	Vendredi.	9.	Querrien.	
	Samedi.	10.	Quimperlé (*Breton*).	Tréméven. — Beye.
	Lundi.	12.	Saint-Thurien.	
	Mardi.	13.	Mellac.	Le Trévoux.
	Mercredi.	14.	Redené.	
	Jeudi.	15.	Arzano.	Guilligomarch.
	Vendredi.	16.	Quimperlé (*Français*).	
	Samedi.	17.	Ursulines.	
	Lundi.	19.	Clohars-Carnoët.	
	Mardi.	20.	Moëlan.	
	Mercredi.	21.	Riec.	
	Jeudi.	22.	Pont-Aven.	Nizon.
	Vendredi.	23.	Névez.	
MAI.	Samedi.	24.		Lanriec.
	Dimanche.	25.		Beuzec-Conq.
	Lundi.	26.		
	Mardi.	27.		Kernével.
	Vendredi.	30.		
	Samedi.	31.		Landévennec. — Trégarvan.
JUIN.	Mardi.	3.		
	Mercredi.	4.		
	Vendredi.	6.		
	Samedi.	7.		
	Jeudi.	12.		
	Mardi.	17.		
	Mercredi.	18.		
	Jeudi.	19.		
	Jeudi.	26.		Gouesnac'h. — Clohars-Fouesnant.
JUILLET.	Mardi.	1.	Landeleau.	
	Mercredi.	2.	Spézet.	
	Jeudi.	3.	Saint-Hernin.	
	Vendredi.	4.	Motreff.	
	Samedi.	5.	Carhaix.	
	Lundi.	7.	Poullaouen.	
	Mardi.	8.	Huelgoat.	
	Mercredi.	9.	Berrien.	
	Jeudi.	10.	Scrignac.	
	Mardi.	29.	Plounéour-Ménez.	
	Mercredi.	30.	La Feuillée.	
	Jeudi.	31.	Brasparts.	
AOUT.	Vendredi.	1.	Lanédern.	
	Samedi.	2.	Gouézec.	

PAROISSES CONVOQUÉES.
Cléden-Poher.
Plouguer. — Plounévézel. Kergloff.
Loc-Maria. — Plouyé.
Bolazec.
Loc-Éguiner.
Botmeur. — Brennilis.
Saint-Rioual.
Loqueffret.

Arrêté à Quimper, le 25 Janvier 1851.

J^h.-M., ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Par Monseigneur l'Évêque :

ÉVRARD,
Prêtre, Secrétaire.

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

POUR

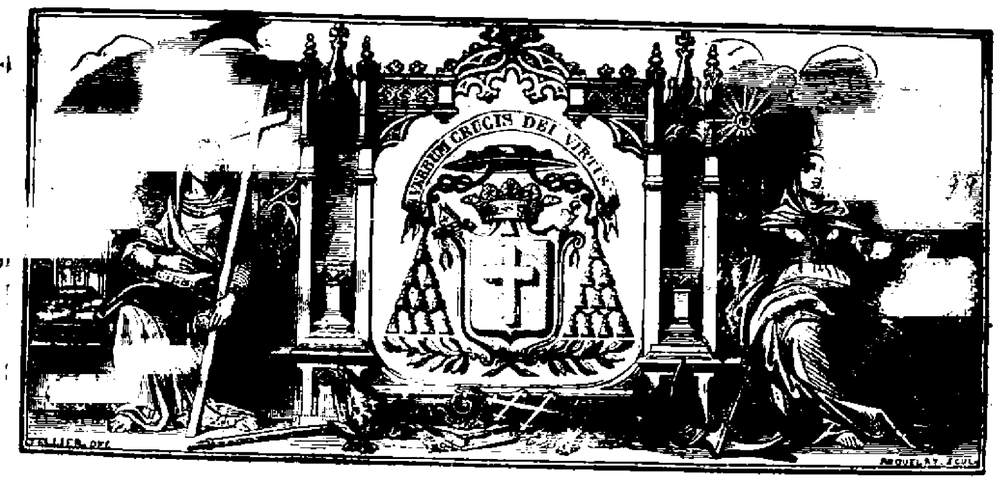
LE CARÊME 1851.



QUIMPER,

IMPRIMERIE DE E. BLOT, IMPRIMEUR DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE.

206



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

POUR LE CARÊME 1851.

Joseph-Marie GRAVERAN, par la Miséricorde de Dieu & la grâce du Saint-Siége apostolique, Évêque de Quimper, au Clergé & aux Fidèles de notre Diocèse, Salut & Bénédiction en N. S. J. C.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Aux approches de la sainte quarantaine, la pensée nous est venue de méditer avec vous cette demande de l'oraison dominicale : *Que votre règne arrive.*

Nous connaissons deux mondes sur lesquels Dieu doit régner, le *monde matériel* et le *monde spirituel* : l'un et l'autre, sortis de sa pensée, doivent reconnaître son pouvoir, rendre hommage à sa grandeur, obéir à ses lois.

Dans le monde matériel, Dieu règne sans rival comme sans contrôle : *il a parlé, et l'univers s'est échappé de ses lèvres fécondes; il a commandé, et la création docile s'est rangée à sa voix, et le commandement qu'elle a reçu ne*

sera pas transgressé (1). Depuis le jour où elle a commencé sa marche séculaire, elle ne s'est pas écartée de sa route, et rien n'a troublé l'ordre régulier de ses magnifiques évolutions. La terre, dans le mouvement qui l'emporte, revient, par une ligne infranchissable, à son point de départ; la mer s'enfle et s'élève pour retomber sur elle-même, et dans ces agitations qui sont sa vie, elle respecte les bornes qui lui furent données; la main de Dieu serre le frein qui la réprime : c'est encore cette main qui tient la foudre et lance le tonnerre, ébranlant les couches de l'air, pour le purifier, troublant le sommeil du pécheur, et transperçant son âme de leurs lueurs effrayantes pour le ramener au sentiment du devoir et de l'expiation (2). *Le soleil et la lune n'ont jamais déserté leur demeure* (3), et *les étoiles gardent fidèlement dans leur course silencieuse* le rang qu'une sagesse toute puissante leur assigna d'abord dans les incommensurables profondeurs du ciel (4). Seigneur, à la vue de ces merveilles, notre esprit a reconnu et notre cœur a célébré avec effusion *la glorieuse magnificence de votre règne* (5).

Cependant l'homme aussi possède une action sur la création extérieure, et l'on a pu dire qu'il est réellement, bien que dans une mesure limitée, le roi de la nature. Il la saisit, la transforme, la soumet à ses volontés, l'adapte à ses besoins. Sans doute, dans les desseins primitifs de la Providence, le pouvoir de l'homme sur les êtres inférieurs devait être plus étendu et mieux assuré; le péché l'a restreint, s'il ne l'a pas détruit, et bien que l'exercice en soit toujours possible, il est aujourd'hui devenu plus difficile. Et puis cette action de l'homme ne dérange pas, loin de les anéantir, les plans tracés par la main du Très-Haut. Notre regard contemple les beautés de l'œuvre divine, notre intelligence en étudie les lois, en calcule les proportions, et cherche la mesure de son immensité; mais si l'univers entier devient pour nous un sujet d'étude, la terre seule est soumise à notre pouvoir, forcément concentré dans l'étroite enceinte de notre demeure passagère, nos pieds y sont attachés pour toujours; ou si quelque esprit aventureux parvient, par un effort sublime, à les en détacher un moment et à s'élever dans les airs, faible rival du plus

(1) *Ipse dixit et facta sunt, ipse mandavit et creata sunt; præceptum posuit et non præteribit.* Ps. 148.
(2) *In luce sagittarum tuarum.... in splendore fulgurantis hastæ tuæ.* Habac. 3.
(3) *Sol et luna steterunt in habitaculo suo.* Habac. 3.
(4) *Stellæ manentes in ordine et cursu suo.* Judic. 5. 20.
(5) *Gloriam regni tui dicent.... Gloriam magnificentiæ regni tui.* Ps. 144.

petit oiseau, il rencontre bientôt la région inexplorable à son audace, où le sang s'échappe de ses veines, et le souffle manque à ses narines.

Oui, l'homme est le roi de la terre, et cependant sur ce domaine royal, toute sa puissance vient se heurter à chaque instant contre d'insurmontables obstacles. Dira-t-il aux montagnes de marcher, à l'océan de s'épancher dans de nouveaux réservoirs? Se fera-t-il *obéir par les vents et les flots* (6)? *Les tonnerres iront-ils à sa voix, et revenant à son appel, lui diront-ils : Nous voici* (7)? Il remue quelques mottes de terre, déplace quelques grains de poussière, réduit en vapeur quelques gouttes d'eau; et de s'écrier : L'homme est grand! l'homme est roi! En effet, et d'autant plus grand dans ses œuvres qu'il est plus petit dans son corps et plus chétif dans son organisation : et d'autant plus roi, qu'aucune créature intelligente ne se présente pour lui disputer son empire; mais quand l'ombre de Dieu paraît, la royauté de l'homme s'efface.

Seigneur, nous avons dit : *Que votre règne arrive* : vous régnez en effet sur le monde matériel. Un plus ample discours serait superflu; car ici tout obéit, et la résistance se montre ailleurs.

Régnez aussi sur le monde moral : que votre règne s'établisse et se consolide dans le monde des esprits.

N. T. C. F., Dieu possède le droit non moins que la volonté de régner sur toute créature raisonnable : mais, découvrant dans un hommage forcé, une atténuation de gloire pour lui-même, et pour nous, l'absence de vertu et de mérite, il a ordonné que la soumission de l'homme fût réfléchie et volontaire. Il a fait libre, l'homme intelligent, afin que, placé en présence de la vérité et du mensonge, de la lumière et des ténèbres, il se consulte lui-même pour s'enfoncer dans la nuit ou marcher au grand jour : libre, l'homme aimant, afin que sollicité par le bien et le mal, tiré en sens contraire par le vice et la vertu, il accorde ou refuse à son gré ses affections et ses espérances : libre, l'homme délibérant en tiers avec les raisonnements de son esprit et les mouvements de son cœur, et se déterminant, quelquefois, malgré son cœur et son esprit, et par l'énergie de sa volonté, à faire ou à s'abstenir, à choisir entre deux objets, à se prononcer entre plusieurs partis, afin de recevoir, fidèle,

(6) *Qualis est hic, quia venti et mare obediunt ei?* Math. 8. 27.
(7) *Numquid mittes fulgura, et ibunt, et revertentia, dicent tibi : ecce adsumus.* Job. 38.

sa récompense; transgresseur, son châtiment (8). Privilége sublime et terrible, l'homme peut dire à Dieu : Tu ne régneras pas sur moi; et en effet il l'a dit plus d'une fois : *Qui donc est mon maître* (9).... *je ne servirai pas* (10). Et néanmoins, dans un sens très-réel, Dieu règne toujours sur l'homme, même quand sa révolte tient ce langage superbe : sur l'homme pécheur, par les impérieuses prescriptions de sa loi; sur l'homme condamné, par la rigueur de ses châtiments; comme un monarque règne dans les bagnes et les cachots.

Mais le règne que nous appelons, n'est pas celui de la colère; c'est le règne de la grâce et de la justice intérieure.

Nous demandons le règne de Dieu sur *l'individu* :

Que Dieu soit le roi de nos pensées; qu'il s'en empare, par notre concession volontaire, pour les tourner à la recherche de la vérité, les fixer dans la méditation de ses perfections infinies, les enchaîner dans les termes précis de ses enseignements et les bornes sacrées de la foi chrétienne.

Considérez, N. T. C. F., le cours ordinaire des pensées humaines; combien il est rare que Dieu les gouverne et les contienne! Pensées paresseusement endormies; l'esprit où elles prennent naissance les entrevoit à peine à travers les brouillards de sa somnolente apathie : pensées stérilement actives; beaucoup de fatigues pour un peu de vent : pensées bassement intéressées; leur but est un peu d'or, et leur plus noble travail, une opération de calcul exactement conduite : pensées salement déréglées, cherchant leur nourriture dans la fange, et ne l'y trouvant pas toujours, mais y laissant à coup sûr toute énergie et tout éclat : pensées sottement orgueilleuses, se repaissant avec délices des images creuses de l'honneur du monde et de la gloire humaine; pensées criminellement révoltées, se dressant avec arrogance contre le ciel, et se courbant, se prosternant avec une servilité empressée devant une opinion imbécile, leurs emportements donnent la mesure de leur bassesse.

Seigneur, *que votre règne arrive* : rétablissez votre empire sur nos esprits rebelles; ramenez sous votre sceptre nos pensées égarées loin de vous, soulevées contre vous, perdues sans vous : *adveniat regnum tuum.*

Régnez sur nos cœurs; soyez le roi de nos sentiments et de nos affections. Vous le savez, N. T. C. F., même quand les pensées de l'homme sont vraies,

(8) *Reliquit illum in manu consilii sui; adjecit mandata et præcepta suâ.* Eccl. 15.
(9) *Quis noster Dominus est?* Ps. 11.
(10) *Non serviam.* Jerem. 2. 20.

ses sentiments ne sont pas toujours honnêtes; même quand ses pensées sont droites, ses affections ne sont pas toujours pures : non, l'opposition n'est pas rare entre l'esprit et le cœur; et le résultat en est surtout à craindre quand c'est le cœur qui se jette dans la voie des égarements. Pour y échapper, remettons dans la main de Dieu ses mouvements et ses aspirations; que Dieu s'y établisse en roi : la place qu'il occupera, ne devra pas être seulement la première, au milieu de plusieurs places semblables; c'est le trône, sur lequel nul autre que Dieu n'a le droit de s'asseoir : qu'autour de ce trône se creuse un abîme infranchissable à toute créature : *adveniat regnum tuum.*

Soyez encore le roi de notre volonté. *Mon esprit voit le bien*, disait un poëte infidèle, *mon cœur l'approuve*, et *ma volonté prend le parti du mal.* Lequel de nous, N. T. C. F., n'a pas ressenti une surprise mêlée d'effroi, à cette peinture que saint Paul a tracée de lui-même, quand il nous montre dans un seul homme deux hommes contraires, dont l'un aime le bien et ne le fait pas, dont l'autre a la haine du mal, et pourtant s'y abandonne (11)? Certes, ils sont trop nombreux les chrétiens vivant dans l'ignorance de leurs devoirs, trop nombreux ceux qui prostituent leurs affections à d'indignes idoles : et cependant le nombre paraîtra borné de ces hommes qui pèchent pour avoir éteint la lumière dans leur esprit, et dans leur cœur l'amour de la vertu, si on le compare à la multitude des pécheurs qui trouvent la cause de leur ruine dans la faiblesse de leur volonté. Oui, peu de prévaricateurs, du moins dans le sein de l'Église, sont ignorants de leurs devoirs essentiels; peu, complètement insensibles aux charmes de la piété et à l'attrait du bien. En abandonnant la vertu, ils lui jettent peut-être un dernier regard de découragement et de regret, et suivent lâchement le vice qui les entraîne; c'est la volonté qui leur a fait défaut. Seigneur, daignez la ressaisir par votre grâce, cette volonté qui vous échappe : soumettez-la sans la contraindre, gouvernez-la sans l'énerver, et régnez avec force et avec douceur sur toutes ses déterminations : *adveniat regnum tuum.*

Règne de Dieu dans la famille.

Seigneur, vous l'avez proclamé à l'origine du monde; *il n'est pas bon que l'homme soit seul* (12), et pour le soustraire à un triste et dangereux isolement, vous lui avez accordé la présence et l'aide d'une compagne, *os de ses os et chair*

(11) *Non enim quod volo bonum, hoc ago; sed quod odi malum illud facio.* Rom. 7.
(12) *Non est bonum esse hominem solum.* — Gen. 2.

de sa chair (13). Puis vous avez consolé sa disgrâce et réjoui son exil en faisant naître de son sang et croître sous ses yeux, dans de joyeux ébats, des enfants qui devaient plus tard, par une exception unique, mais cruelle, mêler à ses joies paternelles une si affreuse amertume. Et toutefois, en laissant le frère homicide à son sens réprouvé et à ses courses vagabondes, nous aimons à nous représenter nos premiers parents et leur famille, bientôt accrue de nouveaux rejetons, coulant les longs jours de leur vie pénitente dans la paix et l'union de la société domestique, et retrouvant une sorte de bonheur, une ombre de leur félicité première dans leur humble soumission aux décrets du Très-Haut : où Dieu commande et se voit obéi, la discorde et la guerre ne montrent pas leur odieux visage.

Quel spectacle différent offre trop souvent à nos regards attristés l'intérieur de ces familles où le règne de Dieu est méconnu : riches des dons de la fortune, soumises aux rudes privations de l'indigence, ou également éloignées de l'abondance et de la misère, quand Dieu ne les gouverne pas, elles deviennent également en proie au malheur. Refroidissement, désunion, paroles amères ou emportées entre les époux, qui ne se pardonnent rien et se préoccupent à peine du soin d'ailleurs presque toujours inefficace, de dérober au public le secret de leur incurable antipathie : autour d'eux, et partageant peut-être la malice et la fiévreuse intolérance de leurs sentiments, des fils et des filles irrévérentieux, insubordonnés, insolents, pour ne pas dire insulteurs; sous l'influence de leur exemple, des frères et des sœurs s'épiant, se jalousant, préludant par de petites vengeances et de basses taquineries aux luttes mortelles de l'intérêt, et justifiant déjà cette observation de l'expérience, que les plus cruelles dissensions sont les dissensions de famille, et la haine la plus implacable, la haine fraternelle.

Et cependant quand un homme veut se faire une maison, comme parlent les livres saints, son esprit et son cœur la peuplent par avance de ces douces images de la tendresse, de la paix, du mutuel appui, de l'autorité paternelle, de l'obéissance filiale, de l'amitié entre les frères; mais par une indifférence trop commune, en travaillant à l'édifice de son avenir, on néglige, si même on ne dédaigne, de placer dans ses fondements le seul élément assuré du bonheur domestique, la crainte de Dieu et la soumission à sa loi.

Voyez, en effet, de quelle manière le commun des hommes s'engage dans

(13) *Hoc nunc os ex ossibus meis et caro de carne mea.* — Gen. 2

le saint et difficile état du mariage; l'intérêt, l'ambition, la passion, si ce n'est le caprice, voilà leurs oracles et leurs guides. Ils auront peut-être passé leur vie loin de Dieu, oublieux de ses commandements, étrangers aux plus saintes pratiques de son culte, et leur déplorable légèreté ne songera pas à consulter ses desseins et à se le rendre propice dans ce moment décisif. En principe, ils ne contesteront pas, nous le voulons bien, l'intervention nécessaire du Seigneur et de son église dans la formation des nœuds sacrés qui doit les lier pour toujours; ils l'appelleront même cette intervention divine, et sans doute de conviction et de désir; mais se préoccupent-ils sérieusement des graves obligations dont ils chargent toute leur existence, et de la grâce sacramentelle qui doit en assurer l'accomplissement ? Combien la profanent par un odieux sacrilége, portant devant le prêtre une conscience souillée? Les malheureux ne songent pas qu'au moment où sa main les bénit, celle de Dieu s'étend pour les maudire. Epoux fatalement aveuglés, vous n'avez pas reçu avec le fardeau du mariage, l'onction intérieure qui devait en adoucir les aspérités; quand vous vous êtes éloignés de l'autel, Dieu ne vous a pas accompagnés jusqu'au seuil de votre demeure, il ne l'a pas franchi avec vous, il ne s'est pas établi dans l'asile où vous croyez avoir abrité le bonheur. Un jour, quand vos enfants ouvriront les yeux de leur intelligence, ils ne l'apercevront pas : vous appellerez ailleurs leur attention, vous les entretiendrez d'agréments futiles, de distractions, de plaisirs, de fortune; mais de devoir, de vertu, rarement et froidement. Par coutume, sinon par une forte croyance, vous tiendrez à ce qu'ils soient instruits des éléments de la doctrine chrétienne, à ce que leur cœur reçoive dans le temple l'auteur de tout don parfait, au moins une fois, comme leur bras recevra une fois le germe préservativement provocateur d'un mal hideux; puis ils seront lancés dans les hasards de la vie sans autre boussole que les timides conseils d'une tendresse toute humaine et les entraînements d'une jeunesse bouillonnante.

Hâtez-vous de parer à cet avenir funeste, en rappelant par le repentir le Dieu auquel vous fermiez votre cœur au jour de votre union, en attirant sa grâce par le sentiment profond de vos misères et de vos besoins. Le soir, à l'heure du repos, agenouillé près de votre compagne, au milieu de vos enfants édifiés, dites avec eux : *Seigneur, que votre règne arrive;* et vous trouverez, sinon la plénitude du bonheur que la terre ne doit pas connaître, du moins la paix et la sécurité.

Mais c'est pour nous un devoir de le proclamer; la dureté de ce langage et la sévérité de ces reprimandes n'atteignent, au milieu de vous, N. T. C. F.; que le petit nombre. Nous avons pu reconnaître, par une expérience personnelle, quelles réflexions sérieuses précèdent vos engagements, quelles pieuses pratiques vous y disposent, quelles grâces les sanctifient. Nous avons été maintes fois les heureux témoins de ce consolant spectacle : entre les époux la concorde affectueuse, entre les pères et les enfants, d'une part, la douceur de l'autorité et la force du commandement, de l'autre le respect de cette autorité tutélaire et la promptitude de l'obéissance; entre les frères la tendresse, l'encouragement, le secours, le bon exemple, et nous avons dit dans notre cœur : Voilà bien le règne de Dieu sur la famille.

Adveniat regnum tuum : Règne de Dieu sur la société.

Plus une œuvre se complique de ressorts, de combinaisons, de mouvements, plus habile doit être l'intelligence, plus forte et plus adroite la main qui, après l'avoir produite, la maintiennent et la réparent sans en altérer le caractère et en arrêter la marche, et de là cette admiration respectueuse que donne à l'homme réfléchi le gouvernement du monde dans l'unité de son ensemble et l'infinie variété de ses parties. Quelle puissance et quelle sagesse doivent s'employer à diriger ces soleils perdus dans les profondeurs de la création, à prévenir leur rencontre, à stimuler contre la tendance au repos l'ardeur de leur course toujours égale et toujours infatigable!

Que serait-ce, si chacun d'eux était doué d'intelligence, de volonté, du pouvoir de quitter sa place et de se frayer de nouvelles routes? Combien plus il faudrait d'énergie et de prudence pour les gouverner et les contenir sans attenter à leur liberté.

C'est le grand problème dont la sagesse divine s'est proposé la solution dans le gouvernement des sociétés humaines; leur malheur comme leur crime serait de ne pas comprendre ce règne de Dieu et les biens qu'il leur apporte. Nations éclairées des lumières de l'évangile, reculerons-nous jusqu'aux ténèbres de l'infidélité? Nous inspirerons-nous des basses pensées de ces hommes étrangers à nos espérances, et que le roi prophète a dépeints (14) *avec la vanité sur leurs lèvres et l'iniquité dans leur main droite. Leur fils, dans l'éclat de leur jeunesse, s'élèvent comme les rejetons d'une plantation nouvelle; leurs filles,*

(14) *Filiorum alienorum quorum os locutum est vanitatem, et dextera eorum dextera iniquitatis. etc.* Ps. 143.

dans leur somptueuse parure, éclipsent la richesse du temple; leurs celliers sont pleins et regorgent; leurs brebis fécondes et leurs troupeaux rebondis; il n'y a pas de brèche à leur muraille, ni de passage pour l'agresseur, et leurs places ne retentissent pas des clameurs ennemies : heureux, se sont-ils écriés, le peuple qui possède ces biens.... heureux le peuple qui a pris le Seigneur pour son Dieu (15), chez qui ce langage d'un intérêt cupide ne trouve ni une oreille attentive ni un cœur séduit. C'est déjà trop pour une nation que ses chefs et ses conducteurs déploient devant ses regards le drapeau des jouissances matérielles, eux-mêmes se pressant sous ses plis ignominieux : quelle honte si la défection devenait générale! quelle calamité si la foule se précipitait à son tour dans cette arène fangeuse! Hélas! elle a paru, pour un temps, céder en effet au prestige et mettre en oubli la royauté de Dieu, éblouie par la royauté de l'or. Et ce n'est pas la seule cause de félonie : plus d'une fois les nations aveuglées par l'orgueil, emportées par un sot esprit d'indépendance, se sont révoltées contre le règne de Dieu. On les a vues, dans leur délire, effaçant son nom de leurs codes, arrachant son étendard de leurs édifices, enlevant son image de leurs prétoires; en est-il résulté plus de sagesse dans leurs lois, de lumières dans leurs tribunaux, d'équité dans leurs jugements ou de respect pour leurs sentences? Leur prospérité s'en est-elle accrue et leur liberté fortifiée? La loi règne seule : parole aussi vide que fastueuse; il n'y a pas de loi sans Dieu : qui dit loi, dit obligation morale, liant la conscience avant d'enchaîner l'action extérieure. Sans Dieu, point d'obligation morale, et la loi rapetissée aux misérables proportions d'un agent mécanique, n'est plus qu'un mors pour arrêter la fougue des instincts pervers, qu'un éperon pour stimuler la nonchalance d'un zèle endormi, et non pas une règle inflexible pour les pensées et les désirs.

Pourquoi donc les nations sont-elles frémissantes et les peuples livrés à de vains conseils? (16). *Les rois sont debout et les princes rassemblés* : le prophète a entendu le cri de leur révolte *contre le Seigneur et contre son Christ : brisons leurs liens et rejetons leur joug loin de nos têtes affranchies : mais celui qui habite au ciel se rira de leurs complots, et le Très-Haut les écrasera de ses dédains; il leur parlera dans sa colère et les troublera dans sa fureur.....* et après qu'ils auront repoussé le règne de la miséricorde et de l'amour, *il les mènera avec la*

(15) *Beatus populus cujus Dominus Deus ejus.* Ps. 143.

(16) *Quare fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania, etc.* Ps. 2.

verge de fer et les brisera comme un vase d'argile ; et maintenant, ô rois, ayez l'intelligence, instruisez-vous juges de la terre.

Mais voilà, quand nous parlons du *royaume de Dieu et de sa justice* (17), que des voix s'élèvent pour nous opposer les misères d'une société aux abois, nous reprochant de la fatiguer de nos mystiques remontrances, quand nous devrions venir en aide à ses immenses besoins. Est-il vrai, que nous nous montrions insensibles aux douleurs de nos frères? Si nous n'avons pas, pour les exposer, des paroles brillantes; pour les calmer, de séduisantes théories, du moins nos cœurs n'éprouvent pas à leur aspect le froid d'une indifférence égoïste, et nos mains ne refusent pas de panser la blessure qui saigne, de soutenir le pas qui chancèle. Mais au milieu de ces préoccupations de notre charité, nous crions de toute notre voix à cette société malade : levez les yeux, regardez le maître de la vie et de la mort, et placez-vous sous la garde de son pouvoir : *adveniat regnum tuum*.

Puisse-t-elle comprendre qu'en lui parlant du règne de Dieu, nous travaillons à la relever de son abaissement. Nous compatissons du fond de nos entrailles à sa misère, à sa faim, à ses blessures; mais il y a quelque chose qui nous touche plus vivement encore : son abaissement profond quand Dieu n'est plus son roi. Une pièce de monnaie peut soulager sa misère, un morceau de pain appaiser sa faim, un bienfaisant appareil cicatriser ses blessures; mais quel remède à la dégradation d'une société sans Dieu? et quand nous parlons de la sorte, ne croyez pas que notre intention soit d'exalter l'orgueil populaire: nous savons qu'un *peuple orgueilleux est un peuple souverainement misérable*, (18) car l'orgueil conduit à l'injustice; mais ce peuple, auquel nous sommes associés, nous voulons lui assurer le respect universel, le respect de lui-même, pour qu'il ne tombe pas dans l'avilissement; le respect des chefs chargés de le conduire, pour qu'il ne soit pas mené comme la brute inintelligente ou féroce; le respect des autres nations de la terre, dont l'oreille doit accueillir comme un cri de joie et d'espérance l'écho le plus lointain de son nom. Eh bien, nous le disons avec douleur, le peuple que Dieu ne gouverne pas est dépouillé de tout respect et misérablement humilié : humilié par de mensongères et plates adulations, comme si son œil était trop faible pour

(17) *Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus.* (Math. 6.)
(18) *Justitia elevat gentem, miseros autem facit populos peccatum.* (Prov. 14. 34.)

supporter le grand jour de la vérité; humilié par des promesses dérisoires et des espérances gigantesques, comme si les réalités sévères de la vie dépassaient la mesure de ses forces; humilié par ces productions déplorables faites à son usage, dit-on, et qui pétries de mensonge et de malice, amènent l'ivresse pour les intelligences vives, et l'hébètement pour les intelligences faibles. N'essaie-t-on pas tous les jours de lui persuader que la religion l'avilit en lui prêchant l'obéissance à Dieu, en lui imposant, au nom de Dieu, la soumission aux pouvoirs préposés à son gouvernement spirituel ou temporel! on l'ameute, et quand il a fait montre de sa force, qu'a-t-il recueilli? l'humiliation dans la défaite par l'abandon et le désaveu de ceux qui l'ont poussé à l'abîme; l'humiliation même dans la victoire, par la ruse des ambitieux qui marchaient derrière lui au combat et devant lui au partage du butin.

Pourrons-nous, sans blesser les convenances et votre délicatesse, vous présenter une image qui nous paraît reproduire fidèlement le spectacle de ces masses populaires, soulevées par des voix qui ne sont pas l'écho de la voix de Dieu? représentez-vous ces grandes chasses dans lesquelles une meute frémissante tirée de sa prison et délivrée de ses liens, se précipite avec une bruyante ardeur à travers les plaines, dans la profondeur des bois, franchissant tous les obstacles; après force clameurs, force morsures données, force blessures reçues, quand la victoire a mis un terme à la poursuite, des valets jettent à la meute intrépide une ignoble curée, puis lui remettent le collier et la ramènent au chenil jusqu'à l'expédition prochaine, tandis que les meneurs de la chasse savourent la venaison délicate.

Ah! peuple, peuple encore chrétien dans tes plus tristes écarts, si Dieu était ton roi, si la loi de Dieu était ta règle et la voix de Dieu ton guide, tu ne servirais pas ainsi de jouet au mensonge et d'instrument à l'ambition. Grand dans la prospérité par le bon usage des dons célestes, plus grand dans l'adversité par l'énergie de ton courage, infatigable dans la lutte où la justice serait ton appui et la charité ton égide, tu serais pour le monde la preuve vivante de la vérité de cet oracle : *Beatus populus cujus Dominus Deus ejus : heureux le peuple qui a le Seigneur pour son Dieu.* (Ps. 143.)

Il est, N. T.-C. F. un dernier règne de Dieu que nous appelons tous de nos désirs les plus ardents, et que nous attendons avec une ferme espérance, son règne sur *les élus. Adveniat regnum tuum.* C'est ici le règne parfait auquel les autres doivent nous conduire, et que nous obtiendrons, selon la pensée de

saint Grégoire de Nysse, quand les puissances des ténèbres seront vaincues sans retour, et leurs armées mises en déroute; règne sans combats, sans partage et sans fin. Durant la vie présente, quand les passions grondaient au fond de son cœur, le pécheur importuné de la pensée de Dieu a pu lui jeter ce défi : *Je ne veux pas que tu règnes sur moi.* (19) Mais les élus de l'éternité mettront leur bonheur à proclamer cette royauté divine, et *leurs voix semblables*, nous dit l'apôtre bien aimé, *à la voix bruissante d'une immense multitude, à la voix des grandes eaux, à la voix des tonnères éclatants, répéteront sous les voûtes du ciel : alleluia, gloire au très-haut, il a régné le Seigneur, notre Dieu, le tout-puissant ; réjouissons-nous, soyons dans l'allégresse et célébrons sa gloire.* (20)

Nous nous arrêterons ici, N. T. C. F., car il faudrait un long discours pour vous expliquer le *règne de Dieu sur les élus.* Aussi bien toutes nos paroles seraient-elles impuissantes à vous donner une juste notion de ce royaume où les sujets eux-mêmes seront faits participants des privilèges de la royauté, dans des siècles sans fin. *Regnabunt in secula seculorum.* (Apoc. 22. 5.) Nous avons voulu appeler l'attention de votre esprit et arrêter vos méditations sur un sujet rempli d'utiles enseignements, *la venue du règne de Dieu :* c'était notre devoir, et si nous avons réussi, ce sera notre consolation.

Amen.

(19) *Nolumus hunc regnare super nos.* (Luc. 19.)

(20) *Et audivi quasi vocem turbæ magnæ, et sicut vocem aquarum multarum, et sicut vocem tonitruorum magnorum, dicentium : alleluia : quoniam regnavit dominus deus noster omnipotens ; gaudeamus et exultemus et demus gloriam ei.* (Apoc. 19. 6.)

A ces causes, après avoir invoqué le saint nom de Dieu, nous avons ordonné et ordonnons :

ARTICLE 1er.

Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage pendant tout le carême, et des œufs jusqu'au dimanche des rameaux *inclusivement.*

ARTICLE 2.

Nous autorisons MM. les Curés et Desservants à dispenser du jeûne et de l'abstinence les personnes de leurs paroisses qui auraient des raisons légitimes de réclamer cette dispense.

ARTICLE 3.

Ces personnes seront exhortées à compenser par des aumônes plus abondantes la non-observation de la loi du jeûne et de l'abstinence, afin de satisfaire à la justice divine.

ARTICLE 4.

Nous autorisons les pasteurs à devancer ou proroger le temps pascal, selon qu'ils le jugeront nécessaire, de manière cependant à ne s'écarter que le moins possible des limites tracées par l'église.

Et sera notre présent mandement lu et publié au prône de la grand'messe le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Quimper, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire de notre évêché, le lundi 10 février 1851.

J^h^-M., Évêque de Quimper.

Par Monseigneur l'Évêque :

MOELO,

Pro-Secrétaire.

Évêché
de
Quimper.

Quimper, le 14 février 1851.

Monsieur et cher Pasteur,

Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des cultes, (circulaire du 10 février 1851), en nous rappelant la loi du 15 février 1849, relative à l'anniversaire du 24 février 1848, nous prie de vouloir bien donner les instructions nécessaires pour qu'un service religieux *commémoratif* et *d'actions de grâces* soit célébré dans toutes les églises de notre diocèse.

Nous conformant à cette invitation, nous vous recommandons de célébrer un service funèbre et de chanter le *Te Deum* avec le *Domine salvam fac Rempublicam*, et les ℣, ℟ et oraisons ordinaires, le lundi 24 février, après vous être concerté avec les diverses autorités.

Dans les campagnes, ce service religieux pourra se célébrer le dimanche 23 février.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de mon bien sincère attachement.

† J.-M., ÉVÊQUE DE QUIMPER.

AVIS

Évêché de Quimper

Quimper, le 15 Avril 1851.

I.

Messieurs et chers Coopérateurs,

Les actes et décrets du Concile de la province de Tours, célébré à Rennes, à la fin de l'année 1849, ayant reçu l'approbation du Saint-Siége, le moment est venu de les placer dans vos mains, pour que vous en fassiez l'objet de vos études et de vos méditations, et la règle de votre conduite. Vous les recevrez avec respect et soumission, et vous en suivrez fidèlement les prescriptions obligatoires pour tous.

Nous avons le désir et le projet arrêté de compléter l'œuvre du Concile provincial par la célébration d'un synode diocésain, aussitôt que les circonstances nous en donneront la facilité, et dans le cours même de cette année, si rien ne fait obstacle à notre vouloir. En vous annonçant cette bonne nouvelle, nous nous réjouissons avec vous du retour de ces saintes assemblées, qui auront pour résultat de donner à la discipline ecclésiastique, une nouvelle force et une plus complète uniformité.

Nous ferons déposer les actes du Concile de Rennes chez MM. les Curés des principales localités du diocèse, et, autant que possible, de tous les chefs-lieux de canton. Tous les prêtres employés dans le saint ministère devront se les procurer.

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'expression de notre bien affectueux dévouement.

† M.,

ÉVÊQUE DE QUIMPER.

AVIS DIVERS.

I.

Les exercices qui doivent être donnés dans les églises paroissiales à l'occasion du jubilé, et, pour plusieurs lieux, à l'occasion de la visite pastorale, seront un obstacle à la tenue des retraites dans nos différentes maisons religieuses, pendant le cours de l'été. Nous avons cru, en conséquence, devoir en ordonner la suppression, pour l'année courante seulement. En voici la nomenclature :

Retraites supprimées en 1851.

A Lesneven. — Celles du 3 mai.

A Quimperlé. — Celles du 3 mai au 14 juin.

A Quimper. — Celles du 10 mai au 12 juillet.

II.

Célébration religieuse de l'Anniversaire du 1 Mai.

MM. les Recteurs se concerteront, comme d'habitude, avec les diverses Autorités, et chanteront le *Te Deum* et le *Domine salvam fac Rempublicam*, avec les versets et oraisons correspondants.

III.

M. le Préfet demande au Clergé le concours de son influence et de sa parole, dans l'intérêt de la santé publique.

Vous vous ferez un devoir de répondre aux vues bienfaisantes de cet excellent magistrat, non pas en portant ces questions dans la chaire, mais en les expliquant dans des entretiens particuliers, et vous efforçant de détruire les préventions et de vaincre l'apathie de nos bons cultivateurs.

Lettre de M. le Préfet du Finistère, à Mgr l'Evêque de Quimper.

QUIMPER, le 9 Avril 1851.

« MONSEIGNEUR,

« J'ai adopté, sur l'avis des conseils d'hygiène du département, un nouveau règlement sur la vaccine, dont j'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie.

« C'est surtout sur l'influence de MM. les Membres du Clergé que je compte, pour vaincre l'indifférence ou l'éloignement des habitants de la campagne; c'est sur eux que je compte pour faire comprendre aux populations les avantages de la vaccine, combattre les funestes préjugés et dissiper l'erreur où beaucoup sont encore sur la prétendue inefficacité de ce précieux préservatif. Je vous serai donc reconnaissant, Monseigneur, de vouloir bien, si vous ne l'avez déjà fait, intervenir auprès de MM. les Curés et Desservants pour réclamer, dans un but si utile, le concours de leur dévouement. Je ne doute pas que nos efforts réunis n'obtiennent les plus heureux résultats.

« Agréez, Monseigneur, l'hommage de mon respect.

« *Le Préfet du Finistère*, signé : Bon DEVÈS. »

IV.

Nous avons reconnu et visé, pour le diocèse de Quimper, les nouvelles Indulgences accordées le 12 janvier 1851, par le Souverain Pontife, à l'OEUVRE DE LA SAINTE ENFANCE.

† J.-M., *Evêque de Quimper*.

Quimper, le 10 Août 1851.

Messieurs et chers Coopérateurs,

En vous adressant la lettre d'Indiction de notre Synode diocésain, nous éprouvons un regret, celui de ne pouvoir vous réunir en plus grand nombre; mais le séminaire, malgré ses vastes proportions, nous a posé une limite infranchissable.

Nous avons consulté, pour l'appel de MM. les Recteurs amovibles, l'ancienneté de leur titre rectoral; cette règle nous a paru fondée en équité comme en convenance. Si quelques-uns avaient des doutes sur leur *antériorité*, nous pourrions leur en donner la solution.

Tous les Prêtres convoqués au Synode, devront passer leurs journées au séminaire et y prendre tous leurs repas; mais gênés par l'insuffisance du local, nous en autoriserons quelques-uns, en petit nombre, à coucher en ville ou dans un voisinage rapproché. Nous engageons ceux qui voudront user de cette faculté à nous le faire savoir sans retard, pour que toute chose soit disposée à temps.

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de notre affectueux dévouement.

† J^h^-M.,

Evêque de Quimper.

INDICTIO
Synodi
DIŒCESANÆ.

Josephus-Maria GRAVERAN, Miseratione Divinâ et Sanctæ Sedis Apostolicæ Gratiâ Episcopus Corisopitensis,

Universo clero nostræ diœcesis Salutem et Benedictionem in Domino.

Ecclesiasticis præscriptionibus obtemperantes, et speciatim decreto VII Concilii provinciæ Turonensis, nuper Rhedonibus celebrati, Synodum diœcesanam hoc anno cogendam censuimus, et reipsâ, hisce nostris litteris indicimus.

Nempe « venerabiles antecessores nostri, quorum vestigia fideliter secuti sumus, notabi-« lem, quotannis, cleri diœcesani partem *adsciverunt*, non tantùm eo fine ut per seriem « piorum exercitiorum spirituali cujusque bono consulerent, sed etiam ut facilius de diœcesis « universæ statu inquirerent, de corrigendis abusibus conferrent, monita darent, et decreta « disciplinæ promulgarent. In his conventibus, Synodorum quidem ordinaria non servatur « solemnitas, earum verò fructus omnes abundè obtinentur. Attamen magni facientes formas « antiquas ad celebrandam Synodum in pontificali Romano descriptas, libenti animo Syno-« dum juxtà illas habendam, indicent Episcopi provinciæ, pro temporum et circumstantiarum « opportunitate. » (*Decreta Conc. prov. turon.*, p. 36.)

Itaque Synodum nostræ diœcesis in seminario majori celebrandam statuimus et jubemus, inchoandam quidem die vigesimâ secundâ mensis septembris proximè futuri (horâ quintâ pomeridianâ) et absolvendam die vigesimâ sextâ.

« Porro sacri canones non tantùm intendunt assistendi Synodo jus alicui tribuere, quàm « obligationem iis omnibus imponere quos secundùm jus vel consuetudinem, convocat Epis-« copus. Cùmque aliundè numerus eorum qui curam habent animarum major sit quàm ut « omnes invitari possint, convocabuntur canonici cathedralis ecclesiæ, et inter eos qui cu-« ram animarum habent quicumque titulo inamovibili potiuntur, quibus adjungetur unus aut « alter à quolibet districtu (Gallicè *Canton*). » (*Decreta*, etc., p. 37.)

CONVOCAMUS IGITUR, ET SYNODO INTERESSE VOLUMUS:

Vicarios nostros generales;

Ecclesiæ nostræ cathedralis canonicos omnes, aut saltem duos ex ipsis, à capitulo deputandos;

Item canonicos *ab honore* nominatos;

Parochos tituli potientes inamovibilis;

Seminarii majoris rectores seu sacræ theologiæ professores;

Minoris seminarii moderatorem;
Utriusque domûs à sancto Josepho nuncupatæ (Corisopiti tum Leoniæ) præpositum;
Nomine proprio, Gymnasiarcham collegii Leonensis;
Item collegii Evenopolensis;
Inter parochos amovibiles quosdam titulo parochiali antiquiores, scilicet e quolibet districtu;
Unum ubi non numerantur Ecclesiæ succursales plus quàm quatuor;
Alterum si major attingatur numerus;
Tertium, si ad novem assurgat;
Religiosæ domûs aut publici instituti capellanos seu eleemosinarios duos, non computatis qui capitularibus insignibus decorantur, et quidem tali titulo priores, vel æquivalenti.

Quicumque verò fuerit impeditus, tempore nobis aperiet opportuno causam non accedendi; sicut nullus ad Synodum jam admissus, discedet antequàm fuerit absoluta, nisi petitâ priùs et à nobis obtentâ abeundi veniâ.

In istâ Synodo legentur, et quantum expedire judicatum erit, evolventur decreta concilii Rhedonensis.

Tales etiam in statutis diœcesanis inducentur mutationes seu modificationes quæ concilii præscriptionibus illa concordantia efficiant, vel maturâ experientiâ utiles fuerunt comprobatæ, et unam eamdemque disciplinæ legem pro universâ diœcesi stabilient.

Et jam memores apostolici sermonis : *omne datum optimum et omne donum perfectum desursùm est, descendens à patre luminum* (Jacob. 1. 17.). Cùm arduum aggredimur et non usitatum laborem, orabimus ut irradiet mentes nostras lux de cœlis, et auxilium de sancto erigat corda nostra, et ad finem optatum conatus nostros perducat. Optamus igitur et mandamus decantari in quâlibet nostræ diœcesis Ecclesiâ, die dominicâ Synodum antecedente, hymnum *Veni Creator Spiritus* cum ℣. R℟. et oratione. Eâdem dominicâ die et subsequentibus feriis, donec dimissa fuerit synodus, omnes presbyteri in Missâ recitent collectam, etc., de *Spiritu Sancto*.

Rectores verò Ecclesiarum commissos sibi fideles monendos curabunt et adhortandos ut ipsi quoque tanquàm non exiguum indè recepturi emolumentum, Deum ferventiùs exorent pro felici exitu Synodi diœcesanæ.

Datum Corisopiti sub signo sigillo que nostris ac subscriptione secretarii Episcopatûs nostri, in festo B. Laurentii, die decimâ Augusti, anno suprà millesimum, octingentesimo quinquagesimo primo.

† Jhus–Mª.,
Episcopus Corisopit.

De mandato RR. DD. Episcopi Corisopitensis :
ÉVRARD,
Pter Secretarius.

Évêché de Quimper.

Quimper, le 13 Octobre 1851.

Messieurs et chers Coopérateurs,

Notre vénérable Métropolitain a eu la pensée d'inviter les Évêques ses suffragants, et, par leur entremise, tous les Prêtres de la province ecclésiastique de Tours, à présenter en commun, à Notre Saint Père le Pape Pie IX, un témoignage de leur profond respect et de leur filial attachement. Sa lettre, que vous lirez plus bas, expose clairement sa pensée, en même temps qu'elle indique le moyen d'en procurer l'exécution.

Nous croyons que la modique offrande demandée à chacun de vous ne vous sera point à charge, et que le Clergé du diocèse de Quimper s'estimera heureux de contribuer pour sa part à la réalisation d'une pensée qui touchera vivement le cœur si douloureusement éprouvé du Vicaire de *Jésus–Christ*. Comme plusieurs voudront dépasser le *minimum* indiqué par Monseigneur l'Archevêque, nous tenons pour certain que l'offrande de notre Clergé répondra à l'attente du vénérable Prélat.

Avec la notice que nous vous adressons, nous avons reçu *trente* belles gravures, grand in-folio, que nous répartirons entre les prêtres du diocèse, par la loi du sort, et en réglant les chances de chacun sur son offrande.

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de notre bien affectueux dévouement.

† Jh M.,
ÈVÈQUE DE QUIMPER.

ARCHEVÊCHÉ

Tours, le 4 Octobre 1851.

Monseigneur

« J'ai l'honneur de vous communiquer et de vous soumettre une pensée sur laquelle je désire connaître au plus tôt votre sentiment.

» Il s'agirait d'offrir à notre Saint-Père le Pape, un témoignage particulier des sentiments qui animent les Evêques et les Prêtres de notre province, et de saisir pour cela, une occasion qui me paraît des plus favorables.

» Un artiste distingué, M. BLOTTIÈRE, qui réside au Mans, a entrepris et terminé, tout récemment, un de ces rares et merveilleux ouvrages, qui surpassent, peut-être, ce que le moyen-âge nous a transmis de plus ingénieux et de plus achevé. C'est un *Prie-Dieu* de forme antique, d'une perfection de sculpture et d'une richesse d'ornementation surprenantes ; un vrai chef-d'œuvre de patience et de génie où les plus habiles maîtres retrouvent et admirent le goût le plus pur allié à l'inspiration chrétienne la plus hardie et la plus délicate.

» Par suite de la perfection du travail et du temps qui y a été consacré, un tel monument est comme hors de la portée même des plus grandes fortunes ; et d'un autre côté, la destination toute religieuse de ce précieux meuble exclut tout emploi et usage profane ; de là le projet de l'acquérir au moyen de souscriptions volontaires, recueillies exclusivement parmi nous et dans le clergé de nos diocèses, afin de l'offrir à sa Sainteté comme le pieux hommage des Evêques et des Ecclésiastiques de la province de Tours.

» Ce projet, Monseigneur, vous paraîtra, sans doute, digne du vénéré Pontife qui nous est si cher, digne de notre belle et antique province, de tout temps célèbre par son attachement au Saint-Siége, et renommé par son zèle éclairé pour tout ce qui a rapport à l'art chrétien et aux chefs-d'œuvre qu'il produit. En présentant celui-ci à Pie IX, nous ne ferons que suivre des exemples qu'on retrouve fréquemment dans la suite des siècles. Combien de fois n'a-t-on pas vu les rois et les peuples, les évêques et les prêtres, envoyer à Rome, comme à la patrie commune, mettre aux pieds du Père des fidèles ce que l'art et le génie avaient produit au milieu d'eux de plus riche et de plus remarquable ? C'est ainsi que Rome chrétienne déjà reine et maîtresse par la foi, l'était devenue aussi par toutes les merveilles réunies dans ses sanctuaires et dans ses palais. Si faible que soit notre tribut, la province de Tours, en l'adressant au Saint-Père, aura du moins la gloire d'avoir contribué à maintenir et à perpétuer cette belle et touchante tradition. Placé près de Pie IX, ce monument lui rappellera des enfants fidèles et dévoués, unis à lui d'esprit et de cœur. Chaque fois qu'il s'agenouillera sur ce *Prie-Dieu*

destiné à recueillir ses ferventes prières, ses soupirs et ses gémissements, le Vicaire de Jésus-Christ nous donnera une part plus grande à ses paternels souvenirs et à ses affectueuses bénédictions.

« D'après la description du Prie-Dieu (que j'ai fait imprimer à un très-grand nombre d'exemplaires) et le dessin que vous recevrez (mais en moindre quantité), on peut se convaince que ce travail de vingt années, dont on ne peut évaluer au juste le prix, peut bien valoir, comme on le dit, 40,000 à 50,000 fr.; cependant l'artiste se contentera de beaucoup moins. J'estime que, sans surcharge pour personne, la souscription pourra produire de 25,000 à 30,000 fr., si l'on admet par exemple, pour base que le minimum des offrandes sera de 4 à 5 francs.

« Lorsque par vos soins, Monseigneur, tout le clergé aura été averti, M. le Secrétaire de l'Évêché voudrait bien recueillir les souscriptions *qui seraient toutes enregistrées* : le montant me serait envoyé dans un délai de cinq à six semaines; et il y aurait à l'Archevêché un registre et des comptes exacts de toutes les recettes, dépenses d'acquisition, faux frais, emballage, expédition, transport, etc., afin qu'ultérieurement il fut rendu compte à chaque diocèse, et que ce compte étant déposé au Secrétariat, tous les souscripteurs pussent en prendre connaissance.

« Je suis avec respect,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« † F. N., *Archevêque de Tours.* »

Évêché de Quimper.

Quimper, le 1er Janvier 1852.

Monsieur et cher Pasteur,

De grands événements se sont accomplis depuis quelques semaines.

Sept millions de suffrages ont maintenu l'autorité du Président de la République, *Louis-Napoléon Bonaparte*, et lui ont conféré le pouvoir de donner à la France une nouvelle Constitution.

La guerre civile, allumée dans plusieurs provinces, a été énergiquement et promptement comprimée, après avoir signalé sa rapide invasion par de lamentables excès.

Un double devoir nous est imposé :

Remercier Dieu du retour de la paix;

Demander pour l'homme aux mains duquel la France vient de remettre ses destinées, l'esprit de lumières, de sagesse et de force, afin qu'il réponde pleinement à ce prodigieux témoignage de la confiance nationale.

C'est aussi le désir pieusement exprimé par Monsieur le Président de la République.

En conséquence, le Dimanche 11 janvier, vous ferez chanter dans votre église le *Te Deum*, et l'antienne *Da pacem Domine*, avec le ℣ et l'oraison.

Vous vous concerterez, pour la cérémonie, avec les autorités locales.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de mon bien affectueux dévouement.

† J.-M.,

ÉVÊQUE DE QUIMPER.

LETTRE

LETTRE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Paris, le 28 Décembre 1851.

« *Monseigneur l'Évêque*,

« Pour appeler les bénédictions du ciel sur la France et sur la grande mission qui m'est « confiée par le peuple français, je vous prie de faire chanter dans votre église cathédrale, « le Jeudi 1er Janvier, un *Te Deum* solennel et d'actions de grâces.

« *Recevez, Monseigneur l'Évêque, l'expression de mes vœux et de mes sentiments particu-* « *liers d'affection.*

« LOUIS NAPOLÉON.

« Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

« H. FORTOUL. »

A Monseigneur l'Evêque de Quimper.

N. B. Une dépêche postérieure demande que la cérémonie publique ait lieu dans les églises paroissiales le Dimanche 11 Janvier.

Evêché de Quimper.

221

Quimper, le 14 Janvier 1852.

Monsieur et cher Pasteur,

L'article 8 du Concordat de 1801, avait réglé qu'à la Prière publique pour la France : *Domine salvam fac Rempublicam*, il en serait ajouté une autre semblable pour les chefs du gouvernement : *Domine salvos fac Consules.*

Monsieur le Ministre de l'instruction publique et des cultes, *suivant les intentions de M. le président de la République*, demande que cette prescription du Concordat soit observée dans sa forme et teneur, en substituant à l'appellation consulaire, les noms *Ludovicum Napoleonem.*

En conséquence, conformément aux intentions de M. le président de la République, et aux dispositions de la présente circulaire, vous ferez chanter désormais la double invocation :

1. *Domine salvam fac Rempublicam, et exaudi nos in die, etc.* (*Repetitur à choro*).

2. *Domine salvum fac Ludovicum Napoleonem, et exaudi nos...* (*Repetitur à choro*).

On supprimera le ℣. *Gloria Patri*, avec la reprise *Sicut erat.*

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de mon bien sincère dévouement.

† J^{h}-M.,

ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Les souscriptions que nous avons reçues jusqu'à ce jour pour le *Prie-Dieu* que la Province ecclésiastique de Tours doit offrir au Souverain Pontife, comme un faible témoignage de son respect et de son dévouement, ont atteint la somme de 3,500 francs. Si quelques

Évêché [redacted]

Quimper, le 12 février 1852.

222

DE QUIMPER.

Visite Pastorale

CONFIRMATIONS

de 1852.

Monsieur et cher Pasteur,

Nous vous adressons le tableau de la visite pastorale que nous nous proposons de faire cette année dans notre diocèse, afin que vous connaissiez à temps le lieu et le jour où vos paroissiens devront se présenter pour recevoir la Confirmation.

Pour les préparer à cette grâce, nous vous autorisons à vous faire aider par les prêtres employés dans le diocèse, et même par les ecclésiastiques des diocèses voisins, qui voudraient bien vous seconder.

Nous leur accordons, comme à vous-même, pour cette circonstance, les pouvoirs que nous sommes dans l'usage d'accorder pour les Missions.

Vous rappellerez aux fidèles que c'est un préjugé funeste que de croire qu'il y ait avantage pour leur âme à remettre à un âge avancé la réception du sacrement de la Confirmation.

Nous désirons que la cérémonie commence, autant que possible, vers les huit heures du matin.

Nous recevrons avec plaisir les Conseils de Fabriques et les instituteurs primaires, et nous écouterons avec intérêt les renseignements qu'ils voudront nous donner sur les objets de leur sollicitude respective.

Veuillez bien nous accuser réception de la présente circulaire.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre bien sincère attachement.

† J^b^-M Evêque de Quimper.

TABLEAU DE LA VISITE PAST[illegible]ES CONFIRMATIONS EN 1852.

JOURS de LA SEMAINE.	DATE.	PAROISSES où SE DONNE LA CONFIRMATION.	PAROISSES CONVOQUÉES.
Mardi.	27.	Loctudy.	Ile-Tudy.
Mercredi.	28.	Plobannalec.	Treffiagat.
Jeudi.	29.	Penmarch.	
Vendredi.	30.	Plomeur.	
Samedi.	1.	Pont-l'Abbé.	Saint-Jean-Trolimon.
Dimanche.	2.	Plounéour.	Trégueuncc.
Lundi.	3.	Peumeurit.	Tréogat.
Mardi.	4.	Pouldreuzic.	Lababan. Plovan.
Mercredi.	5.	Plozévet.	
Jeudi.	6.	Landudec.	Guilers.
Dimanche.	9.	Briec.	Landrévarzec. Edern.
Lundi.	10.	Saint-Ségal.	Port-Launay. Logonna-Quimerch.
Mardi.	11.	Le Faou.	Rosnohen.
Mercredi.	12.	Le Calvaire.	
Jeudi.	13.	Lesneven.	Le Folgoat, Kernouès. Le Collége.
Vendredi.	14.	La Retraite.	
Samedi.	15.	Cléder.	
Lundi.	17.	Saint-Pôl-de-Léon.	
Mardi.	18.	Roscoff.	Santec.
Mercredi.	19.	Collége de Saint-Pôl.	
Vendredi.	21.	Ile-de-Batz.	
Samedi.	22.	Ursulines de Saint-Pôl.	

MOIS.	JOURS de LA SEMAINE.	DATE.	SE [illegible]	PAROISSES CONVOQUÉES.
MAI.	Mardi.	25.		Henvic.
	Mercredi.	26.		Loquénolé.
	Jeudi.	27.		
	Vendredi.	28.	S[illegible]	
	Samedi.	29.	[illegible]	
	Lundi.	31.	Un[illegible]	
JUIN.	Mardi.	1.	Notre-[illegible]re.	
	Mercredi.	2.	Saint-[illegible].)	
	Jeudi.	3.		
	Samedi.	5.		Sainte-Sève.
	Dimanche.	6.		Le Cloître.
	Lundi.	7.		Saint-Eutrope. Lannéanou.
	Mardi.	8.		Botsorhel. Plouégat-Moysan.
	Mercredi.	9.		Le Ponthou.
	Jeudi.	10.		Plouégat-Guérand. Garlan.
	Vendredi.	11.		Loquirec.
	Samedi.	12.		Saint-Jean-du-Doigt.
	Mercredi.	16.		
	Lundi.	21.		
	Mardi.	22.	L[illegible]	Guimilian.
	Mercredi.	23.		Pencran.
	Jeudi.	24.		Saint-Éloy.

MOIS.	JOURS de LA SEMAINE.	DATE.	PAROISSES où SE DONNE LA CONFIRMATION.	PAROISSES CONVOQUÉES.
JUIN.	Mardi.	29.	Coray.	Tourch.
	Mercredi.	30.	Leuhan.	
JUILLET.	Jeudi.	1.	Langolen.	Trégourez.
	Vendredi.	2.	Landudal.	
	Samedi.	3.	Ergué-Gabéric.	
	Mardi.	6.	Ploaré.	Le Juch.
	Mercredi.	7.	Poullan.	Tréboul.
	Jeudi.	8.	Beuzec-Cap-Sizun.	Goulien.
	Vendredi.	9.	Cléden.	Plogoff.
	Samedi.	10.	Esquibien.	Primeliu.
	Dimanche.	11.	Plouhinec.	
	Lundi.	12.	Audierne.	
	Mardi.	13.	Ile-de-Seins.	
	Jeudi.	15.	Meylars.	Mahalon.
	Vendredi.	16.	Pouldergat.	
	Lundi.	19.	Plomelin.	
	Mardi.	20.	Combrit.	Tréméoc.
	Jeudi.	22.	Saint-Corentin.	Ergué-Armel.
	Vendredi.	23.	St-Mathieu (de Quimper).	Kerfeunteun.
	Mercredi.	28.	Guengat.	
	Jeudi.	29.	Penhars.	Pluguffan.

Arrêté à Quimper, le 12 *février* 1852.

J[h]–M. ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Par Monseigneur l'Évêque :

Quimper, le 10 Avril 1852.

Messieurs & chers Coopérateurs,

I. Concession du Souverain Pontife.

Nous sommes heureux de vous apprendre que, sur notre demande, le ***Saint-Père*** nous a fait adresser par S. E. Mgr le Cardinal LAMBRUSCHINI, préfet de la S. Congrégation des Rits, un rescrit qui autorise l'insertion, 1° du mot *immaculatâ* dans la préface de la messe de la Conception de la Sainte Vierge; 2° de l'invocation *Regina sine labe originali concepta* dans les litanies de la Sainte Vierge, à la suite de ces paroles : *Regina sanctorum omnium.*

Vous aurez à vous conformer à ce rescrit, dont voici la teneur :

« Reverendissimus Corisopiten. Episcopus sanctissimo Domino nostro Pio IX « Pontifici maximo supplicavit enixè ut ad suam etiam Corisopitensem diœcesim « extendere dignaretur indultum pluribus jam diœcesibus concessum, addendi ni- « mirùm præfationi missæ conceptionis beatæ Mariæ Virginis verbum — *immacu- « latâ* — adeò ut legi valeat *et te in conceptione immaculatâ* — insuper et addendi « litaniis lauretanis post versum — *Regina sanctorum omnium* — aliud deiparæ « encomium, nempe — *Regina sine labe originali concepta* — quibus precibus « peramanter exceptis, referente me subscripto sacrorum Rituum Congregationis « Secretario, Sanctitas Sua benignè annuit juxtà petita. Die 5 decembris 1851. »

A. CARD. LAMBRUSCHINI S. R. C. P.
J. G. FATATI. S. R. C. Secretarius.

II. Autre Concession pontificale.

Un deuxième rescrit autorise, pour le diocèse de Quimper, la récitation des offices votifs du *S. Sacrement* et de l'*immaculée Conception*, les jeudis et samedis non empêchés, suivant les explications consignées audit rescrit, dont nous vous adressons aussi le texte littéral.

« Ut Clero Corisopitensi facilior reddatur usus Breviarii Missalisque Romani, « Rmus illius Ecclesiæ Antistes humillimis datis precibus, sanctissimo Domino « nostro Pio IX Pontifici maximo supplicavit enixe ut deinceps in suo kalendario « diœcesano quâlibet feriâ quintâ non impeditâ officio novem lectionum, appo- « natur, extrà adventum, quadragesimam, ferias, vigiliasque privilegiatas sub ritu

« semiduplici, officium votivum *Sanctissimi Sacramenti;* ac quolibet sabbato ut « suprà non impedito sub iisdem limitationibus et ritu, officium itidem votivum « *immaculatæ Conceptionis beatæ Mariæ Virginis.* Sanctitas Sua referente me « subscripto sacrorum Rituum Congregationis Secretario, Reverendissimum Epis- « copum ac Clerum Corisopitensem amplioribus favoribus prosequens, de speciali « gratiâ benignè annuit juxtà preces; dummodò rubricæ serventur. Contrariis non « obstantibus quibuscumque. Die 5 decembris 1851, »

A. Card. LAMBRUSCHINI s. r. c. p.
J. G. FATATI s. r. c. Secretarius.

Retraite ecclésiastique.

L'article 92 des *Statuts* ordonne à tous les prêtres du diocèse de suivre les exercices de la retraite spirituelle au moins tous les deux ans.

Pour faciliter l'accomplissement de ce précepte, nous ferons en sorte qu'il soit prêché chaque année deux retraites sacerdotales, *à Quimper* et *à Lesneven*, comme cela se pratique depuis longtemps.

L'an dernier, la tenue du Synode a mis empêchement à la retraite, et cette année, par exception, le diocèse n'en aura qu'une qui s'ouvrira au séminaire de *Quimper* le dimanche 1er août au soir, et sera prêchée par Mgr *Chalandon*, coadjuteur de Mgr l'Évêque de Belley.

Convaincu que notre clergé mettra un grand empressement à profiter de ces exercices spirituels, nous autoriserons, comme pendant le Synode, un certain nombre de prêtres à sortir le soir, pour coucher en ville ou dans les environs, ce qui permettra d'en admettre un grand nombre.

Chacun préviendra M. le Supérieur ou M. l'Économe du Séminaire, dans les premiers jours de juillet, de son intention, 1° de venir à la retraite, 2° de loger en ville. — Au besoin, nous ferons indiquer nous-même des logements.

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de notre bien affectueux dévouement.

† J^h-M., ÉVÊQUE DE QUIMPER.

ACTE DE CONSÉCRATION
AU SACRÉ COEUR DE JÉSUS.

O Cœur adorable de Jésus! le plus tendre, le plus aimable, le plus généreux de tous les cœurs, qui vous consumez d'amour sur cet autel, environné des Anges qui tremblent et adorent; pénétrés de reconnaissance et de douleur à la vue de vos bienfaits et de l'ingratitude des hommes, nous venons nous consacrer à vous sans réserve et sans retour; nous venons nous dévouer comme des victimes chargées de nos péchés et de ceux de nos frères, et en particulier des outrages qui ont été commis contre le Sacrement de votre amour; nous voulons les expier par les larmes de la pénitence et réparer votre gloire. Nous voulons employer notre vie à propager votre culte et à vous gagner, s'il se peut, tous les cœurs. Vous serez désormais notre refuge dans nos peines, notre lumière, notre espérance, notre force, notre consolation. C'est à vous seul que nous offrirons nos actions, nos prières et nos larmes; ce seront vos sentiments et vos désirs qui règleront notre conduite; en les suivant, nous marcherons toujours dans les sentiers de la justice et de la paix.

Nous en faisons la déclaration et nous en prenons l'engagement en notre nom, au nom de tous nos frères, et en union avec les fidèles de ce diocèse, heureux de vous être consacrés, et qui attendent de cette consécration une abondante effusion de grâces spirituelles, de lumière et de force.

Recevez donc nos cœurs, ô Jésus! ou plutôt prenez-les vous-même; changez-les pour les rendre dignes de vous; rendez-les humbles, doux, pénitents et généreux comme le vôtre, en les embrasant de votre amour; cachez-les dans votre Cœur, en les unissant au Cœur immaculé de Marie, afin que nous ne les reprenions jamais. Ah! plutôt mourir que de jamais offenser ou contrister votre Cœur adorable; mais qu'à la vie, à la mort, et durant l'éternité, nous soyons toujours embrasés de son amour. *Ainsi soit-il.*

Conformément aux prescriptions de notre Mandement du 1er février 1852, cet Acte de Consécration sera lu dans toutes les églises de notre diocèse, le jour de la fête annuelle du Sacré Cœur, avant la Bénédiction du soir. Dans les églises où il n'y aura qu'un prêtre, celui-ci fera la lecture de l'Acte de Consécration à genoux, au pied de l'autel, devant le Saint Sacrement exposé. Dans les églises où se trouveront plusieurs prêtres, l'un d'eux montera dans la chaire pour faire la lecture prescrite.

† J^h M., Évêque de Quimper.

POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS

DES

ARCHIPRÊTRES ET DES DOYENS.

L'article 387 des Statuts, porte : *Chaque année les Archiprêtres nous feront un rapport succinct sur l'état de leur archiprêtré.*

L'article 388 : *Une ordonnance particulière règlera les attributions des Archiprêtres et des Doyens.*

Nous avons indiqué (page 122) leurs pouvoirs spéciaux quant aux *cas réservés* et au for intérieur.

Les dispositions suivantes expliquent et règlementent les articles 387 et 388.

1° Les Archiprêtres, nous adresseront, dans le mois de décembre de chaque année, un rapport sur l'état de leur archiprêtré. Ce rapport signalera d'une manière générale, (et en dehors de toute enquête speciale que nous n'aurons pas prescrite), l'état des cantons et des paroisses : permanence, progrès ou relachement dans le bien, les pratiques pieuses, la fréquentation des sacrements ; usages ou établissements dangereux ; union et entente dans le clergé de chaque paroisse, et d'une paroisse à l'autre ; bon accord

(1) I Tim. II. 2.

des prêtres et des autorités locales ; habitude de respect, d'attachement et de confiance entre les prêtres et les fidèles.

Le rapport ne s'arrêtera ou ne s'appesantira nominalement, soit sur les lieux soit sur les personnes, qu'autant qu'il se sera présenté quelque chose en dehors de la ligne commune, quelque caractère ou fait saillant, soit en bien soit en mal.

2° Les Archiprêtres recevront, pour nous les transmettre, les plaintes ou dénonciations portées contre les ecclésiastiques, et généralement contre les personnes consacrées à Dieu ; mais ils exigeront qu'elles soient écrites et signées par les plaignants ou dénonciateurs ; ou du moins, si l'Archiprêtre rédige la plainte, que le plaignant y appose sa signature ; ou s'il ne sait pas signer, qu'il autorise à faire connaître son nom et sa personne.

En nous transmettant ces pièces, MM. les Archiprêtres y joindront leurs appréciations personnelles sur les faits et les individus.

3° Les Archiprêtres pourront, 1° dispenser d'une ou même de deux publications des bans ; 2° du saint temps pour la célébration des mariages ; 3° accorder des permis pour ondoiement, dans l'étendue de leur archiprêtré, quand il y aura impossibilité ou grande difficulté de recourir en temps utile à notre secrétariat. Leur conscience interprétera cette disposition discrètement et largement.

Les pouvoirs ici consignés leur sont personnels, et ne pourront par eux être délégués.

4° Les Doyens des Archiprêtrés pourront user des mêmes facultés, 1° quand nous leur donnerons à cet effet une commission particulière ; 2° quand les Archiprêtres seront empêchés par absence ou maladie.

5° Les Archiprêtres et à leur défaut, les Doyens, assisteront et prendront part à l'examen de MM. les Vicaires, dans toute l'étendue de l'archiprêtré.

Quimper, le 10 avril 1852.

† J.-M. Évêque de Quimper.

Par Monseigneur l'Evêque :

Évrard,

Chanoine honoraire, Secrétaire de l'Evêché.

(1) I Tim. II. 2.

Evêché
de
Quimper.

Quimper, le 1er Août 1853.

Monsieur et cher Pasteur,

Nous n'avons garde d'oublier la recommandation de l'apôtre Saint-Paul à son disciple Timothée, laquelle a toujours été considérée dans l'Église comme une loi strictement obligatoire.

« Je vous conjure avant toutes choses, de faire des supplications, des prières, des « demandes et des actions de grâces, pour tous les hommes, pour les rois et toutes « les personnes élevées en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tran- « quille, en toute piété et chasteté; c'est là une chose bonne et agréable au Seigneur, « notre Dieu, qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la con- « naissance de la vérité. » (1)

C'est donc avec empressement que nous nous rendons à l'invitation qui nous est adressée par son Excellence le ministre de l'instruction publique et des cultes, de prescrire des prières solennelles dans toutes les églises du diocèse, à l'occasion de la fête de l'Empereur.

EN CONSÉQUENCE, NOUS AVONS ARRÊTÉ :

Le lundi, 15 août, à l'issue de l'office divin, on chantera dans toutes les églises

(1) I Tim. II. 2.

paroissiales le *Te Deum*, suivi de la prière *Domine salvum fac Imperatorem*... avec le *Verset* et l'*Oraison ordinaires*.

MM. les curés et recteurs se concerteront avec les diverses autorités pour régler les dispositions relatives à la cérémonie religieuse.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre bien sincère attachement.

† J^h^-M.,
ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Paris, le 29 juillet 1853.

Monseigneur,

La France célébrera, pour la seconde fois, le 15 août prochain, la fête de l'Empereur. Je vous prie de rappeler au Clergé de votre diocèse cet anniversaire national. L'Église, je n'en doute pas, profitera avec empressement de la grande solennité religieuse qui revient aussi ce jour-là, pour invoquer la protection de la sainte Patronne de la France en faveur du Prince qui a rendu à notre patrie le haut rang qu'elle doit occuper dans le monde.

M. le Préfet se concertera avec vous, Monseigneur, pour régler les dispositions relatives à la solennité religieuse. Veuillez, de votre coté, transmettre à MM. les Curés des instructions assez promptes pour qu'un accord complet puisse s'établir immédiatement entre les diverses autorités.

La cérémonie consistera, comme l'année dernière, en un *Te Deum* d'actions de grâce, chanté à l'issue du service divin.

Agréez, Monseigneur, la nouvelle assurance de ma haute et respectueuse considération.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes,
H. FORTOUL.

229

Messieurs et chers Coopérateurs,

J'ai la satisfaction de vous annoncer que, plus heureux que l'année dernière, nous aurons cette année nos deux Retraites sacerdotales. Je ne crois pas nécessaire de vous remettre en mémoire les dispositions des statuts diocésains. Vous vous ferez un devoir et un bonheur de vous y conformer.

La première Retraite s'ouvrira à Lesneven le dimanche au soir, 11 septembre. Clôture, le samedi matin 17.

La deuxième retraite s'ouvrira à Quimper, le dimanche, 18 septembre, pour être close le samedi matin 24.

Les Prêtres qui se proposent de suivre les exercices de la Retraite, auront soin d'en donner avis, *quinze jours* à l'avance, à M. l'Aumônier de la Retraite à Lesneven, et à Quimper, à M. l'Économe du Séminaire.

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de notre bien sincère attachement,

† J^h^-M., évêque de Quimper.

Évêché
de
Quimper.

FÊTE
du 15 Août.

Quimper, le 8 Août 1852.

Messieurs et chers Coopérateurs,

Vous savez que le Prince-Président a supprimé les anniversaires politiques établis dans les derniers temps, et qui rappelaient des souvenirs fâcheux ou pénibles; mais il a désiré *que la fête religieuse du 15 Août* reprît son caractère *de fête nationale*, et qu'aux honneurs publics rendus *à la patronne de la France*, vinssent se joindre des vœux et des prières pour la patrie, *et pour le Prince qui préside à ses destinées.*

Nous sommes heureux de vous transmettre l'expression de ces intentions si chrétiennes, et pour y répondre comme notre ministère nous en fait un devoir, nous avons arrêté :

I.

Le dimanche 15 Août, à l'issue de la grand'messe, dans toutes les églises de notre diocèse, un *Te Deum* solennel sera chanté avec les ℣., ℟. et oraison *Pro gratiarum actione;* puis, le *Domine salvam fac Rempublicam...*, et *Domine salvum fac Ludovicum Napoleonem....* avec les ℣., ℟. et oraison ordinaire.

Dans les villes, on pourra faire précéder le chant du *Te Deum*, de la célébration d'une messe basse.

II.

MM. les Curés et Recteurs des paroisses se concerteront avec les diverses autorités pour fixer l'heure de la solennité religieuse, et prendre toutes les dispositions nécessaires.

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'expression de notre bien sincère dévouement.

J^h-M.,

ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Évêché
de
Quimper.

Quimper, le 18 Août 1852.

Monsieur et cher Coopérateur,

Les pluies qui ne cessent de tomber depuis plusieurs semaines ont produit dans les campagnes de vives et justes inquiétudes pour la récolte et la conservation des biens de la terre : les blés déjà coupés, les moissons encore sur pied sont également menacés d'une déperdition plus ou moins complète.

Nous répondrons aux vœux de nos religieuses populations en recourant à la bonté divine et en ajoutant à nos prières de tous les jours des supplications spéciales et ferventes pour que le ciel écarte les calamités que tous redoutent.

En conséquence :

1. Dès la réception de cette lettre, et tant que durera le mauvais temps, tous les Prêtres réciteront à la Messe les Oraison, Secrète et Post-Communion *Ad postulandam serenitatem.*

2. On chantera, trois dimanches consécutifs, à l'issue de la Grand'Messe, le Psaume *Deus misereatur nostri....* et l'Antienne *Sub tuum præsidium.*

3. MM. les Recteurs pourront faire une Procession solennelle, après avoir adressé à leurs Paroissiens l'invitation d'y assister dévotement.

4. Nous autorisons le travail du dimanche pour mettre la récolte à l'abri du mauvais temps, après que chacun aura satisfait au devoir d'entendre la sainte Messe.

EVEQ.

Recevez, Monsieur et cher Coopérateur, l'assurance de notre bien affectueux dévouement.

J^h-M.,

ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Quimper, le 6 décembre 1852.

Messieurs et chers Coopérateurs,

Le rétablissement de la forme monarchique dans le gouvernement de la France, et de l'Empire dans la personne du Prince Louis-Napoléon, aujourd'hui l'Empereur NAPOLÉON III, doit amener un changement analogue dans la Prière par laquelle nous appelions les grâces et les lumières de l'Esprit Saint sur la Patrie et le Chef chargé de la conduire.

En conséquence, et à partir de la réception de la présente circulaire, vous substituerez aux formules antérieures la formule suivante :

Domine salvum fac Imperatorem nostrum Napoleonem et exaudi nos in die quâ invocaverimus te. (*Deux fois sans* Gloria).

℣. Salvum fac servum tuum.

℟. Deus meus, sperantem in te.

Oraison.

Quæsumus, omnipotens Deus ut famulus tuus N.... Imperator noster qui tuâ miseratione suscepit regni gubernacula, virtutum etiam omnium percipiat incrementa, quibus decenter ornatus, et vitiorum monstra devitare et ad te qui via veritas et vitâ es, gratiosus valeat pervenire. Per....

Vous ferez aussi la recommandation nominale de l'Empereur au Canon de la Messe et à la Prière prônale.

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de notre bien affectueux dévouement.

† J^h M.,
ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Quimper, le 12 janvier 1853.

QUIMPER.

Messieurs et chers Coopérateurs,

Les pluies incessantes dont le pays est affligé depuis quatre mois, causent de vives alarmes à nos populations rurales qui ne peuvent ensemencer leurs terres, ou voient périr les semences et les espérances de la récolte prochaine.

Nous croyons devoir recommander des prières publiques pour implorer la miséricorde divine et la cessation d'une température désastreuse.

En conséquence, nous avons ordonné et ordonnons :

I. — A partir de la réception de la présente circulaire, tous les prêtres réciteront à la Sainte-Messe les Oraisons *Ad postulandam serenitatem*, pendant quinze jours.

II. — Pendant trois dimanches, on chantera à la fin de la Grand'Messe (après la Post-Communion), les Antiennes *Sub tuum præsidium* et *Parce, Domine, parce populo tuo.*

III. — Nous autorisons MM. les Curés et Recteurs à faire, à la même intention, une procession solennelle, leur laissant la détermination du jour qu'ils jugeront le plus convenable.

IV. — Ils inviteront les pieux fidèles à prier et à offrir une communion dans les mêmes intentions.

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de notre bien affectueux dévouement,

† J^h^-M., ÉVÊQUE DE QUIMPER.

T. S. V. P.

Craignant, à raison de nos occupations très-nombreuses en ce moment, et de l'époque très-rapprochée du Carême, que notre instruction pastorale ne puisse être distribuée dans toutes les paroisses avant le dimanche de la Quinquagésime, et voulant prévenir tout embarras pour l'observation des jeûnes et abstinences, nous donnons dès à présent notre ordonnance quadragésimale dont le dispositif est conforme à celui des années précédentes :

ARTICLE 1er.

Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage pendant tout le Carême, et des œufs jusqu'au dimanche des Rameaux *inclusivement*.

ARTICLE 2.

Nous autorisons MM. les Curés et Desservants à dispenser du jeûne et de l'abstinence les personnes qui auraient des raisons légitimes de réclamer cette dispense.

ARTICLE 3.

Ces personnes seront exhortées à compenser par des aumônes plus abondantes la non-observation de la loi du jeûne et de l'abstinence, afin de satisfaire à la justice divine.

ARTICLE 4.

Nous autorisons les Pasteurs à devancer ou proroger le temps pascal, de manière cependant à ne s'écarter que le moins possible des limites tracées par l'Église.

Donné à Quimper, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire de notre Evêché.

† Jh-M., ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Par Monseigneur l'Évêque :

ÉVRARD,

Chan. hon., Secrétaire de l'Évêché.

Le 23 avril 1850, Monsieur le Directeur de l'administration générale des Postes, interprétant l'article 1er de l'ordonnance du 17 novembre 1844, nous mandait que *les demandes de dispenses de bans et autres de l'espèce* ne pouvaient être admises à circuler en franchise, parce qu'elles concernaient des intérêts privés.

Postérieurement et par décision du 10 avril 1852, Monsieur le Ministre des Finances a réglé que les dépêches pour demandes de dispense, expédiées sous le contre-seing de MM. les Curés à MM. les Évêques, et réciproquement, seront admises à circuler en franchise, et avis en a été donné dans tous les bureaux de poste le 30 juin 1852.

MM. les Curés et Recteurs pourront donc nous adresser à l'avenir les demandes de cette espèce sous double bande, avec leur contre-seing.

Quimper, le 24 janvier 1853.

† Jh-M., ÉVÊQUE DE QUIMPER.

295

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

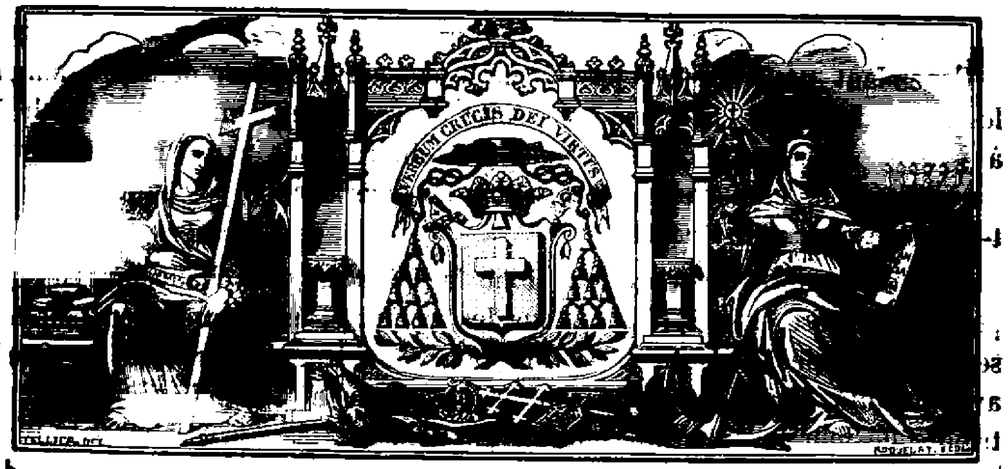
POUR

LE CARÊME 1855.



QUIMPER,

IMPRIMERIE DE E. BLOT, IMPRIMEUR DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE.



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

POUR LE CARÊME 1853.

Joseph-Marie GRAVERAN, par la Miséricorde de Dieu & la grâce du Saint-Siége apostolique, Évêque de Quimper, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut & Bénédiction en N. S. J. C.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

L'Apôtre Saint Paul a tracé, dans son Épître *aux Hébreux* (1), un éloge magnifique de la foi et des saints et illustres personnages dont elle avait inspiré les œuvres depuis *Abel* et les patriarches jusqu'à *David*, *Samuel* et les prophètes.

En parcourant cette page admirable, la pensée nous est venue de vous offrir, pour vos méditations quadragésimales, quelques réflexions sur la *foi*, sans laquelle nos prières et nos sacrifices *ne sauraient plaire à Dieu* (2).

(1) Hebr. xi.
(2) *Sine fide impossibile est placere Deo.* Ibid. v. 6.

Cependant nous n'avons pas formé le dessein d'exposer dogmatiquement les titres de la foi chrétienne, la suite de ses enseignements et ses droits à votre soumission : forcé de nous restreindre, nous avons résolu de vous en montrer le côté consolant : ce soin ne nous semble pas inutile; puisse-t-il n'être pas infructueux !

Dans le nombre des chrétiens dont la foi n'est pas chancelante et qui, pour sa défense, sont prêts à tous les combats, plusieurs n'en connaissent que l'aspect sévère. C'est un joug sous lequel leur tête se courbe avec docilité, mais dont elle sent la pesanteur et l'humiliation; c'est un tribut que leur loyauté ne voudrait pas refuser à la souveraineté de Dieu; mais qui leur laisse la douloureuse impression d'un sacrifice et d'un dépouillement. Ils ont à lutter avec eux-mêmes pour ne pas donner raison à l'incrédule, et trouver par moments du moins, la foi humiliante, triste, fâcheuse.

Humiliante pour l'esprit : elle arrête son essor vers la science et la vérité, en lui opposant l'infranchissable barrière de ses décrets; elle brise son vol et le force à reployer ses ailes au moment où il touchait à la région de la lumière.

Triste pour le cœur : elle empoisonne la source des jouissances présentes par la terreur de ses menaces, représentant ce monde comme un cachot peuplé de criminels, et la vie comme une expiation toujours renaissante et toujours incomplète.

Fâcheuse pour la volonté : elle gêne la liberté de nos allures et l'indépendance de nos déterminations, par l'inflexible rigueur de ses prescriptions et de ses défenses.

Ainsi la dépeint, ou plutôt la défigure l'homme qui ne l'a pas connue ou qui l'a répudiée; mais elle se montre sous des traits bien différents au chrétien qu'elle a touché de son sceptre et fortifié par la douce puissance de sa parole.

I. — La foi est consolante pour l'esprit.

L'esprit de l'homme est fait pour la vérité, mais dans la recherche, la reconnaissance et la possession de ce trésor, il rencontre l'ignorance, l'erreur et l'incertitude; l'ignorance, comme un abîme sans fond, où il ne saisit que le vide; l'erreur, comme un écueil où il vient se briser; l'incertitude, qui lui ravit avec la sécurité, les douceurs de la jouissance. En dehors de la foi, les esprits les plus pénétrants et les plus fermes n'échapperont pas à ces redoutables ennemis. Mais dans le domaine de la foi, les intelligences, même d'une portée commune et médiocrement exercées au travail de la méditation, reçoivent la pure lumière des vérités les plus hautes dont aucun nuage n'obscurcit l'éclat, aucune inquiétude ne trouble la possession. La foi surnaturelle n'ignore pas, ne se fourvoie pas, ne balbutie pas. Soumettez-lui les problèmes les plus ardus comme les questions les plus simples, elle en possède la solution et la donnera dans un langage clair, précis, assuré, proportionné, par une élasticité merveilleuse, aux étroites limites des plus petits esprits comme à la capacité des génies les plus vastes. Que voulez-vous savoir? S'il existe un Dieu, et quelle est sa nature? S'il est un jour sorti de son repos, et quelles œuvres sont tombées de ses mains? Ne demandez pas aux sages, n'interrogez pas les savants : à peine si la sagesse conjecture et si la science entrevoit : la foi seule est en possession de connaissances certaines et de convictions fermes : Dieu est; il existe dans l'unité de sa nature et la trinité de ses personnes; tout ce qui n'est pas lui, existe par l'énergie toute puissante de sa volonté. Quand il a déployé le pavillon des cieux, il ne s'est pas trouvé lui-même étendu; quand il a peuplé l'espace, il ne s'est pas senti resserré; ses prodigalités envers les créatures ne l'ont pas appauvri; ses nouveaux et immenses domaines n'ont pas accru sa richesse : car *toutes les créatures sont devant lui comme si elles n'étaient pas.* Retenez bien ces paroles, et vous serez plus instruits que les génies les plus vantés et les plus dignes de l'être, après des siècles de méditations et de recherches.

Qu'est-ce que l'homme? Le produit du hasard ou l'œuvre d'une cause intelligente? Quelle route a-t-il suivie pour arriver sur la terre, et dans quelle voie se trouvera-t-il engagé quand aura sonné l'heure de l'adieu suprême? Descendant vers l'animal par son organisation et ses instincts, s'élevant vers Dieu par les élans du cœur et de la pensée, n'est-il qu'un peu d'argile animée d'un souffle prêt à s'éteindre, un air subtil, une flamme légère, ou bien une pure substance inaccessible aux atteintes de tous les agents de destruction, sans en excepter la mort? Il paraît si grand !

Sans doute, il est le favori d'un maître puissant et bon : il paraît si malheureux ! Sa destinée ne serait-elle que le jouet d'un tyran capricieux ? Qu'avez-vous découvert, chercheurs aux patientes investigations ? Le secret de la vie, le mystère de la tombe? Ah ! ce n'est pas de vos lèvres que sont tombées ces paroles : *Dieu forma l'homme du limon de la terre et répandit sur sa face un souffle de vie, et en fit une âme vivante.* Ce n'est pas votre main qui a saisi *le style de fer* (3) *et creusé dans la lame de plomb et le caillou ce cri de la douleur résignée : je sais que mon Rédempteur est vivant ; et qu'au dernier jour je me lèverai de la terre ; mes membres se couvriront de nouveau de cette peau*, maintenant déchirée par les ulcères, *et dans ma chair je verrai mon Dieu, et mes yeux contempleront sa majesté ; cette espérance repose dans mon sein* (4).

N. T. C. F., on dira longtemps encore et on tâchera de se persuader que la foi humilie l'esprit de l'homme. Mais en quoi, et à quel point de vue? dans sa doctrine? elle annonce les vérités les plus hautes et les plus nécessaires; dans la parole qui les manifeste? c'est l'autorité la plus sûre comme la plus sainte; dans l'expansion universelle de son enseignement? son premier titre à l'admiration et à la reconnaissance c'est précisément d'en avoir fait le bien de tous et non le trésor privilégié de quelques-uns. L'air est-il moins utile à la respiration, la lumière moins douce à la vue, parce que leur bienfaisante influence se fait sentir à des millions de créatures, et entretient la vie de l'insecte et de l'herbe rampante, comme celle du cèdre et de l'homme inspiré? misérable calcul de l'orgueil qui ne recherche et n'estime dans le don le plus précieux que le moyen de ne pas demeurer confondu dans la foule, et méprise la vérité qu'il faut partager avec le vulgaire.

Et puisque nous avons prononcé ce mot de *vulgaire*, pouvons-nous oublier le mépris superbe et l'arrogante pitié avec lesquels des hommes présomptueux persiffient la simplicité de sa foi, et l'aveugle ténacité de ses croyances? Ignorance et crédulité, tel serait donc le partage de ces nombreuses populations qui se pressent au pied de la tribune sacrée pour recueillir un enseignement dont elles n'auront jamais l'intelligence, pour écouter un vain bruit d'assertions et de raisonnements, qui gravera des mots dans leur mémoire, sans une

(3) *Formavit igitur Dominus Deus hominem de limo terræ, et inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ, et factus est homo in animam viventem.* Gen. II. 7.

(4) Job. XIX.

idée précise dans leur esprit. Mais les faits ne justifient pas ces accusations dédaigneuses, et l'expérience repousse par un perpétuel démenti ces imputations d'assentiment aveugle, d'adhésion stupide à des doctrines absurdes ou incomprises. Aucune absurdité ne dépare la parole de la foi, et le chrétien le plus illettré la comprend autant qu'il est nécessaire pour connaître la vérité, l'adorer avec respect, s'y attacher avec amour.

Gardons-nous aussi de croire qu'autre soit la foi du savant, autre la foi de l'ignorant : c'est toujours la même foi malgré quelques nuances fugitives; la même dans son objet, mêmes vérités énoncées dans les mêmes termes : la même quant à l'autorité qui garantit ses droits dès-là qu'elle impose son empire, l'autorité de Dieu empruntant l'organe de l'église; la même quant à la conviction qu'elle engendre, donnant également, sous l'influence de la grâce, l'exclusion au doute et à toute crainte d'erreur; le chrétien le plus simple a le droit de dire au théologien le plus profond : je crois ce que vous croyez, je le crois sur l'autorité de la même parole, je le crois avec la même certitude.

Cette vérité sera rendue plus sensible par une comparaison que nous trouvons dans nos anciens souvenirs.

Un vaisseau venu d'une contrée lointaine avait jeté l'ancre devant cette ville, l'ornement de notre pays, en vue de cet arsenal, la gloire et la force de la France. Un matelot regardait vers le septentrion, et disait : *Brest ;* c'est bien là, *Brest*, tel qu'on me l'a dépeint cent fois : voici l'entrée de son noble port, et sur les deux rives, ses batteries formidables : sur cette colline, la tour moins connue par sa blancheur que par le nom de César ; le vieux château, puis les remparts avec leur couronne de grands arbres, et plus haut, se dessinant sur le ciel, le clocher au pied duquel s'ouvre la maison de Dieu.

Cependant plus empressé ou plus heureux, un autre a quitté le bord et pénétré dans la ville, il en a parcouru les rues et les places publiques, examiné les constructions, étudié les monuments, et s'est éloigné emportant dans son esprit les mille détails qui constituent le caractère et l'aspect intérieur d'une cité.

Mais voici que le chef de ces intrépides marins monte au sommet de la plus haute tour, et de là contemplant à ses pieds la ville entière et l'embrassant d'un seul regard, il en reconnaît le plan général, et assigne à chacune des parties qui ressortent dans l'ensemble, sa grandeur et sa position relatives.

Et quand ces trois hommes, transportés sous un autre ciel, interrogeront leurs souvenirs, ne sera-t-il pas vrai qu'ils ont vu la même ville; qu'ils l'ont étudiée ou reconnue par le même témoignage de leurs yeux; qu'à cet égard, leur conviction est identiquement la même, également indestructible.

Ainsi le chrétien sans culture intellectuelle, mis en présence de la foi, sent son attention attirée vers un certain nombre de points saillants, c'est-à-dire les vérités les plus hautes, les dogmes essentiels. L'homme d'étude et de réflexion pénètre à l'intérieur, et les mille détails de la science divine se présentent successivement à son esprit; quelques génies puissants s'élancent loin de la terre, et de la hauteur où ils planent comme l'aigle, leur immense regard embrasse d'une seule vue tout l'ensemble de la révélation et la place que chaque vérité occupe dans l'admirable économie du monde surnaturel: tels *S. Augustin, S. Thomas, Bossuet.*

Ne vous laissez donc pas éblouir par ces aphorismes plus absurdes encore que pompeux: que la foi est le partage des petits esprits, qu'elle emprisonne la pensée, qu'elle coupe les ailes au génie: outre que le génie est rare, et que la foi chargée de le mutiler, aurait beaucoup de loisirs et peu d'occasions d'ébrécher ses ciseaux, persuadez-vous bien, N. T. C. F., que la foi n'a rétréci aucune intelligence, obscurci aucune question, empêché aucune découverte: même en dehors de son domaine spécial, elle fut et sera toujours le meilleur auxiliaire pour l'homme occupé à fouiller dans ses propres pensées, à scruter la création matérielle, à calculer les lois mathématiques qui en déterminent les formes et en règlent les mouvements. La foi n'a pas empêché *Copernic* de découvrir le système du monde, *Kepler* d'en donner les lois, *Newton* d'en expliquer les causes secondes. La foi n'a pas obscurci l'œil de *Colomb* regardant au-delà des mers, ni éteint le flambeau dont s'aidaient *Descartes* et *Malebranche* creusant l'âme humaine comme une mine souterraine: elle n'a pas brisé la plume de *Pascal* et de *Fénélon*. Au lieu de la repousser comme une entrave, de la maudire comme une barrière importune, reconnaissons ses services et bénissons son heureuse intervention. L'esprit de l'homme est souvent arrêté, parce qu'il est indocile; souvent vaincu, parce qu'il est indiscipliné. La foi, qui ne force pas l'assentiment, mais commande l'obéissance, le guérit de sa présomption et le dresse à la discipline, c'est-à-dire le prépare à la lutte et au triomphe.

Seigneur, quand votre voix se fait entendre, les cieux écoutent et la terre prête l'oreille (5). Quand votre prophète ouvre la bouche pour annoncer vos oracles, ses enseignements descendent comme une pluie féconde sur l'herbe des champs, sa parole comme une rosée sur les gazons (6). L'herbe ne refuse pas la pluie qui la désaltère et le gazon se nourrit avec délices de la rosée du ciel. Notre esprit est cette herbe qui se dessèche, ce gazon qui se flétrit, et votre parole est la goutte de rosée qui le réjouit et le réconforte. Malheur à lui et confusion sans terme s'il vous reniait pour bienfaiteur, par la honte de vous avoir pour maître: la foi, que votre véracité lui impose, l'honore loin de le dégrader.

II. — Consolante pour l'esprit, la foi chrétienne ne l'est pas moins pour le cœur.

Vous êtes-vous demandé quelquefois, N. T. C. F., ce que doit être la vie d'une personne dont le cœur est étranger aux impressions de la foi? Adoptez en sa faveur les suppositions les plus favorables, une santé florissante, les agréments de la jeunesse, les avantages de la fortune, l'éclat des honneurs, le prestige de la puissance, la confiance en son propre génie; la foi seule est absente, nullement regrettée, fièrement dédaignée peut-être. Qu'importe, diront les admirateurs et les envieux, les biens qui viennent d'être énumérés ne renferment-ils pas tous les éléments d'une félicité complète, et les désirs les plus vastes, réchauffés par l'imagination la plus ardente, apercevront-ils quelque chose au-delà?

« Vanité des vanités, et tout est vanité : moi qui trace ces paroles, j'ai régné « sur *Israël*; j'ai appliqué mes recherches et mes sages investigations à tout ce « qui arrive sous le soleil; vanité et affliction d'esprit; j'ai dit, au fond de mon « cœur, me voici devenu grand et supérieur en sagesse à tous ceux qui m'ont « précédé dans Jérusalem, et j'ai voulu connaître la prudence et la doctrine, « les erreurs et la folie : labeur et affliction d'esprit. Mais j'irai, je me plon- « gerai dans les délices, je jouirai de mes trésors : vanité encore, le rire est « une tromperie et la joie une déception. J'ai accompli des œuvres magnifi- « ques, bâti des palais, planté des vignes, tracé des jardins et des vergers où « croissent tous les arbres; j'ai creusé des réservoirs pour les jeunes plants de « mes bosquets; j'ai possédé des serviteurs et des servantes, une maison royale-

(5) Isa. I. 2.
(6) Deuter. xxxii. 1.

« ment nombreuse et d'immenses troupeaux ; j'ai fait amas d'or et d'argent, « des dépouilles des rois et des provinces ; la voix des chanteurs et des chan- « teuses a réjoui mon oreille, et les coupes précieuses m'ont versé les vins les « plus généreux : toujours vanité et affliction d'esprit : et alors je me suis « ennuyé de ma vie. Hélas ! quel fruit l'homme doit-il retirer des travaux et « des chagrins qui auront tourmenté son passage sur la terre? Tous ses jours « sont remplis de douleurs et de misères, et ses nuits même sont sans repos : « vanité des vanités (7). »

Que dirait de plus triste et de plus désolé l'homme éprouvé par l'indigence, l'abandon, le mépris, la torture? Oh! révélation inattendue! voici un être privilégié entre tous les êtres, il a tout étudié, tout connu, tout possédé, tout goûté ; puis, ouvrant son cœur, il y fait lire au monde étonné : Je me suis ennuyé *de ma vie*, de ma vie de riche, de sage, de savant, de puissant, de ma vie de roi, et contre cet ennui qui l'écrase, il n'aura d'autre refuge que le sein de Dieu, d'autre remède que sa parole humblement accueillie et docilement méditée.

Les siècles écoulés depuis Salomon et les révolutions accomplies sur la terre n'ont pas altéré la vérité de ces oracles, ni changé les conditions de la vie humaine ou les chances du bonheur. Aujourd'hui, comme il y a trois mille ans, l'homme qui détourne ses regards de Dieu, ne trouvera dans la richesse, les honneurs, la puissance et le savoir, que labeur, déception et affliction d'esprit. Mais le chrétien qui a choisi *sa parole pour le flambeau de ses pas et la lumière de ses sentiers, qui a juré et résolu de garder ses jugements* (8), verra ses jours bénis et ses douleurs consolées. Gardez-vous de croire, N. T. C. F., que la vie du vrai croyant soit triste, ses pensées sombres, ses affections froides et contraintes ; il est calme, parce qu'il est plein de sécurité ; il jouit sans bruit, parce qu'il jouit sans remords. Voyez-le à l'heure de ses joies (et les joies, rares pour tous, le sont moins pour l'homme de foi), il en découvre la source en Dieu, et dans cet océan de bonté, dont les flots se déversent incessamment sur les plus chétives comme sur les plus nobles de ses créatures : son âme tressaille à leur doux contact, doublement heureuse de cette bienveillance infinie et de sa propre reconnaissance. Nul ne portera avec plus de bon-

(7) Ecc. I–II.

(8) *Lucerna pedibus meis verbum tuum et lumen semitis: meis juravi et statui custodire judicia justitiæ tuæ.* Ps. CXVIII. 105. 106.

heur les liens de la soumission filiale, n'environnera d'un amour plus dévoué la compagne de son laborieux pélérinage, n'exercera l'autorité paternelle avec une plus tendre sollicitude ; nul ne jouira plus vivement de la gloire de ses pères, des vertus de son épouse, des succès de ses enfants dans les voies de l'honneur. Son âme élevée par la foi n'imaginera pas de regarder la terre pour trouver à ses nobles sentiments une comparaison dans l'instinct de pauvres animaux, mais se tournera vers le ciel pour adorer en Dieu le type souverain de toute paternité et de toute filiation. S'il a rencontré des amis, des amis vertueux, car il n'en veut pas d'autres, quelle confiance dans leurs rapports? C'est *David* avec *Jonathas*, l'évangéliste *S. Jean* sur le Cœur de *Jésus*. Dans un jour de détresse, a-t-il trouvé des bienfaiteurs? ils sont pour lui l'image de Dieu, et son cœur portera allègrement le poids de la reconnaissance. Est-il devenu lui-même le bienfaiteur ou le consolateur de l'infortune, sa joie n'a pas d'expression assez vive pour remercier le Seigneur de l'avoir associé à sa miséricordieuse Providence.

Il est un caractère que la nature refuse à toutes les joies de ce monde, la durée, la perpétuité. Sans doute, nous trompant nous-mêmes, ou plutôt cherchant à nous tromper, nous rêvons un bonheur sans fin, nous parlons de dévouement sans bornes, d'affections éternelles, grands mots qui cachent mal la triste réalité. Non, il n'y a rien de perpétuel, il n'y a rien de durable dans les impressions de l'homme dont le cœur n'est pas réchauffé par la foi. Satisfait aujourd'hui, demain la maladie, après demain la ruine, puis l'injustice, l'ingratitude, emporteront par lambeaux son bonheur, dont à peine restera-t-il quelque chose à dévorer à la tombe. Bien différentes sont les joies du chrétien qui croit de cette foi, qui n'est pas seulement une lumière pour son esprit, mais encore une flamme pour son cœur. Ses affections honnêtes, justes, saintes, ne seront pas dégradées par le temps ; elles passeront par la mort sans subir ses atteintes, et se retrouveront plus pures et plus vivaces dans une vie meilleure. Il s'attriste, mais ne se désole pas de la perspective d'une séparation momentanée, car sur l'autre rive du fleuve qui coule entre le temps et l'éternité, son regard illuminé par la grâce découvre une foule amie lui tendant les bras et l'appelant au partage de sa félicité.

Est-ce à dire, N. T. C. F., qu'il ne se rencontre dans la vie du croyant fidèle que des joies sans amertumes, et que la barque qui porte ses destinées

vogue toujours sur un océan sans écueils et sans orages? Nous nous garderons de le croire, comme lui-même se garde bien de le désirer : le calme continu est aussi dangereux que la tempête. Il y a pour l'homme de foi des heures de labeur, de périls et d'angoisses; mais tandis que le mécréant s'épuise au travail, se décourage dans le péril, s'affaisse sous le poids de ses chagrins ou de ses inquiétudes, lui, soutient énergiquement la lutte, fort dans la fatigue, courageux contre le danger, confiant au milieu des plus rudes épreuves, heureux comme le brave soldat après une victoire chèrement achetée. De quel œil envisage-t-il les maux de la vie présente? Comme le juste châtiment du péché: il se rappelle ses péchés et s'humilie, mais d'une âme contente, car c'est la justice qui triomphe, et il aime la justice même quand elle s'exerce contre lui; comme une expiation nécessaire, et en réalité bien légère: c'est une voie ouverte pour acquitter sa dette; tous les jours il en est tristement préoccupé, et chaque obole qu'il en retranche est comme un poids dont son cœur se soulage; comme la condition du bonheur et la source de la gloire: il a fallu *que le Christ pâtît et qu'il entrât ainsi dans sa gloire* (11); *nul ne doit être couronné s'il n'a vaillamment combattu* (12). Que le Très-Haut consente à ne pas châtier le rebelle qui a levé l'étendard contre son pouvoir, c'est une grande clémence; mais qu'il l'admette à combattre à côté de son Christ et à partager les fruits de sa victoire, n'est-ce pas un honneur sans prix, et quel cœur assez bas pour supputer les peines en songeant à la récompense? (13). L'homme de foi sera préservé de cet avilissement et la mesure de ses épreuves sera la mesure de sa joie.

Vous comprenez ces enseignements, N. T. C. F., et nos paroles, nous le savons, ne vous causent pas plus d'effroi que de surprise. Vos peines viennent-elles du prochain, de sa malice, de son ingratitude? votre foi vous prêche le bonheur du pardon; proviennent-elles de vos imprudences, de vos excès peut-être? votre foi vous rappelle les douceurs de la pénitence; sont-elles envoyées directement par la main de Dieu, comme la pauvreté, la perte de vos proches? votre foi vous crie bien haut que Dieu est un bon père, et que le châtiment lui-même est un effet de sa tendresse (14). Représentez-

(11) *Nonne hæc oportuit pati Christum, et ità intrare in gloriam suam.* Luc. xxiv. 26.
(12) *Non coronatur nisi legitimè certaverit.* II. Tim. II 5.
(13) *Si terret labor, merces invitet.* S. Agust.
(14) *Ego quos amo arguo et castigo.* Apoc. III. 19.

vous une âme que le Seigneur a plongée dans la fournaise ardente des épreuves; nous ne disons pas une âme d'une effrayante énergie, comme *Job*, dépouillé de tous ses biens, privé en un même jour de tous ses enfants, raillé par sa compagne, humilié par le blâme raisonneur de ses amis, nettoyant l'ordure de ses plaies sur le fumier infect qui lui sert de couche, et trouvant de sublimes paroles pour bénir la main qui l'a frappé; nous ne disons même pas une de ces âmes naturellement héroïques, soutenues dans leur lutte par le besoin de l'estime du monde et de leur propre estime; voici une âme à laquelle la nature n'a rien départi qui la sorte de la ligne commune; c'est un jeune homme timide, un vieillard débile, une femme facile à s'émouvoir et prompte à s'effrayer; vienne l'épreuve, subite, violente, cruelle, la nature se trouble et s'affaisse, mais la foi se raidit et résiste, et le cœur se trouve inondé de consolations ineffables.

La foi chrétienne nous offre encore une merveilleuse panacée contre la douleur dans le dogme touchant de la réversibilité des mérites, de la *Communion des Saints*. L'homme le plus abandonné n'a-t-il pas appris qu'une part personnelle lui revient dans toutes les œuvres saintes accomplies sur la terre; prières ferventes, abnégation évangélique, dévouements généreux, inépuisable et infatigable charité, tout lui profite à travers le temps et l'espace, et le pauvre sauvage qui s'agenouille devant Dieu dans la profondeur de ses forêts ou sur le bord de ses lacs, contribue à faire descendre la grâce de la résignation et la douceur des immortelles espérances sur ce frère dont le nom ne lui sera révélé que dans le ciel. Et comme si la Providence avait craint d'humilier l'homme souffrant et malheureux en le réduisant au rôle pénible de solliciteur et d'obligé, elle a voulu, par une attention délicate, qu'il pût obliger à son tour et rendre aussi largement qu'il avait reçu. En effet ne peut-il pas offrir ses épreuves pour ses frères en *Jésus-Christ*, et demander à Dieu que ses souffrances soient comptées à ses amis et à ses proches. La nuit aura été sans repos : Seigneur, acceptez cette douloureuse insomnie en déduction des peines dont une âme qui m'est chère reste peut-être encore redevable à votre justice. Le mal consume mes chairs et brûle mes os; que mon père recueille aujourd'hui le prix de ma résignation, demain je souffrirai pour ma mère. Je sens les étreintes de la pauvreté, je suis transpercé des traits de la calomnie, mon Dieu, si l'impatience et le murmure ne m'enlèvent pas le mérite de ces épreuves, qu'il vienne en accroissement au trésor de cet ami de

mon enfance, de ce guide de ma jeunesse. Alors, plus la souffrance est vive, et plus la joie surabonde, car plus aussi le cœur étend ses saintes largesses.

III. — N. T. C. F., la volonté est la plus noble faculté de l'homme; c'est par elle qu'il s'élève ou s'abaisse, qu'il devient méritant ou coupable. L'intelligence voit, le cœur incline, mais la volonté choisit, et doit porter la responsabilité de son choix. Le bien moral n'est pas encore dans la vérité que l'esprit aperçoit, le mal moral, dans l'erreur qui l'offusque; l'un et l'autre prennent naissance au moment où la volonté intervient et prononce dans la plénitude de sa liberté. L'attrait et la répulsion ne constituent pas le vice et la vertu; l'homme peut devenir et demeurer vertueux avec un attrait sensible pour le vice, vicieux sans répulsion pour la vertu : c'est qu'il se rencontre des heures fatales où l'emportement des passions et la violence de leurs attaques triomphent des lumières de l'esprit comme des penchants honnêtes du cœur, parce que la volonté fait défaut, justifiant ainsi la parole de la sagesse humaine : *Je vois le parti le meilleur et je l'approuve, mais je me laisse aller au plus mauvais* (15) et cette révélation plus haute de l'apôtre saint Paul : *Je ne comprends pas mes œuvres, car le bien que j'aime, je ne l'accomplis pas, et je fais le mal que je hais* (16). La foi seule nous donne l'explication de cette énigme, et seule aussi la grâce divine en fortifiant et dirigeant notre libre arbitre nous soustrait à une défaite aussi certaine que désastreuse.

La volonté humaine se trouve en face de deux écueils : l'apathie et l'emportement; et maintes fois il arrive que la même volonté, après s'être laissé entraîner paresseusement vers l'un de ces écueils, va se jeter violemment sur l'autre. Nous péchons quelquefois par défaut de lumières; cependant ils sont rares les chrétiens aveuglés par l'ignorance jusqu'à méconnaître leurs devoirs essentiels : nous péchons plus souvent par amour du vice et dégoût de la vertu; mais encore ne forment-ils pas le grand nombre, même parmi les transgresseurs, les hommes dont le cœur est décidément fermé au bien, ouvert seulement aux affections corrompues. Ce qui, hélas! ne forme pas une exception, c'est une volonté sans énergie ou sans règle, et l'oubli où nous vivons que la foi est tout ensemble l'aiguillon qui l'excite et le frein qui l'ar-

(15) *Video meliora proboque, deteriora sequor.* Ovid.

(16) *Quod enim operor non intelligo; non enim quod volo bonum hoc ago, sed quod odi malum, illud facio.* Rom. vii. 15.

rête. Voici d'abord le paresseux stygmatisé par les livres saints : il ne se fatigue pas à faire le mal, mais il ne se donne aucun mouvement pour le bien : laissez-lui l'inaction et le repos, même au prix de l'indigence : et une voix prophétique crie à son oreille : « Jusques à quand dormiras-tu, paresseux, « quand sortiras-tu de ton sommeil? Ce sommeil sera court, un assoupissement léger; tu placeras ta main droite dans ta main gauche, et tu fermeras « un moment tes paupières; et le besoin viendra te surprendre comme un « voyageur inattendu, et la pauvreté va t'assaillir comme un ennemi tout « armé (17). » N'est-ce pas ainsi que la foi gourmande la déplorable apathie de ces chrétiens sans volonté, dont les bras sont toujours inactifs, les champs toujours en friche, les greniers toujours vides. Un ennemi implacable nous prend pour but de ses attaques, et nous sommes sans force pour parer ses coups et lui renvoyer ses traits; si nous avions la foi, nous saurions pousser vers Dieu le cri du roi prophète : *Seigneur, repoussez mes assaillants, prenez vos armes et votre bouclier, et levez-vous pour ma défense* (18). Le jeune enfant qui s'est hasardé à marcher sans appui, tombe et demeure collé contre la terre; mais il ne se croit pas dans un lit de repos, et ses clameurs répétées appellent la main maternelle qui le remettra sur ses pieds : et vous qui avez fait un faux pas dans le chemin de la vie, qui êtes tombé la face dans la poussière, vous y demeurez couché dans une insensibilité stupide, si ce n'est avec délices; ou bien, incapable de vous redresser de vous-même, vous n'appelez pas à votre aide cette main que la foi vous montre étendue du haut du ciel (19).

Mais, pensez-vous peut-être, l'apathie n'est pas le trait saillant de mon caractère, et mes penchants se font plutôt remarquer par leur violence. Je ne hais pas la vertu, et quelquefois je marche dans ses voies avec une impétueuse ardeur; mais plus souvent encore j'entends l'appel des passions et je me précipite sur leurs traces avec frénésie. Ma volonté possède une grande énergie, mais mal contenue et mal dirigée. A ce compte, combien vous devez trembler! nous plaignons la pauvre âme à laquelle la vérité impose ce langage; sa

(17) *Usquequo piger dormies, quando consurges de somno tuo? paululum dormies, paululum conseres manus ut dormias; et veniet tibi quasi viator egestas, et pauperies quasi vir armatus.* Prov. vi. 9.

(18) *Expugna impugnantes me : apprehende arma et scutum, et exurge in adjutorium mihi.* Ps. xxxiv. 1.

(19) *Impulsus eversus sum ut caderem Dominus suscepit me.* P. cxvii. 13.

route est semée d'obstacles et bordée de précipices : nous la plaindrions plus amèrement encore si elle ne voyait pas ses dangers, ou si elle méconnaissait la foi qui seule possède le don de l'y soustraire. Non qu'il puisse nous venir à la pensée d'énerver cette ardeur native pour en prévenir les écarts : qui s'avisera de couper le jarret du coursier vigoureux, parce qu'il se cabre avec violence et se précipite avec un aveugle emportement. Une main habile et persévérante saura le maîtriser, l'assouplir, dompter complètement sa fougue, et lui demander ensuite d'utiles et brillants services.

Les hommes pour qui les enseignements de la Religion ne sont que des théories surannées, et les règles de l'Evangile des lois dès longtemps prescrites, se préoccupent médiocrement de ces graves considérations. Gouvernés par l'habitude et une sorte d'instinct où se mêle un vague sentiment de l'honnête, ils ne pensent guères au précipice qui les attend au bout de leur voie. Mais les âmes dans lesquelles la foi est pleine de vie, et le désir du salut très-ardent, ne songent pas sans alarmes à cet état de leur volonté, tour-à-tour affaiblie jusqu'à la prostration et surexcitée jusqu'au transport ; et pour se rassurer, elles se rappellent avec bonheur les promesses et les consolations de la foi. Ce n'est pas d'une bouche chrétienne qu'est tombée cette orgueilleuse parole, pour ne pas dire cette folle sentence : *Je ne prie pas Dieu, que lui demanderai-je?*... (20) Vous n'avez rien à demander à Dieu ! mais sans mentionner les autres dons et les faveurs inappréciables qu'il ne refuserait pas à votre prière, ne seriez vous pas heureux de tenir votre volonté dans votre main pour la comprimer ou lui donner les rênes, ou plutôt, de la sentir dans la main de Dieu plus sûre et plus forte que la vôtre: et si vous avez des craintes pour votre liberté, comprenez donc que Dieu vous sollicite, mais ne vous contraint pas, qu'il vous aide, mais ne vous tyrannise pas. Un paralytique s'agite sur son grabat à l'approche menaçante de l'incendie ; repoussera-t-il la main qui vient l'arracher aux flammes? Un voyageur tombe de lassitude loin de sa demeure, un vigoureux attelage se présente à propos, au lieu d'en profiter, aimera-t-il mieux périr sur le chemin? Vous êtes poursuivi par des brigands, un fleuve profond se présente, une barque touche au rivage ; vous jetterez-vous au milieu des flots rapides pour faire preuve de grandeur d'âme et d'indépendance, au lieu de monter sur la barque et de ramer pour atteindre

(20) J. J. Rousseau.

l'autre bord et vous y mettre en sûreté? Si vous répondez que nul homme ne poussera la folie jusqu'à mourir plutôt que d'accepter le secours qui vient s'offrir à l'heure suprême, nous répliquerons que cette folie est cependant la votre, quand votre volonté minée par une attaque souterraine ou ébranlée par la tourmente, refuse l'appui que lui présente la foi.

N. T. C. F. Nous ne connaissons pas la foi ni sa valeur réelle, et nous ressemblons à ces peuples enfants qui livraient leur or en échange de quelques grains de verre. Voulons-nous en porter un jugement plus vrai, inspirons-nous des paroles pleines d'un pieux enthousiasme par lesquelles le grand apôtre célèbre ses triomphes et nous la montre comme le principe des sentiments les plus purs et des œuvres les plus hautes. Hâtons-nous de relire cette admirable énumération de patriarches, de prophètes, de législateurs, de magistrats, de monarques glorifiés pour leur foi sur la terre, couronnés pour leur foi dans le ciel ; « c'est la foi d'Abel offrant au Seigneur une hostie plus « agréable que celle de Caïn, et faisant sortir une voix de son sang cruelle- « ment répandu ; la foi d'Hénoch transporté vivant hors du monde visible; « la foi de Noé préparant l'arche qui le sauvera du déluge ; la foi d'Abraham « quittant son pays et sa famille et se préparant à immoler l'enfant de la pro- « messe, avec la certitude que la parole de Dieu aura son effet du sein même « de la mort. Cette foi se transmet comme un précieux héritage d'Isaac à Ja- « cob dont elle console le long pélérinage ; à Joseph le maître de l'Egypte, « mais nullement oublieux de la terre promise où ses ossements recevront un « dernier asile; à Moyse dédaignant une royale adoption, méprisant les trésors « des oppresseurs parce qu'il entrevoit les abaissements du Messie, mangeant « l'agneau pascal, opposant au glaive de l'ange exterminateur le signe mis- « térieux du sang, et ouvrant à son peuple, à travers les flots de la mer « Rouge, une route que le pied de l'homme ne foulera plus. Cette foi est re- « cueillie par Gédéon, Barac, Samson, Jephté, David, Samuel et les prophètes; « c'est par sa vertu qu'ils ont vaincu les empires, accompli la justice, conquis « les promesses, fermé la gueule des lions, éteint l'ardeur des flammes... c'est « la foi qui les a soutenus, quand ils ont été lapidés, sciés, frappés du glaive; « lorsque pressés par la faim, misérablement couverts de la dépouille des » bêtes, poursuivis, traqués, eux dont ce monde n'était pas digne, ils erraient « dans les solitudes et sur les montagnes, se cachaient dans les grottes les plus « sombres et les cavernes de la terre. »

Au bas de ce tableau d'une si riche magnificence, écrivons cette sentence de l'apôtre Saint-Jean : *La victoire qui triomphe du monde, c'est notre foi : et hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra.* I. Joan. V. 4.

Et sera notre présent Mandement lu et publié au prône de la Grand'Messe, le Dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Quimper sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire de notre Evêché, le mercredi 26 Janvier 1853.

† J^{h}-M., ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Par Monseigneur l'Évêque :

ÉVRARD,

Chanoine-hon., Secrétaire de l'Évêché.

DISPOSITIF POUR LE CARÊME.

ARTICLE PREMIER.

Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage, pendant tout le Carême, et des œufs jusqu'au Dimanche des Rameaux *inclusivement.*

ARTICLE 2.

Nous autorisons MM. les Curés et Desservants à dispenser du jeûne et de l'abstinence les personnes qui auraient des raisons légitimes de réclamer cette dispense.

ARTICLE 3.

Ces personnes seront exhortées à compenser par des aumônes plus abondantes la non observation de la loi du jeûne et de l'abstinence, afin de satisfaire à la justice divine.

ARTICLE 4.

Nous autorisons les Pasteurs à devancer ou proroger le temps pascal, de manière, cependant, à ne s'écarter que le moins possible des limites tracées par l'Église.

† J^{h}-M., ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Évêché
de
Quimper.

Quimper, le 15 Août 1853.

Monsieur et cher Pasteur;

Nous n'avons garde d'oublier la recommandation de l'apôtre Saint-Paul à son disciple Timothée, laquelle a toujours été considérée dans l'Église comme une loi strictement obligatoire.

« Je vous conjure avant toutes choses, de faire des supplications, des prières, des « demandes et des actions de grâces, pour tous les hommes, pour les rois et toutes « les personnes élevées en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tran« quille, en toute piété et chasteté; c'est là une chose bonne et agréable au Seigneur, « notre Dieu, qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la con« naissance de la vérité. » (1)

C'est donc avec empressement que nous nous rendons à l'invitation qui nous est adressée par son Excellence le ministre de l'instruction publique et des cultes, de prescrire des prières solennelles dans toutes les églises du diocèse, à l'occasion de la fête de l'Empereur.

EN CONSÉQUENCE, NOUS AVONS ARRÊTÉ:

Le lundi, 15 août, à l'issue de l'office divin, on chantera dans toutes les églises

(1) I Tim. II. 2.

paroissiales le *Te Deum*, suivi de la prière *Domine salvum fac Imperatorem*, avec le *Verset* et l'*Oraison ordinaires*.

MM. les curés et recteurs se concerteront avec les diverses autorités pour régler les dispositions relatives à la cérémonie religieuse.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre bien sincère attachement.

† J^{h}-M.,
ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Paris, le 29 juillet 1853.

Monseigneur,

La France célébrera, pour la seconde fois, le 15 août prochain, la fête de l'Empereur. Je vous prie de rappeler au Clergé de votre diocèse cet anniversaire national. L'Église, je n'en doute pas, profitera avec empressement de la grande solennité religieuse qui revient aussi ce jour-là, pour invoquer la protection de la sainte Patronne de la France en faveur du Prince qui a rendu à notre patrie le haut rang qu'elle doit occuper dans le monde.

M. le Préfet se concertera avec vous, Monseigneur, pour régler les dispositions relatives à la solennité religieuse. Veuillez, de votre coté, transmettre à MM. les Curés des instructions assez promptes pour qu'un accord complet puisse s'établir immédiatement entre les diverses autorités.

La cérémonie consistera, comme l'année dernière, en un *Te Deum* d'actions de grâce, chanté à l'issue du service divin.

Agréez, Monseigneur, la nouvelle assurance de ma haute et respectueuse considération.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes,
H. FORTOUL.

Messieurs et chers Coopérateurs,

J'ai la satisfaction de vous annoncer que, plus heureux que l'année dernière, nous aurons cette année nos deux Retraites sacerdotales. Je ne crois pas nécessaire de vous remettre en mémoire les dispositions des statuts diocésains. Vous vous ferez un devoir et un bonheur de vous y conformer.

La première Retraite s'ouvrira à Lesneven le dimanche au soir, 11 septembre. Clôture, le samedi matin 17.

La deuxième retraite s'ouvrira à Quimper, le dimanche, 18 septembre, pour être close le samedi matin 24.

Les Prêtres qui se proposent de suivre les exercices de la Retraite, auront soin d'en donner avis, *quinze jours* à l'avance, à M. l'Aumônier de la Retraite à Lesneven, et à Quimper, à M. l'Économe du Séminaire.

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de notre bien sincère attachement,

† J^{h}-M., évêque de Quimper.

249

INSTRUCTION PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

SUR LE PROJET D'ACHÈVEMENT

DES

TOURS DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE,

ET

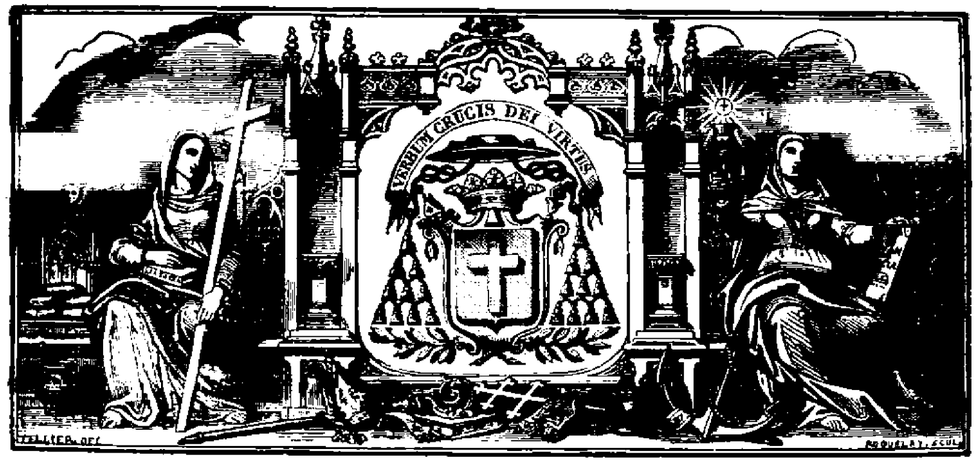
MANDEMENT POUR LE CARÊME

1854.



QUIMPER,

IMPRIMERIE DE E. BLOT, IMPRIMEUR DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE.



INSTRUCTION PASTORALE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER,

SUR LE PROJET D'ACHÈVEMENT

DES TOURS DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE,

ET MANDEMENT POUR LE CARÊME 1854.

Joseph-Marie GRAVERAN, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége apostolique, Évêque de Quimper, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. J. C.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Depuis le jour, qu'un demi-siècle presque révolu sépare du jour présent, où pour la première fois il nous fut donné d'arrêter nos regards sur ce temple que recommandent ses belles et vastes proportions, son vieux titre d'église cathédrale, et le nom vénéré de l'apôtre de nos contrées, SAINT CORENTIN, avec le sentiment d'une vive admiration, une impression de regret s'était conservée dans notre esprit, regret d'abord plus instinctif, sans doute, que raisonné : combien il était fâcheux que ces belles tours se fussent arrêtées dans leur ascension hardie vers le ciel, et qu'à la place de leurs flèches élé-

gantes et légères, le plomb montrât les formes tristement surbaissées de ses cones ternes, lourds, opaques!

Les années sont venues, et voulant nous rendre compte de cette interruption d'une œuvre magnifique, de cette malheureuse substitution d'un métal sans relief à la pierre artistement découpée, nous avons dû en rejeter la responsabilité tout entière sur le malheur des temps, amenant à sa suite la pénurie, l'épuisement des ressources; car nous ne pouvions, détracteurs de nos pères, en accuser leur indifférence. Si leurs mains se sont arrêtées au moment de soulever les dernières pierres, croyons-le bien, ce n'est pas leur cœur qui a défailli; et maintenant, quand ces généreuses et robustes générations nous ont légué, au prix de leurs sueurs, un monument si splendide, n'y aurait-il pas autant d'injustice que de mauvaise grâce à compter avec amertume les assises qui manquent à sa couronne et à regretter le denier modeste qui devra s'ajouter à leurs offrandes saintement prodiguées, pour la fermer et la surmonter de la croix?

Car l'heure est venue, N. T. C. F., de reprendre et de conduire à leur fin des travaux trop longtemps suspendus. Depuis bien des années, notre âme en nourrissait le désir, et depuis que nous sommes évêque, ce désir nous est apparu comme un devoir, et sa réalisation comme une tâche que nous devions accomplir, ou du moins entreprendre résolument, assuré qu'au point où nous l'aurons mise, un zèle plus ardent et plus saint ne connaîtra le repos qu'après l'avoir heureusement terminée.

De toutes parts la piété s'ingénie et s'exécute pour rendre nos églises plus dignes de leur sublime destination : de nouveaux temples apparaissent sur notre sol béni; les anciens voient élargir leurs enceintes et embellir leurs sanctuaires; leurs murs s'écartent et s'élèvent pour recevoir la foule plus pressée, leurs ruines se réparent, leurs brèches se ferment, trop lentement, sans doute, bien que chaque jour apporte sa pierre et son ciment. Pour les populations les plus pauvres, la maison de la prière doit offrir un monument complet dans chacune de ses parties non moins que dans son ensemble, et leur sainte fierté s'attriste d'une œuvre fatalement inachevée.

Cette honte sera-t-elle réservée à l'église mère seule; à cette église où se dresse la chaire pontificale, et de laquelle relèvent comme autant de filles soumises toutes les églises de ce vaste diocèse? Pour chacun de vous, il ne s'agit pas d'une étrangère; et si notre appel n'était pas entendu, nul n'échap-

perait au flétrissant reproche d'insouciance et de parcimonie.

Combien de fois, en admirant de près les beautés nombreuses de notre cathédrale, des savants éclairés par l'étude, des ignorants guidés par le seul instinct du beau et du grand, ne nous ont-ils pas marqué leur surprise à la vue de ces toitures informes de nos tours, qui leur semblaient l'humiliant aveu de notre impuissance. Vous avez entendu, répété peut-être l'appellation burlesque que personne n'enseigne, que chacun rencontre spontanément. Nous n'en sommes pas à perdre contenance pour une inoffensive raillerie; mais, et nous en faisons l'aveu, il nous serait plus doux d'entendre l'éloge de votre foi, de votre bon goût et de votre générosité. Ne croyez pas, N. T. C. F., que nous visions à chatouiller votre cœur et le nôtre : nous savons combien il est périlleux de frôler ce réseau délicat tissu par l'orgueil et qui nous enveloppe tout entiers; une pensée plus haute nous préoccupe, plus sainte dans ses vues, plus utile à vos intérêts : Dieu est la souveraine grandeur, la souveraine beauté; tout ce qui est beau, tout ce qui est grand, élève à Dieu la pensée qui n'est pas pervertie, le sentiment qui n'est pas corrompu. Quand le fidèle s'acheminera vers notre ville épiscopale, conduit par l'intérêt ou le devoir, une émotion toute chrétienne remplira son âme à l'aspect de ces formes hardies et grâcieuses traçant le nom de Dieu sur l'azur du ciel, tandis que la demeure des hommes est encore cachée dans l'ombre; quand le voyageur descendra dans cette fraîche vallée de l'*Odet*, au milieu de la verdure et des eaux vives, sa vue et son cœur se partageront entre les beautés riantes de la nature et la beauté religieusement sévère de notre église, enfin couronnée de ses pyramides; et cette double image, comme deux ailes souples et nerveuses, l'élèvera et le soutiendra dans une atmosphère pleine de lumière et de sérénité. Alors, s'il connaît notre histoire, il dira avec nous : C'est là que le premier pasteur de cette contrée, un des premiers apôtres de la terre armoricaine (1) réunissait, il y a quartorze siècles, sous sa houlette pastorale, ces peuplades aux formes rudes et aux croyances tenaces : c'est entre ces rives (2) que ses mains bâtissaient un temple et consacraient un autel, aidé du concours généreux d'un prince dont sa gloire a protégé le souvenir (3).

N. T. C. F., un fait s'est constamment reproduit après les grandes crises naturelles ou sociales, à la suite de ces terribles commotions qui ont violem-

(1) S. Corentin.
(2) *Kemper.* — *Kem-Bera.* — Confluent.
(3) *Grallon*, d'abord Comte de *Cornouailles*, puis Roi de toute la Bretagne-Armorique. Sa statue équestre était placée sur la galerie de la plate-forme, entre les deux tours; on se propose de la rétablir.

ment secoué et presque arraché de leurs fondements les nations chrétiennes : le calme rétabli et l'espérance revenue, les hommes ramenés à Dieu par le malheur, se hâtaient de construire des temples, de bâtir des sanctuaires comme autant d'arches insubmersibles contre de nouveaux déluges. Lisez au front de vos églises et de vos clochers, leurs dates vous apprendront combien sortirent du sol avec une admirable fécondité il y a moins de trois siècles, à la fin de ces luttes désastreuses si tristement nommées guerres de religion. Regardez vos monuments les plus vastes à la fois et les plus grâcieux : vos pères les élevaient de leurs mains délassées à peine de ces massacres séculaires, qui décidaient ailleurs de la couronne de France, ici du duché de *Bretagne*.

Des calamités sans exemple, l'attente terrifiante d'un bouleversement universel et de la fin du monde concourant avec la fin du premier millénaire, tenaient dans d'horribles angoisses les masses pieusement abusées qui croyaient en découvrir la mystérieuse annonce dans nos livres saints : et quand l'heure fatale a sonné sans faire craquer la terre, quand le soleil a continué de luire pour ces hommes naïvement étonnés, voici qu'une ardeur fiévreuse court dans leurs veines, laquelle après deux cents ans ne sera pas refroidie ; une éruption de zèle couvre l'Europe entière d'innombrables constructions, cathédrales, monastères, chapelles, oratoires, qui laissent voir la plus énergique puissance unie à l'habileté la plus profonde.

Et nous aussi nous avons échappé naguères à une de ces tempêtes qui bouleversent le ciel et la terre, et entassent d'immenses ruines. Elle n'est pas encore éteinte la génération que la justice de Dieu flagella par la main des pervers, que sa pitié guérit par la main des forts. Aux calamités qui frappaient les fortunes et les familles, aux désastres qui pesaient sur la patrie, se joignaient les douleurs, plus amères pour les âmes chrétiennes, de la religion proscrite, des autels profanés, des temples détruits. Mais quand l'orage eut tout balayé, il fallut songer à reconstruire, et alors se développa, lentement, il est vrai, mais dans une progression constante, le phénomène qui s'était produit aux époques antérieures, la restauration des sanctuaires matériels signalant le réveil du sentiment religieux et la remise en honneur des vieilles croyances. Nos souvenirs remontent à ces premières années de la paix rendue à l'église. Depuis cette date bénie, que de zèle déployé, que de travaux accomplis pour rétablir ou décorer la demeure sainte ! Quelle paroisse n'a pas

éprouvé le besoin et assumé la charge d'en consolider les murs, d'en abriter les autels, de rendre à sa tour muette la voix qui ne résonnait plus à l'oreille, mais dont le lointain écho vibrait doucement dans les cœurs? Sainte et généreuse émulation dont le spectacle nous console et nous encourage, quand notre tour est venu de tailler la pierre et de la dresser dans les airs.

Chaque chose ici bas a son heure marquée ; la vraie sagesse consiste à reconnaître cette heure de la Providence et à la mettre à profit, sans retard, mais sans précipitation comme sans apathie. Nous faisons un appel à votre piété, que ne vous adressèrent pas nos vénérés prédécesseurs, pour une œuvre qui ne fut pas l'objet de leurs dédains, mais ne leur parut pas réservée à leur zèle. La pente du siècle n'était pas à ces constructions réputées barbares ; les artistes ne les étudiaient pas encore, les savants n'en avaient pas l'intelligence ; aucun murmure approbateur n'annonçait ce cri d'admiration qui allait bientôt remplir le monde. Le projet auquel nous osons présager aujourd'hui un assentiment universel, quelle pensée l'aurait conçu il y a un quart de siècle, quelle main en aurait tracé les plans? La sûreté du goût, l'habileté d'exécution n'étaient-elles pas d'une date récente? Longtemps notre âge le crut ainsi ; mais il a bien fallu le reconnaître, malgré nos dédains et nos préventions : nos pères n'étaient pas dépourvus de génie et d'audace, et leur énergie ne vacillait pas sous le poids des plus vastes entreprises. Parcourez les villes et les campagnes, contemplez ces prodigieux monuments de leur savoir et de leur constance, non moins que de leur piété ; et cependant ils ne vous présentent que comme les débris d'une grande fortune, des pans de murailles restés debout après l'orage, de majestueuses ou touchantes ruines, que nous devons du moins étayer d'une main respectueuse.

Mais tandis que d'un œil humide de pleurs, le fidèle considère tant de temples détruits, tant d'autels renversés, les pierres du sanctuaire dispersées sur les chemins, enchassées dans des constructions profanes, sa pensée se repose avec joie sur les souvenirs traditionnels de cette magnificence et de cette grâce qu'étalaient en tout lieu les monuments du christianisme. Les plus hautes conceptions de l'esprit, les plus douces affections du cœur, les besoins les plus intimes de l'âme se reproduisaient sous une forme sensible dans ces étonnantes créations, vivants symboles des doctrines célestes. Quel site si grâcieux n'était encore embelli par le sévère contraste d'un édifice sacré? Quelle nature si sauvage n'était adoucie par la vue de la croix placée au bord

du chemin comme une station dans les fatigues, un jalon dans les incertitudes du voyage? La vieille Europe est couverte des innombrables monuments de la foi catholique : ils s'élèvent au sommet des montagnes et dans la région des frimats, comme un asile dans la détresse; dans la profondeur des forêts où le murmure des vents se mêle avec une triste majesté aux cantiques de la solitude; à la pointe des rochers, au bord des mers profondes qui jettent à leurs murailles immobiles l'écume de leurs flots soulevés par la tempête. Ils s'élèvent, avons-nous dit, hélas! ils s'élevaient. Des nations longtemps calmes dans leurs croyances et leurs habitudes, sont travaillées d'une fatale manie d'innovations; des peuples renommés par leur attachement inébranlable à la foi, se précipitent en aveugles dans la carrière des réformes religieuses. Avec les vieilles institutions, les vieux monuments sont ébranlés, et peut-être le temps approche où leurs regards attristés rencontreront comme les nôtres d'immenses dévastations et d'irréparables ruines.

Mais écartons ces funestes pressentiments, et considérons d'un œil rayonnant de joie et d'espérance, l'image de notre basilique pontificale, conçue par le génie de nos pères, et complétée, après une longue attente, par la main de leurs enfants : car votre concours ne nous fera pas défaut, N. T. C. F., et comme votre approbation sera le stimulant de notre courage, vos dons spontanément offerts seront notre trésor. Nous les provoquerons avec assurance, et vous les accorderez avec un pieux empressement, puisque vous ne pourrez méconnaître que loin de céder à un entraînement irréfléchi ou téméraire, nous avons mûri longuement un projet dont la grandeur étonnait notre esprit, et dont les charges effrayaient notre dénuement. Nous n'avons pas fatigué de nos instances importunes l'habile Architecte à qui nous demandions des plans et des calculs; c'est après des études sérieuses et des excursions répétées qu'il a tracé les lignes du monument et supputé la dépense avec cette précision et ce savoir qui, après avoir mérité une haute approbation, vont devenir la règle de nos travaux et le garant de notre réussite. Au reste, notre pays, nous devons le proclamer, laisse voir à tous les points de l'horizon et sous tous les aspects du soleil, ces clochers pleins de charmes, ces flèches légères, dont la hardiesse, la grâce, la variété, objets d'admiration pour l'étranger, d'amour et d'orgueil pour les habitants, sont une source d'inspirations pour l'artiste qui en a compris et veut en reproduire les mystérieuses beautés.

Si Dieu daigne bénir nos efforts, ces deux aiguilles que nos désirs voient

déjà dressées dans le ciel, ne feront pas déshonneur à leurs aînées, et n'auront pas à souffrir de leur voisinage. Quant à vous, N. T. C. F., si vous partagez nos convictions (et nous les croyons partagées par toutes les personnes sous les yeux desquelles nous avons déployé nos projets,) vous ne nous refuserez pas votre obole, et la main de l'indigence elle-même laissera tomber dans la nôtre, son offrande deux fois précieuse devant le Seigneur.

Des âmes embrasées de zèle pour la propagation de l'évangile, économisent chaque semaine une chétive pièce de monnaie; des enfants émus de pitié pour d'autres enfants placés dans des conditions malheureuses, s'imposent mensuellement la même privation ; et ces sacrifices si légers, et par là même si faciles, réunis par la vertu de l'organisation la plus élémentaire, atteignent parmi nous un chiffre qui couvrirait en très-peu d'années, toutes les dépenses de notre pieuse entreprise.

A Dieu ne plaise qu'il nous vienne jamais à la pensée de détourner ces pieux trésors de leur sainte destination. Mais ce qui s'accomplit depuis longtemps, et s'accomplira plus longtemps et plus largement encore pour des œuvres lointaines, ne pourra-t-il se répéter transitoirement pour une œuvre propre à notre diocèse?

En vous pressant de vous associer pour seconder nos efforts, nous ne vous demanderons même pas l'obole hebdomadaire ; en vous exposant notre pénurie, nous ne solliciterons pas l'offrande mensuelle si bien nommée *de la Sainte Enfance*, UN SOU PAR AN ET PAR TÊTE, ô bien aimés diocésains, UN SOU PAR AN ET PAR TÊTE, PENDANT CINQ ANNÉES!

Notre début vous avait préparés à une autre conclusion. Un travail colossal, qui portera presque au double la hauteur de nos tours, et pour contre-poids à cette charge, quelques légères monnaies de cuivre recueillies pièce à pièce dans les cités et les bourgades, dans les fermes, les ateliers, les écoles : exemple frappant de la puissance du nombre, même avec les plus faibles éléments. L'on vous a comptés, N. T. C. F., et quand des agglomérations de *mille* têtes eurent passé *six cents fois* devant vos récensiteurs, une arrière-garde nombreuse arrivait encore pour fermer la marche. (1) Le tribut que nous désirons lever sur votre bon vouloir est bien léger sans doute; mais nous le demandons à tous, sans exception aucune : nous croirionsavoir fait injure à quiconque n'aurait pas reçu notre appel et notre prière. Nous demandons aux riches:

(1) Notre population officielle dépasse 617,000 âmes : à 5 cent. *par an et par tête*, 30,850 fr. Pour les cinq années, 154,250 fr.

ne sont-ils pas les plus obligés, du moins à titre de reconnaissance; aux pauvres, aux mendiants des rues: ils seront heureux et fiers que la modeste pierre apportée par leur indigence trouve sa place dans le monument grandiose; aux vieillards touchant au terme de leur carrière: ils auront entrevu la nouvelle gloire de la maison de Dieu, et leurs yeux se fermeront avec moins de regret au spectacle du monde; à l'âge mûr: ce denier du moins recevra une destination sainte; tant d'autres en reçurent une superflue sinon criminelle; à l'enfance elle-même, à son berceau et à ses langes, sanctifiés par ces prémices offertes en son nom.

Mais notre confiance n'éprouvera-t-elle aucun mécompte? notre voix trouvera-t-elle le chemin de tous les cœurs, et verrons-nous toutes les mains s'ouvrir à notre appel? Jamais, N. T. C. F., nous ne sommes tombés dans une telle illusion. Certes, nos conceptions ne sont pas assez parfaites pour rallier tous les esprits, et nous faisons largement la part des préventions et des obstacles par lesquels se voit accueilli et comme assailli, tout projet nouveau à l'heure de son apparition. Nous savons encore qu'il se rencontre de ces familles plongées dans une détresse profonde, absolue, qui ne pourraient solder le tribut minime d'*un sou* pour chacun de leurs membres. Aussi comptons-nous, pleins d'espoir, sur des compensations bienveillantes et de généreux dédommagements. Combien de fortunes modestes chercheront dans une économie sévère un surcroit de ressources, pour nous aider plus efficacement?

Savez-vous ce qui nous préoccupe, N. T. C. F.; ce n'est pas la crainte d'un refus quand nous vous tendrons la main: mais la difficulté de la présenter à tous et à chacun, pour que nul ne soit privé d'y jeter son obole. Cependant un secret espoir nous dit que la voie qui conduit jusqu'à vous ne nous sera pas fermée, que l'expression de notre désir vous sera transmise par de fidèles organes. C'est sur vous que nous comptons tout d'abord, fidèles collaborateurs de notre ministère, sur votre intelligence, votre zèle, votre sollicitude; nous ne les laisserons pas sans direction, et vous vous ferez un devoir et un bonheur de porter avec nous un fardeau trop pesant pour nos seules épaules. Vous éloignerez de votre cœur l'appréhension peu chrétienne d'appauvrir vos églises ou de préjudicier aux œuvres locales: la charité ne s'épuise pas en s'épanouissant, et puis ce pauvre *sou de S. Corentin* ne se prélèvera pas sur les ressources destinées aux besoins religieux de vos paroisses, mais sur ces petites jouissances, ces sensualités enfantines dont personne ne regrettera la privation pour un jour.

N. T. C. F., est-il expédient de prévoir et de repousser une accusation dans laquelle vous vous refuserez à reconnaître de la malice, tant elle renferme de déraison? Des esprits chagrins ont trouvé à redire à la grandeur et à la magnificence de nos temples, et peut-être plus d'un critique superbe demandera de quel avantage seront pour vous et pour vos enfants ces tours élevées à grands frais, comme une retraite pour les oiseaux du ciel. Les sanctuaires d'une religion qui proscrit le luxe et les richesses, ne doivent-ils pas montrer les caractères d'une pauvre et digne simplicité? Ici tout ornement superflu devient une parure criminelle.

Mais on a répondu depuis longtemps à ces détracteurs moroses que le luxe qui brille dans la maison de Dieu console l'indigent, de celui qu'il ne trouve pas dans sa demeure. Le temple et toutes ses richesses, l'or et la soie de ses chasubles, les belles ciselures de ses calices et de ses ostensoirs, ses bois habilement sculptés, ses toiles couvertes d'admirables peintures, le pauvre les voit avec la même liberté que l'homme opulent, plus souvent peut-être. Il en jouit, si ce n'est avec un sentiment aussi éclairé des beaux-arts, ce qui vaut mieux, avec la joie d'un fils dans la maison et au milieu des trésors de son père. La tour qui domine au loin la campagne, c'est sa tour à lui pauvre déshérité; la voix qui descend de ses galeries, est celle de sa cloche: il le dit, il le croit et a toute raison de le croire. Luxe heureux, magnificence bienfaisante qui compensent de si dures privations.

Ce luxe d'ailleurs n'est pas à redouter, et ses effets ne sont jamais désastreux. Le luxe que nous devons craindre est celui qui nourrit l'orgueil et auquel l'orgueil à son tour sert de pâture. Le trait le plus saillant de sa physionomie c'est de s'étaler avec complaisance aux regards de tous, mais d'appartenir à un seul. Un homme est superbe et hautain parce que des flambeaux d'or brillent sur le marbre de ses appartements pour illuminer ses nuits: lui viendra-t-il dans la pensée de se montrer fier des rayons du soleil qui l'éclaire durant le jour? C'est que les flambeaux d'or sont à lui, à lui seul; le soleil est à tout le monde.

Et le temple aussi, et la lumière qui l'inonde, et l'encens qui l'embaume, et la mélodie qui le remplit, appartiennent à tout le monde, si ce n'est à l'homme qui s'en exile volontairement. Plus que toute autre, l'Eglise cathédrale est la maison commune, où tous les chrétiens ont le droit d'entrer, mais dont tous aussi doivent aimer la gloire et procurer la splendeur.

Ainsi l'avons-nous pensé quand nous avons réclamé votre concours: il ne

nous fera pas défaut, N. T. C. F., et notre œuvre commune heureusement inaugurée, ne s'arrêtera qu'après le scellement de la deruière pierre. *Amen.*

Donné à Quimper, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire de notre Évêché, le lundi 13 février 1854.

J^h-M., ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Par Monseigneur l'Évêque :

ÉVRARD,
Chan. hon., Secrétaire de l'Évêché.

DISPOSITIF POUR LE CARÊME.

ARTICLE PREMIER.

Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage pendant tout le Carême, et des œufs jusqu'au dimanche des Rameaux *inclusivement.*

ARTICLE 2.

Nous autorisons MM. les Curés et Desservants à dispenser du jeûne et de l'abstinence les personnes qui auraient des raisons légitimes de réclamer cette dispense. Cette année, ils se montreront plus indulgents, à raison de la plus grande misère.

ARTICLE 3.

Les personnes dispensées feront, dans la mesure de leurs ressources, des aumônes plus abondantes, afin de satisfaire à la justice divine.

ARTICLE 4.

Nous autorisons les Pasteurs à devancer ou proroger le temps pascal, de manière, cependant, à ne s'écarter que le moins possible des limites tracées par l'Église.

† J^h-M., ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Évêché
de
QUIMPER.

Quimper, le 28 Mars 1854.

Messieurs et bien chers Coopérateurs,

Le Clergé de toutes les parties de notre Diocèse nous ayant exprimé le désir de voir revivre le titre honorifique de l'Evêché de Saint-Pol-de-Léon supprimé par le Concordat de 1801, et dont le territoire est compris en totalité dans la circonscription du Diocèse actuel de Quimper, nous nous adressâmes, le 29 août 1853, au Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur, pour le prier de prendre en considération le vœu du pays, et d'intervenir officiellement près du Saint Père, afin d'en assurer la réalisation par une mesure canonique.

Le 15 septembre, Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, nous fit savoir que l'*Empereur était disposé à donner suite à notre demande, et que des Instructions seraient adressées à cet effet par M. le Ministre des Affaires étrangères à l'Ambassadeur de France à Rome.*

En conséquence de cette initiative et des démarches de Son Excellence M. le Comte DE RAYNEVAL, un décret a été rendu le 23 novembre 1853, lequel nous a été transmis avec les formalités d'usage, et nous autorise, et nos successeurs après nous, à joindre à notre titre actuel le titre honorifique de l'ancien évêché de Saint-Pol, et à nous appeler *Évêque de Quimper et Léon.*

Sans doute, ce n'est ici qu'une appellation d'honneur qui ne nous confère aucun pouvoir nouveau, aucune juridiction spéciale, et ne déroge en rien au Concordat de 1801; mais nous sommes heureux de voir revivre le nom et perpétuer la mémoire d'un siége et d'une église qui furent pendant treize siècles la gloire et l'édification de nos contrées. Déjà, dans notre estime et nos affections, nous ne mettions aucune différence entre Quimper et Léon:

ce nous sera une grande satisfaction de les confondre également dans une appellation commune.

Agréez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'expression de notre bien affectueux dévouement.

† J^{h}-M.,

Évêque de Quimper et Léon.

LETTRE AU SOUVERAIN PONTIFE.

BEATISSIME PATER,

Cùm superioribus annis, procurante apostolicâ pietate, in Gallià revixerint antiquarum nomina sedium, ne penitùs obsolesceret statûs antiqui memoria, sed vestigium aliquod remaneret felicioris œvi :

Ego quoque ad B. Petri cathedram accedo cleri et christianæ plebis diœcesis Corisopitensis vota obsecrationesque deferens, quatenùs dignetur Beatitudo Vestra suscitare antiquum et venerabile nomen diœcesis Leonensis.

Nempè, Vergente sæculo quinto, regebat Paulus Aurelianus Leonensium ecclesiam, quæ per *tredecim sæcula* honorem episcopalem tenuit, donec in universali Galliarum eversione mergeretur.

Pace vero restitutâ, novæ diœcesi Corisopitensi, non per partes divisa seu minuta, sed integra, ne detracto quidem viculo, copulata fuit. Et cùm jàm pristinæ dignitatis recuperandæ spes proxima non eluceat, mærorem consoletur dulcis appellatio, dicaturque *Episcopus Corisopitensis et Leonensis.*

Peroptatam meretur planè gratiam dilecta illa gregis mei portio, sive spectentur pristini territorii limites, civitatumque pluritas et nobilitas, sive numerentur fideles quos hodiedùm, in illis partibus, ad trecenta millia crevisse reperiemus, pietate quidèm commendatos et catholicæ fidei apprimè tenaces.

Magnam animorum pariet alacritatem benignè concessa postulatio, quæ *perficiet, confirmabit, solidabitque* filialis in apostolicam Sedem observantiæ sensum, et avitæ religionis confessionem.

Paternam benedictionem Beatitudo vestra Episcopo, Clero, populoque Corisopitensi impertiri dignetur.

† J^{hus} M^{a}, *Episcopus Corisopitensis.*

DÉCRET PONTIFICAL.

CORISOPITENSIS
AD CONJUNCTIONEM DENOMINATIONIS ATQUE TITULI SUPPRESSAE ECCLESIAE LEONENSIS
IN GALLIA.

Quemadmodum hoc ineunte nono sæculo pro meliori Christifidelium in gallià degentium regimine spirituali, visum fuit vel opportunum, vel magis accommodatum juxta circumstantiarum tunc maximè instantem necessitatem ; ita illarum dioecesium circumscriptio (post conventionem consulto in id initam) per apostolicas litteras — *Qui Christi domini vicès* — tertio kalendas decembris 1801 promulgatas, executioni mandata fuit. Quocirca id accidit, ut aliquot ex illis Ecclesiis omnino supprimerentur, earumque pristina territoria consertè reliquis ut ut commodioribus Dioecesibus adjungerentur pariformiter administranda. Quum itaque ibi suppressus itidem fuisset Episcopatus Leonensis, seu S. Pauli de Leone, protinus cunctum ipsius territorium novae Dioecesi Corisopitensi adjunctum fuisse atque incorporatum in comperto est. Modernus igitur Corisopitensis Antistes R. P. D. Josephus-Maria Graveran supplices per praeclarissimum Virum D. Alphonsum Comitem de Rayneval apud S. Apostolicam Sedem Gallici Imperii Oratorem offerendas curavit postulationes, ut sanctissimus Dominus Noster Pius Nonus divinâ providentiâ Pontifex Maximus facultatem clementer impertire dignaretur, quâ tum praefatus Josephus-Maria Graveran, tum posterius quisque illius successor licitè honorificeque possit *Corisopitensis* et *Leonensis* Episcopus in posterum vocari atque inscribi. Etenim ipse censuit cavendum, ne alioquin pereat, sed potius ab oblivione praeservetur saltem honorabilis memoria Leonensis Ecclesiae, ideo etiam quod eadem longevae fundationis antiquitate, et aliorum insignium titulorum praeconio quondam excelluerit. Jam vero propter haec atque alia rationabilia et condecentia momenta, Idem Sanctissimus Dominus Noster non dubitavit praefatas efflagitationes, sicuti etiam a Serenissimo Aloisio Napoleone Gallorum Imperatore peculiaribus commendationibus roboratas, benigno prosequi favore. Cunctis igitur quae inspicienda erant, maturâ deliberatione perpensis, indulgenter Sanctitas Sua annuit decrevitque, ut Cathedrali Ecclesiae Corisopitensi, et cuique ipsius pro tempore Antistiti nunc et in

posterum Titulus et Denominatio suppressi Episcopatûs *Leonensis* perpetuo adsciscatur, cumulateque valeat adhiberi. Nihilominus quemadmodum cautum prudenter est in praedictis Litteris Apostolicis quoad alias etiam Ecclesias, quae tunc temporis fuerunt itidem gemino vel plurali titulo seu denominatione condecoratae, sic plane Sanctitas Sua voluit expressius significari, quod ex hac tituli vel denominationis Leonensis applicatione (ut pote facta dumtaxat ad ipsius Ecclesiae suppressae memoriam honorificè conservandam) nullo unquam tempore deduci valeat, aut eam adhuc superesse, neque realiter fuisse suppressam; aut Episcopis pro tempore Corisopitensibus ullam aliam praeter eam, quae ordinarie collata atque attributa est, jurisdictionem ampliorem fuisse ullatenus adscriptam. Praeterea declarari heic mandavit, quod si quandocumque nova Galliarum Dioecesum circumscriptio, novaque inibi aliorum Episcopatuum erectio per hanc Apostolicam Sedem iniri quacumque de causa videbitur, nullum peculiare majusve jus Episcopo Corisopitensi tributum censeatur ex unione et assumptione alterius hujusmodi jam suppressi tituli Ecclesiae Leonensis. Itaque Sanctissimus Princeps ad perpetuam rei memoriam hoc voluit edi Decretum, perinde quoque valiturum ac si Apostolicae litterae sub plumbo, vel in formâ Brevis super hujuscemodi negocio expeditae fuissent, contrariis quibuscumque minime obstantibus, et perpetuo inter acta Sacrae hujus Congregationis Consistorialis adservandum. — Datum Romae hac die vicesima tertia Novembris Anno Domini Millesimo Octingentesimo Quinquagesimo Tertio.

ROGERIUS ANTICI MATTEI

Sᵃᵉ Congregrationis Consistorialis Secretarius.

Loco sigilli.

Quimper. imp. de E. BLOT.

MANDEMENT

DE

Mᴳᴿ L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET LÉON,

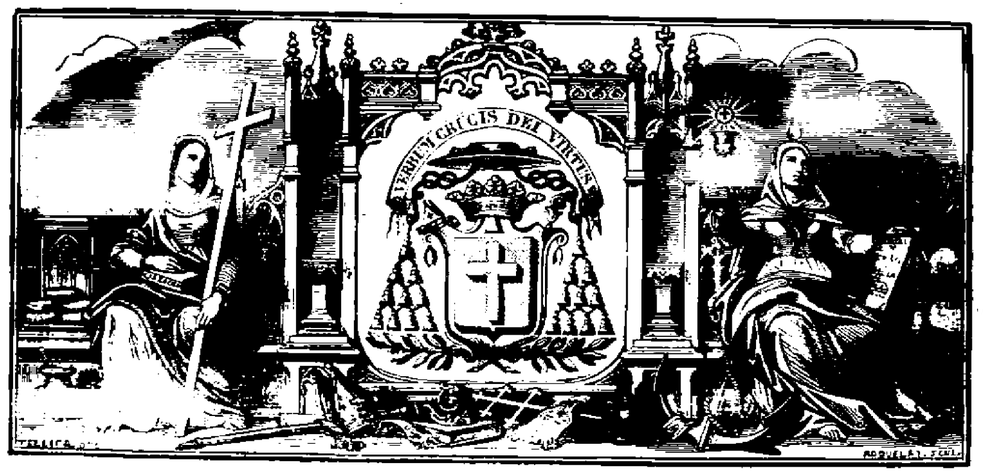
QUI ORDONNE DES PRIÈRES PUBLIQUES

POUR LE SUCCÈS DE NOS ARMES

DANS LA GUERRE PRÉSENTE.

QUIMPER,

IMPRIMERIE DE E. BLOT, IMPRIMEUR DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE.



MANDEMENT

DE Mgr L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET LÉON,

Qui ordonne des Prières publiques pour le succès de nos armes dans la guerre présente.

Joseph-Marie GRAVERAN, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, Évêque de Quimper et Léon, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. J.-C.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Pendant qu'*Israël* combattait dans la plaine les enfants d'*Amalec*, *Moyse* priait sur la montagne, et ses mains constamment élevées et soutenues dans leur fatigue, attiraient les grâces du Ciel et assuraient la victoire à son peuple.

Notre peuple aussi, représenté par sa vaillante armée, s'avance vers le champ des combats; et tandis que ses intrépides bataillons animés par la voix descendue du trône, guidés par des chefs habiles, aborderont résolûment les rangs ennemis, nous dont les mains ne portent pas le glaive et ne lancent pas la foudre, nous les élèverons vers le Dieu des batailles, pour qu'il daigne couvrir de sa protection et soutenir de sa force les soldats français, bientôt heureux de lui faire hommage de leurs triomphes.

Priez donc, N. T. C. F., avec toute la France, et mieux encore que les autres contrées de la France, avec une piété plus vive et des désirs plus ardents; car pour vous les épreuves sont doublées avec les sacrifices et les alarmes. Vos champs produisent des soldats, et vos rivages des marins, et sur la terre ou sur les flots, le dévouement est égal et l'intrépidité pareille. Quand, au jour de la lutte, la patrie appelle sur ses vaisseaux nos rudes populations, l'âge mûr arrive sur les pas de la jeunesse, abandonnant ensemble leurs rames et leurs filets pour aller au Nord ou au Midi, parmi les glaces de la *Baltique* ou les orages de l'*Euxin*, peu leur importe, lutter contre la puissance des hommes et la puissance des éléments, les vents, les écueils, les gouffres de la mer, les flammes de l'incendie, les menaces d'un volcan qu'une étincelle allumera sous leurs pieds. Priez, que Dieu préserve leurs membres d'atteinte, leur cœur de faiblesse, leur honneur de flétrissure, leur âme d'infidélité. Priez, qu'ils reviennent dans la demeure attristée de leur absence, et que vos yeux les revoient entre la victoire et la paix.

Il ne nous appartient pas de nous établir juge entre les nations, de prononcer sur leurs intérêts divers et leurs prétentions opposées : le Ciel nous a départi d'autres causes et une autre magistrature. Cependant il ne nous sera pas interdit d'exprimer nos modestes appréciations et de déclarer que ce qui nous donne de l'espérance c'est bien moins la force et l'habileté que la justice et la

modération. Nous serions épouvanté d'une guerre entreprise pour ce fantôme appelé *gloire nationale;* cette gloire ressemble tant à l'orgueil, source de misères pour les peuples; mais notre esprit se rassure quand le glaive est tiré pour la cause du bien et le triomphe du bon droit (1).

A ces causes, et après en avoir conféré avec nos vénérables frères les chanoines et chapitre de notre église cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. I^er^. — Pendant *neuf jours,* à partir du dimanche de la *Quasimodo,* tous les prêtres réciteront à la messe les *Collecte*, *Secrète* et *Post-Communion Pro tempore belli.*

Les mêmes oraisons seront récitées à toutes les messes du dimanche pendant la durée de la guerre.

Art. II. — Le dimanche de la *Quasimodo* et le dimanche du *Bon Pasteur*, la bénédiction du S. Sacrement sera donnée après les vêpres: on y chantera le Ps. 53. *Deus in nomine tuo salvum me fac* (Dom. ad 1^am^) le ℣. *Eripe me de inimicis meis, Deus meus ;* ℟. *Et ab insurgentibus in me libera me ;* et l'oraison *Deus qui conteris bella.*. — Puis l'antienne *Da pacem Domine*, avec les ℣, ℟. et Oraison ordinaires.

Art. III. — Cette antienne *Da pacem Domine,* sera chantée aux bénédictions régulièrement autorisées pour les *dimanches* et *fêtes d'obligation,* jusqu'au rétablissement de la paix.

Art. IV. — Nous exhortons les âmes pieuses à faire quelquefois la communion à la même fin.

Et sera notre présent Mandement lu au prône de la messe paroissiale, dans les églises et chapelles de notre diocèse.

(1) *Justitia elevat gentes; miseros autem facit populos peccatum.* Prov. xiv. 34.

Donné à Quimper, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du Secrétaire de notre Évêché, le vendredi 14 avril 1854.

† J^h - M.,

Évêque de Quimper et Léon.

Par Monseigneur l'Évêque :

ÉVRARD,

Chan. hon. Secrétaire de l'Évêché.

Évêché de Quimper.

Ouessant, le 12 Juin 1854.

Retraite sacerdotale

Messieurs et chers Coopérateurs,

Un des articles les plus importants de nos Statuts diocésains est celui par lequel, exprimant notre vif désir que tous les Prêtres fassent, chaque année, la Retraite spirituelle, *nous ordonnons que tous en suivent les exercices au moins tous les deux ans, à moins d'excuse légitime dont nous nous réservons l'appréciation* (art. 92).

Il est de notre devoir de vous faciliter l'accomplissement de cette précieuse et sainte obligation.

Nous vous faisons donc savoir que la première Retraite sacerdotale doit s'ouvrir à Lesneven le dimanche soir 20 Août; — la deuxième, à Quimper, le dimanche soir 3 Septembre.

Les Prêtres qui se proposent d'y assister, voudront bien en donner avis, *quinze jours au moins* à l'avance, à M. l'Aumônier de la Maison de Retraite de Lesneven, ou à M. le Directeur-Économe du Grand-Séminaire à Quimper.

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, la nouvelle assurance de notre bien affectueux dévouement.

J^h - M.,

Évêque de Quimper & Léon.

Évêché
de
QUIMPER
ET LÉON.

Quimper, le 7 Juillet 1854.

Messieurs et chers Coopérateurs,

A raison des travaux qui s'exécutent aux bâtiments du Grand Séminaire pendant les vacances, nous changeons l'*ordre* des deux Retraites sacerdotales, tout en conservant les jours indiqués dans notre circulaire du 12 juin.

En conséquence :

La première Retaite s'ouvrira, à *Quimper*, le Dimanche 20 Août ; la deuxième, à *Lesneven*, le Dimanche 3 Septembre.

Nous avons reçu, de quelques parties du Diocèse, l'expression des inquiétudes que font naître, pour la récolte prochaine, la fréquence des pluies et l'absence de la chaleur.

Ces craintes sont naturellement rendues plus vives par les privations et les misères de l'année présente.

Nous avons donc arrêté les dispositions suivantes :

1. A partir de la réception de notre circulaire, les prêtres réciteront à la messe, *pendant neuf jours*, la collecte, etc. *Ad postulandam serenitatem.*

2. Le dimanche qui suivra cette réception, il sera donné un Salut solennel, pendant lequel on chantera l'antienne *Domine, non secundùm peccata nostra....* et la prière *Parce, Domine...*

Nous exhortons les fidèles à prier et à faire pénitence, et les âmes pieuses à faire dans la même intention quelques communions.

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, la nouvelle assurance de notre bien affectueux dévouement.

† J.-M.

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET LÉON.

évêché
de
QUIMPER ET LÉON.

Saint-Pol-de-Léon, le 4 août 1854.

Monsieur et cher Pasteur,

Dans quelques jours, le monde catholique célébrera dans la joie le glorieux triomphe de la Mère de Dieu.

La France, solennellement consacrée à MARIE par la piété d'un de ses rois, voici deux siècles écoulés, retrouvera pour cette fête les élans de sa dévotion et les accents de sa reconnaissance.

Une autre pensée la préoccupera vivement; celle d'appeler, par l'intercession de la Vierge bénie, les lumières, la force, la sagesse d'en haut sur le prince chargé des destinées de la patrie. Le gouvernement d'une grande nation est toujours un fardeau pesant et redoutable : dans les circonstances présentes, sous la pression des événements accomplis et la crainte des complications prochaines, le chef qui trouve dans son cœur l'amour de la justice, et se sent responsable devant son pays et devant Dieu, de chacune de ses déterminations, attache un grand prix à l'ardente prière que des millions d'âmes fidèles feront monter vers le ciel, pour en faire descendre les bons conseils.

Aucun de nous, aucune des brebis de notre troupeau, ne lui refusera ce pieux appui; et c'est ainsi que nous célébrerons, de la manière qui lui sera la plus douce, *la Fête de l'Empereur*.

A cet effet, nous avons arrêté :

Le mardi 15 août, à l'issue de l'office divin, on chantera, dans toutes les églises paroissiales, le *Te Deum*, suivi de la prière *Domine salvum fac Imperatorem....* avec *le verset* et *l'oraison* ordinaires.

MM. les Curés et Recteurs se concerteront avec les diverses autorités, pour régler les dispositions relatives à la cérémonie religieuse.

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre bien affectueux attachement.

† J.-M.
ÉVÊQUE DE QUIMPER ET LÉON.

263

MANDEMENT

DE

Mgr L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET LÉON,

PROMULGANT L'ENCYCLIQUE

DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX,

EN DATE DU Ier AOUT 1854,

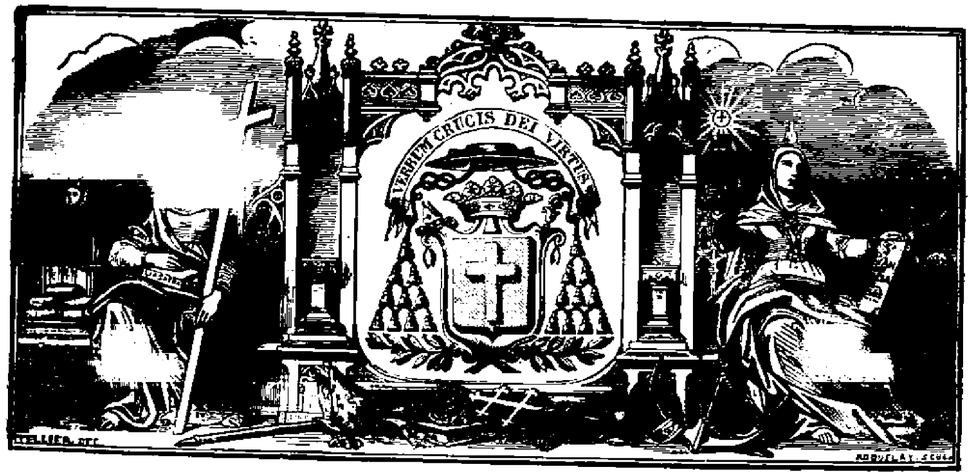
PAR LAQUELLE IL ACCORDE UNE INDULGENCE

EN FORME DE JUBILÉ.



QUIMPER,

IMPRIMERIE DE E. BLOT, IMPRIMEUR DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE.



MANDEMENT

DE Mgr L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET LÉON,

PROMULGANT

l'Encyclique de Notre Saint-Père le Pape PIE IX, *en date du 1er Août 1854, par laquelle il accorde une Indulgence en forme de Jubilé.*

Joseph-Marie GRAVERAN, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, Évêque de Quimper et Léon, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. J. C.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Vous écouterez avec respect et vous méditerez dans un esprit de soumission les paroles descendues de la chaire apostolique, et que nous sommes heureux de vous transmettre. Ce n'est pas un prédicateur ordinaire qui va vous instruire; ce n'est pas un simple docteur se recommandant par l'étendue de la science, un pontife rassemblant sous sa houlette pastorale telle

partie du troupeau de Jésus-Christ, c'est le Pasteur suprême et universel dont la sollicitude embrasse l'Église entière, dont la voix retentit jusqu'aux limites du monde. Deux grandes pensées remplissent son âme: le salut de la société chrétienne, compromis par les ravages de l'erreur et et de la corruption; la gloire de la Mère de Dieu, qu'une déclaration solennelle et souveraine proclamera toujours immaculée. Pour ce double objet, sa paternité réclame le concours de notre foi, de nos œuvres et de nos prières; nous l'accorderons avec un pieux et filial empressement.

ENCYCLIQUE DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX.

VENERABILIBUS FRATRIBUS

Patriarchis, Primatibus, Archiepiscopis, Episcopis aliisque locorum Ordinariis gratiam et communionem cum Apostolica Sede habentibus,

PIUS PP. IX.

Venerabiles Fratres, Salutem, et Apostolicam Benedictionem. Apostolicæ Nostræ caritatis sollicitudine et affectu universum catholicum contemplantes orbem verbis exprimere vix possumus, Venerabiles Fratres, quo intimo conficiamur mœrore, cum christianam et civilem rempublicam luctuosissimis cujusque generis calamitatibus miserandum in modum undique turbatam, pressam ac divexatam conspicimus. Etenim optime noscitis quomodo christiani populi vel sævissimis bellis, vel intestinis dissidiis, vel pestiferis morbis, vel

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES

Les Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et autres Ordinaires qui sont en grâce et en communion avec le Saint-Siége Apostolique,

PIE IX PP.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique. En arrêtant nos regards avec la sollicitude et les sentiments de notre charité apostolique sur le monde Catholique tout entier, nous pouvons à peine exprimer, Vénérables Frères, de quel profond chagrin nous sommes pénétrés, lorsque nous voyons la Société chrétienne et civile troublée de tous côtés d'une manière lamentable, tourmentée et comme opprimée par les calamités les plus tristes. Vous ne l'ignorez pas, les nations chrétiennes sont en ce moment affligées et bouleversées par des guerres très-cruelles, par des dissensions intestines, par des maladies pestilentielles, par d'effroyables tremblements et d'autres malheurs accablants. Ce qui est

ingentibus terræ motibus, vel aliis gravissimis malis affligantur, et exagitentur. Atque illud vel maxime dolendum, quod inter tot numquam satis lugenda damna et mala filii tenebrarum, qui sunt prudentiores filiis lucis in generatione sua, magis in dies diabolicis quibusque fraudibus, artibus, ac molitionibus connitantur acerrimum contra catholicam Ecclesiam, ejusque salutarem doctrinam bellum gerere, legitimæ cujusque potestatis auctoritatem convellere et labefactare, omnium animos mentesque depravare, corrumpere, mortiferum *indifferentismi* atque *incredulitatis* virus usquequaque propagare, jura omnia divina et humana permiscere, dissensiones, discordias, atque impiarum rebellionum motus excitare, fovere, prava quæque flagitia et crudelissima facinora admittere, nihilque intentatum relinquere, ut, si fieri unquam posset, sanctissima nostra religio de medio tollatur, et ipsa humana societas funditus evertatur.

In tanto igitur rerum discrimine probe noscentes, nobis singulari miserantis Dei beneficio in oratione datam esse facultatem et omnia obtinendi bona, quibus indigemus, et avertendi mala, quæ reformidamus, haud omisimus levare oculos Nostros in montem excelsum et sanctum, unde omne Nobis auxilium affuturum confidimus. Atque in humilitate cordis Nostri enixis fervidisque precibus divitem in misericordia Deum orare et obsecrare non desistimus, ut auferens bella usque ad finem terræ, et omnia amovens dissidia christianis

le plus à déplorer, c'est que, parmi tant de maux et de catastrophes trop dignes de larmes, les enfants des ténèbres qui, dans leur génération, sont plus prudents que les enfants de la lumière, s'efforcent de plus en plus, par toute espèce d'artifices diaboliques, de machinations et de complots, de poursuivre une guerre acharnée contre l'Église catholique et sa doctrine salutaire, de renverser et de ruiner l'autorité de toute puissance légitime, de pervertir et de corrompre partout les esprits et les cœurs, de propager en tous lieux le poison mortel de l'*indifférentisme* et de l'*incrédulité*, de confondre tous les droits divins et humains, de susciter et d'alimenter les querelles, les discordes, les révoltes et les soulèvements impies, ne répugnant à aucun crime, à aucun forfait, et ne reculant devant aucune tentative pour anéantir, s'il était possible, notre sainte Religion, et même pour détruire de fond en comble toute société humaine

C'est pourquoi, au milieu de conjonctures si critiques, nous souvenant que par la miséricorde particulière de Dieu nous possédons la ressource de la prière pour obtenir tous les biens dont nous avons besoin et pour conjurer les malheurs que nous redoutons, nous n'avons point cessé d'élever nos yeux vers la haute et sainte montagne d'où nous espérons que tout secours nous arrivera. Et nous ne nous sommes point lassés, dans l'humilité de notre cœur, d'invoquer et de supplier le Dieu riche en miséricorde par des prières instantes et pleines de ferveur, afin qu'il daigne faire disparaître la guerre d'un bout de la terre à l'autre; qu'après avoir apaisé les dissentiments entre les princes chrétiens il rende à leurs peuples la paix, la concorde et la tranquillité; qu'il inspire à ces princes eux-mêmes

Principibus, eorumque populis pacem, concordiam, ac tranquillitatem tribuat, ut ipsis præsertim Principibus pientissimum concedat studium quotidie magis tuendi et propagandi catholicam fidem et doctrinam, qua populorum felicitas vel maxime continetur, ut eosdem Principes et populos a cunctis, quibus affliguntur, malis eripiat, et omni vera prosperitate lætificet, ut cælestis suæ gratiæ dona errantibus largiatur, quo de perditionis via ad veritatis et justitiae semitas redeant, ac sincero corde ad ipsum Deum convertantur. Etsi vero in hac alma urbe Nostra preces jam fieri jussimus ad divinam misericordiam implorandam, tamen illustria Decessorum Nostrorum vestigia sectantes ad vestras quoque, ac totius Ecclesiæ preces confugere constituimus.

Itaque, Venerabiles Fratres, has Vobis scribimus Litteras, quibus ab eximia et perspecta vestra pietate etiam atque etiam exposcimus, ut commemoratis de causis fideles vestræ curæ commissos omni cura et studio excitetis, quo per veram pœnitentiam peccatorum pondus deponentes obsecrationibus, jejuniis, eleemosynis, alliisque pietatis operibus iram Domini flagitiis hominum provocatam placare contendant. Ac pro egregia vestra religione, et sapientia ipsis fidelibus exponite quam multæ misericordiæ sit Deus omnibus invocantibus se, et quanta sit precum vis, si inimico nostræ salutis nullo aditu admisso Dominum adeamus. Oratio enim, ut Chrysostomi verbis utamur, « est fons et radix, et mater innu-

un zèle croissant et de plus en plus dévoué pour la défense et la propagation de la foi et de la doctrine catholique, sources principales du bonheur des États ; qu'il délivre enfin et les souverains et les nations de tous les fléaux qui les affligent et qu'il les réjouisse en les comblant de toutes les vraies prospérités ; qu'il donne à ceux qui sont égarés le don de sa grâce céleste pour les ramener de la voie de perdition au sentier de la vérité et de la justice et les convertir sincèrement à leur Dieu. Déjà dans notre ville bien-aimée nous avons prescrit des prières pour implorer la divine miséricorde ; cependant, à l'exemple de nos illustres prédécesseurs, nous avons aussi résolu de recourir à vos prières et à celles de l'Église.

C'est à cette fin, Vénérables Frères, que nous vous adressons ces lettres par lesquelles nous demandons avec les plus vives instances à votre piété éminente et éprouvée que vous mettiez tout le zèle et tout le soin possible à exhorter les fidèles confiés à votre sollicitude par les motifs exprimés plus haut à déposer, par une sincère pénitence, le fardeau de leurs péchés et à s'efforcer par des supplications, des jeûnes, des aumônes et d'autres œuvres de piété, d'apaiser la colère de Dieu qu'ont provoquée les crimes des hommes.

Exposez aux fidèles, comme vous l'inspireront votre fervente piété et votre sagesse, combien sont abondantes les miséricordes de Dieu pour tous ceux qui l'invoquent ; quelle force a la prière, si nous fermons tout accès à l'ennemi de notre salut, pour nous approcher du Seigneur. La prière, pour emprunter le langage de saint Jean Chrysostome, « c'est la source, c'est la racine, c'est la mère de biens innombrables ; la puissance de la prière

« merabilium bonorum ; et orationis vis vim ignis extinxit, furorem leonum refrenavit, « bella composuit, pugnas sedavit, tempestates sustulit, dæmones fugavit, cœli portas « aperuit, vincula mortis abrupit, morbos ejecit, damna repulit, urbes concussas firmavit, « inflictas cœlitus plagas, hominum insidias, omnia denique mala sustulit oratio (1). Vehementer autem optamus, Venerabiles Fratres, ut dum fervidæ clementissimo misericordiarum Patri adhibentur preces ob enunciatas causas, haud intermittatis juxta Encyclicas Nostras Litteras die 2 Februarii Anno 1849 ad Vos Cajetæ datas una cum vestris fidelibus Ipsum ardentiori usque studio suppliciter exorare, ut Sancti Sui Spiritus lumine Nostram mentem propitius collustrare velit, quo de Sanctissimæ Dei Genitricis Immaculatæ, Virginis Mariæ Conceptione quamprimum id statuere possimus, quod ad majorem ipsius Dei gloriam, et ejusdem Virginis omnium nostrum amantissimæ Matris laudem possit pertinere.

Iam vero ut fideles Vobis concrediti ferventiori caritate, et uberiori fructu orationes peragant, cælestium munerum thesauros, quorum dispensationem Nobis tradidit Altissimus, proferre, et erogare censuimus. Quamobrem de omnipotentis Dei misericordia, ac beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, ex illa ligandi, et solvendi facultate, quam Dominus Nobis licet immeritis commisit, per has Litteras omnibus et singulis

(1) S. Joan. Chrysost. Homil. 15 de incomprehensibili Dei natura contra Anomœos.

éteint les flammes, met un frein à la fureur des lions, suspend les guerres, apaise les combats, calme les tempêtes, met les démons en fuite, ouvre les portes du ciel, brise les liens de la mort, chasse les maladies, éloigne les malheurs, affermit les villes ébranlées ; fléaux du Ciel, tentatives des hommes : il n'est point de maux que ne dissipe la prière (1). »

Nous souhaitons ardemment, Vénérables Frères, que pendant qu'on adressera des prières ferventes au Père des miséricordes pour les causes énoncées plus haut, vous ne cessiez pas, selon le vœu de nos lettres encycliques du 2 février 1849, en date de Gaëte, d'implorer, de concert avec tous les fidèles, par des supplications et des vœux plus ardents que jamais, la bonté de ce même Père, afin qu'il daigne éclairer notre âme de la lumière de son Esprit Saint, et que nous puissions ainsi porter au plus tôt sur la Conception de la Très-Sainte-Mère de Dieu, l'Immaculée Vierge Marie, une décision qui soit à la plus grande gloire de Dieu et de cette même Vierge, notre Mère bien aimée.

Pour que les fidèles qui vous sont confiés, apportent à ces prières une ferveur plus ardente, et en retirent des fruits plus abondants, nous avons voulu ouvrir les trésors célestes, dont le Très-Haut nous a confié la dispensation, et leur en faire largesse. C'est pourquoi, appuyé sur la miséricorde du Dieu Tout-Puissant, et sur l'autorité de ses saints Apôtres Pierre et Paul, en vertu de cette puissance de lier et de délier que le Seigneur nous a donnée, malgré notre indignité, nous accordons, par ces présentes, à tous et à chacun des

(1) Saint Jean Chrysostome, homélie XV, sur la nature incompréhensible de Dieu contre les Anoméens.

vestrarum Diœcesium utriusque sexus fidelibus, qui intra trium mensium spatium ab unoquoque vestrum præfigendum, atque a die, quem quisque vestrum constituerit, computandum peccata sua humiliter, et cum sincera illorum detestatione confessi, et sacramentali absolutione expiati sanctissimum Eucharistiæ Sacramentum reverenter susceperint, ac devote visitaverint vel tres Ecclesias a Vobis designandas, vel tribus vicibus illarum unam, ibique aliquo temporis spatio pias ad Deum juxta Nostram mentem, ac pro Sanctæ Matris Ecclesiæ, ac Sedis Apostolicæ exaltatione et prosperitate, et pro hæresum extirpatione, atque pro pace et concordia christianorum Principum, ac totius populi christiani pace et unitate preces effuderint, et insuper intra idem temporis intervallum semel jejunaverint, et aliquam in pauperes pro sua pietate eleemosynam erogaverint, plenariam omnium peccatorum Indulgentiam in forma jubilæi concedimus, et largimur, quæ per modum suffragii animabus in purgatorio existentibus applicari etiam poterit. Ut autem hanc Indulgentiam lucrari etiam possint Moniales, seu aliæ personæ in claustris perpetuo degentes, nec non quicumque in carcere existunt, vel corporis infirmitate, aut alio quovis impedimento prohibentur, quominus aliqua ex commemoratis operibus peragere valeant, Confessariis facultatem tribuimus, ut eadem in alia pietatis opera commutare, vel in aliud proximum tempus prorogare possint, cum facultate etiam dispensandi super Communione

---

fidèles de vos Diocèses de l'un et de l'autre sexe, qui, dans un espace de trois mois que chacun de vous devra fixer d'avance, et à partir du jour que chacun de vous aura déterminé, auront examiné leurs péchés avec humilité, les auront confessés avec une détestation sincère, et purifiés par l'absolution sacramentelle, auront reçu avec respect le sacrement de l'Eucharistie, et visité dévotement trois églises par vous désignées, ou l'une d'elles à trois reprises différentes, en y priant dévotement pendant quelque temps, selon notre intention, pour l'exaltation et la prospérité de notre sainte Mère l'Eglise et du Siége apostolique, pour l'extirpation des hérésies, pour la paix et la concorde des princes chrétiens, pour la paix et l'unité de tout le peuple chrétien, et qui de plus, dans le même intervalle, auront jeûné une fois, et fait quelque aumône aux pauvres, selon leur piété, nous leur accordons une indulgence en forme de Jubilé, qu'ils pourront appliquer par manière de suffrage aux âmes du Purgatoire.

Voulant faciliter le gain de cette indulgence aux religieuses, et aux autres personnes qui vivent dans une clôture perpétuelle, ainsi qu'à tous ceux qui sont détenus en prison, ou à qui une infirmité corporelle, ou quelque autre empêchement ne permet pas de remplir toutes les œuvres ci-dessus rapportées, nous accordons aux confesseurs la faculté de commuer ces œuvres en d'autres œuvres de piété ou de proroger en leur faveur le jubilé pour un temps qui ne sera pas éloigné ; nous leur accordons de même la faculté de dispenser de la communion les enfants qui n'ont pas encore été admis à la première communion.

En conséquence, Nous vous donnons le pouvoir, à cette occasion seulement, et durant

cum pueris, qui non dum ad primam Communionem fuerint admissi. Quocirca Vobis potestatem facimus, ut hac occasione, et durante commemorato trium mensium spatio tantum vestrarum Diœcesium Confessariis auctoritate Nostra Apostolica omnes illas, ipsissimas facultates largiri possitis, quæ a Nobis tributæ fuere in alio Jubilæo concesso per Nostras Encyclicas Litteras die 21 Novembris 1851 Vobis missas, typisque editas, et incipientes « Ex aliis Nostri », iis tamen omnibus semper exceptis, quæ in iisdem Litteris a Nobis excepta fuere. Insuper Vobis veniam tribuimus concedendi vestrarum Diœcesium fidelibus tum laicis, tum ecclesiasticis secularibus et regularibus, et cujusvis instituti, etiam specialiter nominandi, facultatem, ut sibi ob hanc causam eligere possint quemcumque Presbyterum Confessarium secularem, seu regularem ex approbatis, ipsamque facultatem tribuendi etiam Monialibus licet ab Ordinarii jurisdictione exemptis, aliisque mulieribus intra claustra commorantibus.

Agite igitur, Venerabiles Fratres, quippe qui et in sollicitudinis Nostræ partem vocati, et custodes super muros Jerusalem constituti estis. Ne cessetis una Nobiscum dies noctesque in omni oratione, et obsecratione cum gratiarum actione humiliter, enixeque clamare ad Dominum Deum Nostrum, ejusque divinam implorare misericordiam, ut iracundiæ suæ flagella, quæ pro peccatis nostris meremur, propitius avertat, et bonitatis suæ divitias

---

l'espace de trois mois ci-dessus désignés, d'accorder aux confesseurs de vos diocèses tous les pouvoirs par nous concédés dans le Jubilé publié par nos Lettres encycliques du 21 novembre 1851, lettres à vous adressées, imprimées, et commençant par ces mots : « En vertu de nos autres ; » nous entendons cependant toujours faire les mêmes exceptions que nous avons faites dans ces Lettres. En outre, nous vous donnons la permission d'accorder aux fidèles de vos diocèses, tant laïques qu'ecclésiastiques séculiers et réguliers et de quelque institut que ce soit, même de ceux qui auraient besoin d'une désignation spéciale, la faculté de se choisir à cette occasion pour confesseur le prêtre qu'ils voudront, soit séculier, soit régulier, parmi les prêtres approuvés, et d'accorder la même faculté aux religieuses, même celles qui sont exemptes de la juridiction de l'Ordinaire, et aux autres femmes qui demeurent dans les cloîtres.

A l'œuvre donc, Vénérables Frères, vous qui êtes appelés à partager Notre sollicitude et qui avez été constitués les gardiens des murs de Jérusalem. Ne cessez point de prier avec nous, et le jour et la nuit, de mêler à vos continuelles actions de grâces, avec humilité et instance, vos cris et vos supplications vers le Seigneur notre Dieu, d'implorer sa divine miséricorde, afin que sa main propice détourne les fléaux que nous ont attirés nos péchés ; et qu'elle répande, en toute clémence, sur tous, les richesses de sa bonté. Nous ne doutons pas que vous ne vous empressiez de répondre de la manière la plus parfaite aux désirs et aux demandes que nous venons de vous exprimer; nous sommes pleinement persuadés aussi que surtout les ecclésiastiques, les religieuses et les femmes consacrées à Dieu, ainsi que

super omnes clementer effundat. Plane non dubitamus, quin hisce Nostris desideriis, et postulationibus quam cumulatissime satisfacturi sitis, ac pro certo habemus, omnes præsertim Ecclesiasticos, ac Religiosos Viros, Sanctimoniales, aliosque Laicos fideles, qui pie viventes in Christo digne ambulant vocatione, qua vocati sunt, ardentissimo pietatis studio supplices suas preces Deo sine intermissione esse adhibituros. Et quo facilius Deus exoratus inclinet aurem suam ad preces nostras haud omittamus, Venerabiles Fratres, eorum suffragia petere, qui jam coronati obtinent palmam, atque in primis et perpetuo invocemus Deiparam Immaculatam Virginem Mariam, qua nulla apud Deum aptior et potentior deprecatrix, quæque mater est gratiæ et misericordiæ, deinde invocemus patrocinium Sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, omniumque Sanctorum Cœlitum, qui cum Christo regnant in cœlis. Nihil vero Vobis antiquius, nihil potius sit, quam ingeminatis studiis fideles curæ vestræ commissos assidue hortari, monere, et excitare, ut in catholicæ religionis professione quotidie magis stabiles et immoti persistant, inimicorum hominum insidias, fallacias et fraudes studiosissime devitent, et alacriori usque pede incedant per semitas mandatorum Dei, et a peccatis diligentissime se abstineant, ex quibus mala omnia in humanum genus redundant. Quapropter ne intermittatis unquam Parochorum præsertim zelum continenter inflammare, ut proprio munere sedulo religioseque fungentes nunquam

---

tous les laïcs fidèles qui, en menant une vie pieuse, marchent dignement dans la voie de leur vocation, adresseront à Dieu, sans interruption, et avec le zèle le plus ardent, leurs suppliantes prières. Et, pour que nos prières trouvent un accès plus facile auprès de Dieu, n'oublions pas, Vénérables Frères, d'invoquer les suffrages de ceux qui déjà ont conquis la couronne et la palme de la victoire et surtout que nos vœux s'adressent avec persévérance à Marie, Mère de Dieu et Vierge Immaculée, elle, dont l'intercession est la plus favorable et la plus puissante auprès de Dieu, elle qui est la Mère de grâce et de miséricorde; demandons aussi la protection des saints Apôtres Pierre et Paul et de tous les saints qui règnent avec J.-C. dans les Cieux.

D'un autre côté, n'ayez rien plus à cœur et ne considérez rien de plus important que d'employer tous les efforts de votre zèle à exhorter continuellement les fidèles commis à vos soins, de leur donner vos avertissements et vos encouragements pour qu'ils s'établissent chaque jour avec plus de fermeté et de solidité dans la profession de la religion catholique; qu'ils fuient avec le soin le plus empressé les embûches, les ruses et les fraudes des hommes qui cherchent à leur nuire, et qu'ils s'efforcent de marcher avec une joie croissante dans le sentier des commandements de Dieu, s'abstenant avec tout le zèle possible des péchés, qui sont la source de tous les maux qui affligent l'humanité. C'est pourquoi, ne négligez rien pour stimuler autant qu'il faut le zèle des curés en particulier, afin que, s'acquittant soigneusement et religieusement du devoir de leur charge, ils ne cessent point d'inculquer aux chrétiens qui leur sont confiés, aussi parfaitement qu'ils en sont capables,

desinant Christianam plebem sibi commissam sanctissimis divinæ nostræ fidei rudimentis, et præceptionibus accuratissime imbuere, et erudire, et sacramentorum administratione diligenter pascere, omnesque exhortari in doctrina sana.

Denique cælestium omnium munerum auspicem, et ardentissimæ Nostræ in vos caritatis testem accipite Apostolicam Benedictionem, quam ex intimo corde profectam Vobis ipsis, Venerabiles Fratres, cunctisque Clericis, Laïcisque fidelibus vigilantiæ vestræ concreditis peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum die 1 Augusti Anno 1854. Pontificatus Nostri anno nono.

PIUS PP. IX.

---

les leçons saintes et prescriptions de notre foi divine, de les y perfectionner, de les nourrir avec soin par l'administration des sacrements, et d'exhorter tout le monde dans la saine doctrine.

Enfin, pour gage de tous les dons célestes, et comme témoignage de la très-ardente charité que nous avons pour vous, recevez la bénédiction apostolique, que Nous vous donnons du fond de notre cœur et avec amour, à Vous, Vénérables Frères, à tous les clercs et fidèles laïcs confiés à votre garde.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 1er août, l'an 1854, de notre pontificat le neuvième.

PIE IX, PAPE.

A CES CAUSES,

Voulant nous conformer aux intentions et prescriptions du Souverain Pontife, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les Chanoines de notre église cathédrale;

Le Saint Nom de Dieu invoqué,

NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er.

En vertu de la faculté qui nous est accordée par l'Encyclique du 1er août 1854, nous fixons les trois mois accordés pour gagner l'Indulgence du Jubilé annoncé par ladite Encyclique : du Dimanche 8 octobre pro-

chain au Dimanche 7 janvier 1855 inclusivement, jour où doit se célébrer la solennité de l'Épiphanie.

ARTICLE 2.

L'ouverture du Jubilé sera annoncée, dans toutes les églises du Diocèse, le samedi soir, 7 octobre, par le son de toutes les cloches : la même sonnerie annoncera la clôture générale le Dimanche soir 7 Janvier.

ARTICLE 3.

Le Jubilé s'ouvrira le 8 octobre avant la grand'messe par le chant de *Veni Creator*, avec les ℣, ℟ et Oraisons du Saint Esprit; il se terminera le Dimanche soir, 7 janvier, par le chant du *Te Deum*, suivi des ℣, ℟ et Oraisons *Pro gratiarum actione.*

ARTICLE 4.

Tous les fidèles pourront gagner l'Indulgence dans l'espace des trois mois, sans restriction, en remplissant les œuvres prsecrites. Cependant, nous autorisons et engageons les Pasteurs (et Aumôniers) qui en auront la facilité, à prendre sur ces trois mois, quelques jours, par exemple : deux semaines, pour réunir leurs paroissiens, et les préparer par quelques prédications et exercices de piété à gagner l'Indulgence du Jubilé. En ce cas, ils pourront donner le soir la bénédiction du Saint-Sacrement, pendant laquelle on chantera l'Antienne à la Sainte Vierge *Inviolata,* ou la Strophe *Monstra te esse matrem.*

ARTICLE 5.

Tous les fidèles, même les personnes religieuses, pourront choisir leur confesseur pour la confession du Jubilé, parmi les prêtres approuvés par nous pour entendre les confessions. Les Religieuses cloîtrées jouiront de la même faculté, pourvu que le prêtre ait reçu une approbation générale ou spéciale pour entendre les Religieuses. Les Confesseurs pourront user de toutes les facultés accordées par le Souverain Pontife dans son encyclique.

ARTICLE 6.

Les fidèles doivent visiter trois églises, ou trois fois la même église,

chaque visite se faisant à un jour différent. Nous désignons pour ces visites les églises paroissiales et deux chapelles publiques, s'il en existe à une distance qui permette aux fidèles de les visiter sans trop de fatigue. (Ce que nous laissons à décider à la prudence de MM. les Recteurs). Dans chaque visite, on récitera cinq *Pater* et cinq *Ave Maria.* Il est prescrit en outre de jeûner une fois et de faire une aumône aux pauvres.

ARTICLE 7.

Ces visites, jeûnes, aumônes, pourront être commués par les Recteurs, Aumôniers ou Confesseurs, en d'autres œuvres pies, en faveur des malades, des infirmes, des prisonniers.

ARTICLE 8.

Nous recommandons instamment à tous les prêtres de lire et relire attentivement et de bien expliquer aux fidèles les prescriptions de l'Encyclique, les œuvres qu'elle impose, les grâces spirituelles qu'elle accorde, les conditions à remplir pour les gagner ; qu'ils se pénètrent bien eux-mêmes de la nature et de l'étendue des pouvoirs qui leur sont accordés par le Saint-Père.

Et sera notre présent mandement lu dans les églises et chapelles de notre Diocèse, le Dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Quimper, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du Secrétaire de notre Évêché, le 20 septembre 1854.

† J^h^-M.,

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET LÉON.

PAR MANDEMENT DE MONSEIGNEUR :

ÉVRARD,

Chan. hon. Secrétaire de l'Évêché.

ÉVÊCHÉ
de
QUIMPER ET LEON.

Quimper, le 22 décembre 1854.

Monsieur et cher Pasteur,

Il nous est douloureux d'avoir à vous annoncer que la santé de Monseigneur l'Évêque a reçu une atteinte qui nous donne en ce moment les plus vives inquiétudes.

Les secours de l'art n'ont point été négligés ; mais comme leur efficacité ne peut venir que de Celui qui frappe et qui guérit, nos pensées s'élèvent vers lui, avec la confiance qu'il ne rejettera pas nos prières, nos supplications, et que, dans sa miséricorde, il aura pitié de nous et qu'il nous conservera ce Pontife si digne de nos respects et de notre tendre vénération.

En conséquence, nous arrêtons ce qui suit :

I. Dans les Villes et dans les Communautés, le Saint-Sacrement sera exposé pendant 3 jours, comme aux prières des XL heures.

II. A la Bénédiction du soir, après l'Antienne au Saint-Sacrement, on chantera le Psaume 120 : *Levavi....*, avec les ℣ et ℟ *Salvum fac servum tuum,— Deus meus, sperantem in te,* et trois fois l'Invocation : *Regina sine labe concepta, ora pro nobis.*

III. Dans les Paroisses rurales, on donnera la Bénédiction du Saint-Sacrement à l'issue de la Grand'Messe, pendant trois dimanches consécutifs, en observant ce qui est prescrit plus haut.

IV. Les Prêtres réciteront à la Messe, pendant 15 jours, la Collecte, la Secrète et la Post-Communion de la messe *Pro infirmis.*

Recevez, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance de notre sincère attachement.

SAUVEUR, Vic. gén., Archidiacre de Cornouaille.
KERAUDY, Vic. gén, Archidiacre de Léon.

CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET LÉON.

QUIMPER, IMPRIM. DE E. BLOT, IMPRIMEUR DE Mgr L'ÉVÊQUE.

CIRCULAIRE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET LÉON,

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE,

A l'occasion de la Lettre apostolique de Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX, touchant la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la Vierge, Mère de Dieu.

Quimper, le 26 Janvier 1855.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Au milieu des étreintes de la grave maladie qui nous accable, nous éprouvons une bien douce satisfaction et un soulagement à notre douleur, en vous faisant parvenir la lettre apostolique que Sa Sainteté le Pape Pie IX nous a adressée, pour être promulguée dans notre Diocèse.

Vous connaissez déjà l'objet de cette lettre, car à la première nouvelle que le Souverain Pontife avait solennellement proclamé du haut de la chaire de Saint Pierre, le dogme de foi de l'Immaculée Conception de la très-Sainte Vierge, Mère de Dieu, un cri de joie universelle a retenti dans toute l'Église, et ce pieux retentissement a déjà eu lieu dans quelques paroisses du diocèse.

Mais, nous savons encore combien il tarde à nos populations si dévouées au culte de Marie, de s'associer à l'élan général et de témoigner, par une manifestation publique, de la part qu'elles prennent à la joie commune.

A CES CAUSES, NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS CE QUI SUIT :

I. Le Dimanche qui suivra la réception de la lettre apostolique, MM. les Curés et Desservants la liront en chaire, au prône de la Grand'Messe. (1)

II. Le Dimanche de la Sexagésime, on ajoutera, à toutes les Messes, la Collecte, la Secrète et la Post-Communion de la Messe de l'Immaculée Conception.

III. Le même Dimanche, on donnera, après les Vêpres, le Bénédiction solennelle du très-saint Sacrement, suivie du *Te Deum*.

IV. Nous accordons à MM. les Curés et Desservants, la faculté de faire une procession publique, selon qu'ils le jugeront convenable.

V. MM. les Aumôniers, donneront la Bénédiction du Saint Sacrement, suivie du *Te Deum*, dans leurs chapelles respectives.

† J^h^-M.,

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET LÉON.

PAR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE :

ÉVRARD,

Chan. hon. Secrétaire de l'Évêché.

(1) Cette lecture pourra être partagée, si MM. les Recteurs le jugent à propos.

LETTRE APOSTOLIQUE DE N. T. S. PÈRE PIE IX,

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE,

TOUCHANT LA DÉFINITION DOGMATIQUE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION DE LA VIERGE MÈRE DE DIEU.

PIE ÉVÊQUE, SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU,

POUR EN PERPÉTUER LA MÉMOIRE.

Ineffabilis Deus, cujus viæ misericordia et veritas, cujus voluntas omnipotentia, et cujus sapientia attingit a fine usque ad finem fortiter et disponit omnia suaviter, cum ab omni æternitate prævideritluctuosissimam totius humani generis ruinam ex Adami transgressione derivandam, atque in mysterio a sæculis abscondito primunt suæ bonitatis opus decreverit per Verbi incarnationem sacramento occultiore complere, ut contra misericors suum propositum homo diabolicæ iniquitatis versutia actus in culpam non periret, et quod in primo Adamo casurum erat, in secundo felicius erigeretur, ab initio et ante sæcula Unigenito filio suo matrem, ex qua caro factus in beata temporum plenitudine nasceretur elegit atque ordinavit tantoque præ creaturis universis est prosequutus amore, ut in illa una sibi propensissima voluntate complacuerit. Qua propter illiam longe ante omnes Angelicos spiritus, cunctosque Sanctos cælestium omnium charismatum copia de thesauro divinitatis de prompta ita mirifice cumulavit, ut Ipsa ab omni prorsus peccati labe semper libera, ac tota pulchra et perfecta eam innocentiæ et sanctitatis plenitudinem præ se ferret, qua major sub Deo nullatenus intelligitur, et quam præter Deum nemo assequi cogitando potest. Et quidem decebat omnino, ut perfectissimæ sanctitatis splendoribus semper ornata fulgeret, ac vel ab ipsa originalis culpæ labe plane immunis amplissimum de antiquo serpente triumphum referret tam venerabilis mater, cui Deus Pater unicum Filium suum, quem de corde suo æqualem sibi genitum tamquam

Le Dieu ineffable dont les voies sont miséricorde et vérité, la volonté toute-puissance, et dont la sagesse atteint d'une extrémité à l'autre avec force et dispose tout avec douceur, ayant prévu de toute éternité la ruine lamentable du genre humain tout entier par suite de la transgression d'Adam, et par un mystère caché dans les profondeurs des siècles, ayant décrété d'accomplir en l'Incarnation du Verbe l'œuvre première de sa bonté d'une manière plus mystérieuse, afin que l'homme, entraîné dans le mal par les piéges de la malice de Satan, ne périt pas contrairement au dessein de sa miséricorde, et afin que ce qui devait tomber dans le premier Adam, se relevât plus heureusement dans le second, choisit et prépara dès le commencement et avant les siècles, à son Fils unique, une Mère, de laquelle, par son incarnation, il devait naître dans l'heureuse plénitude des temps, et il l'aima par dessus toutes les créatures, à ce point qu'il mit uniquement en Elle toutes ses complaisances. Aussi, bien au-dessus de tous les Esprits angéliques et de tous les Saints, il la combla d'une manière si admirable de l'abondance de tous les dons célestes puisés au trésor de la divinité, que, toujours exempte de toute espèce de tache du péché, toute belle et toute parfaite, Elle réunit en elle une plénitude de sainteté et d'innocence telle qu'après Dieu, on ne peut en imaginer une plus grande, et qu'excepté Dieu, personne ne peut en comprendre la grandeur.

Et, en effet, il était de toute convenance qu'Elle brillât de l'éclat de la plus parfaite

seipsum diligit, ita dare disposuit, ut naturaliter esset unus idemque communis Dei Patris, et Virginis Filius, et quam ipse Filius substantialiter facere sibi matrem elegit, et de qua Spiritus Sanctus voluit, et operatus est, ut conciperetur et nasceretur ille, de quo ipse procedit.

Quam originalem augustæ Virginis innocentiam cum admirabili ejusdem sanctitate, præcelsaque Dei Matris dignitate omnino cohærentem catholica ecclesia, quæ à Sancto semper edocta Spiritu columna est ac firmamentum veritatis, tamquam doctrinam possidens divinitus acceptam, et cælestis revelationis deposito comprehensam multiplici continenter ratione, splendidisque factis magis in dies explicare, proponere, ac fovere nunquam destitit. Hanc enim doctrinam ab antiquissimis temporibus vigentem, ac fidelium animis penitus insitam, et Sacrorum Antistitum curis studisque per catholicum orbem mirifice propagatam ipsaEcclesia luculentissime significavit, cum ejusdem Virginis Conceptionem publico fidelium cultui ac venerationi proponere non dubitavit. Quo illustri quidem facto ipsius Virginis Conceptionem veluti singularem, miram, et a reliquorum hominum primordiis longissime secretam, et omnino sanctam colendam exibuit, cum Ecclesia nonnisi de Sanctis dies festos concelebret. Atque idcirco vel ipsissima verba, quibus divinæ Scripturæ de increata Sapientia loquuntur, ejusque sempiternas origines repræsentant, consuevit tum in ecclesiasticis officiis, tum in sacrosancta Liturgia adhibere, et ad illius Virginis pirimordia transferre, quæ uno eodemque decreto cum Divinæ Sapientiæ incarnatione fuerant præstituta.

Quamvis autem hæc omnia penes fideles ubique prope recepta ostendant, quo studio

sainteté, et que tout à fait exempte de la tache elle-même du péché originel, Elle remportât sur l'antique serpent le plus complet triomphe, cette Mère vénérable à laquelle Dieu le Père a résolu de donner son Fils unique engendré de son sein, égal à Lui et qu'il aime comme lui-même, de telle façon qu'il fût naturellement tout ensemble le Fils commun de Dieu le Père et de la Vierge; cette Mère, que le Fils lui-même a choisie pour être substantiellement sa Mère, et dont le Saint-Esprit a voulu que, par son opération, fût conçu et naquit Celui dont il procède lui-même

Cette innocence originelle de la Vierge intimement unie à son admirable sainteté et à sa dignité éminente de Mère de Dieu, l'Église catholique qui, toujours enseignée par le Saint-Esprit, est la colonne et le fondement de la vérité, n'a jamais cessé de l'expliquer, de la développer, de la féconder chaque jour davantage, par des raisons sans nombre et par des faits éclatants, comme une doctrine qu'elle avait reçue d'en haut, et qui était contenue dans le dépôt de la révélation céleste. Que cette doctrine fût en vigueur dès les temps les plus anciens, qu'elle fût entée profondément dans le cœur des fidèles, merveilleusement propagée dans le monde catholique par le soin et le zèle des Pontifes; c'est ce que l'Eglise elle-même mit dans un grand jour, lorsqu'elle n'hésita pas à proposer la Conception de la Sainte Vierge au Culte public et à la vénération des fidèles. Par ce fait éclatant, elle présenta la Conception de la Sainte Vierge comme une conception à part, merveilleuse, entièrement distincte de l'origine des autres hommes, et tout à fait sainte et vénérable, car l'Église ne célèbre de fêtes que pour les Saints. Aussi la vit-on rechercher les propres paroles que les divines Écritures emploient pour parler de la sagesse increée et représenter son origine éternelle, et les appliquer, dans les offices ecclésiastiques et la sacrée Liturgie, à la formation de cette même Vierge, qui avait été, dans les conseils de Dieu, l'objet du même décret que l'incarnation de la Sagesse divine.

Toutes ces croyances, toutes ces pratiques, reçues presque partout parmi les fidèles,

ejusmodi de Immaculata Virginis Conceptione doctrinam ipsa quoque Romana Ecclesia omnium Ecclesiarum mater et magistra fuerit prosequuta, tamen illustria hujus Ecclesiæ facta digna plane sunt, quæ nominatim recenseantur, cum tanta sit ejusdem Ecclesiæ dignitas, atque auctoritas, quanta illi omnino debetur, quæ est catholicæ veritatis et unitatis centrum, in qua solum inviolabiliter fuit custodita religio, et ex qua traducem fidei reliquæ omnes Ecclesiæ mutuentur oportet. Itaqua eadem Romana Ecclesia nihil potius habuit, quam eloquentissimis quibusque modis Immaculatam Virginis Conceptionem, ejusque cultum et doctrinam asserere, tueri, promovere et vindicare. Quod apertissimæ planissimeque testantur et declarant tot insignia sane acta Romanorum Pontificum Decessorum Nostrorum, quibus in persona Apostolorum Principis ab ipso Christo Domino divinitus fuit commissa suprema cura atque potestas pascendi agnos et oves, confirmandi fratres, et universam regendi et gubernandi Ecclesiam.

Enimvero Prædecessores Nostri vehementer gloriati sunt Apostolica sua auctoritate festum Conceptionis in Romana Ecclesia instituere, ac proprio officio, propiaque missa, quibus prærogativa immunitatis ab hereditaria labe manifestissime asserebatur, augere, honestare, et cultum jam institutum omni ope promovere, amplificare sive erogatis indulgentiis, sive facultate tributa civitatibus, provinciis, regnisque, ut Deiparam sub titulo Immaculatæ Conceptionis patronam sibi deligerent, sive comprobatis Sodalitatibus, Congregationibus, Religiosisque Familiis ad Immaculatæ Conceptionis honorem institutis, sive laudibus eorum pietati delatis, qui monasteria, xenodochia, altaria, templa sub Immaculati Conceptus titulo erexerint, aut sacramenti religione interposita Immaculatam Deiparæ Conceptionem strenue propugnare spoponderint. Insuper summopere lætati sunt decernere Conceptionis festum ab omni Ecclesia esse habendum eodem cenen ac nume-

prouvent déjà quelle sollicitude montra pour la doctrine de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises. Toutefois, les faits éclatants de l'Eglise romaine méritent assurément d'être mentionnés en détail, à raison de la haute dignité et autorité qui doivent lui être incontestablement reconnues, puisqu'elle est le centre de la vérité et de l'unité catholique, l'Eglise où fut seul gardé d'une manière inviolable le dépôt de la tradition, et de laquelle toutes les autres doivent tirer leur foi. C'est pourquoi cette même Eglise romaine n'eut rien de plus à cœur que d'employer les moyens les plus persuasifs pour établir, pour prouver, pour propager, pour défendre le culte et la doctrine de l'Immaculée Conception. Nous en voyons un témoignage évident, manifeste, dans les actes si nombreux et si remarquables des Pontifes romains, nos prédécesseurs, auxquels, dans la personne du Prince des Apôtres, fut confié, par Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même, le soin et le pouvoir souverain de paitre les agneaux et les brebis, de confirmer leurs frères dans la foi, et de régir et de gouverner l'Eglise universelle.

En effet, nos prédécesseurs se sont fait gloire d'instituer en vertu de leur autorité apostolique la fête de la Conception, et, par un office spécial et une messe propre, qui proclameraient ouvertement sa prérogative de l'exemption de la tache originelle, d'augmenter, de rendre plus éclatant, de développer le culte déjà établi, de l'enrichir soit en accordant des indulgences, soit en permettant aux cités, aux provinces et aux royaumes de choisir pour patronne la Mère de Dieu, invoquée sous le titre de sa Conception Immaculée, soit en approuvant les confréries, les congrégations, les instituts religieux érigés en l'honneur de l'Immaculée Conception, soit en louant la piété de ceux qui éleveraient des monastères, des hôpitaux, des autels, des temples sous le titre de cette même Immaculée Conception, ou qui s'engageraient sous la foi du serment à défendre énergiquement la Conception Immaculée de la bienheureuse Mère de Dieu.

ro, quo festum Nativitatis, idemque Conceptionis festum cum octava ab universa Ecclesia celebrandum, et ab omnibus inter ea, quæ præcepta sunt, sancte colendum, ac Pontificiam Cappellam in Patriarchali Nostra Liberiana Basilica die Virginis Conceptioni sacro quotannis esse peragendam. Atque exoptantes in fidelium animis quotidie magis fovere hanc de Immaculata Deiparæ Conceptione doctrinam, eorumque pietatem excitare ad ipsam Virginem sine labe originali conceptam colendam, et venerandam, gavisi sunt quam libentissime facultatem tribuere, ut in Lauretanis Litaniis, et in ipsa Missæ præfatione Immaculatus ejusdem Virginis proclamaretur Conceptus, atque adeo lex credendi ipsa supplicandi lege statueretur. Nos porro tantorum Prædecessorum vestigiis inhærentes non solum quæ ab ipsis pientissimæ sapientissimeque fuerant constituta probavimus, et recepimus, verum etiam memores institutionis Sixti IV proprium de Immaculata Conceptione officium auctoritate Nostra munivimus, illiusque usum universæ Ecclesiæ lætissimo prorsus animo concessimus.

De plus, ils se sont grandement réjouis de décréter qu'une fête de la Conception serait établie dans toute l'Eglise, du même rite et et du même degré que la fête de la Nativité; que la même fête de la Conception serait célébrée par l'Eglise universelle avec octave et saintement solennisée par tous entre les fêtes qui sont commandées; et que chaque année, dans Notre basilique patriarcale de Libère, il y aurait chapelle pontificale le jour consacré à la Conception de la Vierge; et désirant faire pénétrer de plus en plus dans le cœur des fidèles cette doctrine de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu, et stimuler leur piété à honorer et vénérer la Vierge elle-même conçue sans la tache originelle, ils se sont empressés d'accorder la faculté de proclamer dans les litanies de Lorette et à la préface de la messe la Conception Immaculée de cette même Vierge, en sorte que la loi de la croyance fût établie par la loi même de la prière. Attaché donc à suivre les traces de nos illustres prédécesseurs, non-seulement Nous avons approuvé et reçu ce qu'ils ont si pieusement et si sagement établi, mais encore Nous souvenant de l'institution de Sixte IV, Nous avons revêtu de notre autorité l'office propre de l'Immaculée Conception, et en avons, avec une très-grande joie, accordé l'usage à toute l'Eglise.

Quoniam vero quæ ad cultum pertinent, intimo plane vinculo cum ejusdem objecto concerta sunt, neque rata et fixa manere possunt, si illud anceps sit, et in ambiguo versetur, idcirco Decessores Nostri Romani Pontifices omni cura Conceptionis cultum amplificantes, illius etiam objectum ac doctrinam declarare, et inculcare impensissime studuerunt. Etenim clare aperteque docuere, festum agi de Virginis Conceptione, atque uti falsam, et ab Ecclesiæ mente alienissimam proscripserunt illorum opinionem, qui non Conceptionem ipsam, sed sanctificationem ab Ecclesia coli arbitrarentur et affirmarent. Neque mitius cum iis agendum esse existimarunt, qui ad labefactandam de Immaculata Virginis Conceptione doctrinam excogitato inter primum atque alterum Conceptionis instans et momentum discrimine, asserebant, celebrari quidem Con-

Mais comme les choses qui appartiennent au culte sont unies par un lien intime avec leur objet, et ne peuvent demeurer fixes et stables si cet objet est lui-même incertain et douteux, pour cette raison, Nos prédécesseurs les Pontifes romains, appliqués à développer le culte de la Conception, ont employé tous leurs efforts à expliquer et inculquer et son objet et sa doctrine. En effet, ils ont clairement et manifestement enseigné que le culte s'appliquait à la Conception de la Vierge, et ils ont proscrit comme fausse et absolument contraire à l'esprit de l'Eglise, l'opinion de ceux qui soutenaient et affirmaient que ce n'était pas la Conception même, mais la Sanctification de la Vierge que l'Eglise honorait. Ils n'ont pas jugé à propos d'être moins sévères envers ceux qui, pour ébranler la doctrine de l'Immaculée Conception de la Vierge,

ceptionem, sed non pro primo instanti atque momento. Ipsi namque Prædecessores Nostri suarum partium esse duxerunt, et beatissimæ Virginis Conceptionis festum, et Conceptionem pro primo instanti tanquam verum cultus objectum omni studio tueri ac propugnare. Hinc decretoria plane verba, quibus Alexander VII Decessor Noster sinceram Ecclesiæ mentem declaravit inquiens: « Sane vetus est « Christifidelium erga ejus beatissimam Ma« trem Virginem Mariam pietas sentientium, « ejus animam in primo instanti creationis, « atque infusionis in corpus fuisse speciali Dei « gratia et privilegio, intuitu meritorum Jesu « Christi ejus Filii humani generis Redempto« ris, a macula peccati originalis præservatam « immunem, atque in hoc sensu ejus Concep« tionis festivitatem solemni ritu colentium, « et celebratium (1). »

Atque illud in primis solemne quoque fuit iisdem Decessoribus Nostris doctrinam de Immaculata Dei matris Conceptione sartam tectamque omni cura, studio et contentione tueri. Etenim non solum nullatenus passi sunt, ipsam doctrinam quovis modo a quopiam notari, atque traduci, verum etiam longe ulterius progressi perspicuis declarationibus, iteratisque vicibus edixerunt, doctrinam, qua Immaculatam Virginis Conceptionem profitemur, esse, suoque merito haberi cum ecclesiastico cultu plane consonam, eamque veterem, ac prope universalem et ejusmodi, quam Romana Ecclesia sibi fovendam, tuendamque susceperit, atque omnino dignam, quæ in sacra ipsa Liturgia, solemnibusque precibus usurparetur. Neque his contenti, ut ipsa de Immaculato Virginis Conceptu doctrina inviolata persisteret, opinionem huic doctrinæ adversam sive publice, sive privatim defendi posse severissime prohibuere, eamque multiplici veluti vulnere confectam esse voluerunt. Quibus repetitis luculentissimisque declarationibus,

(1) Alexander VII. Const. Sollicitudo omnium Ecclasiarum VIII. Decembris 1661.

imaginant un intervalle entre un premier et un second instant de la Conception, prétendait qu'en effet le culte s'appliquait à la Conception, mais non pas dans son premier instant et son premier moment: car nos prédécesseurs ont pensé qu'ils devaient soutenir et défendre avec tout le zèle possible et la fête de la Conception de la Bienheureuse Vierge, et la Conception dans son premier instant, comme étant le véritable objet du culte. De là ces paroles du décret de Notre prédécesseur Alexandre VII, par lesquelles il a fait connaître le sentiment de l'Église, quand il a dit: « Elle est certainement ancienne la piété des fidèles de Jésus-Christ envers sa Bienheureuse Mère la Vierge Marie; cette piété qui croyait que son âme dès le premier instant de sa création et de son infusion dans le corps, fut, par privilége et par une grâce spéciale de Dieu, en vue des mérites de Jésus-Christ, son Fils, Rédempteur du genre humain, préservée et gardée pure de la tache du péché originel, et qui célébrait en ce sens, sous un rite solennel, la fête de sa Conception. »

Nos prédécesseurs eurent aussi un soin tout particulier de conserver avec le plus grand zèle, avec les plus grands efforts et dans toute son intégrité la doctrine de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu. Car, non-seulement ils n'ont jamais souffert que cette doctrine fût censurée ou méprisée par qui que ce fût et d'aucune manière: ils ont été bien plus loin; ils ont déclaré très-nettement, à plusieurs reprises, que la doctrine que nous professons relativement à l'Immaculée Conception était et devait être crue en parfaite harmonie avec le culte de l'Eglise, qu'elle méritait par son antiquité et sa presque universalité, d'être accueillie et soutenue par l'Eglise romaine, en un mot, qu'elle était tout-à-fait digne d'avoir sa place dans la Sainte-Liturgie elle-même, et dans les prières solennelles: ce n'est pas tout: pour que la doctrine de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge demeurât intacte et inviolable, ils défendirent très-sévèrement de soutenir, soit en public, soit en particulier, l'opinion contraire à cette doctrine, et on peut dire qu'ils firent à cette opinion des blessures multipliées. Et pour que ces déclarations réitérées et si claires

ne inanes viderentur, adjecere sanctionem : quæ omnia laudatus Prædecessor Noster Alexander VII his verbis est complexus :

« Nos considerantes, quod Sancta Romana « Ecclesia de Intemeratæ semper Virginis « Mariæ Conceptione festum solemniter cele- « brat, et speciale ac proprium super hoc « officium olim ordinavit juxta piam, devo- « tam, et laudabilem institutionem, quæ a « Sixto IV Prædecessore Nostro tunc emana- « vit; volentesque laudabili huic pietati et « devotioni, et festo, ac cultui secundum « illam exhibito, in Ecclesia Romana post « ipsius cultus institutionem nunquam immu- « tato; Romanorum Pontificum Prædecesso- « rum Nostrorum exemplo, favere, nec non « tueri pietatem, et devotionem hanc colendi, « et celebrandi beatissimam Virginem, præ- « veniente scilicet Spiritus Sancti gratia, a « peccato originali præservatam. cupientes- « que in Christi grege unitatem spiritus in « vinculo pacis, sedatis offensionibus, et jur- « giis, amotisque scandalis conservare : ad « præfatorum Episcoporum cum Ecclesiarum « suarum Capitulis, ac Philippi Regis, ejus- « que Regnorum oblatam Nobis instantiam, « ac preces: Constitutiones, et Decreta, a Ro- « manis Pontificibus Prædecessoribus Nos- « tris, et præcipue a Sixto IV, Paulo V et « Gregorio XV edita in favorem sententiæ « asserentis, Animam beatæ Mariæ Virginis « in sui creatione, et in corpus infusione, « Spiritus Sancti gratia donatam, et a peccato « originali præservatam fuisse, nec non et in « favorem festi, et cultus Conceptionis ejus- « dem Virginis Deiparæ secundum piam istam « sententiam, ut præfertur, exhibiti, innova- « mus et sub censuris, et pœnis in eisdem « Constitutionibus contentis, observar, man- « damus.

« Et insuper omnes et singulos, qui præfa- « tas Constitutiones, seu Decreta ita pergent « interpretari, ut favorem per illas dictæ sen- « tentiæ, et festo seu cultui secundum illam « exhibito, frustrentur, vel qui hanc eamdem « sententiam, festum seu cultum in disputa- tionem revocare, aut contra ea quoquo modo directe, vel indirecte aut quovispræ-

d'ailleurs eussent leur plein effet, ils y ajoutèrent une sanction que nous retrouvons avec tout ce qui précède, dans ces paroles de notre glorieux prédécesseur, Alexandre VII :

« Nous, considérant que la Sainte Eglise « Romaine célèbre solennellement la fête de « la Conception Immaculée de Marie toujours « Vierge, et qu'elle a composé autrefois en « son honneur un office propre et spécial dû « aux pieuses et louables inspirations de notre « prédécesseur Sixte IV; et voulant, à l'exem- « ple de nos prédécesseurs, les Pontifes Ro- « mains, favoriser cette pieuse dévotion, cette « fête et ce culte ainsi réglés et auxquels de- « puis leur institution aucun changement n'a « été apporté dans l'Eglise romaine; voulant « en outre protéger cette piété et cette ma- « nière spéciale d'honorer et de glorifier la « très-bienheureuse Vierge Marie, préservée « du péché originel par la grâce prévenante « du Saint-Esprit, et désirant conserver dans « le troupeau de Jésus-Christ l'unité de l'es- « prit dans le lien de la paix, en apaisant les « contensions et les querelles et en éloignant « les scandales; à l'instance et aux prières « des évêques susnommés et de leur chapitre, « du roi Philippe et de ses royaumes, instance « et prières qui nous ont été présentées, nous « renouvelons les constitutions et les décrets « portés par les Papes, nos prédécesseurs, et « particulièrement par Sixte IV, Paul V et « Grégoire XV, en faveur de la doctrine qui « soutient que l'âme de la Bienheureuse Vierge « Marie, dans sa création et dans son union « au corps de cette Vierge, a reçu la grâce du « Saint-Esprit, et a été préservée du péché « originel; nous déclarons par là, favoriser la « fête et le culte de la Conception de la Vierge « Mère de Dieu, tels qu'ils ont été établis, « comme nous l'avons dit plus haut, confor- « mément à cette pieuse doctrine.

« Et en outre, s'il s'en trouve qui conti- « nuent d'interpréter les Constitutions et les « Décrets ci-dessus, comme si ces actes « étaient faveur au sentiment en question et « à la fête ou au culte dont il est le fondement, « ou qui oseraient soulever des disputes sur « ce même sentiment, cette fête ou ce culte, « soit en le combattant d'une manière directe

« textu etiam definibilitatis ejus examinandæ, « sive Sacram Scripturam, aut Sanctos Pa- « tres, sive Doctores glossandi vel interpre- « tandi, denique alio quovis prætextu seu « occasione scripto seu voce loqui, concciona- « ri, tractare, disputare, contra ea quidquam « determinando, aut asserendo, vel argumen- « ta contra ea afferendo, et insoluta relin- « quendo, aut alio quovis inexcogitabili modo « disserendo ausi fuerint; præter pœnas et « censuras et Constitutionibus Sixti IV con- « tentas quibus illos subjacere volumus, et « per præsentes subjicimus, etiam concio- « nandi, publice legendi, seu docendi, et « interpretandi facultate, ac voce activa, et « passiva in quibuscumque electionibus, eo « ipso absque alia declaratione privatos esse « volumus; nec non ad concionandum, pu- « blice legendum, docendum, et interpretan- « dum perpetuæ inhabilitatis pœnas ipso facto « incurrere absque alia declaratione; a quibus « pœnis nonnisi a Nobis ipsis, vel a Succes- « soribus Nostris Romanis Pontificibus ab- « solvi aut super iis dispensari possint; nec « non eosdem aliis pœnis, nostro, et eorum- « dem Romanorum Pontificum Successorum « Nostrorum arbitrio infligendis, pariter sub- « jacere volumus, prout subjicimus per præ- « sentes, innovantes Pauli V et Gregorii XV « superius memoratas Constitutiones sive De- « creta.

« Ac libros, in quibus præfata sententia, « festum seu cultus secundum illam in du- « bium revocatur, aut contra eam quomodo- « cumque, ut supra, aliquid scribitur aut le- « gitur, seu locutiones, conciones, tractatus, « et disputationes contra eadem continentur; « post Pauli V supra laudatum Decretum edi- « ta, aut in posterum quomodolibet edenta, « prohibemus sub pœnis et censuris in Indice « librorum prohibitorum contentis, et ipso « facto absque alia declaratione pro expresse « prohibitis haberi volumus et mandamus. »

« ou indirecte, ou sous un prétexte quelcon- « que même d'examiner sa définibilité, de « commenter ou d'interpréter l'Ecriture sain- « te, ou les saints Pères, ou les Docteurs, « n'importe enfin sous quel autre prétexte et « à quelle autre occasion, par écrit ou de vive « voix, parler, prêcher, exposer, discuter, en « précisant ou affirmant quelque chose contre « lui, soit en y opposant des arguments qui « seraient laissés sans solution, ou en en trai- « tant d'une manière quelconque que nous ne « pouvons imaginer en ce moment; tous et « chacun de ceux-là, outre les peines et cen- « sures contenues dans les Constitutions de « Sixte IV, auxquelles Nous voulons qu'ils « soient soumis et Nous les soumettons par « les présentes, Nous voulons qu'ils soient « encore, par le même fait et sans autre dé- « claration, privés de la faculté de prêcher, « de faire des leçons publiques ou d'enseigner « et d'interpréter, et de toute voix active et « passive dans des élections quelconques; de « même, sans autre déclaration, qu'ils encou- « rent par le fait même les peines d'inhabileté « perpétuelle à prêcher, à faire des leçons « publiques, à enseigner et à interpréter; des- « quelles peines ils ne pourront être absous ou « excepté que par Nous-même ou Nos Suc- « cesseurs les Pontifes romains: et Nous vou- « lons aussi qu'ils soient pareillement soumis « aux autres peines qui doivent être infligées « par Nous et les mêmes Pontifes romains, « Nos Successeurs, comme nous les y sou- « mettons par les présentes, renouvelant les « Constitutions et les Décrets sus-mentionnés « de Paul V et de Grégoire XV.

« Et quant aux livres dans lesquels le sen- « timent en question, ainsi que la fête ou le « culte qui l'a pour fondement, est révoqué « en doute, et dans lesquels on aurait écrit ou « on lirait quoi que ce fût, ainsi qu'il est dit « plus haut, contre lui, ou qui renferment des « propositions, des discours, des traités et « des discussions qui le combattent, s'ils ont « été publiés après le Décret sus-mentionné « de Paul V, ou s'ils doivent être publiés à « l'avenir d'une manière quelconque; Nous « les défendons sous les peines et les censures « contenues dans l'Index des livres prohibés,

Omnes autem norunt quanto studio hæc de Immaculata Deiparæ Virginis Conceptione doctrina a spectatissimis Religiosis Familiis, et celebrioribus Theologicis Academiis ac præstantissimis rerum divinarum scientia Doctoribus fuerit tradita, asserta ac propugnata. Omnes pariter norunt quantopere solliciti fuerint Sacrorum Antistites vel in ipsis ecclesiasticis conventibus palam publiceque profiteri, sanctissimam Dei Genitricem Virginem Mariam ob prævisa Christi Domini Redemptoris merita nunquam originali subjacuisse peccato, sed præservatam omnino fuisse ab originis labe, et idcirco sublimiori modo redemptam. Quibus illud profecto gravissimum, et omnino maximum accedit, ipsam quoque Tridentinam Synodum, cum dogmaticum de peccato originali ederet decretum, quo juxta sacrarum Scripturarum, sanctorumque Patrum, ac probatissimorum Conciliorum testimonia statuit, ac definivit, omnes homines nasci originali culpa infectos, tamen solemniter declarasse, non esse suæ intentionis in decreto ipso, tantaque definitionis amplitudine comprehendere beatam, et immaculatam Virginem Dei Genitricem Mariam. Hac enim declaratione Tridentini Patres, ipsam beatissimam Virginem ab originali labe solutam pro rerum temporumque adjunctis satis innuerunt, atque adeo perspicue significarunt, nihil ex divinis litteris, nihil ex traditione, Patrumque auctoritate rite afferri posse, quod tantæ Virginis prærogativæ quovis modo refragetur.

« et Nous voulons et ordonnons que par le « fait même et sans nouvelle déclaration ils « soient considérés comme expressément dé« fendus. »

Or, tout le monde sait avec quel zèle cette doctrine de la Conception Immaculée de la Vierge Mère de Dieu a été transmise, affirmée et défendue par les plus illustres Familles Religieuses, et les plus célèbres Académies Théologiques et les Docteurs les plus considérables dans la science des choses divines. Tout le monde sait également jusqu'à quel point les Pontifes préposés aux choses saintes ont montré de sollicitude à professer ouvertement et en public même dans les assemblées ecclésiastiques, que la Très-Sainte Vierge Marie Mère de Dieu, par les mérites anticipés du Rédempteur Jésus-Christ Notre Seigneur, n'a jamais été soumise au péché originel; mais a été entièrement préservée de la tache d'origine et par conséquent rachetée d'une manière plus sublime.

A ceci vient s'ajouter cette considération, de toutes assurément la plus grave, considération vraiment souveraine, que le synode de Trente lui-même, lorsqu'il rendait sur le péché originel son décret dogmatique, par lequel, d'après les témoignages des Ecritures Sacrées, des saints Pères et des conciles très-autorisés, il a établi et défini que tous les hommes naissent infectés de la faute originelle, a toutefois déclaré solennellement qu'il n'était pas dans son intention de comprendre dans le décret lui-même, et dans la si grande étendue de sa définition, la Bienheureuse Immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu. En effet, par cette déclaration, les Pères de Trente ont indiqué suffisamment, eu égard aux circonstances des temps et des lieux, que la Très-Sainte Vierge est affranchie de la tache originelle, et ont ainsi clairement exprimé qu'on ne saurait rien tirer légitimement, soit des lettres divines, soit de la tradition et de l'autorité des saints Pères, qui s'oppose en quelque façon que ce soit à cette éminente prérogative de la Vierge.

Et re quidem vera hanc de Immaculata beatissimæ Virginis Conceptione doctrinam quotidie magis gravissimo Ecclesiæ sensu, ma-

gisterio, studio, scientia, ac sapientia tam splendide explicatam, declaratam, confirmatam, et apud omnes catholici orbis populos, ac nationes mirandum in modum propagatam, in ipsa Ecclesia semper extitisse veluti a majoribus acceptam, ac revelatæ doctrinæ charactere insignitam illustria venerandæ antiquitatis Ecclesiæ orientalis et occidentalis monumenta validissime testantur. Christi enim Ecclesia sedula depositorum apud se dogmatum custos, et vindex nihil in his unquam permutat, nihil minuit, nihil addit, sed omni industria vetera fideliter, sapienterque tractando si qua antiquitus informata sunt, et Patrum fides sevit, ita limare, expolire studet, ut prisca illa cælestis doctrinæ dogmata accipiant evidentiam, lucem, distinctionem, sed retineant plenitudinem, integritatem, proprietatem, ac in suo tantum genere crescant, in eodem scilicet dogmate, eodem sensu, eademque sententia.

sance et d'éclat par le sentiment le plus profond de l'Eglise, par l'enseignement, par l'étude, par la science et la sagesse, déclarée, confirmée et merveilleusement propagée chez tous les peuples et nations de l'univers catholique, ait toujours subsisté dans cette même Eglise comme reçue des ancêtres et revêtue du caractère de doctrine révélée : c'est ce qu'attestent avec la plus grande force les illustres monuments de l'antiquité de l'Eglise orientale et occidentale. En effet, l'Eglise de Jésus-Christ, vigilante gardienne et vengeresse des dogmes déposés dans son sein, n'y change rien, Elle n'en diminue rien, Elle n'y ajoute rien. Mais, lorsqu'avec sa sagesse et sa fidélité, Elle vient à traiter de ces choses formées de toute antiquité et que la foi des Pères a cultivées, Elle met tous ses soins à les limer, à les polir, de telle sorte que ces dogmes primitifs de la céleste doctrine acquièrent l'évidence, la clarté, la précision, et qu'ils retiennent en même temps leur plénitude, leur intégrité, leur propriété, et ne croissent que dans leur genre, c'est-à-dire dans le même dogme, dans le même sens, dans le même sentiment.

Equidem Patres, Ecclesiæque Scriptores cælestibus edocti eloquiis nihil antiquius habuere, quam in libris ad explicandas Scripturas, vindicanda dogmata, erudiendosque fideles elucubratis summam Virginis sanctitatem, dignitatem, atque ab omni peccati labe integritatem, ejusque præclaram de teterrimo humani generis hoste victoriam multis mirisque modis certatim prædicare atque efferre. Quapropter enarrantes verba, quibus Deus præparata renovandis mortalibus suæ pietatis remedia inter ipsa mundi primordia prænuntians et deceptoris serpentis retudit audaciam, et nostri generis spem mirifice erexit inquiens « Inimicitias ponam inter te et mulierem, « semen tuum et semen illius » docuere, divino hoc oraculo clare aperteque præmonstratum fuisse misericordem humani generis Redemptorem, scilicet Unigenitum Dei Filium Christum Jesum, ac designatam beatissimam Ejus matrem Virginem Mariam, ac simul ipsissimas utriusque contra diabolum inimicitias insigniter expressas. Quocirca sicut Christus Dei hominumque mediator humana as-

En effet, les Pères et les écrivains ecclésiastiques, instruits par les enseignements célestes, n'ont rien eu de plus cher dans les livres élaborés par eux pour expliquer les écritures, venger les dogmes, et instruire les fidèles, que de proclamer à l'envi et de prêcher de toutes parts de la manière la plus variée et la plus admirable la souveraine sainteté de la Vierge, sa dignité, sa pureté intacte de toute souillure du péché, et sa victoire éclatante sur le détestable ennemi du genre humain. C'est pourquoi, rapportant les paroles par lesquelles Dieu a annoncé dès les premiers temps du monde les remèdes préparés par sa clémence pour la rénovation des mortels et a merveilleusement ainsi relevé l'espoir du genre humain : « J'établirai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta race et la sienne, » ils ont enseigné que ce divin oracle montre d'avance ouvertement et clairement le miséricordieux Rédempteur du genre humain, savoir le Fils unique de Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ, désigne sa Bienheureuse Mère la Vierge Marie, et a in-

sumpta natura delens quod adversus nos erat chirographum decreti, illud cruci triumphator affixit, sic sanctissima Virgo arctissimo, et indissolubili vinculo cum Eo conjuncta una cum Illo, et per Illum sempiternas contra venenosum serpentem inimicitias exercens, ac de ipso plenissime triumphans illius caput immaculato pede contrivit.

Hunc eximium, singularemque Virginis triumphum, excellentissimamque innocentiam, puritatem, sanctitatem, ejusque ab omni peccati labe integritatem, atque ineffabilem cælestium omnium gratiarum, virtutum, ac privilegiorum copiam, et magnitudinem iidem Patres viderunt tum in arca illa Noe, quæ divinitus constituta a communi totius mundi naufragio plane salva et incolumis evasit: tum in scala illa, quam de terra ad cœlum usque pertingere vidit Jacob, cujus gradibus Angeli Dei ascendebant, et descendebant, cujusque vertici ipse innitebatur Dominus; tum in rubo illo, quem in loco sancto Moyses undique ardere, ac inter crepitantes ignis flammas non jam comburi aut jacturam vel minimam pati, sed pulchre virescere ac florescere conspexit; tum in illa inexpugnabili turri a facie inimici, ex qua mille clypei pendent, omnisque armatura fortium: tum in horto illo concluso, qui nescit violari, neque corrumpi ullis insidiarum fraudibus; tum in corusca illa Dei civitate, cujus fundamenta in montibus sanctis: tum in augustissimo illo Dei templo, quod divinis refulgens splendoribus plenum est gloria Domini, tum in aliis ejusdem generis omnino plurimis, quibus excelsam Deiparæ dignitatem, ejusque illibatam innocentiam, et nulli unquam nævo obnoxiam sanctitatem insigniter prænunciatam fuisse Patres tradiderunt.

Ad hanc eamdem divinorum munerum velut summam, originalemque Virginis, de qua

diqué expressément les inimitiés elles-mêmes de l'un et de l'autre contre le Démon.

C'est pourquoi, de même que le Christ médiateur entre Dieu et les hommes, ayant pris la nature humaine, a effacé la cédule de condamnation portée contre nous, en l'attachant en vainqueur à la croix, ainsi la Très-Sainte Vierge unie à Lui par le lien le plus étroit et le plus indissoluble, perpétuant avec Lui et par Lui ses inimitiés éternelles contre l'antique serpent, a, dans son complet triomphe, écrasé de son pied immaculé la tête de ce dragon venimeux.

C'est ce magnifique, ce singulier triomphe de la Vierge, c'est son innocence, sa pureté, sa sainteté très-excellente, c'est son exemption de toute tache du péché, c'est l'abondance et la grandeur ineffable de grâces, de vertus et de priviléges qui est en elle, que les mêmes Pères ont vu tantôt dans cette arche de Noé, qui, par le dessein de Dieu, est sortie saine et sauve du commun naufrage de l'univers entier; tantôt dans cette Echelle que Jacob vit toucher de la terre au ciel, dont les anges de Dieu montaient et descendaient les degrés, et dont le Seigneur lui-même occupait le sommet; tantôt dans ce buisson que Moïse vit tout brûlant dans le lieu saint et qui, au milieu des flammes pétillantes, ne se consumait pas et ne souffrait ni dommage, ni diminution, mais verdoyait et fleurissait admirablement; tantôt dans cette tour inexpugnable en face de l'ennemi, de laquelle pendent mille boucliers et toutes les armures des forts; tantôt dans ce jardin fermé dont l'accès ne peut être violé et que nulle fraude et nulle embûche ne peuvent forcer; tantôt dans cette splendide Cité de Dieu, dont les fondements sont sur les montagnes saintes; tantôt dans ce très-auguste temple de Dieu, qui, brillant des splendeurs divines, est plein de la gloire du Seigneur; tantôt dans les nombreuses figures du même genre, par lesquelles la haute dignité de la Mère de Dieu et son innocence sans souillure, et sa sainteté exempte de toute tache, ont été, selon la tradition des Pères, remarquablement annoncées et prédites.

Pour décrire cette réunion des présents divins et cette intégrité originelle de la Vierge

natus est Jesus', integritatem describendam iidem Prophetarum adhibentes eloquia non aliter ipsam augustam Virginem concelebrarunt, ac uti columbam mundam, et sanctam Jerusalem, et excelsum Dei thronum, et arcam sanctificationis et domum, quam sibi æterna ædificavit Sapientia, et Reginam illam, quæ deliciis affluens, et innixa super Dilectum suum ex ore Altissimi prodivit omnino perfecta, speciosa ac penitus cara Deo, et nullo unquam labis nævo maculata. Cum vero ipsi Patres, Ecclesiæque Scriptores animo menteque reputarent, beatissimam Virginem ab Angelo Gabriele sublimissam Dei Matris dignitatem ei nuntiante, ipsius Dei nomine et jussu gratia plenam fuisse nuncupatam, docuerunt hac singulari solemnique salutatione nunquam alias audita ostendi, Deiparam fuisse omnium divinarum gratiarum sedem, omnibusque divini Spiritus charismatibus exornatam, immo eorumdem charismatum infinitum prope thesaurum, abyssumque inexhaustam, adeo ut nunquam maledicto obnoxia, et una cum Filio perpetuæ benedictionis particeps ab Elisabeth divino acta Spiritu audire meruerit *benedicta Tu inter mulieres, et benedictus fructus ventris tui.*

Hinc non luculenta minus, quam concors eorumdem sententia, gloriosissimam Virginem, cui fecit magna, qui Potens est, ea cælestium omnium donorum vi, ea gratiæ plenitudine, eaque innocentia emicuisse, que veluti ineffabile Dei miraculum, immo omnium miraculorum, apex, ac digna Dei mater extiterit, et ad Deum ipsum pro ratione creatæ naturæ, quam proxime accedens omnibus, qua humanis, qua angelicis præconiis celsior evaserit. Atque idcirco ad originalem Dei Genitricis innocentiam, justitiamque vindicandam, non tam modo cum Eva adhuc virgine, adhuc innocente, adhuc incorrupta, et nondum mortiferis fraudulentissimi serpentis insidiis decepta sæpissime contulerunt, verum etiam mira quadam verborum, sententiarumque varietate prætulerunt. Eva enim serpenti misere obsequuta et ab originali excidit innocen-

de qui Jésus est né, les mêmes Pères, employant les paroles des Prophètes, ne l'ont point autrement célébré, cette Auguste Vierge, que, comme la pure colombe, la Sainte Jérusalem, le trône élevé de Dieu, la maison et l'arche de sanctification que l'éternelle sagesse s'est construite, que comme cette Reine, qui, environnée de délices et appuyée sur son Bien-aimé, est sortie toute parfaite de la bouche du Très-Haut, toute belle et toute chère à Dieu et jamais souillée de la moindre tache. Or, ces mêmes Pères et les écrivains ecclésiastiques, réfléchissant dans leur esprit et dans leur cœur, que la Bienheureuse Vierge, en recevant de l'Ange Gabriel l'annonce de la sublime dignité de Mère de Dieu, a été par l'ordre et au nom de Dieu lui-même, appelée pleine de grâces, ont enseigné que cette singulière et solennelle salutation, jusque-là inouie, signifiait que la Mère de Dieu était le siége de toutes les grâces divines, qu'elle était ornée de tous les dons du divin Esprit, bien plus qu'elle était comme un trésor inépuisable et comme un abîme infini de ces mêmes grâces, tellement que, soustraite à la malédiction et participant avec son Fils à la bénédiction perpétuelle, elle a mérité d'entendre Élisabeth, inspirée par l'Esprit Saint, lui dire : « *Vous êtes bénie entre toutes les femmes et béni est le fruit de vos entrailles.* »

De là est venu ce sentiment, non moins excellent qu'unanime des mêmes Pères, que cette Vierge très-glorieuse pour laquelle Celui qui est puissant a fait de grandes choses, a brillé d'une abondance de dons célestes, d'une plénitude de grâces et d'une innocence telle qu'elle a été comme un miracle ineffable de Dieu, bien plus, comme l'apogée de tous les miracles et la digne Mère de Dieu, et se rapprochant de Dieu, en tant qu'il peut être donné à une nature créée, elle s'est élevée au-dessus de toutes les louanges, tant de celles des hommes que celles des anges. C'est pourquoi, pour défendre l'innocence et la justice originelle de la Mère de Dieu, non-seulement ils l'ont comparée très-souvent à Ève encore vierge, encore innocente, encore pure et non encore abusée par les embûches mortelles du serpent trompeur; mais encore ils l'ont mise au-dessus,

tia, et illius mancipium evasit, sed beatissima Virgo originale donum jugiter augens, quin serpenti aures unquam præbuerit, illius vim potestatemque virtute divinutus accepta funditus labefactavit.

Quapropter nunquam cessarunt Deiparam appellare vel lilium inter spinas, vel terram omnino intactam, virgineam illibatam, immaculatam, semper benedictam, et ab omni peccati contagione liberam, ex qua novus formatus est Adam, vel irreprehensibilem, lucidissimum, amænissimumque innocentiæ, immortalitatis, ac deliciarum paradisum a Deo ipso consitum et ab omnibus venenosi serpentis insidiis defensum, vel lignum immarcescibile, quod peccati vermis nunquam corruperit, vel fontem semper illimem, et Spiritus Sancti virtute signatum, vel divinissimum templum, vel immortalitatis thesaurum, vel unam et solam non mortis sed vitæ filiam, non iræ sed gratiæ germen, quod semper virens ex corrupta, infectaque radice singulari Dei providentia præter statas communesque leges efloruerit. Sed quasi hæc, licet splendidissima, satis non forent, propriis definitisque sententiis edixerunt, nullam prorsus, comme de peccatis agitur, habendam esse quæstionem de sancta Virgine Maria, cui plus gratiæ collatum fuit ad vincendum omni ex parte peccatum; tum professi sunt, gloriosissimam Virginem fuisse parentum reparatricem, posterorum vivificatricem, a sæculo electam, ab Altissimo sibi præparatam, a Deo, quando ad serpentem ait. inimicitias ponam inter te et mulierem, prædictam, quæ procul dubio venenatum ejusdem serpentis caput contrivit; ac propterea affirmarunt, eamdem beatissimam Virginem fuisse per gratiam ab omni peccati labe integram, ac liberam ab omni contagione et corporis, et animæ, et intellectus, ac semper cum Deo conversatam, et sempiterno fœdere comme Illo conjunctam, nunquam fuisse in tenebris, sed semper in luce, et idcirco idoneum plane extitisse Christo habitaculum non pro habitu corporis, sed pro

avec une admirable variété de paroles et de sentiments. En effet, Ève ayant misérablement écouté le serpent, perdit son innocence et devint son esclave; tandis que la très-bienheureuse Vierge, augmentant sans cesse le don originel, loin d'ouvrir jamais ses oreilles au serpent, a détruit jusqu'aux fondements sa force et sa puissance par la vertu qu'elle avait divinement reçue.

Aussi n'ont-ils cessé d'appeler la mère de Dieu soit un lis parmi les épines, soit une terre intacte, vierge, sans tache, sans souillure, toujours bénie et affranchie de toute contagion du péché, dont a été formé le nouvel Adam ou bien un paradis irréprochable, rempli de lumière et de tous les agréments de l'innocence et de l'immortalité, paradis de délices établi par Dieu lui-même, à l'abri de toutes les embûches du serpent vénéneux; ou bien un bois incorruptible que le ver du péché n'a pu altérer, ou une fontaine toujours limpide et portant le sceau de la vertu de l'Esprit-Saint; ou temple très-divin; ou trésor d'immortalité; ou l'unique et seule fille non de la mort mais de la vie; germe non de la colère mais de la grâce, lequel par une singulière providence est sorti sans jamais perdre sa verdure et en dehors des lois établies et communes, d'une racine corrompue et infectée.

Mais comme si ces images, bien que de la plus grande magnificence, ne disaient point encore assez, ils ont prononcé par propositions spéciales, et sans équivoque, que, lorsqu'il s'agit de péché, il ne pouvait être question de la sainte Vierge Marie, à qui il a donné une grâce plus grande pour triompher de toutes parts du péché; alors ils ont déclaré que la très-glorieuse Vierge avait été la réparatrice de la faute des premiers parents, une source de vie pour leurs descendants, choisie de toute éternité, préparée par le Très-Haut; prédite par Dieu lorqu'il dit au serpent: « Je « mettrai des inimitiés entre toi et la femme, » et qui, sans nul doute, écrasa la tête venimeuse du même serpent: et c'est pourquoi ils ont affirmé que la même bienheureuse Vierge avait été, par la grâce, exempte de toute tache de péché, à l'abri de toute souillure du corps, de l'âme et de l'esprit, et que,

gratia originali.

Accedunt nobilissima effata, quibus de Virginis Conceptione loquentes testati sunt, naturam gratiæ cessisse ac stetisse tremulam pergere non sustinentem: nam futurum erat, ut Dei Genitrix Virgo non antea ex Anna conciperetur, quam gratia fructum ederet: concipi siquidem primogenitam oportebat, ex qua concipiendus esset omnis creaturæ primogenitus. Testati sunt carnem Virginis ex Adam sumptam maculas Adæ non admisisse, ac proptera beatissimam Virginem tabernaculum esse ab ipso Deo creatum, Spiritu Sancto formatum, et purpureæ revera operæ, quod novus ille Beseleel auro intextum variumque effinxit, eamdemque esse meritoque celebrari ut illam, quæ proprium Dei opus primum extiterit, ignitis maligni telis latuerit, et pulchra natura, ac labis prorsus omnis nescia, tanquam aurora undequaque rutilans in mundum prodiverit in sua Conceptione Immaculata. Non enim decebat, ut illud vas electionis communibus lacesseretur injuriis, quoniam plurimum a ceteris differens, natura communicavit non culpa, immo prorsus decebat, ut sicut Unigenitus in cœlis Patrem habuit, quem Seraphim ter sanctum extollunt, ita matrem haberet in terris, quæ nitore sanctitatis nunquam caruerit. Atque hæc quidem doctrina adeo majorum mentes, animosque occupavit, ut singularis et omnino mirus penes illos invaluerit loquendi usus, quo Deiparam sæpissime compellarunt immaculatam, omni que ex parte immaculatam, innocentem et innocentissimam, illibatam et undequaque illibatam, sanctam et ab omni peccati sorde alienissimam, totam puram, totam intemeratam, ac ipsam prope puritatis et innocentiæ formam, pulchritudine pulchriorem, venustate venustiorem, sanctiorem sanctitate, solamque sanctam, purissimamque anima et corpore, quæ supergressa est omnem integritatem et virginitatem, ac sola tota facta domici-

toujours vivant avec Dieu, unie à lui par une éternelle alliance, jamais elle ne s'est trouvée dans les ténèbres, mais constamment dans la lumière, et qu'en conséquence elle a été, pour le Christ, un tabernacle digne de lui, non pas à cause de la condition de son corps, mais en raison de la grace originelle.

Joignons-y les expressions si belles dont ils se sont servis en parlant de la Conception de la Sainte-Vierge, lorsqu'ils ont dit que la nature s'était arrêtée toute tremblante devant la grâce et n'avait pas osé continuer son œuvre, car il devait arriver que la Vierge mère de Dieu ne fût pas conçue par Anne avant que la grâce eût produit son fruit; car elle devait être ainsi conçue comme la première-née celle qui devait concevoir le premier-né de toute créature. D'après leur témoignage, la chair de Marie venue d'Adam n'a pas contracté les taches d'Adam; que c'est pour cela que la bienheureuse Vierge Marie a été le tabernacle créé par Dieu lui-même, formé par le Saint-Esprit, ce tabernacle de vraie pourpre que ce nouveau Beseleel a orné et enrichi d'or, et que cette même Vierge est véritablement et à ce titre doit être célébrée comme celle qui fut le premier et le propre ouvrage de Dieu qui échappa aux traits enflammés du malin, toute belle dans sa nature, absolument exempte de souillure et qui brilla aux regards du monde dans sa Conception Immaculée, comme une aurore d'une étincelante pureté. Car il ne convenait pas que ce vase d'élection fût soumis à la corruption commune, parce que bien différente des autres créatures, Marie n'eut de commun avec Adam que la nature et non la faute. Bien plus, il convenait que le Fils unique qui a au ciel un Père que les Séraphins proclament trois fois saint, eût sur la terre une Mère qui eût dans tout son éclat la splendeur de la sainteté. Et cette doctrine fut si fort à cœur aux anciens, que par une merveilleuse et singulière forme de langage qui eut chez eux comme force de loi, ils appelèrent souvent la mère de Dieu immaculée et absolument immaculée, innocente et très-innocente, sans souillure, créature d'une parfaite et absolue intégrité, sainte et sans la moindre atteinte du péché, toute

lium universarum gratiarum Sanctissimi Spiritus, et quæ, solo Deo excepto, extitit cunctis superior, et ispsis Cherubim et Seraphim, et omni exercitu Angelorum *natura pulchrior, formosior* et *sanctior*, qui prædicandæ celestes et terrenæ linguæ minime sufficiunt. Quem usum ad sanctissimæ quoque liturgiæ monumenta atque ecclesiastica officia sua veluti sponte fuisse traductum, et in illis passim recurrere, ampliterque dominari nemo ignorat, cum in illis Deipara invocetur et prædicetur veluti una incorrupta pulchritudinis columba, veluti rosa semper vigens, et undequaque purissima, et semper immaculata semperque beata, ac celebretur uti innocentia, quæ numquam fuit læsa, et altera Heva, quæ, Emmanuelem peperit.

Nil igitur mirum si de Immaculata Deiparæ Virginis Conceptione doctrinam judicio Patrum divinis litteris consignatam, tot gravissimis eorumdem testimoniis traditam, tot illustribus venerandæ antiquitatis monumentis expressam et celebratam, ac maximo gravissimoque Ecclesiæ judicio propositam et confirmatam tanta pietate, religione et amore ipsius Ecclesiæ Pastores, populique fideles quotidie magis profiteri sint gloriati, ut nihil iisdem dulcius, nihil carius, quam ferventissimo affectu Deiparam Virginem absque labe originali conceptam ubique colere, venerari, invocare, et prædicare. Qua mobrem ab antiquis temporibus Sacrorum Antistites, Ecclesiastici viri, regulares Ordines, ac vel ipsi Imperatores et Reges ab hac Apostolica Sede enixe eflagitarunt, ut immaculata sanctissimæ Dei Genitricis Conceptio veluti catholicæ fidei dogma definiretur. Quæ postulationes hac nostra

pure, complètement intacte, le type et le modèle même de la pureté et de l'innocence, plus belle que la beauté, plus gracieuse que la grâce, plus sainte que la sainteté, seule sainte, très-pure d'âme et de corps, surpassant de beaucoup toute intégrité et toute virginité, seule devenue tout entière le domicile de toutes les grâces du Saint-Esprit, et qui à l'exception de Dieu seul, est supérieure à toute créature, l'emporte en beauté et en sainteté sur les chérubins et les séraphins eux-mêmes et toute l'armée des anges, celle enfin dont toutes les voix du ciel et de la terre ne sauraient proclamer dignement les louanges. Personne n'ignore que ces formes de langage ont passé comme d'elles-mêmes dans les monuments de la sainte liturgie et dans les offices de l'Eglise, qu'elles s'y rencontrent très-fréquemment, et qu'elles y règnent avec majesté, puisque la mère de Dieu y est appelée et invoquée comme une colombe toute belle et sans tache, comme une rose toujours fleurie, comme absolument pure, toujours immaculée, toujours sainte, et qu'elle y est célébrée comme l'innocence qui n'a jamais été blessée, comme la seconde Eve qui a donné le jour à l'Emmanuel.

Il n'est donc pas étonnant que cette doctrine sur la Conception Immaculée de la Vierge mère de Dieu, consignée au jugement des Pères dans les saintes écritures, confirmée par l'autorité si imposante de leurs témoignages, contenue dans un si grand nombre d'illustres monuments de la vénérable antiquité, proposée et sanctionnée par le jugement si considérable de l'Eglise, ait été reçue avec tant de religion et d'amour par les pasteurs de cette même Eglise, par les peuples et par les fidèles; qu'ils se soient fait gloire de la confesser toujours plus clairement. Qu'il n'y ait eu rien de plus doux, de plus cher pour leur ardent amour que d'honorer, de vénérer, d'invoquer la Vierge Marie, Mère de Dieu., conçue sans la tâche d'origine, et de la proclamer partout comme telle. C'est pourquoi, depuis des siècles, les princes de l'Eglise, les membres du clergé, les ordres séculiers, les empereurs eux-mêmes et les

quoque ætate iteratæ fuerunt, ac potissimum felicis recordationis Gregorio XVI Prædecessori Nostro, ac Nobis ipsis oblate sunt tum ab Episcopis, tum a Clero sæculari, tum a Religiosis Familiis, ac summis Principibus et fidelibus populis.

Nos itaque singulari animi Nostri gaudio hæc omnia probe noscentes, ac serio considerantes, vix dum licet immeriti arcano divinæ Providentiæ consilio ad hanc sublimem Petri Cathedram evecti totius Ecclesiæ gubernacula tractanda suscepimus, nihil certe antiquius habuimus, quam pro summa Nostra vel a teneris annis erga sanctissimam Dei Genitricem Virginem Mariam veneratione, pietate et affectu ea omnia peragere, quæ adhuc in Ecclesiæ votis esse poterant, ut beatissimæ Virginis honor augeretur, ejusque prærogativæ uberiori luce niterent. Omnem autem maturitatem adhibere volentes constituimus peculiarem VV. FF. NN. S. R. E. Cardinalium religione, consilio, ac divinarum rerum scientia illustrium Congregationem, et viros ex clero tum sæculari, tum regulari, theologicis disciplinis apprime excultos selegimus, ut ea omnia, quæ Immaculatam Virginis Conceptionem respiciunt, accuratissime perpenderent, propriamque sententiam ad Nos deferrent. Quamvis autem Nobis ex receptis postulationibus de definienda tandem aliquando Immaculata Virginis Conceptione perspectus esset plurimorum Sacrorum Antistitum sensus, tamen Encyclicas Litteras die 2 Februarii anno 1849 Cajetæ datas ad omnes Venerabiles Fratres totius catholici orbis Sacrorum Antistites misimus, ut, adhibitis ad Deum precibus, Nobis scripto etiam significarent, quæ esset suorum fidelium erga Immaculatam Deiparæ Conceptionem pietas, ac devotio, et quid ipsi præsertim Antistites de hac ipsa definitione ferenda sentirent, quidve exoptarent, ut, quo fieri solemnius posset, supremum Nostrum judicium proferremus.

rois ont pressé avec instance le Siége apostolique de définir comme dogme de foi catholique la Conception Immaculée de la très-Sainte Mère de Dieu. Ces demandes, de notre temps aussi, ont été souvent renouvelées, surtout auprès de Grégoire XVI, notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, elles nous ont été présentées à nous-même par les Evêques, le clergé séculier, les Ordres religieux, de gands princes et les peuples fidèles.

C'est pourquoi, dans la joie toute singulière de notre âme, prenant entière connaissance de ces témoignages et les méditant sérieusement, à peine, par un dessein caché de la divine Providence étions-nous, bien qu'indigne, élevé sur le Siége insigne de Pierre, et avions-nous pris en main les rênes de toute l'Eglise, qu'obéissant à la vénération, à la piété, à l'amour que nous avons toujours eus pour la Vierge Marie, Mère de Dieu, nous n'avons rien eu plus à cœur que tout ce qui pouvait augmenter l'honneur de la très-heureuse Vierge Marie, et faire briller ses prérogatives d'un plus vif éclat. Mais voulant apporter en cela une pleine maturité, nous avons établi une Congrégation spéciale de Nos Vénérables Frères de la sainte Eglise romaine les Cardinaux illustres par leur piété, leur sagesse et leur science dans les choses sacrées, nous avons choisi tant dans le clergé séculier que régulier les hommes les plus versés dans la science de la théologie, afin qu'ils approfondissent avec grand soin tout ce qui regarde l'Immaculée Conception de la Vierge Marie et qu'ils nous fissent part de leur propre jugement. Bien que déjà les demandes que nous avions reçues pour hâter la définition de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie nous eussent fait connaître le sentiment de la plupart des Évêques, cependant le 2 février 1849 des lettres datées de Gaëte furent envoyées par Nous à nos vénérables Frères les Évêques de tout l'univers catholique, afin que des prières, étant adressées vers Dieu, ils nous fissent savoir par écrit et quelle était la piété et la dévotion de leurs ouailles envers la Conception Immaculée de Marie, et ce qu'eux-mêmes surtout, pasteurs, pensaient et désiraient touchant la

Non mediocri certe solatio affecti fuimus ubi eorumdem Venerabilium Fratrum ad Nos responsa venerunt. Nam iidem incredibili quadam jucunditate, lætitia, ac studio Nobis rescribentes non solum singularem suam, et proprii cujusque cleri, populique fidelis erga Immaculatum beatissimæ Virginis Conceptum pietatem, mentemque denuo confirmarunt, verum etiam communi veluti voto a Nobis expostularunt, ut Immaculata ipsius Virginis Conceptio supremo Nostro judicio et auctoritate definiretur. Nec minori certe interim gaudio perfusi sumus, cum VV. FF. NN. S. R. E. Cardinales commemoratæ peculiaris Congregationis, et prædicti Theologi Consultores a Nobis electi pari alacritate et studio post examen diligenter adhibitum hanc de Immaculata Deiparæ Conceptione definitionem a Nobis efflagitaverint.

Post hæc illustribus Prædecessorum Nostrorum vestigiis inhærentes, ac rite recteque procedere optantes indiximus et habuimus Consistorium, in quo Venerabiles Fratres Nostros Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinales alloquuti sumus, eosque summa animi Nostri consolatione audivimus a Nobis exposcere, ut dogmaticam de Immaculata Deiparæ Virginis Conceptione definitionem emittere vellemus.

Itaque plurimum in Domino confisi advenisse temporum opportunitatem pro Immaculata sanctissimæ Dei Genitricis Virginis Mariæ Conceptione desernenda, quam divina eloquia, veneranda traditio, perpetuus Ecclesiæ iiinsus, singularis catholicorum Antistitum, ac

définition projetée, afin qu'avec toute la solennité possible nous puissions porter notre jugement suprême. Nous éprouvâmes une bien grande consolation en recevant les réponses de nos vénérables frères. Car ce fut avec un bonheur, une joie, un enivrement inexprimables qu'en nous répondant non-seulement ils proclamèrent de nouveau leur propre piété et celle de leur clergé et de leur troupeau pour la Conception immaculée de la bienheureuse Vierge Marie, mais encore qu'ils nous demandèrent avec une sorte d'unanimité de définir par notre autorité et notre jugement suprême l'Immaculée Conception de cette bienheureuse Vierge.

Et notre joie ne fut pas moins grande lorsque Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Eglise romaine faisant partie de ladite congrégation ; et les théologiens consulteurs choisis par Nous, après un examen diligent Nous demandèrent avec un zèle, un empressement égal, cette définition de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu.

Ensuite, suivant l'exemple de nos illustres prédécesseurs et désirant agir selon les règles et les formes voulues, Nous avons convoqué et tenu un consistoire dans lequel Nous avons parlé à Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Eglise romaine, et nous les avons entendus avec une grande consolation intérieure Nous exprimer le vœu de Nous voir émettre une définition dogmatique touchant la Conception Immaculée de la Mère de Dieu.

C'est pourquoi Nous confiant dans le Seigneur et croyant que le moment opportun était venu pour la définition de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie Mère de Dieu, définition que mettent merveilleusement en lumière et proclament la parole divine, une

fidelium conspiratio et insignia Prædecessorum Nostrorum acta, constitutiones mirifice illustrant atque declarant ; rebus omnibus diligentissime perpensis, et assiduis, fervidisque ad Deum precibus effusis, minime cunctandum Nobis esse censuimus supremo Nostro judicio Immaculatam ipsius Virginis Conceptionem sancire, definere, atque ita pientissimis catholici orbis desideriis, Nostræque in ipsam sanctissimam Virginem pietati satisfacere, ac simul in Ipsa Unigenitum Filium suum Dominum Nostrum Jesum Christum magis atque magis honorificare, cum in Filium redundet quidquid honoris et laudis in Matrem impenditur.

Quare postquam nunquam intermisimus in humilitate et jejunio privatas Nostras et publicas Ecclesiæ preces Deo Patri per Filium Ejus offerre, ut Spiritus Sancti virtute mentem Nostram dirigere, et confirmare dignaretur, implorato universæ cælestis Curiæ præsidio, et advocato cum gemitibus Paraclito Spiritu, eoque sic adspirante, ad honorem Sanctæ et Individuæ Trinitatis, ad decus et ornamentum Virginis Deiparæ, ad exaltationem Fidei catholicæ, et Christianæ Religionis augmentum, auctoritate Domini Nostri Jesu Christi, beatorum Apostolorum Petri, et Pauli, ac Nostra declaramus, pronunciamus et definimus, doctrinam, quæ tenet, beatissimam Virginem Mariam in primo instanti suæ Conceptionis fuisse singulari omnipotentis Dei gratia et privilegio, intuitu meritorum Christi Jesu Salvatoris humani generis, ab omni originalis culpæ labe præservatam immunem, esse a Deo revelatam, atque idcirco ab omnibus fidelibus firmiter constanterque credendam. Quapropter si quis secus ac a Nobis definitum est, quod Deus avertat, præsumpserint corde sentire, ii noverint, ac porro sciant, se proprio judicio condemnatos, naufragium circa fidem passos esse, et ab unitate Ecclesiæ defecisse, ac præterea facto ipso suo semet pœnis a jure statutis subjicere si quod corde sentiunt, verbo aut scripto, vel alio quovis externo modo significare ausi fuerint.

vénérable tradition, le sentiment constant de l'Eglise, l'accord unanime des Evêques et des fidèles du monde catholique, ainsi que les actes insignes et les constitutions de Nos prédécesseurs ; après avoir soigneusement examiné toutes choses, et avoir répandu devant Dieu des prières ferventes et assidues, Nous avons jugé que Nous ne devions plus hésiter à sanctionner et définir par Notre suprême jugement l'Immaculée Conception de la Vierge pour satisfaire ainsi la pieuse impatience du monde catholique et Notre propre piété envers la très-sainte Vierge, et en même temps pour honorer en elle de plus en plus son fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, puisque c'est sur le Fils que retombe la gloire et l'honneur accordés à la Mère.

Ainsi, n'ayant jamais cessé d'offrir dans l'humilité et le jeûne nos prières particulières et les prières publiques de l'Eglise à Dieu le Père par l'intermédiaire de son Fils, pour qu'il daigne diriger et confirmer notre esprit par la vertu de l'Esprit-Saint, après avoir imploré la protection de toute la cour céleste, invoqué avec gémissements l'assistance de l'Esprit consolateur, et sentant qu'il Nous inspirait dans ce sens, pour l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, pour la gloire et la dignité de la Vierge Mère de Dieu, pour l'exaltation de la foi catholique et le triomphe de la religion chrétienne, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des saints Apôtres Pierre et Paul et la Nôtre, Nous déclarons, prononçons et définissons que la Doctrine qui enseigne que la Bienheureuse Vierge Marie fut, dans le premier moment de sa Conception, par une grâce et un privilége singulier de Dieu Tout-Puissant, et en vue des mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, préservée intacte de toute tache du péché originel, est révélée de Dieu, et que, par conséquent, elle doit être crue fermement et constamment par tous les fidèles.

C'est pourquoi si quelques-uns, ce qu'à Dieu ne plaise, ont la présomption d'avoir intérieurement un sentiment autre que ce que Nous avons défini, que ceux-là apprennent et sachent bien qu'ils sont condamnés par leur propre jugement ; qu'ils ont fait naufrage dans

Repletum quidem est gaudio os Nostrum et lingua Nostra exultatione, atque humillimas maximas que Christo Jesu Domino Nostro agimus et semper agemus gratias, quod singulari suo beneficio nobis licet immerentibus concesserit hunc honorem atque hanc gloriam et laudem sanctissimæ suæ Matri offerre et decernere. Certissima vero spe et omni prorsus fiducia nitimur fore, ut ipsa beatissima Virgo, quæ tota pulchra et Immaculata venenosum crudelissimi serpentis caput contrivit, et salutem attulit mundo, quæque Prophetarum, Apostolorumque præconium, et honor Martyrum, omniumque Sanctorum lætitia et corona, quæque tutissimum cunctorum periclitantium perfugium, et fidissima auxiliatrix, ac totius terrarum orbis potentissima apud Unigenitum Filium suum mediatrix, et conciliatrix, ac præclarissimum Ecclesiæ sanctæ decus et ornamentum, firmissimumque præsidium cunctas semper interemit hæreses, et fideles populos, gentesque a maximis omnis generis calamitatibus eripuit, ac Nos ipsos a tot ingruentibus periculis liberavit: velit validissimo suo patrocinio efficere, ut sancta Mater catholica Ecclesia cunctis amotis difficultatibus, cunctisque profligatis erroribus, ubicumque gentium, ubicumque locorum quotidie magis vigeat, floreat, ac regnet a mari usque ad mare et a flumine usque ad terminos orbis terrarum, omnique pace, tranquillitate, ac libertate fruatur, ut rei veniam, ægri medelam, pusilli corde robur, afflicti consolationem, periclitantes adjutorium obtineant, et omnes errantes discussa mentis caligine ad veritatis ac justitiæ semitam redeant, ac fiat unum ovile, et unus pastor.

Audiant hæc Nostra verba omnes Nobis

la foi ; qu'ils n'appartiennent plus à l'unité de l'Eglise, et que, de plus, par le fait même, ils se soumettent aux peines portées par le droit, s'ils osent manifester leur sentiment intérieur, par parole, écrit, ou tel autre signe extérieur que ce soit.

Notre bouche est remplie de joie, et notre langue d'allégresse : nous rendons et nous rendrons toujours de très-humbles et de très-grandes actions de grâces à Jésus-Christ Notre Seigneur, de ce que, par un bienfait insigne, sans mérite de notre part, il Nous a accordé d'offrir et de décerner cet honneur, cette gloire et cette louange à sa très-sainte Mère. Or, nous avons la plus ferme espérance, la confiance la plus entière, que la bienheureuse Vierge, — Elle, qui toute belle et Immaculée, a écrasé la tête venimeuse du cruel serpent, et apporté le salut au monde, — Elle qui est la louange des Prophètes et des Apôtres, l'honneur des Martyrs, la joie et la couronne de tous les Saints, le refuge le plus assuré, et le secours le plus fidèle de tous ceux qui sont dans le péril: la médiatrice et l'avocate la plus puissante de l'univers entier auprès de son Fils unique ; Elle qui, honneur et ornement le plus éclatant, et rempart le plus solide de l'Eglise, a toujours anéanti toutes les hérésies, a arraché les nations aux calamités les plus grandes et les plus diverses, et Nous a délivré Nous-même de tant de périls menaçants, — voudra bien procurer, par son très-puissant patronage, que toutes les difficultés étant aplanies, toutes les erreurs vaincues, la sainte Mère l'Eglise catholique prospère, fleurisse de plus en plus chaque jour chez tous les peuples, dans tous les lieux ; qu'elle règne d'un océan à l'autre jusqu'aux dernières limites du monde, et jouisse d'une paix entière, d'une tranquillité et d'une liberté parfaites ; que les coupables obtiennent pardon, les malades guérison, les faibles courage, les affligés consolation, ceux qui sont en danger secours, et que tous ceux qui sont dans l'erreur, dissipant les ténèbres de leur âme, reprennent le sentier de la érité et de la justice, et qu'il n'y ait plus qu'un troupeau et qu'un pasteur.

Que les paroles que Nous prononçons soient

carissimi catholicæ Ecclesiæ, filii, et ardentiori usque pietatis, religionis, et amoris studio pergant colere, invocare, exorare, beatissimam Dei Genitricem Virginem Mariam sine labe originali conceptam, atque ad hanc dulcissimam misericordiæ et gratiæ Matrem in omnibus periculis, angustiis, necessitatibus, rebusque dubiis ac trepidis cum omni fiducia confugiant. Nihil enim timendum, nihilque desperandum Ipsa duce, Ipsa auspice, Ipsa propitia, Ipsa protegente, quæ maternum sane in nos gerens animum, nostræque salutis negotia tractans de universo humano genere est sollicita, et cæli, terræque Regina a Domino constituta, ac super omnes Angelorum choros Sanctorumque ordines exaltata adstans a dextris Unigeniti Filii Sui Domini Nostri Jesu Christi maternis suis precibus validissime impetrat, et quod quærit invenit, ac frustrari non potest.

Denique ut ad universalis Ecclesiæ notitiam hæc Nostra de Immaculata Conceptione beatissimæ Virginis Mariæ definitio deducatur, has Apostolicas Nostras Litteras, ad perpetuam rei memoriam extare voluimus ; mandantes ut harum transumptis, seu exemplis etiam impressis, manu alicujus Notarii publici subscriptis, et sigillo personnæ in ecclesiastica dignitate constitutæ munitis eadem prorsus fides ab omnibus adhibeatur, quæ ipsis præsentibus adhiberetur, si forent exhibitæ, vel ostensæ.

Nulli ergo hominum liceat paginam hanc Nostræ declarationis, pronunciationis, ac definitionis infringere, vel ei ausu temerario adversari et contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei ac beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum Anno Incarnationis Dominicæ Millesimo octingentesimo quinquagesimo quarto VI Idus Decembris Anno MDCCCLIV. Pontificatus Nostri Anno Nono. PIUS PP. IX.

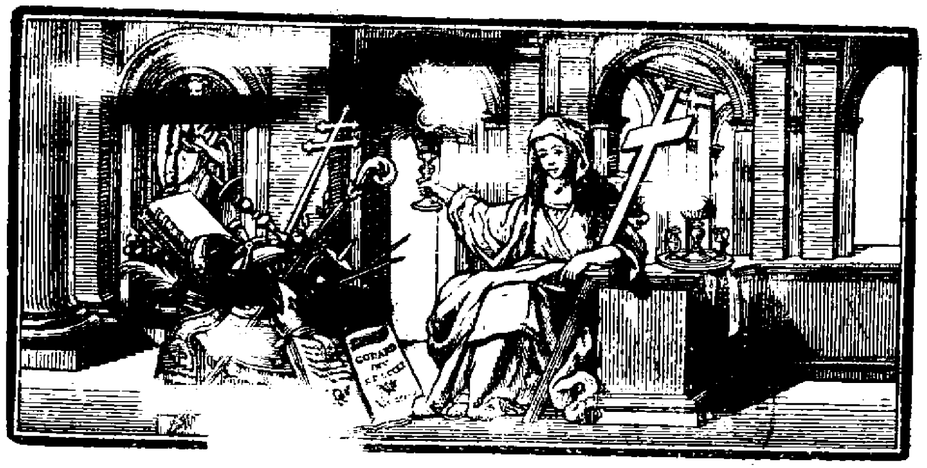
entendues de nos très-chers Fils de l'Eglise catholique et qu'avec un zèle de piété, de religion et d'amour toujours plus ardent ils continuent à honorer, à invoquer, à supplier la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, conçue sans la tache originelle, et que dans tous leurs périls, angoisses, nécessités, dans toutes leurs incertitudes et leurs craintes ils aient recours avec une entière confiance à cette très-douce Mère de miséricorde et de grâce. Car il n'y a rien à craindre, il n'y a pas à désespérer sous sa conduite, sous ses auspices, sous sa protection, sous son patronage; elle qui ayant pour nous un cœur de mère, et prenant en main l'affaire de notre salut, étend sa sollicitude sur tout le genre humain, et établie par le Seigneur Reine du ciel et de la terre, et élevée au-dessus de tous les chœurs des anges, de tous les rangs de saints, assise à la droite de Notre Seigneur Jésus-Christ, est toute puissante par ses maternelles prières, trouve ce qu'elle cherche, et ne peut demander en vain.

Enfin pour porter à la connaissance de l'Église universelle notre définition de l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie, nous avons voulu que ces Lettres Apostoliques données par Nous en perpétuassent la mémoire ; ordonnant que les copies manuscrites ou même les exemplaires imprimés qui en seront faits, revêtus de la signature de quelque notaire public et munies du sceau de quelque personne constituée en dignité ecclésiastique, reçoivent de tous la même créance qui serait accordée ou présentes si elles étaient exhibées ou produites.

Que personne n'ait la présomption de porter atteinte à cette page de notre déclaration, décision et définition ; que personne ne soit assez osé et assez téméraire pour s'y opposer et la contredire. Si quelqu'un se rendait coupable d'un tel attentat qu'il sache qu'il encourra le courroux du Dieu tout puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an de l'incarnation du Seigneur, MDCCCLIV le 6 des ides de décembre, de notre pontificat l'an neuvième.

PIE IX PAPE.



MANDEMENT

DU VÉNÉRABLE CHAPITRE DE QUIMPER,

LE SIÉGE VACANT.

Le Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Quimper, à tout le Clergé du Diocèse, Salut en Notre Seigneur.

Monsieur et cher Pasteur;

Nous avons la douleur de vous anoncer la mort de l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de Quimper et Léon, JOSEPH-MARIE **GRAVERAN**.

Après avoir payé à la mémoire d'un Pasteur si vénéré et si chéri de tout son troupeau, un tribut de regrets justement mérités, voulant pourvoir à l'administration spirituelle du Diocèse dont le gouvernement nous est dévolu, pendant la vacance du siége épiscopal, Nous avons nommé, pour nos Vicaires-Généraux Capitulaires, MM. SAUVEUR, chanoine titulaire; KERAUDY, chanoine honoraire; JÉGOU et GOUJON chanoines titulaires.

Nous vous informons de leur nomination, pour que vous puissiez vous adresser à eux, pendant la vacance du siége, en tout ce qui concerne les charges et offices dont nous les avons pourvus.

Donné à Quimper, en Assemblée capitulaire, sous nos seings, notre sceau et le contre-seing de notre Secrétaire, ce jour 1er février 1855.

LE CLANCHE, Chan.: LANGREZ, Chan.: SAUVEUR, Chan.: QUILIEN, Chan.; JÉGOU, Chan.: DE LA LANDE DE CALAN, Chan.; LE GUEN-KERNÉIZON, Chan.; GOUJON, Chan.

Par mandement du Chapitre :

ÉVRARD, Chan. hon., Secrétaire.

Évêché
de Quimper
et Léon.

Quimper, le 9 Mars 1855.

Messieurs et chers Collaborateurs,

C'est avec une entière confiance que nous venons solliciter votre concours pour la seconde perception annuelle du Sou de Saint Corentin. Il nous semble que vous accueillerez avec joie cette occasion d'offrir un nouveau témoignage de respect et de vénération à la mémoire bénie de Monseigneur Graveran. Vous savez quel prix il attachait à l'achèvement des tours de la cathédrale, et combien il s'estimait heureux de penser que votre zèle et la foi de la population lui permettraient de compléter l'œuvre de son illustre prédécesseur Bertrand de Rosmadec. Il nous a été donné de constater, et nous aimons à vous le redire, que l'empressement avec lequel vous avez répondu à ses vœux, a été l'une de ses dernières joies en ce monde.

Les motifs qui ont donné naissance à ce projet vous sont connus; il n'est pas nécessaire que nous les rappelions ici. La lettre pastorale du 13 février 1854, vous a suffisamment fait comprendre que Monseigneur Graveran ne se proposait pas principalement une œuvre d'art, qu'il ne voyait pas seulement dans son accomplissement une gloire pour la génération qui l'aurait entreprise; cette œuvre avait à ses yeux toute la grandeur d'une œuvre de foi; c'est encore à ce titre que nous la recommandons à votre dévouement et à votre zèle.

Veuillez, Messieurs, faire comprendre aux fidèles, ce que personne n'ignore parmi vous, que l'église où s'élève la chaire pontificale n'est

pour aucun de nous une étrangère; que les églises paroissiales sont à son égard des filles bien-aimées; que lui rendre hommage, lui venir en aide, se plaire à l'embellir, c'est honorer une mère et remplir le consolant devoir de la reconnaissance et de l'amour filial.

Il y a bien des pauvres dans ce vaste Diocèse; ils ont apporté déjà leur obole, nous n'hésitons pas à la demander une fois de plus. Outre que la modeste contribution dont il s'agit ne saurait produire la gêne, ni l'accroître nulle part, nous croyons fermement que de grandes bénédictions y sont attachées, et que la foi qui se montre et qui agit est plus assurée de durer longtemps.

Vous voudrez bien, Messieurs, vous efforcer de faire pénétrer ces idées dans l'esprit de tous vos paroissiens, et de ranimer leur bonne volonté par un nouvel exposé du but, des motifs et des moyens. L'expérience d'une première campagne vous aura fourni, quant à ces derniers, des observations précieuses. Vous en profiterez pour modifier au besoin le système de perception. L'essentiel est que l'offrande soit véritablement universelle et présentée avec joie comme elle est demandée avec confiance: *hilarem datorem diligit Deus.*

Nous vous invitons très-instamment à mettre, sans délai, la main à l'œuvre et à faire parvenir sur le champ, au Secrétariat de l'Évêché, le produit réalisé de la cotisation.

Recevez, Messieurs et chers Collaborateurs, l'assurance de notre bien sincère attachement.

Les Vicaires généraux capitulaires, le Siége vacant,

SAUVEUR, KERAUDY, JÉGOU ET GOUJON.

AVIS. — Tous les paquets contresignés par MM. les Curés et Desservants, devront porter, pendant la vacance du siége, la suscription suivante :

A Messieurs les Vicaires généraux capitulaires, à Quimper.

Évêché de Quimper et Léon.

Quimper, le [illegible] 1855.

Messieurs et chers Collaborateurs,

Il y a quelques mois, nous avions la douleur de vous annoncer l'immense perte que venait d'éprouver le diocèse, en la personne de son vénéré chef Monseigneur JOSEPH-MARIE GRAVERAN, perte bien vivement sentie et universellement regrettée.

Dans notre désolation, il ne nous restait qu'à recourir à la miséricorde du Pasteur éternel pour obtenir un Évêque selon son cœur. Il n'a pas permis que nos prières demeurassent stériles; il fit naître dans nos cœurs l'espérance que bientôt l'Église de Quimper et Léon cesserait de pleurer sa viduité. En effet, nous ne tardâmes pas à entendre prononcer un nom qu'une juste réputation de piété et de science rendait cher au diocèse de Nevers, et qui commençait dès lors à l'être pour nous. Mais ce qui acheva de nous combler de joie, ce furent les touchantes paroles que nous adressa Monseigneur SERGENT pour nous faire savoir que Sa Majesté l'Empereur des Français venait de le nommer Evêque de Quimper. Ah! qu'elles furent consolantes pour nous. *Je sais,* nous dit le nouvel élu, avec l'accent d'un cœur plein de bienveillance pour son troupeau, *je sais ce que votre diocèse a perdu, et sans avoir la prétention de faire revivre parmi vous le saint Prélat que vous regrettez si justement, je m'efforcerai de l'imiter, en me dévouant, comme lui, sans réserve, au diocèse de Quimper.*

A des paroles si pénétrantes, quel cœur pourrait ne pas s'ouvrir à une confiance sans limites, et ne pas reconnaître, dans le nouveau Prélat, un guide tel que nous pouvions le désirer?

Connaissant toute l'importance de la charge pastorale, et toute l'étendue des devoirs qu'elle impose, Monseigneur SERGENT, se disposant à recevoir très-prochainement la plénitude du sacerdoce, nous prie de le recommander à vos ferventes prières. Répondez à cette voix paternelle, en conjurant le Ciel de faire descendre sur le nouveau successeur de Saint-Corentin et de Saint-Paul Aurélien, les grâces les plus abondantes, surtout le jour de son sacre qui est fixé au dimanche vingt Mai.

EN CONSÉQUENCE, NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS CE QUI SUIT :

1° Tous les prêtres réciteront tous les jours à la messe, jusqu'à la cérémonie du sacre inclusivement, les collecte, secrète et post-communion de la messe du Saint-Esprit.

2° Toutes les communautés feront une communion.

3° Les pieux fidèles sont exhortés à dire tous les jours pendant ce temps, un *Ave Maria* en l'honneur de *Marie immaculée.*

4° Le *Veni Creator* sera chanté dans toutes les Églises et Chapelles du diocèse le dimanche vingt Mai.

Et sera la présente circulaire lue au prône de la grand'messe, le dimanche qui suivra sa réception.

Les Vicaires généraux capitulaires,
SAUVEUR, KERAUDY, JÉGOU et GOUJON.

Par MM. les Vicaires généraux capitulaires :
ÉVRARD, CHAN. HON. SECRÉTAIRE.